This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,462

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

L'AMBASSADE

DU

DUC DE CRÉQUI

CHARLES DVC DE CREQVY, Prince de Poix, Cheualier des Ordres du Roy, Premier Gentilhõme de la Chambre, Gouuerneur & Lieutenant General pour sa Maj.te en la Ville Preuosté & Vicomté de Paris, Gouuern.r & Grand Bailly de Hesdin, Lieutenant General des Armées de Sa Maj.te Mestre de Camp d'vn Regiment de Caualerie, Cy deuant Ambassadeur Extraord.re a Rome, & depuis en Angleterre, Comme aussy en Bauiere, ou il a Porté à Mad.e La Dauphine les presens de Nopces, de la part du Roy & la ramenée Ensuite en France, il a Espousé Armande de St. Gelais, de Lusignan de Larsac Dame d'hõn.r & Dame du Palais de la Reyne.

A Paris Chez la Veuue Bertrand Rue St. Iacques à la Põme d'Or pres St. Seuerin, Auec Priuil. du Roy.

LOUIS XIV ET LE SAINT-SIÈGE

L'AMBASSADE

DU

DUC DE CRÉQUI

1662-1665

PAR

LE COMTE CHARLES DE MOÜY

ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

Ouvrage contenant 8 gravures

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

Droits de traduction et de reproduction réservés.

DC
127.3
.M93
v.1

45- 380315

INTRODUCTION

Pendant que j'habitais à Rome le palais Farnèse, en qualité d'ambassadeur de France, j'avais eu le désir d'écrire l'histoire du mémorable épisode dont ce palais, la place qui le précède et les rues adjacentes ont été le théâtre à l'époque où le duc de Créqui représentait Louis XIV auprès du Saint-Siège. Je concevais dès lors ce travail comme une étude diplomatique des relations du grand Roi avec la Cour de Rome depuis la mort de Mazarin jusqu'au traité de Pise (1661-1664). Il m'eût semblé inutile de refaire le récit de l'attentat des Corses contre l'ambassade si je n'eusse exposé les incidents qui l'ont précédé et les négociations qui l'ont suivi, et présenté par conséquent un tableau d'ensemble de la politique française et pontificale au commencement du règne.

Les préoccupations constantes et les labeurs journaliers de la mission dont je suis demeuré chargé durant deux années (1886-1888) m'ont empêché de donner suite à ce projet; mais lorsque les circonstances m'ont éloigné de Rome, j'ai repris la pensée de raconter, avec tous les développements nécessaires, le drame qui s'était passé aux alentours de la vaste demeure qui m'était devenue familière, de ranimer les acteurs de ces événements, et les péripéties politiques, si curieuses au point de vue des mœurs et des doctrines du temps, qui ont mis si longtemps en présence le Saint-Siège et le Cabinet du Louvre. Tel était mon plan primitif : c'est celui que j'ai suivi.

Plusieurs écrivains, dans des monographies ou des chapitres accessoires d'autres ouvrages, ont retracé les principaux faits de la journée du 20 août 1662 et indiqué rapidement la série des négociations qui ont abouti au traité de Pise : je dois citer les

articles de M. Gérin publiés, il y a une quinzaine d'années, dans une revue savante, un récit intercalé par M. Chantelauze dans son travail sur le cardinal de Retz, et çà et là, dans les divers historiens de Louis XIV, des résumés en quelques pages. Un seul livre a été écrit sur l'ambassade du duc de Créqui d'après un certain nombre de documents authentiques, c'est le volume publié en 1707 par Régnier Des Marais, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui avait été attaché plus de quarante ans auparavant à cette mission célèbre. Je rends bien volontiers hommage au mérite de ces diverses études, mais les premières ne sont que des narrations succinctes ou secondaires : quant à Régnier Des Marais, si bien informé et si consciencieux qu'il soit, sa méthode n'est plus en rapport avec la science historique de nos jours, et il n'a pas eu sous les yeux les documents complets exigés par la critique moderne. J'ai donc considéré qu'en possession de données et de pièces diplomatiques autrement nombreuses, et travaillant sur un plan beaucoup plus large, éclairé d'ailleurs par tout ce que deux siècles nous ont appris sur les hommes et les choses d'alors tant en France qu'à Rome et dans les Cours étrangères, je pouvais essayer un ouvrage nouveau.

J'ai consacré quatre années à ce rude labeur. Les archives du Ministère des Affaires étrangères m'ont fourni la correspondance complète de l'ambassade de France près le Saint-Siège de 1661 à 1665, contenue avec ses suppléments et ses annexes dans les 25 volumes in-folio cotés Rome, 142 à 168. J'y ai examiné, non seulement les dépêches échangées entre l'ambassade et le département, mais encore une multitude de lettres particulières, de notes, de Mémoires, de documents de tout genre, souvent difficiles à déchiffrer, mais classés avec soin à leur date et qui forment en quelque sorte un commentaire perpétuel, parfois aventureux, mais fort instructif, des expéditions officielles. J'ai dû ensuite, pour les négociations poursuivies sur les mêmes événements par le gouvernement de Louis XIV avec d'autres Cours, prendre connaissance, dans ces mêmes archives : 1° de la correspondance de Madrid de 1662 à 1664 qui, non moins riche en pièces importantes, remplit les volumes cotés Espagne, nos 43 à 49; 2° de la correspondance de Venise durant les mêmes années, nos 82-84; 3° de plusieurs tomes de Parme et Modène; 4° de divers manuscrits du fonds français, et de pièces appartenant à différentes séries (Angle-

terre, Allemagne, etc.). Les archives du Ministère de la Guerre m'ont donné, pour tout ce qui concerne les préparatifs militaires du Cabinet du Louvre en 1663 et 1664, les renseignements les plus sûrs, et je me suis trouvé ainsi en possession de tous les documents émanés du gouvernement français, de ses agents et correspondants officiels ou officieux.

La seconde partie de ma tâche consistait à connaître les pièces provenant des autres Cours, de leurs ministres ou ambassadeurs. Je les ai rencontrées : 1° pour Rome, à la bibliothèque du palais Chigi et surtout aux archives du Vatican, où j'ai étudié les volumes 120 à 124 de la correspondance de la Nonciature à Paris; 2° pour Florence, aux archives Médicis, où j'ai fait relever les dépêches de l'envoyé toscan près le Saint-Siège; 3° pour Venise, au dépôt des Manuscrits de notre Bibliothèque nationale de Paris qui possède la copie complète des dépêches des ambassadeurs vénitiens en France durant cette période, en deux in-folio cotés 1853, *filze* 130 et 131. Quant aux *relations* que les envoyés de Venise lisaient au Sénat après leur mission terminée, elles ont été publiées il y a quelques années, et j'ai puisé bien des informations précieuses dans les volumes de la série de Rome; 4° pour l'Espagne, dans les cartons de nos Archives nationales qui conservent, par un heureux concours de circonstances, les originaux des archives de Simancas (dépêches de l'ambassade d'Espagne à Paris, protocoles et avis du Conseil d'État de Madrid, etc.), pour les années 1662 à 1664 (cotés K 1407-1409, 1386-1389). En outre de ces collections spéciales, j'ai compulsé plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale (Fonds français) où se trouvaient des documents isolés se rapportant directement ou indirectement au plan que je m'étais tracé.

Les imprimés m'ont apporté aussi d'abondantes ressources. La *Gazette de France* des années 1661-1665 contient de multiples renseignements, compilés au jour le jour, il est vrai, et sans beaucoup de discernement, mais qui parfois sont précis et donnent bien l'impression du temps. J'ai noté plus haut les articles et ouvrages qui ont traité le même sujet. J'ai à signaler encore le volume qui contient l'enquête et le procès des Corses, édité en 1888 par la *Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse*, d'après un manuscrit récemment découvert à Bastia. Les correspondances et Mémoires du XVIIe siècle ont été également consultés avec soin et j'ai recueilli nombre de

curieux détails dans les *Lettres et Papiers de Colbert* réunis par Pierre Clément, dans les Lettres de Mme de Sévigné et de Bussy Rabutin, dans plusieurs histoires contemporaines, ou écrits divers, relatifs à la Cour de France, au Saint-Siège, aux personnages et événements de l'époque. On trouvera, dans les annotations qui accompagnent le texte, la désignation exacte de tous les documents dont je me suis servi.

Je remplis maintenant un agréable devoir en exprimant toute ma gratitude aux personnes qui m'ont donné leur appui ou leur aide pendant la durée de mes études. Je remercie d'abord M. Ribot, Ministre des Affaires étrangères, qui s'est intéressé si gracieusement à mon travail et m'a assuré le concours de son département. Je rappelle, dans un sentiment tout particulièrement affectueux, le nom de mon savant collègue et ami, M. Girard de Rialle, chef de la division des archives au Ministère des Affaires étrangères : non seulement il a mis à ma disposition avec une inaltérable complaisance les richesses du dépôt confié à ses soins, mais encore son érudition, sa sagacité, ses bons avis, les facilités qu'il n'a cessé de m'accorder, m'ont été du plus grand secours. Je ne saurais oublier de mentionner les services que m'ont rendus ses collaborateurs, notamment M. Farges, rédacteur, M. Desbuissons, géographe, et aussi mon cher camarade le baron d'Orgeval, bibliothécaire du Ministère.

J'ai trouvé également le meilleur accueil aux Archives de la Guerre, dont l'accès m'a été ouvert par M. de Freycinet avec la sympathie qu'il m'a témoignée d'ailleurs pendant toute ma carrière : le directeur du dépôt, et le chef du bureau, mon ancien condisciple M. Huguenin, ont beaucoup simplifié mes recherches. Je n'ai eu, de même, qu'à me féliciter de l'empressement que m'ont toujours montré M. Léopold Delisle, l'éminent directeur de la Bibliothèque de la rue de Richelieu, et le personnel de nos Archives nationales.

Je suis heureux d'offrir l'hommage de ma vive reconnaissance à toutes les personnes qui, lors de mon séjour spécial à Rome en 1890, m'ont témoigné tant de sollicitude, à Son Éminence le Cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté, qui a bien voulu donner, avec la plus affable bonne grâce, les ordres nécessaires pour mon admission aux Archives du Vatican; au savant conservateur de ce dépôt, le R. P. Denifle, qui m'a communiqué les volumes de la Nonciature de France; à l'érudit

bibliothécaire du palais Chigi, M. Cugnoni, qui m'a fait part des documents manuscrits que possède sur l'affaire des Corses la belle collection dont il a la garde; au marquis Imperiali, qui a eu la bonté de faire photographier pour moi le seul portrait qui existe du célèbre cardinal de ce nom; à mon illustre ami Hébert, alors directeur de l'Académie de France, qui m'a donné à la Villa Medici, pendant tout le temps de mon voyage à Rome, une inoubliable hospitalité, m'a ouvert la bibliothèque de l'Académie, et m'a constamment soutenu de sa bienveillance et de ses affectueux conseils.

Je dois encore un bon souvenir au chancelier de notre Consulat à Florence, M. Langlade, qui a surveillé la copie des dépêches que j'ai fait transcrire par son entremise dans les archives des Médicis, à M. le vicomte de Poli qui m'a envoyé quelques indications utiles; à M. Rousset, notre consul à Venise, grâce auquel j'ai pu acquérir un exemplaire du livre si rare des Relations vénitiennes; à M. le duc de la Trémouille qui m'a si aimablement prêté plusieurs pièces de ses riches Archives de famille; enfin à M. le colonel Blanchot, mon parent et ami, qui, mettant à mon service son talent topographique, a dressé le plan du quartier Farnèse annexé à ce volume.

C'est ainsi, soutenu par tant de documents, par tant d'amis et de personnes dévouées aux fortes études, que j'ai pu reconstruire ce grand épisode dont l'intérêt diplomatique dépasse singulièrement le simple récit de l'émeute corse. J'ai conscience d'avoir exposé avec impartialité les faits et les négociations, d'avoir apprécié les hommes du temps et leurs actes avec un profond sentiment de respect pour le Saint-Siège et de haute estime pour les éminents conseillers de Louis XIV. Si j'ai été conduit par l'examen des documents à constater les fautes politiques des uns et des autres, je n'ai jamais négligé de faire ressortir les circonstances qui les expliquent. Je crois avoir représenté sincèrement, telles qu'elles se sont révélées à moi au cours de cette longue étude, d'une part l'intelligence, la piété, les bonnes intentions du pape Alexandre VII si mal servi par ses ministres; de l'autre, la politique active de Louis XIV en même temps que les erreurs et l'arrogance de sa conduite. De même, en racontant les attentats de la milice corse, j'ai dû faire la part de l'entraînement et du trouble moral qui atténuent la responsabilité de ces soldats si braves, égarés dans une déplo-

rable aventure. Quant au duc de Créqui, j'espère en avoir donné un fidèle portrait : véritable grand seigneur, esprit élevé, caractère raide et superbe, mal préparé pour une mission qui eût exigé moins de hauteur que de souplesse et un art particulièrement délié dans le maniement des hommes et des affaires, il lui a manqué d'être un diplomate dans une Cour où il était indispensable de l'être. Son échec démontre une fois de plus que la diplomatie ne s'improvise pas, et qu'un gouvernement est mal inspiré quand il confie un poste susceptible de difficultés majeures à un homme qui n'a pas appris par une longue expérience la science délicate de traiter avec les Puissances étrangères. J'ai eu soin également de mettre en lumière le rôle considérable que M. de Lionne a joué pendant cette laborieuse période : celui-là avait toutes les connaissances nécessaires sans doute, un rare talent de style, une perspicacité politique de premier ordre; mais il était prévenu par ses ressentiments contre la Cour de Rome et s'est laissé emporter, en diverses rencontres, à former de faux jugements et à les suggérer à son maître. Tant il est vrai que l'Histoire est trop souvent l'étude des imperfections des hommes même les plus habiles et les meilleurs; mais s'il est aisé d'apercevoir les fautes, et utile de les définir, on ne saurait jamais, si l'on veut être juste, en parler qu'avec mesure et en comprenant combien l'action des circonstances fait dévier parfois les cœurs les plus droits et les plus robustes esprits. La vraie leçon qui ressort en particulier des événements que nous avons retracés, c'est que la meilleure politique est encore la modération, le respect du droit, le dédain des vains triomphes d'amour-propre, et par-dessus tout l'amour de la paix.

Si les négociateurs du traité de Pise se fussent inspirés de ces sentiments, si Louis XIV n'eût pas cherché avec tant d'obstination à humilier ses adversaires, si, conformément à la tradition de tant d'illustres pontifes — renouvelée aujourd'hui avec tant d'éclat, — le Saint-Siège se fût placé au-dessus des discussions stériles et médiocres, ils eussent fait une œuvre durable, et prévenu peut-être bien des malentendus et bien des querelles funestes. Ils se sont bornés à clore l'incident par une combinaison artificielle, et, après deux ans de pourparlers, il était vraiment facile d'obtenir un meilleur succès.

Paris, novembre 1892.

L'AMBASSADE

DU DUC DE CRÉQUI

CHAPITRE I

ÉTAT DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC ROME A LA MORT DE MAZARIN

I, II. La France et la cour de Rome sous le ministère de Mazarin. Pontificat d'Innocent X. — III. — VI. Origines des affaires de Castro. — Missions de Lionne, mission Jeure Millet. — Affaire de Comacchio. — Cette question et celle de Castro au traité des Pyrénées. — VII. Mission du président Colbert en 1660. — VIII. État de la cour de France, Louis XIV. — IX. Les deux reines. — X. Les ministres, Le Tellier, Colbert, Lionne. — XI. Eclat de la cour. — Dispositions de la France envers le Saint-Siège en 1660.

I

Depuis l'année 1653, sous le pontificat d'Innocent X (Pamphili), et Mazarin étant maître du gouvernement en France, la cour du Louvre avait cessé d'être représentée à Rome par un ambassadeur. Le bailli de Valençay était parti alors en congé *sine die*, et, jusqu'en 1661, les affaires courantes furent gérées par le cardinal d'Este, investi de leur protectorat officiel. La France se borna à envoyer, en diverses circonstances, des diplomates en mission spéciale : Mgr Bocquet, évêque de Lodève, à la fin de 1654, Hugues de Lionne en 1655, M. Jeure Millet en 1658, le président Colbert en 1660, enfin M. d'Aubeville en 1661. Cet état de choses irrégulier dura pendant les six premières années du

L'AMBASSADE

DU DUC DE CRÉQUI

CHAPITRE I

ÉTAT DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC ROME A LA MORT DE MAZARIN

I, II. La France et la cour de Rome sous le ministère de Mazarin. Pontificat d'Innocent X. — III. — VI. Origines des affaires de Castro. — Missions de Lionne, mission Jeure Millet. — Affaire de Comacchio. — Cette question et celle de Castro au traité des Pyrénées. — VII. Mission du président Colbert en 1660. — VIII. État de la cour de France, Louis XIV. — IX. Les deux reines. — X. Les ministres, Le Tellier, Colbert, Lionne. — XI. Eclat de la cour. — Dispositions de la France envers le Saint-Siège en 1660.

I

Depuis l'année 1653, sous le pontificat d'Innocent X (Pamphili), et Mazarin étant maître du gouvernement en France, la cour du Louvre avait cessé d'être représentée à Rome par un ambassadeur. Le bailli de Valençay était parti alors en congé *sine die*, et, jusqu'en 1661, les affaires courantes furent gérées par le cardinal d'Este, investi de leur protectorat officiel. La France se borna à envoyer, en diverses circonstances, des diplomates en mission spéciale : Mgr Bocquet, évêque de Lodève, à la fin de 1654, Hugues de Lionne en 1655, M. Jeure Millet en 1658, le président Colbert en 1660, enfin M. d'Aubeville en 1661. Cet état de choses irrégulier dura pendant les six premières années du

règne d'Alexandre VII (Chigi), exalté en avril 1655, et jusqu'à la mort de Mazarin.

On doit s'expliquer une interruption aussi longue dans les relations ordinaires, à la fois par une de ces convenances de politique générale qu'il faut toujours chercher au fond des événements dont elles sont souvent les véritables causes, et par une série de ces incidents secondaires qui déterminent une situation dont les origines sont ailleurs.

En réalité, depuis de longues années, la France et le Saint-Siège s'inspiraient de doctrines différentes sur l'administration temporelle et spirituelle de l'Église. L'esprit monarchique et gallican dominait à Paris; la Cour, le Parlement, la Sorbonne, le clergé même défendaient avec énergie l'autorité royale et les privilèges de l'épiscopat contre les théories ultramontaines, et maintenaient ces deux principes majeurs, l'indépendance du roi pour le temporel, la limitation du pouvoir spirituel du pape en France par les canons de l'Église. De là dérivaient plusieurs conséquences fort considérables : le droit du roi d'assembler des conciles nationaux ou provinciaux et de régler avec eux la discipline ecclésiastique, d'autoriser ou de repousser la publication des bulles du pape, d'exercer seul dans le royaume la juridiction civile et criminelle même sur les clercs, de permettre ou d'interdire les voyages des évêques hors du territoire, etc. : en outre, le pape n'étant pas reconnu comme supérieur aux conciles généraux, ne pouvait imposer à l'Église de France des décrétales ou canons étrangers à l'ancien recueil du *Corpus canonum*; enfin nulle église et nul monastère ne devait être exempté de l'*ordinaire*, c'est-à-dire de l'autorité épiscopale. La Cour de Rome, sans condamner officiellement ces principes parce qu'en définitive ils n'étaient pas contraires aux dogmes, ne les envisageait cependant qu'avec répugnance et s'efforçait de réagir contre eux dans la pratique en leur opposant de constantes difficultés de détail et de subtiles

controverses. Le roi et le pape demeuraient en paix, si l'on veut, à l'aide de combinaisons péniblement élaborées pour les circonstances particulières; mais, sous les apparences d'un *modus vivendi* plus ou moins satisfaisant, persistait et reparaissait de temps à autre, quelquefois avec aigreur, l'antinomie des deux systèmes. Puis les événements politiques détournaient souvent les querelles ou leur donnaient d'autres objets : les dissidences restaient alors à l'état latent : le roi était « Très Chrétien » et « le Fils aîné de l'Église », le pape gardait un prestige dont nul ne contestait en France le caractère sacré. Pour ne parler que des derniers temps, à travers de nombreuses discussions, le cardinal de Richelieu, préoccupé d'autres affaires, et le pape Urbain VIII (Barberini), personnellement bien disposé pour la France, étaient demeurés en assez bons termes sans chercher à définir et à régler des questions qu'il est toujours prudent de laisser dans l'ombre. La Cour du Louvre n'avait cependant conservé que très peu d'influence à Rome, et, au moment de la mort de Louis XIII, elle ne comptait pas plus de quatre ou cinq cardinaux attachés à sa cause dans le Sacré Collège.

Cette accalmie n'était toutefois qu'à la surface, et le règne d'Innocent X, dont la politique paraissait incliner vers celle de l'Espagne, avait modifié les rapports facilités sous Urbain VIII par les tendances françaises du Pontife. Les dissentiments assoupis se trouvèrent naturellement ranimés. Sans qu'on en vînt à des luttes théologiques que personne ne souhaitait de susciter, les divers incidents inévitables entre deux gouvernements en contact permanent sur tant de points furent traités dans un esprit moins conciliant, et les rapports prirent peu à peu un caractère acrimonieux de plus en plus sensible. L'antithèse des théories prévenait toute complaisance mutuelle et envenimait les moindres difficultés : en outre la politique et le caractère même du cardinal Mazarin ajoutaient à cette animosité fondamentale ces éléments précis et personnels de dis-

sentiment qui exercent une influence plus immédiate sur les décisions des hommes et sur le cours des choses que les vagues oppositions de doctrines.

II

Dès le commencement du pontificat d'Innocent X, la Cour de France avait irrité le pape déjà très mécontent des efforts qu'elle avait faits pour l'exclure au conclave, en accueillant avec une faveur marquée les neveux d'Urbain VIII, les cardinaux Antoine et Francesco Barberini, poursuivis en ce moment par une réaction assez légitime de l'opinion publique contre leurs abus de pouvoir sous le règne de leur oncle. Le pape se déclarant contre eux et prétendant leur faire rendre compte de leur administration, ils avaient dû quitter Rome en hâte et se réfugier à Paris[1]. Innocent X en prit ombrage, et les relations avec la France devinrent très mauvaises à la suite de cette manifestation, surtout lorsqu'en 1646 une expédition navale française, ostensiblement dirigée contre les possessions espagnoles d'Orbitello et de l'île d'Elbe, parut menacer le territoire pontifical. Le pape finit par consentir au retour des Barberini, mais les rancunes des deux cours survécurent à cet arrangement, d'autant plus que, par une singulière interversion des rôles, tandis que le cardinal Antoine devenait un ami et un confident de la cour du Louvre, le cardinal Francesco se brouilla avec Mazarin et se réconcilia avec le pape dont il s'appliqua à aigrir de plus en plus les ressentiments. Pendant quelques années toutefois, les rapports diplomatiques furent maintenus, au cours des deux ambassades du marquis de Fontenay-Mareuil et du bailli de Valençay, mais l'antipathie mutuelle d'Innocent X et de Mazarin ne cessait de se manifester en toute circonstance. La clairvoyance des envoyés vénitiens ne s'y

1. Voir *Différend des Barberini avec le pape Innocent X*, par M. Linage de Vauciennes, Paris, 1778.

trompait point. Contarini écrivait au Sénat : « Bien que Sa Sainteté feigne de bonnes dispositions envers la France, en réalité tous les faits marquent le contraire. Le pape intérieurement n'a pas bonne opinion des Français, et il hait mortellement le cardinal Mazarin, m'ayant dit plusieurs fois qu'il ne peut lui pardonner jamais de l'avoir brouillé avec la Reine-Régente. La force seule et la peur d'être inquiété a suspendu ses résolutions hostiles, et dans tout ce qu'il a pu faire, il a, sous main, par des levées d'hommes et d'autres mesures, favorisé particulièrement les Espagnols [1]. » Sur ces entrefaites survinrent, en 1652 et 1653, les romanesques aventures du cardinal de Retz, son arrestation, son évasion et sa fuite à Rome. Le pape, qui se souvenait de l'affaire des Barberini, saisit l'occasion d'user de représailles et d'inquiéter le cabinet du Louvre ; il accorda à l'exilé un appui et une protection morale qui ne pouvaient manquer d'irriter personnellement Mazarin ; il sollicita la mise en liberté du cardinal de Retz ; il envoya même à Paris le vice-légat d'Avignon, sous prétexte de s'informer de l'état de la question, mais au fond pour défendre la cause de l'ancien frondeur. Mazarin ayant prévenu cette démarche indiscrète en interdisant au vice-légat de dépasser Vienne en Dauphiné, le pape, indigné de voir son intervention repoussée, se montra de plus en plus animé contre le tout-puissant ministre [2]. Les discussions engagées entre les deux cours sur la juridiction dont relevait le cardinal de Retz furent traînées en longueur à Rome avec une mauvaise volonté évidente ; le pape ajourna de sanctionner la démission que Retz, bien malgré lui, avait fini par donner de son poste d'archevêque de Paris ; plus tard, en 1654, lorsqu'il reçut Mgr Bocquet, évêque de Lodève, envoyé en mission confidentielle à Rome, il lui parla avec la plus grande amertume

1. *Relazioni degl' ambasciatori Veneti*, XVIIe *secolo, Italia, Roma*, vol. II. Relation de Contarini, p. 77 (1648) (Venise, 1878). (Nous indiquerons désormais les documents vénitiens sous cette simple rubrique : *Relazioni*, etc.)

2. Voir, sur ce point historique, Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. 174 et 175 ; — Chantelauze, *le Cardinal de Retz*, passim.

trouva chez lui, au sujet de l'ancien coadjuteur, des dispositions analogues à celles d'Innocent X, sous une forme plus discrète, mais au fond non moins malveillantes pour la Cour du Louvre. Il fut placé en présence de lenteurs et d'objections systématiques, en vint à faire entendre au pape des paroles assez vives sans obtenir le procès du cardinal de Retz, et enfin, voyant que, malgré quelques concessions apparentes mais stériles, il se heurtait à une fin de non-recevoir, il dut constater son échec en demandant son rappel. Ce résultat affermit de plus en plus Mazarin dans la pensée d'ajourner la nomination d'un ambassadeur à Rome, et bien que M. de Lionne eût certainement ambitionné ce titre, il persista à demeurer sur la réserve, laissant au cardinal d'Este la gestion des affaires de France. Or ce cardinal, pour des motifs que nous indiquons plus loin, était particulièrement suspect au Saint-Père, et les relations si compromises ne pouvaient certes pas s'améliorer par son intervention [1].

III

Deux affaires qui semblent aujourd'hui bien peu considérables, mais qui alors intéressaient vivement plusieurs princes italiens et la politique française, perpétuaient et envenimaient tant d'autres désaccords entre la France et le Saint-Siège. Nous voulons parler des revendications poursuivies par les ducs de Parme sur les territoires de Castro et de Ronciglione et par les ducs de Modène sur les vallées de Comacchio. Ces difficultés ayant contribué à l'interruption des rapports diplomatiques officiels, et de plus étant étroitement liées à la suite de notre récit ainsi qu'à son dénouement, nous devons en exposer aussi rapidement que possible les origines et la situation à l'époque dont nous écrivons l'histoire.

1. Voir, sur la mission de M. de Lionne à Rome, l'ouvrage déjà cité de M. Valfrey, liv. II.

Les ducs de Parme, Alexandre, Ranuce et Odoard Farnèse, avaient à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, contracté à Rome, sous forme de monts [1], une série d'emprunts auxquels ils avaient affecté comme garantie plusieurs domaines du duché de Castro [2] et le château de Ronciglione [3]. Sur cette garantie, la dette des Farnèse s'éleva peu à peu à un principal de 1 291 000 écus, exigeant un intérêt annuel de cinquante mille écus et dix mille pour l'amortissement. Or il arriva que les ducs de Parme et leurs fermiers de Castro, pressés d'argent, négligèrent les payements, ce qui amena le Saint-Siège, sous le pontificat d'Urbain VIII, à soutenir la cause des créanciers, même par les armes : en 1641, les troupes pontificales s'emparèrent de Castro à titre de gage; la ville fut rendue en 1642, puis, après de nouvelles contestations, reprise par Innocent X, et enfin cédée ainsi que Ronciglione au pape, mais sous clause de réméré pendant huit ans. Innocent X étant mort sur ces entrefaites, et le duc de Parme Ranuce II [4] n'ayant pas racheté son domaine, tant

1. Le système des *monts* ou *monts de piété* était en usage dans l'Etat pontifical depuis le règne de Clément VII qui, le premier, en 1526, institua cette forme d'emprunt garanti par une branche de revenus. Les *monts* devinrent une administration publique placée dans les attributions de la Chambre apostolique, ce qui explique l'intervention ultérieure de cette Chambre dans l'affaire de Castro.

2. Le duché de Castro, dont la capitale était la ville de Castro, place forte alors et évêché, est situé dans les environs de Viterbe. Ronciglione en est une dépendance. Ce territoire important, à la frontière de l'Etat pontifical, avait pour le Saint-Siège une valeur politique et stratégique, tandis que les ducs de Parme dont les possessions en étaient fort éloignées n'y trouvaient qu'un avantage financier. Ils en tiraient en effet un revenu annuel de 93 000 écus.

Les Farnèse étaient maîtres de Castro depuis 1537, époque où Pierre-Louis, fils de Paul III Farnèse, l'avait reçu de son père en échange de la ville de Frascati, son domaine. Les bulles du pape qui avaient consacré cette convention contenaient cette clause singulière que le duché de Castro relevant du Saint-Siège, ne pourrait être aliéné, vendu, ni confisqué au préjudice des héritiers, mâles ou femelles, légitimes ou illégitimes de la maison Farnèse. (Voir, pour ces détails historiques, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France. Rome*, I, p. 45 et suiv.)

3. Ronciglione est situé sur le lago de Vico, au sud de Viterbe.

4. Ranuce II, fils d'Odoard Farnèse, né en 1630, duc de Parme en 1646, mort en 1694.

par suite de ses embarras financiers que des obstacles suscités par le Saint-Siège à l'acquittement de cette dette [1] qui en était arrivée alors à seize cent mille écus, ce prince sollicita d'Alexandre VII, en 1658, une prorogation du terme de huit années. Ce fut alors que la France intervint.

Ses motifs étaient plausibles. Elle désirait consolider sa situation assez médiocre en Italie : Milan et Naples appartenaient à l'Espagne, la Toscane était à peu près inféodée au cabinet de Madrid, Venise préoccupée uniquement de ses intérêts dans le Levant, le Saint-Siège défiant, réservé, presque ennemi. Au contraire les ducs de Parme et de Modène cherchaient à se rapprocher de la France, le premier dès le temps de Richelieu, le second plus récemment, surtout à l'époque du conclave d'Alexandre VII. On pouvait donc estimer habile d'évoluer de leur côté si l'on voulait reprendre pied dans la Péninsule. Mazarin espérait trouver chez eux un élément d'influence utile à notre action européenne, voisin de notre frontière, susceptible d'atténuer dans une certaine mesure la puissance excessive de l'Espagne en Italie et les ressources du Saint-Siège, enfin, un prétexte d'immixtion éventuelle dans les affaires de la Péninsule [2].

D'autre part, les choses se trouvaient, sous le règne d'Alexandre VII, dans le pire état pour la maison de Parme qui voyait arriver l'instant où, faute des payements convenus, son droit de réméré deviendrait caduc. Un tel résultat était ruineux pour ses intérêts : les territoires de Castro et Ronciglione étaient évalués, en cas d'aliénation, à cinq millions d'écus, et, faute d'en pouvoir payer seize cent mille à la Chambre apostolique ou d'obtenir une prolongation du délai, elle allait les perdre sans retour [3].

1. D'une part il avait été stipulé que le rachat aurait lieu par un seul payement ; de l'autre, le Saint-Siège, qui avait tout intérêt à garder Castro, s'efforçait d'ôter au duc de Parme les moyens de trouver l'argent nécessaire. (Voir *Recueil des Instructions*, etc., *loc. cit.*, p. 49.)

2. Voir, sur cette situation, *Hugues de Lionne*, par Valfrey, p. 12 et suiv.

3. Les liens de la maison de Parme avec la France avaient été resserrés

IV

Le cabinet du Louvre, comme on l'a vu, n'était guère en mesure alors, ses relations régulières avec le pape étant interrompues depuis quatre années, de donner au duc de Parme un concours diplomatique bien efficace. Cependant, en 1658, il voulut tenter un effort en sa faveur, et il envoya à Rome le sieur Jeure Millet, sous-gouverneur de Monsieur, frère du roi, pour demander soit la prorogation, soit le droit d'aliéner certains domaines du duché de Castro jusqu'à concurrence de la dette [1]. Cette mission ne fut pas heureuse, le Saint-Siège désirait trop garder Castro pour agréer des négociations surtout avec le gouvernement français dont il était mal satisfait : M. Jeure Millet, après trois audiences du pape, ne put rien obtenir [2]. Cet échec, qui fut sensible à la Cour de France, vint s'ajouter aux causes diverses qui retardaient l'envoi d'un ambassadeur à Rome, mais sans décourager d'ailleurs la bienveillance de Mazarin pour la maison de Parme.

V

La seconde revendication territoriale discutée entre la France et le Saint-Siège était celle de Comacchio. Le cabinet du Louvre n'en prenait pas moins de souci que du différend de Castro : pour les mêmes raisons qui dirigeaient sa conduite envers Parme, il tenait à s'attacher le duc de Modène qui réclamait ce territoire ou un équivalent. Le cardinal était d'autant plus favorable aux préten-

en 1660 par le mariage du duc Ranuce avec une cousine germaine de Louis XIV, Marguerite-Yolande, fille du duc de Savoie et de Madame Royale, fille de Henri IV. Cette union fut de courte durée ; la duchesse Marguerite mourut en 1663.

1. La mission du sieur Jeure Millet est de juin-août 1658. La relation de cet agent est aux Archives des Affaires étrangères, Rome, 133.

2. Voir *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 49 et 76.

ions de Modène que sa nièce, Laure Martinozzi [1], avait pousé le duc Alphonse IV en 1655.

L'origine de l'affaire de Comacchio remontait à l'année 1597 : cette ville et les vallées qui l'entourent dépendaient du duché de Ferrare : lorsque le duc de Modène et de Ferrare Alphonse II, si connu par l'emprisonnement du Tasse, mourut à cette date sans laisser d'héritier légitime, le pape Clément VIII, en qualité de suzerain du Ferrarais, prit possession de ce duché et de Comacchio, sa dépendance. Le fils naturel d'Alphonse II, César Ier d'Este, n'hérita que de Modène : il ne pouvait réclamer Ferrare, mais il prétendit que Comacchio était une acquisition personnelle de sa famille et devait lui demeurer. Les papes repoussèrent constamment cette demande aussi bien que l'indemnité de quatre millions d'écus dont les ducs de Modène offraient de se contenter à défaut du territoire [2]. Depuis soixante ans, cette instance que la Chambre apostolique refusait constamment d'accueillir était avec non moins d'obstination reproduite par la maison d'Este et appuyée par la diplomatie française. Le mariage de Laure Martinozzi, et aussi l'excellente attitude du cardinal d'Este, frère du dernier prince, engagèrent de plus en plus Mazarin à soutenir la cause des ducs de Modène, et l'affaire de Comacchio devint ainsi, au même rang que celle de Castro, l'un des principaux éléments de discorde entre la France et le Saint-Siège.

VI

Les choses en étaient là lorsqu'en 1659 la conclusion du traité des Pyrénées rendit la paix à l'Europe. Cet événement, qui mettait fin à la longue querelle de la France

1. Laure Martinozzi, nièce de Mazarin, née en 1634, mariée en 1655 à Alphonse IV, duc de Modène, qui mourut en 1662. Elle fut alors régente pour son fils François II, âgé de deux ans, et mourut en juillet 1687.

2. Voir, pour les détails de cette affaire, *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 53, et *Relazioni*, etc., déjà cité, p. 240.

et de l'Espagne, satisfit sans doute les sentiments pacifiques du Saint-Père, mais il fut en même temps pénible pour son amour-propre. Tandis que dans les négociations qui avaient précédé le traité de Westphalie, Innocent X, constamment représenté par son nonce, avait ainsi pris grande part à l'œuvre, Alexandre VII qu'on savait cependant très jaloux de sa réputation de diplomate expert, fut tenu à l'écart des pourparlers qui amenèrent la paix des Pyrénées. Il reconnut dans ce procédé, peu convenable d'ailleurs, la rancune de Mazarin et il en demeura blessé.

En même temps, dans ce traité entièrement conclu sans son concours, il eut le déplaisir de constater un nouveauté moignage de la partialité de la France en faveur des ducs de Modène et de Parme. Les articles 99 et 100 de l'instrument de paix établissent en effet l'accord des cabinets du Louvre et de l'Escurial dans les affaires de Castro et de Comacchio : les deux souverains s'engagent à « interposer de concert sincèrement et pressamment leurs offices et supplications » auprès du Saint-Père, « jusqu'à ce qu'ils aient pu obtenir de Sa Sainteté, d'une part le règlement de la question de Comacchio « par accord ou par justice »; de l'autre, pour le duc de Parme, « la faculté d'acquitter à divers intervalles convenables de temps la dette qu'il a contractée envers la Chambre apostolique » et de trouver « l'argent nécessaire pour conserver la possession de Castro et de Ronciglione ».

Cette question prenait ainsi un caractère international très inquiétant pour les prétentions du Saint-Siège, et il est certain que les ressentiments d'Alexandre VII contre Mazarin et la France furent très sensiblement accrus, à double titre, par le traité des Pyrénées.

VII

Néanmoins, avec cette illusion que, dans tous les temps et sous tous les régimes, nous nous faisons toujours sur le degré

le malveillance de nos adversaires et sur le prestige de notre force, la Cour du Louvre, malgré toutes les raisons qu'elle avait de croire à l'inflexibilité du pape, lui voulut envoyer encore, en 1660, un chargé d'affaires pour traiter de Comacchio et de Castro, conformément aux engagements pris de concert avec l'Espagne, et pour insister en même temps sur quelques difficultés secondaires. Il faut reconnaître que le moment était aussi mal choisi que possible, au lendemain de la paix des Pyrénées; mais enfin, on commençait à sentir les inconvénients de l'absence d'un ambassadeur et l'on voulait tâter le terrain; en outre, on avait hâte d'exécuter les articles du traité relatifs à Parme et à Modène, ne fût-ce que pour encourager l'Espagne, plus lente et moins bienveillante, à donner, suivant sa promesse, un concours effectif aux intérêts des deux princes.

La mission à Rome étant décidée, on fit choix pour la remplir d'un personnage d'un rang plus élevé que M. Millet, et qui, par sa situation personnelle, et surtout sa parenté avec le plus intime confident du cardinal Mazarin, avait chance d'être mieux écouté. On voulait aussi faire prévoir au pape l'éventualité d'une reprise des relations diplomatiques interrompues. Le roi désigna donc Charles Colbert de Vandières (plus tard secrétaire d'État sous le nom de Croissy), frère puîné du grand Colbert; il était conseiller d'État, président du conseil souverain d'Alsace et venait de remplir à Vienne une mission auprès de l'Empereur [1]. Ses instructions lui prescrivaient de se rendre d'abord

1. Charles Colbert de Vandières, marquis de Croissy, était né en 1629. Après sa mission de Rome, il fut intendant en Touraine et en Bretagne, puis plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle en 1668, à Nimègue en 1676-79 et enfin appelé au poste de secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères, où il succéda à M. de Pomponne en 1680. Il garda ce portefeuille jusqu'à sa mort arrivée en 1696 et le transmit à son fils J.-B. Colbert, marquis de Torcy. Ce ministre éminent, qui fut activement mêlé à toutes les grandes négociations du règne, n'était en 1660 qu'au début de sa brillante carrière; il n'avait que trente et un ans. — Son buste en marbre par Martin Desjardins est au musée du Louvre (sculpture moderne). (Voir, sur Colbert de Croissy, A. Baschet, *Histoire du dépôt des Archives des Affaires étrangères*, p. 67 et suiv.)

à Turin, à Parme et à Modène pour y faire connaître à la cour de Savoie et aux deux ducs l'objet de son voyage, qui était en première ligne les affaires de Castro et de Comacchio et pour les assurer des bons offices de la cour de France. L'historique de ces deux questions fut amplement développé dans ce document de manière à fournir au président Colbert toutes les informations utiles; il lui fut également enjoint de se concerter avec l'ambassadeur d'Espagne dont le zèle était douteux : « il est bien à craindre, dit le texte, que ce dernier ne se veuille ménager, et faire tomber sur le roi tout le chagrin que le pape en concevrait ». L'envoyé français fut chargé en outre de disserter vaguement sur le projet de ligue des princes chrétiens contre les Turcs dont la politique européenne était alors préoccupée, et aussi de préparer des pourparlers ultérieurs à propos des indults de l'Artois et du Roussillon sur lesquels nous aurons à revenir plus tard : mais au fond il devait consacrer presque exclusivement ses soins aux revendications de Modène et de Parme [1].

Le président Colbert échoua comme on devait s'y attendre. La décision pontificale était prise d'avance. Pendant un séjour de quelques mois à Rome, il eut plusieurs audiences d'Alexandre VII qui l'écouta avec patience et froideur, maintint les objections précédentes, traîna en longueur, et enfin la Chambre apostolique, espérant couper court à toute revendication de Castro, décida, à l'expiration du délai fixé au duc de Parme, en novembre 1660, l'incamération de ce territoire, en d'autres termes son annexion définitive à l'État de l'Église [2]. Cet arrêt était

1. Voir *Recueil des Instructions*, déjà cité. Instruction pour le président Colbert, en date du 11 octobre 1660, p. 41 à 57.

2. Je trouve dans une dépêche de l'auditeur de Rote pour la France, M. de Bourlemont, un détail assez intéressant et significatif à ce sujet. Cette dépêche est bien postérieure à l'incamération, étant datée du 6 juillet 1663 et adressée à M. de Lionne (A. É., Rome, IX, 155, fol. 125). M. de Bourlemont y raconte que pendant la mission du président Colbert l'étude de l'affaire de Castro fut soumise au tribunal de la Rote : le Saint-Siège lui ordonna d'en délibérer, de présenter ses vœux, en lui imposant, non seule-

l'autant plus grave que le pape pouvait désormais soutenir qu'il avait les mains liées en vertu d'une bulle de saint Pie V qui interdisait toute aliénation du domaine pontifical. On verra plus loin les objections de conscience qu'il ne manqua pas d'opposer aux instances persévérantes du gouvernement français, et quelle influence considérable elles eurent sur sa conduite politique. Le président Colbert devint en France au commencement de 1661, à l'époque même où Mazarin venait de mourir.

VIII

On voit combien les relations de la France et du Saint-Siège étaient embarrassées et réciproquement malveillantes au moment où Louis XIV prenait en main les rênes du gouvernement (avril 1661). Le nonce du pape continuait cependant de résider à Paris [1], mais sa présence aussi bien que les missions françaises dont nous avons parlé avaient servi qu'à renouveler des discussions vaines et inutiles. Les questions de Castro et de Comacchio semblaient écartées par la décision de la Chambre apostolique; la France ne pouvait mener à bien aucune des affaires secondaires dont il lui importait d'activer la solution; les derniers incidents relatifs au cardinal de Retz avaient accentué les antipathies mutuelles; les théories gallicanes s'accréditaient de plus en plus, enfin si le Saint-Siège

ment le secret, mais de ne même pas dire que l'affaire lui eût été présentée. La Rote se soumit, avec grande surprise, à cette procédure insolite; ses vœux furent rédigés par écrit et portés au Pape. M. de Bourlemont, fidèle au secret, n'en dit pas la teneur, mais il a soin de la laisser deviner en ajoutant : « l'on peut seulement inférer que l'on ne rencontra point le désir de la Chambre apostolique, puisque l'on fit ordonner aux auditeurs de ne garder aucune copie de leurs vœux et on leur redoubla les défenses pour le secret ». Il est donc bien vraisemblable que la note n'avait pas été favorable à l'incamération.

1. Le nonce était depuis 1659 Mgr Celio Piccolomini, archevêque de Tarée, cardinal en 1664, mort en 1681. Il avait succédé à Paris à Mgr Bagni, créé cardinal par Alexandre VII en 1659 et qui passait pour avoir été très favorable à la France pendant sa nonciature.

pouvait espérer que la mort de Mazarin atténuerait les rivalités personnelles, en revanche, il demeurait en présence d'un jeune roi particulièrement jaloux de son autorité, respectueux des traditions du tout-puissant ministre, entouré des conseillers que ce dernier avait formés et qui étaient profondément imbus de ses maximes politiques.

La cour de France présentait alors ce séduisant caractère de vigoureuse et intelligente énergie qui n'appartient qu'aux grands pouvoirs à leur aurore. En ces époques privilégiées, qui préparent l'épanouissement des périodes glorieuses, les nations concentrées après de longues épreuves donnent à l'autorité qui les représente toute leur foi et toute leur force. La brillante jeunesse de Louis XIV symbolisait l'union de la France constituée et de la Monarchie triomphante. Il n'existait plus de doutes ni de trouble dans les esprits. L'organisation de la société étant hors de cause et les attributions du pouvoir réglées, la souveraineté absolue était acceptée avec enthousiasme, incarnée dans un prince qu'entouraient l'amour et les espérances de la nation. Une série de victoires et une paix glorieuse, en consolidant l'unité française, avaient attesté l'éclatante faveur de la fortune. Le travail de Richelieu et de Mazarin, après tant de péripéties, aboutissait à la réalisation de leurs rêves : le roi ne connaissait plus d'adversaires au dedans, la maison d'Autriche était abaissée en Allemagne et anémiée en Espagne : la France avait le fier pressentiment d'une ère nouvelle, et Louis XIV l'intuition de sa toute-puissance et de ses hautes destinées. Le pays et le prince s'élançaient l'un et l'autre vers l'avenir avec une confiance juvénile dans leur génie et leur courage : ils se sentaient pleins de sève et de vie, en mesure d'atteindre à des prospérités inconnues, à la veille d'enfanter un siècle. La mort de Mazarin fermait les temps laborieux et agités, l'époque des obscurités et des épreuves : Louis XIV apparaissait dans la clarté comme un dieu mytho-

logique, souriant et heureux, et devant lui s'étendaient les espaces bleus de l'horizon.

Il avait pris sur-le-champ possession du pouvoir dans sa plénitude, avec la certitude de son droit et de l'assentiment universel, avec une hauteur d'âme irrésistible et sereine : il était le roi et le maître au même titre qu'il était homme : toute la France était de son avis. Dès le premier jour où il avait déclaré gouverner lui-même, tout le monde, du haut en bas de la société, comprit que cette volonté répondait à l'état des choses, que l'oint du Seigneur résumait en soi l'ordre public et les conséquences de l'histoire. Le dogme mystique de la monarchie avait pris sa forme matérielle : le Roi était l'autorité divine et humaine, l'être surnaturel et visible, celui, comme on disait plus tard, « que nous tenons de la munificence de Dieu ». Cette investiture de la souveraineté fut immédiate et complète. Sur-le-champ, Louis XIV entra dans son rôle avec une assurance tranquille sans en être ému ni ébloui : il commanda comme il respirait, sans la moindre hésitation, ni le moindre effort : la France obéit de même, soumise avec dignité, comme à la justice, et de plus entraînée par le charme de cette jeunesse qu'environnait tant de prestige.

On ne devait pas attendre de la part d'un tel prince dont la fierté native était élevée par l'éducation à la hauteur d'un principe sacré, la moindre faiblesse dans les questions politiques, encore moins dans les affaires où la majesté de la couronne était en jeu. C'était le moment où plutôt que de concéder quoi que ce fût dans les formules de lettres officielles, il suspendait tout commerce épistolaire avec l'empereur d'Allemagne; où jaloux de s'assurer la prééminence sur tous les souverains et notamment sur la maison d'Autriche-Espagne, il faisait sanctionner par le cabinet de Madrid la prétention du comte d'Estrades, ambassadeur de France à Londres, de prendre le pas sur le baron de Watteville, envoyé de Philippe IV; où il inscrivait partout la fière devise : *nec pluribus impar*. Il entendait donc

affirmer plus que jamais son indépendance temporelle vis-à-vis de la papauté, sa situation d'évêque du dehors, son rang de fils aîné de l'Église, ce qui ne voulait pas dire fils très soumis, mais seulement décidé à maintenir son droit d'aînesse et tous ses privilèges. Il donnait au Saint-Siège le gage de l'orthodoxie, mais en revendiquant les libertés gallicanes, et d'ailleurs prétendait justifier à Rome aussi bien que dans toute l'Europe sa prédominance à force de gloire. C'était le temps où, dans la dédicace d'une de ses premières œuvres, Racine exaltait ce Prince « devant qui l'on peut dire que *tous les peuples du monde se taisent*, comme l'Écriture l'a dit d'Alexandre », et prévoyait qu'il ajouterait « le titre de conquérant à celui du plus sage roi de la terre »[1]. Un des ministres de Louis XIV, qui le connaissait bien, après avoir vanté les qualités d'esprit d'un tel maître, « ferme, inflexible, vigoureux, incessamment appliqué aux affaires », le montrait en même temps « sensible au dernier point aux choses qui touchent à l'honneur.... ne considérant ni État, ni vie, ni repos public, ni foi jurée à l'égal de son honneur quand il le croit blessé »[2]. De tels sentiments dérivaient naturellement de la situation même du prince dès les premiers jours du règne, et il était aisé de prévoir de quelle arrogance et de quelle ténacité il ferait preuve envers le potentat, quel qu'il fût, qui oserait entrer en lutte avec une autorité imperturbable, sûre d'elle-même, fondée sur des droits incontestés, sur l'admiration universelle, et sur les résultats du travail des siècles.

IX

Devant le roi toute volonté s'effaçait sans doute, mais d'heureuses influences pouvaient cependant s'exercer autour

1. Racine, dédicace d'*Alexandre*.
2. Lettre de M. de Lionne à la reine de Suède, 19 septembre 1662. A. É., Rome, supplément, 1662, n° 149, fol. 66.

de lui. La reine mère, Anne d'Autriche, conservait, dans une certaine mesure, quelque ascendant sur son esprit. Longtemps associée à la politique dont les derniers jours de Mazarin avaient constaté le triomphe, elle avait bien mérité de son fils en contribuant à sauvegarder et à agrandir l'héritage de Henri IV et de Louis XIII ; le roi, témoin dès son enfance de la prudente conduite de sa mère au milieu des luttes civiles, avait vu se consolider peu à peu sous la Régente l'autorité souveraine actuellement son héritage : il l'entourait d'une affection respectueuse et pleine de gratitude. Il vénérait en elle l'arrière-petite-fille de Charles-Quint, toutes les gloires de la maison d'Autriche : il lui savait gré d'avoir mêlé dans ses veines le sang des Habsbourg et des Césars allemands à celui de Philippe-Auguste, de saint Louis, de François Ier et de Henri IV et d'avoir fait ainsi de lui-même le plus noble en même temps que le plus puissant prince de la Chrétienté. D'autre part, après la mort de Mazarin, elle représentait la tradition politique qu'il entendait suivre et développer ; il l'appelait donc dans ses conseils, demandait ses avis avec déférence, les acceptait souvent, ne s'en écartait jamais loin, d'autant plus qu'elle-même, calme, expérimentée, sans aucune prétention dominatrice, pénétrée à la fois d'une admiration tendre pour son fils et de respect pour la majesté visible en sa personne sacrée, ne s'exprimait qu'avec réserve, non moins soucieuse de la prospérité française que de la dignité royale. Même dans les questions religieuses, et quelle que fût sa haute piété, elle savait apprécier la raison d'État et tempérer son ardent catholicisme par le sentiment des droits de la Couronne. On se trompait fort à Rome lorsqu'on s'imaginait avoir en elle un auxiliaire politique : elle pouvait assurément chercher des ménagements de forme, mais demeurait toujours strictement fidèle aux principes de la monarchie et à l'autorité inviolable de son fils et de son roi.

Il n'y a rien à dire de la jeune reine Marie-Thérèse que

son âge, sa médiocrité d'esprit, sa situation illustre mais absolument éloignée des affaires, réduisaient à un rôle de parade et qui semblait dès lors prédestinée à l'abandon. Elle ne comptait pas, en dehors du cérémonial. Louis XIV respectait en elle la fille de Philippe IV et surtout l'épouse du roi de France : il estimait très haut, et avec raison, son irréprochable vertu, sa douceur, comme plus tard il apprécia sa résignation : mais elle était encore plus loin, s'il est possible, de son esprit que de son cœur. Il était à la veille de commencer le roman de sa jeunesse, et de lui imposer ces longues et pénibles épreuves qu'elle a subies avec une patience triste et inerte, méritoire sans doute, mais qui a laissé indifférents ses contemporains et la postérité. Elle admirait son mari, désirait sa gloire, lui obéissait en silence, l'aimait majestueusement, et qu'elle eût ou non une pensée personnelle en quoi que ce fût, ne laissait jamais paraître que la soumission la plus absolue, la plus chrétienne à la fois et la plus insignifiante. Jamais le roi n'eût imaginé de demander un avis à cette princesse auguste mais entièrement étrangère aux combinaisons de sa politique.

X

Louis XIV, dès le lendemain de la mort de Mazarin, avait notifié au chancelier de France « de ne rien sceller sans son commandement », et à tous les secrétaires d'État de ne rien signer sans son ordre. Le chancelier était Séguier, âgé alors de soixante-quatorze ans [1]; la volonté du roi le maintenait dans les strictes attributions de sa charge particulièrement consacrée aux intérêts judiciaires; et aussi ses infirmités ne lui permettaient point d'avoir

1. Il était né en 1588, fils de Jean Séguier, seigneur d'Autry. Longtemps président au parlement, il devint garde des sceaux en 1633 après la disgrâce de Châteauneuf, et deux ans après, à la mort de M. d'Aligre, chancelier de France. Il mourut en janvier 1672, à quatre-vingt-quatre ans. Voir sur Séguier le livre de M. René Kerviler, Paris, Didier, 1874.

d'influence active sur les questions intérieures ou extérieures. Louis XIV le regardait, ainsi qu'il le dit dans ses *Mémoires*, comme « plus habile dans les affaires de justice que dans celles d'État » : il était, ajoute-t-il, « tout affectionné à mon service, mais en réputation de n'avoir pas toute la fermeté nécessaire aux grandes choses ». Quant au comte de Brienne, secrétaire d'État pour les affaires étrangères pendant la minorité du roi, il était vieux, fatigué, peu en crédit dès le temps de Mazarin qui ne lui pardonnait pas de lui avoir conseillé la retraite en 1651, et plutôt le titulaire que le directeur réel de son département [1]. Toutes les grandes négociations étaient conduites, à cette époque, en dehors de lui : son travail se bornait au courant des correspondances secondaires dont le roi lui faisait donner les éléments, et au contreseing des pièces officielles.

Les véritables ministres étaient, après la disgrâce de Fouquet, Michel Le Tellier, Colbert et Hugues de Lionne. Le Tellier avait le département de la guerre, mais en même temps, comme il assistait à tous les conseils où le roi goûtait fort son mérite et son expérience, il était également mêlé à l'ensemble de la politique, notamment aux affaires étrangères, et les ambassadeurs des Puissances avaient grand soin de l'entretenir des objets dont ils étaient préoccupés [2]. On connaît trop cet homme éminent pour que nous ayons à nous étendre sur sa vie, célébrée plus tard avec tant de fastueuse éloquence par Bossuet

1. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, né en 1594, secrétaire d'État sous Louis XIII de 1634 à 1642, chargé des affaires étrangères pendant la régence et jusqu'à la résignation de sa charge en 1663. Il mourut en 1666. Mazarin se défiait de lui, l'ayant trouvé hésitant pendant la Fronde : « Je n'aurai plus aucune confiance en lui, écrivait-il à la reine, puisqu'il est gouverné par mes plus fiers ennemis. » Lettres de Mazarin publiées par M. Ravenel, p. 287. Lettre du 16 septembre 1651. — Son fils Louis-Henri eut quelque temps la survivance nominale de sa charge, mais fut obligé de la vendre à Hugues de Lionne, qui depuis plusieurs années en exerçait réellement les fonctions.

2. La correspondance des ambassadeurs de Venise et d'Espagne, du nonce, etc., est remplie des récits de leurs conversations avec Le Tellier.

et par Fléchier : qu'il nous suffise de dire qu'en 1661 il tenait pour ainsi dire le premier rang dans la confiance du maître après avoir joui constamment de celle de Mazarin. Son activité, son labeur assidu, ses hautes qualités d'administrateur, sa prudence éprouvée, la dignité de sa vie justifiaient cette faveur : « il appuya de toutes ses forces, a écrit un éminent historien, le gouvernement personnel de Louis XIV, il l'éclaira de toutes ses lumières, il lui communiqua les secrets de sa profonde expérience »[1]. Il savait dissimuler habilement son influence, ayant affaire à un prince qui, tout en écoutant les autres, prétendait ne rien décider que par lui-même, mais ses avis, toujours mesurés, exerçaient une très forte action sur la marche du gouvernement : son esprit souple et délié pressentait les tendances du roi sans s'y asservir, et les dirigeait souvent d'autant mieux qu'il s'inspirait généralement en principe des mêmes idées que son maître. On lui a reproché avec raison d'avoir, vingt ans après les événements qui nous occupent, pris une grande part à la révocation de l'Édit de Nantes : Le Tellier ne fut point servile en cette circonstance, mais sincèrement d'accord avec le roi. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, son caractère honnête, équilibré, son intelligence étendue et savante, sa fidélité inébranlable, lui assuraient un pouvoir moral incontesté. Pendant quarante ans, il avait assisté aux plus considérables évolutions politiques du siècle : auprès d'un jeune prince, un homme de cet âge, de haute vertu, rompu aux affaires, magistrat instruit et diplomate éclairé, donnait au gouvernement une garantie de modération et de sagesse. Louis XIV connaissait tout le prix d'un tel conseiller, qui se tenait toujours à sa place, n'avait d'ambition que celle de le bien servir, et imprimait à l'ensemble de la politique en France et au dehors, sans lui rien communiquer de sénile, un aspect de gravité imposante et de maturité sévère.

1. *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, I, p. 16.

Les fonctions de Colbert dont l'objet spécial, comme on sait, étaient les finances qu'il administrait depuis la disgrâce de Fouquet avec le titre de contrôleur général, ne l'éloignaient pas toutefois de la politique étrangère : cet infatigable travailleur, qui assistait avec Le Tellier aux conseils intimes constamment réunis par le roi, était au courant de tout : ses avis, les informations qu'il était en mesure de donner sur les divers services, les moyens d'exécution dont il disposait en vertu de ses attributions ou directes, comme les finances, ou annexes, comme la direction partielle des intendants de province et de la marine, lui donnaient auprès du roi une situation et une autorité presque égales à celles de Le Tellier. Lui aussi était en relations avec les ambassadeurs étrangers qui connaissaient son crédit, l'importance de son opinion et l'estime que le roi accordait à ce robuste serviteur. Sans que le détail des affaires extérieures lui passât par les mains, il les savait à merveille et préparait les décisions de concert avec ses collègues et le souverain. Il travaillait quotidiennement avec Louis XIV, et comme autrefois il avait été l'agent et le confident de Mazarin, il était devenu, sur un plus grand théâtre et avec des moyens plus étendus, un des plus puissants auxiliaires du jeune monarque. Presque toute l'administration du pays reposait sur son dévouement laborieux, sa compétence universelle, sa probité et son exactitude. Il représentait dans le Conseil l'élément pratique dont la valeur s'impose d'elle-même, et il en usait avec une extrême habileté, une respectueuse déférence, une rare fertilité de ressources, pour servir la volonté du maître; son esprit d'ordre et d'économie modérait, sans l'affaiblir, le goût des grandes choses qui était la faculté dominante de Louis XIV : il n'était ni le favori, ni l'instrument du prince, mais vraiment son ministre principal exerçant une initiative personnelle très active sous l'apparence d'exécuter les commandements du chef de l'État. Sa position ainsi comprise était inébranlable comme celle du roi lui-même, dont la volonté

prépondérante, inspirée souvent par ses conseillers, mais toujours admirablement servie, demeurait la puissance unique et en pleine lumière. De même que dans une horloge un ressort caché fait tout mouvoir, tandis qu'on ne voit que le cadran, on pourrait dire que les rouages de l'administration étaient discrètement conduits par Colbert et que le monarque apparaissait seul devant son peuple et devant l'Europe : mais il faudrait ajouter que l'autorité et le prestige du prince donnaient toute sa force et son harmonie au gouvernement. Richelieu et Mazarin s'étaient substitués à un roi débile et à un roi enfant : Colbert n'aspirait pas à jouer un pareil rôle, impossible sous Louis XIV; il restait un serviteur qui, sans porter en quoi que ce fût ombrage à la puissance du maître, en était l'agent supérieur, modeste et nécessaire. Il participait donc à toutes les grandes affaires de l'État, à celles même où il n'était pas directement mêlé, et où il n'intervenait qu'à titre de conseiller, mais c'était toujours avec l'ascendant d'une raison solide, d'une compétence universelle et d'une perspicacité de premier ordre.

Les questions diplomatiques étaient cependant étudiées et conduites par un personnage spécialement apte au maniement des relations extérieures, Hugues de Lionne, le troisième membre de ce Conseil étroit qui formait le gouvernement et qu'un contemporain a appelé « le triumvirat ». M. de Lionne était, comme on dirait aujourd'hui, un homme de la carrière [1] : neveu d'Abel de Servien, l'un

1. Hugues de Lionne était né en 1611. Son grand-père et son père, de bonne noblesse de robe, avaient occupé les plus hauts emplois au parlement de Dauphiné. Sa mère, Isabeau de Servien, était sœur du célèbre Abel de Servien, l'illustre plénipotentiaire de France aux conférences de Münster, et d'Ennemond de Servien, ambassadeur à Turin. Son père, devenu veuf, entra dans les ordres, fut évêque de Gap, et mourut en 1663. Hugues de Lionne fut dès l'âge de vingt ans secrétaire de son oncle Abel de Servien, puis conseiller d'État et l'un des intimes confidents de Mazarin. Chargé de diverses missions à Parme et à Rome en 1642 et 1643, de nouveau à Rome en 1656, puis à Francfort en 1657, à Madrid au moment de la paix des Pyrénées, négociateur de la ligue du Rhin, secrétaire d'État en 1659, ministre des affaires étrangères en 1663 après la résignation des

des négociateurs des traités de Westphalie, il avait été formé dès sa première jeunesse aux grandes affaires par ce diplomate célèbre : Mazarin, qui appréciait son esprit, sa précoce expérience, son extraordinaire facilité de travail, l'avait employé dans les circonstances les plus difficiles tant à l'intérieur qu'au dehors, et lui avait notamment confié à Parme et à Rome en 1642-43 et 1656 les missions officielles que nous avons rappelées plus haut. M. de Lionne avait appris ainsi à connaître les personnages considérables de l'Italie et le manège politique de la Péninsule. Le succès n'avait pas toujours répondu à son attente, et il en avait gardé rancune à la cour de Rome avec laquelle il avait eu à débattre de graves intérêts sous les pontificats d'Urbain VIII et d'Innocent X et au début de celui d'Alexandre VII, ayant assisté au dernier conclave. D'autres missions en Espagne et en Allemagne l'avaient familiarisé avec toutes les discussions européennes : attaché aux conseils de la Couronne avec le titre assez vague de secrétaire d'État, et instruit alors, par l'affection et la confiance de Mazarin, de tout le mécanisme intérieur du gouvernement, il était resté particulièrement chargé de prendre part à la direction des relations étrangères : peu à peu, par son labeur assidu et sa connaissance des choses du dehors, il avait accaparé la plupart des attributions du vieux Brienne qui demeurait titulaire officiel d'un service conduit effectivement par son adjoint. A la mort de Mazarin, il était en pleine possession de l'estime et de la faveur de Louis XIV qui, se conformant aux suprêmes recommandations du cardinal, l'admit avec Le Tellier et Colbert dans son intimité; il le plaçait dès le premier jour fort au-dessus

deux Brienne, il occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée en 1671. Il avait épousé Paule Payen, fille d'un conseiller d'État, qui lui avait apporté une grande fortune et qui mourut en 1704. Il était marquis de Berny ayant acheté cette terre en 1653. — Voir sur Hugues de Lionne le savant ouvrage de M. Valfrey, notamment l'introduction, qui est une complète biographie commentée avec une pleine connaissance de l'homme et du temps (Paris, Didier, 1877).

de Brienne, les invitant tous deux, il est vrai, à agir de concert dans les affaires étrangères, mais ordonnant à Brienne d'écrire aux ambassadeurs ce que M. de Lionne devait « lui mander de sa part ». Celui-ci traversa sans encombre l'instant critique de l'arrestation de Fouquet dont il était ami : « les fautes sont personnelles, lui dit Louis XIV en cette circonstance,... je suis content de vos services. Brienne, continuez de recevoir de Lionne mes ordres secrets : la disgrâce de Fouquet n'a rien de commun avec lui. » Ce mauvais pas franchi, la fortune du secrétaire d'État fut à jamais assurée : en 1663, lorsque Brienne et son fils qui avait la survivance durent abandonner la direction officielle des affaires étrangères, Lionne était désigné d'avance pour devenir enfin titulaire du département dont il avait depuis longtemps la charge. Agé alors de cinquante-deux ans, honoré par le roi de la plus affectueuse confiance qui ne lui fit jamais défaut, il était admirablement formé par plus de trente années d'étude à toutes les manœuvres de la diplomatie; « dans les ordres et les directions qu'il donne, a dit de lui M. Mignet, il montre la connaissance la plus profonde des hommes et des matières d'État; il prévoit toutes les difficultés probables et indique avec abondance les moyens de les vaincre ». Initié aux plans du maître dont il partageait les ambitions et dont il servait les desseins par les conceptions les plus ingénieuses, il avait encore le mérite de présenter, au cours d'une vaste correspondance, la pensée royale dans un style clair, brillant, et aussi le plus majestueux dont un prince ait jamais usé et qui demeure comme le modèle du langage diplomatique, comme l'expression la plus haute de l'autorité souveraine. Adressées à tous les agents avec une inépuisable fécondité, les minutes sont de sa main, d'une écriture ferme et serrée; sa langue vigoureuse, encore un peu surchargée et prolixe peut-être, est celle des illustres prosateurs français au commencement du grand siècle. On a peine à s'imaginer comment cet homme, pas-

sionné pour le plaisir et dont la conduite personnelle a défrayé souvent la chronique scandaleuse de l'époque, pouvait, au milieu d'une vie peu régulière, subvenir à un aussi accablant travail. Il supporta cependant le fardeau sans fléchir un instant, jusqu'à soixante ans : mais il était vieilli avant l'âge par ce double abus de ses forces : les ambassadeurs vénitiens le dépeignent dès 1668 « exténué par les fatigues, pâle de couleur »; — « il semble, dit l'un d'eux, qu'il ne lui reste qu'une peau ténue pour couvrir les parties plus solides et que tout soit réduit chez lui à l'esprit et à l'intelligence »[1]. Lorsqu'il succomba le 1er septembre 1671, après une courte maladie, ses facultés morales étaient intactes, mais son tempérament physique était usé. Il laissa une fortune embarrassée et fort diminuée par ses prodigalités fastueuses, mais en revanche les affaires politiques dans une magnifique situation. Son nom est attaché à jamais aux brillantes années qui ont été le début du grand règne, aux entreprises et aux négociations qui devaient, huit ans après sa mort, amener, à Nimègue, le plein développement de la gloire du Roi.

XI

On voit quelle était, au moment où Louis XIV commença de gouverner, la forte constitution de la monarchie. Le roi, avec le prestige d'une autorité qui était véritablement devenue un dogme, avec les chances heureuses de la jeunesse, était secondé par des ministres éminents et non rivaux. L'organisation administrative et militaire se concentrait et se régularisait sous la direction de Le Tellier; les finances, si gravement compromises par Fouquet, se rétablissaient peu à peu en bon ordre par les efforts de Colbert; M. de Lionne conduisait les affaires étrangères avec autant

1. Ses nombreux portraits gravés sont très différents ayant été faits à diverses époques. Il paraît dans les uns éclatant de force et de santé, dans les derniers fatigué et triste.

de patriotisme que d'énergie et de prudence. Le prince, par son activité, son travail et les ressources de la toute-puissance, donnait à l'ensemble des services de l'État un équilibre stable et une force irrésistible. Après tant d'années de troubles, la société française était groupée autour du Souverain dans un sentiment unanime de respect et de confiance : elle s'avançait vers l'avenir avec ces hautes espérances, avec cette foi intime qui sont les gages certains de la prospérité et de la victoire.

La cour, par son éclat, par ses fêtes, par sa civilisation supérieure, était l'arbitre des élégances et le modèle de l'Europe. Paris avec ses splendeurs mondaines, ses salons et le déploiement d'esprit des ruelles, ses théâtres, les œuvres de ses savants, de ses artistes et de ses écrivains, était l'expression même de cette vigueur intellectuelle, à la fois dominatrice et séduisante, qui assure partout l'ascendant d'un peuple. On y jouissait de la vie avec un élan et une conviction qui n'appartiennent qu'aux premières années des grandes périodes de l'histoire : malgré bien des désordres individuels de conduite et de fâcheux raffinements littéraires, la conscience publique était saine et droite et le goût définitif très fidèle aux belles choses. Le bon sens, l'idée du bien, la religion, réglaient l'opinion générale : on était vicieux par entraînement ou par étourderie, non point par perversité ni système ; on considérait les écarts et les scandales comme des accidents ; on les acceptait en silence, souvent par respect pour des personnes augustes, mais rien n'altérait encore sensiblement dans les âmes la pureté des principes et l'intégrité des croyances chrétiennes. La force morale et politique du pays était intacte : il avait foi en lui-même, en ses destinées glorieuses, en son Roi, en son Église à la fois gallicane et fidèle à Rome, en son génie, en ses richesses, et Louis XIV aussi bien que ses conseillers s'inspiraient en toutes choses de ces mêmes pensées : c'est ainsi que la monarchie, à cette époque, représentait exactement la France et l'unité française.

XII

Les cabinets européens ne s'y trompaient pas, et l'on peut dire qu'au lendemain de la paix des Pyrénées, ils reconnaissaient tous, avec plus ou moins de réticences ou de rancunes, le Roi Très Chrétien comme le plus puissant des princes. La ligue du Rhin, qui complétait en notre faveur les avantages des traités de Westphalie, tenait en respect la souveraineté de l'Empereur. L'Espagne, si étendus que fussent ses domaines, n'en pouvait plus rassembler sous une autorité forte les fragments épars, et la dernière guerre l'avait ruinée. L'Angleterre cherchait vainement à se consolider sous le gouvernement toujours contesté de Charles II Stuart. Les puissances du Nord, Suède, Danemark et Russie, ne songeaient même à aucune rivalité directe avec la France. Les petits États italiens étaient les uns rapprochés de nous comme la Savoie, Parme et Modène, les autres comme la Toscane et Venise hors d'état de disputer au roi la prééminence, cette dernière étant d'ailleurs épuisée par ses luttes contre la Turquie : la Lombardie et Naples, provinces espagnoles, n'avaient point de politique personnelle.

Louis XIV avec raison ne craignait que deux forces en Europe : l'une, qu'il songeait dès lors à réduire, c'était la Hollande; l'autre, dont il envisageait avec une défiance inspirée par Mazarin l'hostilité dangereuse, c'était le Saint-Siège. La plus grande difficulté du moment était en effet à Rome, et ce qui le prouve bien, c'est que, malgré tout le talent et la fermeté du roi et de ses conseillers, ils ont, au cours de la lutte dont nous allons entamer l'histoire, accumulé fautes sur fautes et vaincu à la fin sans profit et sans gloire. Aussi, et comme s'il eût pressenti les inconvénients des mauvais rapports avec un tel adversaire, Louis XIV préférait sagement ménager une entente. Malheureusement il ne la comprenait que par le triomphe à Rome de son prestige universel, et c'était là une erreur fondamentale.

Alexandre VII ne pouvait pas accepter cette prétention avec complaisance; il l'aperçut immédiatement avec une sûreté de coup d'œil aidée d'ailleurs par des prédispositions défavorables, mais il se mit en garde contre elle, il faut le dire, avec une mauvaise humeur trop visible et des préjugés trop obstinés. Il eût suffi de se défendre avec ténacité, mais de bonne grâce, sans irriter l'amour-propre ombrageux du roi par un refus systématique de toutes ses demandes, même les plus légitimes, et en réservant la résistance pour les empiétements dangereux. Il n'en fit rien, se maintint envers Louis XIV, comme envers Mazarin, dans une attitude négative et soupçonneuse qui inquiétait et blessait un souverain superbe, jaloux de sa prédominance en Europe et assuré de sa force.

Ce fut donc sur un terrain fort mal préparé que Louis XIV allait s'aventurer dans le désir, très légitime, il est vrai, de relever l'influence française à Rome. Ces efforts, attestés par la mission du président Colbert, et plus tard par celle de M. d'Aubeville que nous exposerons plus loin, avaient pour objets apparents l'accord sur quelques questions secondaires, mais au fond le roi voulait préparer les voies à une action directe sur le Saint-Siège : là comme partout ailleurs, en sacrifiant le jansénisme, et se sachant soutenu par les doctrines gallicanes de la Sorbonne, des Parlements et de la majorité du clergé de France, il entendait faire reconnaître la haute autorité politique qu'il avait conquise. Le Saint-Siège, de son côté, était décidé à maintenir sa suprématie et à ne point accorder à la monarchie française, dont les tendances impérieuses lui étaient suspectes, une primauté qui lui paraissait redoutable. Telle a été la cause majeure de la grande querelle dont on va lire l'exposé. En d'autres circonstances, les incidents matériels eussent été promptement atténués et clos : on verra qu'avec un tant soit peu de bon vouloir réciproque, leur règlement rapide eût été extrêmement facile. Mais ils sont survenus au milieu d'un état de choses et d'une dispo-

sition des esprits qui leur ont fait prendre un développement inattendu, et qui ont même agi d'une façon si étrange sur des hommes aussi distingués que l'étaient alors le Roi et le Pape, les membres du Sacré Collège et les ministres de Louis XIV, que les uns et les autres ont montré une maladresse égale et aussi peu de discernement. Dans le récit de ces événements, il faut toujours avoir devant les yeux cet antagonisme fondamental qui explique l'animosité des deux adversaires, les proportions de la querelle, et le dénouement aussi fâcheux pour la puissance matérielle dont la vanité seule, en définitive, demeura victorieuse, que pour la puissance morale qui s'était fourvoyée dans une impasse et ne sut pas éviter la défaite.

Après avoir indiqué les conditions où se trouvait la Cour de France au moment où cette lutte ouverte commence, examinons l'état du Saint-Siège et les principaux personnages qui dirigeaient alors sa politique.

CHAPITRE II

ROME SOUS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE VII (CHIGI) (1662)

I. Le pape Alexandre VII. — Sa vie. — Son caractère. — Le népotisme. — II. La famille Chigi. — Don Mario. — Le cardinal Flavio Chigi. — — Don Agostino. — Influence des parents. — III. Les ministres du pape. — Les cardinaux Rospigliosi, Corrado, Imperiali, Mgr Rasponi, l'abbé Salvetti. — IV. Le Sacré Collège. — Les cardinaux du parti français : d'Este, Barberini, Mancini, Grimaldi, Maidalchini, Orsini. — V. Les cardinaux du parti espagnol : Médicis, Aragon, Astalli. — VI. L'escadron volant. — Caractère de ce groupe. — Ses principaux membres : Ottoboni, Albizzi, Azzolini. — VII. Les cardinaux indépendants : Sacchetti, Pallavicini, Cibo, Odescalchi. — VIII. Aspect général du Sacré Collège. — IX. Relations du Saint-Siège avec l'Espagne, l'Allemagne, et les divers princes d'Italie. — X. Isolement de la cour de Rome en Europe.

I

Le pape Alexandre VII (Chigi) était monté sur le trône pontifical le 7 avril 1655 : il succédait à Innocent X (Pamphili), dont le règne finissait sur de mauvais souvenirs [1]. La toute-puissance de la célèbre donna Olimpia, belle-sœur d'Innocent, les intrigues et la rapacité de cette femme, avaient rendu de plus en plus odieux le régime du népotisme qui depuis longtemps accablait les populations romaines, indignait les consciences catholiques, provoquait, après avoir si fort contribué aux succès de la Réforme, toutes les colères et déclamations des huguenots, et nuisait si pro-

1. Innocent X, élu en 1644 en remplacement d'Urbain VIII (Barberini), était mort le 7 janvier 1655.

fondément à l'autorité du Souverain Pontife. Il faut considérer sans doute que, dans les mœurs du temps, les auteurs de ces abus étaient moins coupables qu'il ne semble aujourd'hui; il ne faut pas juger avec nos idées actuelles un état de choses déplorable en lui-même, mais qui trouvait une sorte d'excuse dans la corruption générale, dans le système d'administration despotique établi partout, et dans l'ignorance des droits et des devoirs réciproques des peuples et des gouvernements. Le régime extérieur du Saint-Siège subissait cette contagion, et les passions humaines, malgré les lois immuables de l'Église qui n'avaient cessé de les condamner, altéraient singulièrement, dans la pratique, la grande institution religieuse qui représente l'unité de la foi et la discipline morale du monde catholique.

On espérait beaucoup du nouveau pontife qui passait pour austère. Né à Sienne, en 1599, Fabio Chigi appartenait à une famille de bonne noblesse, enrichie autrefois par la banque, mais depuis longtemps déchue et obscure[1] : un de ses ancêtres au XVIe siècle avait cependant laissé le souvenir de ses libéralités envers les savants et les artistes. Lui-même, sous Urbain VIII, avait été inquisiteur à Malte

1. La Relation des ambassadeurs vénitiens d'obédience en 1656 vante beaucoup la famille du nouveau pape. « La noblesse de sa naissance est très considérée à Sienne, tant pour l'antiquité de la famille que par les preuves de haute valeur personnelle données par ses ancêtres dans diverses carrières. » (*Relazioni*, etc., tome II, p. 169.) — Voir aussi sur ce sujet la relation faussement attribuée à Angelo Correr et publiée à Leyde chez Lorens en 1663. Ce document, œuvre d'un faussaire (probablement Carlo de Ferrara de Tot), a été sans cesse cité par les écrivains qui se sont occupés de cette époque, notamment par Bayle (article CHIGI) et de nos jours par M. Chantelauze (*le Cardinal de Retz*), qui l'ont cru authentique. Tout en se défiant des informations de cet opuscule, on ne peut méconnaître que son auteur connaissait bien la cour de Rome sous Alexandre VII, et nous aurons souvent l'occasion de le citer, sous réserves. En ce qui concerne la noblesse des Chigi, nous y lisons : « elle est considérable, et cette famille est mise au nombre des anciennes qui ont été honorées des charges que la ville (de Sienne) a accoutumé de donner à ses citoyens. Dès le temps de Jules II, la maison Chigi eut des emplois à la cour.... Augustin Chigi maniait alors la trésorerie,... mais, dès le temps de Paul III, ceux de cette maison se trouvèrent un peu déchus de leur première splendeur, etc. » (P. 11 et 12.)

et vice-légat à Ferrare : Innocent X l'avait envoyé nonce à Cologne, puis à Münster où il avait pris part aux négociations qui amenèrent les traités de Westphalie, enfin l'avait créé secrétaire d'État, puis cardinal en 1652.

Nous avons rappelé plus haut que, dès cette époque, il avait la réputation d'être hostile à la cour de France et surtout au gallicanisme, et qu'il en était résulté entre lui et Mazarin une animosité persévérante [1], pendant le temps où il fut premier ministre d'Innocent X, enfin au conclave de 1655. S'il arrive à être élu, disait Mazarin au ministre espagnol Pimentel dès 1651, « ce sera le plus faible pontificat qui ait été depuis saint Pierre » [2]. Aussi l'avait-il désigné particulièrement au cardinal d'Este, protecteur des affaires de France, comme devant être écarté du pontificat [3]. Dans les instructions remises alors à ce personnage, le futur pape était apprécié en termes très malveillants : « il n'a ni savoir, ni vertu solide, mais une simple littérature superficielle et pédantesque et une apparence d'ecclésiastique zélé qui n'est qu'illusion et *grimissa* ; il a le cerveau rempli de fausses maximes touchant les affaires du monde et les intérêts des princes chrétiens, d'autant plus dangereuses en sa personne qu'il a une présomption incroyable et qu'il abonde en son sens au delà de toute expression ; et pour conclusion, il est fort animé contre la France » [4]. Et plus loin : « il s'est montré dans Rome et dans l'emploi qu'il y a eu encore plus imprudent et plus mal intentionné pour la France ». Et Mazarin ajoute : « Le Roi, soit qu'il le considère comme incapable de gouverner l'Église, faute de prudence et retenue, ou comme notoirement très mal intentionné pour la France,

1. Voir *Mémoires* du cardinal de Retz (Amsterdam), 1718, t. III, p. 326.
2. Lettres de Colbert, t. VI, Appendice, p. 484.
3. L'instruction dit en propres termes à propos des cardinaux Chigi et Francesco Barberini : « S. M. ne laisse sur ce sujet-là ni tempérament ni milieu à prendre ; mais elle entend et veut absolument que l'exclusion soit donnée à l'un comme à l'autre ». A. É., t. CXXVI, f° 568 (publié au *Recueil d'Instructions données aux ambassadeurs de France*). T. I, p. 4 et suiv.
4. *Instructions*, etc., *loc. cit.*, p. 12.

ne peut et ne doit souffrir qu'il parvienne au pontificat; et, partant, il désire que l'on lui fasse l'exclusion par telles voies et en telles formes que l'on jugera plus à propos »[1].

Les ambassadeurs vénitiens parlent avec plus de justice et d'impartialité. La relation des ambassadeurs d'obédience, écrite pendant la première année du règne d'Alexandre VII, le représente comme un homme « de mœurs excellentes et modérées, d'un bon caractère » ; « il est extrêmement lettré,... entendu dans les affaires d'État, en parlant avec franchise,... on ne peut que reconnaître la haute intégrité de sa conscience »[2]. Quelque temps après, en 1660, Angelo Correr est un peu moins élogieux, mais encore favorable : il vante « les qualités d'esprit du pape, son honnêteté consciencieuse et sa vertu éprouvée »[3]. L'année suivante, Sagredo donne quelques détails de plus : « Le pape, dit-il, tient essentiellement au respect, à la vénération, je ne dirai pas de sa personne, mais du rang où il est placé.... Il est très ponctuel dans l'observation du cérémonial. Il s'est appliqué à mettre de l'ordre dans la maison pontificale, distribuant les charges à des personnes éminentes par leur naissance et estimées pour leurs vertus. Il exige beaucoup de décorum dans son service personnel : sa table est somptueuse, et il sait que ce luxe convient à sa dignité[4]. » Sagredo vante encore les grands travaux que le pape a fait exécuter dans Rome : la construction de beaucoup de palais et d'églises, la restauration des murs, l'élargissement de plusieurs rues, l'hôpital de Civita-Vecchia et surtout la magnifique colonnade de la place Saint-Pierre. Enfin il fait remarquer (ce qui devait avoir plus tard de graves conséquences) le soin que prenait le pontife d'accroître l'effectif des forces militaires dans Rome. On y voyait en effet rassemblés, outre la garnison du château Saint-Ange, les

1. *Instructions*, déj. cit., p. 16.
2. *Relazioni*, etc., p. 169 et 170.
3. *Ibid.*, p. 198. Cette relation est la véritable œuvre d'Angelo-Correr. Nous avons parlé plus haut de la fausse.
4. *Relazioni*, p. 243, 244 et 245.

gardes suisses et 400 Corses « pour la sûreté de la ville et pour prêter main-forte à la justice », mille soldats choisis « qui n'ont d'autre fonction que d'accompagner le pape quand il sort ». De plus, le corps de garde placé au Quirinal avait été augmenté cinq ou six fois, de sorte que plusieurs centaines de soldats entouraient continuellement le palais. Enfin les escadrons ordinaires de chevau-légers, accrus de deux compagnies de cuirassiers armés de toutes pièces et l'épée nue, suivaient partout Sa Sainteté.

Mais les détails les plus intéressants sur le caractère d'Alexandre VII sont fournis par la relation attribuée à Correr, et dont l'auteur, quel qu'il soit, connaissait extrêmement bien la cour de Rome au XVIIe siècle. Cet écrivain signale le goût particulier du Saint-Père pour le luxe dans les habillements qu'il voulait voir « enrichis de tous les ajustements qui leur peuvent donner plus d'éclat et de lustre », sa passion pour les embellissements de la ville et pour la magnificence en toutes choses : « ce sont, dit-il, des marques bien certaines que le pape a une âme toute royale, et véritablement il le fait paraître dans les actions publiques qu'il entreprend ». Le même auteur critique cependant les dépenses excessives du Saint-Père et les richesses accumulées par ses parents. Il loue en revanche l'habileté politique déployée par le pape dans sa nonciature à Münster, et, depuis, dans la charge de secrétaire d'État, « la bonne conduite de sa vie, l'intégrité de ses mœurs et sa science des intérêts de tous les États », ses goûts littéraires (Alexandre VII était bon poète latin) [1], et en

1. Les poésies latines d'Alexandre VII ont été publiées en trois éditions (1645, 1654 et 1656), sous ce titre : « *Philomathi musæ juveniles* ». La dernière édition (1656) fut imprimée à Paris, au Louvre. — Les mérites littéraires du pape et sa sympathie pour les œuvres poétiques étaient fort connus et ont engagé Corneille à lui dédier sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* (édition de 1656). Il fait naturellement dans sa dédicace le plus grand éloge des talents d'Alexandre VII ; mais à la suite des événements de 1662, il supprima cette dédicace dans les éditions subséquentes. On la trouvera au tome VIII, p. 1, des Œuvres de Corneille publiées dans la collection des Grands Écrivains de la France, Paris, Hachette, 1862.

somme « sa grande capacité ». Il raconte aussi que le pape était d'une complexion fort délicate, souvent malade de la fièvre, et se trouve ainsi résumer la plupart des traits épars dans les diverses relations authentiques des ambassadeurs vénitiens. Enfin le cardinal de Retz, qui avait pris beaucoup de part à l'élection du Saint-Père, et qui, lorsqu'il écrivit ses *Mémoires*, était bien revenu de son engoûment, tout en taxant le Souverain Pontife d'une « dissimulation profonde », reconnaît cependant « qu'il avait acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache ». Il ajoute que « ses mœurs avaient été sans reproche depuis son enfance », que s'il « se communiquait peu, ce peu était mesuré et sage », qu'il avait « tous les dehors d'une piété véritable et solide ». Retz, déçu dans les espérances qu'il avait formées sur le concours ultérieur du pape dans ses affaires, affecte, il est vrai, de penser que ces belles qualités étaient plus apparentes que réelles, insiste ailleurs sur l'esprit minutieux d'Alexandre VII, « son petit génie » et même « son âme basse », mais tout ce qu'il dit de ses vertus et de son mérite subsiste, et le récit qu'il donne de ses rapports avec le pape, soit pendant, soit après le conclave, aussi bien que des conseils qu'il en a reçus, montre chez le pontife beaucoup d'expérience, d'habileté et même de sagesse [1].

Au physique, Retz prête à Alexandre VII l'aspect d'un médecin. Telle n'est pas l'impression que nous laisse son portrait peint par Mignard et gravé par Pitau en 1662. Il présente une physionomie non pas ecclésiastique sans doute, mais plutôt militaire. Les yeux sont vifs, le nez est aquilin ; la moustache noire, relevée, assez forte, domine la bouche serrée ; une royale assez développée allonge encore la figure maigre et un peu rude. Le front élevé et bombé indique un caractère obstiné, et l'ensemble du visage montre plus d'intelligence que de finesse et de douceur.

1. *Mémoires* de Retz, *loc. cit.*, p. 328 et suiv.

C'est l'expression d'un homme réfléchi, sans flexibilité et sans grâce, entier dans ses idées, sévère et même âpre dans ses jugements. On n'y voit point trace d'onction apostolique; le regard un peu inquiet laisse deviner de la versatilité, du caprice dans les affections : on y sent une âme délicate et honnête, mais en même temps susceptible, ombrageuse, un tempérament nerveux, maladif, un esprit qu'il faut savoir ménager, de la dignité et des convictions sincères.

Ce n'est certes pas le type d'un homme ordinaire. Le pape, en effet, avec ses défauts très sensibles, ses allures impérieuses, ses préventions enracinées, son tempérament défiant, épineux, sa politique passionnément jalouse de ses prérogatives, lente dans ses décisions, systématique dans ses antipathies, inhabile dans le maniement des hommes, avait incontestablement des qualités sérieuses [1]. Il était irréprochable dans sa vie, désireux de bien faire, d'illustrer son pontificat, pieux, lettré [2], fort instruit de l'histoire et des questions religieuses et européennes, diplomate érudit, et qui en outre ne manquait pas d'une certaine sensibilité. Il fallait le savoir prendre avec beaucoup d'art, par des témoignages d'affection et de confiance, par des procédés insinuants, par la flatterie, par d'agréables entretiens, et il convenait avant tout de ne pas pro-

1. L'ambassadeur vénitien Bassadonna donne le portrait suivant d'Alexandre VII. « Il a l'esprit faible et instable, sans résolution : il se défie de tout le monde et n'est crédule qu'à Don Mario qui est pour lui l'Apollon de Delphes; il est lettré, peut-être trop, épris de discussions grammaticales, historiques et généalogiques. Du reste, pieux dès l'enfance, il fut un prélat exemplaire, un saint cardinal : il est zélé pour le service de Dieu, mais l'amour de ses parents a vaincu en lui l'amour de la vertu. » *Relazioni*, etc.

2. On remarquait en lui une nuance de pédantisme. Retz raconte qu'il proposa « un prix public pour celui qui trouverait un mot latin pour exprimer chaise roulante », qu'il s'évertuait à chercher des étymologies. (Mémoires, *loc. cit.*) — Plus tard, le duc de Créqui dans sa correspondance prétend que le Pape était fort préoccupé de dire en latin le mot « escroc ». Il faut remarquer ici que ces petits ridicules étaient moins sensibles qu'ailleurs dans une Cour dont tous les documents sont écrits en langue latine.

voquer ses soupçons et heurter de front ses opinions préconçues et ses prédilections de famille.

Ce dernier sentiment surtout était devenu, avec l'âge, le trait dominant de son caractère, une complaisance sénile d'autant plus forte qu'elle avait tardé à se produire et semblait être une consolation de ses infirmités. Peut-être encore s'y attachait-il d'autant plus que, pour s'y abandonner, il était revenu sur ses premiers engagements en bravant même l'opinion publique. Au début de son règne, en effet, soit qu'il fût alors réellement persuadé des périls du népotisme, soit qu'il se fît illusion sur les tristesses de la pompeuse solitude du trône, soit qu'il eût, avec des arrière-pensées, prétendu avant tout entourer son avènement d'une utile popularité, il avait annoncé rompre avec la tradition de ses prédécesseurs et ne donner aucune charge aux personnes de sa famille. Le souvenir des exactions et des excès de pouvoir commis sous les pontificats d'Urbain VIII et d'Innocent X par les Barberini et donna Olimpia demeurait présent à toutes les mémoires, et le peuple romain, aussi bien que toutes les Cours, avaient accueilli les déclarations du pape avec les plus joyeuses espérances et des louanges multipliées. C'était le temps où Alexandre VII refusait de se placer sur l'autel pour y recevoir, après son élection, les hommages du Sacré Collège, où il installait son cercueil dans sa chambre à coucher, où il n'agréait pas les six chevaux de carrosse que lui offrait le cardinal de Médicis, où il repoussait la vaisselle plate du Vatican pour se servir de sa faïence accoutumée [1]. Alors, rempli de désintéressement et de modestie, il disait que ses parents étaient ceux du cardinal Chigi et non plus ceux du pape Alexandre [2] : il allait même, exagérant cette réserve

1. A. É., Rome, 129, Lionne à Mazarin, 8 avril 1655. — Le P. Duneau à Mazarin, 12 avril 1655 (Rome, 127). Voir aussi *Relazioni*, déj. cit., notamment Relation de Sagredo, qui donne les mêmes détails, p. 235; voir encore *Mémoires* de Retz, *loc. cit.*

2. *Relazioni*, déj. cit.; Relation d'Angelo Correr, p. 198.

le Saint-Père l'avait marié promptement à la petite-fille du prince Borghèse [1], dont il eut plusieurs enfants. En même temps, pour augmenter sa situation, le pape lui avait fait acheter la principauté Farnèse, dont Agostino porta depuis le titre. La princesse Virginia, extrêmement belle et vertueuse, ne cessa de montrer la plus grande tendresse à son époux, ne s'occupant que de l'éducation de ses enfants et méritant, par sa réserve, une excellente réputation à la Cour [2]. Elle était beaucoup plus aimée que don Agostino, auquel on reprochait, outre sa dissipation, beaucoup de vanité et d'arrogance : mais en somme ni l'un ni l'autre ne briguaient d'influence auprès du Saint-Père, la princesse par modestie et son mari par indolence. Quant à don Sigismondo, frère d'Agostino, enfant de treize ou quatorze ans, destiné à la pourpre, il annonçait un esprit vif dans ses études [3]; il fut depuis créé cardinal à dix-neuf ans par Clément IX et, d'après les relations subséquentes des ambassadeurs vénitiens, il devint homme de valeur [4].

Alexandre VII avait encore deux neveux, fils de sa sœur, le cardinal et le prieur Bichi : le premier, légat d'Urbin, et devenu, avec l'âge, assez insignifiant; le second, personnage fort actif, jaloux, disait-on, des prérogatives de la maison Chigi, mais sachant ménager don Mario et le cardinal-patron, qui redoutaient son habileté, ses bons rapports avec le pape. Le prieur, cependant, dit Bassadonna, « prenait les choses par le bon côté, laissait la vanité à qui s'y plaît et s'appliquait au solide ». Commissaire et lieutenant général des galères, il avait été, en cette qualité, guerroyer à Candie : il occupait en même temps la charge de receveur de l'ordre de Malte, et tirait de grands avantages pécuniaires de ces deux fonctions. Il n'affectait point de postes plus élevés, n'entretenait le pape que de

1. Le prince Marc-Antoine Borghèse s'était montré peu disposé à cette union, préférant pour sa petite-fille le fils du connétable Colonna. Mais sa mort survint au cours des pourparlers, et le mariage se fit.

2. *Relazioni*, etc. Relation de Bassadonna, p. 267 — (3) *Ibid.* et Relation apocryphe de Correr, p. 29 — (4) *Ibid.* Relation de Grimani, 1671, p. 351.

rendre agréables en flattant sa pensée secrète. Le cardinal Pallavicini, modifiant singulièrement ses opinions premières, allégua que les canons de l'Église autorisaient tous les prêtres à pourvoir, selon leur rang, à l'entretien de leurs familles [1]; enfin la fragilité humaine l'emporta, le Saint-Père revint sur ses résolutions tant applaudies, et l'on vit arriver à Rome, dit ironiquement un ambassadeur vénitien, « non pas seulement un frère et un neveu, mais une inondation de Chigi » [2]. Ce dernier mot est excessif : il n'y avait en réalité que trois neveux du même nom, et un frère, mais le même diplomate fait remarquer avec justesse, que la déception générale rendit plus pénible cette intrusion que si le Pontife s'était borné dès l'origine à suivre les errements de ses prédécesseurs. On lui en voulut d'autant plus qu'on en avait mieux espéré. On alla même jusqu'à taxer d'hypocrisie sa réserve antérieure; ce jugement est trop sévère : il y avait dans ce changement à vue beaucoup de faiblesse, de caprice, surtout de la vanité de famille et aussi l'empire de la contagion, la pente naturelle à adopter des usages séculaires.

II

Les princes Chigi, frustrés de deux années de pouvoir par les scrupules du Saint-Père, furent, dès leur arrivée à Rome, amplement dédommagés. Don Mario, frère aîné du pape, fut nommé général de la sainte Église, ministre des armes et gouverneur du Borgo [3]; don Flavio, fils de don Mario, fut élevé au cardinalat, désigné comme cardinal-patron, titre accoutumé du neveu ecclésiastique des Souverains Pontifes et qui les associait au secrétaire d'État dans le gouvernement de l'Église; enfin don Agostino, fils d'un

1. *Relazioni*, déj. cit., Rel. de Sagredo, p. 237.
2. *Ibid.*, Rel. de Bassadonna, p. 264.
3. Le Borgo est la partie de la ville qui entoure le Vatican. Il avait une administration spéciale.

autre frère d'Alexandre VII [1], reçut la charge de surintendant du château Saint-Ange : tous trois furent d'ailleurs investis des honneurs princiers attribués à la parenté pontificale et pourvus de revenus opulents. Quant à don Sigismond, frère d'Agostino, trop jeune alors pour avoir d'emploi, il ne parvint que plus tard aux dignités [2].

Parlons d'abord de don Mario. C'était, à l'époque dont nous exposons l'histoire, un vieillard de soixante-cinq ans environ, d'assez belle apparence, un peu gros, rouge et corpulent, les cheveux blancs, très réservé, ne parlant guère que « par proverbes à la mode florentine », ne plaisantant jamais, rude et même grossier dans ses manières. Il passait pour ignorant de toutes lettres et sciences et uniquement soucieux de sa fortune. Après avoir vécu occupé de quelque office de magistrature, mais dans la pauvreté, à Sienne où il avait marié obscurément ses deux filles, il songeait avant tout, depuis son accession au pouvoir, à en profiter pour s'enrichir. Son avidité était odieuse au peuple romain, d'après les récits des ambassadeurs de Venise : « c'est, dit l'un d'eux, un gouffre qui absorbe ce qu'il y a de plus précieux dans le domaine pontifical ». Il économisait et spéculait, recherchant même les plus petits bénéfices, et comme il passait pour gagner sur les subsistances, notamment sur les grains, il soulevait plus de haine que les précédents frères ou neveux des papes, dont les opérations, plus lucratives souvent que les siennes, touchaient moins aux intérêts des petites gens. On le détestait non seulement pour ses manœuvres financières, mais encore pour la brutalité de ses allures, et s'il agrandissait sa famille, en revanche, il faisait le

1. Don Augusto Chigi, mort avant l'exaltation de son frère, vers le temps de la nonciature de Cologne (Relazioni, etc., p. 172). — C'est par erreur que dans la relation des ambassadeurs d'obédience en 1656, don Agostino est cité comme fils de don Mario. Angelo Correr, qui résida deux ans à Rome, cite don Agostino comme fils de don Augusto Chigi, second frère du Pape ; la relation de Bassadonna en 1664 confirme celle d'Angelo Correr.

2. Il fut nommé cardinal par Clément IX, en 1667.

plus grand tort à l'autorité morale du gouvernement. On citait avec indignation les richesses immenses que lui-même et les siens avaient amassées, les sommes dépensées pour l'acquisition du magnifique domaine de l'Ariccia et de la principauté Farnèse, pour la construction du palais Chigi sur la place Colonna, les valeurs inconnues en argent comptant, joyaux, meubles précieux réunis par ses efforts incessants, et aussi les émoluments de ses charges diverses et de celles des siens. L'imagination du peuple exagérait cette fortune, incontestablement fort grande, et l'on ne manquait pas de lui attribuer la gêne publique et les embarras du trésor pontifical [1].

L'influence réelle de don Mario sur son frère a été diversement appréciée : les uns prétendaient que le pape n'avait avec lui, en général, que des conversations assez oiseuses et de passe-temps; les autres, au contraire, affirmaient que Sa Sainteté prisait ses conseils, le faisait l'arbitre des affaires temporelles, le regardait comme fort sage et comme un grand politique [2]. Je crois que la vérité sur ce point, autant qu'on en peut juger par les faits eux-mêmes, est entre les deux opinions : don Mario ne jouissait pas d'une autorité absolue sur l'esprit du pape, n'ayant jamais été en mesure de lui rendre aucun service avant le Pontificat, mais il était certainement — nous le verrons par la suite — un conseiller d'autant plus écouté qu'il laissait difficilement pénétrer jusqu'à son frère les nouvelles ou les opinions qui auraient pu le contredire. Quoi qu'il en fût, le Saint-Père l'aimait, lui montrait beaucoup de complaisance, le comblait de bienfaits, et don Mario était dans Rome une puissance de première grandeur.

Sa femme, donna Bérénice, mère du cardinal Flavio, avait

1. Voir, pour tous ces détails, les diverses relations des ambassadeurs vénitiens, Correr, Sagredo, Bassadonna, *Relazioni*, etc., *loc. cit.*, p. 172-200-266-293-310, et le *Correr apocryphe*, p. 18. Sagredo en 1661 n'évaluait pas la fortune des Chigi à plus de 700 000 écus environ, mais elle s'est fort augmentée depuis. (Voir *ibid.*, p. 236.)

2. Comparez les deux relations de Bassadonna, p. 266 et 293.

alors une cinquantaine d'années. Estimée pour sa piété, sa prudence et ses vertus modestes, accoutumée depuis longtemps à une position médiocre, elle tenait son rang avec dignité. Elle se renfermait dans le gouvernement de sa maison, visitait les églises avec une dévotion exemplaire, et, comme si elle eût voulu que sa conduite fît un contraste avec celle de donna Olimpia sous Innocent X, elle voyait très rarement le pape et n'avait aucune visée politique. On disait que, si elle eût pu suivre ses goûts personnels, elle eût préféré une vie tranquille avec ses filles à Sienne [1].

Venons à son fils le cardinal Flavio. Ce personnage a joué un très grand rôle dans les événements dont nous donnons le récit. C'était alors un jeune homme de vingt-neuf ans [2], qu'on avait fait entrer par prévoyance en prélature, et que le Pape, lorsqu'il se décida à faire venir sa famille à Rome, avait créé sur-le-champ cardinal-patron le 9 avril 1657, surintendant de l'État ecclésiastique, et légat titulaire d'Avignon [3]. Ses divers portraits, et son buste de marbre qui est au palais Chigi, le représentent avec une figure grasse et même un peu massive, le nez long, les lèvres fortes, une fine moustache et une mouche, le menton épais, les yeux petits mais vifs, une physionomie spirituelle et agréable. Il avait l'esprit ouvert, assez de lettres, beaucoup de courtoisie et d'usage du monde [4] : fort bien doué naturellement et même très intelligent des affaires, parlant clairement et avec grâce, il eût pu avec de l'application suppléer à son défaut d'expérience [5]; mais il était fort indolent et surtout passionnément adonné au plaisir; il aimait la chasse, la table; la chronique scandaleuse de la ville lui

1. *Relazioni*, etc., *loc. cit.* (Relation de Bassadonna), p. 267. — Voir aussi *Correr apocryphe*, p. 20.
2. Il était né en 1633.
3. L'État d'Avignon était administré par un vice-légat, Mgr Lascaris, que nous retrouverons plus loin.
4. *Relazioni*, etc. 2e Relation attribuée à Bassadonna, p. 294.
5. *Ibid.* 1re Relation de Bassadonna, p. 265.

attribuait une conduite peu édifiante; on disait même que ses excès altéraient souvent sa santé robuste : l'entourage cachait avec soin ces désordres au pape, qui était fort rigide [1]. Lui-même, jaloux de conserver son crédit, se gardait d'importuner son oncle des affaires épineuses, présentait toujours à Sa Sainteté les choses du côté favorable, lui en cachait les difficultés ou même le véritable caractère, et ne s'en inquiétait que peu préoccupé avant tout de son propre repos et de ses divertissements. Il ne manquait néanmoins ni de talent ni de volonté, et il a su, depuis, après la mort de son oncle, conserver la cohésion de son parti et une situation très forte dans le Sacré Collège. Il eût pu rendre d'éminents services s'il eût été moins paresseux et moins indifférent. On ne l'accusait point, il est vrai, de thésauriser, satisfait, comme il devait l'être, des grands revenus affectés à ses charges, et d'ailleurs il pouvait, sans inquiétude, laisser ce soin à son père don Mario. On pourra juger plus loin des graves suites qu'ont amenées cette légèreté d'esprit et cette conduite aventurée, lorsque les événements eussent exigé que le Pontife fût bien éclairé et entouré des plus prudents conseils [2].

Les autres parents du pape étaient, nous l'avons dit plus haut, les deux fils de son second frère, don Augusto Chigi, mort depuis longtemps. L'aîné, don Agostino, jeune homme de vingt-cinq ans, d'un caractère très gai, beau cavalier, amoureux du plaisir, étranger aux affaires, véritable seigneur de parade, jouissait à outrance de l'agrément d'être prince et pourvu d'un majorat de cent mille ducats [3]. Comme en lui résidait l'espoir de la postérité des Chigi,

1. *Relazioni*, etc. Relation de Correr, p. 220; — de Bassadonna, p. 265 et 266. — Relation apocryphe de Correr, p. 21.

2. Le cardinal Chigi, après avoir joué un grand rôle dans les conclaves de Clément IX, Clément X et Innocent XI, mourut à Rome le 13 septembre 1693, âgé de soixante ans.

3. Voir, sur don Agostino, *Relazioni*. — Relation de Bassadonna, p. 266; Relation attribuée au même, p. 294; Relation apocryphe de Correr, p. 25 et suiv.

ses affaires privées, s'appelait lui-même en riant « un neveu de campagne », et devenait très riche en « esquivant avec art l'odieux du népotisme ». On s'étonnait qu'il n'eût point le chapeau, mais il ne le souhaitait pas de peur de faire ombrage aux Chigi, et préférait jusqu'à nouvel ordre leur être fort soumis, jouer sans trouble un rôle secondaire et lucratif[1].

Telle était la famille d'Alexandre VII. Cet entourage immédiat ne pouvait apporter un utile concours à son gouvernement, et même compromettait souvent la personne auguste du Pontife dans beaucoup d'intérêts mondains. La Cour de Rome présentait cependant alors un meilleur aspect qu'au temps d'Innocent X et de donna Olimpia. La cupidité qu'on a justement reprochée aux Chigi, surtout à don Mario, n'était pas plus scandaleuse que celle des Barberini sous Urbain VIII, et leur autorité était moins lourde assurément que celle de leurs devanciers. Le mal était dans le système du népotisme devenu une tradition si forte qu'elle avait dominé les bonnes intentions d'Alexandre VII et il en a été longtemps de même sous ses successeurs. Il a fallu le génie et le courage de plusieurs papes, justement illustres, pour extirper à jamais cet abus et en affranchir l'administration de l'Église.

Pour ne parler que du règne qui nous occupe, il est certain que si le pape, intelligent, instruit et honnête, eût suivi ses propres inspirations ou celles de conseillers moins vaniteux, moins empressés à lui céler la vérité pour profiter rapidement de leur faveur en vue de l'agrandissement de la famille, les événements que nous avons à retracer eussent pris un autre tour. Le Saint-Père était pieux et voulait le bien, mais les siens entendaient être princes, devenir riches en exploitant à la hâte une autorité viagère, et appréciaient moins le caractère de la puissance pontificale que les suggestions de leurs passions personnelles. De là

1. Voir, sur le prieur Bichi, *Relazioni*, etc. Relation de Bassadonna, p. 267 et 294. Relation apocryphe de Correr, p. 29 et suiv.

cette politique provoquante à la fois et tortueuse, dont nous verrons les développements, et où se révélait sans cesse l'arrière-pensée de la grandeur isolée de la famille Chigi sous le manteau des droits de l'Église. Laissé à sa libre initiative, le Saint-Père, qui connaissait bien les affaires de l'Europe, qui aimait la paix et la justice, eût pris sans qu'il en coûtât rien à son autorité de souverain et de Pontife, des directions conciliantes; sans doute il était contraire aux maximes gallicanes et gardait rancune à Mazarin; mais Mazarin était mort, le gallicanisme n'était pas alors en cause, le jeune Louis XIV montrait de la déférence envers le Saint-Siège, et il importait de ménager les débuts d'un règne qui s'annonçait comme devant être long et glorieux. La pensée apostolique et les sentiments pacifiques du Saint-Père se réunissaient à l'intérêt évident de la Cour de Rome pour l'engager à éviter toute vaine querelle et à réconcilier entièrement la Papauté et la Monarchie française. Mais les visées étroites de l'entourage étaient étrangères à ces grands desseins, et ce fut sous cette influence qui déjà, depuis plusieurs années, rapetissait la politique du Souverain Pontife et atténuait sa claire intuition des choses, qu'Alexandre VII se trouva en présence des plus graves affaires. Il s'était accoutumé peu à peu à tout considérer sous un angle rétréci, à s'arrêter à des bagatelles, et à subir les idées exclusives, les avis intéressés, les opinions de médiocre envergure qui s'insinuaient dans son esprit par une familiarité de tous les jours avec des parents incapables de comprendre la véritable grandeur du Pontificat. Les habiles conseillers qu'il eût pu rencontrer dans le Collège des cardinaux étaient, soit écartés, soit placés sous l'action de la famille Chigi, soit mêlés eux-mêmes à des intrigues secondaires : le pape ne pouvait plus exercer en liberté la rectitude de son jugement, ni écouter ses inspirations, ni donner vraiment la mesure de son mérite réel, de son habileté diplomatique, de sa paternelle sagesse : toutes ses belles qua-

lités, auxquelles les contemporains ont rendu hommage, ont été ainsi altérées et sont demeurées stériles.

Étudions maintenant ses ministres et les principaux membres du Sacré Collège.

III

Alexandre VII, à ce que raconte l'ambassadeur vénitien Sagredo, ne consultait que pour la forme ses conseillers immédiats : ceux-ci pouvaient bien dire leur avis, lorsqu'ils étaient interrogés, mais jamais ne se seraient permis d'exprimer une opinion spontanée et de rien proposer d'eux-mêmes; dans leurs réunions, personne n'ouvrait la bouche que sur une invitation précise [1]. Plusieurs de ces personnages étaient cependant des gens de mérite et de bon sens : nous devons citer en première ligne le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'État, qui fut pape depuis sous le nom de Clément IX.

D'abord nonce à Madrid, il y avait laissé de bons souvenirs. On le taxait d'inclinations espagnoles, mais au fond ses sympathies étaient françaises; il entretenait même des relations secrètes avec M. de Lionne, qui favorisa son élection à la mort d'Alexandre VII. Les instructions adressées au duc de Créqui en 1662 pour l'éventualité d'un conclave sont très favorables à Rospigliosi : « C'est, dit ce document, un sujet qui a joint aux sciences acquises et à une grande littérature beaucoup de connaissance des affaires du monde.... Il a donné à Sa Majesté de telles preuves et apparences de sa passion pour ses intérêts qu'elle ne s'arrête point à cette considération (sa nonciature en Espagne) et qu'elle lui souhaite toutes sortes d'avantages [2]. » Le cardinal Rospigliosi était alors un vieillard de plus de soixante-cinq ans, de complexion faible et maladive, d'un caractère un peu flottant, mais d'un esprit sage, auquel on ne repro-

1. *Relazioni*, déj. cit. Relation de Sagredo, p. 234.
2. *Recueil des Instructions*, déj. cit., p. 132.

chait qu'une passion trop vive pour la musique et les divertissements du théâtre. L'ambassadeur vénitien Bassadonna en parle dans les meilleurs termes : « Il n'y a personne de ceux qui le connaissent qui ne le regarde comme un miroir d'intégrité, comme un prélat de mœurs innocentes et rempli des plus excellentes intentions du monde. Il est doué d'une modestie singulière et son affabilité est sans pareille. Il est fort lettré, très instruit des manèges politiques, au-dessus de tous par la justice et la rectitude de sa conduite : il est très attentif aux devoirs de sa charge, infatigable au travail : ses conseils sont prudents, ses maximes modérées, et, si l'on se dirigeait selon ses avis, les décisions du pontife seraient meilleures [1]. » La relation attribuée à Correr n'est pas moins favorable : « On ne peut dire tant de bien de lui qu'il n'en mérite encore davantage.... Il a beaucoup de jugement, il est sincère et détaché de tout intérêt; il n'est point jaloux de ses opinions : quand il les a dites, il prend plaisir à les voir modérer et censurer.... Il ne veut point d'autre occupation que celle de sa charge, à laquelle il s'attache avec toute l'exactitude qui lui est possible, portant tous les soirs à Sa Sainteté les affaires toutes digérées et prenant lui-même la peine de faire les minutes des lettres où il y a des intérêts qu'Elle a en considération [2]. » Enfin le même écrivain, qui a été bon prophète, désigne dès 1661 le cardinal Rospigliosi comme ayant les plus grandes chances pour le prochain pontificat. Alexandre VII avait donc, en la personne de son secrétaire d'Etat, un ministre digne de sa plus haute estime, mais dont l'influence était malheureusement trop atténuée par celle du cardinal neveu. Le pape ne l'écoutait guère, et il eut lieu de regretter, dans ses démêlés avec la France, de ne pas avoir tenu plus de compte des sentiments mesurés d'un conseiller un peu effacé sans doute et timide, mais dont la prudence lui eût épargné bien des mécomptes et des revers.

1. *Relazioni*, etc. Relation de Bassadonna, p. 269.
2. *Ibid.* Rel. apocr. de Correr, p. 36 et suiv.

Le cardinal dataire, c'est-à-dire chargé des grâces et des bénéfices ecclésiastiques, était de la plus basse extraction, fils d'un forgeron de Ferrare appelé Corradino de son nom de baptême, le seul qu'il eût, d'où l'on avait fait par abréviation le nom de Corrado. Après avoir travaillé dans l'atelier de son père, il s'était dégoûté du métier et il avait servi dans un couvent : c'est là que, par le très honorable effort de son intelligence et de son travail, il s'était instruit des premiers éléments; plus tard, clerc d'un avocat, et poursuivant avec une véritable vocation de jurisconsulte, de brillantes études de droit, il était devenu licencié, docteur, et, bientôt, l'un des meilleurs avocats de Rome. Sa renommée le désigna pour le poste d'auditeur au tribunal de la Rota, où il se distingua si bien qu'Innocent X le créa cardinal : Alexandre VII lui confia ensuite la daterie, et Corrado se trouva ainsi à soixante ans l'un des personnages de l'Etat puisqu'il avait dans ses attributions, outre les bénéfices, l'étude des nombreuses difficultés que les questions temporelles suscitaient sans cesse entre le Saint-Siège et les princes séculiers. Ce rude et laborieux agent, religieux, austère et savant, dédaignait toute espèce de gain. Il était demeuré homme du peuple, ignorant les usages du monde, et même de formes discourtoises.

Ayant connu la vie dure, il ne s'émouvait pas de la détresse des autres et suivait son chemin avec une obstination inflexible, peu de bonne foi, disait-on, la raideur d'un légiste qui ne connaît que ses textes, et dont le caractère peu conciliant, difficultueux même, inclinant trop à la négative, entravait souvent la marche des affaires. Alexandre VII le regardait avec raison comme un homme droit, d'une haute érudition juridique; il lui eût été facile, en atténuant dans la pratique les décisions de cet éminent esprit, en intervenant pour l'assouplir, de faire du cardinal Corrado un fonctionnaire particulièrement utile, quitte à modérer par sa bonne grâce de souverain les défauts naturels et

professionnels de son ministre [1]. Mais trop porté par ses propres dispositions défiantes et épineuses à s'associer volontiers à l'humeur maussade de Corrado, il ne voyait pas que celui-ci lui aliénait, faute de tempéraments habiles et même de politesse, des sympathies essentielles à son gouvernement [2].

Alexandre VII avait encore auprès de lui un personnage d'ordre supérieur, le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, doué de qualités brillantes et d'une rare énergie, mais dont il était nécessaire de modérer la fougue par l'ascendant d'une volonté sage. Issu d'une noble et ancienne maison génoise, Imperiali était un homme d'action et capable de grandes choses, mais en même temps une âme passionnée, hautaine, un esprit naturellement enclin aux entreprises, un naturel arrogant [3]. Il y avait en lui, avec moins de génie, quelque peu du tempérament audacieux et violent à la fois du cardinal de Retz. Son portrait, que j'ai sous les yeux, reproduit un visage long, osseux, sillonné de rides accentuées, une moustache militaire, des yeux vifs, interrogateurs, une physionomie puissante et rude. Il y a quelque chose du capitan dans cette figure; l'artiste contemporain a mis en lumière le front haut, le regard aigu, le nez aquilin, le type hardi, et laissé dans l'ombre les joues amaigries; je n'y vois rien du prêtre [4] : c'est là un de ces hommes d'Etat aptes aux circonstances difficiles, un de ceux dont on peut aisément utiliser le courage actif et la perspicacité si l'on se garde de leurs conseils superbes et téméraires. On verra que pour n'avoir

1. *Relazioni*, etc. Relation de Bassadonna, p. 270.
2. Relation apocryphe de Correr, p. 42 et 43.
3. *Relazioni*, etc. Relation attribuée à Bassadonna, p. 295. — Relation apocryphe de Correr, p. 88. — Retz raconte que pendant le conclave de 1655, Imperiali avait repondu avec hauteur, voire avec insolence, au cardinal Jean-Charles de Medicis (*Mem.* de Retz, p. 348).
4. Je dois à la gracieuse obligeance du marquis Imperiali, chef actuel de cette illustre famille, une photographie du cardinal d'après un portrait du temps qui se trouve dans un château héréditaire des Imperiali. Nous en donnons la reproduction.

pas été contenu et dirigé, ce personnage, qui avait en lui l'étoffe d'un administrateur vigoureux, est devenu un agent de troubles et un conseiller néfaste.

En revanche le pape avait sous la main un diplomate délicat, rompu aux affaires, Mgr Rasponi, le secrétaire de la Consulta. Il a été le plénipotentiaire du Saint-Siège dans les négociations que nous aurons à exposer; mais, si l'on estimait son expérience et sa dextérité, on lui mesurait trop ses moyens d'action, on hésitait longtemps à le croire, on agissait en dehors de lui, on se réservait toujours l'oubli de ses avis et même le désaveu de sa prudence. César Rasponi [1], d'une famille d'ancienne noblesse dont les descendants existent encore, mêlé au début de sa carrière sous Innocent X, non sans quelque soupçon de complaisance, aux intrigues de donna Olimpia, passait à bon droit pour un homme de grande instruction, d'une merveilleuse « souplesse d'esprit » [2]. L'ambassadeur vénitien Bassadonna force un peu la note en le représentant comme « libre de toute pensée d'intérêt, content de sa bonne conscience et n'aspirant pas aux grandeurs ». Il est plus exact quand il le déclare « un parfait homme de bien », et quand il ajoute : « j'ai entendu louer sa capacité par les gens les mieux en mesure de former un bon jugement à son égard, et tous d'un commun accord vantent sa courtoisie, sa discrétion et toutes les qualités qui donnent du charme aux relations sociales » [3]. La suite de ce récit montrera la vérité de ces éloges. Ce prélat était assurément l'un des hommes les plus distingués de la Cour pontificale. Agé alors de près de cinquante ans, étant né en 1614, il avait acquis

1. César Rasponi, né en 1614, secrétaire de la Consulta, plénipotentiaire et nonce, cardinal en 1665, mort à Rome en 1675. Son tombeau est dans le bas-côté de droite de Saint-Jean de Latran : une longue inscription latine à sa louange est placée des deux côtés du monument; au-dessus, dans une niche carrée, un personnage allégorique de marbre tient en main un médaillon où est ciselé en relief le profil de Rasponi et que supporte également une statue ailée levant le bras vers le ciel.

2. Chantelauze, *le Cardinal de Retz*, *loc. cit.*, p. 128.

3. *Relazioni*, *loc. cit.* Rel. de Bassadonna, p. 273.

l'expérience la plus sûre, et l'on pouvait le considérer comme un négociateur habile et prudent. Son portrait de profil ciselé sur un médaillon qui fait partie de son monument funéraire à Saint-Jean de Latran est celui d'un homme d'un certain embonpoint, mais dont les traits réguliers indiquent de la bonté et de la finesse : il portait la moustache et la mouche à la mode du temps; sa figure est douce et sympathique.

A côté de ces divers hommes d'État, l'abbé Salvetti, principal secrétaire de la Consulta, ne saurait être oublié. On peut dire de lui qu'il était le véritable type de l'agent secondaire délié et plein de ressources. Sous trois papes, Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, c'est-à-dire pendant trente-trois ans et jusqu'à sa mort arrivée en 1664 au moment où il était destiné à la pourpre, il avait su conserver le plus grand crédit « par son habileté infinie ». Il suppléait à la médiocrité de son instruction par son esprit exercé, la pratique des choses et une agréable élocution. Il avait l'art de ne jamais dire « une syllabe superflue », et d'écouter admirablement : dévoué sans réserve, et, disait-on, sans scrupule, à ses supérieurs, leur rapportant tout avec précision, sans flatterie, mais avec adresse, sachant se rendre nécessaire sans ostentation de doctrine et d'autorité, « excellent pinceau, dit rudement Bassadonna, entre les mains d'un peintre estropié ». Nous aurons çà et là à indiquer les manèges de ce fonctionnaire ingénieux : il a notamment écrit une relation fort subtile et composée avec plus d'art que de sincérité des graves incidents de l'ambassade du duc de Créqui; ce plaidoyer que nous aurons souvent l'occasion de citer, fait illusion au premier abord : il est impossible de présenter les faits sous un aspect plus favorable; c'est l'œuvre d'un avocat avisé et d'une maîtresse plume. On doit attribuer assurément à l'influence occulte de ce dialecticien diligent, moins soucieux de la vérité que des apparences, la plupart des faux-fuyants, des équivoques et des manœuvres diplomatiques qui, au cours des négociations ultérieures, ont

rendu la tâche si difficile au cabinet du Louvre et aussi parfois au plénipotentiaire pontifical [1].

IV

Nous devons maintenant pour achever de faire connaître le théâtre du drame, étudier la physionomie du Sacré Collège. Ses divers groupes, avec leurs nuances, étaient assez compliqués, et les annalistes des conclaves nous ont laissé de ces personnages, de leurs tendances, de leurs intérêts et souvent de leurs intrigues, des tableaux fort confus, malaisés à expliquer et qui, en définitive, relèvent de la chronique plutôt que de l'histoire [2]. Nous n'avons pas à entrer dans cet inextricable dédale dont l'étude surchargerait inutilement notre récit, mais seulement à donner, avec l'aspect général des partis, quelques indications sur les hommes qui se trouvent en scène dans les événements.

Bien que cette assemblée, au dire des contemporains et au grand regret de beaucoup d'esprits religieux et poli-

1. Voir son portrait dans la Relation de Bassadonna, *Relazioni*, etc., déj. cit., p. 272.

2. Le plus remarquable résumé de ces informations bizarres et souvent scandaleuses, recueillies sans critique dans les correspondances et les pamphlets du temps, toujours dans un esprit systématiquement malveillant pour le Saint-Siège, est l'ouvrage de M. Petruccelli della Gattina intitulé *Histoire des conclaves*. On y trouve tout, pêle-mêle : le vrai, le faux et le douteux, sous une forme très spirituelle et constamment ironique; mais nul livre n'est plus suspect. On y sent à chaque page le parti pris, la haine de l'Église, la joie d'accumuler les unes sur les autres les accusations plus ou moins fondées contre le gouvernement pontifical et les principaux membres du Sacré Collège. De son côté, le cardinal de Retz est parfois bien aigre dans ses *Mémoires* : il avait ses rancunes, ses visées, ses emportements, ses ambitions redoutables servies par son merveilleux style. Il faut se défier de tous ces jugements à l'emporte-pièce, tout en reconnaissant qu'en effet, à cette époque, les faux principes du recrutement ecclésiastique, les considérations politiques, le népotisme, les prétentions des cours étrangères et des familles puissantes avaient étrangement corrompu les institutions, élevé à la pourpre bien des sujets indignes. L'impartiale histoire, aidée d'ailleurs de documents sérieux, sait faire la part de la calomnie et de la vérité sans prétendre dissimuler les abus et les erreurs d'ordre purement humain qui ont troublé souvent et vicié l'administration de l'Église. Il serait injuste d'ailleurs d'apprécier cet état de choses d'après les idées et les principes de notre société religieuse et civile.

tiques, eût sensiblement perdu de ses anciennes prérogatives absorbées par l'omnipotence pontificale, elle gardait encore une très haute influence non seulement par l'action de ses groupes divers, mais encore par les ressources spéciales d'esprit, d'énergie, par les attaches étrangères et les entours personnels de quelques-uns de ses membres. Elle était divisée en différentes « factions »; c'était le terme usité pour désigner les partis traditionnellement formés dans son sein et respectivement liés aux intérêts de telle ou telle puissance, soit par des parentés ou l'origine, soit par des bienfaits, soit par des opinions individuelles. Il y avait notamment les factions française et espagnole, et aussi celle qu'on appelait l'escadron volant parce qu'elle n'appartenait à aucune nationalité distincte et ne suivait les directions d'aucune des grandes cours catholiques, mais s'était formée par des affinités particulières, affectait l'indépendance et se portait, selon sa fantaisie, dans un sens ou dans l'autre. Il y avait enfin les cardinaux libres, placés en dehors des coteries, les uns volontairement et par la fierté ou l'indécision de leur caractère, les autres parce qu'ils étaient insignifiants et restaient isolés dans leur impuissance. Ils gardaient, il est vrai, en cas de conclave, la valeur de leur vote, mais on estimait qu'alors ils suivaient nécessairement le courant, et d'autre part, en temps ordinaire, ils ne pouvaient, étant seuls, exercer aucune influence sur la marche des affaires d'État. Ces divers cardinaux étaient flottants, disposés, suivant les circonstances et leur humeur, à incliner vers telle ou telle Cour, mais n'ayant pas d'étiquette, si je puis dire, bien que plusieurs d'entre eux, par leur mérite personnel, eussent été des recrues précieuses pour les puissances rivales.

Le parti notoirement et officiellement français était peu nombreux et loin de représenter une force en rapport avec l'importance de la Monarchie. On a peine à comprendre que le cabinet du Louvre, alors prépondérant en Europe, n'ait pas trouvé moyen de s'attacher, par des actes de bonne grâce,

ou par une habile répartition de faveurs honorifiques (ce qui en ce temps-là était de bonne guerre et n'eût étonné personne), un groupe plus considérable dans le Sacré Collège. Il convient, je crois, d'attribuer cette faute d'abord au peu de soin que depuis fort longtemps la France, préoccupée d'autres ambitions sous Louis XIII, avait pris de sa situation à Rome [1], ensuite aux antipathies particulières et à l'avarice de Mazarin, et aussi à sa politique rancunière et affectant quelque dédain envers le Saint-Siège. Quoi qu'il en fût, il avait pu voir dans le conclave qui avait élu malgré lui le cardinal Chigi, combien la France était faible de ce côté-là, et en cessant de faire représenter le roi à Rome, il s'était privé lui-même de la précieuse intervention d'un ambassadeur chargé de recruter peu à peu et délicatement des adhérents au parti français. La tradition était, il est vrai, d'observer une réserve assez hautaine, de paraître faire une grâce à ceux qu'on daignait admettre dans la faction, mais c'était là une méthode d'apparat et l'on pouvait faire venir à soi, sans avoir l'air de les provoquer, les adhésions des hésitants et des timides.

La France ne comptait alors que six partisans nettement déclarés : Este, Antoine Barberini, Mancini, Grimaldi, Maidalchini et Orsini ; les quatre premiers sérieux, le cinquième très mal famé et le dernier fort peu sûr. Quelques indications sur chacun d'eux feront comprendre la médiocre influence du groupe.

Le cardinal d'Este [2] était, par sa naissance autant que

1. Voir sur ce point Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. 10, 11 et suiv.

2. Renaud, cardinal d'Este, né en 1618, cardinal en 1641, évêque de Montpellier en 1655, mort évêque de Palestrina le 30 septembre 1673, à 55 ans. Il était fils du duc Alphonse III de Modène, lequel avait abdiqué en 1629 pour entrer dans l'ordre des capucins, et frère du duc François Ier, qui régna de 1629 à 1658 et qui était parrain de la reine de France, Marie-Thérèse. Le cardinal d'Este était oncle du fils de François Ier, Alphonse IV, lequel mourut à vingt-huit ans en 1662, après avoir épousé Laure Martinozzi, nièce de Mazarin. Celle-ci fut régente de Modène pendant la minorité de son fils, le duc François II, né en 1656. — Le cardinal d'Este était protecteur des affaires de France à Rome, situation qu'avait déjà occupée au XVIe siècle, sous Henri II, le cardinal Louis d'Este, son arrière-grand-oncle.

par ses talents, le plus important personnage de la faction, et fort avant dans la confiance du cabinet du Louvre. Frère et oncle des ducs François Ier et Alphonse IV de Modène, il dirigeait le gouvernement ducal que les habiles manœuvres de M. de Lionne, lors de sa mission à Parme en 1662, avaient détaché de l'Espagne et amené dans le cercle d'action de la politique française [1]. Après avoir alors favorisé cette évolution, il était devenu, sous le pontificat d'Innocent X, protecteur des affaires de France à Rome : il reçut même, en cette qualité, des instructions spéciales du roi, l'année 1654, en vue d'un conclave [2]; tous les agents de France près le Saint-Siège étaient invités à s'inspirer de ses conseils [3]; son train de maison et sa cour attiraient chez lui les plus grands personnages [4]. Cependant, et malgré tout son mérite et même son dévouement à la cause française, il avait le défaut d'être « un esprit très timoré », et surtout de se préoccuper avec trop d'instance des intérêts de sa maison [5]. Mais ce qui nuisait particulièrement à son action c'était l'antipathie qu'il inspirait au Saint-Père. Il en était déjà de même du temps d'Innocent X; ce Pontife affectait de le traiter avec dédain : « Nostro protettore di quattro baiocchi », disait-il au cardinal de Retz qui, de son côté, le taxe « d'obscurité d'esprit et d'ambiguïté dans les expressions » [6]. Mais Alexandre VII, surtout, le tenait à distance, se défiait de sa situation à Paris, lui en voulait d'avoir défendu à main armée les privilèges diplomatiques lors d'une querelle entre les gens de sa maison et les sbires [7], ne lui pardonnait pas d'avoir quitté le parti

1. Voir Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. 68 et suiv., 102 et suiv., et *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 118.
2. *Recueil des Instructions*, déj. cit., p. 4.
3. Voir notamment les instructions à M. d'Aubeville et au duc de Créqui (*loc. cit.*) : on retrouve les mêmes directions dans toute la correspondance avec l'ambassade, et nous aurons sans cesse à constater la confiance de Louis XIV et de ses conseillers dans les avis du cardinal d'Este.
4. Relation apocryphe de Correr, p. 71.
5. Valfrey, *loc. cit.*, p. 203.
6. *Mém.* de Retz, p. 332.
7. Voir, sur cet incident, *Relazioni*, etc. Relation de Sagredo, p. 242.

d'Espagne pour celui de France, et, particulièrement, de poursuivre avec ardeur la restitution de Comacchio à la maison de Modène, enfin lui attribuait volontiers tous les mauvais procédés qu'il reprochait à la Cour du Louvre [1]. Le roi, dans ses *Instructions*, n'en témoignait que plus d'estime au cardinal d'Este, « prince plein d'honneur, disait-il, dont la vie est exemplaire et irréprochable, homme de grande suffisance et dextérité dans le maniement des affaires ». Nous avons déjà fait remarquer au chapitre précédent que la présence du cardinal d'Este à la tête du parti français ne pouvait que nuire à l'influence des agents de Louis XIV.

Le cardinal Antonio Barberini, connu sous le nom de cardinal Antoine, avait joué un très grand rôle sous le pontificat de son oncle Urbain VIII [2]. Il avait acquis alors des biens très considérables de concert avec ses frères Thadée et Francesco, et l'opinion publique les accusait tous trois d'avoir abusé de leurs charges, pour s'enrichir par de nombreuses exactions. A la mort d'Urbain VIII, ils s'étaient retirés précipitamment en France où ils avaient trouvé le meilleur accueil. Antonio rentré à Rome, et demeuré fidèle à la cause française, en avait été récompensé par la charge de grand aumônier, l'abbaye de Saint-Evroult, qui valait vingt mille livres de rente, et l'archevêché de Reims [3]. Il dépensait d'ailleurs sa fortune avec magnificence, mais Pasquin lui donnait une devise ironique : « omne aurum contempsi et tanquam lutum existimavi

1. Voir la Relation apocryphe de Correr, p. 72. — Nous aurons au surplus souvent à constater cette animosité persévérante d'Alexandre VII contre le cardinal d'Este. Le pape eût cependant été flatté s'il eût connu la dépêche que le protecteur des affaires de France écrivit au Roi le lendemain du Conclave de 1655. Elle est remplie des plus hyperboliques éloges du nouveau Pontife. Voir ce document in extenso dans l'*Histoire des conclaves*, *loc. cit.*, p. 179.

2. Voir sur cette situation, dans les *Relazioni*, déj. cit., la relation de Nani sous Urbain VIII, en 1640.

3. L'expédition des bulles de cet archevêché, toujours retardée par le Saint-Siège, a été l'objet de longues négociations entre Paris et la cour de Rome.

argentum ». C'était l'expression de la rancune populaire, assez bien justifiée. En dépit de tels antécédents, et bien que le caractère mobile du cardinal Antoine fût assez suspect (il avait déserté les intérêts français aux deux conclaves de 1644 et de 1655), il resta en grande faveur à Paris. Les Barberini en effet, tout-puissants pendant le long règne d'Urbain VIII, gardaient à Rome, malgré leur impopularité, un rang très élevé : Mazarin, qui avait commis la faute de s'aliéner le cardinal Francesco, frère aîné du cardinal Antoine, tenait d'autant plus à conserver les sympathies de ce dernier, si peu efficaces qu'elles pussent être [1]. Retz le représente comme « un bonhomme, mais faible au delà de l'imagination », libéral, sans doute, « mais fort bas à la cour et fort timide » [2]. Il aimait à se plaindre, ne se croyait jamais assez bien traité par le roi, mais rien ne pouvait ébranler son crédit, et l'on s'obstinait en France à faire fonds sur son concours douteux et sur la prudence de ses conseils. L'ambassadeur vénitien Giustiniani le regardait, il est vrai, comme entièrement dévoué au roi et comme prêt à le servir « de son sang, de ses richesses et de sa faveur » [3]; cette opinion semble singulièrement exagérée : Antoine Barberini faisait étalage des sympathies du cabinet du Louvre et tirait tout le parti possible de sa protection déclarée; il s'était même flatté de succéder à Mazarin [4]; naturellement généreux et même prodigue, il éblouissait la cour, lorsqu'il était en France,

1. Voir *Instructions*, déj. cit., p. 5, note, et 63, 118, 124, 187.
2. *Mém.* de Retz, p. 333, 338, 344.
3. *Relazioni*, etc., p. 110.
4. Colbert fait une allusion ironique à cette ambition étrange dans une lettre à son frère, le président Charles Colbert : il « se repait, dit-il, de la vision que si Son Éminence venait à mourir il pourrait prendre sa place ». Et ce qui est plus curieux c'est que Colbert veut lui laisser cette espérance; il ajoute : « vous pouvez le flatter sur cela avec adresse et lui faire parvenir de même que je suis assez bien auprès du roi et de la reine mère pour pouvoir donner mon coup dans une occasion comme celle-là ». Colbert voulait-il seulement engager le cardinal Barberini de plus en plus avec la France, ou envisageait-il comme possible une pareille nomination? Voir *Lettres, Instructions et Mémoires* de Colbert, publiés par Pierre Clément, t. I, p. 459 à 462.

par l'éclat de ses réceptions et accueillait à merveille les Français à Rome [1] : mais on ne pouvait compter sur lui avec certitude dans les affaires politiques, et le pape ne cessait de lui montrer la plus évidente malveillance [2]. En réalité, il était parfois un embarras pour le gouvernement royal et ne lui apportait que bien peu de force.

Le cardinal Mancini [3], élevé à la pourpre en 1660, appartenait au parti français en qualité d'allié de Mazarin. Il ne jouait d'ailleurs qu'un rôle très secondaire, et ne pouvait être, eu égard à cette parenté même, que désagréable au Saint-Père. Il n'avait guère d'influence à Rome. Ondedei écrivait de lui sur le ton plaisant : « il lutte avec Maidalchini à qui d'entre eux aura le moins de cerveau » [4].

Son collègue Jérôme Grimaldi [5] avait plus de mérite. Originaire de Gênes, distingué par Urbain VIII qui lui donna le gouvernement de Rome, plus tard la nonciature de Vienne, et enfin celle de Paris en 1641, il s'était attaché à la France pendant son séjour auprès de Louis XIII, et Mazarin lui avait en 1648 confié l'archevêché d'Aix, où il succédait au cardinal Michel Mazarin, frère du ministre. Il ne paraît pas cependant qu'il ait gardé de reconnaissance à ce dernier si l'on en croit les *Mémoires* de Retz : « Grimaldi haïssait Mazarin, dit-il, autant qu'il en était haï » ; et ailleurs : « il affectait un air de supériorité aux manières serviles des autres cardinaux de la faction, et il élevait par là au-dessus d'eux sa réputation » [6]. On a

1. Relation apocryphe de Correr, p. 52 et 53.

2. La correspondance de l'ambassade indique en plus d'un passage la mauvaise disposition du Pape pour ce cardinal.

3. François-Marie Mancini, cardinal en 1660, mort en 1672. Il était frère de Laurent Mancini, qui avait épousé une sœur de Mazarin.

4. Lettre d'Ondedei citée par Petruccelli della Gattina, *loc. cit.*, p. 200.

5. Jérôme de Grimaldi, né à Gênes en 1597, gouverneur de Rome et évêque d'Albano en 1628, nonce à Vienne en 1632 et à Paris en 1641, cardinal en 1643, archevêque d'Aix en 1648. Il fut plus tard doyen du Sacré Collège et mourut en 1685.

6. *Mém.* de Retz, *loc. cit.*, p. 332 et 333. — La Relation apocryphe de Correr dit « qu'il s'était imaginé de pouvoir être le second Mazarin » et elle ajoute : « il a été trompé, Mazarin voulait régner seul », p. 63.

prétendu aussi qu'il faillit abandonner la cause française au conclave de 1644 [1], ce qui est fort invraisemblable; en réalité, bien qu'il se fût brouillé avec Mazarin, Grimaldi n'a jamais cessé d'appartenir ouvertement au parti de la France, ce qui du reste lui avait aliéné les sympathies des factions italiennes qui ne pardonnaient pas à un Génois d'être affilié à un groupe étranger. Pasquin lui appliquait plaisamment le verset du psaume : « Non cantabis canticum in terra aliena » [2]. Ces sentiments français qui ont peut-être contribué à l'écarter de la tiare à laquelle par son esprit et ses vertus il semblait pouvoir prétendre [3], étaient trop publiquement manifestés pour laisser à personne le moindre doute. Le Vénitien Giustiniani les signale comme incontestés : « il est extrêmement dévoué, écrit-il, à la France et très fidèle au roi, défend avec la plus grande ardeur auprès du pape tous les intérêts de cette couronne » [4]. Aussi bien, Innocent X et Alexandre VII lui ont-ils toujours été contraires, ce dernier surtout dont il avait combattu l'élection [5].

C'était un homme remarquable du reste, qui avait une « réputation de vigueur », un esprit indépendant, une piété solide, et des vues élevées sur le gouvernement de l'Église. Nous aurons l'occasion de citer plus tard un fort beau mémoire de lui contre le népotisme et les autres abus du temps [6]. C'était avec raison que Louis XIV déclarait « qu'il n'y avait point d'affaire, pour importante et difficile qu'elle soit, qu'il ne veuille confier à l'affection, prudence et grande expérience du cardinal Grimaldi » [7].

1. Petruccelli della Gattina, III, p. 184. Cet écrivain représente Grimaldi comme sur le point de passer au parti espagnol.
2. *Il sindicato di Alexandro VII*, 1668, p. 149.
3. L'ambassadeur vénitien Giustiniani le note comme « soggetto papabile per l'età e per le buone qualità », mais il ajoute : ma como genorese e molto partiale del christianissimo vien giudicato che non possi colpire al centro delli suoi fini ». *Relazioni, loc. cit.*, p. 119.
4. *Ibid., ibid.*
5. *Mémoires* de Retz, *loc. cit.*, p. 342. — *Ibid.*, p. 332.
6. Voir chap. VIII.
7. Instructions au duc de Créqui. (*Recueil*, déj. cit., p. 125.)

Il connaissait à fond la cour de Rome, et montra beaucoup de perspicacité lorsqu'au lendemain de l'exaltation du cardinal Chigi, il prédit ironiquement au cardinal de Retz qui l'avait si ardemment provoquée « qu'il avait fait un choix dont il se repentirait en son particulier » [1], ce dont Retz ne devait pas en effet tarder à s'apercevoir. Il finit par se retirer tout à fait dans son archevêché d'Aix, où il fut très populaire par ses œuvres de charité et très apprécié pour sa bonne grâce. Mme de Sévigné, qui aimait en lui le pasteur des Grignan, le vante en plus d'un passage, lui souhaite une longue vie, n'en parle jamais que dans les termes de la plus affectueuse vénération [2]. Les vœux de ses ouailles furent accomplis, car il mourut à quatre-vingt-huit ans, en 1685, très regretté de son diocèse. Toutefois, au point de vue des affaires du roi à Rome, et quelles que fussent les éminentes qualités de ce prélat, il ne pouvait être d'aucun secours à l'ambassade de France, étant fort mal vu d'Alexandre VII, et suspect à double titre comme très Français et comme ancien adversaire.

Il en était de même, pour d'autres motifs, des deux autres cardinaux de la faction, Maidalchini et Orsini ; le premier vraiment indigne d'en faire partie, et le second, si considérable qu'il fût par sa naissance et ses entours, lui restait inutile, faute de sincérité et de dévouement.

Francesco Maidalchini était une des plus tristes créatures du népotisme. Né vers 1630 à Viterbe, neveu de donna Olimpia, il avait été élevé, à seize ans, au cardinalat par Innocent X qui n'avait cédé qu'à regret à la volonté de sa belle-sœur. Les contemporains sont unanimes sur ce personnage. En 1648, l'ambassadeur vénitien Alvise Contarini le dépeignait ainsi qu'il suit au Sénat de Venise : « C'est un sujet reconnu absolument incapable de tout gouvernement;

1. *Mémoires* de Retz, *loc. cit.*, p. 342.
2. Voir *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Hachette, II, 153, 248; III, 13; IV, 206, 276, 347, etc.

il est la fable de la cour, et n'a d'autre qualité que d'être le neveu de donna Olimpia. Sorti du séminaire des jésuites, on affirme qu'il sait à peine lire et écrire, et les jésuites assurent que, malgré tous leurs efforts, on n'a jamais pu rien tirer de son intelligence tardive [1]. » Le successeur de Contarini, Giov. Giustiniani, n'est pas moins sévère dans sa relation de 1651 : après avoir raconté que donna Olimpia, qu'il appelle « une nouvelle Agrippine », prétendait élever ce jeune homme au poste de secrétaire d'État, mais avait échoué devant l'opposition de toute la famille d'Innocent X, il fait de Maidalchini le portrait suivant : « Sans capacité quelconque, ignorant de toutes lettres, il savait à peine lire quand il fut créé cardinal. Obtus au point de ne pouvoir et ne vouloir rien apprendre, grossier de corps, de formes, de visage, mal fait, étranger aux usages au point de savoir à peine parler dans les visites qu'il reçoit des ministres des princes et qu'il doit leur rendre, c'est le personnage le plus infime, le plus dénué de toute vertu ou science qui existe dans le Sacré Collège. Il n'aime que le jeu, il est regardé à la cour comme abject; il n'est lié avec personne : nul prince ne désire l'avoir à son service ni dans son parti parce qu'il est universellement méprisé et abhorré » [2]. On ne saurait donc s'expliquer que, quelques années après, Maidalchini ayant cherché à se rapprocher de la France (ce qui se comprend fort bien de sa part, étant isolé à Rome), le cabinet du Louvre l'ait accueilli et maintenu avec tant de persévérance dans sa faction en ne cessant de lui témoigner une considération dont il était si peu digne. Il fallait en vérité qu'il se trouvât bien à court de partisans dans le Sacré Collège pour s'embarrasser d'un jeune homme aussi compromettant et dont la mauvaise réputation ne pouvait que nuire au parti français. Maidalchini ne se crut pas obligé par cette faveur à réformer sa conduite, qui devint enfin assez scandaleuse pour qu'Alexandre VII se

1. *Relazioni*, etc. Relation d'Alvise Contarini, p. 73.
2. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 126 et 127.

résolût à l'éloigner de Rome [1]. Le cabinet du Louvre ne cessa de réclamer, bien à contretemps, contre cet exil déguisé, et nous verrons plus tard qu'il usa maladroitement son crédit en insistant pour cette mauvaise cause. Le pape traitait Maidalchini selon les mérites du personnage, et le roi se faisait tort à lui-même, par un amour-propre mal placé, en assurant le bénéfice de sa protection au neveu de donna Olimpia.

Il était au contraire de fort bonne politique de rechercher le concours du cardinal Virginio Orsini dont la puissante maison n'avait d'égale à Rome que celle des Colonna. Il était un peu jeune sans doute et trop ami des plaisirs [2], mais ses richesses, l'illustration de sa race, son esprit actif et la grande situation de son frère le duc de Brancaccio [3] étaient fort à considérer. On lui avait donc donné la com-protection des affaires de France qu'il cumulait avec celle de Pologne, et il marqua à l'origine beaucoup de zèle pour la cause du roi. Mais ce zèle était assez peu solide : le cardinal Orsini, sans qu'on pût dire avec Retz, son ennemi, qu'il avait « l'âme du monde la plus vile » [4], était d'un caractère flottant, rebelle à toute discipline, et de plus, fort susceptible pour tout ce qui touchait à la dignité de sa famille ou à ses propres intérêts. Il gardait rancune au roi du refus opposé à la prétention du duc de Brancaccio d'avoir le privilège de la main chez les ambassadeurs de France [5]. Il était mécontent de quelques chicanes sur « un reste de pension qui n'était que de mille écus » [6], et l'on ne pouvait compter avec certitude sur son concours. Nous aurons à raconter sa fâcheuse conduite pendant la mission

1. En janvier 1662. (A. É. *Manuscrit de M. de Saint-Prest.*)
2. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 118.
3. Le duc de Brancaccio, né en 1620, mort en 1698. Il fut le mari de la célèbre princesse des Ursins.
4. *Mém. de Retz, loc. cit.*, p. 345.
5. Voir, sur cette question, *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 104. Le duc de Brancaccio avait eu ce privilège que le Roi lui avait récemment retiré.
6. *Mém. de Retz, loc. cit.*, p. 335.

du duc de Créqui, la colère de Louis XIV qui lui retira avec éclat la com-protection de ses affaires, et ne lui rendit ses bonnes grâces qu'après une longue épreuve. De ce côté encore la France était médiocrement servie. On voit donc combien la faction était incapable d'assurer au roi une sérieuse influence dans les conseils du pape et de fortifier la situation de son ambassadeur à Rome.

V

La faction espagnole présentait beaucoup plus de surface : celle de Toscane s'y était unie au dernier conclave, et toutes deux ensemble y avaient compté plus de vingt-cinq cardinaux [1]. On se faisait grande illusion à Paris quand, sous prétexte que les membres milanais ou napolitains du Sacré Collège « ne suivaient que le chef auquel ils avaient l'obligation de leur cardinalat », on n'estimait qu'à sept le nombre des cardinaux dévoués à l'Espagne [2]. Ce chiffre n'était peut-être pas officiellement plus élevé, mais les tendances et sympathies favorables à la maison d'Autriche, soit impériale, soit espagnole, augmentaient sensiblement la force des personnages ouvertement attachés aux cabinets de Madrid et de Vienne.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur cette faction qui n'a joué qu'un rôle très secondaire dans les événements dont nous écrivons l'histoire : un seul de ses membres, le cardinal d'Aragon, s'y est trouvé activement mêlé, non pas comme prince de l'Église, mais comme ambassadeur du Roi Catholique. Parmi les sept adhérents officiels de ce groupe, cités dans les instructions du cabinet du Louvre, il n'y a que peu à dire des cardinaux Colonna, Harrach, Frédéric, landgrave de Hesse, et Sforza. C'étaient des hommes fort considérables par leur naissance et leur situation : Colonna, chef de l'illustre famille de ce nom, éblouissait la cour par

1. *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 129.
2. *Ibid.*

sa magnificence [1]; Harrach était archevêque de Prague et l'un des plus grands seigneurs de Vienne [2]; le landgrave de Hesse, protestant converti, plus militaire qu'ecclésiastique, avait pour lui son rang de prince [3]; Sforza, de la maison des princes de Milan, avait abandonné la tradition des siens, qui s'étaient toujours montrés Français, pour entrer dans le groupe espagnol, espérant préserver ainsi les biens que son frère, le duc Paul, possédait en Lombardie [4], et aussi par hostilité personnelle contre Mazarin [5].

Les trois autres cardinaux du groupe espagnol indiqué dans les *Instructions* étaient Carlo-Giovanni de Médicis [6], le cardinal d'Aragon [7] et Astalli [8]. Il est inexplicable qu'on n'ait pas adjoint à cette liste le premier cardinal de Médicis, doyen du Sacré Collège, oncle de Carlo-Giovanni, qui avait toute la confiance, et comme on disait alors « le secret » du Roi Catholique; c'était le véritable chef de la faction espagnole. Cardinal depuis 1620, de la création de Paul V Borghèse, il avait exercé une haute influence dans les conclaves de Grégoire XV, Urbain VIII et Innocent X. Ce personnage très dévoué à la maison grand-ducale qui recevait elle-même ses inspirations des cabinets de Madrid

1. Cardinal depuis 1623, créé par Urbain VIII. — Voir *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 111.

2. Ernest-Albert de Harrach, né en 1598, mort en 1667.

3. Il était le chef du parti impérial uni à celui d'Espagne. On prétendait qu'il portait toujours de grandes bottes sous sa robe de cardinal.

4. Il avait été nommé cardinal par Innocent X. — Voir *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 124.

5. Relation apocryphe de Correr, p. 93.

6. Giovanni-Carlo de Médicis, né en 1603, frère du grand-duc de Toscane, cardinal depuis 1644.

7. Paschal, cardinal d'Aragon depuis 1660, protecteur des affaires d'Espagne à Rome, archevêque de Tolède. Lors du départ de don Louis Ponce de Léon, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, lequel quitta Rome pour le gouvernement de Milan en avril 1662, le cabinet de Madrid avait désigné pour son ambassadeur le duc de Cardona; mais ce seigneur devant tarder à se rendre à son poste, le cardinal d'Aragon, son frère, fut chargé de l'ambassade en 1662 et 1663, et se rendit ensuite à Naples en qualité de vice-roi.

8. Camillo Astalli, cardinal à vingt-deux ans, en 1650, sous Innocent X, par la protection de donna Olimpia, qui lui fit donner les privilèges de cardinal-neveu. Il fut destitué brusquement deux ans plus tard.

et de Vienne, exerçait par son âge, son rang de doyen et de prince et son mérite personnel, une très grande autorité dans les affaires de l'Église. Il avait joui surtout d'un crédit exceptionnel sous Innocent X, et bien que vivant d'ordinaire à Florence, il avait conservé une sérieuse influence sous Alexandre VII [1].

Son neveu, Carlo-Giovanni, non moins attaché à la cour espagnole, passait avec raison pour l'un des membres les plus actifs et les plus spirituels du Sacré Collège. Sa correspondance avec don Luis de Haro est remplie d'anecdotes et de fines saillies [2] : son palais était le lieu de réunion favori des jeunes cardinaux, des artistes et écrivains du temps; on y jouait gros jeu, et l'on y traitait, au cours de la conversation et des divertissements, beaucoup d'affaires politiques. Retz prétend que ses mœurs étaient « fort déréglées » et met en antithèse son « impétuosité » avec la gravité du vieux cardinal-doyen, « qui était l'esprit du monde le plus doux » [3]. En revanche, les ambassadeurs vénitiens le comblent d'éloges : Giustiniani célèbre avec enthousiasme « sa capacité, sa sublime intelligence, ses manières chevaleresques et généreuses, son goût naturel pour la conversation des gens d'esprit, des chanteurs, des poètes, des historiens » [4]; c'était un vrai Médicis, de l'école de Laurent le Magnifique, mais en même temps le partisan le plus passionné du cabinet de Madrid.

Nous retrouverons très souvent le cardinal d'Aragon dans la suite de ce livre, sa situation diplomatique l'ayant obligé de prendre part à tous les incidents. Protecteur des affaires d'Espagne, chargé de l'ambassade en attendant

1. Voir, sur le cardinal de Médicis, *Relazioni*, etc., déjà cité. Relation de Giustiniani, p. 107; la Relation apocryphe de Correr, p. 47, et, *passim*, Petruccelli della Gattina, t. III.

2. Elle est constamment citée par Petruccelli della Gattina, t. III, *passim*, mais tous ces bavardages sont très suspects.

3. *Mém. de Retz*, *loc. cit.*, p. 323 et 331.

4. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 122. Voir aussi Relation apocryphe de Correr, p. 76. Cet auteur représente Giovanni-Carlo comme en parfait accord avec son oncle le cardinal-doyen.

l'arrivée du titulaire qui était le duc de Cardona, son frère, ce personnage fort sage et prudent, d'une fidélité exemplaire à remplir les instructions de son gouvernement, a constamment, comme on le verra, fait preuve de bonnes dispositions pour l'ambassade de France et a entretenu avec elle les relations les plus courtoises. Il avait à Rome par lui-même, aussi bien que par le crédit de sa Cour, une situation de premier ordre.

Quant au cardinal Astalli, il était, si l'on peut dire, prince de l'Église par aventure. Son élévation avait été une des fantaisies de donna Olimpia à laquelle son frère était allié [1] : comprenant l'impossibilité de remettre le pouvoir à Maidalchini, elle n'avait pas abandonné la pensée de le confier à une de ses créatures, et elle avait improvisé la fortune éclatante d'Astalli, âgé alors de vingt-deux ans. En un instant, ce jeune homme inconnu fut créé cardinal, introduit fictivement dans la famille d'Innocent X, et investi de tous les privilèges et de la puissance d'un cardinal-neveu. Le même caprice qui l'avait porté au faîte l'en fit brusquement descendre deux ans plus tard. Sa disgrâce fut éclatante et définitive. Il s'était, pendant sa faveur, attaché à l'Espagne, et depuis, n'ayant d'ailleurs aucune autre tendance, il était resté dans cette faction où il faisait nombre, sans y jouer de rôle politique. Il avait trouvé, à ce qu'il paraît, « des ressources dans la protection du Roi Catholique » [2], et, après avoir stupéfait la cour par sa grandeur et sa chute, il était rentré dans l'ombre et vivait en repos. L'ambassadeur vénitien Giustiniani lui attribue « de l'aptitude aux affaires, un esprit élevé, de bonnes qualités » et de l'usage du monde [3], mais il écrivait au temps de la faveur d'Astalli.

Tels étaient les principaux personnages de cette faction, mais il ne faut pas oublier ce que nous avons dit plus haut :

1. Le marquis Astalli avait épousé une nièce de donna Olimpia.
2. Relation apocryphe de Correr, p. 89.
3. *Relazioni*, etc., déjà cité. Relation de Giustiniani, p. 127 et 128.

à savoir, que les bienfaits du Roi Catholique, le rang et la haute valeur personnelle de plusieurs de ces cardinaux, et aussi les sympathies d'Alexandre VII pour l'Espagne, faisaient graviter autour des membres officiellement dévoués au cabinet de Madrid, plusieurs autres princes de l'Église. Il est inutile d'insister sur ces personnages assez obscurs : nous en avons assez dit pour montrer combien le parti français était inférieur à tous égards à celui que dirigeait Philippe IV. Au fond, une seule faction pouvait contrebalancer les Espagnols à Rome, c'était l'escadron volant.

VI

Ce groupe se composait en général de cardinaux nommés par Innocent X, et qui, à la mort de ce Pontife, n'ayant point de motifs suffisants pour suivre le parti de la France ou celui de l'Espagne — au moins d'une façon décisive et permanente, — s'étaient trouvés d'accord pour demeurer libres de toute direction étrangère dans le Conclave. Ils y exercèrent une sérieuse influence par leur adresse et leur fermeté, et ce fut assurément, en grande partie, à leur concours qu'Alexandre VII dut la tiare. Le cardinal de Retz, persécuté en ce moment par la France mais qui ne pouvait décemment prendre parti pour l'Espagne, fut heureux d'entrer dans cette faction ouverte, livrée à ses propres inspirations, formée d'hommes jeunes, habiles, remuants, et il en devint sur-le-champ l'un des chefs. Il la décrit avec complaisance. Les membres de l'escadron volant, ainsi nommé à cause de son indépendance, s'étaient mis dans l'esprit, dit-il, « de se servir de leurs libertés pour affranchir le Sacré Collège de cette coutume qui assujettit à la reconnaissance des voix qui ne devraient reconnaître que les mouvements du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir. » Il se plaît à faire remarquer l'heureuse combinaison de qualités différentes qui

distinguaient en effet les principaux personnages du groupe et qui devaient lui assurer, non seulement pendant le conclave, mais pendant tout le règne d'Alexandre VII, une sorte de prépondérance : « L'activité d'Impériali y était tempérée par le flegme de Lomellino ; la profondeur d'Ottoboni se servait utilement de la hauteur d'Acquaviva ; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvraient, quand il était nécessaire, l'impétuosité de Pio et la duplicité d'Albizzi ; Azzolini, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veillait avec une application d'esprit continuelle aux mouvements de ces différents ressorts » [1]. Le génie de Retz donna une force nouvelle pendant le conclave à l'action de ses collègues, et il n'est pas surprenant que le succès ait alors couronné leurs énergiques efforts. Plus tard, l'escadron volant demeura sinon solidement concentré, du moins assez bien uni pour conserver sa puissance qui, du reste, nous fut presque toujours hostile. A l'exception de Lomellino, qui était mort, et de Retz qui était rentré en France, ses membres étaient restés les mêmes à l'époque qui nous occupe : nous avons déjà étudié l'un des principaux, Impériali, qui représentait les intérêts et les vues politiques du groupe dans le poste de gouverneur de Rome [2] : examinons rapidement le caractère de ses collègues de l'escadron.

Pierre Ottoboni était un Vénitien, dévoué aux intérêts de sa patrie, homme « de haute vertu », « de conversation charmante », de mérite solide et modeste, à ce que disent les ambassadeurs ses compatriotes [3]; la Cour de France n'était pas de cet avis, et tout en estimant son savoir et sa bonne réputation, l'accusait de « dureté, de duplicité et d'avarice ». On sait qu'il fut pape en 1689 sous le nom

1. *Mém. de Retz*, éd. cit., p. 316, 321 et 322.
2. Voir au présent chapitre, III.
3. Relation apocryphe de Correr, p. 85. — *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 157, et de Correr, p. 222. Ottoboni, né en 1610, était, comme tous les membres de l'escadron, cardinal de la création d'Innocent X. — Pape en 1689, il mourut en 1691.

d'Alexandre VIII [1]. Borromeo, Milanais, de l'illustre maison de saint Charles, était légat en Romagne et passait pour extrêmement honnête et sincère [2]. Le Napolitain Acquaviva avait dû son élévation à sa haute naissance : le parti espagnol était mal satisfait de lui. Naples appartenant au Roi Catholique, il semblait que ce personnage dût être attaché au cabinet de Madrid. Il n'en était rien cependant : Acquaviva demeurait libre, et comme il avait de l'esprit et de l'activité et qu'il était fort grand seigneur, il apportait à l'escadron un concours utile [3]. Pio, de Ferrare, était assez insignifiant, ainsi que Gualtieri : on a vu que Retz représente le premier comme un peu précipité et le second fort réservé : ils n'ont joué aucun rôle saillant [4]. Homodei, de Milan, d'une très riche famille alliée aux plus grandes maisons d'Espagne, était un prélat fort religieux et en dehors de toute intrigue. On l'estimait pour ses vertus et sa franchise, mais son influence était nulle [5].

Le cardinal Albizzi, au contraire, pouvait passer pour un personnage fort étrange, médiocrement ecclésiastique; ses ennemis le prétendaient athée : il était seulement grand railleur, violent, brutal même dans son langage sarcastique, impitoyable pour ses adversaires, d'une allure d'esprit pétulante et audacieuse. On citait ses bons mots, peu charitables pour ses collègues [6]. Il aimait toutes discussions, théologiques ou autres [7], et se mêlait volontiers à

1. *Recueil des Instructions*, etc., p. 348.

2. Relat. apocr. de Correr, p. 88. Il était habile théologien. (Voir Lettre de Ondedei, citée par Petruccelli della Gattina, *loc. cit.*, p. 199.)

3. *Ibid.*, p. 79. Ce cardinal était de la famille des ducs d'Atri. Un de ses parents, Claude Acquaviva, mort en 1615, avait été général des Jésuites. Il finit, ainsi que Pio, par entrer ouvertement dans le parti espagnol. (*Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani en 1671, p. 364.)

4. *Ibid.*, p. 81 et 84.

5. *Ibid.*, p. 76. Il était cardinal depuis 1652 : il passait pour favorable au fond à l'Espagne. (Voir *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 278.) Il parut un instant « papable » au conclave de 1676.

6. M. Petruccelli della Gattina rapporte un grand nombre de traits aigus du cardinal Albizzi : il le représente comme « ne respectant rien, ne craignant personne, sacrifiant la justice, le droit, la vérité, à une saillie;... redouté et estimé, bon à tout et incapable de rien », *loc. cit.*, p. 211.

7. *Mém. de Retz*, déjà cités, p. 340. Retz rappelle qu'Albizzi avait aigre-

tous les incidents. Moine, et, disait-on, pensionné par les Jésuites [1], il l'était aussi, en secret, par la France [2] sans appartenir d'ailleurs officiellement au parti français. Son avarice était de notoriété publique [3]. L'apocryphe relation de Correr en parle avec malveillance : « Croyant, dit l'auteur, qu'il ne peut devenir plus grand qu'il est par le moyen d'une éminente vertu, il veut éprouver s'il y pourra réussir par des extravagances. C'est ce qui fait qu'il parle librement contre la corruption du siècle;... comme il n'est pas lui-même sans défauts, on s'étonne qu'il soit si hâté de censurer ceux des autres;... cela est mal pris au Palais, mais on le laisse dire, en faisant semblant de ne pas l'avoir entendu. » C'était lui qui, en conclave, répondait à Antonio Barberini, lequel lui demandait quel était son candidat : « Votre Eminence, si elle avait un peu plus de cœur et beaucoup plus de cerveau, avec moins d'hypocrisie et beaucoup moins de bassesse ». C'était lui encore qui disait aux jeunes cardinaux : « Je voterai pour le cardinal *Nemini* (personne) ». Ses traits d'esprit tournaient, comme on voit, fort souvent à l'invective. On le redoutait : ses critiques, souvent fort injustes et vaines, venaient aussi quelquefois d'un sentiment supérieur : Alexandre VII l'appelait « un néant sublime » [4]. Ce moine, d'une vaste et brillante intelligence, était considéré comme « papable »; mais sa candidature ne fut jamais, en aucun conclave, sérieusement débattue. Cependant, par une incroyable ignorance de sa véritable situation à Rome, la Cour du Louvre, ne voulant se souvenir que de l'ancienne intimité d'Albizzi avec le cardinal Mazarin, de ses sympathies pour sa politique, et aussi le considérant à bon droit comme « un homme résolu, actif et

ment controversé avec le cardinal Chigi (depuis Alexandre VII) sur la doctrine de saint Augustin.

1. *Mem. de Retz*, p. 340.

2. M. de Créqui lui remit plus tard 2 000 écus de la part du roi, à son arrivée dans Rome (A. É. Ms. de Saint-Pret).

3. *Ibid.*

4. Petruccelli della Gattina, *loc. cit.*, p. 211.

hardi », persista longtemps à le recommander à ses ambassadeurs comme un de ses candidats à la tiare. En 1662, le Roi le désignait éventuellement au second rang de ceux « qu'il souhaiterait de voir élevé au pontificat »[1]; plus tard, en 1666, au conclave qui suivit la mort d'Alexandre VII, il le mettait au premier rang[2], et de même en 1669 à la mort de Clément IX[3]; mais en 1676, après la mort de Clément X, le Roi, mieux instruit, et qui dans l'intervalle avait supprimé sa pension au cardinal Albizzi, donna à son ambassadeur des instructions toutes différentes : il signale « l'esprit dur et vindicatif » du personnage, et ajoute : « les cardinaux de ma faction ne peuvent trop s'opposer, si l'occasion s'en présentait, aux dispositions qui paraîtraient en sa faveur »[4]. C'était une précaution inutile. Albizzi n'eut jamais aucune chance. Ce cardinal avait été marié dans sa jeunesse et il avait plusieurs enfants : puis il était devenu moine, sa vie était fort austère, son mérite incontestable, et il était une force pour l'escadron volant autant par sa perspicacité et son intelligence que par la frayeur qu'il inspirait à ses adversaires. Il mourut en 1688.

Mais l'âme du groupe et son véritable directeur était le cardinal Azzolini, autrefois secrétaire des Brefs, homme d'intrigue, admirablement doué, l'un des auteurs de la disgrâce d'Astalli sous Innocent X : « Jeune encore, de la plus aimable physionomie, il parlait et écrivait avec une élégance rare et possédait au plus haut degré le don de plaire et d'insinuer »[5]. Christine de Suède, dont il administrait la fortune et gouvernait la maison à Rome avec un zèle dont la malignité publique tirait d'assez scandaleuses conséquences, en parlait avec enthousiasme : « il a l'esprit et l'habileté d'un démon, écrivait-elle, la vertu d'un ange,

1. *Recueil des instructions*, etc., p. 131.
2. *Ibid.* p. 131 et 221.
3. *Ibid.* p. 236.
4. *Ibid.* p. 277.
5. Chantelauze, *le Cardinal de Retz*, p. 422.

le cœur no[illegible] grand comme un Alexandre » [1]. Suivant le mot d'un historien, « pour la vertu, ce n'était pas ce que disait Pasquin » [2], et avec Pasquin l'opinion générale : l'apocryphe Correr, après avoir déclaré « qu'il n'y a en Azzolini aucune vertu éminente », ajoute en propres termes : « il passe la plupart du temps en des entretiens amoureux »... et plus loin : « il lui semble n'avoir jamais assez de temps pour se donner du plaisir » [3]. Quoi qu'il en soit de ces rumeurs peut-être calomnieuses, Azzolini était assurément une intelligence supérieure : on l'a comparé, non sans raison, au cardinal de Retz [4]; leurs défauts et mérites étaient analogues : comme le célèbre agitateur de la Fronde, Azzolini aimait à vivre au milieu du bruit; il était apte aux grandes affaires; il a conduit les deux conclaves qui ont élevé Alexandre VII et Clément IX au trône pontifical : ce dernier reconnut ses services en lui donnant le poste de secrétaire d'État, qu'il était parfaitement en mesure de remplir. Il fut le légataire universel de la reine Christine, et mourut deux mois après elle, le 8 juin 1689, à l'âge de soixante-sept ans. A l'époque de notre récit, il avait quarante ans à peine et il était dans la pleine activité de son esprit : il a laissé la réputation d'un des hommes les plus remarquables et aussi les plus adroits et les moins scrupuleux de la cour de Rome au XVIIe siècle [5].

VII

Citons à côté de ces divers personnages, plusieurs membres du Sacré Collège, les uns très en vue pour la tiare, les autres de mérite inférieur, qui subissaient tour à

1. Lettre de Christine au maréchal de Wutz, 6 juillet 1669.
2. Chantelauze, *loc. cit.*
3. Relation apocryphe de Correr, p. 91 et 92.
4. Chantelauze, *loc. cit.*
5. Il existe un portrait d'Azzolini au musée de Berlin, par Vouet : les traits sont beaux, les yeux spirituels, la physionomie charmante.

tour les diverses influences maîtresses ; ceux-ci isolés, ceux-là réunis en petits groupes de nationalité, cardinaux génois, vénitiens, toscans d'origine, et qui vivaient au jour le jour, modestement, fort discrets dans leur conduite. Les plus en vue parmi ces princes de l'Église étrangers aux coteries diverses étaient certainement Sacchetti, Pallavicini, Cibo et Odescalchi.

Sacchetti, cardinal depuis 1626, nonce en Espagne où il s'était attiré l'inimitié du cabinet de Madrid, marquait de longue date parmi les amis de Mazarin dont il avait protégé la jeunesse et les débuts dans le monde [1]. Celui-ci lui en garda toujours la plus vive reconnaissance, et bien que Sacchetti ne fût pas, à proprement parler, de la faction française, il fut le candidat de la France aux conclaves d'Innocent X et d'Alexandre VII. Il ne parvint pas à être élu bien qu'à ce dernier conclave il ait obtenu trente-trois voix à tous les scrutins. L'Espagne lui donna l'exclusion et fit échouer les efforts de Mazarin; les Florentins, de leur côté, bien qu'il fût Toscan, « firent tout ce qu'ils purent pour traverser son élection » [2], si bien que Sacchetti, découragé, et fort lié d'ailleurs avec le cardinal Chigi, se désista en sa faveur avec un très noble désintéressement, « en le déclarant digne du pontificat plus que personne » [3]. Retz, qui n'appréciait guère les vertus modestes, parle de lui avec quelque dédain : « il n'était bon qu'à peindre », dit-il, et plus loin il ne lui attribue « qu'un fort médiocre talent » [4]. Sans doute Sacchetti n'était pas un homme de

1. Les relations de Sacchetti avec Mazarin dataient de l'époque où le premier fut nommé cardinal légat à Ferrare en 1626 ou 1627. Le frère de Sacchetti, Jean-François, commandait les troupes de cette province, et Mazarin, alors capitaine, était l'un de ses officiers. « La maison des deux frères, dit M. Victor Cousin, devint en quelque sorte celle de Mazarin. » — En 1628, Jean-François, nommé nonce à Turin, y emmena comme secrétaire le futur premier ministre, qui entra ainsi dans la carrière politique. (Cousin, *la Jeunesse de Mazarin*, p. 25 et 29.)

2. Relation apocryphe de Correr, p. 50.

3. *Ibid.*, p. 51. Voir aussi *Recueil des Instructions*, déjà cité (note 3), p. 8 et 9.

4. *Mém. de Retz*, éd. citée, p. 319.

génie, mais, selon toute apparence, il eût été un sage pontife ; l'ambassadeur vénitien Giustiniani disait de lui en 1651 : « c'est un vieillard rempli d'insignes et belles qualités, de beaucoup d'intégrité, de bonnes mœurs, et apte au gouvernement : il est très aimé à Rome » [1]. Le même diplomate vante ailleurs « sa bonté, sa grande intelligence dans le maniement des affaires politiques », et rappelle l'assentiment que les honnêtes gens donnaient à sa candidature [2]; l'apocryphe Correr, en 1661, parle de lui dans le même sens : « il y en a peu qui le valent dans le Sacré Collège » [3]. Les instructions données aux agents de France ne cessent de vanter les vertus de Sacchetti : « il n'y a rien eu dans sa vie depuis sa plus tendre jeunesse qui n'ait été irréprochable, et sa doctrine, sa bonté et sa piété le devraient faire préférer à tout autre » [4]. On l'écoutait peu toutefois à la cour, mais il mettait avec un zèle persévérant son peu de crédit au service des intérêts français.

Son collègue Pallavicini [5] était au contraire fort bien vu d'Alexandre VII, son ami d'enfance. Écrivain distingué, auteur de l'*Histoire du Concile de Trente*, d'un *Traité du style et du dialogue*, son érudition variée, ses fortes connaissances théologiques, les agréments de son esprit, le charme de ses lettres (qui ont été publiées en recueil après sa mort) le plaçaient dans un rang élevé à la Cour de Rome. Il appartenait à la compagnie de Jésus. Le pape appréciait fort ses mérites, surtout au début du pontificat : à cette époque, raconte l'ambassadeur vénitien Correr, « il ne se passait pas de jour où le cardinal Pallavicini ne s'entretînt trois ou quatre heures avec Sa Sainteté » ; plus tard et quand la famille Chigi eut pris la haute main dans les

1. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 109.
2. *Ibid.* 2e Relation de Giustiniani, p. 155.
3. Relat. apocr. de Correr, déjà citée, p. 50 et 51.
4. *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 131.
5. Sforza Pallavicini, né à Rome en 1607, cardinal en 1657, mort à Rome en 1667. Son *Histoire du Concile de Trente* a eu deux éditions : la première en 1657, la seconde en 1664. — Son *Traité du style* est de 1662; ses lettres ont été publiées en 1669.

affaires, le crédit de Pallavicini se trouva fort diminué [1]; il eut le bon esprit de le comprendre, n'insista point, resta un conseiller fidèle, quelquefois suivi, surtout dans les questions religieuses, mais au demeurant assez réservé [2]. Beaucoup de gens, mal au courant de la situation, prenaient pour de l'indifférence ce qui n'était au fond qu'une discrétion prudente. L'apocryphe Correr prétend qu'il avait toujours « mille défaites pour se dispenser de rendre de bons offices à qui que ce fût » [3] : en réalité Pallavicini savait les parents du pape jaloux de sa faveur, il sentait le pontife moins confiant, et il ménageait une amitié vacillante.

Le Vénitien Giustiniani [4] a représenté le cardinal Cibo, fils du prince de Massa et Carrara, et élevé à la pourpre par Innocent X, comme un homme « peu énergique, enclin à la mélancolie, studieux et ami des honnêtes gens, et au fond dévoué à la maison d'Autriche ». L'apocryphe Correr lui est beaucoup plus favorable : il vante « l'intégrité de ses mœurs, sa bonne vie et sa pleine connaissance des intérêts des princes », son zèle épiscopal dans son diocèse de Jesi. La cour de France l'estimait comme « un sujet de mérite et de naissance » [5], comme un prélat « sage, savant et appliqué » [6]. Sous le règne d'Alexandre VII, il était assez obscur; il obtint plus tard les légations d'Urbin, de Romagne et de Ferrare; il paraît avoir recherché alors les faveurs du gouvernement français, car je lis dans l'instruction adressée à César d'Estrées en 1671 qu'un secrétaire du cardinal Cibo avait de sa part offert au roi les services de son maître, soit dans les affaires courantes, soit dans les con-

1. Nous avons dit plus haut, que dans la première édition de l'*Histoire du Concile de Trente*, parue à l'époque où Alexandre VII tenait sa famille à l'écart, Pallavicini avait comblé d'éloges cette sage résolution, qui fut si peu durable. Il dut résulter de ces louanges prématurées un certain embarras dans les relations du pape et de ses parents avec l'historien.
2. *Relazioni*, déjà cité. Relation de Correr, p. 221.
3. Relation apocryphe de Correr, p. 39.
4. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 123 et 124.
5. *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 256.
6. *Ibid.*, p. 348.

claves, en retour d'une pension annuelle de 18 000 francs [1]. Je ne sais pas si cette ouverture était bien officielle, mais ce qui est certain, c'est que le cardinal Cibo prit le grand vol à Rome dans les derniers temps de sa vie : il fut un des candidats français avant l'élection d'Innocent XI en 1676, puis secrétaire d'État de ce pontife, et mourut doyen du Sacré Collège.

Le cardinal Odescalchi, ami de Cibo, et qui devait plus tard devenir pape sous le nom d'Innocent XI, était, à l'époque dont nous écrivons l'histoire, l'un des prélats les plus estimés en Cour de Rome par sa vie austère et même assez retirée [2]. Fils d'un banquier de Côme, militaire dans sa jeunesse, il passait à bon droit pour désintéressé et très énergique. On disait qu'il avait, sous Innocent X, en vue de la pourpre, montré beaucoup de complaisance à Maidalchini et donna Olimpia, mais, à part cette insinuation, tout le monde rendait justice à sa conduite, à son jugement et à sa franchise. Les Vénitiens n'en parlent qu'avec sympathie : Giustiniani vante « son éclatante beauté d'âme, sa charité » [3]; l'apocryphe Correr le représente comme très honnête, peu versé dans la politique, mais sage et inspirant de la confiance [4]. Le cabinet du Louvre dans une note rédigée beaucoup plus tard (en 1687) cite son goût « pour la retraite et la solitude » ; il prétend qu'Odescalchi, « sévère à ses diocésains », peu enclin à faire des grâces, n'avait « qu'une capacité fort bornée pour les affaires » [5]. Il gardait de sa première éducation militaire des habitudes d'ordre, de commandement et de discipline. L'historien italien Botta loue la pureté de ses mœurs : « il aimait la justice, dit-il, et point le népotisme ». On sait quelle vigueur il montra plus tard dans ses démêlés avec Louis XIV sur la

1. *Recueil des Instructions*, p. 256.
2. Benoit Odescalchi, né en 1610, évêque de Novare, puis cardinal en 1645, pape en 1676, mort en 1689.
3. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 124.
4. Relation apocryphe de Correr, p. 85.
5. *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 360.

question du droit d'asile et des autres franchises urbaines des ambassadeurs à Rome, lors de la mission du marquis de Lavardin. En résumé, c'était un homme de grand caractère, étranger aux intrigues, un peu isolé pendant sa longue carrière de cardinal, mais tout à fait digne de la tiare.

Parmi les autres princes de l'Église, de moindre envergure, qui s'étaient également placés en dehors des factions, les principaux étaient Costaguti, ami de l'Espagne et de Gênes, plus artiste que prélat [1]; Vidman, Vénitien, homme agréable et bienveillant, très dévoué à sa patrie dont il défendait assidûment les intérêts à Rome [2]; Carpegna, d'Urbin, cardinal nommé par Urbain VIII en 1633, resté fidèle à la maison Barberini, homme de talent qui fut plusieurs fois ballotté dans les conclaves [3]; Ginetti, autre créature des Barberini, membre du Sacré Collège depuis 1626, candidat à la papauté à diverses reprises, mais sans avoir jamais été sérieusement présenté [4]; Spada, de basse extraction, ancien nonce en France, favorable au cabinet du Louvre, mais toujours trop suspect à l'Espagne pour ceindre la tiare : on le regardait comme l'un des cardinaux les plus lettrés et les plus savants; les Vénitiens vantent ses mérites d'homme d'État [5]; Franciotti, personnage capable, honnête, bon légiste, honoré de quelques voix dans les précédents conclaves [6]; Pallotta, type du cardinal neutre, « ni Français, ni Espagnol », homme de mérite, mais capricieux, et qui, en plusieurs élections, servit à faire le jeu de candidats plus en vue [7]; Maculano, cardinal dominicain, com-

1. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 121.
2. *Ibid.*, p. 125, et Relation de Correr, p. 222.
3. *Ibid.*, p. 113. — *Recueil des Instructions*, etc., note de la page 11 et de la page 239.
4. *Ibid.*, p. 110. — *Recueil des Instructions*, note de la page 10. — Relation apocryphe de Correr, 51.
5. *Ibid.*, p. 109.
6. *Ibid.*, p. 114. — Relation apocryphe de Correr, p. 54. — *Recueil des Instructions*, etc., p. 10.
7. *Relazioni*, etc., p. 114. — Relation apocryphe de Correr, p. 57. — *Recueil des Instructions*, etc., p. 10.

missaire du Saint-Office, familier des Barberini et partisan de l'Espagne : on lui reprochait d'avoir, sous Urbain VIII, emprisonné avec trop de zèle les ennemis de ses patrons. Le cabinet de Madrid souhaitait fort son élévation au pontificat [1]; Farnèse enfin, prince de la maison de Parme dont il ne poursuivait cependant les intérêts qu'avec tiédeur : il passait pour un très grand esprit; majordome du palais d'Alexandre VII, puis légat à Bologne; le prestige de sa maison et sa valeur personnelle le désignaient au conclave de Clément IX; il fut l'un des trois candidats, mais le cardinal Rospigliosi l'emporta : Farnèse mourut l'année suivante [2].

VIII

Nous avons dû signaler dans le Sacré Collège plusieurs individualités intrigantes et d'une médiocre moralité, mais il est impossible de méconnaître que le plus grand nombre de ces prélats, par leur vie, leurs mœurs, leur piété, la noblesse de leurs intentions, méritent le respect de l'histoire. Sans doute les influences politiques, les combinaisons artificielles des partis, le népotisme, les préjugés du temps, ont dominé quelques-uns d'entre eux et laissé trace de leur action sur l'esprit des autres : c'étaient là des conséquences presque inévitables de la nature humaine en un siècle où les ambitions et les intérêts terrestres se mêlaient trop souvent aux affaires de l'Église, et où, il faut bien le dire, le grand idéal de pureté chrétienne, toujours vivant, compris et préconisé par tant de saints illustres et de fiers génies, était encore lettre close pour beaucoup d'âmes, même et surtout peut-être dans les rangs les plus élevés de la société. En ce qui concerne particulièrement le clergé, les vocations étaient trop

1. *Relazioni*, etc., p. 115 et 116. — *Instructions*, etc., p. 224.
2. Relat. apocr. de Correr, p. 97. — *Dizionario di erudizione*, etc., XXIII, 214. — Petruccelli della Gattina, *loc. cit.*, p. 209.

subordonnées aux arrangements intérieurs des maisons puissantes et même des gouvernements, les usages avaient introduit trop de prétendus droits et fait oublier trop de graves devoirs, pour que le résultat de ces erreurs ne fût pas une atténuation sensible de la conscience religieuse; on sortait d'ailleurs de périodes violentes et fanatiques où dominaient des mœurs brutales et indisciplinées, où les questions de foi se transformaient en questions de parti, où les apparences dogmatiques recouvraient ce scepticisme et ces passions ardentes qui sont toujours au fond de l'humanité. En Italie où, depuis tant de siècles, les luttes civiles, la barbarie féodale et les attentats des spadassins, les rivalités des petits États dirigés, avant et depuis Machiavel, par une diplomatie sans scrupule, avaient oblitéré le sentiment du droit, il subsistait chez les aristocraties laïque et sacerdotale, à côté de vertus persévérantes, un amour immodéré de plaisir et de puissance, des traditions de haine et de ruse. Ce mauvais côté de la société tenait le plus de place et faisait le plus de bruit. Les pamphlétaires ont ainsi exagéré les scandales de l'époque : quant au bien, dont les annales sont moins amusantes, il est passé presque inaperçu. Il faut donc se garder d'ajouter foi aux récits d'historiens systématiques et prévenus quand on parle de ce pontificat très agité et qui a suscité tant de controverses : il convient de faire la part du temps, de l'état des esprits, des mœurs et des institutions dont l'Église, en tant que société humaine, ne peut éviter de subir l'influence; il faut se souvenir toujours, même en notant avec impartialité les erreurs politiques ou morales, que le gouvernement du Saint-Siège était composé, en majorité, quoi qu'on en ait dit, d'hommes animés d'intentions droites et pacifiques, souvent mal instruits et inhabiles, mais toujours soucieux de la dignité de l'Église. Qu'ils aient mal mené ses intérêts véritables, et subi parfois les influences de certains personnages brouillons et pervers, on ne le saurait nier; mais il n'en serait pas moins injuste

de méconnaître qu'autour du Saint-Père et dans le Sacré Collège, les principes chrétiens étaient pratiqués et maintenus malgré les conseillers pernicieux.

IX

Il nous reste, pour achever ce tableau de la cour pontificale, à examiner les relations du Saint-Siège avec les États de l'Europe catholique et notamment avec les principautés ou républiques italiennes. On comprendra mieux dès lors, sans que nous ayons à y revenir, l'attitude des uns et des autres envers la Papauté au cours des incidents et négociations qui vont suivre.

Nous n'avons pas à parler ici des rapports de la France et de la cour de Rome, les ayant exposés dans le précédent chapitre. Partout ailleurs, le Saint-Siège était en assez bon accord avec les princes et les gouvernements, sans toutefois rencontrer auprès d'eux des sympathies actives et même bien assurées : il ne pouvait compter avec certitude sur aucune alliance, non seulement à cause des questions spéciales et secondaires, présentes ou traditionnelles, qui s'opposaient à une entente cordiale, mais aussi eu égard aux intérêts généraux dont les diverses puissances de premier ou de second ordre étaient respectivement préoccupées. Elles désiraient toutes que rien ne vînt troubler le *statu quo* de l'Italie, ne voulaient entrer dans aucune complication politique de ce côté-là, fermement décidées à ne favoriser, ni de près ni de loin, aucune imprudence de la part du Saint-Siège et encore moins aucune visée ambitieuse. On sentait bien que le temps des ligues italiennes et des luttes pour l'indépendance des divers États de la péninsule, était passé, et tout le monde, avec raison, ne voulait plus voir dans la cour de Rome qu'un élément de conciliation et de paix.

L'Espagne toutefois entendait conserver dans les conclaves et dans la confiance du gouvernement pontifical une

situation privilégiée : l'ardent catholicisme de ce pays où le clergé possédait les deux tiers du territoire [1], la constante politique de ses princes, le prestige d'une puissance affaiblie sans doute mais encore très redoutable, ses possessions en Italie, lui assuraient à Rome une force exceptionnelle. Le cabinet de Madrid s'appliquait à la conserver : il avait d'ailleurs toutes les sympathies des partisans passionnés des doctrines ultramontaines, et c'était toujours vers lui que se portaient leurs espérances. Tandis que la Cour du Louvre et le gallicanisme de la Sorbonne et du Parlement étaient suspects, et souvent odieux, aux groupes dogmatiques aussi bien qu'aux politiques jaloux des progrès de la grandeur française, l'Espagne apparaissait aux uns comme le rempart de la foi, aux autres comme un appui certain contre la France, sa rivale séculaire. On verra plus loin combien cette dernière opinion, si hasardée, domina l'esprit d'Alexandre VII dans ses différends avec Louis XIV, et quelle influence souveraine la déception qui en fut la suite exerça sur ses décisions suprêmes. Le cabinet de Madrid, au fond, n'avait conclu la paix des Pyrénées qu'à la dernière extrémité, se sentant épuisé, et dans l'impuissance absolue de poursuivre la guerre : il soutenait encore, avec une ostentation coûteuse et un appareil factice, l'apparence de sa grandeur passée : mais la monarchie était ruinée, et la majesté taciturne et pompeuse de Philippe IV trônait sur des débris : ni le roi, ni ses conseillers, qui connaissaient bien leur misère et leur faiblesse, et redoutaient de la laisser voir, ne se souciaient de s'immiscer dans de périlleuses querelles. En outre, la guerre de Portugal qu'ils s'obstinaient à soutenir, dévorait leurs principales ressources et ne révélait que trop l'irrémédiable décadence de la monarchie. Le repos de l'Europe était pour eux une nécessité absolue.

1. C'est l'évaluation de l'ambassadeur vénitien Bassadonna en 1664 : « vastissimo regno, posseduto per due terze parti da ecclesiastici ». *Relazioni*, etc., p. 276.

D'ailleurs il ne faudrait pas croire qu'Alexandre VII, et même son prédécesseur Innocent X, aient été aussi dévoués qu'on l'a dit aux intérêts de cette Couronne. Ce dernier passait, il est vrai, pour avoir « un génie espagnol », et son tempérament lent et circonspect affectait les allures solennelles du cabinet de Madrid : mais le Vénitien Giustiniani avait remarqué qu'en fait Innocent X n'accordait que peu de chose à l'ambassadeur d'Espagne, et que ses sympathies, s'il en avait, demeuraient assez stériles [1]. Quant à Alexandre VII, bien qu'autrefois, comme nonce à Munster, il eût soutenu les prétentions du cabinet de Madrid qui l'avait en retour appuyé au conclave [2], il ne montrait, étant devenu pape, aucune bienveillance particulière à cette Cour : sans doute pour ne point l'offenser, il affectait beaucoup de réserve à l'égard du Portugal [3], mais dans le détail, il était assez froid envers le gouvernement de Philippe IV. Sagredo, en 1661, écrivait même au sénat de Venise que le Saint-Siège n'était guère mieux avec l'Espagne qu'avec la France, contrairement à la politique pontificale qui cherchait toujours à favoriser l'une ou l'autre. Le pape se plaignait des ministres des deux Couronnes, et ne parlait qu'avec une égale amertume de Mazarin et de don Luis de Haro [4]. Les motifs de bon accord étaient cependant trop considérables pour qu'on pût douter du maintien de relations cordiales fondées sur tant d'intérêts communs [5] : mais de même que le pape, mécontent de la paix des Pyrénées conclue en dehors de lui, n'accordait aucune confiance exclusive à l'Espagne, celle-ci de son côté, au lendemain de ce traité, n'était pas d'humeur à compromettre en quoi que ce fût la tranquillité générale en faveur du Saint-Père, qui lui refusait la continuation de

1. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani (1651), p. 131 et 132.
2. Voir Chantelauze, *loc. cit.*, p. 76.
3. *Ibid.* Relation de Correr, p. 212 et 214.
4. *Relazioni*, etc. Relation de Sagredo (1661), p. 250.
5. *Ibid.* Relation de Bassadonna (1664), p. 276.

la bulle de la croisade et d'autres avantages pécuniaires [1]; encore moins pouvait-on compter sur sa complaisance dans les affaires intérieures où l'influence du clergé était déjà excessive. Elle demeurait très respectueuse, disposée à être agréable, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien. Le cardinal d'Aragon, son ambassadeur intérimaire à Rome, d'un caractère affable, mais un peu timoré, étranger à toute intrigue, n'était pas dans l'intimité de Sa Sainteté et ne cherchait pas à s'y introduire [2].

Avec l'empereur d'Allemagne Léopold Ier, les rapports de la cour de Rome étaient excellents, sans dépasser la mesure d'une politesse bienveillante. Il y avait bien entre les deux cabinets des difficultés de détail, notamment sur l'évêché de Trente que le pape refusait à un archiduc, et sur divers bénéfices ecclésiastiques [3] : mais ces discussions se poursuivaient assez paisiblement, le pape parlant sans cesse de son affection pour l'empereur et ce dernier lui témoignant le plus grand respect [4]. Il était évident toutefois que Léopold, engagé comme il l'était alors dans la guerre contre les Turcs, et espérant le concours de Louis XIV qu'il obtint en effet en 1664, ne prendrait point parti pour le Saint-Siège contre le roi. Alexandre VII devait en avoir plus tard la preuve lorsque le marquis Mattei, fort grand seigneur romain qui était ministre de l'empereur près le Saint-Siège, s'immisça imprudemment en 1662 dans la querelle des Cours de Rome et de France : Mattei fut hautement désavoué par Léopold, ce qui fut très sensible au Saint-Père. Quant à la grosse affaire de la ligue des princes chrétiens contre les Turcs, sur laquelle nous aurons à revenir, le pape ne la suivait qu'avec peu d'énergie, plus préoccupé des intérêts immédiats du Saint-

1. *Relazioni*. Relation de Sagredo, p. 250.
2. Cette situation se trouvera plus développée dans le récit que nous ferons plus loin de la conduite du cabinet espagnol et de son agent au cours de l'ambassade du duc de Créqui.
3. *Relazioni*, etc. Relations de Correr, p. 213, et de Sagredo, p. 249.
4. *Ibid*. Relation de Sagredo, p. 250.

Siège, et appréciant avec perspicacité tous les obstacles que rencontrait, tant en France qu'en Allemagne, la réalisation pratique d'un aussi vaste projet. L'empereur ne se faisait pas illusion là-dessus, surtout quand il vit Alexandre VII en lutte avec Louis XIV. Il n'y avait donc entre ce prince et le Souverain-Pontife aucun élément d'entente effective : aussi se bornait-on depart et d'autre à des témoignages de sympathie générale et traditionnelle.

Le pape entretenait avec les autres groupes catholiques de l'empire, des relations très correctes : les princes trouvaient dans le concours du Saint-Siège un solide appui contre les protestants de leurs États ; Alexandre VII estimait que sa bonne intelligence avec les princes obligeait l'empereur à lui demeurer favorable [1]. Il s'était élevé un instant quelques nuages du côté de la Bavière, le Saint-Père ayant refusé de délier des vœux du diaconat un prince héritier éventuel de la couronne : mais la naissance d'un fils avait naturellement amené le duc de Bavière à ne pas persister dans une demande devenue inutile [2]. Le corps germanique, sans que la Cour de Rome pût, il est vrai, en attendre de secours matériel ou moral, vivait donc avec elle dans une paix profonde, favorisée encore par le bon vouloir des électeurs ecclésiastiques que le Saint-Père de son côté s'appliquait à ménager [3].

En Pologne, bien que la cour de Varsovie eût peut-être gardé quelque rancune du refus opposé par Innocent X à son désir d'imposer au clergé polonais des contributions pour la guerre contre les Turcs [4], il existait une longue tradition d'amitié qu'Alexandre VII cherchait à continuer : il affectait de témoigner à ce royaume une inclination particu-

1. *Relazioni*, etc. Relation de Giustiniani, p. 136.
2. Il s'agissait du prince-évêque de Flessingen, qui, en effet, en cas de mort sans enfants du duc de Bavière Ferdinand-Marie, eût été le seul héritier catholique du duché. (Voir, sur cet incident, *Relazioni*, etc. Relation de Sagredo, p. 251. Voir aussi Relation de Correr, p. 212.)
3. *Ibid.* Relation de Sagredo, *loc. cit.*
4. *Ibid.* Seconde Relation de Giustiniani, p. 151.

lière, et le roi Jean-Casimir, qui avait été jésuite et cardinal avant d'être appelé au trône, et qui devait plus tard mourir abbé de Saint-Germain-des-Prés, montrait en toute circonstance au Saint-Père la plus grande déférence [1], mais sans aller au delà : il s'excusa en effet, auprès d'Alexandre VII, de donner des subsides pour la ligue contre les Turcs. Néanmoins, cette réponse, justifiée par les embarras où la Pologne se trouvait à cette époque, n'altéra point les bonnes dispositions du Saint-Siège envers cette nation et envers son roi.

En réalité, l'entente avec les princes d'Italie était l'intérêt immédiat de la cour de Rome et le principal objet de ses préoccupations. Venise, et l'on ne saurait l'en blâmer, engagée alors dans une terrible lutte avec l'empire ottoman, poursuivait avec ténacité une politique entièrement personnelle. Tous les documents de sa diplomatie, relations ou dépêches, attestent l'unique pensée du Sénat : empêcher des troubles en Europe, prévenir autant que possible tout dissentiment entre les princes chrétiens pour que leur attention ne cessât d'être attirée sur les dangers de la République et sur la nécessité de la secourir. La ligue contre le Turc était le thème invariable des entretiens des ambassadeurs vénitiens à Paris et à Rome, et, de fait, le péril était extrême. Les progrès des Ottomans sous le règne de Mahomet IV et sous la direction effective des illustres grands vizirs les Kyprili, ne laissaient point de repos à la République menacée dans toutes ses possessions orientales jusqu'en Dalmatie, et qui devait bientôt perdre Candie : Venise ne voyait qu'avec indifférence toute autre

1. Jean-Casimir, fils de Sigismond III et de Constance d'Autriche, né en 1609. Son existence fut très aventureuse : il servit d'abord dans les armées impériales, fut deux ans prisonnier en France; il entra ensuite dans la société de Jésus et fut élevé à la pourpre. Elu roi de Pologne, il fut relevé de ses vœux ecclésiastiques, se maria avec la veuve de son frère, Louise-Marie de Gonzague. Après un règne très agité par des guerres contre les Russes et les Suédois, Jean-Casimir, devenu veuf en 1667, abdiqua l'année suivante, puis fut abbé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où est son tombeau. Il mourut en 1672.

question politique, et ne cessait de rappeler au pape, au roi de France, à l'empereur, les dangers que couraient la chrétienté et elle-même. Elle restait affectueuse envers la cour de Rome, mais seulement à son point de vue qui était d'ailleurs très élevé; elle lui envoyait successivement les hommes les plus considérables de l'Etat : en 1657, Angelo Correr, d'une antique maison illustrée dans les lettres, dans la politique et dans l'Église; en 1660, Nicolo Sagredo, qui plus tard fut doge; en 1661, Bassadonna, qui devint procurateur de Saint-Marc et mourut cardinal. Tous les efforts de ces personnages éminents, dont les Relations au Sénat montrent une connaissance profonde des hommes et des choses en Europe et surtout à Rome, ne purent amener que des résultats secondaires, tels que l'autorisation de lever quelques troupes dans certaines provinces pontificales. Le pape ne croyait pas la situation aussi grave que la représentait le Sénat : Correr constate avec regret que Sa Sainteté « ne regarde pas qu'il y ait lieu de prendre des résolutions extraordinaires », qu'elle se plaint du triste état du Trésor romain [1]; Sagredo note l'empressement du Saint-Père à faire remarquer ses démarches auprès des princes chrétiens, mais n'obtient guère que des paroles [2]; Bassadonna, tout dévoué qu'il soit à l'Église, parle des dispositions du pape avec amertume : « aucun prince, dit-il, n'est mieux en état de se soutenir à Rome que la République, et cependant il n'y a pas de pire condition que la nôtre ». Alexandre VII répondait aux plaintes de l'ambassadeur par des doléances sur les chagrins que lui causait, disait-il, le gouvernement vénitien : « République de Venise, s'écriait-il, je ne peux vivre ni sans toi, ni avec toi! » En résumé, sous les apparences de la plus haute courtoisie, Venise s'irritait de l'inaction du Pontife et celui-ci se lassait des instances perpétuelles de Venise.

1. *Relazioni*, etc. Relation de Correr, p. 206.
2. *Ibid.* Relation de Sagredo, p. 233.

« Il l'estimait, suivant le mot de Giustiniani, sans l'aimer [1]. »

Les affaires de Castro et de Comacchio, dont nous avons indiqué les péripéties dans le chapitre précédent, maintenaient une hostilité sourde entre le Saint-Siège et les duchés de Parme et de Modène. Giustiniani signalait, dès 1652, l'intention des ministres parmesans de saisir toutes les occasions de revanche [2], et l'intervention de Louis XIV contribuait à aigrir la cour de Rome [3]. Le pape nourrissait en outre contre le duc de Parme des ressentiments personnels. S'il faut en croire Bassadonna, la maison Farnèse aurait au siècle précédent persécuté les Chigi à Rome, et Alexandre VII aurait gardé une haine traditionnelle aux descendants de Paul III [4]. D'autre part, le différend de Comacchio était un obstacle permanent à tout bon accord avec Modène. La maison d'Este en outre convoitait le Ferrarais : le pape ne pouvait douter de son mauvais vouloir, surtout depuis que le duc, jadis attaché à la politique espagnole, était ouvertement entré dans l'amitié de la France en épousant une nièce de Mazarin. On sait aussi que le cardinal d'Este était devenu à Rome une sorte d'ambassadeur officieux de la cour du Louvre, ce que le pape ne lui pardonnait pas. Les ambassadeurs vénitiens ne cessent de signaler l'animosité des deux cours. Bassadonna va même jusqu'à affirmer que « les offenses ont été trop grandes, les jalousies trop continues et les passions trop en jeu pour qu'on puisse jamais espérer de vraie réconciliation entre Modène et le Saint-Siège » [5].

De Mantoue, il n'y a rien à dire, eu égard à l'exiguïté de ce duché : encore son prince était-il fort en froid avec Rome. Innocent X et Alexandre VII n'aimaient ni ses mœurs ni sa conduite politique [6]. Gênes passait pour assez

1. *Relazioni.* Relation de Giustiniani, p. 153.
2. *Ibid.* Seconde Relation de Giustiniani, p. 152.
3. *Ibid.* Relation de Correr, p. 211.
4. *Ibid.* Relation de Bassadonna, p. 278.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.* Le duc de Mantoue était Charles II de Gonzague, né en 1630. Il

âpre dans les questions ecclésiastiques et arrogante envers la cour pontificale : on ménageait toutefois sa puissance financière tout en redoutant ses complaisances, un peu forcées, mais effectives au demeurant, pour les volontés du cabinet du Louvre [1]. Quant au duc de Savoie, on savait parfaitement à Rome qu'on ne pouvait compter sur lui. Son gouvernement était rétif dans les questions d'évêchés ou de bénéfices et maintenait très fermement pour les nominations épiscopales les droits qu'il prétendait tenir d'une bulle de Nicolas V [2]. Il avait même plusieurs fois interrompu ses relations diplomatiques avec Rome [3]. En outre, la cour de Turin était, à cette époque, dans les meilleurs termes avec la France. Ennemond de Servien, frère du célèbre négociateur des traités de Westphalie, y résidait comme ambassadeur : sa femme et lui, pleinement investis de la confiance du Louvre, y jouissaient d'une situation privilégiée. La duchesse mère, tante de Louis XIV, y exerçait son influence dans le sens français, et tout en agissant par piété avec beaucoup d'esprit de conciliation et un grand respect pour le pontife, elle inclinait presque toujours en faveur du roi, son neveu [4]. La Toscane, il est vrai, était plus dépendante du Siège Apostolique : deux cardinaux Médicis, le doyen du Sacré Collège et Carlo-Giovanni, fort dévoués aux intérêts de la cour de Rome, entretenaient le pape dans de bonnes dispositions pour leur patrie et surtout pour leur famille. Il est vrai qu'Alexandre VII étant Siennois n'aimait pas les gens de Florence, et, d'autre part, ancien vassal du grand-duc, il aimait à lui faire sentir sa supériorité présente. Toutefois, les princes toscans avaient à Rome une très grande situation : plusieurs cardinaux se ratta-

était connu par ses débauches : « vagandi in diversi amori, profunde inconsideratamente il suo al giuoco ». (Rel. Giustiniani, p. 137.)

1. *Relazioni*, etc. Relation de Bassadonna, p. 277 et 278, et Relation de Correr, p. 215.

2. *Ibid.* Relation de Sagredo, p. 241, et de Bassadonna, p. 277.

3. *Ibid.* Relation de Giustiniani, p. 152.

4. *Ibid.* Relation de Bassadonna, 277.

chaient au groupe des Médicis, affilié à celui d'Espagne : le grand-duc de son côté ménageait son crédit avec « une prudence et une application admirables » : on ne voyait entre la Toscane et le Saint-Siège aucun sujet de rivalité, et personnellement il manœuvrait de façon à toujours vivre en paix avec Rome. L'ambassadeur vénitien Bassadonna disait avec raison en son style énergique : « Son Altesse, avec une dissimulation plus que romaine, donne ce qu'elle ne peut vendre, achète ce qui devrait lui appartenir naturellement, maintient son autorité et attend sagement les conjonctures » [1]. Le prince Mathias, frère du grand-duc, et don Mario, frère du pape, étaient en relations familières [2], et l'on verra plus loin avec quel empressement amical fut accueillie l'intervention du prince Mathias dans les démêlés de Louis XIV et d'Alexandre VII : mais ces excellents rapports ne devaient jamais dépasser la mesure des bons procédés et des sages conseils.

X

L'état intérieur du Saint-Siège non plus que ses relations au dehors ne lui permettaient donc à aucun degré les vues ambitieuses, ou les querelles aventurées. L'administration depuis longtemps déjà discréditée par le népotisme et que tant d'exactions et d'impôts avaient rendue fort impopulaire, ne comportait aucun grand effort d'attaque ou de résistance. Le luxe de la cour et des cardinaux [3] offrait un spectacle brillant, mais il était ruineux; l'entourage ponti-

1. *Relazioni*, etc. Relation de Bassadoma, 277.
2. *Ibid.* Relation de Correr, p. 214 et 215.
3. Voir à cet égard les intéressants détails que donne le cardinal de Retz dans ses Mémoires, *loc. cit.*, 350 et suiv. Il avait d'abord pensé à vivre simplement, mais il en fut détourné par la nécessité d'imiter les autres princes de l'Église et aussi par les conseils du cardinal Chigi, qui depuis fut le pape Alexandre VII. Il dut se résigner à louer un palais. « Je fis, dit-il, des livrées modestes, mais nombreuses, de 80 personnes : je tins une grande table. » Et cette dépense était encore considérée comme fort ordinaire.

fical ne pouvait soutenir un tel faste qu'au moyen de taxes excessives et de spéculations : ceux des princes de l'Église qui n'étaient pas fort riches par eux-mêmes étaient pour la plupart pensionnés par des souverains étrangers. Le peuple était fort misérable.

En de telles circonstances, et puisqu'on ne pouvait raisonnablement compter sur soi-même ni sur personne en Europe, la politique à suivre était indiquée. Le pape avait tout à gagner à une conduite engageante et résolument pacifique. Le repos de l'Italie étant la volonté et l'intérêt commun de tous les princes, aussi bien que l'avantage évident du Saint-Siège, il fallait à tout prix éviter les conflits, et, s'il venait à s'en produire, les apaiser au plus tôt, oublier les rancunes, accorder beaucoup de grâces et chercher à se faire des amis. Alexandre VII, par ses qualités intellectuelles, son expérience et ses vertus privées, servi d'ailleurs par l'autorité morale du Saint-Siège, aurait pu modifier heureusement une situation difficile. Légitimement désireux de rendre son pontificat illustre, il y serait certainement parvenu en dominant les passions étroites et la vanité de sa famille, et en mettant au-dessus de tout un grand amour de la paix. Cette énergie a manqué à ce pontife dont les intentions valaient mieux que le caractère, et qui, avec un esprit distingué et une piété sincère, appréciant mal ses ressources matérielles et la vraie force de son prestige, s'est laissé engager dans le dissentiment funeste que nous avons à raconter. Il a rencontré, il est vrai, un adversaire violent et superbe, mais il n'était point malaisé de s'y attendre et d'écarter le péril en comprenant mieux tout ce que l'amour de la concorde ajoute à la majesté de la tiare et à la puissance du vicaire de Jésus-Christ.

CHAPITRE III

LE DUC DE CRÉQUI AMBASSADEUR

(DE SA NOMINATION A SON ARRIVÉE A ROME)

Octobre 1661 — 2 Juin 1662.

I et II. Perplexités du cabinet du Louvre au sujet de la nomination d'un ambassadeur à Rome. — III. — IV. Envoi de M. d'Aubeville comme chargé d'affaires. — V. — VI. Ses instructions. — VII. Nomination du duc de Créqui en qualité d'ambassadeur de France. — VIII. Le duc de Créqui. — IX. La duchesse de Créqui. — X. Préparatifs de l'installation de l'ambassadeur au palais Farnèse. — XI. Mission d'Aubeville. — Animosité réciproque des sbires et des Français résidant à Rome. — Premières rixes en février 1662. — XII. — XIII. Lettres de créance de M. de Créqui. Ses instructions générales. — XIV. Mémoires secrets remis à l'ambassadeur. — XV. Départ du duc et de la duchesse de Créqui le 17 avril 1662. — Leur voyage. — XVI. Arrivée à Civita Vecchia.

I

Le cabinet du Louvre se trouvait, au commencement de l'année 1661, à la suite de l'insuccès évident de la mission du président Colbert [1], dans la plus grande incertitude sur la conduite à tenir envers la cour de Rome. Il connaissait les dispositions défiantes du Saint-Père qui ne marquait aucun empressement à résoudre les difficultés pendantes; les affaires de Castro et de Comacchio étaient, comme nous l'avons dit plus haut, systématiquement ajournées : les demandes secondaires, telles que les bulles du cardinal

1. Voir chap. I.

Antoine Barberini pour l'archevêché de Reims, et le droit de nomination du roi aux bénéfices dans les pays annexés, demeuraient sans réponses; le pape maintenait ses sympathies au cardinal de Retz et affirmait la doctrine de la juridiction exclusive du Saint-Siège dans les causes ecclésiastiques. Malgré l'édit royal du 3 mars[1] dicté par Mazarin au bord de la tombe, et si violemment hostile à l'ancien coadjuteur, la Cour de Rome bravait le ressentiment du ministre et du roi. Celui-ci, recevant le nonce peu de jours après la mort du cardinal, se plaignait ouvertement « de ne pas voir que Sa Sainteté prît beaucoup de souci de ses demandes », et comme Mgr Piccolomini marquait de la surprise en affirmant que « toutes les affaires dont il avait été chargé avaient été expédiées conformément aux désirs de Sa Majesté », ce qui était vrai pour des instances insignifiantes et manifestement faux pour les questions majeures, Louis XIV le renvoya froidement à s'en expliquer avec le secrétaire d'État des affaires étrangères. M. de Brienne et M. de Lionne déclaraient alors au nonce que leur maître « demeurait mal satisfait », et que, notamment, il avait été blessé du mauvais accueil qu'avaient rencontré auprès du Saint-Siège les réclamations de la France pour la désincamération de Castro[2]. En résumé, la situation restait, après l'envoi du président Colbert, aussi mauvaise que par le passé, et il devenait urgent de prendre une décision, soit en se résignant à une rupture, soit en con-

1. L'édit du 3 mars 1661 contre le cardinal de Retz fut le dernier acte de Mazarin, qui mourut le 9 du même mois. Ce document, publié dans Paris à son de trompe et affiché dans les rues, signalait la persévérance des intrigues de Gondi, défendait sous les peines les plus sévères d'entretenir avec lui « aucune intelligence et correspondance » et même « de lui donner asile », et ordonnait à tous les gouverneurs et lieutenants généraux « de l'arrêter lui et ses partisans partout où l'on pourrait les découvrir ». Retz était si populaire à Paris que les affiches furent lacérées par les bourgeois et le peuple dans les journées du 9 et du 10 : on les rétablit le 12 et on les fit garder par des archers. (Voir Chantelauze, *le Cardinal de Retz et ses missions à Rome*, p. 10 et 11.)

2. Archives du Vatican. — *Nunziatura di Francia*, vol. 120. *Dép. du nonce*, 18 mars 1661.

fiant les intérêts du roi, conformément aux traditions, à un agent investi d'une autorité supérieure et représentant la personne même du souverain avec le titre d'ambassadeur.

II

On reculait cependant, pour divers motifs, devant l'une ou l'autre de ces résolutions extrêmes. Rompre était véritablement impossible eu égard aux sentiments catholiques du roi et de la nation tout entière. On ne pouvait se dissimuler qu'en renonçant ouvertement à toute entente on risquait un schisme pour des questions de politique ou de discipline, et que l'Église gallicane, isolée diplomatiquement du Saint-Siège, affecterait les formes d'une Église nationale contrairement à son histoire, à son désir, et, il faut le dire, à la volonté générale. D'un autre côté, envoyer un ambassadeur, sans le moindre témoignage de complaisance de la Cour de Rome, c'était abandonner la politique suivie par Mazarin depuis la mort d'Innocent X, céder sans avoir rien obtenu et incliner la majesté royale devant l'obstination du Saint-Siège. En second lieu, on ne savait pas si, même au prix de cette condescendance, on trouverait plus de facilités à Rome, et si l'on ne s'exposerait pas au pénible mécompte d'avoir fait en vain une démarche solennelle et provoqué une déception d'autant plus rude que le rang de l'agent de France serait plus élevé. Déjà, quelques mois avant la mort de Mazarin, on avait effleuré la pensée d'une ambassade, et, dans une dépêche du 21 janvier 1661, le nonce signalait à sa cour les ouvertures faites à un personnage éminent : et cependant le Saint-Siège n'avait en rien modifié son attitude. Cette avance ayant échoué, on craignait que la résistance du pape ne pût être atténuée sensiblement même par la présence à Rome d'un ambassadeur. Ne pouvait-on pas en outre redouter qu'Alexandre VII et ses conseillers soupçonneux n'en prissent quelque ombrage; qu'ils fussent d'autant

moins enclins à des concessions qu'elles leur sembleraient être exigées de plus haut, qu'ils ne missent un faux amour-propre à montrer plus de raideur, ou même qu'ils ne fussent rendus plus hardis par un acte de déférence?

Ces opinions contradictoires s'agitaient autour du jeune roi : si la reine mère inclinait à donner au pape une satisfaction sérieuse et une preuve de bon vouloir, à faire cesser un état de choses diplomatique vraiment anormal et périlleux même pour l'orthodoxie, d'autre part les anciens confidents et ministres de Mazarin étaient profondément imbus de gallicanisme politique et religieux; ils connaissaient par expérience les sentiments malveillants pour la France dont l'entourage d'Alexandre VII et lui-même étaient animés : quelques-uns, et surtout M. de Lionne, gardaient à la Cour de Rome une rancune personnelle. On finit par décider de n'agir qu'avec beaucoup de circonspection et de lenteur et de n'engager point le roi sans avoir encore examiné de plus près les inconvénients et les avantages d'une ambassade définitive.

III

Après avoir longtemps hésité et avoir aussi agité le projet d'une simple ambassade d'obédience, c'est-à-dire de compliment, d'hommages, et bornée à une visite de quelques jours, on s'arrêta à un moyen terme, et l'on résolut d'envoyer encore une fois à Rome un agent de second ordre, chargé de traiter les affaires d'une manière générale, de pressentir le pape et l'entourage; on se donnait ainsi du temps pour obtenir un complément d'informations sur l'état réel des esprits au Vatican. Au fond cependant une ambassade semblait presque inévitable, car si le pape accueillait bien le chargé d'affaires on devait se trouver encouragé à lui en tenir compte par un témoignage réciproque de confiance en désignant un agent d'ordre supérieur; si, au contraire, il persistait dans la même froideur,

il y avait lieu de réagir contre ces fâcheuses tendances par une marque significative et solennelle de bonne volonté, telle que le séjour officiel auprès de lui d'un personnage investi de toute la plénitude des attributions diplomatiques. On va voir que la politique d'atermoiement conduisit en effet à cette dernière conséquence, plus logique en théorie qu'elle ne fut heureuse en pratique.

IV

Le choix du gouvernement pour cette mission intermédiaire et qui, en fait, même dans la plus favorable hypothèse, ne pouvait être que préparatoire, se porta sur un gentilhomme de la Chambre du roi, parent du ministre Le Tellier, M. d'Aubeville, de la maison de Sayve en Dauphiné. C'était un homme d'un âge mûr (né en 1610), qui n'avait jamais, il est vrai, exercé de fonctions à l'étranger, mais fort estimé de M. de Lionne. Celui-ci ne lui ménage pas dans sa correspondance les compliments les plus affectueux et les plus flatteurs : « vous êtes, lui écrivait-il, un homme dont le fonds est merveilleux de bonté et de cordialité »[1]; et ailleurs, poussant à bout les louanges, il compare les portraits assez agréables en effet tracés par le nouveau diplomate dans ses dépêches « à ceux de Raphaël et de Titien »[2]. M. d'Aubeville avait de l'esprit naturel et de l'activité : il passait « pour un caractère difficile et peu maniable »[3], mais il sut être fort prudent et mesuré à Rome et sa conduite y fut irréprochable : il remplit à la satisfaction du roi sa tâche ingrate. Il en fut de même plus tard lors de la seconde mission dont il eut à s'acquitter, en 1664, auprès des princes de la haute Italie[4].

1. A. É., Rome, III, n° 144. Dép. de Lionne à d'Aubeville, 7 janvier 1662, fol. 9.
2. *Ibid.*
3. Voir le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs de France*, t. I, p. 61, note.
4. M. d'Aubeville, envoyé à Rome en 1661, puis en 1664 à Parme et à

Il méritait donc la confiance de son gouvernement qui lui en donna sur-le-champ une preuve en lui remettant des instructions écrites détaillées et intéressantes, supérieures même au caractère réel de sa charge transitoire. On ne voulait point sans doute qu'il se considérât comme sacrifié d'avance, et, pour l'encourager à bien faire, on lui représentait son séjour près le Saint-Siège comme destiné à régler la conduite ultérieure du roi : on lui disait que, d'après le traitement dont il serait l'objet, Sa Majesté prendrait ses mesures et ses résolutions, « soit pour correspondre à la manière de vivre de Sa Sainteté, si elle est obligeante, soit pour s'abstenir à l'avenir de lui faire des prières inutiles ou de lui demander aucune grâce »[1]. C'était beaucoup dire, mais on forçait la note pour donner à M. d'Aubeville plus d'importance, l'élever à ses propres yeux et dans l'estime du Saint-Siège et assurer ses démarches, quitte à déterminer plus tard le plus ou moins de valeur qu'on attribuerait à l'accueil qu'il aurait reçu.

V

Il est utile pour achever de préciser l'état des choses et les difficultés matérielles, si je puis dire, par lesquelles se traduisait l'antagonisme moral de la Monarchie et du Saint-Siège, d'indiquer les principaux points des instructions remises le 5 mai 1661 à M. d'Aubeville. Ce texte, entièrement rédigé par M. de Lionne, reproduit exclusivement, sans aucune digression, les différents objets en cause, et montre avec netteté sur quel terrain le cabinet du Louvre entendait se maintenir. Il est même vraisemblable qu'en l'écrivant, M. de Lionne entendait circonscrire le débat et affirmer une fois de plus la volonté du maître, sans

Modène, plus tard à Mantoue, à Turin, en Lorraine, en Allemagne et en Portugal, termina sa carrière en qualité de ministre à Gênes. Il y mourut à soixante-dix-sept ans, en 1687.

1. Instructions à M. d'Aubeville (A. É., Rome, *loc. cit.*). — Texte publié dans le *Recueil des Instructions*, déjà cité, p. 61 et suiv.

se flatter que M. d'Aubeville pût résoudre des questions aussi considérables. Un seul paragraphe est relatif à la conduite personnelle du chargé d'affaires, et l'ambiguïté même de ses termes, le soin qu'on prend de lui imposer une attitude flottante, atténuent singulièrement d'avance son influence et son initiative. Il lui est prescrit à la fois de n'avoir ouvertement que des relations très réservées avec les deux principaux conseillers de l'ambassade, les cardinaux d'Este et Antoine Barberini, et cependant de se conduire « en tout et partout » par leurs avis. Or si l'on se souvient que les deux cardinaux étaient, pour divers motifs, désagréables au Saint-Père, et que, d'autre part, malgré toutes les précautions du monde, on ne pouvait dissimuler au pape leur influence sur l'agent de France, on voit que les démarches de M. d'Aubeville devaient être suspectes à Sa Sainteté.

On entendait toutefois qu'il exposât avec conviction et fermeté la politique française, qu'il renouvelât et accentuât nos demandes majeures dont la solution restait évidemment réservée soit à l'éventualité d'une rupture, soit à l'action décisive d'un agent plus qualifié. C'est pourquoi ses instructions, académiques en vérité, furent très étudiées, conçues en forme de programme, et se recommandent, à ce titre, à notre attention particulière.

VI

Le premier soin de M. d'Aubeville devait être, conformément aux règles de courtoisie ordinaire, d'assurer le pape de tous les respects du roi, « de son estime pour la personne de Sa Sainteté et de son désir d'entretenir la paix ». Il avait ordre ensuite de faire connaître au Saint-Père les vues de Sa Majesté dans une question des plus graves, dont le cabinet du Louvre jugeait à bon droit nécessaire de bien établir le caractère pour que sa politique ne fût engagée que dans une certaine mesure : nous

voulons parler de cette ligue des princes chrétiens contre les progrès de la puissance ottomane dont le président Colbert à Rome et le nonce à Paris avaient avec plus ou moins de développement discuté les conditions diverses [1]. Il fallait faire ressortir à la fois la bonne volonté du roi pour être agréable au Saint-Père, et prévenir cependant toute méprise sur la portée réelle de son concours. M. de Lionne insistait avec une force égale sur ces considérations assez contradictoires.

D'un côté, il déclarait que Sa Majesté « non seulement de bon cœur et avec joie entrerait dans cette ligue », mais encore userait de son influence sur ses amis et alliés pour les inviter à s'y associer, fussent-ils même protestants [2]. Il disait que le roi s'efforçait en ce moment, par l'envoi d'un ministre spécial à Francfort, d'obtenir des princes allemands « de se porter sans délai à tout ce que Sa Sainteté pouvait désirer d'eux en cette conjoncture ». Enfin il démontrait combien on devait savoir gré à la France d'un tel concours puisque son intérêt pouvait en souffrir : elle risquait en effet de compromettre la situation privilégiée qui lui était assurée en Orient par les Capitulations, de ruiner son commerce dans le Levant, et de fortifier par les succès éventuels de la ligue l'autorité de l'empereur d'Allemagne au détriment des princes du Rhin qui garantissaient sa propre sécurité.

Mais, d'un autre côté, il ne cachait pas que le roi ne pourrait rien entreprendre isolément, que tout dépendait de la bonne volonté des princes du Rhin et aussi des forces réelles de l'Empire. Louis XIV ne promettait donc au fond qu'un concours fort aléatoire. S'il estimait vraisemblable, en effet — comme il advint un peu plus tard, — que, dans un péril pressant, la France enverrait un secours de

1. Voir chap. I, § 7. Voir aussi Michaud, *Histoire des Croisades*, t. V.
2. C'est une allusion aux princes allemands de la ligue du Rhin, formée sous les auspices de la France par les deux traités du 15 août 1658 et du 31 août 1660.

troupes à l'Empereur menacé directement par l'invasion ottomane, il refusait cependant d'avance toute aide pécuniaire, et l'on pouvait aisément deviner, par de nombreuses réticences, que son action ne serait pas très décisive, qu'il comptait avec raison sur les hésitations de ses alliés, sur les mille circonstances qui ne font jamais défaut à une diplomatie bien entendue, et qu'à coup sûr il ne désirait pas abattre complètement les Turcs qui contrebalançaient si utilement pour lui la puissance de la maison d'Autriche. On peut affirmer, avec certitude, que ses intentions étaient bien précises à cet égard, car nous apprenons par la correspondance subséquente de M. d'Aubeville que cet agent avait reçu des instructions verbales beaucoup moins favorables à la ligue que le texte des instructions écrites, et qu'il devait « éluder la signature d'un traité et faire des difficultés qui amusent l'affaire » [1].

M. de Lionne s'étend ensuite sur les deux questions si délicates de Castro et de Comacchio, que M. d'Aubeville pouvait encore moins espérer conduire à leur terme. Nous avons vu que le président Colbert n'avait même pas pu obtenir une discussion suivie à cet égard, et le cabinet du Louvre, en revenant avec autant d'insistance et d'aussi longs développements sur les droits des ducs de Parme et de Modène, ne cherchait évidemment qu'à définir sa thèse en vue des pourparlers catégoriques réservés à l'avenir.

Encore moins M. de Lionne supposait-il que le nouvel envoyé pût régler les affaires du cardinal de Retz. Il est même presque certain que toute la partie de l'instruction qui concerne l'ancien coadjuteur n'a pas été expédiée : elle n'existe en effet que dans la minute du ministre et non pas dans la copie authentique de ce document. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'une difficulté où les prétentions juridiques de la cour de Rome dans les litiges ecclésiastiques étaient en conflit avec les théories parle-

1. A. É., Rome, *loc. cit.* D'Aubeville à Lionne, 20 juin 1661.

mentaires et gallicanes si chères au gouvernement français, excédait la compétence d'un agent secondaire. Ici encore M. de Lionne n'avait d'autre objet que de maintenir l'opinion de son gouvernement. On ne prévoyait pas alors que le cardinal de Retz dût clore lui-même l'incident par sa renonciation à l'archevêché de Paris et par son entière soumission à la volonté du roi, et l'on regardait comme indispensable de ne laisser voir à Rome aucune défaillance sur une question qui intéressait à un tel degré les prérogatives de la Couronne.

Il ne restait donc que deux points d'importance assez médiocre dont il fût possible, à la rigueur, d'espérer le règlement par l'intermédiaire de M. d'Aubeville : l'un était la promotion du duc de Mercœur au cardinalat [1], et l'autre l'expédition des bulles de l'archevêché de Reims pour le cardinal Antoine Barberini [2]. Et même il est permis de supposer qu'en chargeant M. d'Aubeville de solliciter ces deux grâces, on cherchait avant tout à mettre à l'épreuve la bonne volonté du pontife. L'accueil éventuel qui serait fait à ces demandes de faveur ne pouvait être considéré que comme un indice du plus ou moins d'égards que les désirs du roi rencontreraient à Rome, et là encore, la mission de M. d'Aubeville n'avait qu'un caractère de pure information. Le cabinet du Louvre prétendait seulement ne pas laisser ses intérêts à Rome sans défense tout en se réservant un certain laps de temps pour prendre un parti.

1. Le duc de Mercœur et de Vendôme, né en 1612, petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il avait épousé en 1651 Laure Mancini, l'une des nièces de Mazarin, et, après la mort de sa femme en 1657, était entré dans les ordres. Il fut vice-roi de Catalogne en 1649, et, en 1656, gouverneur de Provence. Cardinal en 1667, légat du pape en France en 1668, il mourut à Aix le 6 août 1669. Il tenait le duché de Mercœur de sa mère, Françoise de Lorraine, unique héritière de Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la reine Louise de Vaudemont, femme de Henri III.

2. Nous avons rappelé précédemment la haute faveur dont le cardinal Antoine Barberini jouissait auprès du roi, dont il était grand aumônier. Il mourut à Rome, le 3 août 1671.

VII

Il ne semble pas douteux toutefois que le gouvernement français, tout en jugeant convenable d'attendre, inclinait dès lors à envoyer un ambassadeur auprès du Saint-Siège. Même avant la mort du cardinal Mazarin, plusieurs noms avaient été mis en avant, mais outre qu'alors la question n'était pas mûre, on ne se dissimulait pas la difficulté de faire un choix. On ne voulait qu'un grand seigneur et qui, de plus, fût assez riche pour subvenir aux dépenses qu'exigeait un tel poste : le cercle des candidats était donc assez restreint. Cependant, et dès cette époque, on avait pensé à un personnage de haute lignée, premier gentilhomme de la Chambre, Charles de Blanchefort, duc de Créqui, petit-fils du maréchal de Créqui dont l'ambassade auprès du pape Urbain VIII avait laissé de bons souvenirs. Quelques pourparlers avaient eu lieu à ce sujet entre les ministres et lui, mais d'une manière assez vague; nous en avons trouvé la trace dans une dépêche du nonce à Paris en date du 21 janvier 1661 : ce diplomate n'en entretient qu'incidemment le Saint-Siège, et se borne à raconter que les prétentions pécuniaires de M. de Créqui faisaient réfléchir le cabinet du Louvre : « Outre les autres frais de représentation, écrivait le nonce, il demande la restitution de quarante mille écus qu'il a payés pour le compte de son gouvernement. On ne semble pas disposé à y consentir quant à présent [1]. »

Les choses restèrent en cet état assez longtemps : la mort de Mazarin survint peu après, puis on envoya M. d'Aubeville, et ce fut seulement à l'automne de cette même année 1661 que le cabinet du Louvre parut se déterminer enfin à nommer un ambassadeur auprès du pape. M. d'Aubeville avait été reçu gracieusement par le Saint-

1. Arch. Vat., *Nunziatura di Francia*, vol. CXX, dép. du nonce, 21 janvier 1661.

Père, mais il devenait manifeste que Sa Sainteté se bornerait à ces témoignages de courtoisie personnelle et n'accorderait rien, pas même le chapeau du duc de Mercœur et les bulles de Reims, tant que le roi persisterait à ne pas reprendre les relations régulières interrompues depuis huit ans. Alexandre VII affectait même d'ajourner les audiences demandées par le chargé d'affaires, et, réciproquement, Louis XIV, sous divers prétextes, retardait de recevoir le nonce. Ce dernier, fort contrarié de ces lenteurs, constatait que les choses tendaient « à s'embrouiller de plus en plus » [1]; la Cour de France sentait qu'on piétinait sur place et qu'il fallait en finir, si l'on ne voulait en arriver à une rupture. Les ministres du roi envisageaient à regret cette extrémité, mais ils comprenaient qu'il n'y aurait guère moyen de s'y soustraire si l'on persévérait dans le système des refus d'audience tant à Paris qu'à Rome. M. Le Tellier aussi bien que M. de Lionne soulageaient leur mauvaise humeur en se plaignant à Mgr Piccolomini du peu d'empressement que montrait le pape à entendre M. d'Aubeville, mais toutes ces discussions vaines et monotones n'avançaient point les affaires. Le nonce profitait de ces entretiens pour insinuer que la Cour de France ne marquait pas de son côté au Souverain-Pontife les égards auxquels il avait été accoutumé de la part des prédécesseurs du roi : « Je vois, dit enfin M. de Lionne, que le pape fait allusion à l'envoi d'un ambassadeur ». Il eut soin alors, effleurant le même sujet, de faire remarquer à son interlocuteur qu'on avait accrédité M. d'Aubeville « pour pressentir la disposition du Saint-Père à complaire à Sa Majesté ». L'ambassade était implicitement remise sur le tapis, et le nonce, en répondant aux dernières paroles de M. de Lionne, exprima l'espoir que le roi chercherait à faire connaître à Rome qu'il n'imiterait pas les procédés de Mazarin [2].

1. Arch. Vat., *ibid.*, dép. du nonce du 19 août.
2. Arch. Vat., *loc. cit.*, dép. du nonce du 25 août 1661.

Après cette conversation, on ne pouvait plus douter à Paris des intentions du pape : il fallait ou se résoudre à n'avoir plus aucun rapport officiel avec lui, ou bien rétablir la représentation diplomatique dans la forme solennelle. On était à la fin d'août 1661, et au milieu des préoccupations majeures de la disgrâce de Fouquet, ce qui donnait un bon prétexte pour ne pas recevoir le nonce; il n'eut audience que le 22 septembre, lorsque le roi fut de retour de ce voyage de Bretagne si célèbre par l'arrestation du surintendant [1]. Néanmoins la résolution était prise, car, dans cette entrevue, Louis XIV, tout en disant au nonce qu'il était mal satisfait de la froideur de Sa Sainteté envers M. d'Aubeville, ne laissa pas de faire entendre qu'il espérait « que ces désaccords arriveraient à leur terme et qu'on pourrait établir une parfaite union entre les deux cours » [2]. En effet, quelques jours plus tard, et à la suite de dépêches de M. d'Aubeville qui indiquaient une certaine détente de la situation, M. Le Tellier dit à Mgr Piccolomini que Sa Majesté étant plus contente, il « voyait les choses se disposer à la bonne intelligence », que « le roi y était tout porté et de bon cœur », et enfin, touchant le vif de la question, il fit allusion à l'intention de Sa Majesté « de nommer bientôt un ambassadeur » [3].

Le nonce ne savait pas encore s'il s'agissait d'une ambassade d'obédience ou d'une ambassade ordinaire, mais il était dès lors en mesure d'indiquer à sa Cour les noms de quelques candidats. On en parlait assez ouvertement autour de lui. Si l'on se bornait à l'obédience, le duc de

1. Arch. Vat., *loc. cit.*, dép. du nonce des 2, 9 et 22 septembre 1661. — Le roi était parti de Fontainebleau dans les derniers jours d'août ; il arriva le 1er septembre à Nantes. Fouquet fut arrêté le 5 : le roi repartit le lendemain pour Fontainebleau. — Il est assez singulier que la disgrâce de Fouquet ne nuisit pas à la nomination de M. de Créqui dont la famille était alliée à celle de Mme du Plessis-Bellière, si dévouée au surintendant. Il est vrai que M. de Lionne, ami de Fouquet, ne perdit rien de la faveur du roi. (Voir Chéruel, *Fouquet*, t. II, p. 258.)

2. *Ibid.*, dép. du 22 et du 28 septembre 1661.

3. *Ibid.*

Guise [1] se mettait sur les rangs, et il avait même pressenti Mgr Piccolomini, en lui faisant savoir que l'on pensait à cette solution. Si au contraire la mission devait être permanente, on désignait le duc de Créqui ou le comte de Béthune [2]. Quelques jours après, comme il arrive en tout temps quand il est question d'un de ces grands postes qui sont l'honneur d'un diplomate et de sa famille, la rumeur publique multipliait les candidatures, et, le 21 septembre, le nonce raconte qu'on citait plusieurs autres personnages, le bailli de Valençay [3], le duc de la Vieuville [4], et même le duc de Roquelaure [5], « bien que, ajoute-t-il, ce dernier ne paraisse guère à propos, à cause de sa façon de vivre assez libre ». L'évêque d'Albi, qui appartenait à la maison des comtes du Lude [6], était aussi sur les rangs, et il avait même

1. Henri II de Lorraine, duc de Guise, petit-fils du Balafré, né en 1614; il était célèbre par ses aventures romanesques et surtout par son expédition à Naples, d'où il chassa les troupes espagnoles. Il était alors grand chambellan de France. Il mourut sans enfants en 1664.

2. Hippolyte, comte de Béthune, neveu de Sully, né en 1603. Il avait pris part avec distinction à toutes les guerres du règne de Louis XIII. Il mourut en 1665, léguant à la bibliothèque du roi le grand dépôt de manuscrits qui porte son nom. Il avait épousé, en 1629, Anne de Beauvilliers, sœur du duc de Saint-Aignan.

3. Henri d'Estampes, chevalier de Malte, puis bailli de l'Ordre sous le titre de Valençay, né en 1603, s'était distingué dans les guerres maritimes. Ambassadeur à Rome, en 1652 et 1653, il mourut grand prieur de Malte, en 1678.

4. Charles, 2e duc de la Vieuville, né en 1616; il était fils de Charles de la Vieuville, qui fut surintendant des finances en 1623, disgracié par Richelieu et de nouveau surintendant en 1651, créé alors duc à brevet, et mort en 1653. Le duc de la Vieuville dont il est ici question fut chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de Poitou, gouverneur du duc de Chartres (depuis le Régent) en 1686 et mourut en 1689. Saint-Simon le traite « de fort pauvre homme ». Il ajoute que les La Vieuville s'appelaient en réalité Coskaër et n'étaient que de fort petits gentilshommes de Bretagne : « Je ne sais, dit-il, où ils s'avisèrent de prendre le nom et les armes de La Vieuville » (t. XV, édit. Garnier, p. 222).

5. Gaston, né en 1617, duc de Roquelaure depuis 1652, chevalier de l'Ordre en 1661, gouverneur de Guienne en 1676, mort en 1683. Il était grand maître de la garde-robe. Il avait eu une belle carrière militaire; mais il était particulièrement connu par son esprit de saillie et la licence de sa conduite. Son fils, du même caractère, est appelé par Saint-Simon « un plaisant de profession ».

6. Gaspard de Daillon du Lude, oncle du grand maître de l'artillerie qui fut créé plus tard duc du Lude, en 1675. Il fut évêque d'Albi de 1635

fait demander au nonce par le père Annat[1], « si l'ambassade se pouvait concilier avec la résidence »[2]. Il devenait urgent de prendre un parti, car ces tergiversations impatientaient fort à Rome : le cardinal Chigi avait dit à M. d'Aubeville « qu'on avait l'air de traiter le pape comme un simple prélat »[3]. Le roi au surplus ne désirait point tarder davantage, et dans le courant d'octobre, son choix fut déclaré; M. de Lionne en fit part à M. d'Aubeville le 5 novembre : « Sa Majesté a nommé M. le duc de Créqui pour aller à Rome en qualité de son ambassadeur extraordinaire. Il a ordre de commencer à préparer toutes choses pour son voyage. Je n'estime pas pourtant qu'il puisse partir que sur la fin du mois de janvier au plus tôt[4]. » Le nonce en avisait en même temps sa Cour, et dans sa dépêche du 2 décembre, il annonçait également, d'après le langage de M. de Brienne, que M. de Créqui était pressé par le roi de partir en janvier de l'année 1662[5].

VIII

Charles de Blanchefort de Bonne, duc de Créqui et prince de Poix, descendait d'une maison illustre dès 1150, tant par elle-même que par les substitutions qui l'avaient accrue. Étant Blanchefort d'origine, c'est-à-dire d'antique chevalerie en Limousin, et alliée aux meilleures races du royaume, cette famille héritait par les femmes, en 1543, du nom et des titres de la principale branche des sires de

à 1676, et mourut le 24 juillet 1676, laissant une immense fortune à son neveu. Albi fut érigé, à sa mort, en archevêché. (Voir *Mme de Sévigné*, éd. Hachette, IV, p. 556.)

1. Le P. Annat, né en 1607, provincial des Jésuites, confesseur du roi, l'un des plus violents adversaires des jansénistes de Port-Royal. Pascal lui a adressé la 17e et la 18e Provinciale. Le P. Annat fut noblement disgracié pour s'être opposé à la liaison du roi avec Mlle de la Vallière; il mourut en 1670.

2. Arch. Vat., *loc. cit.*, dép. du nonce en date du 21 octobre 1661.

3. *Ibid.*, dép. du nonce du 15 octobre 1661.

4. A. É., t. II, 142, Lionne à d'Aubeville, 5 novembre 1661, f° 112.

5. Arch. Vat., *loc. cit.*, dép. du nonce du 2 décembre 1661.

Créqui et de Canaples qui étaient fort grands en Picardie[1]. Antoine de Blanchefort devint ainsi seigneur de Créqui, et son fils, diplomate et homme de guerre, fut maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit sous Louis XIII. Ambassadeur d'obédience à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII, il y laissa le souvenir de sa haute courtoisie et de sa magnificence. On racontait qu'il avait fait ferrer d'argent avec un seul clou les mules qui parurent à son entrée, « de sorte, dit Saint-Simon, qu'elles se déferrèrent par la ville au profit et grand contentement du peuple »[2]. Dans les campagnes de Savoie et de Piémont, sous Henri IV à la fin du XVIe siècle, puis en 1620 aux Ponts-de-Cé, en 1630 à Pignerol, en 1637 dans le Milanais, il s'acquit la renommée d'un des plus brillants capitaines de son temps. Il eut l'honneur d'être tué à l'ennemi, d'un boulet de canon, au siège de Crema en Lombardie, le 17 mars 1638. « Ce fut un grand homme, dit Saint-Simon, qui eut encore plus de vertus et de talents que de bonheur. » Il avait épousé la fille unique du duc de Lesdiguières, dernier connétable de France, dont il eut, par survivance, le gouvernement du Dauphiné, et, par héritage, la duché-pairie de Lesdiguières qui passa à son fils aîné.

Nous n'avons pas à parler ici de cet aîné qui prit le nom du connétable, mais du cadet qui continua celui de Créqui et de Canaples[3]. Celui-ci eut une destinée rapide et glo-

1. Cette substitution s'était faite par le mariage de Marie de Créqui, sœur du cardinal de ce nom, le 14 janvier 1543, avec Gilbert de Blanchefort. Leur fils aîné Antoine devint héritier de tous les biens et titres de cette branche de la maison de Créqui, par le testament du cardinal, son oncle, qui en était le dernier représentant (voir Écrits inédits de Saint-Simon. Duchés-pairies, VI, p. 13). Il est à remarquer qu'il existait plusieurs autres branches de la maison originaire de Créqui, celles notamment des Le Jeune de Créqui et Créqui de Hément, qui se sont longtemps continuées, même bien après l'extinction de la branche de Blanchefort-Créqui. C'était à l'une de ces branches qu'appartenaient au XVIIIe siècle le lieutenant général marquis de Créqui et la marquise sa femme, dont les *Souvenirs*, apocryphes d'ailleurs, sont si connus (voir sur ces différents noms l'*Armorial général* de d'Hozier). — Les Blanchefort portaient d'or à deux lions léopardés de gueules.

2. Saint-Simon, *Écrits inédits*, déj. cit., VI, p. 16.

3. Le maréchal avait eu en outre deux filles : l'aînée, Françoise, épousa

rieuse : mestre de camp du régiment des gardes, il fut tué avant son père au siège de Chambéry, en mai 1630, à l'âge de trente-deux ans. Marié en 1620 à Anne de Beauvoir du Roure [1], il laissait trois fils, dont l'aîné, devenu plus tard duc de Créqui, est l'ambassadeur dont nous exposons l'histoire; le puîné vécut assez obscurément sous le nom de marquis de Canaples; le cadet fut le second et dernier maréchal de Créqui dont la brillante carrière fait partie de l'histoire du grand siècle. On sait que ses contemporains le regardaient comme l'émule de Condé et de Turenne [2].

L'ambassadeur que Louis XIV envoyait au Saint-Père, Charles, duc de Créqui, chef de la seconde branche de sa maison, naquit en 1623 ou 1624. Entré de bonne heure au service, il s'y distingua d'abord en Catalogne, en 1645, où il commanda un corps de cavalerie sous les ordres du maréchal d'Harcourt, puis, en 1646, en Italie où il fut blessé

le marquis de Rosny, fils de Sully; la seconde, Magdeleine, le premier maréchal duc de Villeroy.

1. Anne de Beauvoir du Roure était fille de Claude du Roure, gouverneur d'Amiens et de Soissons, et d'une sœur du connétable de Luynes et du duc de Chaulnes; née vers 1600, elle mourut en 1686.

2. Toute cette illustre race des Lesdiguières et des Créqui s'éteignit assez promptement dans ses deux branches après avoir jeté un si grand éclat. Le dernier Lesdiguières mourut en 1703, à vingt-cinq ans. Notre duc de Créqui, chef de la branche cadette, n'eut qu'une fille mariée au duc de la Trémouille; le marquis de Canaples, son frère, qui releva un instant le nom de Lesdiguières après la mort de son petit-neveu en 1703, mourut en 1711 sans enfants de Gabrielle de Rochechouart, fille du duc de Vivonne et nièce de Mme de Montespan; enfin les deux fils que le maréchal de Créqui, frère du duc, avait eus de son mariage avec Mlle du Plessis-Bellière, moururent sans postérité : l'aîné à la bataille de Luzzara en 1702 et le second, de maladie, à Tournai, dans la campagne de 1696. La maison de la Trémouille descend donc seule aujourd'hui, par Magdeleine de Créqui, fille de l'ambassadeur, des familles de Créqui et de Lesdiguières (voir, pour tous les détails généalogiques de ce chapitre, *Ecrits inédits de Saint-Simon*, déjà cités, t. I, p. 1 à 24 et p. 148 à 165). — La maison de Créqui portait pour armes « d'or à un Créquier de gueules »; on a donné divers sens et étymologies au mot de créquier : le Dictionnaire de Trévoux et celui de Littré disent qu'un créquier est une sorte de prunier sauvage et qu'on le représente en blason en forme de chandelier à sept branches. Ce mot viendrait de l'allemand *Krieche*, qui signifie prunelle hâtive. — Le domaine de Créqui, érigé en duché-pairie, est situé dans la haute Picardie. La commune actuelle de Créqui, de 1 250 habitants, appartient à l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).

au siège d'Orbitello, pendant la courte campagne si mal dirigée par Armand de Brézé. Devenu lieutenant général très jeune encore, il acheta la charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi. Louis XIV, qui le tenait en haute estime et lui marquait même beaucoup de faveur et de confiance, le fit duc à brevet en 1652 et chevalier du Saint-Esprit en 1661. Il devint duc et pair en 1663 dans la promotion déclarée au Parlement le 25 décembre.

Il était étranger à la carrière diplomatique, mais il avait été chargé deux fois de courtes missions au dehors dans des circonstances fort dissemblables, d'abord en Angleterre en 1658, ensuite en Espagne en 1660. Nous avons retrouvé aux Archives des affaires étrangères les détails de ces deux missions d'apparat.

En 1658, malgré les répugnances que Cromwell inspirait à la Cour de France, Mazarin était, comme on sait, l'allié de l'Angleterre, et poursuivait en Flandre, de concert avec le cabinet britannique, la guerre contre le gouvernement espagnol. Le Protectenr et le cardinal rivalisaient de bons procédés et de courtoisie : Cromwell envoyait au roi et à son ministre qui se trouvaient alors à Calais, sur le théâtre des événements, lord Falcombridge, son gendre, pour les complimenter « sur leur arrivée en cette frontière », et « sur l'avancement des desseings auxquels les armes communes sont employées » [1]. Aussitôt après le départ de Falcombridge, Mazarin voulut répondre à cette politesse par une démarche pareille; l'occasion s'en présentait tout naturellement : le maréchal de Turenne venait de remporter la victoire des Dunes qui provoquait la reddition de Dunkerque. La Cour de France décida donc d'accréditer pour quelques jours à Londres un personnage chargé de faire part de ce beau succès et de s'en congratuler avec le Protecteur. Le 16 juin, Mazarin annonçait au président de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre, que le

1. A. É., Angleterre, 1658, supplément 69, dépêche de M. de Brienne au président de Bordeaux, ambassadeur à Londres, 20 juin 1658, f° 346.

choix de Sa Majesté était tombé sur le duc de Créqui, premier gentilhomme de la Chambre[1]. Le roi et le premier ministre écrivirent le 19 l'un et l'autre à Cromwell pour l'aviser, dans les termes les plus affectueux, de cette résolution[2]. Mazarin désigna même, en témoignage de ses sympathies personnelles, son neveu Mancini pour accompagner M. de Créqui. Ce dernier ne fut cependant pas qualifié ambassadeur puisque lord Falcombridge n'avait pas eu ce titre[3]. Cromwell, informé, dès le 18 juin, par M. de Bordeaux, de la venue de l'envoyé français, s'empressa de remercier le roi par une lettre rédigée en latin, signée de lui, et contresignée par Thurloë en date du 19[4]. M. de Créqui, parti de Calais le 21, à la marée du soir, avec une suite de vingt-cinq ou trente gentilshommes, fut reçu à son débarquement avec le cérémonial usité pour les ambassadeurs, et, le 24 juin, remonta la Tamise dans une barque de l'État jusqu'à la Tour de Londres. Le chambellan et le capitaine des gardes du Protecteur le conduisirent de là, dans des carrosses, au palais qui lui avait été préparé. Lord Falcombridge vint le complimenter dès son arrivée et lui offrit à souper. Le lendemain 25 eut lieu

1. A. É., Angleterre, 1658, etc. Mazarin au président de Bordeaux, 16 juin, f° 340.

2. La lettre du roi est ainsi conçue : « Monsieur le Protecteur, ayant beaucoup de sentiment des témoignages que j'ai reçus de votre affection par le sieur vicomte de Falcombrige votre gendre, je n'ai pu me contenter d'y avoir répondu par son moyen et j'ai désiré de vous donner encore des marques plus expresses de la mienne en vous envoyant mon cousin le duc de Créqui, premier gentilhomme de ma chambre, auquel j'ai ordonné de vous faire bien particulièrement connaître quelle est l'estime en laquelle je tiens votre personne et combien je fais état de votre amitié. » (*Ibid.*, f° 344.) Mazarin joignit à cette lettre un billet où il insiste sur le caractère amical de la mission en ajoutant que son neveu Mancini (depuis duc de Mazarin) en fera partie : « Le roi envoyant M. le duc de Créqui, etc., pour assurer V. A. S. de son amitié et se réjouir avec elle du gain d'une bataille aussi avantageuse à la cause commune qu'est celle des Dunes auprès de Dunkerque, j'ai été bien aise que mon neveu fût de ceux qui accompagnent ledit sieur duc en ce voyage, afin qu'en renouvelant à V. A. S. les assurances de mon très humble service, il puisse avoir l'honneur aussi de lui offrir les siens en personne. » (*Ibid.*, f° 349.)

3. *Ibid.* Mazarin à M. de Bordeaux, Calais, 20 juin, f° 347.

4. *Ibid.* Cromwell à Louis XIV, Londres, 19 juin, f° 342.

l'audience solennelle : M. de Créqui y fut mené en grand cortège et s'acquitta de sa mission, tête nue ; Cromwell, également découvert, lui répondit par les plus vifs remerciements de l'honneur qui lui était fait. Mancini présenta ensuite les civilités de son oncle, et tout se passa « en réciproques démonstrations de joie ». Le 26, le divertissement de la chasse leur fut donné à Hampton-Court, puis les jours suivants ils firent quelques visites officielles et parcoururent la ville toujours accompagnés de lord Falcombridge. Le 30, M. de Créqui eut audience particulière pour prendre congé du Protecteur : il avait été reçu auparavant par lady Cromwell « sans la saluer », ce qui lui parut assez étrange, mais telle était l'étiquette de cette Cour [1]. Il partit le 1er juillet à six heures du matin et rentra le lendemain à Calais, après dix jours d'absence [2].

La seconde mission de M. de Créqui eut lieu deux ans après et dans des circonstances fort différentes, en dehors de toute considération politique, au moment du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, en juin 1660. Le roi, accompagné de la reine mère et du cardinal Mazarin, suivi par sa maison civile et militaire et par nombre de personnages de la Cour, était venu à Saint-Jean-de-Luz pendant que Philippe IV conduisait l'Infante à Fontarabie. Le mariage par procuration avait été célébré le 3 juin dans la principale église de cette ville, par l'évêque de Pampelune. Don Luis de Haro y représentait officiellement Louis XIV. Le

1. Ce détail bizarre nous est donné sans explication par la dépêche du président de Bordeaux, auquel nous avons emprunté tout le récit de la mission. Il paraît vraisemblable que la Protectrice ne pouvant prétendre aux révérences réservées aux reines ne voulait pas être saluée comme une simple femme du monde et préférait qu'on s'abstînt. Toutefois nous n'avons trouvé nulle part les motifs réels de ce singulier usage. (Voir, pour le séjour de M. de Créqui à Londres, les dépêches de M. de Bordeaux en date des 27 juin et 1er juillet. A. E., *loc. cit.*, fos 329 et 331.)

2. Cette audience fut l'une des dernières qu'ait données le Protecteur. Il reçut cependant peu après M Sanguin, envoyé par le roi pour lui annoncer la prise de Dunkerque. Il mourut le 13 septembre. — M. Victor Hugo a mis en scène la mission du duc de Créqui, avec toute la fantaisie qu'autorise le théâtre, dans son drame de *Cromwell*.

4, en attendant la confirmation solennelle de l'union royale (cette cérémonie n'eut lieu que le 9, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz), le roi voulut envoyer ses présents de noces à Marie-Thérèse, et ce fut le duc de Créqui, en qualité de premier gentilhomme de la Chambre, qui fut choisi pour les porter à Fontarabie. Il s'y rendit en fort brillant appareil avec un grand nombre de pages, d'officiers et de valets de pied et plusieurs carrosses de cortège; plusieurs gentilshommes de haut rang furent autorisés à le suivre : la relation du temps cite le maréchal d'Albret [1], le marquis de Villeroy [2], M. de Châteauneuf [3], M. de Vaillac [4], etc. Le présent nuptial consistait « en deux parures complètes, l'une toute de diamants, et l'autre d'émeraudes et de diamants ». Il y avait en outre « un baguier de douze bagues différentes au milieu desquelles est le beau et grand diamant de la feue reine mère (Marie de Médicis),... plus quatre paires de pendants d'oreilles de rubis, opales, saphirs et pierreries mêlées, autant de montres et de bracelets. Le tout est estimé trois cent mille écus [5]. »

La réception de M. de Créqui avait soulevé une question d'étiquette. Serait-il admis dans l'appartement de l'Infante ou dans celui du roi d'Espagne? L'on finit par tomber d'accord qu'il ne verrait que la jeune reine, chez elle, tandis qu'un autre gentilhomme porterait à Philippe IV les compliments de Louis XIV [6]. L'audience eut

1. César-Phébus d'Albret, comte de Miosens, maréchal de France en 1653, frère du chevalier d'Albret qui tua en duel le marquis de Sévigné. Il mourut en 1676. — Le duc d'Albret, qui épousa depuis Mlle de la Trémouille, petite-fille du duc de Créqui, n'était pas de cette famille, éteinte avec le maréchal. Le duché d'Albret appartenait à la maison de Bouillon.

2. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, duc et pair en 1663, maréchal de France. Il avait été gouverneur de Louis XIV. Il mourut en 1685.

3. Louis Phélypeaux, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf, secrétaire d'État.

4. Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, premier écuyer de Monsieur, puis capitaine de ses gardes et chevalier d'honneur de Madame, lieutenant général, mort en 1681 (Saint-Simon, X, p. 130).

5. A. É., Espagne, 1660 (supplément). Note anonyme datée de Siboure, 1er juin 1660, f° 175.

6. A. É., *loc. cit.* Lionne à Mazarin, Hendaye, 1er, 2 et 3 juin 1660, f°s 169, 180, 182.

donc lieu de la sorte et M. de Créqui revint le lendemain 5 « très satisfait de sa commission »[1]. Le 9, à la cérémonie du mariage, à Saint-Jean-de-Luz, il était placé avec le capitaine des gardes derrière le fauteuil du roi[2].

Tels étaient les antécédents diplomatiques assez peu considérables du duc de Créqui lorsqu'il fut appelé à l'ambassade de Rome.

Étudions maintenant son extérieur et son caractère. C'était un homme de taille médiocre et de forte encolure : sa statue couchée qui est sur son tombeau dans l'église Saint-Roch à Paris, et aussi un portrait gravé de notre Cabinet des estampes le représentent comme large d'épaules, avec le cou très court, un peu d'embonpoint, une tournure lourde, le bas du visage épais et commun, les yeux assez grands, le nez long mais régulièrement dessiné. Il était, à ce que raconte Bussy-Rabutin, d'un naturel brutal et mal élevé lorsqu'il arriva à la Cour, et passait même « pour si grossier qu'on l'appelait *moustafiquè*, comme qui eût dit un butor »; on le croyait en outre alors fort borné et maladroit, et l'on citait à ce propos une anecdote amusante : elle date des premiers temps de son service en qualité de premier gentilhomme de la Chambre. Le roi l'avait chargé de signifier au bailli de Valençay qui était revenu en France malgré son ordre « qu'il eût à sortir de Fontainebleau dans les vingt-quatre heures et du royaume dans huit jours ». Mais M. de Créqui, s'embrouillant dans son discours, s'en alla dire au bailli « qu'il eût à sortir du royaume dans vingt-quatre heures et de Fontainebleau dans huit jours ». Ce *lapsus* réjouit fort M. de Valençay « et, ses amis le pressant de partir, il leur répondit qu'il n'en doutait pas puisque le roi lui avait envoyé *un cheval*, et là-dessus il leur redit la harangue de Créqui, qui ne tomba pas à terre »[3].

1. A. É., *loc. cit.* Relation manuscrite du voyage du Roi, f° 310.
2. *Ibid.* Relation officielle de Toussaint Roze, f° 196.
3. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 126. — Lettre de Bussy à Mme de Sévigné, 20 février 1687.

Quoi qu'il en soit de cette historiette, M. de Créqui s'était rapidement formé à la Cour. Mme de Scudéry, tout en le qualifiant « de rustre », ajoute, ce qui est assez contradictoire, « qu'il avait le cœur fort noble et les manières d'un grand seigneur » [1]; Bussy use à son tour du mot de « rustre », mais il ajoute : « il était devenu l'un des plus habiles courtisans du royaume ». Saint-Simon, peu suspect de bienveillance, le loue sans réserve : il le déclare « un des seigneurs les plus distingués de la Cour et qui y vécut avec le plus de splendeur et de dignité »; il vante son esprit, « sa prudence et sa dextérité » [2], et tous les contemporains parlent de lui avec grande considération. Racine, il est vrai, dans deux épigrammes célèbres, le traite un peu légèrement, mais évidemment par amour-propre d'auteur à la suite de quelques critiques hasardées par M. de Créqui contre la tragédie d'*Andromaque* [3]. En revanche, toute la correspondance du roi avec son ambassadeur à Rome, toutes les lettres particulières de MM. Le Tellier et de Lionne lui expriment les sentiments les plus confiants et affectueux aussi bien que la plus haute estime. Sa conduite même dans ce grand poste, quelles qu'en aient été les erreurs, atteste des qualités excellentes, de l'esprit de suite, beaucoup de fermeté, et parfois des visées justes

1. Mme de Scudéry à Bussy, 17 juin 1673.
2. Saint-Simon, *Ecrits inédits*, déj. cit., p. 149 et 153, t. VI.
3. La première de ces épigrammes est relative à une observation assez malencontreuse de M. de Créqui sur le personnage d'Oreste.

« Créqui prétend qu'Oreste est un pauvre homme
Qui soutient mal le rang d'ambassadeur;
Et Créqui de ce rang connaît bien la splendeur :
Si quelqu'un l'entend mieux je l'irai dire à Rome. »

La seconde renferme une allusion un peu risquée au peu de galanterie qu'on attribuait à M. de Créqui :

« Le vraisemblable est peu dans cette pièce,
Si l'on en croit et d'Olonne et Créqui :
Créqui dit que Pyrrhus aime trop sa maîtresse,
D'Olonne qu'Andromaque aime trop son mari. »

Ces deux épigrammes sont postérieures à l'ambassade du duc de Créqui à Rome, *Andromaque* ayant été représentée en 1667.

et prudentes. Il est certain qu'en le nommant à Rome, Louis XIV avait la pensée d'envoyer au Saint-Père un homme de valeur, capable à la fois de bien défendre ses intérêts, et de rétablir les bonnes relations de la France avec le Saint-Siège.

On ne saurait nier toutefois qu'il aurait dû tenir plus de compte, avant de prendre cette décision, du caractère de M. de Créqui. Il était resté à ce personnage, de ses anciennes allures, un fond de brusquerie, de raideur et d'arrogance, un souci exagéré de ses prérogatives. Ce n'est pas tout à fait sans raison que les historiens de la Cour de Rome le dépeignent « comme hautain, emporté, fier,... d'une intelligence peu ouverte »[1]. M. Chantelauze, dans son livre sur le cardinal de Retz, cite M. de Créqui comme « un homme de guerre, rude, hautain et sans souplesse »[2]. Ce jugement n'est pas tout à fait exact, car le nouvel ambassadeur était plutôt un courtisan qu'un soldat, mais il y a certainement du vrai dans ces diverses opinions : « c'était un homme d'un naturel fier et dont la figure ne démentait pas le naturel », écrit un contemporain qui dit encore : « la gloire était peinte sur son visage », et plus loin : « tout ce qui lui manquait, c'était de s'humaniser davantage ;... il était superbe avant d'être ambassadeur et le devint encore davantage lorsqu'il fut revêtu de ce caractère »[3].

M. de Créqui eut le tort de donner créance à ces assertions malveillantes, dans l'esprit du nonce, dès les premiers jours qui suivirent sa nomination. Ce dernier s'empressa d'écrire à sa Cour : « Je n'ai pu découvrir s'il a de bonnes dispositions. Lorsqu'il fut désigné pour l'ambassade, je lui envoyai un de mes domestiques[4] pour le féliciter : mais

1. *Recueil des Instructions*, déj. cit. (note de la page 98).
2. Chantelauze, *le Cardinal de Retz*, p. 85.
3. *Mém. de d'Artagnan*, III, p. 249.
4. Il s'agit d'un secrétaire. Au XVIIe siècle, on attribuait le nom de « domestique » à toute personne, même d'un rang élevé, qui faisait partie de la maison d'un prince, d'un grand seigneur ou d'un agent diplomatique.

à peine mit-il la tête à la porte pour le voir, et il ne m'a jamais renvoyé l'un des siens. Seulement, quelque temps après, le commis des introducteurs des ambassadeurs, que je rencontrai à Fontainebleau, me dit que le duc de Créqui l'avait chargé de me faire savoir qu'il ne m'avait pas annoncé sa nomination ayant appris que je la connaissais par M. Le Tellier. Deux mois après, il me fit prévenir de sa visite, mais il n'est pas venu sous prétexte que je ne lui aurais pas donné la main dans cette entrevue [1], comme en effet les nonces mes prédécesseurs et moi-même ne l'avons jamais donnée aux ambassadeurs, ainsi que le maréchal d'Estrées l'attesta à lui-même, à ce que j'ai su [2]. » Ce détail paraît aujourd'hui puéril, mais il était alors de très grande importance, et cette prétention indisposa certainement le nonce qui d'ailleurs fut approuvé par sa Cour et eut soin de faire remarquer que M. Le Tellier avait blâmé l'ambassadeur [3]. On ne devait pas tarder à s'apercevoir de la mauvaise impression que ces rapports avaient laissée dans l'entourage du pape, au moment où il eût été au contraire si utile à M. de Créqui de préparer son terrain par une bonne entente avec Mgr Piccolomini, et, à tout le moins, de ne pas le traiter à la légère. L'envoi d'un homme aussi peu maniable était fort aventuré. Bussy-Rabutin avait quelque raison de s'étonner « qu'on l'eût choisi pour l'ambassade de Rome qui est la plus délicate de toutes » [4]. Nous verrons plus loin que les

1. Dans le style du temps « donner la main » signifiait « la distinction qui consiste à donner la droite à quelqu'un, soit en s'asseyant, soit en marchant auprès de lui ». (*Dictionnaire de Littre*, art. MAIN, n° 48.)

2. Arch. Vat., dép. du nonce du 21 avril 1662.

3. Arch. Vat., dép. du nonce du 16 juin 1662. — Saint-Simon rappelle à ce sujet que les nonces, jusqu'en 1724, ont en effet toujours évité de « donner la main aux ambassadeurs »; il trouve « qu'il n'était pas surprenant que M. de Créqui, duc à brevet en 1661, n'eût pas la main chez le nonce ». Il ajoute que « le nonce lui rendit à Rome les plus mauvais offices qu'il put » : nous devons dire que nous n'avons trouvé dans la correspondance de Mgr Piccolomini qui est aux archives du Vatican d'autre allusion défavorable à M. de Créqui que le passage cité plus haut. (Voir *Écrits inédits de Saint-Simon*, déj. cit.)

4. Bussy-Rabutin, *Mémoires*, *loc. cit.*

instructions qui lui furent remises n'étaient pas faites pour modérer les prétentions d'un caractère entier, et jaloux de ses droits.

IX

La duchesse de Créqui était Anne-Armande de Saint-Gelais, fille de Gilles de Saint-Gelais, marquis de Lansac, dit de Lezignem ou Lusignan, qui prétendait descendre de cette illustre maison dont il portait les armes. La famille de Saint-Gelais était du reste fort ancienne, et surtout, de tout temps, honorée de nombreuses charges de Cour. Le maréchal de Souvré, arrière-grand-père de Mme de Créqui, avait été gouverneur de Louis XIII; Mme de Lansac, fille du maréchal et grand'mère de Mme de Créqui, avait été gouvernante de Louis XIV. Depuis, trois dames de la même maison, la maréchale de la Mothe, la duchesse de Ventadour et la marquise de Tallard, furent gouvernantes des enfants de France. Gilles de Saint-Gelais avait eu deux filles, Mme de Vassé et la duchesse de Créqui, et cette dernière se trouvait alliée par sa mère, fille de Gabriel de Fosses, marquis d'Everly, aux Vivonne, à Mme de Montespan, à Mmes de Louvois et de Rochefort [1].

Nous n'avons trouvé nulle part la date de sa naissance, mais comme elle avait passé quatre-vingts ans au moment de sa mort en 1709, on doit penser qu'elle avait environ trente ans à l'époque où son mari fut nommé ambassadeur à Rome. Saint-Simon dit qu'elle était « parfaitement belle et vertueuse, et de beaucoup de dignité » [2]; il ajoute que c'était « une femme d'une grande douceur et qui conserva toujours beaucoup de considération » [3];... « la meilleure femme du monde, dit-il encore, qui se fit toujours aimer et honorer. Le roi conserva une grande considération pour

1. Saint-Simon, *Écrits inédits*, déj. cit., p. 149 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 152.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 235.

elle toute sa vie »[1]. Il lui en donna la meilleure preuve, longtemps après les événements qui nous occupent, lorsqu'il la nomma dame d'honneur de la reine en 1679. Cependant elle passait pour avoir peu d'esprit, et l'on disait même plaisamment que son mari « la montait tous les matins à la Cour comme une horloge »[2]. Elle garda sa charge jusqu'à la mort de Marie-Thérèse. Ses dernières années couronnèrent dignement une fort belle et noble vie.

Il ne semble point qu'il existe de portrait peint ou gravé de la duchesse de Créqui : du moins les cartons du Cabinet des estampes n'en donnent aucun, et M. le duc de la Trémouille, son unique descendant, n'en possède pas. Nous avons vainement cherché à Versailles et dans nos musées. En revanche son portrait écrit par le marquis de Sourdis[3] fait partie de la curieuse collection de figures du XVIIe siècle réunie sous le nom de *Galerie des portraits de Mlle de Montpensier*[4] : on sait que ces opuscules, composés pour l'amusement d'un cercle de gens du monde et de beaux esprits ne sont, pour ainsi dire, que des panégyriques à peine mêlés, çà et là, de quelques traits malins enveloppés avec beaucoup de politesse et de grâce; M. de Sourdis est en particulier de la plus fine galanterie dans les portraits qu'on a de lui et qui sont des modèles du style précieux de l'époque. Néanmoins, le témoignage

1. Saint-Simon, *Écrits inédits*, *loc. cit.* — Louis XIV lui témoigna une faveur particulière en 1664, lorsqu'il la plaça lui-même sur la liste de quelques dames qui devaient prendre part à une loterie dont il donnait les lots. (*Corresp. de Colbert*, VI, p. 230.)

2. *Ibid.* — Mme de Caylus, dans ses *Souvenirs*, raconte une anecdote qui semble assez suspecte. Mme de Maintenon, à la mort de la reine, eût cherché à faire nommer Mme de Créqui dame d'honneur de la Dauphine, mais le roi lui aurait répondu : « Ah ! madame, changeons au moins de sotte ! » Nous hésitons à croire que Louis XIV eût été si sévère pour Mme de Créqui, à laquelle il montra toujours la plus haute estime et qui certainement ne méritait à aucun degré une aussi rude épithète.

3. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi, né en 1596, mort en 1666.

4. *Galerie des portraits de Mlle de Montpensier*, nouvelle édition par M. Edouard de Barthélemy, 1860. Les éditions originales sont de 1659 et 1663. (P. 465 à 468.)

unanime des contemporains étant d'accord avec les éloges qu'il prodigue à la duchesse de Créqui, son petit ouvrage ne saurait être suspect de flatterie excessive et doit être considéré comme une représentation à peu près exacte des traits et des vertus de son aimable modèle. M. de Sourdis y fait allusion à « la grande jeunesse de la duchesse », et en effet le recueil ayant été publié en 1659, le portrait a dû être écrit en 1657 ou 1658, époque où celle-ci devait avoir environ vingt-cinq ou vingt-six ans; il est antérieur de quatre ans à l'ambassade de son mari à Rome.

Elle avait dès lors une réputation bien établie de bonne conduite et de piété et même d'un certain éloignement pour les plaisirs du monde : « Vous êtes, lui dit M. de Sourdis, une des plus belles personnes de votre siècle, une des plus sages et des plus vertueuses,... le modèle d'une femme mariée parfaite ». Après ces louanges qui, ajoute-t-il, « vous ont été données plusieurs fois », il passe à la description physique : « votre taille est non seulement de celles qu'on appelle nobles, mais elle a un degré d'éminence entre celles-là. Elle passe un peu la grandeur et la belle taille ordinaire des dames et n'arrive pas à l'excès;... votre bonne mine a su si bien mêler la majesté, la douceur et la modestie ensemble qu'elle imprime le respect à tous ceux qui la voient, qu'elle attire l'affection et la bienveillance d'un chacun et qu'elle ôte le désir à tous. La beauté de votre teint est si bien mêlée de blanc et d'incarnat qu'elle ne peut être comparée ni aux lis ni aux roses : les lis n'ont pas assez de vivacité, ni les roses assez de blancheur, et leur juste mélange s'est rencontré seulement en votre teint pour nous faire voir cette merveille. Votre bouche bordée et petite est bien sans doute de la couleur des roses : elle se pourrait dire sans pareille,... et vos dents qui ont le lustre et la blancheur des perles d'Orient témoignent que vous jouissez d'une entière et parfaite santé. Comme ce sont les yeux qui font les grandes conquêtes, et que vous ne désirez plus rien acquérir, je n'en parlerai

point non plus que des autres beautés de votre visage, parce que j'estime que celles dont j'ai parlé doivent donner une entière satisfaction à un mari. »

M. de Sourdis revient ensuite aux qualités morales de la duchesse : « Votre piété et votre dévotion sont sans fard et sans ostentation, comme aussi sans superstition et sans bigoterie. Les églises que vous fréquentez ne sont pas celles où le beau monde s'assemble.... Votre prudence a paru si éminemment en votre conduite à la cour et dans votre famille que l'envie même n'y a jamais pu trouver à redire. »

Le portrait est beaucoup plus développé, mais nous en avons cité assez de passages pour faire voir, tout en tenant compte des galantes exagérations du style, que les grâces et les vertus de Mme de Créqui contribuèrent peut-être à fixer sur son mari le choix du gouvernement. Le roi savait qu'il envoyait à Rome une personne dont le charme, la modestie, la conduite irréprochable et les grandes manières rehausseraient encore l'éclat de l'ambassade. On se préoccupe peu aujourd'hui en général de cette question de l'ambassadrice, et bien à tort, le rôle d'une femme étant d'une importance majeure dans une mission diplomatique. Les événements, il est vrai, ne permirent point à Mme de Créqui de servir utilement les intérêts politiques qui amenaient son mari à Rome, et ses qualités ne purent avoir aucune action sur les incidents imprévus et dramatiques auxquels elle se trouva mêlée, mais son courage et sa dignité furent tout à fait à la hauteur des circonstances : pendant son court séjour à Rome, elle y conquit l'estime et la sympathie universelles, et elle eût singulièrement aidé au succès de l'ambassade si la mission de M. de Créqui n'eût pas été aussi orageuse [1].

1. Mme de Créqui avait eu plusieurs enfants morts en bas âge. Elle ne garda qu'une fille, Magdeleine, mariée depuis, en avril 1675, au duc de la Trémouille, prince de Tarente, et morte en août 1707. Leur fille, Victoire-Armande de la Trémouille, née en 1677, épousa, en janvier 1696, Emmanuel de la Tour, duc d'Albret, fils aîné du duc de Bouillon. Magdeleine de

X

Nous avons dit plus haut (§ VII) que l'intention première du roi avait été de fixer le départ du duc de Créqui au mois de janvier 1662. Mais divers motifs l'engagèrent à différer jusqu'au printemps. D'abord il était pour ainsi dire matériellement impossible que l'installation d'un ambassadeur de France telle qu'on la comprenait à cette époque, splendide et dispendieuse en meubles, équipages, aménagements intérieurs de toute nature, compliquée encore par un très grand nombre de domestiques, de pages, de gentilshommes de suite, de gardes et d'officiers divers, pût être faite aussi rapidement avec les moyens de transport du temps dont on connaît les difficultés et les lenteurs. Il fallait d'ailleurs tout organiser puisque, depuis huit ans, le poste était vacant, et M. de Créqui ne pouvait pas compter sur les avantages qu'assurent d'ordinaire à un nouveau titulaire les arrangements de son prédécesseur.

Une question préalable de haute importance devait être résolue avant toute autre, le choix d'un palais. L'abbé Elpidio Benedetti, secrétaire italien de l'ambassade (dont nous aurons à parler plus loin), s'en préoccupait dès la fin de novembre : il citait comme possibles les palais Orsini ou Giordano, un autre situé place Navone, ou bien celui de Mgr Primoli, auditeur de Rote pour Venise, mais qui exigeait des réparations considérables[1]. De son côté, M. d'Aubeville avait en vue deux mois plus tard le palais de la duchesse de Céri, où avait habité autrefois M. de Fontenay-Mareuil[2] lorsqu'il était ambassadeur à Rome, et aussi celui du cardinal Acquaviva, lequel, dit-il, « n'était pas beau »[3].

Créqui était née avant l'ambassade de son père auprès du pape : aucun document n'indique si elle a été emmenée par ses parents à Rome.

1. A. É., Rome, II, 142. Benedetti à M. de Lionne, 29 octobre 1661, f° 156.

2. Le marquis de Fontenay-Mareuil avait été deux fois ambassadeur près le Saint-Siège, d'abord en 1643, puis en 1647.

3. A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 13 février 1662, f° 63.

Le gouvernement français ne s'arrêta point à ces indications : il souhaitait que M. de Créqui habitât le vaste et magnifique palais des Farnèse, construit sur les plans de Michel-Ange et de San Gallo, et célèbre par les fresques des Carrache et du Dominiquin [1]. Cet édifice étend sur une grande place sa façade majestueuse, et domine, de l'autre côté, le cours du Tibre en vue des coteaux du Janicule : ses appartements sont immenses, et il était alors rempli dans ses cours et dans ses galeries par des chefs-d'œuvre de sculpture grecque. Le pape Paul III Farnèse avait commencé la construction avec des matériaux enlevés aux thermes de Dioclétien, au forum de Trajan, au théâtre de Marcellus et surtout au Colisée : les cardinaux Alexandre, Ranuccio et Odoardo Farnèse, continuant et achevant l'ouvrage à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, en avaient fait la plus somptueuse et la plus artistique demeure et l'avaient laissé à leurs héritiers les ducs de Parme. Il n'était pas habité par ces princes à cette époque, et il est naturel, eu égard aux intimes relations de la cour de France et de la maison Farnèse, que Louis XIV l'ait demandé pour son ambassadeur ou que le duc de Parme l'ait offert. On ne sait au juste de quel côté sont venues les premières ouvertures, mais il est certain qu'en février 1662, un gentilhomme du duc de Créqui, envoyé en maréchal des logis à Rome, s'arrêta à Parme et s'entendit avec le gouvernement ducal pour l'installation de l'ambassadeur de France au palais Farnèse. Je n'ai trouvé nulle part trace d'un contrat de location, et je crois que le duc céda gracieusement le droit d'habitation au représentant de Louis XIV, heureux d'engager ainsi de plus en plus le roi à soutenir ses intérêts auprès du Saint-Siège. Il donna ordre sur-le-champ à ses officiers qui y étaient logés de se transporter dans

1. On me permettra de renvoyer le lecteur, pour la description détaillée du palais Farnèse, que j'ai habité deux ans, à mon livre intitulé *Rome, carnet d'un voyageur*, Paris, 1890, p. 57 et suiv., Ollendorf.

une autre maison qui lui appartenait au Transtévère, à la Longara, et de tenir le palais Farnèse entièrement libre à la disposition du duc de Créqui [1]. Le bruit de cet arrangement se répandit aussitôt dans Rome, et M. d'Aubeville ainsi que l'abbé Benedetti s'empressèrent d'en féliciter M. de Lionne [2]. La *Gazette de France*, à la date du 9 mars, annonçait officiellement cette nouvelle sous la rubrique de Rome : « Un gentilhomme naguère arrivé de Paris ayant passé par Plaisance a apporté aux officiers du duc de Parme l'ordre de préparer son palais Farnèse pour le duc de Créqui lequel est attendu en cette Cour en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne [3] ». Le nonce en avisait le Saint-Siège par sa dépêche du 10 mars : « J'apprends que le duc de Parme a accordé son palais Farnèse de Rome à M. le duc de Créqui qui, dit-on, doit partir au commencement du mois prochain » [4]. Rien ne semblait sans doute plus convenable que cet arrangement qui assurait une habitation digne de lui au représentant de Louis XIV auprès du Saint-Père : toutefois, comme la politique se mêle toujours à tout lorsqu'il s'agit de personnages aussi considérables que les ambassadeurs, et même aux choses qui paraissent d'abord indifférentes et secondaires, les ennemis de la France prétendirent donner une apparence suspecte à cet incident. Dès le 25 février, la *Feuille des nouvelles de Rome* insinuait que l'empressement du duc de Parme à offrir son palais « ne serait pas agréable au Saint-Siège » [5], et je lis dans un mémoire italien contemporain : « L'habitation de l'ambassadeur au palais Farnèse attestait la protection que le roi donnait au duc de Parme dont les affaires et réclamations étaient à Rome l'objet

1. A. É., Rome, III, 144, *Feuille des nouvelles de Rome*, en date du 25 février 1662, n° 87. Cette maison était probablement la Farnésine.
2. A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 13 février 1662, f° 63 ; — Benedetti à Lionne, 20 février, f° 84.
3. *Gazette de France*, 1662, p. 365, 9 mars.
4. Arch. Vat., 1662, *loc. cit.*, vol. 123, dép. du nonce en date du 10 mars.
5. A. É., Rome, VI, *loc. cit.*

d'une aversion et d'une répugnance particulières »[1]. On doit donc, sans exagérer la portée de cette décision, constater qu'indépendamment des susceptibilités du nonce, le choix même du palais où résiderait l'ambassadeur donna une mauvaise impression au pape et suscita ses inquiétudes. M. de Créqui devenait en effet l'hôte du duc de Parme, et l'on ne pouvait pas douter de l'empressement qu'il apporterait à soutenir la revendication de Castro.

L'affaire du logement se trouvant ainsi réglée, l'ambassadeur eut à se préoccuper des détails de sa représentation extérieure, à savoir le nombre de ses officiers et gens de livrée et de ses équipages. On a peine à se figurer aujourd'hui de quel éclat il était nécessaire alors que la personne de l'ambassadeur fût entourée : il fallait à tout prix qu'il ne fût pas inférieur à ses collègues; le luxe, ainsi que le constate M. de Bourlemont, avait « crû étrangement à Rome depuis quelques années »[2] : les princes romains, les ambassadeurs, les cardinaux, rivalisaient de splendeur, et un envoyé qui fût demeuré au-dessous d'eux, tant pour son train de maison que pour ses carrosses, ne pouvait attendre du peuple « aucun respect ni honneur ». Il fallait donc à tout prix éblouir par la multitude de ses gens et le faste de sa demeure. En outre, le maréchal de Créqui, grand-père du duc, avait montré à Rome, comme nous l'avons rappelé plus haut (§ VIII), la prodigalité la plus extraordinaire, et son petit-fils ne pouvait pas, « au moins pour tout ce qui paraît en public », déployer un moindre appareil : la tradition de famille, les usages, la politique même l'obligeaient de suivre les exemples « que l'on attend de personnes si qualifiées » ; « autrement, ajoutait M. de Bourlemont, on est fort mésestimé et le contre-coup blesse la réputation du maître ». M. de Créqui, dit-il encore, « aurait

1. A. É., Rome, VI, 147, f° 61, et supplément, 149, f° 38.

2. A. É., Rome, III, 144, Bourlemont à Lionne, 27 février 1662, f° 88. — M. de Bourlemont était l'auditeur de Rote pour la France. Nous indiquerons plus loin la naissance et la biographie de ce personnage, qui a joué le plus grand rôle dans les événements dont nous écrivons l'histoire.

à se plaindre des serviteurs du roi » s'ils lui célaient cette situation, car il serait ensuite « trop tard pour y remédier, l'estime se formant ici dès la première vue ». L'abbé Benedetti s'exprime dans les mêmes termes : chargé d'une grande partie des préparatifs, il y apporte, dit-il, « la plus exacte attention et la plus stricte économie », mais cependant il faut faire les choses « en rapport avec la grandeur du caractère dont M. de Créqui est revêtu et avec la réputation de la France » [1]. Il traite donc avec grand soin la question des gens de la suite et surtout celle des carrosses.

En ce qui concerne les domestiques, il déclare qu'il ne faut point excéder la mesure : on avait fait courir le bruit que M. de Créqui voulait cent personnes de livrée : ce chiffre lui paraît exagéré, mais voici ce qu'il propose comme le plus modeste état de maison qu'on pût avoir : « il suffira, dit-il, de 24 estaffiers, 12 ou 14 laquais, une douzaine de cochers et 15 ou 16 pages » [2], c'est-à-dire environ soixante-dix serviteurs. Dans ce nombre n'étaient pas compris la basse domesticité, les gens de cuisine et d'écurie, non plus que les femmes destinées au service de l'ambassadrice. Il n'indique donc qu'un *minimum*, et, d'après les détails que nous aurons à citer plus tard, il y a tout lieu de croire que la maison de l'ambassadeur fut beaucoup plus nombreuse que l'abbé ne l'avait prévu.

Au surplus, il n'insiste pas là-dessus, mais le point capital paraît avoir été la splendeur des équipages et principalement des carrosses. M. de Bourlemont tenait surtout à ce que M. de Créqui ne fît pas moins que l'ambassadeur d'Espagne, don Luis Ponce de Léon, qui avait comblé d'admiration le peuple de Rome par la magnificence de ses voitures d'apparat. Il s'entendit à cet égard avec l'abbé Benedetti et avec M. de Luzarche [3], se procura une liste

1. A. É., Rome, III, 144, Benedetti à Lionne, 27 février 1662, f° 89.
2. A. É., Rome, II, 142, Benedetti à Lionne, 13 décembre 1661, f° 174.
3. M. de Luzarche était le maître de chambre des ambassadeurs.

des carrosses qu'avait fait faire le représentant de S. M. Catholique, et, d'après elle, régla le nombre et le détail de ceux que devait produire l'envoyé de France. Les informations qu'il donne ici sont fort curieuses : « Je vous avoue, Monseigneur, écrit-il à M. de Lionne, que les carrosses dont usaient autrefois les ambassadeurs des Couronnes, d'un velours plein et tout uni sans dorure, à peine bastent-ils (suffisent-ils) à présent pour les résidents des petits princes. Les neveux et parents des deux derniers papes [1] et de celui d'à présent ont porté les choses à cet excès, et ayant fait alliance avec les maisons des barons romains et des autres papes défunts, ils ont réveillé leur ambition de telle sorte que le connétable Colonna, les ducs Bracciano, Bassanello et autres, voyant les superbes carrosses des Palestrina, Pamphili et Borghèse et des parents du pape d'à présent, ont voulu encore en avoir de tels et ont obligé les ambassadeurs de ne point marcher par Rome en moindre équipage qu'eux. Les cardinaux même se sont laissé emporter au torrent, et les cardinaux Antoine et d'Aragon ont fait faire depuis peu des carrosses de 4 à 5 mille écus pièce.... C'est pourquoi l'ambassadeur d'Espagne, comme bien informé de l'état de cette Cour, quoique, de son chef, il soit pauvre cavalier, a toutefois fait les derniers efforts pour avoir les plus beaux carrosses qui se voient ici, et quoique sa Cour [2] soit très médiocre n'ayant que petit nombre de gentilshommes et ne fasse aucune table [3] et que sa livrée soit assez simple, toutefois l'apparence de ces superbes carrosses où il se fait voir au jour de ses audiences lui a acquis la réputation d'avoir

1. Les princes Barberini, neveux d'Urbain VIII, et les Pamphili, parents d'Innocent X.

2. « Cour » signifie ici train de maison.

3. Ce luxe cachait une grande économie intérieure et surtout une assez maigre chère : « on ne recherche point ici, dit encore M. de Bourlemont, comme le monde se traite dedans son logis, et les plus médiocres tables de France passeront toujours pour excellentes en Italie : ainsi l'on peut se retrancher de tout ce qui ne se voit pas et n'est pas estimé ici ». (A. É., Rome, III, 144, Bourlement à Lionne, 27 février 1662, f° 88.)

paru dedans son ambassade avec autant d'honneur que pas un de ses prédécesseurs [1]. »

Conformément à ces considérations, l'abbé Benedetti commanda, outre les voitures de second ordre, deux carrosses de cérémonie qu'il décrit avec complaisance : « ils seront superbes, dit-il; l'un sera tout entier au dehors de velours noir garni de tentures d'or avec dais de brocart, et l'autre de velours vert garni d'argent : leur vraie valeur sera de plusieurs milliers d'écus, mais je puis assurer que là où les Espagnols ont dépensé trois mille écus, nous en sortirons à deux mille : l'on ne saurait faire à moins, et, au demeurant, deux ou trois mille écus de plus ne sont pas à considérer lorsqu'il s'agit de donner tout son lustre à l'ambassade et de remplir tout ce qu'on attend de notre magnificence » [2]. M. de Créqui était assez inquiet de toutes ces dépenses, mais l'abbé Benedetti n'en voulut pas démordre, et, tout en regrettant que l'ambassadeur eût été quelque peu ému du prix de ces admirables voitures, il soutint qu'on avait mis toute l'économie possible et qu'il serait très satisfait [3]. En même temps les officiers de l'ambassadeur, arrivés d'avance à Rome, faisaient de grandes provisions de toutes sortes, Benedetti engageait nombre de gens pour le service, et désignait des fournisseurs attitrés qui déjà plaçaient les armes de France sur leurs boutiques [4].

L'ambassade s'annonçait donc comme devant être fastueuse : le choix du palais Farnèse, les équipages, l'appareil de gardes et de domestiques, la multitude d'individus attachés de près ou de loin à la maison indiquaient le désir de faire un grand effet [5]. Malheureusement on n'avait pas tenu compte des dispositions défiantes de l'entourage pontifical, qui, bien loin de voir dans ces préparatifs un

1. A. É., Rome, 144, Bourlemont à Lionne, 27 février 1662, f° 88.
2. *Ibid.*, Benedetti à Lionne, 27 février 1662, f° 89.
3. *Ibid.*, Benedetti à Lionne, 3 et 9 avril 1662, f°s 139 et 145.
4. *Ibid.*, *Feuille des nouvelles de Rome*, du 29 avril, f° 177.
5. « Sa livrée était magnifique, ses carrosses superbes. » (*Mém. de d'Artagnan*, III, p. 249, déj. cit.)

témoignage de respect, affecta de croire que le roi et M. de Créqui prétendaient, par cette ostentation, peser sur les résolutions du Saint-Siège et peut-être même lui imposer à force d'éclat, par un déploiement prémédité de pages, de gardes à pied et à cheval, d'estafiers, de gens de service et de clients de tout ordre, une politique plus déférente. On parut vaguement pressentir là une sorte de menace : une telle domesticité renfermée dans un palais qui pouvait être transformé en forteresse, au centre d'un quartier populeux dont les ruelles étroites étaient faciles à défendre, protégée par les privilèges particuliers dévolus alors à la circonscription d'une ambassade, semblait devoir aisément devenir turbulente. On savait d'ailleurs M. de Créqui très résolument attaché au maintien des prérogatives qui diminuaient singulièrement alors l'action de la police locale et même du gouvernement sur une assez grande étendue autour des résidences diplomatiques. L'administration pontificale crut donc opportun de prendre quelques précautions qui attestaient sans doute ses inquiétudes et son désir d'éviter des troubles, mais en même temps sa ferme intention de n'être pas prise au dépourvu. C'est pourquoi, tout en reculant le corps de garde des sbires du Campo de' Fiori [1] jusqu'au fond de cette place pour diminuer les chances de rencontre et de querelles avec les gens du palais Farnèse [2], tout en prescrivant à ses agents de ne point passer près de l'ambassade, et plaçant à leur tête un officier énergique, elle augmenta leur effectif et leur ordonna d'être toujours armés d'arquebuses à tout événement [3]. Cette mesure qui semblait préventive était au fond très imprudente, comme on le verra plus tard ; d'après la correspondance du nonce, elle causa quelque crainte à Paris, non sans cause [4].

1. Le Campo de' Fiori n'est séparé de la place Farnèse que par quelques ruelles assez courtes.
2. A. É., Rome, 144, *Nouvelles de Rome*, du 29 avril, f° 177.
3. *Ibid.*, 145, *Nouvelles de Rome*, du 27 mai, f° 47.
4. Arch. Vat., *loc. cit.*, 123, dép. du nonce du 21 avril 1662.

XI

Quelques indices justifiaient en effet les fâcheux pressentiments de la cour de France. La mission de M. d'Aubeville se continuait, il est vrai, sans péripéties bien saillantes, étant considérée de part et d'autre comme une sorte de trêve insignifiante, un temps d'arrêt à la veille d'un engagement décisif. Le gouvernement pontifical montrait de la courtoisie à l'envoyé temporaire du roi ; il s'empressa même de s'associer à l'heureux événement de la naissance du dauphin, survenue le 1er novembre 1661 ; pendant trois jours, les 12, 13 et 14 de ce mois, il y eut grandes fêtes, feux de joie et illuminations dans Rome, et « tant d'allégresse qu'il semblait que cette ville ne fût quasi habitée que par des Français » [1]. Le Souverain-Pontife reçut avec de gracieuses paroles la notification officielle, et, dans le consistoire, dit que le bonheur de la naissance de l'héritier du trône « se devait imputer à la piété du roi qui éclate aux yeux de tout le monde, tant par la sainteté de ses mœurs que par les soins que Sa Majesté prend tous les jours d'affaiblir les huguenots » [2].

Toutefois, et malgré ces affables discours, les demandes de M. d'Aubeville n'étaient même pas examinées. Des Français se plaignaient d'avoir été maltraités par les sbires sur le Corso lors du dernier carnaval : on racontait qu'un gentilhomme français de l'ambassade de Malte avait été traité d'espion et menacé d'être pendu ; je lis dans la *Feuille des nouvelles de Rome* du 4 mars 1661 « que ces petites étincelles fesaient craindre quelque incendie lorsque la « famille » [3] de l'ambassadeur de France serait arrivée au palais Farnèse » [4].

1. A. É., Rome, 142, d'Aubeville à Lionne, 15 novembre 1661, f° 128.
2. *Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 22 novembre 1661, f° 138.
3. Le mot « famiglia » signifiait l'ensemble de la maison, toute la domesticité.
4. A. E., Rome, III, 144, *Nouvelles de Rome*, 4 mars 1662, f° 98.

On se tenait donc, de part et d'autre, sur ses gardes, lorsque, le 24 février 1662, les sbires poursuivirent une femme jusque dans l'écurie de M. d'Aubeville, résistèrent à ceux qui prétendaient les faire sortir et qui alléguaient les immunités diplomatiques, tentèrent même d'arrêter une personne de la mission, et ne se retirèrent que devant les énergiques efforts des assistants. M. d'Aubeville, après avoir pris l'avis de M. de Bourlemont et de l'abbé Elpidio Benedetti, porta plainte au cardinal Impériali, gouverneur de Rome, mais sans succès, et, deux jours plus tard, le 26, il arriva un démêlé plus grave : deux estafiers de l'envoyé de France s'étant pris de querelle devant sa porte et ayant mis l'épée à la main, les sbires intervinrent de nouveau ; une rixe s'en suivit et la police mit en prison l'un des estafiers. Cette fois M. d'Aubeville réclama auprès du cardinal Chigi, qui, le paya de phrases et ne lui donna aucune satisfaction [1]. L'estafier demeura sous les verroux, et même on prétendit faire un procès à un autre serviteur de la Légation qui, après s'être mêlé à la querelle, s'était réfugié dans une église, à couvert sous le droit d'asile [2]. M. d'Aubeville, qui ne voulait point, à la fin de sa mission, et au moment où le duc de Créqui allait venir, créer de difficultés nouvelles, n'osait trop insister, se contentait de se montrer mécontent, cherchait à faire évader de l'église son domestique menacé, et en référa à M. de Lionne [3]. Celui-ci, avisé déjà par l'abbé Benedetti de cette affaire « assez épineuse » [4], en parla au nonce à Paris, qui recommanda une mesure gracieuse à son gouvernement [5], mais, malgré tout, les mois de mars et d'avril s'écoulèrent sans qu'elle eût aucune issue, et l'on finit par ne plus s'en préoccuper.

1. A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 28 février 1662, f° 92.
2. *Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 24 avril 1662, f° 173.
3. *Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 18, 27, 31 mars 1662, f°s 123, 132, 135, 24 avril 1662, f° 173.
4. *Ibid.*, Benedetti à Lionne, 27 février 1662, f° 89.
5. Arch. Vat., dép. du nonce, 1662; Vol. 123, dép. du 31 mars 1662.

Ni l'opinion publique, ni M. d'Aubeville, ni M. de Lionne, ne se firent illusion sur le caractère prémédité de l'incident; nous avons vu plus haut ce qu'en disait la *Feuille des nouvelles de Rome*; l'envoyé de France, après avoir constaté à plusieurs reprises dans ses dépêches l'inutilité de ses démarches, écrivait à Paris : « Je crois que l'on veut que mes gens servent d'exemple et étonnent par leurs souffrances ceux qui voudraient à l'avenir entreprendre quelque chose contre les sbires » [1]. Et plus tard il ajoute avec beaucoup de clairvoyance : « On veut faire peur aux gens de l'ambassadeur en faisant voir la rigueur que l'on tient à l'égard des miens : mais cela pourrait produire un effet tout différent et irriter les gens de M. de Créqui, d'autant qu'ils se persuaderont aisément qu'il n'y a rien à craindre pour eux étant à M. l'ambassadeur. Dieu veuille que cela n'arrive pas, car les différends avec les sbires peuvent avoir de très fâcheuses conséquences [2]. »

M. de Lionne, toujours, comme on sait, fort soupçonneux à l'égard des autorités pontificales, partagea l'impression de M. d'Aubeville : « Je crois comme vous, lui écrit-il, que tout ce que j'ai dit au nonce n'avancera pas d'un moment la liberté de votre estafier, parce que le pape en cela a deux fins : l'une d'en faire une espèce d'exemple qui serve à tenir plus en règle les domestiques de M. l'ambassadeur; l'autre, peut-être, d'en faire un plat audit ambassadeur à son arrivée comme d'une grâce qu'on lui accorde » [3]. Dans une dépêche précédente il avait exprimé les mêmes pensées en laissant voir de plus une inquiétude qui fait honneur à sa perspicacité, non seulement au sujet des sbires, mais de la garde corse dont il est question ici pour la première fois : « C'est une mauvaise circonstance, disait-il dès lors, que le départ imminent d'un ambassa-

1. A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 27 mars 1662, f° 132.
2. *Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 24 avril 1662, f° 173.
3. A. É., Rome, IV, 145, Lionne à d'Aubeville, 18 mai 1662, f° 27.

deur qui va avec grand train, parce que le pape aura voulu donner à connaître aux Français qui le suivront qu'il veut qu'ils s'accommodent aux lois du pays, et déjà il me semble qu'on parle d'une augmentation des Corses au Ponte Sisto proche du palais Farnèse »[1]. On voit que les esprits prévoyants n'envisageaient pas sans souci l'état des choses au moment où M. de Créqui s'acheminait vers Rome.

XII

Il y avait aussi dans l'air des questions d'étiquette au sujet de « la main » à laquelle prétendaient indûment les ambassadeurs de Savoie, de Malte et de Florence et plusieurs grands seigneurs romains, entre autres le duc de Bracciano[2], et l'on pouvait s'attendre en outre à des malentendus, peut-être même à un dissentiment grave, sur une affaire plus importante dont nous parlons plus loin, à savoir les relations entre M. de Créqui et les parents laïques du pape : l'ambassadeur devait-il leur faire la première visite ou les attendre[3]? Enfin on avait signalé encore, au commencement d'avril, dans la rue Giulia, située derrière le palais Farnèse, une rixe entre les sbires et quelques laquais de l'ambassade : cette querelle était peu de chose sans doute, mais elle indiquait des animosités de mauvais augure[4].

Néanmoins il n'y avait plus à reculer. Quelques lettres particulières d'ailleurs affirmaient que le gouvernement

1. A. É., Rome, III, 144, Lionne à d'Aubeville, 21 avril 1662, f° 166.
2. A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 6 mars 1662, f° 101.
3. La cour de France estimait que les parents du pape devaient la première visite et elle en avait avisé le cardinal Antoine Barberini. (*Ibid.*, Lionne à d'Aubeville, le 21 avril 1662, f° 166.) On verra plus au long son sentiment à cet égard dans les instructions remises au duc de Créqui, et nous aurons à exposer au chapitre suivant les suites de cette décision.
4. A. É., Rome, 144, *Feuille des nouvelles de Rome*, 29 avril 1662, f° 177.

pontifical montrait « beaucoup de joie de la nomination du duc de Créqui », et même « donnait de bonnes espérances pour les affaires qu'il aurait à traiter »; on se flattait, d'après elles, que « dans le commencement on accorderait à l'ambassadeur une bonne partie de ce qu'il demanderait » [1]; on comptait aussi sur le concours d'un des plus riches et puissants barons romains, le duc Cesarini, tout dévoué à la France et à qui le roi accordait le 1er janvier 1662 le cordon du Saint-Esprit [2], et l'on pensait, par la perspective de cette haute faveur, encourager le désir que d'autres personnages très influents et en mesure d'être utiles témoignaient de s'attacher au parti français [3]. Enfin, et quoi qu'il en fût de ces espérances assez vagues, et quoique assurément la mission de M. d'Aubeville, si on l'envisageait comme une épreuve des sentiments du Saint-Siège, n'eût rien amené de favorable, l'ambassade était décidée; M. de Créqui était prêt; son départ fut annoncé pour le milieu d'avril, et le 15 de ce mois, Louis XIV signa ses lettres de créance. En voici le texte officiel :

« Très Saint-Père, ayant pris la résolution d'envoyer à Votre Sainteté notre très cher et bien-aimé cousin le duc de Créqui,

1. A. É., Rome, II, 1661, n° 142. Lettre de M. de Lavau à Lionne, du 15 décembre 1661, f° 176.

2. Le duc Cesarini avait embrassé le parti du roi et s'y maintint jusqu'à la fin. L'abbé Elpidio Benedetti avait négocié avec zèle l'accession du duc Cesarini qui y mettait deux conditions, d'abord une pension du roi, ensuite le cordon du Saint-Esprit. Il consentait en revanche à ne pas prétendre à la main. Il reçut le Saint-Esprit le 1er janvier 1662, et le roi lui fit même l'honneur de faire placer le tableau de ses armes avant celui des maréchaux de France de la même promotion. (Voir à ce sujet A. É., Rome, II, 142. Lettres de Benedetti à Lionne, 4 décembre 1661; de M. d'Aubeville à Lionne, 28 décembre 1661, f° 195; de Lionne au duc Cesarini, 23 décembre 1661, f° 184; de Lionne à M. d'Aubeville, le 30 décembre 1661, f° 196.) Il était mal vu en cour de Rome et depuis treize mois n'avait pu avoir audience du pape. (*Ibid.*, Cesarini à Lionne, 6 mars 1662.)

3. Lettre du duc de Carbognano à Lionne, pour demander le cordon du Saint-Esprit. (A. É., Rome, II, 142, 24 décembre 1661.) — Lionne ajournait cette demande en laissant bon espoir. (*Ibid.*, 30 décembre 1661, f° 196. Dép. à d'Aubeville.)

pair de France [1], conseiller en nos conseils d'État et privé, chevalier de nos ordres, premier gentilhomme de notre Chambre, grand bailli et gouverneur de Hesdin [2], pour résider auprès d'Elle en qualité de notre ambassadeur extraordinaire, Nous nous promettons que sa personne sera d'autant plus agréable à Votre Sainteté qu'outre la considération de son illustre naissance et qu'il est d'un nom qui porte sa recommandation dans Rome, la charge qu'il tient auprès de nous d'un de nos principaux domestiques marque non seulement la connaissance que nous devons avoir de son mérite qui nous a convié à le choisir pour cet emploi, mais encore l'intime confiance que nous avons en lui. Votre Sainteté pourra juger par ce choix du dessein que nous avons de la satisfaire et d'établir avec elle une bonne correspondance et une parfaite liaison dont la chrétienté ne pourra recevoir que de purs avantages [3].

Nous la supplions donc d'ajouter foi et de donner entière créance à notredit cousin en ladite qualité de notre ambassadeur extraordinaire en tout ce qu'il lui dira de notre part pendant tout le temps de sa résidence auprès de Votre Sainteté que nous prions la bonté divine, Très Saint-Père, de vouloir conserver longues et heureuses années au régime de son Église. Écrit à Paris le quinzième jour d'avril 1662. Votre dévot fils, le roi de France et de Navarre (signé) : Louis (et plus bas) : de Loménie [4]. »

Le duc de Créqui reçut, en même temps que ce document, une autre lettre l'accréditant spécialement auprès du pape pour les négociations de la ligue contre les Turcs,

1. Il était duc et pair depuis quelque temps, mais l'enregistrement au Parlement, retardé pour divers motifs de forme, n'eut lieu que le 25 décembre 1663 (voir ci-dessus, § VIII).

2. Hesdin (Pas-de-Calais). La duché-pairie de Créqui était dans la circonscription de ce gouvernement.

3. A la place de ce dernier passage, qui est le texte du document authentique, M. de Lionne avait écrit dans la minute autographe : « qu'outre qu'il porte un nom aimé et estimé à Rome, nous avons fait ce choix dans notre propre maison, dont il est un de nos principaux domestiques en qui nous avons une intime confiance, et de là Votre Sainteté pourra juger en quelle considération nous doit être l'emploi que nous lui commettons et combien nous désirons de satisfaire Votre Sainteté et d'établir avec elle une parfaite bonne correspondance et liaison, dont la chrétienté peut recevoir tant d'avantages ».

4. A. É., Rome, supplément, 1662, n° 149.

et des instructions écrites dont nous parlerons plus loin.

Sa Majesté, voulant en outre faciliter autant que possible la mission de son ambassadeur en donnant une marque particulière d'estime et de sympathie au cardinal Chigi, lui écrivit le 17 avril la lettre suivante :

« Mon cousin, j'ai cru ne pouvoir mieux déclarer le dessein que j'ai de témoigner à toute la chrétienté le respect que j'ai pour le Saint-Siège et pour la personne de N. S. P. le Pape en lui envoyant un ambassadeur extraordinaire que par le choix que j'ai fait pour cet emploi de mon cousin le duc de Créqui, pair de France, etc., étant personne en qui j'ai une intime confiance, et qui, par ses bonnes qualités, ne pourra être que bien agréable en cette charge. Il est entièrement instruit de mes intentions, et comme il sait que j'ai une estime très particulière pour vous et que votre propre mérite m'est en toute autre considération que ce qui dépend de la fortune, je lui ai sur toutes choses recommandé de vous en rendre témoignage non seulement par ses offices, mais encore par ses déférences à vos sentiments en ce qui regarde mes intérêts. Il vous plaira donc de lui donner entière créance et d'ajouter foi à ce qu'il vous pourra dire de ma part, surtout aux assurances qu'il vous donnera de mon amitié. Sur ce, je prie Dieu, etc. [1]. »

Enfin, désirant montrer les plus grands égards au roi d'Espagne, son beau-père, et s'assurer autant que possible le concours du cabinet de Madrid, Louis XIV envoya au cardinal d'Aragon [2], ambassadeur intérimaire de Sa Majesté Catholique à Rome, une missive officielle pour lui faire savoir que le duc de Créqui avait ordre « de correspondre » avec lui « de telle manière, dit-il, qu'on ne puisse douter de notre parfaite union ». Il ajoutait : « Comme je veux croire que vous avez les mêmes ordres, particulièrement en ce qui regarde l'exécution de notre traité de paix pour les intérêts de nos amis communs [3], j'ai

1. A. É., Rome, 1662, supplément 149, f° 19.
2. Voir, sur le cardinal d'Aragon, chap. II, § 5.
3. C'est une allusion à l'affaire de Castro, que les deux rois, comme on sait, s'étaient engagés à suivre au mieux des intérêts du duc de Parme.

ordonné à mondit cousin d'en conférer et con
vous [1]. »

Le duc de Créqui partait donc muni de
pièces qui devaient inspirer la plus grande co
sa personne et en son langage tant au pape
entourage et au corps diplomatique. Mais, pour
tion, en outre des recommandations verbales
de MM. de Lionne et Le Tellier, il avait rec
l'usage, une longue instruction écrite qu'il i
résumer [2].

XIII

Après avoir rappelé les qualités de son amba
le souvenir qu'on a conservé à Rome, « avec
amour », de la mission remplie autrefois auprès
Siège par le maréchal de Créqui, le roi expos
motifs qui l'ont porté à ne pas différer cette n
le premier est la nécessité de son service et l'im
de « laisser le champ libre aux autres poten
second l'importance qu'il y a de « reconnaître
quelque moyen possible que Sa Majesté établis
cère et étroite union et bonne correspondan
pape ». Pour y parvenir, « une ambassade d'É
paru « le moyen le plus efficace de s'assurer
fond du cœur de Sa Sainteté ».

Ce préambule, augmenté de considérations as
sur la stérilité des démarches de M. d'Aubevil
mine par cette réflexion que peut-être le Saint-
eu « un déplaisir secret » de l'absence d'un an
et l'a « imputée à mépris », et que Sa Majest

1. A. É., Rome, 1662, supplément, n° 149, f° 20.
2. Cette instruction et son annexe sont aux archives des A
gères, Rome, 149, f° 9. Elles ont été publiées *in extenso* da
des Instructions données aux ambassadeurs, déj. cit., t.
suiv.

princes d'Italie ne soient plus vus par ses ambassadeurs » [1].

En second lieu, et ceci était beaucoup plus sérieux puisqu'on était à peu près certain de mécontenter ainsi Alexandre VII et de le blesser, ainsi que tous les siens, dans leur amour-propre, le roi prescrit au duc de Créqui de ne point visiter les parents séculiers du Saint-Père s'ils n'avaient été à sa rencontre ou bien s'ils ne lui avaient fait visite les premiers, « la raison et l'usage le voulant de la sorte ». Cette raison et cet usage étaient précisément fort discutés à Rome : on ne s'accordait, ni sur la question du droit, ni sur les précédents, avec l'opinion de la cour de France. Cette opinion se fondait uniquement sur un Mémoire de M. de Luzarche, maître de chambre de l'ambassade, que l'on considérait comme fort expert en matière de cérémonial, mais dont les assertions à cet égard étaient au moins très hasardées tant sur les principes eux-mêmes que sur l'historique des missions précédentes. On se croyait cependant à Paris tellement solide sur ce point que, prévoyant des difficultés dont le crédit de l'ambassadeur aurait à souffrir, on l'autorisait à mettre en avant des ordres formels. C'était engager le roi d'une façon bien imprudente, ainsi qu'il parut plus tard lorsque l'incident prit de grandes proportions. Quoi qu'il en soit, le texte officiel était péremptoire : le duc de Créqui ne devait point voir le premier les parents laïques du pape, sauf peut-être donna Berenice et la princesse Agostino Chigi : mais, en tout cas, l'ambassadrice devait attendre la visite de ces deux dames au palais Farnèse.

L'instruction se maintient avec la même rigueur dans la stricte tradition du cérémonial en ce qui concerne l'ambassadeur de Savoie : M. de Créqui ne lui accordera point « la

1. Voir aussi à ce sujet le *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*, A. É., fonds français 1 837. « Le grand-duc prend chez lui la main sur les ambassadeurs du roi, ce qui fut cause que S. M. ordonna à M. de Créqui d'éviter de passer par Florence. »

main », dût même le duc de Savoie retirer son ministre de Rome [1]. Une décision analogue était prise contre le duc de Bracciano, chef de la grande famille des Orsini [2]; le père et le grand-père de ce seigneur avaient obtenu le privilège de la main : Sa Majesté enjoignait à M. de Créqui de le refuser désormais au représentant de cette maison et de « remettre ainsi les choses au premier état », de peur de favoriser les prétentions des autres barons romains. Il eut ordre également de traiter de même les Colonna, rivaux des Orsini, et d'exiger que la première visite fût faite à l'ambassadrice par la connétable Colonna, laquelle était cette nièce de Mazarin, Marie Mancini, que Louis XIV avait failli placer sur le trône de France [3].

Ces détails d'étiquette étant réglés et malheureusement d'une façon qui ne pouvait qu'aliéner au duc de Créqui, dès son entrée en fonctions, les parents du pape et les chefs des deux plus puissantes maisons de Rome, l'instruction recommande à l'ambassadeur de veiller très attentivement à ce que nul ne rende visite au nouveau représentant de l'Espagne, dont on croyait la venue très prochaine, avant de l'avoir visité lui-même, et de témoigner au besoin « un ressentiment proportionné à l'offense » [4]. Le roi

1. La cour de Turin, prévenue de cette mesure, s'empressa de prendre les devants. Son ambassadeur à Rome quitta cette ville sous un prétexte avant l'arrivée de M. de Créqui. (Voir A. É., Rome, IV, 145, d'Aubeville à Lionne, 1er mai 1662, f° 8.) Il faut dire pour expliquer la résolution de la cour de France à cet égard que l'ambassadeur d'Espagne refusait aussi la main droite à celui de Savoie.

2. D'après une dépêche de M. de Bourlemont du 8 mai (A. É., *ibid.*, f° 13), les Orsini étaient précisément fort susceptibles sur la question de la main, et l'on doit attribuer au dépit que leur causa le refus de cette faveur, l'attitude que tint plus tard le cardinal envers M. de Créqui et sa conduite dans l'affaire des Corses.

3. Marie Mancini, née en 1639, avait épousé, en 1661, le prince Colonna, connétable de Naples. On connait ses différends avec son mari et son divorce. Elle mourut en 1715.

4. On a rappelé plus haut qu'en ce moment même, l'Espagne venait de reconnaitre la préséance de la France à la suite du démêlé de son ambassadeur à Londres avec le comte d'Estrades. Cette concession du cabinet de Madrid était une victoire diplomatique dont le roi tenait essentiellement à ne point compromettre le bénéfice à Rome.

aborde ensuite l'examen des relations personnelles de M. de Créqui avec le Saint-Père.

La première audience du pape étant, selon l'usage, particulière, « secrète, et toute de compliment », ne comportait aucune direction spéciale : mais pour la seconde, publique et solennelle, l'ambassadeur reçoit des ordres développés. Il doit déclarer d'abord que Sa Majesté a toujours eu la pensée d'envoyer au pape une ambassade destinée à lui faire connaître avec éclat sa dévotion au Saint-Siège et sa vénération pour la personne du Souverain-Pontife. Il lui est prescrit de s'étendre sur ces sentiments et ces protestations « pour persuader Sa Sainteté de leur sincérité », en lui faisant remarquer le zèle du roi contre le jansénisme et les huguenots, notamment [1] « la démolition de leurs temples, leur exclusion de toutes les charges, et les autres rigueurs qu'il leur tient sur le fait de l'exercice de leur croyance ». Au surplus, M. de Créqui évitera toute doléance dans ce premier entretien, qui aura uniquement pour objet d'affirmer les bonnes dispositions de Sa Majesté.

L'instruction en vient enfin aux questions politiques. Elle écarte tout d'abord l'affaire du cardinal de Retz terminée dans l'intervalle, mais en faisant observer, non sans une certaine malveillance, que le pape n'a point contribué à cette heureuse conclusion, « non pas même par ses exhortations ». Elle effleure la grosse difficulté de la ligue des princes contre les Turcs, qui est traitée dans une instruction particulière dont nous toucherons quelques mots plus loin, et poursuit un rapide exposé des intérêts du duc de

1. Le très érudit éditeur du *Recueil des Instructions*, M. Gabriel Hanotaux, note ici avec raison deux points importants : d'abord la politique de Louis XIV, qui était de couvrir avec soin par des mesures contre l'hérésie les principes autoritaires de la monarchie dans ses rapports avec le Saint-Siège; ensuite l'exagération des termes de l'instruction. Ce ne fut en effet que plus tard que Louis XIV se montra si rude envers les dissidents : à cette époque, ainsi qu'il le dit dans ses *Mémoires*, il était d'avis au contraire « de ne les presser par aucune rigueur nouvelle ». Voir *Recueil des Instructions*, note de la page 108.

Modène à Comacchio et de ceux du duc de Parme à Castro.

Sur ces deux questions, le roi s'en réfère aux directions déjà données à M. d'Aubeville et dont copie avait été remise à M. de Créqui ; elles contenaient en effet toute la discussion de fait et de droit. L'ambassadeur devra s'y appliquer sérieusement, et « interposer son nom, son autorité, son intercession et ses offices », d'une part pour obtenir au duc de Modène soit la restitution de Comacchio, soit « un dédommagement compétent », d'autre part pour faire terminer le différend de Castro et Ronciglione à la satisfaction du duc de Parme [1].

Les dernières recommandations consignées dans l'instruction sont de moindre importance. Elles ont trait à la prompte et correcte expédition des indults pour l'Artois et le Roussillon récemment réunis à la couronne [2], à des difficultés très secondaires relatives aux religieux de la Trinité-du-Mont, à la promotion du duc de Mercœur au cardinalat, et à l'expédition des bulles de Reims pour le cardinal Antoine Barberini. Ce n'est qu'une répétition des ordres donnés à M. d'Aubeville. On voit donc que les seuls points nouveaux de cette instruction sont ceux qui concernent l'étiquette : pour tout le reste, M. de Créqui n'avait qu'à se conformer aux instructions adressées par Sa Majesté à l'agent qui l'avait précédé immédiatement à Rome.

1. On doit remarquer ici que la cour d'Espagne, malgré les engagements pris par elle au traité des Pyrénées, ne montrait que peu de zèle dans l'affaire de Castro, et que Louis XIV, attendant de plus amples informations sur le concours qu'il en devait espérer, n'insiste pas dans l'instruction avec toute la fermeté qu'il montra plus tard.

2. Cette affaire avait déjà été recommandée au président Colbert et à M. d'Aubeville. Depuis le concordat de 1516, les rois de France avaient le droit de nommer aux bénéfices consistoriaux sans avoir besoin de solliciter l'*indult* ou privilège spécial de la cour de Rome. Il s'agissait de savoir si ce droit s'étendait aux deux nouvelles provinces réunies à la couronne. On verra plus loin que le règlement de cette affaire et aussi de l'indult des Trois-Evêchés, qui était de même en suspens, fut extrêmement malaisé à obtenir. (Voir *Recueil des Instructions*, p. 55, 86, 114 et 181.)

XIV

Ce fut dans deux Mémoires secrets, remis à l'ambassadeur avec l'instruction officielle, que le cabinet du Louvre développa plus complètement ses vues, ses opinions sur le pape et ses conseillers, et la politique qu'il entendait suivre. Le premier est relatif à l'éventualité d'un conclave, le second à la ligue des princes chrétiens et à diverses affaires particulièrement délicates.

Le conclave futur devait en première ligne préoccuper la Cour du Louvre. Alexandre VII était atteint de la pierre, et bien que sa santé générale ne fût pas encore très altérée, on prévoyait que sa vie ne serait pas longue. On ne pouvait d'ailleurs se faire illusion sur son peu de sympathie pour la France où dominaient les traditions de Mazarin, et il fallait tout préparer pour avoir un pontife bienveillant. Nous avons dit que la faction française se composait alors de six cardinaux : Este, Antoine Barberini, Orsini, Grimaldi, Mancini, Maidalchini ; on pouvait y ajouter Retz, qui était rentré en grâce. Bien que peu nombreux, ces princes de l'Église, étant bien unis, devaient être « d'un grand poids dans le conclave ». Il s'agissait donc de maintenir leur bonne entente, et M. de Créqui était chargé d'y mettre tous ses soins, de faire en sorte surtout que les deux principaux de ces personnages, les cardinaux d'Este et Antoine Barberini, n'aient jamais entre eux « la moindre mésintelligence ». On ne retrouve point ici les réserves que nous avons notées dans l'instruction à M. d'Aubeville sur ses relations avec ces deux cardinaux, soit que le roi jugeât inutile désormais de dissimuler un accord trop bien connu, soit que, écrivant en vue d'un conclave, il regardât qu'il n'y aurait pas lieu de se préoccuper alors des sentiments d'un pape défunt. Quoi qu'il en soit, nous devons ajouter qu'il exprime en matière d'élection pontificale les intentions les plus sages : il veut avant tout « qu'il se

puisse faire une élection désintéressée de toute autre part que du service de Dieu,... que le pape ait les vrais sentiments d'un père commun... et puisse régir et gouverner la Sainte Église avec fruit et à l'édification de tous les fidèles ».

Néanmoins, comme tout en demeurant ferme dans ces principes, il était nécessaire d'user de beaucoup d'art pour que l'élection fût favorable à la France, le duc de Créqui recevait l'ordre de ménager attentivement la faction dite de l'escadron volant et de lui marquer de la sympathie pour s'assurer au besoin de son concours. Il était invité de même à montrer beaucoup de bonne volonté à la faction du cardinal-neveu, qui disposait environ de trente cardinaux, en lui faisant connaître « qu'il ne tiendrait pas à Sa Majesté que le nouveau pape ne fût élu dans son corps ». Quant au droit d'exclusion, le cabinet du Louvre, instruit par le dernier conclave où le cardinal Chigi avait été élu malgré lui, déclarait ouvertement qu'il n'en userait pas, et développait tous les motifs, excellents d'ailleurs, qui l'engageaient à cette politique.

En revanche, il avait ses préférences et elles sont indiquées dans le Mémoire. En première ligne, Sacchetti, déjà deux fois candidat de France, et que « sa doctrine, sa bonté et sa piété devaient faire préférer à tout autre ». Après lui, Albizzi, qui, par suite de sa liberté de langage et d'allures, n'avait aucune chance de succès. Mais Rospigliosi, secrétaire d'État du pape actuel, était évidemment le favori du gouvernement français, bien qu'il ne fût nommé qu'en troisième. Les directions que Louis XIV donne à M. de Créqui sur la conduite à tenir envers ce personnage ont même le caractère d'une entente préalable qui d'ailleurs ne fut point stérile, car le cardinal Rospigliosi fut élu à la mort d'Alexandre VII. Les autres cardinaux « papables », et qui eussent été agréés par la France, à la rigueur, sont très sommairement désignés : au fond le roi ne désirait nettement que Sacchetti ou Rospigliosi, et l'ambassadeur en savait assez sur ce point.

Le second Mémoire secret est le complément de l'instruction officielle. Le roi y traite d'abord la question de la ligue des princes chrétiens contre les Turcs. Dès les premiers mots, le duc de Créqui dut être pleinement édifié sur les vraies intentions de sa Cour. Quel que fût le langage des ministres et du roi lui-même à cet égard, ils ne songeaient à aucun degré à entrer dans cette ligue : les pouvoirs donnés là-dessus à l'ambassadeur ne sont qu'illusoires, et Louis XIV « n'a eu d'autre motif que de complaire en cela à Sa Sainteté, sans dessein de passer plus avant ». On voit par là combien étaient fallacieuses toutes les conversations du roi, de Le Tellier et de M. de Lionne avec le nonce sur cette question, et combien le pape avait raison de n'en être pas dupe. Nous avons fait remarquer plus haut (§ VI), en résumant les instructions de M. d'Aubeville, de combien de réserves étaient enveloppées les protestations de zèle que le gouvernement croyait utile de prodiguer sans que le chargé d'affaires eût à en tenir compte : les directions pour M. de Créqui sont plus catégoriques ; le roi ne veut pas se brouiller avec le Sultan et ne laisse entrevoir que l'éventualité de l'envoi d'un corps d'armée auxiliaire à l'Empereur en cas d'urgent péril, « sans en venir à une rupture formelle avec la Porte » ; cette distinction est assez subtile, mais on comprenait alors la possibilité d'adjoindre quelques troupes à celles d'un autre prince sans engager, à proprement parler, le gouvernement dans une guerre. Au surplus, pour ne pas blesser Sa Sainteté par trop de franchise en se détachant ostensiblement d'un projet qu'Elle avait à cœur, M. de Créqui avait ordre de « se ménager, en sorte que personne ne puisse s'apercevoir, ni même, s'il est possible, soupçonner quel est le véritable sentiment de Sa Majesté ». On comptait à Paris, non sans raison, sur la multitude « de difficultés et d'embarras qui naissent à chaque moment en de pareils traités où il s'agit de faire convenir plusieurs têtes qui ont chacune des intérêts différents »,

et, au besoin, sur les obstacles qu'on aurait soin de faire naître « sans qu'on s'aperçoive des desseins du roi et que ces obstacles puissent lui être imputés ». En un mot, dans l'affaire de la ligue, Louis XIV entend avoir les mains libres, tout en paraissant bien disposé, et se réserve de rejeter sur les circonstances l'inertie où il veut se maintenir.

A ce propos, et dans un ordre d'idées plus général, pour faciliter à l'ambassadeur le manège à suivre en toute occasion avec le pape, le Mémoire secret lui donne des indications intéressantes sur le caractère d'Alexandre VII. Il représente le pontife comme instinctivement hostile envers les princes et toujours enclin à refuser d'accueillir les grâces qu'ils sollicitent de lui. « Si on feint de les mépriser et qu'on proteste de n'en plus demander, c'est ce que le pape désire, et il en est bien aise. Si on brave et menace, le pape ne prend point de peur. » Il eût été bon que M. de Créqui et le cabinet du Louvre eussent mieux médité cette observation confirmée par les avis de la cour de Toscane. S'il y avait moyen de réussir, disait le grand-duc, « ce ne pourrait être que par la flatterie, en louant le Saint-Père et admirant tout ce qu'il dit et lui témoignant avec naïveté qu'on le tient encore plus élevé par son esprit sur celui des autres hommes qu'il ne l'est par sa dignité ». Nous avons déjà noté au chapitre précédent la vanité d'Alexandre VII; le roi était, comme on le voit, pleinement édifié à cet égard : aussi conseille-t-il à M. de Créqui — dont malheureusement ce n'était point l'humeur — de « s'insinuer ainsi dans les bonnes grâces de Sa Sainteté ». Il cite même quelques exemples à suivre : il est utile de les rappeler pour achever de faire connaître sinon le vrai caractère du pape, du moins l'opinion qu'on en avait en France : « quelques ministres l'ayant jeté à dessein dans le discours de sa généalogie et lui ayant cité à propos quelques vers latins que Sa Sainteté a faits autrefois, en ont obtenu sur-le-champ ce qu'Elle avait souvent

refusé [1]; d'autres affectant de témoigner des irrésolutions, comme par inhabileté, et prenant avec respect la liberté de lui demander conseil de ce qu'ils avaient à faire, l'ont fait tomber, sans qu'il s'en soit aperçu, dans la nécessité de leur conseiller ce qu'ils avaient dessein de faire et par cette voie l'ont engagé aux choses qui leur convenaient ». Ce sont là de menus détails de psychologie politique, mais ils n'étaient pas sans quelque valeur, car on obtient souvent davantage, en diplomatie, par ces adresses de langage que par la force du raisonnement.

Le roi traite ensuite rapidement la question des langes bénits que les papes avaient accoutumé d'envoyer aux dauphins de France et que jusqu'alors Alexandre VII n'avait pas fait remettre à Paris [2]. Il insiste en outre sur la nécessité de l'agrément de Sa Majesté dans la nomination ultérieure des nonces, « afin, disait-il, de ne pas courir risque d'avoir dans sa Cour, en la personne publique d'un ministre de Sa Sainteté, un espion secret de ses ennemis ou des jaloux et envieux de sa grandeur ». Cette observation est assez singulière, car il a été d'usage, de tout temps, entre les gouvernements, de se communiquer réciproquement à l'avance les noms des diplomates qu'ils veulent accréditer et de ne les désigner officiellement qu'après une réponse favorable : le Saint-Siège s'était évidemment dispensé depuis quelque temps de cette formalité excellente en elle-même; nous n'avons pu découvrir si la Cour du Louvre l'avait remplie avant de nommer M. de Créqui : en tout cas, elle avait raison d'en rappeler la convenance.

1. La relation de Bassadonna (*loc. cit.*) indique le même moyen d'action sur l'esprit du pape. L'auteur raconte qu'il en a fréquemment usé : « en célébrant comme miraculeuses toutes les sentences qui lui venaient à la bouche, en intercalant dans mes discours toujours quelque mot, membre de phase, trait ou période de ses écrits, je l'enthousiasmais tellement qu'il ne me pouvait rien refuser ».

2. On s'en occupait cependant depuis longtemps : on avait même parlé de l'abbé Cesarini, frère du duc, pour porter les langes, et M. de Lionne se félicite de ce choix dans sa dépêche à M. d'Aubeville du 5 mai (A. É., Rome, IV, 145, f° 11).

L'ambassadeur devait également donner ses soins au bon emploi des 200 000 écus légués par le cardinal Mazarin au Saint-Père « pour être employés à la guerre contre le Turc ». Le pape les entendait attribuer à l'Empereur, mais la cour de France eût voulu que la république de Venise, toujours en lutte contre la Porte, en eût aussi sa part, et il y avait là-dessus, depuis un an, contestation entre le Saint-Siège et le roi. Ce dernier avait cédé cependant et annoncé au nonce « que l'argent lui serait compté sans plus de délai », mais il chargeait M. de Créqui de veiller d'abord à ce que le pape s'assurât des intentions de l'Empereur pour que cette somme ne servît pas à d'autres guerres, ensuite à ce qu'elle ne fût remise à Vienne que dans le cas où l'Empereur serait « effectivement en guerre ouverte et déclarée » contre le Sultan.

La fin du Mémoire est consacrée aux rapports du duc de Créqui avec plusieurs membres du Sacré Collège. Envers le cardinal Chigi, lequel était particulièrement cher au pape, son oncle, il n'y a égards, témoignages confiants et affectueux, qu'il ne faille lui prodiguer. On tenait, et à bon droit, à s'assurer le concours, et, si l'on pouvait, le dévoûment du jeune ministre, soit en le louant sans cesse auprès de Sa Sainteté, soit en lui donnant toutes les assurances imaginables de bienveillance, soit même en lui laissant entendre qu'il pourrait tirer de grands avantages, publics ou secrets, d'une conduite favorable aux intérêts français. Il y avait lieu d'agir de même avec le vice-doyen du Sacré Collège, qui était alors le cardinal Francesco Barberini, très influent sur les créatures d'Urbain VIII. On connaissait ses tendances espagnoles, Mazarin l'avait mal traité : c'était une faute à réparer, et dans ce but, il importait de lui présenter la perspective de considérables satisfactions politiques ou personnelles.

M. de Créqui était invité à former de grandes liaisons avec les cardinaux Sacchetti, Albizzi et d'Este, à demander leurs avis, à leur montrer la plus haute estime et l'amitié

la plus sincère. Quant au cardinal Orsini, que le roi avait comblé de bienfaits, à qui il avait accordé récemment une pension de onze mille livres de rente sur l'évêché de Bayeux, en outre de l'abbaye d'Eu, qu'il avait fait charger de la protection du Portugal, laquelle valait six mille écus, la cour du Louvre se méfiait de sa fidélité, et l'avait mécontenté en refusant, comme on l'a vu, le privilège de la main au duc de Bracciano, son frère [1]; M. de Créqui devait donc avoir l'œil sur sa conduite. En revanche, le roi montrait beaucoup de sollicitude au cardinal Maidalchini, lequel était fidèle, il est vrai, à la cause française, mais ne méritait rien par lui-même, et n'avait jamais cessé d'être un protégé fort embarrassant [2].

Ce Mémoire secret est fort sage dans son ensemble, notamment en ce qui regarde la ligue et les rapports avec le pape et le cardinal Chigi : si ces indications avaient été suivies de plus près par l'ambassadeur, elles lui eussent peut-être évité bien des difficultés de détail en lui conciliant peu à peu la bienveillance personnelle de Sa Sainteté et de ses entours. Son caractère, malheureusement, s'accommodait peu de ces manèges, et le manque de souplesse, de délicatesse gracieuse dans le langage et les manières, était un défaut capital dans une Cour où les formes avaient une

1. Il y avait quelques difficultés avec l'évêque de Bayeux pour la pension de onze mille livres accordée au cardinal Orsini. M. d'Aubeville les rappelle dans sa dépêche du 1er mai 1662, et il ajoute, ce qui justifie bien l'opinion de la cour de France, que ce cardinal « était très préoccupé des prérogatives que le duc de Bracciano, son frère, prétend de l'ambassadeur ». (A. É., Rome, IV, f° 3.)

2. Nous avons dit au chapitre précédent qui était Maidalchini. M. d'Aubeville le décrit ainsi : « Il n'y a aucune mesure à prendre sur sa conduite. Il veut se régler, il s'échappe; il veut se retirer à la campagne, il demeure à Rome; enfin je vois que sa vie est une irrésolution perpétuelle et il ne parait avoir de fermeté que pour les dames. » (A. É., Rome, III, 144, d'Aubeville à Lionne, 9 janvier 1662, f° 11.) M. de Bourlemont parle de lui dans le même sens : « J'ai toujours ouï dire (et avec beaucoup d'apparence) que la mauvaise conduite de ce cardinal et le dérèglement de ses mœurs étaient les causes pourquoi Sa Sainteté le jugeait incapable des biens ecclésiastiques. » (*Ibid.*, Bourlement à Lionne, 6 mars 1662, f° 100.) Néanmoins le roi lui avait donné une pension de onze mille livres sur son épargne.

importance majeure, où il fallait tourner les obstacles plutôt que se flatter de les écarter de force, et où il convenait avant tout de séduire.

XV

Le duc et la duchesse de Créqui, après avoir été admis à Fontainebleau par le roi et les deux reines en audience de congé [1], « et reçu de Leurs Majestés toutes les marques d'une haute estime » [2], partirent de Paris le 17 avril avec une suite très nombreuse. Une grande partie de leurs équipages était déjà arrivée à Rome [3]. Le 28, l'ambassadeur écrivit de Lyon une première lettre particulière à M. de Lionne sur quelques détails de service et aussi pour lui demander de se servir désormais de la main d'un secrétaire pour sa correspondance. Ce billet est autographe, d'une écriture fort peu lisible, et surtout d'une orthographe barbare [4]. L'ambassadeur emmenait heureusement avec lui un secrétaire fort distingué, Régnier Des Marais, qui certainement a rédigé en grande partie ses rapports dans un fort bon style. Régnier Des Marais fut plus tard de l'Académie française et écrivit un récit de l'ambassade de M. de Créqui [5]. On ne voit que trop par les rares

1. Arch. Vat., dép. du nonce du 21 avril 1662. Le nonce paraît penser que M. de Créqui fut reçu au passage par le roi à Fontainebleau. Mais la *Gazette de France* dit formellement que l'ambassadeur partit de Paris le 17 après avoir, la veille, été reçu par Leurs Majestés. (*Gazette*, 1662, p. 399.)

2. *Gazette, ibid.*

3. *Ibid.*, p. 477.

4. En voici un échantillon : « M. de Brienne m'a adressé les expédisions mais je n'y trouve aucun ordre pour seluy qui commandera les galères;... pour l'affaire dont vous me priés de parler au vise-legat d'Avignon je verray à mon passage si s'est une chose faisable.... Vous trouverez bon qu'a l'avenir je me sers de la main d'un segrétaire dans l'apréhension que j'aurais quaus choses d'importanse vous eussies peine a lire ma lettre. » (A. É., Rome, supplément 149, f° 17.)

5. Régnier Des Marais, né en 1632, mort en 1713. On a de lui une grammaire française, diverses poésies et traductions et son *Histoire des démêlés de la France avec la cour de Rome*, 1707. Il fut élu en 1670 à l'Académie française, en remplacement de Cureau de la Chambre, et plus tard secrétaire perpétuel.

billets autographes de ce dernier combien il eût été incapable de composer des lettres aussi bien faites que l'étaient ses dépêches officielles.

Il continua son voyage par Avignon, où le vice-légat du pape le reçut à merveille. Ce personnage, Mgr Lascaris, que nous retrouverons dans la suite de notre récit, montra d'autant plus de zèle en cette circonstance qu'il ambitionnait la nonciature de Paris. « Il m'a dit, écrit M. de Créqui au roi, qu'il s'était expliqué à Rome de la prétention qu'il a de venir nonce auprès de Votre Majesté et m'a fort conjuré de lui rendre office en ce rencontre [1]. » L'ambassadeur répondit par de bonnes paroles sans toutefois s'engager, et se rendit ensuite à Aix, où il arriva le 6 mai. Il y fut reçu avec tout l'appareil et la solennité dont on entourait alors les représentants de la France : le Parlement et la Chambre des comptes le complimentèrent, chacune de ces deux compagnies ayant député pour cette cérémonie « trois présidents, douze ou quinze conseillers » et les magistrats du parquet. Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, vint aussi le saluer. Puis lorsque M. de Créqui se fut assuré que le Parlement lui donnerait « la place qu'ont accoutumé de tenir les ducs et pairs », il se rendit, le 8, dans la salle des assemblées ainsi qu'à la Chambre des comptes, et « je leur fis, dit-il, des remercîments proportionnés à l'honneur qu'ils m'avaient fait » [2].

Le 10 mai, il était à Toulon où M. de la Guette [3], intendant de la marine, lui fit visiter les galères qui devaient le transporter à Civita Vecchia. L'ambassadeur les trouva « parfaitement bien équipées, tout en état », et fut très

1. A. É., Rome, IV, 145, Créqui au roi, Toulon, 15 mai 1662, f° 20.
2. A. E., Rome, IV, 145, Créqui à Lionne, 15 mai 1662, f° 21; et au roi, *loc. cit.*, f° 20.
3. Louis Testard de la Guette, nommé intendant général de la marine du Levant à Toulon, en 1659. Il avait dans ses attributions les vaisseaux et les galères. On trouve dans la correspondance de Colbert, publiée par M. Clément (t. III), de nombreuses lettres qui lui sont adressées. Il fut révoqué en 1664.

satisfait des honneurs qui lui furent rendus en ce port [1]. Le mauvais état de la mer l'y retint toute une semaine, et ce fut seulement le 18 mai qu'il put s'embarquer avec un bon vent qui faisait espérer un rapide voyage. Mais, dès le lendemain, le temps changea, et la traversée dura douze jours au lieu de cinq ou six qu'on avait calculés. Quand la flottille passa en vue de Nice, elle fut saluée la première par l'artillerie du duc de Savoie [2]; à Monaco, M. de Créqui fut traité « splendidement » par le prince, et s'arrêta un jour et demi [3]; mais à Gênes et à Livourne, où cependant il séjourna pendant deux heures, les autorités furent moins courtoises, et le canon de ces villes ne salua point les galères, ce dont M. de Créqui se montre choqué dans le récit de son voyage [4]; enfin, le 1er juin, il arriva à Civita Vecchia [5] : les galères, en approchant du port, saluèrent de trois coups de canon, et après, raconte M. d'Aubeville, « on en tira plus de cent tant de la ville que du château, auxquels M. l'ambassadeur fit répondre par le reste du canon qui était chargé ». Plusieurs officiers du pape, dont le maître de la maison pontificale et six maîtres d'hôtel, qui attendaient depuis sept jours à Civita Vecchia, étaient allés en mer un mille à la rencontre de M. de Créqui pour le complimenter ainsi que l'ambassadrice de la part de Sa Sainteté. M. d'Aubeville les avait devancés d'un mille, et fut ainsi le premier à présenter ses devoirs au représentant du roi [6].

1. A. É., Rome, IV, 145, Créqui à Lionne et au roi, dép. déjà citée.
2. *Ibid.*, 145, Créqui au roi, 5 juin, f° 59.
3. *Gazette de France*, 1662, p. 653; — d'Aubeville à Lionne, 18 mai, f° 49.
4. M. de Créqui avait tort en ceci. Ses galères devaient saluer d'abord, et les places rendre le salut. Le roi le fait remarquer à l'ambassadeur, dans sa dépêche du 30 juin : « il faudra considérer cette affaire comme non avenue ». A. É., fonds français 1 837, *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*.
5. A. É., *ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 5 juin, f° 62.
6. *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*, déjà cité.

XVI

Tout le cérémonial de l'arrivée avait été préparé de longue date. M. de Lionne avait ordonné à M. d'Aubeville de se rendre à Civita Vecchia, et celui-ci d'accord avec le cardinal Antoine, l'abbé Elpidio Benedetti et M. de Luzarche, s'était empressé de prévenir Mgr Febei, maître des cérémonies du Saint-Père, dès que M. de Créqui eut quitté Toulon, afin que la Cour pontificale pût envoyer ses officiers au-devant de l'ambassadeur en mer, selon les anciens usages. On voulait que le pape n'eût aucun prétexte « pour s'abstenir de faire cette courtoisie » [1].

Au débarquement, le chevalier Feretti, gouverneur de la ville, vint souhaiter la bienvenue, et « l'on servit magnifiquement une table de vingt couverts où M. l'ambassadeur, Mme l'ambassadrice et Mlle de Prie (qui accompagnait Mme de Créqui) [2], et douze gentilshommes français se mirent à la même table. On servit en outre deux tables de quarante couverts chacune pour les gentilshommes de M. l'ambassadeur et autres personnes de sa suite. Le soir, on fit la même chose [3]. » Le lendemain matin, M. de Créqui, ne voulant entrer officiellement dans Rome qu'avec le plus fastueux appareil et souhaitant s'y rendre d'abord *incognito* pour s'y reposer au palais Farnèse, envoya supplier le pape de trouver bon qu'il différât l'honneur de le voir, « attendu qu'il était fort fatigué », et il partit de Civita Vecchia au bruit des salves d'artillerie [4].

1. Il paraît que ces officiers firent grande chère à Civita Vecchia, « si bien, dit d'Aubeville, qu'il en crève un, règlement, tous les jours, de sorte que si M. l'ambassadeur tardait à venir il faudrait renvoyer à Rome faire une nouvelle recrue ». Quoi qu'il en soit, ces gens étaient à Civita Vecchia depuis le 23. (A. É., *loc. cit.*, d'Aubeville à Lionne, 28 mai, f° 49.)

2. Mlle de Prie était une sorte de dame d'honneur de l'ambassadrice. Je lis dans les Mémoires de Mlle de Montpensier que, lors de son retour par Florence, la duchesse de Créqui céda Mlle de Prie à la princesse de Toscane. (*Mém.*, IV, p. 79.)

3. A. É., Rome, IV, 145, d'Aubeville à Lionne, 5 juin 1662, f° 62. — Dép. de Créqui au roi, même jour, f° 59. — *Gazette de France*, 1662, p. 653.

4. *Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, *loc. cit.*

Son équipage était très considérable : l'ambassadeur occupait un premier carrosse où il avait obligeamment invité M. d'Aubeville à prendre place auprès de lui; l'ambassadrice avec Mlle de Prie et deux filles d'honneur étaient dans le second, et tous les gentilshommes suivaient formant une imposante escorte [1]. Dans la journée on arriva à Polidori [2], où se présenta le cardinal Antoine, accompagné de plusieurs prélats français qui se trouvaient à Rome [3]. Un banquet fut encore offert en ce lieu par les officiers du pape, et, aussitôt après, l'ambassadeur qui accepta de voyager dans le carrosse de Son Eminence, l'ambassadrice et toute la suite, se remirent en route pour Rome, où l'on arriva à onze heures du soir, le vendredi 2 juin 1662 [4].

M. de Créqui descendit à la *vigne* du cardinal Antoine. C'était une de ces belles villas que les princes romains construisaient alors avec tant de splendeur et qu'ils ornaient de toutes les merveilles de l'art : « Ce lieu, dit le rédacteur de la *Gazette de France*, est le plus délicieux de l'Italie tant pour la beauté des jardinages et des fontaines que des peintures, sculptures et autres raretés. L'ambassadeur et tous ceux de sa suite qui est des plus belles et des plus nombreuses s'y délassèrent agréablement des fatigues qu'il avait essuyées durant les quinze jours qu'ils ont été sur mer,... mais M. de Créqui fut

1. A. É., Rome, etc., d'Aubeville à Lionne, *loc. cit.*

2. Bourg à 20 milles de Rome.

3. A. É., Rome, IV, 145, Créqui au roi, *loc. cit.*; — d'Aubeville à Lionne, *loc. cit.* — *Gazette de France*, *loc. cit.* — Ces prélats étaient les évêques du Puy et d'Evreux, dont il sera question par la suite (voir, chap. VIII, § 2, la notice relative à ces deux prélats), l'abbé de Bourlemont, auditeur de Rote, et le prieur Bichi. (Voir A. É., III, 145, Benedetti à Lionne, 5 juin, f° 63.) L'abbé Benedetti les avait accompagnés (*ibid.*).

4. Cette date est certaine, étant donnée par M. de Créqui dans sa lettre au roi du 5 juin : « je suis arrivé à Rome le 2, sur les onze heures du soir ». M. d'Aubeville dit de même : « ils arrivèrent à Rome à la nuit ». Vagnozzi (lettre à l'abbé Buti, 5 juin; A. É., Rome, IV, 145, f° 64) donne la même date du vendredi soir. On doit reconnaître que le cortège avait voyagé rapidement étant parti le 2 au matin de Civita Vecchia, et s'étant arrêté pour dîner et se reposer à Polidori.

encore plus satisfait de la manière obligeante avec laquelle le maître de cette agréable maison le reçut, n'ayant rien négligé pour donner des marques de sa magnificence et de l'estime qu'il a pour une personne si recommandable [1]. »

L'ambassadeur séjourna chez le cardinal Antoine jusqu'au lundi 5 juin [2]; il y reçut, bien qu'incognito, les visites du cardinal d'Aragon et des cardinaux de la faction française [3], puis il s'installa au palais Farnèse [4], où il continua d'accueillir les compliments que lui apportèrent ou lui transmirent les membres du Sacré Collège et « la plupart de ce qui s'est trouvé de gens de qualité à Rome » [5]. Le cardinal Chigi ne vint point : il attendait, comme il le devait, la première visite de l'ambassadeur. Quant aux neveux séculiers du pape, ils s'abstinrent systématiquement. L'ambassadeur agréa toutes les visites avec courtoisie, mais surtout avec une grande dignité : M. de Bourlemont affirme que tous furent satisfaits de « sa façon de traiter, grave, sage, et judicieuse », et se félicite « d'entendre le bien que dit tout le monde du ministre de Sa Majesté » [6]. La *Feuille des nouvelles de Rome* signale l'air « sérieux et solide » de l'ambassadeur, et ajoute, peut-être avec une vague ironie : « l'on pouvait juger à son maintien pensif et réfléchi qu'il avait de grosses affaires dans l'esprit, et l'on inférait de sa gravité un peu hautaine que son caractère tenait plutôt

1. *Gazette de France*, 1662, p. 653 et suiv. — A. É., III, 145. Lettre du cardinal Antoine à Lionne, du 5 juin, f° 57. — Dép. de Bourlemont à Lionne, 5 juin, f° 61. — Dép. d'Aubeville à Lionne, 5 juin, f° 62. — Vagnozzi à l'abbé Buti, 5 juin, f° 64.

2. La *Gazette de France* (*loc. cit.*) indique le 4; mais la lettre de Vagnozzi à l'abbé Buti, en date du 5, dit formellement : « questa sera poi e calato dalla vigna del cardinale ad abitare il Palazzo Farnese colla signora ambasciatrice » (*loc. cit.*). Bourlemont et d'Aubeville disent seulement que M. de Créqui a demeuré quelques jours à la vigne du cardinal Antoine.

3. A. É., d'Aubeville à Lionne, *loc. cit.*

4. La *Gazette* prétend que « tous les appartements se trouvèrent magnifiquement meublés » (p. 653). M. de Créqui, dans une lettre particulière du 5 juin, à M. de Lionne, écrit : « J'ai prié M. d'Aubeville de vous dire la quantité d'aunes de damas qu'il faut pour meubler le palais Farnèse » (*loc. cit.*, f° 60).

5. A. É., Créqui au roi, *loc. cit.*, 5 juin.

6. Bourlemont à Lionne, *loc. cit.*, 5 juin.

de la fermeté italienne et espagnole que de l'inconstance française »[1].

M. de Créqui avait eu soin fort à propos, lors de son arrivée à Civita Vecchia, de faire un exemple sur un des valets de sa suite. Cet homme avait commis « quelque insolence », suivant le mot de M. de Bourlemont : c'était peu de chose, mais l'ambassadeur connaissait les inquiétudes qu'inspirait à Rome la turbulence accoutumée des gens attachés aux missions étrangères[2]; il apprécia la nécessité de réprimer sur-le-champ la moindre incartade, et donna ordre, usant de son droit de juridiction souveraine sur sa maison, de mettre le coupable à la chiourme d'une des galères qui l'avaient amené. Cet acte de sévérité était de bonne politique; il démontrait que le nouvel ambassadeur entendait maintenir l'ordre parmi ses serviteurs : « il lui a acquis, dit Bourlemont, l'affection et l'estime de tous les Italiens d'ici qui étaient en crainte qu'une famille grande et nombreuse comme est la sienne, composée de gens qui ont suivi la guerre, ne troublât la quiétude et la liberté de cheminer dans Rome.... Il est à espérer qu'un si bon commencement continuera dans une suite heureuse et favorable[3]. »

Les événements devaient démentir promptement cette impression optimiste, et, dès ses premiers entretiens avec le cardinal Antoine, M. de Créqui put prévoir les obstacles dont il aurait à se préoccuper.

1. A. É., Rome, III, 145, *Nouvelles de Rome*, 10 juin, f° 75.

2. Sans parler des rixes fréquentes qui avaient lieu dans les rues de Rome entre des individus de nationalités diverses et la population, il y avait eu, on s'en souvient, quelques difficultés entre la police et les gens de M. d'Aubeville. En outre, on n'avait pas oublié qu'à l'arrivée du prince Axemberg, ambassadeur de l'Empereur, quelques années auparavant, des désordres s'étaient produits entre Allemands et Romains. (Voir Bourlemont à Lionne, *loc. cit.*, 5 juin.)

3. *Ibid.*

CHAPITRE IV

LES TROIS PREMIERS MOIS DE L'AMBASSADE

(2 JUIN — 20 AOUT 1662)

I. — II. La question des premières visites. — III. L'entrée du duc de Créqui et l'audience *secrète* du pape le 11 juin. — IV. Personnel de l'ambassade, Mgr de Bourlemont, Régnier Des Marais, Vagnozzi, l'abbé Elpidio Benedetti, M. de Luzarche. — V. Première audience officielle le 20 juin. — Attitude ambiguë du Saint-Père. — VI. Retour de la reine Christine à Rome. — Ses relations avec l'ambassade. — Difficultés d'étiquette. — VII. Mauvais procédés des autorités pontificales. — Contravention aux privilèges urbains des ambassadeurs. — VIII. Audience du 1er juillet. — Aigreur de l'entretien. — Fâcheuse impression réciproque. — IX. Affaire des visites aux parents du pape. — Concession de la cour de France. — Difficultés diverses. — X. Rixe du 28 juillet entre des Français et les soldats corses de la patrouille. — Mécontentement du Saint-Siège. — Paroles attribuées à don Mario. — XI. — XII. Audience du 28 juillet. — Visite du duc de Créqui aux parents du pape.

I

M. d'Aubeville, invité, vers le commencement de mai 1662, à rentrer en France dès l'arrivée de l'ambassadeur, avait eu du pape son audience de congé, à Castel Gandolfo, le 17 de ce mois [1]. Il laissait à Rome « la réputation de ministre sage et prudent » [2]. Sa Sainteté le loua de sa conduite, exprima l'espoir d'une meilleure entente à l'avenir entre la France et le Saint-Siège, manifesta l'intention de donner à Sa Majesté, « dans les occasions, des marques solides de son amitié », et enfin accorda sa bénédiction à

1. A. É., Rome, IV, 145, d'Aubeville à Lionne, 22 mai, f° 32.
2. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, 6 juin, f° 70.

toute la famille royale [1]. Néanmoins, et malgré ces assurances, M. d'Aubeville gardait de grandes inquiétudes : il savait en effet qu'une question des plus délicates, celle de la première visite aux parents séculiers du pape, déjà discutée vainement à Paris et à Rome, allait se dresser dès l'arrivée de M. de Créqui. Il n'ignorait pas que le cardinal Antoine, chargé de faire connaître à la Cour de Rome les intentions du roi, avait trouvé le Saint-Père buté à ne point céder. M. d'Aubeville, bien instruit des susceptibilités de la famille Chigi, prévoyait les inconvénients d'une lutte d'amour-propre avec elle et les embarras qui allaient s'en suivre [2].

L'ambassadeur en eut les premières atteintes pendant son séjour à la vigne du cardinal Antoine. Celui-ci l'entretint immédiatement des dispositions du Saint-Siège et de l'état de l'affaire : il lui apprit que, loin d'admettre les conclusions du mémoire de M. de Luzarche, sur lequel le cabinet du Louvre fondait ses prétentions [3], la cour de Rome avait fait rédiger par Mgr Febei, maître des cérémonies, une note contradictoire; que celui-ci, dans une longue entrevue avec M. de Bourlemont, avait maintenu énergiquement son opinion [4]; qu'il s'en était suivi une contre-note de M. de Luzarche et de nouveaux pourparlers tant avec le cardinal Antoine qu'avec l'auditeur de Rote [5], sans qu'on fût arrivé à une solution. Son Eminence avait déjà informé M. de Lionne et M. de Brienne, les 23 et 24 mai, de cette insistance, sans leur dissimuler que, d'après tout ce qu'il pouvait prévoir, il y aurait « de

1. A. É., Rome, etc., d'Aubeville à Lionne, *loc. cit.*

2. *Ibid.* — M. d'Aubeville, sur le désir de M. de Créqui, resta à Rome pour le mettre au courant des affaires jusqu'au 11 juin. Il partit le 12 pour Civita Vecchia et fut ramené en France par les galères qui avaient conduit l'ambassadeur. (*Ibid.*, d'Aubeville à Lionne, 11 juin 1662, f° 76.)

3. Voir à ce sujet ce que nous avons dit au chapitre précédent, § XIII, sur les instructions remises à M. de Créqui.

4. A. É., Rome, IV, 145, Bourlemont à Lionne, 22 mai, f° 31. — Mémoire de Mgr Febei, f° 39. — Mémoire en réponse dressé par M. de Luzarche, f° 40.

5. A. É., *ibid.*, Bourlemont à Lionne, 29 mai, f° 48 bis. — Dép. du cardinal Antoine à Lionne, 23 mai, f° 41, et à Brienne, 24 mai, f° 44.

la difficulté sur ce point, vu que l'on ne voulait pas se relâcher à Rome »[1].

Les instructions de M. de Créqui étaient formelles à cet égard. Nous les avons résumées au chapitre précédent (§ XIII); nous avons vu que la Cour du Louvre considérait la première visite comme due par les parents laïques du pape à l'ambassadeur, et que celui-ci était même autorisé à se retrancher derrière les ordres précis de son souverain. M. de Créqui répondit donc en ce sens au cardinal Antoine, et, comme ce dernier parlait de quelques tempéraments, il les rejeta en déclarant (ce qui était de trop) qu'il lui semblait que Sa Majesté « traitait assez favorablement les neveux du pape de vouloir que les personnes qui ont l'honneur de la représenter vécussent d'égal à égal avec eux ». Il dit encore « qu'il n'aurait garde de rien relâcher de son côté », qu'il consentirait, il est vrai, à rendre visite à la sœur et à la nièce du pape, mais pour le reste se refusa « absolument » à toute tentative de négociation. Il prévoyait cependant dès lors que Sa Sainteté ayant éprouvé ainsi « un commencement de dégoût, se montrerait peut-être dans les premiers temps un peu difficile à lui accorder les choses qu'il lui demanderait de la part du roi »[2]. On doit reconnaître sans doute que, d'après les termes de ses instructions, il était fondé à ne pas reculer d'une ligne; toutefois, s'il eût eu plus d'expérience, il eût parlé un langage moins altier : toute sa situation auprès du pape dépendait en effet de cette affaire, il devait désirer la concilier et aussi soupçonner que peut-être son gouvernement serait moins ferme que lui et ne le soutiendrait pas jusqu'au bout.

1. A. É., Rome, etc.
2. *Ibid.*, Créqui au roi, 5 juin, f° 59.

II

La question débattue était, il faut le dire, fort douteuse, et les précédents invoqués de part et d'autre, incomplets et contradictoires. M. de Luzarche citait l'exemple du frère de Paul V Borghèse qui avait visité le premier M. d'Alincourt [1], ambassadeur de Henri IV; mais Mgr Febei soutenait que cette visite fut une faveur exceptionnelle et contre la coutume. Il niait le précédent allégué par M. de Luzarche d'une visite faite par les princes Ludovisi, frère et neveu de Grégoire XV, à M. de Sillery, ambassadeur de Louis XIII en 1622 [2]. M. de Luzarche établissait avec raison que, sous Urbain VIII, le jeune prince Carlo Barberini, âgé de neuf ans, avait été à la rencontre du maréchal de Créqui en 1633; en revanche, Mgr Febei rappelait qu'il fut dressé en cette occasion un acte par-devant notaire pour constater que M. de Créqui avait fait visite ensuite au prince Carlo, non point parce que ce dernier avait été au-devant de lui, mais « pour satisfaire à la coutume qui est de voir les neveux du pape immédiatement après Sa Sainteté » [3]. Il notait ensuite les premières visites faites au frère et au neveu de Paul V par les ambassadeurs des empereurs Mathias et Ferdinand en 1612 et 1620, par le duc de Nevers en 1608 et par le duc de Vendôme en 1615. M. de Luzarche, il est vrai, élevait des doutes sur les deux premiers exemples, mais pour toutes les autres ambassades, pour M. de Brêves en 1608, M. de Trenel en 1614, M. de Béthune en 1624, M. de Brassac en 1630, M. de Noailles en 1634, le maréchal

1. Charles de Neuville d'Alincourt, marquis de Villeroy, ambassadeur de 1606 à 1608. Il avait été l'un des chefs de la Ligue, puis gouverneur du Lyonnais sous Henri IV, et il avait négocié le mariage de ce prince avec Marie de Médicis. Il mourut en 1642. Son fils fut le premier duc de Villeroy.

2. Noël Brûlart, commandeur de Sillery, ambassadeur de 1622 à 1624, fils de Nicolas Brûlart de Sillery qui fut chancelier de France.

3. Extrait de l'acte de 1633 : « Sicut moris est visitare fratres et nepotes Papæ in adventu oratorum in urbem statim atque osculati sunt pedem Papæ ». A. É., Rome, IV, 145, f° 42.

d'Estrées en 1636[1], M. de Fontenay en 1641 et 1647, etc., le registre des maîtres des cérémonies était muet. Cependant on soutenait que le bailli de Valençay, en 1649, avait fait visite aux femmes de la famille d'Innocent X, à donna Olimpia, aux princesses Ludovisi et Giustiniani, mais jamais aux princes [2]. En réalité, il y avait quelques exemples dans un sens et dans l'autre, mais aucun argument tout à fait décisif, et l'on ne saurait même dissimuler, malgré l'opinion de M. d'Aubeville qui persistait à considérer la première visite des parents du pape « comme un droit qui est dû à l'honneur de Sa Majesté » [3], malgré les raisonnements de M. de Bourlemont longuement développés et à plusieurs reprises dans ses entretiens avec Mgr Febei [4], que les prétentions du Saint-Siège étaient plus conformes à la plupart des précédents connus et aux usages traditionnels. Quoi qu'il en fût, ces discussions avaient été fort désagréables aux parents du pape et à lui-même. En outre, le lendemain de l'arrivée, donna Berenice, femme de D. Mario, et la princesse Farnèse, femme de D. Agostino Chigi, ayant envoyé leurs maîtres de chambre complimenter la duchesse de Créqui, ces officiers ne furent pas admis sous prétexte d'indisposition et de fatigue, ce qui amena de la part des princesses une réponse assez aigre à la démarche analogue que leur fit faire ensuite l'ambassadrice [5]. Elles dirent que « leurs maris ne voulaient pas qu'elles reçussent aucun compliment, ignorant que l'ambassadeur de France fût dans Rome » [6].

On se trouva donc réciproquement en froid dès les premiers jours, et le duc de Créqui n'avait pas encore vu le

1. On verra plus loin combien M. de Luzarche se trompait en ce qui concerne le maréchal d'Estrées.
2. Voir, pour tous les détails de ce résumé, A. É., Rome, IV, 145, dép. de Bourlemont à Lionne, 22 mai, f° 31 ; — Mémoire de Mgr Febei, f° 39 ; — Extrait des registres des maîtres de cérémonies dressé par M. de Luzarche, f° 40.
3. A. É., Rome, IV, 145, d'Aubeville à Lionne, 22 mai, f° 32.
4. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, 29 mai, 48 bis.
5. *Ibid.*, l'abbé Benedetti à Lionne, 10 juin 1662, f° 74.
6. Arch. Vat., dép. du cardinal Chigi au nonce, 12 juin.

pape que déjà l'esprit de Sa Sainteté, de la maison Chigi et de l'entourage pontifical était prévenu et défiant : on l'avait d'ailleurs dépeint au Saint-Père comme un homme « si ferme et si résolu, qu'il était entré en grande appréhension » de son ambassade [1]. D'autre part, l'abbé Benedetti signale les rapports inquiétants dont les jeunes gentilshommes de la suite de l'ambassadeur circonvenaient étourdiment un maître qui n'était déjà que trop porté à des susceptibilités vaines; il en concevait de fâcheux pressentiments : « Je souhaite, écrivait-il le 10 juin à M. de Lionne, d'être faux prophète », et il attendait avec impatience que le cardinal d'Este dont l'arrivée à Rome était prochaine vînt donner de bons avis aux uns et aux autres et prévenir tout désordre par son entremise. C'était au fond une ressource sur laquelle il n'y avait guère à compter.

Pendant les quelques jours qui s'écoulèrent entre l'arrivée de M. de Créqui au palais Farnèse et son entrée solennelle, il y eut de nouveaux pourparlers sur cette question d'étiquette à la fois médiocre et irritante. Le cardinal Antoine et M. de Bourlemont s'employèrent de leur mieux pour accommoder le différend. Il y avait un moyen très simple d'en finir si l'on eût été de part et d'autre un peu conciliant : si en effet l'un des princes Chigi, conformément à plusieurs précédents, allait au-devant de l'ambassadeur le jour de son entrée officielle dans Rome, celui-ci pouvait, sans en exiger davantage, prendre cette démarche pour une visite et les aller voir après son audience. Le cardinal Antoine, à qui le cardinal Pio avait fait des ouvertures officieuses en ce sens, s'efforça d'amener M. de Créqui à accepter cet expédient. C'eût été là certainement une conclusion excellente et qu'un diplomate plus souple eût volontiers accueillie. Mais l'ambassadeur n'y voulut pas souscrire : « Je répondis, écrit-il au roi, qu'il était inutile pour l'heure de m'expliquer sur ce sujet, mais

1. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 7 juillet, f° 118.

que je le ferais lorsque je saurais précisément si un des neveux viendrait. Je demeurai dans les termes de dire que je visiterais qui me visiterait [1]. » Cette froide et hautaine observation coupait court à toute entente, et les choses en étaient là lorsqu'arriva le jour de l'entrée : aucun des parents laïques du pape n'y parut.

III

Bien que l'ambassadeur fût depuis le 4 juin installé au palais Farnèse, il était censé n'arriver dans la ville que le jour de cette cérémonie. Il en sortit *incognito* le 11 au matin et se rendit au delà du Ponte Molle, environ à trois milles de Rome, où l'attendaient ses équipages et sa suite, composée de 24 pages et 40 estafiers en grand appareil [2]. Il monta dans un carrosse à huit chevaux [3] et se mit en chemin accompagné de ses gentilshommes et de ses gardes. Il rencontra bientôt le cardinal Antoine, les cardinaux de la faction de France, puis les autres membres du Sacré Collège, et « tous les gens de qualité et de quelque considération », dont les carrosses, selon l'usage, se mirent à la suite du sien et dont les officiers se joignirent en cavalcade à ceux de l'ambassade [4]. A deux milles de la ville, un peu en avant du Ponte Molle, le cardinal Chigi vint présenter ses compliments : M. de Créqui monta dans le carrosse de Son Éminence, et le cortège, augmenté de la maison du neveu du Saint-Père, continua sa marche le long de la voie Flaminienne jusqu'à la porte du Peuple, par

1. A. É., Rome, IV, 145, Créqui au roi, 12 juin 1662, f° 79.
2. *Gazette de France*, 1662, p. 677 et 701.
3. A. É., Rome, IV, 145, Créqui au roi, 12 juin, f° 79, et Créqui à Lionne, même date, f° 80. Il paraît d'après cette dernière lettre que ces huit chevaux furent critiqués au Vatican : la veille, « des gens s'entremirent, dit M. de Créqui, pour ne me faire aller qu'à six. Regardez si ce n'est pas là chose de conséquence! Mais quoi! de la moindre bagatelle on fait ici une grande affaire. »
4. *Ibid.* — *Gazette de France, loc. cit.* — Bourlemont à Lionne, 12 juin, f° 82. — Benedetti à Lionne, 13 juin, f° 85.

laquelle il entra majestueusement dans Rome [1]. On ne comptait pas moins de 150 voitures, avec nombre de cavaliers vêtus de riches costumes : une foule immense remplissait la place du Peuple, le Corso, toutes les rues où se déroula ensuite cette procession pompeuse, car la population de Rome aimait passionnément ces fêtes où l'aristocratie et l'Église déployaient le plus grand luxe de parures et d'attelages. Il y eut bien quelques encombrements et des voitures brisées dans des ruelles étroites, bien que des malveillants eussent prétendu que la suite était trop peu nombreuse [2], mais les choses se passèrent « avec toute la splendeur que l'on pouvait attendre d'une personne si considérable » [3]. On trouva que cette entrée n'était pas moins brillante que l'avait été, en 1633, celle du maréchal de Créqui, grand-père de l'ambassadeur [4], et le cortège arriva en bon ordre au palais Farnèse.

M. de Créqui y reçut les félicitations de tous ceux qui étaient venus au-devant de lui [5]; puis, selon l'étiquette de la Cour de Rome, il se rendit au palais pontifical. Cette première audience, nous l'avons dit plus haut, était appelée « secrète » bien qu'elle se fît en grand apparat, parce qu'elle ne comportait point de conversation politique officielle, mais était consacrée exclusivement aux compliments de courtoisie personnelle. L'ambassadeur y fut dans le carrosse du cardinal Antoine qui devait le présenter à Sa Sainteté [6]. Le cortège le suivit et le reconduisit ensuite chez lui avec la même solennité.

1. A. É., Rome, IV, 145. Créqui au roi, *loc. cit.*
2. *Ibid.*, *Feuille de nouvelles de Rome*, f° 88.
3. *Ibid.*, *loc. cit.*; Bourlemont à Lionne, *loc. cit.*
4. *Gazette de France*, *loc. cit.*
5. *Ibid.*
6. Il y avait eu discussion entre le cardinal Antoine et le cardinal Orsini, sur la question de savoir lequel des deux présenterait l'ambassadeur. Le rôle politique du cardinal Antoine et ses intimités à la cour de France le désignaient en première ligne. (Voir sur ce point A. É., Rome, IV, 145, Créqui à Lionne, 6 juin, f° 69, et Benedetti à Lionne, 13 juin.) — *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*, etc., déjà cité. Il y est dit que ce fut le roi lui-même qui régla l'affaire.

Le pape accueillit le représentant de Louis XIV « fort favorablement », et le garda trois quarts d'heure auprès de lui. L'entretien, suivant la coutume, ne fut qu'un échange de phrases gracieuses : Alexandre VII demanda des nouvelles du roi et de toute la famille royale avec bienveillance et s'étendit ensuite longuement sur les précédents ambassadeurs de France. Il n'y eut, dans son discours, qu'un mot indiquant une arrière-pensée : Sa Sainteté fit allusion à M. de Béthune [1] et glissa un compliment qui avait un peu l'air d'un avertissement déguisé : « Il me dit, écrit M. de Créqui au roi, qu'il avait ouï dire au pape Urbain à propos de M. de Béthune qu'il n'en avait jamais reçu aucune mauvaise satisfaction, soit que les affaires qu'il avait à traiter se fissent, soit qu'elles ne se fissent pas ». Sur quoi l'ambassadeur ajoute : « Il ne me fut pas malaisé de connaître ce que Sa Sainteté voulait me faire entendre là » [2]. Ce n'était qu'une parole sans doute, mais assez significative dans cette première entrevue réservée aux félicitations de bienvenue.

M. de Créqui, en sortant de chez le pape, alla faire visite au cardinal Chigi, qui lui fit « mille protestations de service pour Sa Majesté », et il se rendit aussitôt après chez donna Berenice et chez la princesse Farnèse [3]. Il termina cette journée par une visite au cardinal Francesco Barberini, sous-doyen du Sacré Collège [4].

IV

L'intervalle entre l'audience exceptionnelle du 11 juin et la première audience ordinaire qui eut lieu le 20 du même mois fut rempli par les visites aux cardinaux et des pour-

1. M. de Béthune avait été ambassadeur auprès d'Urbain VIII, de 1626 à 1630.
2. A. É., Rome, IV, 145, Créqui au roi, 12 juin, f° 79.
3. *Ibid.*
4. *Gazette de France, loc. cit.*

parlers officieux sur la question des premiers rapports entre M. de Créqui et les parents séculiers du pape. L'obstination était égale des deux côtés, et le nonce à Paris débattait non moins vivement l'affaire avec MM. Le Tellier et de Lionne, déclarant « qu'on ne pouvait supposer que Sa Majesté voulût priver les parents de Sa Sainteté de leurs prérogatives accoutumées », opposant des précédents à ceux que présentait la cour de France, et réfutant, en définitive, l'argumentation de ses contradicteurs avec assez d'habileté pour laisser de grands doutes dans leur esprit.

M. de Créqui profita de ces quelques jours pour prendre la direction du service et connaître ses principaux subordonnés. Le plus considérable était l'auditeur de Rote, M. de Bourlemont [1]. Ce prélat, qui avait alors quarante-quatre ans, occupait depuis seize ans cette charge importante dans le célèbre tribunal ecclésiastique où tous les pays catholiques sont représentés : à cette époque, l'auditeur de Rote, en outre de ses fonctions judiciaires, tenait dans l'ambassade un rang analogue à celui du conseiller de nos jours, et il avait le privilège de correspondre officieusement avec le ministre. Pendant la longue vacance du poste, cette fonction avait pris une importance spéciale, et le titulaire se trouvait en rapports continuels avec les plus grands personnages de la Cour pontificale et du corps diplomatique. M. de Bourlemont, intelligent, actif et courtois, avait acquis, après un séjour aussi prolongé à Rome sous les règnes d'Innocent X et d'Alexandre VII, une connaissance approfondie des hommes et des affaires, aussi bien que des rouages administratifs et politiques du Saint-Siège. Le pape et l'entourage appréciaient ses mérites et

1. Louis d'Anglure de Bourlemont, né en 1618, auditeur de Rote. Il était depuis longtemps titulaire de cette charge où il avait succédé à son frère François, qui fut depuis archevêque de Toulouse. Il l'occupa vingt-deux ans, et fut à plusieurs reprises chargé d'affaires de France à Rome. Depuis, évêque de Tournai en 1669, de Lavaur en 1670, de Carcassonne en 1680, enfin, la même année, archevêque de Bordeaux; il mourut le 9 novembre 1697. Il avait été l'un des prélats les plus dévoués à la cause gallicane dans l'assemblée du clergé de 1682.

sa bonne grâce, il entretenait des relations anciennes et suivies avec tous les cardinaux : il ne pouvait donner que de sages avis à l'ambassadeur. M. de Créqui eut le bon sens, au moins dans les premiers temps (car plus tard il lui battit froid) de montrer de la sympathie à ce prélat, et, dès son arrivée, prévenu d'ailleurs par ses instructions de la considération toute particulière dont la cour de France honorait M. de Bourlemont, averti même « d'avoir en lui une entière confiance » [1], il l'accueillit avec faveur et s'empressa d'écrire au roi : « Votre Majesté a ici en la personne de M. de Bourlemont un digne et fidèle serviteur et qui mérite assurément qu'elle lui témoigne que ces services lui sont connus et qu'il peut, dans les occasions, en attendre la récompense de la bonté royale de Votre Majesté » [2]. Il prit même sur lui (ce qui était méritoire en un temps où les traitements diplomatiques subissaient de longs retards) de payer sur-le-champ à l'auditeur de Rote « trois mille livres pour une année de sa pension » [3]. Nous retrouverons sans cesse, au cours de ce récit, le nom de M. de Bourlemont qui prit une si grande part aux négociations ultérieures et qui fut quatre fois chargé d'affaires. Ajoutons que ce personnage, lorsqu'il quitta l'auditorat de Rote en 1668, fut successivement pourvu de plusieurs évêchés et enfin de l'archevêché de Bordeaux, où il acheva sa belle carrière en 1697.

Les ambassades d'alors n'étaient pas organisées hiérarchiquement comme les nôtres. L'ambassadeur emmenait avec lui des secrétaires particuliers attachés à sa personne comme ses pages, dont il se servait à son gré pour sa correspondance officielle ou privée et qui n'étaient point des fonctionnaires de l'État : ils suivaient la fortune de

1. Voir les *Instructions* (Recueil déjà cité, p. 121). « Ledit sieur duc pourra, en plusieurs occasions, se prévaloir utilement de ses bons conseils, de ses habitudes et des connaissances acquises qu'il a en toutes sortes de sciences. »

2. A. É., Rome, 145, Créqui au roi, 12 juin, f° 79.

3. *Ibid.*, Créqui à Lionne, même jour, f° 80.

leur patron, arrivaient et se retiraient avec lui. Tel était auprès de M. de Créqui l'historiographe Régnier Des Marais, rédacteur accoutumé de ses dépêches, dont nous avons parlé plus haut[1], et M. de Grifolet, qu'il recommande depuis à M. de Lionne comme ayant « toujours fait paraître beaucoup de zèle et de chaleur »[2]. Les gentilshommes de la suite prenaient part également, sans attribution spéciale ni rang déterminé, au travail de chancellerie aussi bien qu'à la représentation extérieure. Mais il arrivait quelquefois que l'ambassadeur trouvait à son poste soit des Français acclimatés depuis longtemps dans la résidence, familiers de l'ambassade, et assez expérimentés pour qu'il y eût avantage à utiliser leurs services, soit des personnes du pays, de condition moyenne, attachés à la France par des circonstances politiques, des traditions de famille ou les bienfaits du roi, agents intermédiaires et factotums zélés, auxquels, suivant leur mérite et l'ancienneté de leur dévouement, on pouvait donner un titre officiel ou de courtoisie. M. de Créqui rencontra précisément à Rome deux Italiens dès longtemps fidèles serviteurs de l'ambassade, connus personnellement de M. de Lionne et en correspondance avec lui : l'un était M. Vagnozzi, informateur actif, en général assez sûr, mais malveillant pour le Saint-Siège. M. de Lionne en faisait beaucoup de cas, estimant, ce qui était vrai, qu'il connaissait à merveille les procédés et les « dessous » de la Cour de Rome. Il l'avait recommandé à M. de Créqui par un billet du 4 mai, en ajoutant même : « Je vous prie de lui faire savoir en arrivant que je vous ai parlé fort avantageusement de lui »[3]. L'ambassadeur l'adjoignit aussitôt à son secrétariat, et en rendit bon compte à Paris : « J'ai vu, écrit-il au ministre, le sieur Domenico Vagnozzi, que je trouve fort

1. Saint-Simon dit de lui : « Il avait passé presque toute sa vie dans l'hôtel de Créqui : il était fort répandu et bien reçu dans les meilleures compagnies » (t. XX, p. 81).

2. Lettre particulière de Créqui à Lionne, 12 janvier 1663, A. É., Rome, VIII, 154, f° 14.

3. A. É., Rome, suppléments 151 et 153, f° 3.

honnête homme et qui mérite la considération que vous en faites. J'aurai pour lui toute celle que je dois à ce qui m'est recommandé de votre part [1]. » L'autre, d'un ordre plus élevé et depuis fort longtemps dans l'intimité de l'ambassade, était l'abbé Elpidio Benedetti. Ce personnage chargé, depuis 1634 [2], des affaires personnelles de Mazarin à Rome [3], était investi de toute sa confiance et de celle de Colbert. Dès 1651, ce dernier le citait dans ses lettres au premier ministre comme un agent également connu de tous deux, et fort utile soit pour les transmissions pécuniaires, soit pour les achats d'œuvres d'art, soit pour les renseignements politiques [4]. Il faisait en quelque sorte partie du personnel, et l'on a vu plus haut qu'il eut à s'occuper de l'installation de M. de Créqui et des préparatifs de sa réception. Le roi voulait, pour le récompenser, le pourvoir de l'abbaye d'Aumale, mais Alexandre VII se refusa constamment à y consentir, sans doute par une tenace répugnance envers un familier de Mazarin [5]. L'abbé Elpidio fut alors pensionné par le cabinet du Louvre, et, quelques mois avant l'arrivée de M. de Créqui, il avait reçu le brevet officiel de secrétaire italien de l'ambassade de France [6]. Sa correspondance avec M. de Lionne qui le citait comme « un de ses meilleurs amis » [7], était extrêmement active et

1. A. É., Rome, 145, Créqui à Lionne, 12 juin, f° 80.

2. M. de Créqui dit quelque part qu'il avait servi le cardinal l'espace de vingt-six ans. (*Ibid.*, 146, dép. du 1er août, f° 1.)

3. L'abbé Benedetti est l'auteur d'une intéressante étude sur Mazarin, intitulée : « Raccolta di diverse memorie per servire a la vita del card. Giulio Mazarini », in-4, Lyon, sans date. M. Victor Cousin y a fait de nombreux emprunts dans son livre : *la Jeunesse de Mazarin.*

4. Voir Correspondance de Colbert, publiée par M. Pierre Clément. Lettres de Colbert de 1651, 1658, 1662, 1664, 1667, 1670, 1671 et 1683. — Lorsque Colbert envoya en Italie son fils Seignelay, en 1671, l'abbé Benedetti fut un des guides de ce jeune homme dans la Ville Éternelle. (Voir *Voyage de Seignelay*, 1671, publié par M. P. Clément.)

5. Les volumes de Rome aux archives des Affaires étrangères sont remplis de lettres relatives à cette abbaye d'Aumale; l'abbé Elpidio se plaint sans cesse des refus du pape et ses intérêts sont souvent recommandés à l'ambassade. Il écrivait à Lionne par tous les courriers.

6. A. É., Rome, 144, Benedetti à Lionne, 16 janvier 1662, f° 28.

7. A. É., Rome, suppléments 151, 153, Lionne au président d'Oppède, 10 août 1663, f° 110.

bien nourrie de faits et de commentaires. M. de Créqui l'avait reçu avec bienveillance[1], mais ne paraît pas lui avoir accordé toute la confiance dont l'abbé s'était flatté, si l'on en croit diverses observations que ce dernier confie à M. de Lionne avec une certaine amertume. L'abbé Elpidio n'en resta pas moins dans une excellente situation auprès de Colbert qui, vingt ans plus tard, en 1683, le chargeait de recherches à faire dans les archives et lui faisait payer des arriérés de pension[2]. C'était en résumé un très loyal serviteur de la France. Son style est diffus, redondant, surchargé de politesses un peu mielleuses, mais il avait beaucoup de prévoyance, et il eût pu, à ce qu'il semble, être utile à M. de Créqui, si ce dernier l'eût mieux écouté en plusieurs rencontres[3].

Le maître des cérémonies de l'ambassade qui portait aussi le titre de « maître de chambre », était M. de Luzarche, gentilhomme français en possession depuis fort longtemps de cette charge[4]. Il passait pour fort instruit des précédents, et l'on a vu que ce fut en partie d'après ses avis que le cabinet du Louvre s'engagea dans la question de la visite aux parents du pape. L'abbé Benedetti ne l'aimait point, et l'on trouve souvent dans la correspondance du poste des traces de cette persévérante inimitié. Nous n'avons rencontré aucun renseignement sur les autres secrétaires ou officiers de l'ambassadeur : nous connaissons seulement les noms du capitaine de ses gardes, M. Antoine du Boys, et de deux pages, M. Aubin Copet et

1. A. É., Rome, 145, Benedetti à Lionne, 5 juin 1662, f° 63. — M. de Créqui en parle favorablement au roi dans sa dépêche précitée du 1er août : « C'est un homme qui sert Votre Majesté avec zèle et fidélité ».

2. Lettres de Colbert, déjà citées, 3 août 1683.

3. L'abbé Elpidio Benedetti a voulu jusqu'à la fin de sa vie marquer sa reconnaissance à la France. En 1680, il fit décorer à ses frais la chapelle consacrée à saint Louis dans notre église nationale de Saint-Louis des Français, à Rome. (Voir *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, par Mgr Lacroix, 1868, p. 44 et 115.)

4. Il était fort âgé et mourut l'année suivante. M. de Bourlemont annonce sa mort à Lionne, le 7 septembre 1663, en ces termes : « Le bonhomme Luzarche est mort de la pierre ». A. É., Rome, 156, f° 6.

M. Bertaut, dont nous aurons à raconter plus loin la triste destinée.

En somme le duc de Créqui n'avait pour collaborateurs officiels que M. de Bourlemont et le cardinal d'Este. Ce dernier arriva de Modène à Rome le 20 juin [1] pour aider l'ambassadeur de ses conseils. Sa venue fut assurément désagréable au pape, mais le Saint-Père eut en même temps la satisfaction de voir partir le cardinal Antoine Barberini, qui se rendit en France exercer sa charge de grand aumônier du roi en attendant les bulles de l'archevêché de Reims [2]. C'était un conseiller suspect de moins : mais la présence du cardinal d'Este suffisait à inquiéter le Saint-Siège, qui ne cessa d'attribuer aux suggestions de ce prince tous les actes qui lui déplaisaient dans la conduite de l'ambassadeur.

V

M. de Créqui fut enfin reçu pour la première fois en audience politique, le 20 juin, par le Saint-Père. Il se rendit au palais pontifical accompagné d'un cortège aussi nombreux que celui du 11 ; ses carrosses et ses livrées furent non moins admirés, au dire des *Nouvelles de Rome* [3], et il fut escorté d'autant de personnages en voiture ou en cavalcade « qu'on en eût encore vu à la suite d'aucun ambassadeur » [4]. Il ne s'agissait plus, en cette entrevue, de simples compliments, mais d'une conversation diplomatique : cependant M. de Créqui n'entra point encore dans le détail des

1. A. É., Rome, 145, *Nouvelles de Rome*, f° 101. — Lettre du cardinal d'Este à Lionne annonçant son arrivée : il y vante les mérites de M. de Créqui, « sa politesse, son esprit, ses qualités qu'on peut plus aisément admirer qu'exprimer » (26 juin 1662, f° 102). — Voir aussi *Gazette de France*, p. 725.

2. *Gazette de France*, *ibid.*, p. 725. — A. É., Rome, 145, f° 81. — Le cardinal Antoine à Lionne, 12 juin. — Le cardinal Antoine partit de Rome le 26 juin, après avoir eu, le 17, audience de Sa Sainteté ; il en sortit « peu satisfait ». — A. É., *ibid.*, Créqui à Lionne, 20 juin.

3. A. É., Rome, 145. *Nouvelles de Rome*, f° 101 : « con gran festo di corteggio e superbe carosse e livree ».

4. A. É., Rome, 145, Créqui au roi, 20 juin, f° 90.

affaires et l'entretien garda le caractère d'un échange d'idées générales. L'impression personnelle de l'ambassadeur fut assez bonne, car il déclare avoir été reçu de Sa Sainteté « aussi favorablement qu'il pouvait souhaiter », mais il est facile de voir, d'après son récit, combien le sentiment du Saint-Père, dissimulé sous des formules courtoises, était au fond peu amical. Le pape, en effet, sans aborder la question de la visite à ses parents, s'étendit avec complaisance sur son affection pour eux, sur les dons qu'il leur avait prodigués et leurs grands établissements dans Rome. Il fit ensuite allusion au mauvais vouloir de Mazarin à son égard, tout en convenant qu'il avait été plus content de lui dans les derniers temps, et en rappelant que, peu de jours avant la mort du cardinal, il lui avait envoyé un Bref bienveillant. Il ne négligea pas en outre de dire quelques mots de l'incamération de Castro dans le but évident de prévenir de nouvelles instances, et comme M. de Créqui laissait entendre que le duc de Parme, étant en état de payer ses dettes, il y aurait lieu de revenir sur cette affaire, le pape « repartit précipitamment : nous ne le pouvons plus à cette heure »; — « cependant, fit observer l'ambassadeur, qui entendait bien ne pas lâcher prise sur ce point capital, ceux qui ont fait les lois peuvent les défaire quand il leur plaît ». Il prit congé sur ces paroles qui annonçaient les discussions à venir et se rendit chez le cardinal Chigi, lequel, toujours fort gracieux et respectueux sans doute, ne répondit « qu'en termes généraux à tout ce que M. de Créqui lui dit de la part de Sa Majesté »[1].

VI

On se préoccupa fort les jours suivants d'un incident qui présentait un certain intérêt politique et qui ne fut pas sans influence sur les événements qui devaient suivre, le

1. A. É., Rome, 145, Créqui au roi, 20 juin, déj. cit.

retour de la reine Christine de Suède à Rome. Nous n'avons pas à parler ici du caractère aventureux de cette princesse qui est assez connu : nous dirons seulement qu'après ses nombreux séjours dans la Ville Éternelle, en 1656 où elle habita le palais Farnèse, puis en 1658 où Mazarin mit son palais à sa disposition, elle était retournée en Suède, après la mort de Charles-Gustave en 1660. Déçue dans l'espérance de prendre la haute main sur les affaires de son ancien royaume, elle avait quitté la Suède et séjourné en France où la Cour, très correcte sans doute à son égard, ne lui avait plus montré le même empressement qu'au temps de ses précédentes visites; elle revenait à Rome assez peu satisfaite du roi au fond du cœur, craignant, il est vrai, de lui déplaire et de perdre son appui éventuel, mais sentant bien que les sympathies françaises s'étaient fort refroidies depuis le meurtre de Monaldeschi [1]. En revanche, elle espérait beaucoup d'Alexandre VII. Sa conversion au catholicisme, son esprit, les agréments de son palais où elle tenait une petite Cour, le zèle qu'elle montrait pour les intérêts du Saint-Siège et de l'orthodoxie, ses relations très suivies avec les cardinaux de l'escadron et surtout avec le cardinal Azzolini qui dirigeait sa maison, donnaient une certaine importance à ce nouveau séjour. Son entrée, qui eut lieu le même jour que l'audience publique de M. de Créqui (20 juin), fut très solennelle [2] : les cardinaux Chigi et Barberini allèrent au-devant d'elle au delà des murs, à trois milles de Rome, avec don Mario et don Agostino, dont la présence après leur abstention à l'entrée de l'ambassadeur de France fut d'autant plus remarquée; elle fut reçue immédiatement par Sa Sainteté, qui lui envoya le lendemain en signe de bienvenue « soixante-quatre bassins de confitures

1. Voir, pour ces détails, l'*Histoire de Christine*, par Lacombe, Paris, 1762, et l'*Histoire de Christine, reine de Suède*, par J.-P. Catteau-Calleville, Paris, 1815, t. II, p. 97 et suiv. (Ces deux ouvrages sont à peu près identiques.)

2. A. É., Rome, 146, Bourlemont à Lionne, 20 juin, f° 92.

et deux cents bouteilles de vin, le tout porté par cent cinquante hommes conduits par quarante de ses estafiers »[1].

Les premières relations de la reine avec M. de Créqui furent, au contraire, assez réservées par suite d'une difficulté d'étiquette : c'était l'écueil permanent à Rome. L'objet du différend est assez singulier et indique bien les préjugés du temps. La reine Christine, qui se piquait d'être un esprit supérieur et indépendant, n'était cependant nullement dégagée des susceptibilités de cérémonial. Elle marqua donc l'intention de ne donner au duc de Créqui, lorsqu'il lui ferait visite, qu'un simple tabouret, tandis qu'elle accordait un fauteuil aux cardinaux : elle affirmait que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise se contentaient de ce traitement. On fut très ému de cette prétention au palais Farnèse[2]. M. de Créqui consulta là-dessus les cardinaux d'Este et Antoine Barberini et l'on entra en négociation avec les officiers de la reine et avec le cardinal Azzolini, qui était chez elle « à peu près comme un maître de chambre »[3]. Mais Sa Majesté n'en voulut pas démordre, et Azzolini, en exprimant, dans une lettre au roi, tous les regrets de la princesse, prétendit que le Sacré Collège ne pourrait plus la visiter si elle ne lui réservait pas ses prérogatives[4]. La seule concession qu'elle consentait à faire était de donner un fauteuil à l'ambassadeur s'il se présentait chez elle ou s'y rencontrait en compagnie d'un cardinal. M. de Créqui objectait d'abord que le pape lui-même « ne mettait aucune distinction entre lui et les cardinaux pour le siège », que la reine ne pouvait donc « faire en cela une différence que Sa Sainteté ne fait pas » ; ensuite, et en ce qui concernait la présence simultanée de l'ambassadeur et d'un cardinal, « qu'un ministre de Sa Majesté était assez considérable par son

1. *Gazette de France*, 1662, p. 701.
2. A. E., Rome, 145, Bourlemont à Lionne, 26 juin, f° 103. — Créqui au roi, 27 juin, f° 107.
3. *Ibid. Nouvelles de Rome*, f° 101.
4. *Ibid.* Lettre d'Azzolini au roi, du 24 juin, f° 99.

propre caractère sans être obligé à la considération d'autrui des honneurs qu'on lui rend, et que ce serait faire tort au roi que de les accepter de la sorte ». Il refusait cette condition, de l'avis de ses conseillers, et il chargea M. de Bourlemont d'en aviser la reine [1].

Celle-ci répondit au prélat en alléguant qu'elle ne donnait pas le fauteuil aux parents séculiers de Sa Sainteté, et qu'elle ne voulait pas se brouiller avec eux en accordant à l'ambassadeur ce qu'elle entendait leur refuser. Puis, en vue de rétorquer l'argument du fauteuil donné par le pape aux ambassadeurs comme aux cardinaux, elle affirma que le traitement n'était pas cependant pareil puisque les cardinaux gardaient leur bonnet devant Sa Sainteté tandis que les ambassadeurs restaient découverts. Sur quoi M. de Bourlemont repartit qu'il n'y avait rien à tirer de cet usage : « le bonnet, dit-il, est pour les cardinaux la marque de leur dignité comme la mitre aux évêques, et ils le doivent porter devant le pape qui le leur a donné » [2].

Tous ces raisonnements ingénieux et puérils n'avançaient pas l'affaire et chacun se cantonnait obstinément dans son système. Mais ce qui était fâcheux, c'est que le bruit courait que le pape prenait parti pour la reine et même lui avait fait dire « que si elle donnait satisfaction à l'ambassadeur il défendrait aux cardinaux de la voir » [3]. Azzolini, au dire de l'abbé Benedetti, affirmait que le maître des cérémonies de Sa Sainteté l'avait avisé de cette décision du pape. « Que vous semble de ce procédé? » écrivait M. de Créqui à M. de Lionne [4]; il ajoutait assez justement dans sa lettre au roi en date du même jour : « c'est, ce me semble, bien prendre à tâche de témoigner de l'aigreur en de petites choses ». Il disait en outre avec une exagération qui témoigne de sa mauvaise humeur :

1. A. É., Rome, 145, *ibid.*
2. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, *loc. cit.*
3. *Ibid.*, Créqui au roi, 27 juin, *loc. cit.*
4. A. É., Rome, 145, Créqui à Lionne, 27 juin, f° 108, et au roi, même date.

« ne pas me donner le fauteuil, le donnant aux cardinaux, ce serait faire d'eux à moi une distinction de maître à valet ».

La Cour de France s'impatientait de ces petites querelles, et en outre elle ne voulait pas compliquer par un nouvel incident d'étiquette ses différends avec le Saint-Siège. Aussi, tout en reconnaissant le bon droit de M. de Créqui, lui conseilla-t-elle d'être moins rigide. La lettre du cardinal Azzolini au roi et son Mémoire envoyé à M. de Lionne avaient plu à Sa Majesté, qui, avec ménagements mais d'une façon très précise, invita M. de Créqui à satisfaire la reine de Suède : « On peut suivre la coutume sans rien innover, lui écrivit-il, et comme il est certain qu'aucun ambassadeur n'a eu de la reine ce que vous avez demandé, vous pourrez vous contenter du tempérament qu'elle vous a fait offrir de vous donner un fauteuil, y allant avec un cardinal; et, pour les visites suivantes, quand vous y serez seul, vous pourrez alors, suivant que vous le jugerez à propos, ou prendre le tabouret et vous couvrir, ou vivre à la française et demeurer debout, ou même, si vous voulez, découvert, tournant la chose du côté du respect que vous désirez de rendre aux dames »[1]. M. de Lionne atténua quelque peu, dans une lettre particulière, le désaveu que Louis XIV donnait aux prétentions de l'ambassadeur, en lui disant que ce n'était pas « un ordre positif », et que s'il s'était déjà trop engagé pour reculer, Sa Majesté l'autorisait alors à ne pas voir la reine de Suède puisque cette visite n'était pas « absolument nécessaire »[2]. Quant à l'ambassadrice, bien que le roi eût écrit à M. de Créqui « qu'elle pourra se contenter du même honneur et traitement que la reine fait aux parentes de Sa Sainteté »[3], M. de Lionne remet aussi à la disposition de l'ambassadeur d'en user comme il voudrait, et de refuser le simple tabouret : mais

1. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 21 juillet, f° 139.
2. *Ibid.*, Lionne à Créqui, 21 juillet, f° 140.
3. *Ibid.*, le roi à Créqui, *loc. cit.*

il termine sa lettre par un conseil significatif : « que si vous me demandiez maintenant quelle résolution je prendrais si j'étais à votre place, je vous le dirai sincèrement : j'accepterais la proposition qui vous a été faite d'aller voir la reine en compagnie d'un cardinal, et, pour toutes les autres visites, quand je serais seul, je demeurerais debout ». Il est vrai que l'ambassadrice pouvait persister à vouloir le fauteuil, mais il exprime toute sa pensée dans ce *post-scriptum* : « Encore que tout soit remis à votre disposition, Sa Majesté croit qu'il serait plus de son service que vous trouvassiez moyen d'établir vos visites avec la reine de Suède »[1]. C'était là, malgré les précautions oratoires, une invitation bien formelle, et de plus (ce qui au fond était fort peu correct), M. de Lionne fit savoir par une lettre adressée à Azzolini, mais destinée évidemment à être communiquée à la reine Christine, que le roi « passait par-dessus » les raisons présentées par l'ambassadeur, « pour satisfaire la reine en ce qui se pourra » : il donna même une singulière entorse à la vérité en insinuant que M. de Créqui avait « demandé permission au roi de contenter Sa Majesté »[2]. Il cherchait ainsi à sauver l'amour-propre de l'ambassadeur, mais celui-ci était mis néanmoins en échec, ce qui lui fut extrêmement sensible.

Pour n'avoir pas à revenir sur cet incident, nous dirons que M. de Créqui comprit la nécessité de s'exécuter et le fit d'assez bonne grâce[3] dès qu'il eut reçu le courrier de France : « J'allai, écrit-il au roi le 15 août, dès le soir même chez la reine et j'en usai comme Votre Majesté me marquait;... je ne voulus pas même y aller avec un cardinal, à cause de la différence qu'il y aurait de cette visite aux

1. A. É., Rome, 145, Lionne à Créqui, *loc. cit.*
2. *Ibid.*, Lionne à Azzolini, 21 juillet, f° 143.
3. « Quand il est question de faire les choses, il faut autant que l'on peut en sortir de bonne grâce. » Créqui à Lionne, 15 août, A. É., Rome, 146, f° 27.

autres que je pourrai lui rendre » [1]. Il donne plus de détails dans sa lettre à M. de Lionne du même jour : « Je m'en allai seul chez elle, sans m'arrêter à aucune cérémonie. Elle me reçut le mieux du monde en s'avançant hors de son tapis. Je pris le tabouret, je ne demeurai qu'un moment, couvert et assis, et lorsque je pris congé d'elle, elle me traita encore avec beaucoup de civilité [2]. » La duchesse de Créqui de son côté s'abstint de prétendre à un traitement supérieur à celui que recevaient la sœur et la nièce du pape [3], et ainsi se termina cette petite affaire où l'ambassadeur, engagé un peu à l'étourdie, après s'être montré pointilleux sur l'étiquette, avait dû céder à la fin, ce qui ne pouvait que lui nuire en un pays et dans une cour où ces minces incidents étaient commentés avec malveillance. On verra tout à l'heure le mécompte qu'il eut à subir dans l'affaire de la visite aux parents; c'étaient là des épisodes fort regrettables au début d'une mission, et autant de faux pas qui donnaient à la conduite de l'ambassadeur et à ses relations avec son gouvernement ce caractère d'incertitude et d'inconsistance qui diminue singulièrement le crédit d'un agent.

VII

Nous avons anticipé sur les événements pour ne pas interrompre le récit des rapports de M. de Créqui avec la reine de Suède. Revenons au moment où les audiences solennelles étant terminées, il commença les négociations dont il était chargé. Fidèle à la lettre de ses instructions, il n'avait rien concédé sur la visite aux parents : « Je me suis tenu couvert et ferme sur tout, écrivait-il le 12 juin à M. de Lionne, voyant qu'on ne voulait que sonder mes sentiments

1. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 15 août, f° 26.
2. *Ibid.*, Créqui à Lionne, 15 août, f° 27.
3. *Ibid.*

sans me proposer rien dont je dusse être satisfait »[1]. De son côté, le cardinal Chigi, en causant avec M. d'Elbène, ambassadeur de Malte, alléguait toutes sortes de précédents et persistait à ne pas reculer[2]. On faisait même courir le bruit que les efforts du nonce obtiendraient un ordre royal qui obligerait M. de Créqui à s'en dédire, et ce dernier s'alarmait fort de ces rumeurs[3], d'autant plus que divers indices montraient sur d'autres points les mauvaises dispositions des autorités pontificales. Le cardinal Imperiali, dans une querelle entre les gens de l'ambassadeur et un marchand de chevaux, avait protégé ce maquignon en lui promettant même au besoin « l'assistance des Corses »[4]. Le pape, tenant chapelle, le 24 juin, à Saint-Jean de Latran, affecta de ne paraître même pas voir M. de Créqui, lequel, assistant pour la première fois à une cérémonie pontificale, avait charge, suivant l'usage, de porter la queue du manteau de Sa Sainteté; « quoiqu'il soit ordinaire, dit-il, de favoriser de quelque démonstration celui qui a cet honneur, il fut remarqué avec étonnement de tout le monde que le pape ne se tourna pas même devers moi pour me regarder »[5].

En outre, ce qui était au moins un manque d'égards et une contravention volontaire aux privilèges des ambassadeurs, les sbires firent passer à l'aube une bande de prisonniers le long des murs extérieurs du palais Farnèse[6]. Enfin, ce fait, n'ayant pas été relevé « tant à cause de l'heure que du voisinage des prisons »[7], la police

1. A. É., Rome, 145, Créqui à Lionne, 12 juin, f° 80.
2. *Ibid.*, d'Elbène à Lionne, 20 juin, f° 95.
3. *Ibid.*, Créqui à Lionne, 26 juin, f° 108. Le nonce en effet plaidait avec beaucoup d'énergie la cause des parents, se plaignant « qu'on ait voulu les priver d'un honneur dont il prétend que tous ceux qui les ont devancés dans un tel poste ont joui de tout temps ». *Ibid.*, le Roi à Créqui, 7 juillet, f° 118.
4. *Ibid.*, *Nouvelles de Rome*, 10 juin, f° 75.
5. *Ibid.*, Créqui au roi, 27 juin, f° 107.
6. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, 3 juillet, f° 114.
7. *Ibid.* Les prisons (Carcere Nuove) sont en effet situées via Giulia, dans la même rue que les communs du palais.

urbaine s'enhardit quelques jours après à risquer un acte beaucoup plus désagréable encore.

On sait que, selon un usage toujours respecté, les alentours des diverses ambassades (sans qu'il y eût cependant de bulles expresses déterminant l'étendue de cette franchise) échappaient alors à la juridiction de l'autorité locale, qui n'y pouvait faire ni recherches ni arrestations. Cet abus était devenu traditionnel, et le corps diplomatique attachait le plus grand prix à le maintenir[1]. Or le 29 juin, jour de la Saint-Pierre, à dix heures du matin, pendant que M. de Créqui et sa suite étaient à l'église auprès du pape, huit ou dix sbires vinrent, assez effrayés eux-mêmes, à ce qu'il paraît, de leur audace, faire une perquisition dans une maison à peine éloignée de quinze pas du palais Farnèse. Ils affectaient d'y chercher des armes cachées, comme s'ils soupçonnaient qu'elles appartinssent à l'ambassadeur : ils ne trouvèrent rien et n'arrêtèrent personne, mais ils avaient atteint le but des autorités urbaines qui était, comme le fait observer non sans raison M. de Créqui au roi, « de pouvoir dire que, sans égard à ce qui est dû à Votre Majesté, elles font faire des exécutions où il leur plaît »[2]. Cette fois, l'ambassadeur, après avoir consulté le cardinal d'Este, se plaignit avec vivacité. L'ordre venait du cardinal Imperiali, qui ne le désavouait pas[3], étant sans doute, comme l'écrit M. de Bourlemont, « de bien mauvaise humeur ce jour-là ». M. de Créqui, outré de cette attitude, s'exprima sur cette violation de ses

1. Cette question des franchises diplomatiques si excessives et dont, il faut le dire, le gouvernement pontifical était bien fondé à vouloir l'abolition, a donné lieu depuis à de très longues discussions entre le Saint-Siège et diverses cours de l'Europe. En fait, ces privilèges, excellents au moyen âge, n'avaient plus de raison d'être. En 1687, le marquis de Lavardin, ambassadeur de Louis XIV, prétendit néanmoins les maintenir contre la volonté précise d'Innocent XI (Odescalchi), mais sans obtenir gain de cause.

2. Voir, sur cet incident, A. É., Rome, 145, Bourlemont à Lionne, 3 juillet, f° 114; Créqui au roi, 5 juillet, f° 115; Benedetti à Lionne, 4 juillet, f° 117.

3. *Ibid.*

privilèges avec une extrême aigreur dans les visites qu'il fit le même jour au cardinal Chigi et au secrétaire d'Etat. Il voulait même rompre en visière à Imperiali « en ne le voyant plus et en ne s'arrêtant point quand il le rencontrerait par la ville »; mais, suivant des conseils plus modérés, il se borna à ces remontrances qui attestaient son mécontentement [1]. Il avait lieu, on doit le dire, en dehors de la question de courtoisie et de coutume, d'être mal satisfait de cette incivilité : on se souvient en effet du châtiment qu'il avait infligé dès son arrivée à Civita Vecchia, à un valet coupable de quelque insolence; depuis lors, il veillait avec le plus grand soin à prévenir tout désordre de ses gens : l'on ne reprochait aucun délit à personne de sa maison; ses gentilshommes « vivaient avec toute la retenue possible » [2] et deux de ses pages s'étant battus près du palais Farnèse, il avait chassé l'un de son service et fait sévèrement punir l'autre, malgré les instances charitables de l'ambassadrice [3]. Aussi était-il fort irrité : « les gens ici, écrivait-il à M. de Lionne, sont un peu trop faciles à entreprendre ». Il semblait même être à bout de patience, car il ajoute : « Je suis persuadé qu'ils pourront bien se tromper à la fin. De mon côté je vous réponds que, s'ils ne changent de style sur la voie de fait, vous en entendrez parler [4]. »

La troisième audience qu'il eut du Saint-Père, sur ces entrefaites, ne fut pas de nature à le rassurer sur l'avenir d'une mission aussi mal engagée.

1. La cour de France prit la chose avec beaucoup de vivacité. M. de Lionne s'en plaignit amèrement au nonce, mais celui-ci, malgré le langage menaçant du ministre, soutint « que le pape avait le droit d'exercer la justice dans Rome indistinctement en tous lieux », déclara que le Saint-Père n'avait jamais admis les prétendues franchises, les regardant « comme incompatibles avec la tranquillité de la ville et un bon gouvernement ». Voir A. É., Rome, 145, Lionne à Créqui, 28 juillet, f° 153, et Arch. Vat., *loc. cit.*, le nonce à Chigi, même date.

2. A. É., Rome, 145, Bourlemont à Lionne, *loc. cit.*

3. *Ibid. Nouvelles de Rome*, 8 juillet, f° 122.

4. *Ibid.*, Créqui à Lionne, 4 juillet, f° 116.

VIII

Cette audience, toute consacrée aux affaires en cours, eut lieu le 10 juillet, et ne pouvait guère avoir une heureuse issue. Le pape était très mécontent de l'attitude que M. de Créqui avait prise dans l'affaire de la visite, et l'ambassadeur fort mal édifié sur les procédés du gouverneur de Rome et de Sa Sainteté elle-même. Il aborda néanmoins presque toutes les questions en litige, et d'abord les réclamations du duc de Modène sur Comacchio. Alexandre VII, sans les discuter à fond, se borna à émettre, avec une certaine mauvaise humeur, un axiome assez paradoxal : « lorsqu'on a pour soi le bon droit, dit-il, on n'a recours à personne, et les offices que le duc de Modène désire de Sa Majesté témoignent assez qu'il n'est pas bien persuadé du sien ». Puis, sentant bien la faiblesse de l'argument, car enfin les meilleures causes ont parfois besoin d'être défendues, il ajouta, pour couper court sur ce sujet, « qu'on ne devait rien au duc de Modène et que le Saint-Siège avait d'autres prétentions qu'il ferait valoir en temps et lieu ».

M. de Créqui, en présence de cette réponse, et se souvenant de la précédente audience, jugea que le moment n'était point propice pour revenir sur Castro et le duc de Parme, et abordant un tout autre objet, sollicita l'indult du Roussillon, « en la forme qui avait été accordée au roi d'Espagne ». Sa Sainteté écarta cette affaire en disant que « c'était une chose à être examinée par la congrégation ». Pour les bulles de Reims sollicitées en faveur du cardinal Antoine, il opposa un refus précis : la contestation fut longue et inutile, et même pour y mettre un terme, le pape dit en riant, « qu'au lieu de l'archevêché de Reims, Sa Majesté pouvait donner au cardinal l'administration de son État ». Cette plaisanterie, qui atteignait le roi lui-même, scandalisa l'ambassadeur, d'autant plus que le Saint-Père s'espaça ensuite sur le compte du cardinal :

« On ne peut au monde, écrit M. de Créqui, plus dénigrer une personne et montrer plus d'aversion ». Il saisit même l'occasion pour accabler de traits ironiques un autre membre du Sacré Collège, le cardinal Maidalchini, ce triste protégé du gouvernement français : « Il m'en parla, raconte l'ambassadeur, comme du dernier des hommes, et enfin, ne sachant plus que m'en dire, il me dit que le cardinal Maidalchini avait l'haleine puante. Véritablement je ne pus m'empêcher de rire de cette exagération. » Le pape ne s'arrêta pas là : « Dans le dernier conclave, ajouta-t-il, il a vendu sa voix pour cinq cents écus. C'est une belle acquisition qu'en a fait Sa Majesté! »

L'entretien prenait ainsi une mauvaise direction et devint de plus en plus épineux lorsqu'Alexandre VII reprit sur le ton ironique, à propos du parti français à Rome : « Dans le dernier conclave, le roi n'a eu pour le plus que trois ou quatre voix : le Roi Catholique en a eu vingt ». M. de Créqui, froissé de cette réflexion, riposta par un trait aigu : « Sa Sainteté, dit-il, sait mieux que personne quel pouvoir a le roi de France dans un conclave ». C'était une allusion évidente à l'exclusion donnée jadis au pape et qu'il n'avait jamais pardonnée à Mazarin. Elle dut lui être fort sensible, et il n'est pas surprenant qu'à une autre demande relative à des dispenses d'âge pour des abbayes, il ait opposé froidement une fin de non-recevoir fondée « sur des raisons de conscience ».

M. de Créqui, rebuté sur toutes les questions, laissa voir alors son impatience, et, respectueusement, mais avec beaucoup de hauteur : « Il est étrange, dit-il, de ne me donner nulle satisfaction sur ce que je demande de la part du roi. Je suis refusé sur toutes les prières que j'ai faites. » Et il ajouta amèrement : « Au surplus, depuis son assomption au pontificat, le roi n'a jamais eu aucune grâce de Votre Sainteté ».

Ces paroles sévères émurent vivement le pape; il répéta à plusieurs reprises :

« *In nostrá facie dicere questo!* » (Me dire cela en face!)

Puis, après cette explosion de colère qui donnait presque à l'entretien l'aspect d'une altercation, il déplora sa disgrâce « de ce qu'ayant fait tant de choses pour Sa Majesté elles ne lui fussent pas connues ».

L'ambassadeur ne fut point intimidé et répliqua, maintenant son dire :

« Le plus sensible déplaisir que j'aie, c'est de n'avoir pas de remerciements à faire au pape de la part de Sa Majesté. Voir toujours tout d'un côté et rien de l'autre, ce n'est pas le moyen de parvenir à cette souhaitable union que le roi recherche avec tant de cordialité [1]. »

Après cet échange d'observations mal sonnantes, l'ambassadeur n'osa plus présenter aucune demande; la conversation se trouvant dès lors portée sur des matières générales et indifférentes arriva plus doucement à sa fin. L'un et l'autre interlocuteur souhaitait d'ailleurs l'achever avec courtoisie. Mais, aussi bien dans le fond que dans la forme, elle attestait les dissentiments des deux Cours, la défiance et la rancune dont elles étaient animées l'une envers l'autre après sept ans de controverses et de mauvais procédés réciproques. Alexandre VII était plus éloigné que jamais de toute idée conciliante : quant à l'ambassadeur, par son attitude et ses réparties hautaines, si peu en rapport avec les délicatesses et les détours ordinaires du style diplomatique, il s'était rendu, sur-le-champ, comme on dit, *persona disgratissima*. Le pape ne devait jamais lui pardonner cette brusquerie d'allures qui l'avait choqué, et que son entourage s'empressa de considérer comme un manque de respect envers la dignité du pontificat. Le cardinal Chigi écrivit au nonce, dès le même jour : « M. le duc de Créqui prend bien peu le courant des choses de Rome : il se gouverne en tout très différemment des convenances et des usages. Dans la première audience où il a

1. A. É., Rome, 145, Créqui au roi, 11 juillet 1662, f° 126.

traité des affaires avec Notre Seigneur, il l'a fait en termes assez âpres et il a pour ainsi dire bravé Sa Sainteté [1]. » Le nonce, qui personnellement, comme on sait, était mécontent de l'ambassadeur, eut soin de se plaindre aux ministres du roi d'une telle façon d'agir : « Je leur ai fait sentir, répondit-il au cardinal Chigi, que ce ne sont pas là les vraies manières de traiter avec le Souverain-Pontife, ni d'en obtenir des grâces, et que le seul moyen de porter Sa Sainteté à plus de bienveillance est l'affection et la douceur ». Il ne manqua pas d'ajouter qu'une telle conduite ne s'accordait point avec les bonnes intentions du roi, et loua la sagesse du pape « d'avoir dédaigné et pris en pitié l'ardeur inconsidérée de M. de Créqui » [2]. Il saisit en outre l'occasion de rappeler, d'après les informations que le cardinal Chigi lui avait transmises dans la même lettre, quelques négligences dont l'ambassadeur s'était rendu coupable au temps de son arrivée envers plusieurs gentilshommes que les cardinaux avaient envoyés pour le complimenter [3] : il prétendit même que, dans cette fâcheuse audience du 10 juillet, non seulement il avait parlé « avec arrogance et sans respect à Sa Sainteté », mais encore qu'il ne s'était agenouillé devant le pape que d'une manière contrainte et presque incorrecte [4].

Il était temps évidemment, pour le gouvernement du roi, s'il ne voulait rompre, d'essayer de meilleurs moyens. Il s'y était déjà résolu avant de connaître le résultat de cette entrevue et d'après ce qu'il savait de l'état général des choses : espérant tout replacer en bonne voie par une concession qui lui coûtait mais qu'il croyait nécessaire, il avait remis à l'étude la question de la première visite aux parents laïques du Saint-Père.

1. Arch. Vat., le cardinal Chigi au nonce à Paris, 10 juillet.
2. *Ibid.*, le nonce au cardinal Chigi, 4 août 1662.
3. *Ibid.*, le cardinal Chigi au nonce, 10 juillet, *loc. cit.* On allait jusqu'à lui reprocher de s'être rendu à l'audience pontificale « en casaque » et non pas « en manteau ». Voir A. E., fonds français 1837. *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*, déjà cité.
4. *Ibid.*, le cardinal Chigi au nonce, 17 juillet.

IX

Dès le 30 juin, il y avait quelque hésitation dans l'esprit e Louis XIV. Il appréciait les inconvénients d'une semlable discussion, il aurait su gré à M. de Créqui de éviter par un peu de condescendance, et il le lui faisait ıtendre avec tous les ménagements du monde : « C'est ɔur le motif du zèle de ma gloire que vous n'avez point ɔulu entrer en aucun tempérament sur la première visite ui vous est due par les parents séculiers de Sa Sainteté, ır au reste, je vois fort bien qu'il vous serait personnelment avantageux, pour assurer le bon succès de vos égociations, et trouver moins de difficultés en toutes ıoses, que vous eussiez d'abord gagné la bienveillance ı pape par quelque complaisance en une matière qui ɔit fort toucher Sa Sainteté. Je veux croire que c'est une faire qui, de façon ou d'autre, sera maintenant achevée. i elle ne l'était pas, je serai bien aise de savoir en parculier quelles sortes d'expédients on vous avait proposés ɔur l'ajuster [1]. » C'était une invitation assez claire à une ɔmbinaison pacifique, mais il faut ajouter qu'avec une ɔyauté fort rare chez les gouvernements, le roi cherchait couvrir son ambassadeur en faisant dire au nonce que . de Créqui n'avait pas la liberté d'agir autrement, après les ordres qu'il avait reçus [2]. Au fond il eût désiré ıe M. de Créqui fût moins âpre dans sa prétention et lui ıggérât même quelque bon moyen de sortir d'affaire.

Il gardait en outre beaucoup de doutes sur son droit, au moment même où il signait les dépêches que nous ɜnons de citer, il chargeait M. de Lionne de consulter ı des précédents ambassadeurs à Rome, le maréchal Estrées [3], qui avait représenté Louis XIII près le Saint-

1. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 30 juin, f° 112.
2. *Ibid.*, 7 juillet, f° 118.
3. François-Annibal d'Estrées, frère de la célèbre Gabrielle, né en 1573, aréchal de France en 1626, fut deux fois ambassadeur à Rome, en 1621,

Siège en 1621 et en 1636; il lui faisait poser deux questions : « 1° si les parents du pape ou quelqu'un d'entre eux fut à votre rencontre lorsque vous fîtes votre entrée dans Rome? 2° si, après votre arrivée, vous visitâtes les parents séculiers avant qu'ils vous eussent vu chez vous, ou s'ils vous rendirent la première visite [1]? » Et, non content de réclamer ce témoignage péremptoire, et qui n'était pas suspect eu égard au caractère superbe du maréchal [2], il faisait contrôler soigneusement les affirmations du Mémoire de M. de Luzarche qui lui parut « être allé bien vite à assurer des faits qui ne se trouvent pas véritables et qui ont été néanmoins, dit-il, le principal fondement des ordres que j'ai donnés » [3].

Cette enquête établit, en effet, que les précédents invoqués par le maître des cérémonies de l'ambassade étaient fort aventurés. L'exemple seul de M. d'Alincourt [4] semblait être favorable à ses conclusions, et encore n'était-il pas décisif, puisque ce diplomate avait « envoyé le premier demander l'audience aux parents du pape » et que c'était de leur plein gré que ceux-ci, déclinant cet honneur, avaient fait la première visite. La plupart des autres réceptions confirmaient l'opinion de la Cour de Rome : le nonce récusait le précédent du maréchal de Créqui en 1633, sous prétexte que sa mission, étant une ambassade d'obédience, ne tirait pas à conséquence pour une ambassade ordinaire : il niait en outre formellement que le commandeur de Sillery, cité par M. de Luzarche, pût avoir

où il contribua à l'élection de Grégoire XV (Ludovisi), puis, en 1636, sous Urbain VIII. Chevalier du Saint-Esprit en 1633, duc à brevet en 1648, duc et pair en 1663. Il mourut en 1670, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans; ses trois fils furent le duc d'Estrées, ambassadeur à Rome en 1672, le cardinal et le second maréchal d'Estrées.

1. A. É., Rome, 145, Lionne au maréchal d'Estrées, 7 juillet, f° 120. — Voir aussi le *Mémoire sur le traitement des ambassadeurs*, déjà cité.

2. Le maréchal s'était montré à Rome particulièrement jaloux de ses prérogatives. Son ambassade avait été signalée par diverses querelles et même des rixes sanglantes. (Voir à ce sujet Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. 21.)

3. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 14 juillet, f° 131.

4. Ambassadeur en 1606.

été « rencontré » par les neveux de Grégoire XV, lorsqu'il vint à Rome en 1623, puisque cet ambassadeur ne fit point d'entrée solennelle, le pontife étant alors à toute extrémité.

Mais le document majeur fut la réponse du maréchal d'Estrées à la lettre de M. de Lionne : elle détruisait de fond en comble la démonstration de M. de Luzarche et le système de la Cour de France. Le maréchal apporta lui-même à Louis XIV le registre de ses dépêches, et Sa Majesté put vérifier par elle-même, « ainsi que vous le verrez, écrit-il à M. de Créqui, dans la copie que je vous adresse de la lettre qu'il en écrivit au feu roi mon père, qu'il visita sans difficulté le prince de Sulmone, neveu du pape, au sortir de chez le cardinal Borghèse, sans que ledit prince Borghèse lui eût fait auparavant d'autre civilité que d'envoyer un de ses carrosses à sa rencontre ». Bien plus, M. d'Estrées déclara n'avoir pas hésité un moment à accomplir cet acte de courtoisie « ayant su que les ambassadeurs qui l'avaient devancé dans cet emploi, MM. de Brèves [1] et de Trenel [2], en avaient usé de même ». Le Mémoire de Luzarche se trouvait ainsi démenti [3], et la Cour de France, faute de précédents, en était réduite à mettre en avant des considérations générales ou des analogies subtiles dans ses discussions avec le nonce, qui repoussait complètement, par d'autres inductions, les arguments de ses interlocuteurs.

Dans cette situation, le roi, extrêmement mal satisfait d'avoir été imprudemment embarqué par M. de Luzarche, résolut de sortir de ce mauvais pas sans s'obstiner davantage contre ce qu'on pouvait considérer « sinon comme le droit, du moins comme la possession des parents du pape ». Il écrivit donc en ce sens une longue dépêche au duc de Créqui : il y exposa d'abord l'état de la question, puis la

1. Ambassadeur en 1608.
2. Ambassadeur en 1614.
3. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 14 juillet, f° 131.

disposition d'esprit du Saint-Père « qui, de son naturel, s'arrête plus à ces petites circonstances de cérémonie qu'à des choses solides ». Il rappela — ce qui était vrai — que le pape s'était abstenu de faire jusqu'alors « aucun compliment » à la duchesse de Créqui, et qu'on serait même surpris « s'il la recevait au cas qu'elle demandât à le voir »; il fit une brève allusion aux divers indices de la malveillance du pontife, et il conclut qu'il y avait lieu « de finir cet incident ». Et voici la combinaison qui fut adoptée.

Il importait beaucoup aux yeux du roi, que M. de Créqui eût, auprès du pape et des parents, le mérite d'un arrangement agréable. Sa Majesté fit donc déclarer de nouveau au nonce, d'abord que l'ambassadeur ne pouvait être rendu responsable des ordres qu'il avait reçus, ensuite que le roi, sans discuter davantage les différents exemples allégués, « n'avait l'intention de rien innover, et encore moins de rien retrancher à la maison Chigi des civilités qu'on a coutume de rendre aux parents du pape, aimant et considérant beaucoup toute sa famille », et que pour cet effet, il laissait son ambassadeur « en pleine liberté de faire sur le sujet de cette contestation tout ce qu'il estimerait raisonnable ». Ainsi M. de Créqui se trouvait établi « quasi comme le juge et non pas la partie », afin que sa dignité fût sauvegardée, et que, d'autre part, au cas où comme on n'en doutait pas il se résoudrait à la visite, les parents du pape lui en eussent toute l'obligation [1].

Après avoir indiqué ainsi son sentiment, le roi traça la ligne de conduite à suivre. Il le fit, par courtoisie, sous forme de conseil, mais c'était un ordre; en même temps, il suggéra un subterfuge dont il avait usé lui-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut (§ VI), dans l'affaire de la reine de Suède : M. de Créqui devait faire venir les maîtres des cérémonies du Vatican, leur dire, ce qui était absolu-

1. A. É., Rome, 145, le roi à Créqui, 14 juillet.

ment faux, que dès son arrivée à Rome, voyant le déplaisir de Sa Sainteté, il avait écrit à Paris en faveur du désir des parents laïques, et ajouter qu'enfin le roi venait de le satisfaire, en le dégageant des liens de ses instructions, et en lui laissant le soin de décider la question lui-même. Il se réunirait ensuite avec les maîtres des cérémonies en conférence, affecterait de se rendre à leurs raisons « principalement par le motif de plaire à Sa Sainteté », et enfin leur « lâcherait le mot » et ferait la visite. Au surplus, toute cette procédure, un peu de comédie, et dont les subtils conseillers du Saint-Siège ne pouvaient guère être dupes, n'était pas absolument imposée à M. de Créqui : le roi s'en remettait sur ce point à sa prudence; mais la démarche elle-même était implicitement prescrite; l'ambassadeur n'avait qu'à en prendre son parti. Le roi l'invite même à agir vite : « autrement, dit-il, ce que vous avez à faire ne saurait quasi plus être exécuté avec bonne grâce et bienséance et vous en perdriez la moitié du mérite »[1]. La reculade en somme, plus ou moins dissimulée, était complète. La Cour de France cédait en ceci comme dans la question du tabouret de la reine de Suède.

La mission commençait donc par une série de mécomptes : M. de Créqui, mal traité par le pape, était deux fois désavoué par sa Cour. Le roi ne lui cachait pas que, d'après des avis secrets, le pontife était décidé à refuser sous divers prétextes toute grâce à l'ambassadeur[2]; Mme de

1. A. É., Rome, 145, même dépêche.

2. Il va sans dire que les petites affaires obtenaient quelquefois gain de cause. Le cardinal dataire apporta le 16 juillet à M. de Créqui cinq mémoriaux accordés, sur les vingt-deux qui avaient été soumis à la Daterie; mais c'étaient des suppliques particulières sur des questions très minces. — Souvent aussi la cour de Rome motivait assez adroitement ses refus et le roi se mettait dans son tort en insistant : par exemple il avait demandé une abbaye pour le jeune Montesquiou, lequel n'avait guère plus de dix-sept ans. Le pape déclara que, d'après les Conciles, l'âge de vingt-deux ans était nécessaire : le roi n'avait jamais auparavant eu égard à l'âge et le Saint-Siège s'était abstenu de réclamer; c'était donc mauvaise volonté pure; mais enfin il était sur un bon terrain, et le prétexte était excellent. (Voir, sur l'affaire Montesquiou, A. É., Rome, 145, le roi à Créqui,

Créqui n'avait été reçue ni par Sa Sainteté, ni par les princesses [1]; bien plus, on insinuait « que le pape serait au contraire disposé à accorder tout », pourvu que Sa Majesté voulût bien retirer M. de Créqui de Rome [2]. Ainsi, au bout de six semaines, le Saint-Siège, usant d'un procédé extrême, sollicitait déjà le rappel de l'ambassadeur de France. Il connaissait peu Louis XIV et sa hauteur d'âme, car il n'y a que les ministres lâches ou stupides qui accèdent à de telles insinuations et sacrifient leurs agents fidèles et courageux aux défiances de l'étranger [3]. Mais l'ensemble de la situation était fort inquiétant pour l'avenir, et de plus, pendant que les instructions pour la visite aux parents séculiers étaient en route pour Rome, une rixe se produisit entre des Français et des soldats corses. Elle fut considérée comme du plus mauvais augure : « plaise à Dieu, écrivait le prévoyant abbé Benedetti, que nous n'apprenions pas un jour quelque grave désordre [4]! »

X

Cet incident, qui en d'autres temps eût passé inaperçu, devint une assez grosse affaire. Il est intéressant surtout au point de vue des événements qui suivirent, car la garde

2 juin, f° 52; Créqui au roi, 18 juillet, f° 136. (Voir, pour les petites grâces, Créqui à Lionne, même date, 137.)

1. A. É., Rome, 145, Benedetti à Lionne, 18 juillet, f° 138 : « la signora Ambasciatrice no meno ha per ancora havuta la visita delle Donne ». Cependant Mme de Créqui avait été les voir deux fois (*ibid.*, 146, Créqui au roi, 1er août).

2. *Ibid.*, le roi à Créqui, 21 juillet, f° 139 : « On a résolu de me faire dire que le pape est disposé de m'accorder tout, pourvu que je veuille bien vous retirer de Rome ».

3. M. de Créqui fut informé de cette demande et il répondit au roi avec beaucoup d'esprit, en des termes dont pourrait user tout diplomate soumis à pareille épreuve : « Comme il est à croire que ma présence serait agréable à Sa Sainteté si j'eusse témoigné moins de chaleur dans les choses qui regardent votre service, j'ai quelque lieu de me flatter de voir qu'en sollicitant mon rappel, elle donne en quelque sorte une approbation secrète à la conduite que j'ai essayé de tenir jusqu'ici. » A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 15 août, f° 26.

4. A. É., Rome, 145, Benedetti à Lionne, 28 juillet, f° 150.

orse, pour la première fois, s'y trouva en querelle avec es Français, et on doit y voir l'origine de l'hostilité de es soldats contre l'ambassade, aussi bien que des ordres nprudents qui leur furent donnés par le gouverneur de ome. Voici les faits tels que M. de Créqui les exposa epuis à sa Cour et tels que l'abbé Benedetti les raconta ır-le-champ à M. de Lionne.

Le 27 ou le 28 juillet, deux Français, qui n'appartenaient ıs à la maison de l'ambassadeur, le nommé Papillon, aître d'armes, et un valet, étaient à boire, vers deux heures u matin, dans un cabaret de la place Farnèse. Ces gens se rirent de dispute avec cinq soldats corses de la patrouille ui vinrent boire au même lieu. On ne sait quels furent les rovocateurs, mais, après une altercation assez violente, s Français mirent l'épée à la main, attaquèrent les Corses t leur enlevèrent leurs armes. Ceux-ci s'enfuirent dans ı rue, poursuivis par Papillon et son camarade : quelques as plus loin, ils rencontrèrent le gros de la patrouille qui tait d'environ quarante hommes, lesquels, saisis de paique, ou craignant peut-être, à cause du voisinage du alais, quelque attaque des domestiques de l'ambassadeur, e sauvèrent comme les premiers devant les deux agresurs. Les armes abandonnées furent portées à l'ambasade par les Français tout fiers de leur exploit.

M. de Créqui, apprenant le lendemain l'aventure, envoya I. de Luzarche au capitaine de la patrouille pour s'enuérir des véritables détails de cette bagarre : l'officier onfirma le récit des Français, ajouta qu'il ferait punir ses oldats, et demanda seulement la restitution des armes, ce ui fut immédiatement accordé [1]. L'aventure fit néanmoins

1. A. É., Rome, VII, 148. *Note du duc de Créqui en réponse au Mémoire u cardinal Imperiali*, f° 14. — *Ibid.*, Rome, IV, 145, Benedetti à Lionne, 3 juillet, f° 150. — *Ibid.*, Rome, 146, le roi à Créqui, 18 août. Dans cette épêche, le roi parait approuver la conduite du maître d'armes et il joute ironiquement : « Cet incident fera peut-être connaître au cardinal nperiali qu'il ne gagnera rien à harceler la nation avec les braves gens u'il a sous son commandement ». Il recommande néanmoins à l'ambassaeur de veiller sur la conduite de ses gens.

beaucoup de bruit. Les autorités romaines déclaraient qu'elles intenteraient un procès au maître d'armes : celui-ci s'était réfugié au palais Farnèse, et M. de Créqui, redoutant que la présence de cet homme ne devînt une occasion de désordre, et que des espions ne vinssent à le découvrir, sa capture étant, disait-on, mise à prix, le fit sortir secrètement de Rome avec son compagnon et le renvoya en France [1].

En apparence, l'affaire était étouffée, mais elle avait irrité la garde corse et le gouvernement pontifical. Deux documents auxquels les faits subséquents donnent une haute valeur historique, l'un secret, l'autre public, constatent l'impression du Saint-Siège. Le premier en date du 31 juillet, est une dépêche du cardinal Chigi au nonce [2] conçue en termes bien compromettants : « Les fréquentes insolences, dit-il, que commettent les gens du duc de Créqui finiront par amener quelque notable inconvénient, ce qui serait arrivé par leur audace lors de l'incident rapporté dans la feuille ci-jointe [3], si les Corses n'avaient usé de cette prudente patience où ils savent que notre volonté est qu'ils se renferment *jusqu'à un certain point* » [4]. Ces derniers mots, assez significatifs en eux-mêmes, trouvent leur commentaire dans un second document qui est la *Feuille des nouvelles de Rome* du 5 août ; voici ce passage : « A la suite du désordre qui s'est produit entre des Français et la patrouille, divers ordres secrets ont été donnés aux chefs de ces soldats, et on leur a accordé permission de tirer contre les Français à la moindre occasion qui se présentera. Tous les soirs, avant la marche de la patrouille,

1. A. É., Rome, 146. — Voir aussi, *loc. cit.*, *Nouvelles de Rome*, du 5 août, f° 12, et du 12 août, f° 22. — Voir le même récit dans le livre de Régnier Des Marais, p. 8 et 9.

2. Arch. Vat., *loc. cit.*, 31 juillet.

3. Ce récit de l'affaire de la patrouille ne se trouve pas au dossier des Archives du Vatican.

4. « Quella prudente toleranza con la quale sanno esser mente nostra che si camini fino un certo segno. » Arch. Vat., *loc. cit.*, Chigi au nonce, 31 juillet.

le commandant s'assure que chaque soldat est approvisionné de munitions et autres choses nécessaires [1]. »

En outre, d'après des confidences ultérieures faites par des gens de la garde corse, le prince don Mario Chigi, rencontrant, quelques jours après l'affaire de la patrouille, une escouade de ces soldats, les aurait fait venir à la portière de son carrosse et leur aurait dit : « Canailles, ne savez-vous pas vous servir de vos carabines? tirez et faites tout ce qu'il faut à la moindre chose qui arrivera, si vous ne voulez que je vous envoie dans une galère » [2]; enfin, le cardinal Impériali leur aurait fait « tous les jours mille bravades de cette nature » [3].

XI

Ce fut peu de temps après que le duc de Créqui reçut la dépêche du roi en date du 14 juillet qui ne lui permettait plus d'hésiter à faire la première visite aux parents du pape. Cet ordre lui était donc d'autant plus pénible à exécuter. En outre, dans l'intervalle, il avait eu de Sa Sainteté une nouvelle audience le 28, et le bruit courait dans Rome que le pontife l'avait fait attendre trois quarts

1. A. É., Rome, 146. *Nouvelles de Rome*, 5 août, f° 12. — L'ambassadeur de Malte, M. d'Elbène, confirme l'exactitude de cette information. « Il est constant, écrit-il à M. de Lionne, que les ministres du pape donnèrent ordre à ces Corses que si les Français ou les gens de la famille de l'ambassadeur les allaient attaquer, de se défendre et d'empêcher qu'il ne leur arrivât pas de même qu'à la patrouille. » A. É., Rome, 146, d'Elbène à Lionne, 4 octobre, f° 114.

2. Dépêche de l'abbé Strozzi, résident de France à Florence, au duc de Créqui, en date du 29 août 1662. Cette pièce est citée *in extenso* dans le livre de Régnier Des Marais. (Preuves, p. 6.) La Cour de France fit grand bruit du propos attribué ainsi à don Mario par les Corses : le roi le rapporte dans sa lettre à la reine Christine en date du 16 septembre (A. É., Rome, supplément, 149, f° 78). Ces paroles plus ou moins authentiques en cette forme mais d'accord avec les ordres rapportés par la *Feuille des nouvelles de Rome*, en date du 5 août (citée plus haut), ont été en grande partie cause de l'animosité du gouvernement français contre don Mario. Il y est fait souvent allusion dans la correspondance. — Voir aussi *le Cardinal de Retz*, par Chantelauze, p. 96.

3. A. É., Rome, supplément, 149, déj. cit.

d'heure dans son antichambre [1]; il est certain en tout cas que cette audience, demandée depuis longtemps, avait été retardée sous divers prétextes d'une façon assez peu courtoise [2]. On racontait encore qu'un des laquais de l'ambassadeur avait été arrêté la nuit par des sbires qui affirmaient avoir eu à cet égard des ordres exprès de don Mario [3]; des querelles se produisaient de temps à autre entre les Corses et « des Français de la basse famille » de M. de Créqui [4]. Enfin le nonce à Paris ne cessait de critiquer avec amertume la manière dont l'ambassadeur parlait au pape, disant, ce qui était inexact, que M. de Créqui ne comprenait pas l'italien [5], et marquant ainsi à son égard une persévérante malveillance.

Toutefois l'audience du 28 juillet se passa mieux qu'on ne le pouvait supposer dans l'état des choses [6]. L'ambassadeur remarqua chez le pape : « une manière plus ouverte que de coutume » et l'entretien fut très calme de part et d'autre. Il est vrai que M. de Créqui ne parla ni de Castro, ni de Comacchio, et se garda de revenir sur le cardinal Antoine et sur Maidalchini : la conversation roula sur la ligue des princes chrétiens contre les Turcs, en termes assez vagues, et sur le legs de deux cent mille écus attribués par Mazarin au Saint-Père pour les frais de la guerre contre les infidèles. On différait d'appréciation à Paris et à Rome sur cette question : le roi eût voulu qu'une somme considérable fût allouée à la République de Venise qui soutenait la lutte à Candie et ailleurs avec tant d'énergie et de si faibles ressources; le Saint-Siège préférait lever

1. A. É., Rome, IV, 145, *Nouvelles de Rome*, f° 144.
2. Le duc de Créqui se plaint de ces lenteurs dans les dépêches au roi et à M. de Lionne, du 25 juillet, *ibid.*, f°s 148 et 149.
3. *Ibid. Nouvelles de Rome*, f° 144.
4. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 9.
5. A. É., Rome, 146, Lionne à Créqui, 4 août, f° 8. « Sa Majesté repartit au nonce que vous entendiez l'italien comme le pape même et que c'était une des raisons, entre plusieurs autres plus importantes, qui l'avaient obligé à jeter les yeux sur vous pour cette ambassade. »
6. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 1er août 1662, f° 1.

lui-même des troupes pour les envoyer aux Vénitiens. Comme il était fort délicat d'insister sur cette affaire d'argent, l'ambassadeur passa à d'autres sujets. L'indult de l'Artois et du Roussillon était une difficulté qui semblait à peu près aplanie d'avance : elle suivait son cours dans les congrégations, et on considérait une conciliation comme prochaine [1]. Il n'y avait rien de ce côté qui pût passionner le débat.

Le chapeau de M. de Mercœur souleva une discussion plus vive, et même le pape fit remarquer avec assez peu d'obligeance « qu'en France on changeait si souvent que, dans six mois peut-être, Sa Majesté ne voudrait plus de ce candidat ». Malgré tous les efforts de M. de Créqui, il ajourna sa réponse. Mais ce dernier qui commençait à comprendre la façon d'agir de son interlocuteur, estima que la chose n'ayant pas été formellement refusée, il y avait lieu « d'en tirer bon augure » : ce ne fut cependant que quatre ans après que le duc de Mercœur fut revêtu de la pourpre romaine. En résumé, M. de Créqui fut assez satisfait de cette audience insignifiante. Il était fort loin de penser, à cette date, qu'il eût aucune concession à faire dans la grosse question de la visite, et ce fut avec le plus grand étonnement qu'il reçut, quelques jours après, les nouveaux ordres qui tranchaient la difficulté dans un sens aussi contraire à ses instructions et à sa conduite.

XII

« J'ai reçu, écrit-il au roi le 8 août, la dépêche qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire le 14 du passé, et je ne saurais lui dissimuler que je n'aie été surpris au dernier point de voir qu'elle ait sitôt changé de sentiment sur le sujet des parents séculiers de Sa Sainteté. L'honneur que Votre Majesté me fait

1. Il n'en fut rien cependant, car, en 1666, cette question est encore traitée dans les *Instructions* du roi au duc de Chaulnes : « Quoique Sa Sainteté, dit ce document, ait témoigné de l'avoir promise,... le roi est encore à en attendre l'effet. » *Recueil des Instructions*, etc., p. 182.

de me dire qu'elle m'établit quasi comme juge dans cette affaire est assurément le plus grand qu'un sujet puisse recevoir; mais c'est un honneur que je ne mérite pas et qui même a failli à m'embarrasser comme trop au-dessus de moi, avouant ingénument à Votre Majesté que si son intention ne m'eût été clairement connue par vingt circonstances de sa lettre, j'eusse eu peut-être quelque peine à me résoudre de rien décider à l'avantage des neveux [1]. »

On voit par ce passage combien sa contrariété personnelle est vive, ce qui était bien naturel d'ailleurs chez un agent qui, après avoir suivi exactement les instructions écrites de son maître, se voyait pour ainsi dire désavoué. Il regrettait surtout, et avec raison, que le roi eût confié au nonce ses nouvelles intentions, et le mécontentement perce à travers sa respectueuse phraséologie :

« Votre Majesté ayant dit à M. le nonce qu'elle m'avait remis la chose, j'ai bien jugé que je ne pouvais différer la visite sans m'attirer toute la haine du pape et des siens et me rendre, par conséquent, inutile à votre service. Que si Votre Majesté ne se fût pas expliquée si avant avec M. le nonce, j'eusse peut-être pris la liberté de suspendre l'exécution des ordres pour vous représenter le peu de fondement que les neveux avaient dans leur prétention, même du côté de l'usage, et les conséquences que je jugerais que cette visite pourrait tirer avec soi, tant par le décréditement que je croyais qu'elle me pourrait donner, que par le préjudice que j'estimais qu'un relâchement de cette nature pourrait apporter à vos affaires [2]. »

Il n'était donc en rien convaincu par les raisonnements de la dépêche de Paris, et il considérait au contraire toute concession comme très regrettable. Il n'ose le dire ouvertement au roi, mais il écrit à M. de Lionne le même jour cette phrase pleine de l'amertume d'un homme qui se soumet sans doute mais demeure sceptique : « attendons, je vous supplie, à nous réjouir, que nous ayons vu par

1. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 8 août 1662, f° 17.
2. *Ibid.*

les effets que le pape réponde comme il faut à la démarche que Sa Majesté a voulu que je fisse en faveur des neveux »; et il ajoute, faisant allusion à l'impression de son entourage : « Je ne vous mande point comme la chose a été ici reçue de tout le monde. Vous l'apprendrez d'ailleurs [1]. »

Et en effet, la stupéfaction fut générale. La *Feuille des nouvelles de Rome* indique le fâcheux effet qui résulte de l'incident pour la dignité de l'ambassadeur : « Rome tout entière, dit-elle, blâme l'instabilité française »; nul n'était dupe de la prétendue liberté de décision laissée à M. de Créqui, on ne doutait pas qu'il ne fût contraint, et tout le parti français, pour atténuer l'effet de ces ordres, affectait de croire que le pape avait assurément donné de grandes promesses pour les obtenir. D'autre part, on rapprochait cette résolution des concessions faites à la reine de Suède, et la malignité publique se plaisait à en conclure que M. de Créqui avait bien peu d'influence sur la politique de son gouvernement [2]. L'abbé Benedetti, aussi bien que Vagnozzi, l'un et l'autre si experts dans les affaires de Rome, expriment la même pensée, avec une sorte de consternation, en écrivant à M. de Lionne : « Quels bons effets, s'écrie le premier, pourrait résulter de cette mesure? n'est-ce pas confirmer le pape dans sa constante opinion sur la mobilité d'esprit des Français? Quelle force aura l'éloquence de l'ambassadeur quand le Saint-Père pourra espérer que nos résolutions varieront dans l'espace de peu de jours? Ici les plus petites choses sont peut-être les plus grandes : le crédit du roi, de son conseil, de son ministre à Rome, est grandement atteint par cette résolution [3]. » Le second n'accentue pas moins son blâme : « Je n'ai pas d'expression, dit-il, pour représenter le douloureux étonnement de l'ambassadeur au reçu des ordres de Sa Majesté; après s'être engagé selon les instructions du roi, il est bien pénible

1. A. É., Rome, 146, Créqui à Lionne, 8 août, f° 18.
2. *Ibid.*, *Feuille des nouvelles de Rome*, 12 août, f° 22.
3. *Ibid.*, Benedetti à Lionne, 8 août, f° 19.

pour lui de se voir si mal soutenu ». Vagnozzi est convaincu que rien n'en suivra, et que la Cour de Rome, « qui ne se pouvait flatter de voir un si grand prince céder en cette occasion, n'en conservera qu'un plus insupportable regret »[1].

Il faut [illegible] s'exécuter, et le duc de Créqui s'y résigna aussi bien que possible. On doit louer ici la loyale dignité de son caractère. Il refusa de recourir au subterfuge que lui proposait son souverain et de chercher à faire croire que lui-même désirait et sollicitait depuis longtemps une telle condescendance. Il avait trop de respect de lui-même pour consentir à ce mensonge, et en vérité il en aurait pu avoir honte vis-à-vis de son propre gouvernement, car la dépêche royale s'était croisée avec une lettre qu'il écrivait le 25 juillet et où il constatait de nouveau sa ferme résistance, s'en félicitait et prétendait que tout le monde à Rome « louait la conduite que Sa Majesté lui avait ordonné d'observer en ce rencontre »[2]. En outre la discussion avec les maîtres des cérémonies du pape qui lui était conseillée par le roi lui parut avec raison superflue et peu convenable pour un ambassadeur. Il considéra qu'il valait mieux trancher dans le vif et agir avec plus de simplicité à la fois et de bonne grâce. Pour y parvenir, il choisit un intermédiaire de haut rang, son collègue, l'ambassadeur de Malte, M. d'Elbène, de nationalité française, dont les sympathies lui étaient acquises et que le Saint-Père écoutait volontiers. Il s'en ouvrit à ce diplomate et le chargea de traiter directement l'affaire avec le cardinal Chigi. Il le pria d'annoncer au nonce du pape que le roi l'ayant « délié de la nécessité que ses instructions lui imposaient » et lui ayant remis la question, il s'était aussitôt décidé à faire la visite : il chargea en même temps M. d'Elbène de dire de sa part avec courtoisie qu'il était « bien aise d'ailleurs d'avoir cette

1. A. E., Rome, 146, Vagnozzi à Lionne, 12 août, f° 55.
2. A. E., Rome, 143, Créqui au roi, 25 juillet, f° 188.

sion de donner à Sa Sainteté une marque de la passion avec laquelle il se porterait toujours à ce qu'il croirait lui devoir être agréable ».

L'ambassadeur de Malte s'acquitta de cette mission : le cardinal Chigi reçut l'avis « avec de grands témoignages de joie », et Sa Sainteté « fit paraître une satisfaction particulière ». Le lendemain, 7 août, l'ambassadeur se présenta chez don Mario et chez don Agostino Chigi : « Je les visitai tous deux séparément, raconte-t-il, et ils me montrèrent l'un et l'autre une extrême reconnaissance de l'honneur que Votre Majesté leur faisait. Don Mario principalement me dit que ce n'était pas assez des paroles pour en marquer son ressentiment et qu'il s'efforcerait d'y répondre par les effets. Enfin, de part et d'autre, la chose s'est passée avec beaucoup d'honnêteté. » En terminant cette dépêche qui lui avait coûté beaucoup à écrire, M. de Créqui ne peut s'empêcher de faire remarquer avec tristesse que le pape « n'avait pas envoyé faire la moindre civilité à la duchesse », et il ajoute : « elle ne laissera pas de s'en consoler, et quant à ce qui est de demander à le voir, je crois qu'elle ne se le proposera pas pour n'avoir point le déplaisir de n'y pouvoir pas peut-être réussir » [1].

Dans les vingt-quatre heures, la visite fut rendue par les parents; dona Berenice et la princesse Agostino Chigi vinrent d'abord voir l'ambassadrice : les deux princes allèrent ensuite chez la duchesse et chez l'ambassadeur. On se fit des deux côtés « de grandes civilités », et don Mario répéta à M. de Créqui ses assurances de gratitude. « Le pape, écrit ce dernier, est désormais obligé de donner toutes sortes de témoignages de satisfaction et de reconnaissance », mais il ajoute avec assez peu de con-

1. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 8 août, f° 17. Il est inutile de faire remarquer combien cette réserve était maladroite : il fallait faire pressentir habilement le pape qui, selon toute apparence, eût reçu la duchesse, et cette entrevue, si elle avait été bien conduite, aurait pu avoir d'excellents résultats.

fiance : « s'il ne le fait pas, le roi saura mieux à quoi s'en tenir » [1]. M. de Bourlemont paraît s'être flatté d'un bon succès : « Probablement, dit-il, on doit espérer que cette grâce disposera les esprits de cette Cour à favoriser les affaires du roi plus que par le passé » [2]. On a vu que Benedetti et Vagnozzi ne partageaient pas cette illusion : ce dernier a soin de noter, comme un mauvais indice, que les parents, en rendant la visite, « au lieu de se présenter avec le cortège accoutumé, étaient venus seulement avec leurs deux carrosses », et que l'ambassadeur eût relevé cette « inconvenance » s'il eût été certain d'être soutenu [3].

Au surplus M. de Créqui put juger tout de suite que la reconnaissance du pape était fort limitée : dans l'audience qu'il obtint le 18 août, et où il n'entra d'ailleurs dans l'examen d'aucune affaire (Mgr Nini, maître de chambre de Sa Sainteté [4], l'ayant prié, eu égard à l'état de santé du Pontife, de ne lui parler de rien qui pût lui faire de la peine), M. de Créqui se borna à une allusion discrète à la visite qu'il avait faite « par grâce spéciale, ce qui valait mieux, fit-il observer, que si ce fût par usage ». Il s'attendait à de grands remerciements, mais il connaissait peu la fierté du Saint-Père, qui, précisément, ne voulait point paraître avoir reçu une grâce et surtout y attacher trop de prix. Alexandre VII se montra très réservé : « J'avais toujours espéré, répondit-il seulement, que Sa Majesté ajusterait cet incident ». C'était un compliment assez maigre : « Il passa ainsi légèrement sur cette affaire, dit l'ambassadeur, ce dont je fus assez surpris ». De plus, Sa Sainteté, au cours de l'entretien sur d'autres sujets peu considérables, fit une réflexion qui, surtout ce jour-là, était au moins inopportune : « Les Espagnols, dit-il, se rendent toujours faciles à ce que les papes souhaitent : en France

1. A. E., Rome, 146, Créqui au roi, 15 août, f° 26.
2. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, 7 août, f° 14.
3. *Ibid.*, Vagnozzi à Lionne, 12 août, f° 25.
4. Mgr Nini, majordome du pape, fut élevé à la pourpre en 1664.

on rencontre toujours bien plus de contradiction ». M. de Créqui se retira donc assez mal édifié. Le cardinal Chigi lui exprima, il est vrai, beaucoup de gratitude de l'honneur que ses parents avaient reçu [1]; mais, en somme, on ne pouvait pas s'y tromper : la Cour de Rome gardait plus de ressentiment du long refus de la visite que de reconnaissance pour la concession définitive.

Le duc de Créqui était cependant loin de croire qu'il y eût péril en la demeure et qu'un drame fût imminent. On cherchait même à l'ambassade à se distraire du déboire de la visite par quelques divertissements : le 13 août, l'abbé Benedetti, toujours empressé à plaire, donna une très belle sérénade à la duchesse de Créqui [2]. L'ambassadeur se flattait certainement au moins de quelque répit. Il allait être cruellement désabusé. Son audience du 18 août était la dernière qu'il dût avoir de longtemps : deux jours plus tard éclatait un événement terrible, vaguement pressenti par quelques esprits attentifs [3], mais dont on peut dire que, sans être la conséquence directe des dernières relations de l'ambassade et du Saint-Siège, il était du moins dans les chances et dans les éventualités d'un état de choses depuis longtemps troublé.

1. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 21 août 1662, f° 34.
2. *Ibid.*, *Feuille des nouvelles de Rome*, 19 août, f° 33.
3. Voir à ce sujet un bon mémoire de l'abbé Benedetti intitulé « *la Vérité révélée sur les dissentiments actuels avec le duc de Créqui* », où sont résumés sommairement l'historique des démêlés de la Cour de France avec le Saint-Siège et les incidents qui ont précédé l'attentat du 20 août. A. É., Rome, 148, f° 160.

CHAPITRE V

L'ATTENTAT DU 20 AOUT

I. — II. Aspect du quartier Farnèse avant l'attentat. — Topographie des environs. — La caserne de la garde corse. — III. — IV. Premières rixes au Transtévère et sur le Ponte Sisto. — V. — VI. — VII. Emeute et meurtres dans la via Giulia. — VIII. — IX. — Soulèvement de la garde corse. — X. Le capitaine Franchi. — XI. Les Corses entourent le palais Farnèse. — XII. Les arquebusades. — Plusieurs victimes. — XIII. L'ambassadeur au balcon. — XIV. Les Corses maîtres des rues adjacentes. — Autres victimes. — XV. Agression des Corses contre le carrosse de l'ambassadrice. — Mort du page Bertaut. — XVI. Retour de la duchesse de Créqui au palais Farnèse. — XVII. Rentrée des soldats corses à leur caserne. — Conduite des autorités pontificales — XVIII. Mesures prises par l'ambassadeur et le cardinal d'Este.

I

Le dimanche 20 août, un peu avant la vingt-troisième heure du jour qui, dans l'horaire usité alors à Rome, correspondait environ à sept heures du soir, le quartier du palais Farnèse était parfaitement calme; les habitants, après une brûlante journée d'été, respiraient la première fraîcheur du crépuscule, soit devant leurs maisons, soit à la promenade; les uns jouaient en plein air, les autres allaient chercher leurs provisions pour le souper; il y avait des groupes de femmes et d'enfants dans les ruelles enchevêtrées, et surtout dans les voies plus larges, telles que la rue de' Giubbonari, la rue Giulia, sur la place Farnèse et le Campo de' Fiori; des baigneurs traversaient le Tibre; une partie des soldats corses, relevés de garde

comme d'ordinaire à la vingt-deuxième heure, erraient en flânant aux alentours, se reposaient sur la *piazzetta* qui faisait face à leur caserne, ou dans le carrefour voisin auprès de l'église de la Trinité. Quelques-uns, suivant la via de' Pettinari, étaient descendus vers la grande fontaine (*Fontanone*) située alors au coin du Ponte Sisto [1]. D'autres revenaient du pont Saint-Ange en longeant la rive du fleuve, d'autres se promenaient au Transtévère. L'attitude des soldats désœuvrés était paisible ; la population jouissait tranquillement d'une belle soirée ; nombre de gens pieux assistaient dans l'église della Morte aux prières des quarante heures.

La grande porte du palais Farnèse était ouverte : on traversait même librement les cours pour gagner la via Giulia à l'autre issue. Presque tous les officiers de l'ambassadeur étaient sortis ; plusieurs soupaient au palais Cesarini ; le duc de Créqui rendait visite aux princesses Borghèse ; la duchesse et sa suite, en deux carrosses, escortés d'un petit nombre de laquais et de pages, avaient été, à l'autre extrémité de la ville, à l'office de Saint-Bernard dont la fête est le 20 août, dans l'église dédiée à ce confesseur et qui est construite dans l'une des salles rondes des Thermes de Dioclétien. On ne surprend nulle part, soit dans les relations des faits, soit dans les récits des témoins, la trace de la plus légère inquiétude, à plus forte raison d'un préparatif belliqueux ; au contraire, en ce moment précis de la vingt-troisième heure, tout indiquait dans ce quartier bruyant une complète sécurité.

II

Avant d'aller plus loin, et pour l'intelligence des événements, nous devons indiquer aussi brièvement que possible la topographie du quartier. Le lecteur pourra se reporter

1. Cette fontaine a été récemment démolie dans le travail des quais du Tibre.

au plan ci-annexé : il est exact pour l'année 1662 comme pour aujourd'hui, les grandes lignes de ce coin de Rome n'ayant subi depuis lors aucune modification. Sauf quelques détails insignifiants, nous avons retrouvé, en étudiant attentivement le terrain à plusieurs reprises, tous les emplacements désignés dans les documents contemporains : édifices, maisons et ruelles sont encore en l'état où ils étaient alors, et l'on peut se représenter à merveille, sur le même sol et entre les mêmes murailles, les incidents du 20 août.

Un point capital nous a toutefois longtemps embarrassé. Où était située la caserne des Corses? Aucune carte de Rome à cette époque ne l'indique précisément : même le plan colorié et en relief publié en 1664 par Jean-Jacques de Rossi et dont il existe un précieux exemplaire à la Bibliothèque du palais Chigi, ne donne cette désignation à aucun des groupes de bâtiments situés sur l'emplacement signalé par tous les témoignages [1]. Il en est de même dans la série de petits plans géométriques de Rome intitulée « Roma qualis erat anno 1777 » [2]. Nous étions donc réduit à des conjectures, mais elles ont été bientôt changées en certitude par l'examen du terrain et des indices que donnent les narrations du temps. Nous savons en effet, par les dépositions de l'enquête que nous analyserons plus loin, et par diverses relations, que la caserne se trouvait sur une petite place (*piazzetta*) où l'on accédait par la rue Paolino della Regola, d'où l'on voyait l'église de San-Salvatore in Campo, et à deux pas de l'église de la Trinité de' Pellegrini aussi bien que de la place de ce nom [3]. Or il

1. Ce plan, d'environ 2 m. 50 de long sur 1 m. 50 de hauteur, est intitulé « Disegno e prospetto dell' alma citta di Roma, gia delineato d'Antonio Tempesta, e di nuovo rintagliato, accresciuto e abbelito... nel pontificato di N. S. Alessandro VII, con la cura di Gio Giacomo de Rossi, l'anno 1664 ». Il faut dire qu'à cette date, les Corses avaient quitté Rome et que leur caserne avait sans doute reçu une autre destination.

2. Ce plan, composé de 16 feuilles in-8 dont chacune représente un quartier, a été reproduit à la chalcographie royale de Rome.

3. La Trinita de' Pellegrini, située sur la place du même nom, est une

LE PALAIS FARNÈSE

n'y a dans les alentours qu'un seul espace élargi en forme de *piazzetta*, où l'on arrive par la via Paolino, d'où en même temps les yeux puissent suivre dans sa longueur la ruelle qui mène à San-Salvatore in Campo, et qui soit presque latéral à l'église de la Trinité. La conclusion est pour ainsi dire forcée, et l'on ne saurait douter que cette petite place ne soit celle où s'élevait la caserne des Corses. D'ailleurs les bâtiments du fond, évidemment très anciens, ont des portes surbaissées et très larges qui convenaient à cette destination, et qui sont probablement les mêmes qu'autrefois. Des artisans habitent aujourd'hui cette maison dont les dispositions intérieures ont été nécessairement changées, qui était peut-être alors plus profonde ou se prolongeait dans les constructions en équerre qui existent encore dans les deux autres côtés de la place, de manière à pouvoir loger les cent cinquante ou deux cents soldats d'une compagnie. Ce groupe de bâtisses a conservé l'apparence d'un local destiné, en effet, à renfermer des troupes, et l'on peut aisément se figurer devant ces poternes le va-et-vient des sentinelles, les grilles de bois qui en formaient la clôture, et, sur la piazzetta, la promenade des soldats qui n'étaient pas de service.

Venons à la topographie générale du quartier où se sont passés les événements du 20 août. Si l'on jette les yeux sur le plan, on voit se développer trois grandes lignes presque parallèles au Tibre : au sud, la plus rapprochée du fleuve commence au Ponte Sisto, se prolonge tout droit vers l'ouest sous le nom de via Giulia, atteint à une certaine distance du pont le mur des jardins et des communs du palais Farnèse et l'église della Morte, où elle rencontre la rue de ce nom qui fait intersection avec elle et qui aboutit sur la place Farnèse à l'angle droit [1] du palais. La seconde

église de dimensions moyennes, élevée sur plusieurs marches; elle est ornée à l'intérieur de pilastres et de colonnes de marbre jaune antique et surmontée d'un dôme élevé. S. Salvatore in Campo, sur une petite place, dans la rue du même nom, est une chapelle insignifiante.

1. J'avertis une fois pour toutes que je prends les indications *droit* et

ligne, un peu plus accidentée, suit cependant la même direction de l'est à l'ouest. Elle part de la rue Paolino della Regola, passe devant la piazzetta où était la caserne, longe la façade de l'église de la Trinité, traverse la place de ce nom et rencontre la rue de' Pettinari qui vient du Ponte Sisto. A ce carrefour, la ligne prend le nom de Capo di Ferro, suit la place et le palais Spada, puis s'appelant alors via de' Venti aboutit à l'angle gauche du palais Farnèse; elle passe devant le palais, arrive à la via della Morte et se continue au delà jusqu'à l'église de San Girolamo. On voit que les deux premières lignes sont reliées à leurs deux extrémités opposées, d'abord par la rue de' Pettinari qui va de la Trinité au Ponte Sisto, ensuite par la rue della Morte qui va sur la via Giulia.

La troisième ligne, au nord, est la longue et sombre rue de' Giubbonari. Elle commence, à l'est, à l'église et à la place de San Carlo de' Catinari, et aboutit, à l'ouest, au grand emplacement connu sous le nom de Campo de' Fiori. Entre cette seconde et cette troisième ligne s'étendent de vastes îlots de maisons coupés de nombreuses ruelles; les unes perpendiculaires, les autres tortueuses, assez obscures, quelques-unes misérables et venant toutes se réunir à la via de' Giubbonari comme des torrents dans une rivière. C'est d'abord, en face de la caserne corse, la via San Salvatore in Campo, qui par plusieurs issues conduit à la place San Carlo de' Catinari; ce sont ensuite, au delà du grand bâtiment et de la place du Mont-de-Piété, trois petites ruelles appelées de' Pompieri, della Pieta et dell' Arco : plus loin c'est d'abord le *vicolo* noir, très long, très étroit appelé delle Grotte, qui part du Campo de' Fiori, puis le *vicolo* de' Balestrari non moins sinistre et qui vient, en se contournant, de la place Spada. La via de' Giubbonari, qui reçoit toutes ces rues en coupe-gorge, se termine, comme nous l'avons dit, au Campo de' Fiori lequel,

gauche, d'après la droite ou la gauche de la personne qui regarde la façade du palais Farnèse.

par la via de' Baullari, se réunit à la place Farnèse. Nous retrouverons la plupart de ces noms au cours de notre récit, car tous les incidents du 20 août, sauf le premier qui se passe sur le Ponte Sisto, se sont développés exclusivement dans le vaste parallélogramme borné au sud par la via Giulia, à l'est par la piazzetta des Corses, à l'ouest par San Girolamo, au nord par San Carlo de' Catinari et le Campo de' Fiori et comprenant dans son enceinte la caserne corse, San Salvatore in Campo, le Mont-de-Piété, San Carlo de' Catinari, le palais Spada et le palais Farnèse. (*Voir le plan ci-annexé.*)

Voici maintenant les faits exposés aussi exactement qu'il est possible d'après les notes, mémoires, relations, dépêches, lettres particulières, documents souvent contradictoires que nous avons sous les yeux [1] et d'après les

1. Ces notes ou relations sont fort nombreuses, Archives des Affaires étrangères : 1° dans le volume intitulé Rome, t. V, n° 146, les feuillets : 41, Récit désigné à la table analytique comme « au désavantage des Français »; 45, Mémoire anonyme remis au duc de Créqui; 46, relation anonyme de l'attentat; 52, autre relation extraite des *Nouvelles de Rome*. — 2° Dans le volume 149, Rome, supplément : f° 34, « Relazione del rumore seguito, etc.; f° 35, « Relation véritable de ce qui est arrivé dans l'assassinat entrepris contre l'ambassadeur et l'ambassadrice de France » (cette pièce est l'annexe de la dépêche du duc de Créqui du 21 août); f° 36, autre relation (cette pièce et la suivante, n° 37, sont les plus sérieuses de la collection : elles ont été faites d'après les premières dépositions de l'enquête et contiennent des détails incontestables); f° 38, divers mémoires de discussion, l'un en faveur du gouvernement pontifical, l'autre en sens contraire; f° 39, copie d'une lettre écrite de Rome le 21 août; f° 53, copie de la lettre de la duchesse de Créqui du 22 août; f° 54, copie d'une lettre adressée de Rome le 21 août. — Aux Arch. nat. MS. Copie de presque toutes ces pièces; f°s 4 250 et 4 251. — Les Archives des Affaires étrangères contiennent en outre les dépêches du duc de Créqui et de M. de Bourlemont sur l'attentat, les mémoires justificatifs de la cour de Rome, leur réfutation, etc. — Voir aussi *Gazette de France* de 1662, n° 113, p. 935. Cet article est la reproduction de la note annexe à la dépêche de Créqui du 21 août. — J'ai trouvé aussi aux Archives du palais Chigi à Rome, un mémoire intitulé *De Corsi e Francesi*, coté C. H. 45, et intitulé « Racconto completo della zuffa avvenuta fra i soldati corsi al servigio della S. Sede ed i famigliari del duca di Crequi ». L'auteur de cet ouvrage est l'abbé Salvetti, dont nous avons parlé plus haut. Son manuscrit a été depuis publié en 1671, « in Monte Chiaro, appresso Gio Batt. Vero ». — J'ai puisé enfin quelques détails aux Archives de Florence dans la dépêche de l'ambassadeur à Rome du 12 août (n° 3 386, Roma, CXXVII).

témoignages de l'enquête ouverte par le gouvernement pontifical [1], lesquels sont souvent confus, intéressés, et qu'il a fallu contrôler sans cesse les uns par les autres. Dans une affaire où les événements ont été altérés par l'imagination populaire et où tant de gens compromis cherchaient à égarer l'opinion publique, la justice et l'histoire, il est évident que la plupart des témoins ou des narrateurs tantôt sont ignorants de bonne foi, tantôt ont une tendance plus ou moins sensible à l'erreur préméditée. C'est là ce qui a rendu si difficile le travail de reconstruction, pièce par pièce, homme par homme, et minute à minute pour ainsi dire, auquel nous avons dû nous livrer afin de reproduire toute vivante, et prise sur le fait, la réalité du drame.

III

Tandis que tout était paisible dans le quartier de la place Farnèse, il se produisait de l'autre côté du fleuve, au Transtévère, dans la rue qui aboutit au Ponte Sisto, un incident bien insignifiant en lui-même et qui devait amener les plus graves conséquences. Un certain Marco Vietti, savetier devant l'église de Sainte-Dorothée [2], se tenait à sa porte avec sa femme Joanna lorsqu'ils virent venir trois soldats corses qui se dirigeaient vers la porte Settiniana [3] : ces gens croisèrent là trois Français qui s'en

1. Cette enquête est rapportée tout entière dans un manuscrit de la bibliothèque de Bastia, publié en 1888 par la *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, sous ce titre : « *Deux documents inédits sur l'affaire des Corses à Rome* ». Elle nous a fourni de précieuses indications, tout à fait inconnues aux auteurs des diverses relations précédentes. Nous y renvoyons sans cesse le lecteur au cours de notre récit. Nous la résumons d'ailleurs dans un chapitre spécial.

2. Petite chapelle dans la rue de ce nom, qui va du Ponte Sisto au pied de la montée du Janicule.

3. La porte Settiniana, édifice ancien, couronné de créneaux, est située à l'entrée de la rue della Lungara, parallèle au Tibre, près de l'église Sainte-Dorothée.

allaient au contraire vers le Ponte Sisto et se prirent avec eux de querelle et d'injures. Marco et Joanna n'entendaient pas bien leur dialogue, mais ils distinguaient seulement que les Français appelaient les Corses « sbires » et que les Corses répondaient : « Nous ne sommes pas sbires, mais soldats du pape ». De là, nouvelles invectives, et enfin ces derniers mots prononcés par les Français : « Nous vous baillerons des coups d'arquebuse ». L'altercation semblait en rester là, et les Français avaient repris leur marche vers le pont, lorsque tout à coup, avec une persistance agressive qui paraît bien indiquer qu'ils étaient quelque peu ivres, ils revinrent sur leurs pas l'épée à la main. Les Corses qui s'étaient arrêtés dégainèrent à leur tour; dans les charges réciproques, personne ne fut blessé, et les Français rompirent jusque sur le pont : il se produisit là un certain tumulte parmi les groupes de passants qui s'efforçaient de séparer les combattants. Marco et Joanna Vietti, aussi bien qu'un de leurs voisins, nommé Balestra, dont le récit concorde avec les leurs, ont alors perdu de vue la rixe [1]. Balestra, homme prudent, et qui, dit-il, « ne s'occupait que de ses affaires », commença son souper retardé par le bruit, et en effet de semblables querelles étaient trop fréquentes alors dans les rues de Rome pour qu'il fît grande attention à celle-ci : il a prétendu toutefois avoir remarqué que les Français portaient la livrée de l'ambassade. Disons tout de suite que cette assertion a été contestée, que plusieurs relations paraissent douter de la véritable nationalité de ces individus, et que d'autres affirment que ces Français étaient au service de la reine Christine [2]. Quoi qu'il en soit, aucun d'eux n'a été jamais retrouvé.

1. Enquête. *Déposition* Vietti et Balestra, p. 85, 86, 87, 88 et 123.

2. « On est même incertain s'ils sont Français. » Note de la main du duc de Créqui sur le document intitulé *Relation véritable de ce qui est arrivé dans l'assassinat entrepris contre M. l'ambassadeur et Mme l'ambassadrice de France à Rome, le 20 août 1662.* Annexe à la dépêche de Créqui du 28 août. (A. E., Rome, supplément, 1662, n° 149, pièce 34.) — La *Gazette*

IV

Cette bataille d'estocades, se poursuivant sur toute la longueur du Ponte Sisto au milieu de la foule des promeneurs, devenait cependant trop grave pour ne point y provoquer beaucoup d'alarme et de grosses rumeurs : nombre de gens prirent la fuite et semèrent l'épouvante aux environs. Il y eut alors une bagarre assez confuse, et, au milieu de la contradiction des témoignages, il est impossible de déterminer avec précision le détail des faits. Faut-il croire que les Corses qui venaient du Transtévère étaient les mêmes que ceux qui continuèrent la rixe au bout du Ponte Sisto? ou bien que les premiers s'étant échappés vers leur caserne, quatre ou cinq autres qui se trouvaient là par hasard, les nommés Giovanni de Calenzana, Giovanni de Muro, Giacomo de Toxis, Marco Vergolé et un inconnu[1], ont été attaqués à leur tour par les Français? Les trois premiers ont affirmé qu'ils se promenaient au *Fontanone* et s'occupaient à regarder paisiblement la chute d'eau et les gens qui se baignaient dans le Tibre, lorsque plusieurs Français s'étaient jetés sur eux, l'épée à la main, en les

de France, année 1662, p. 935, n° 113, dit également : « On ne sait pas même s'ils sont Français ou non ». — Lettre écrite de Rome le 21 août : « On ne saurait même vous assurer qu'ils soient plutôt Français que Bourguignons, Comtois ou Wallons, presque tous ici portent un même habit » A. É., 1662, supplém., vol. 149, n° 39). — Le duc de Créqui dans sa dépêche du 21 août (A. E., Rome, t. V, n° 146, f° 35) dit : « Un Français domestique de la reine de Suède ayant pris différend sur le Pont-Sixte, avec un soldat de la garde corse ». — Je trouve la même indication dans une lettre du cardinal Albizzi à M. de Lionne, en date du 21 août : « un valete francese della regina di Suecia »; ce document au surplus est fort inexact, le cardinal ignore tous les antécédents de la rixe qu'il attribue à des injures adressées à ce valet par des soldats corses dans une auberge (A. É., Rome, V, 146, f° 40.) Toutes ces variantes de diverses relations écrites avant l'enquête ou par des gens qui en ignoraient les détails reproduisent seulement les bruits populaires.

1. Giovanni de Calenzana et Giacomo de Toxis sont au nombre des soldats qui, après avoir déserté le surlendemain de l'émeute, ont été ramenés à Rome; — quant à Marco Vergolé, il est désigné par deux dépositions de ses camarades de la manière la plus précise comme un des combattants du Ponte Sisto. Lui aussi a déserté, mais n'a jamais été repris.

appelant « espions du pape » et les sommant de dégainer[1]. Il se peut qu'en effet ces Français, irrités par leur lutte avec les Corses du Transtévère qui les avaient pourchassés sur le pont, s'en soient pris à ces soldats inoffensifs, les confondant peut-être d'ailleurs avec les autres. Il est très possible aussi que Giovanni de Calenzana, Giovanni de Muro, Giacomo de Toxis, Marco Vergolé soient leurs premiers adversaires, et qu'à l'enquête, pour ne se point compromettre, ils aient passé sous silence l'incident du Transtévère et voulu se représenter comme attaqués à l'improviste dans leur promenade au bord du Tibre. Il est, en tout cas, assez singulier qu'eux-mêmes rapportent à peu près dans les mêmes termes que les gens du Transtévère leur dialogue avec les Français, ceux-ci les appelant sbires ou espions, et eux répondant : « Nous ne sommes pas espions, mais soldats du pape ». Nous inclinons donc à penser, malgré les dépositions très suspectes de ces trois soldats, que ce sont eux qui se sont disputés avec les Français au Transtévère, qui les ont poursuivis sur le pont et jusqu'à l'entrée de la rue Giulia où ils déclarent eux-mêmes avoir ferraillé avec leurs agresseurs. Les marchands voisins du Ponte Sisto, qui ont vu passer devant eux tout le tumulte, se bornent à dire : les uns que les Français étaient poursuivis par les Corses, les autres que les Corses étaient poursuivis par les Français, mais ils n'ont distingué particulièrement aucun des assaillants et n'en indiquent même pas le nombre. L'arquebusier Deodato lisait devant sa porte les fables d'Esope, et, surpris par le désordre, n'en a pas su l'origine : son voisin, le marchand de fer Vinci, rentrait chez lui au moment même et s'occupait à rassurer sa femme effrayée; le garçon herboriste Baldi, au milieu des cris de sa patronne et d'un enfant, se préparait à fermer la boutique; le serrurier Miliacci, qui marchandait des fruits au Ponte

1. Enquête. *Dépositions* Calenzana, p. 107 à 118; Giovanni de Muro, p. 110 à 112; Giacomo de Toxis, p. 113 à 115.

Sisto, a vu seulement que des Français se battaient contre des Corses [1]. On ne peut donc constater avec précision que la rixe elle-même, commencée au Transtévère, continuée ou reprise à l'autre extrémité du pont auprès de la rue Giulia et en face de la rue de' Pettinari, qui fait suite au Ponte Sisto. Il est en outre très certain que Giovanni de Calenzana y fut blessé au bras, et même, d'après son récit, il n'aurait échappé à la mort que grâce à l'intervention de ses deux camarades. Sa blessure au surplus mit un terme au combat : les Corses se sauvèrent par une ruelle qu'ils nomment le *vicolo della Sirena* et qui n'existe plus aujourd'hui [2], puis ils regagnèrent ensemble leur caserne. Nous verrons tout à l'heure l'effet de leur retour. Quant aux Français, se croyant poursuivis ou menacés d'un retour agressif de leurs adversaires, ils tournèrent, au sortir du pont, dans la rue Giulia où leurs clameurs et aussi les mouvements tumultueux de la foule allaient provoquer une scène plus redoutable que la précédente.

V

Qu'il y ait eu une seule rixe prolongée comme je le crois, ou deux attaques successives ainsi que le suppose une note récente [3], c'est là une question secondaire. Le point essentiel est l'agression en elle-même. Doit-on l'attribuer exclusivement aux Français comme le font les témoins du Transtévère et les trois soldats corses? cette question reste fort obscure. Les Corses avaient tout avan-

1. Enquête. *Dépositions* Deodato, p. 117; Baldi, 119; Vinci, p. 120; Miliacci, p. 122.

2. Je l'ai vainement cherchée sur le terrain, et elle a été sans doute fort anciennement supprimée, car les habitants du quartier n'en ont aucun souvenir.

3. *Appendice à l'Enquête*, p. 409 et 410. L'auteur de cette note se réfère complètement aux dépositions des soldats corses qui ne parlent que de la seconde phase de l'agression, celle qui a eu lieu via Giulia, et au mémoire de l'abbé Salvetti, qui est une apologie de la conduite du Saint-Siège (Arch. Chigi, *loc. cit.*).

tage à plaider la légitime défense, et les témoins du Transtévère n'ont peut-être pas entendu toutes les provocations échangées à l'origine : ceux de la rue Giulia n'ont constaté que le combat sans en connaître les préliminaires. Les Français, n'ayant pas été arrêtés et interrogés, ont laissé à leurs adversaires le privilège de raconter les incidents et de les accuser à l'aise. Toutefois, il faut remarquer que parmi les relations manuscrites en français ou en italien, les unes attribuent nettement l'agression aux Français [1], que les autres se bornent à dire que les combattants « avaient pris différend ensemble sur le bout du Ponte Sisto du côté du Transtevère » [2]; mais qu'aucune ne donne explicitement aux Corses les premiers torts.

Il y a également divergence sur le point de savoir si ces Français étaient de la maison de l'ambassadeur : quelques rapports le disent, ainsi que les témoins du Transtévère, mais ces rapports contiennent des inexactitudes, et les témoins pouvaient ne pas connaître précisément la livrée; en revanche le duc de Créqui déclare nettement dans sa dépêche au roi du 21 août que la querelle avait commencé entre un Français domestique de la reine de Suède et un soldat de la garde corse. Cette assertion n'a pas de valeur puisqu'il est constant qu'il y a eu au moins sept ou huit combattants, mais, dans sa lettre du lendemain 22 à M. de Lionne, il affirme de nouveau que ses gens n'étaient point mêlés à la rixe du Ponte Sisto : « Je viens d'apprendre, dit-il, qu'on avait mandé du palais qu'il y avait trois personnes de mes livrées qui avaient attaqué les Corses. C'est

1. *Relazione*. A. É., supplément, déj. cit., n° 36.

2. *Relation véritable*, etc., déjà citée, A. É., supplément, n° 35. — Lettre de Rome déjà citée : *Gazette de France*, n° déjà cité : ce dernier récit n'est d'ailleurs que la reproduction de la *Relation véritable*, etc., envoyée par le duc de Créqui en annexe à sa dépêche du 21 août. — Récit non signé (A. É., Rome, V, 146, f° 41). « Si attacarno quattro Francesi e tre Corsi. » — *Mémoire anonyme*, (A. É., Rome, V, 146, f° 45) : « les gestes ayant excité les paroles et par conséquent les injures ». — Autre relation anonyme (*ibid.*, f° 46) : « venero alle mani con le sole spade alcuni francesi di casa del signor ambasciatore con i soldati corsi a capo di Ponte Sisto ».

une chose si fausse! tout Rome le sait et publiera bien le contraire [1]. » Cependant on ne voit point que l'opinion de Rome ait été aussi formelle, et, bien plus, l'ambassadeur florentin Rinuccini, qui écrit le 21 août d'après les bruits de la ville, dit expressément que « des Français, serviteurs de l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, ont provoqué les Corses sans cause » [2]. Sans doute M. de Créqui est de bonne foi, mais comme, après tout, il pouvait ignorer en ce moment un détail que ses gens avaient intérêt à lui dissimuler, les uns par camaraderie, les autres par crainte de châtiment; comme, de plus, lui-même inclinait à croire que personne de sa maison n'était coupable, nous ne saurions ni accepter, ni repousser sa déclaration, faute de preuves catégoriques. Le véritable rôle des Français en question, aussi bien que leur qualité réelle, ne sauraient donc être déterminés avec précision. Nous allons voir au surplus que si la maison de l'ambassadeur est étrangère à la première agression, elle se trouve mêlée de la manière la plus fâcheuse au second épisode de la soirée du 20 août. Pour celui-ci il n'y a point de doute et tous les documents sont unanimes et concordants.

VI

La rixe du Ponte Sisto, si peu intéressante d'abord, avait amené tout à coup des conséquences très graves : la foule s'était émue, et de nombreux fuyards s'étaient précipités soit à gauche du pont dans la rue Giulia le long des communs du palais Farnèse, soit en face, dans la via de' Pettinari et les ruelles adjacentes qui font suite au pont et remontent en droite ligne vers la place de la Trinité et la caserne des Corses. Il faut se représenter ce double flot de gens affolés semant l'alarme sur leur pas-

1. A. É., *loc. cit.*, f° 44.
2. Archives de Florence, n° verde 3386 (Roma, CXXVII), dépêche de l'ambassadeur Rinuccini.

:, les marchands fermant leurs boutiques, les femmes nt et s'évanouissant [1], un grand bruit, de brèves infor- ions plus ou moins confuses jetées au passage, enfin de ces terreurs soudaines qui décuplent toujours l'im- ance réelle des événements. Ces deux courants popu- :s furent simultanés : celui de la via Giulia emportait : lui les Français qui allaient instinctivement chercher ge ou secours au palais de leur ambassadeur; celui a via de' Pettinari rencontra d'assez nombreux soldats es en promenade, et qui, surpris et épouvantés par :ris, les gestes, la course de la multitude et la vue de s camarades surexcités par le combat et dont l'un blessé, rebroussèrent chemin avec eux vers l'église a Trinité et la piazzetta de la caserne. Chacun des : partis suivait ainsi sa pente naturelle et provoquait explosion au point d'arrivée. Mais, dans la via Giulia, :grettables qu'aient été les faits et surtout leur reten- ment et leurs suites, ils n'ont duré que peu de temps, 'ont pas eux-mêmes dépassé la mesure d'une scène iolence; tandis que le désordre de la via de' Pettinari de tout autres résultats. Nous les retracerons plus : exposons d'abord l'incident amené par l'arrivée des çais et de la foule effarée auprès des écuries et des ns du palais Farnèse.

VII

:s individus, refoulant devant eux toute une troupe de le, et suivis par un grand nombre de gens curieux ou 'essés de regagner leurs demeures, brandissaient leurs ; en poussant des clameurs menaçantes, et ils arri- ıt bientôt aux communs de l'ambassade de France. il croire, comme l'indique une seule relation [2], qu'ils

éposition de l'Enquête, p. 117 à 122, déjà cité.
elazione del rumore, etc., déj. cit. A. É., supplément, Rome, f° 34.

trouvèrent là, engagée d'autre part, une querelle particulière entre les gens de l'ambassadeur, valets, palefreniers, etc., et quelques Corses venus de l'autre côté de la rue Giulia? D'après ce récit, des paroles outrageantes auraient été échangées en ce moment même entre ces soldats et cette domesticité turbulente à propos de tas de fumier amoncelés auprès d'une fontaine qui se trouve encore en ce lieu et qui se nomme le *Mascherone*[1]. Les Corses auraient réclamé contre la présence de ces immondices et les gens de l'ambassadeur se seraient écrié : « Que viennent faire ceux-ci dans notre quartier? nous avons droit d'y agir comme bon nous semble ». Et des passants auraient ajouté (on retrouve ici l'insulte et la réponse déjà signalées ailleurs, ce qui met en défiance de cette anecdote) : « Ce sont des sbires! Comment ont-ils l'arrogance de passer ici et de nous faire des reproches? » Les Corses auraient répliqué qu'ils étaient d'honnêtes soldats, tout en proférant des injures. De là une altercation violente dont le bruit aurait attiré un plus grand nombre de valets d'écurie et de laquais de l'ambassadeur, armés de fourches, de bâtons, d'épées, et même, dit-on, d'arquebuses.

Les autres notes ou récits que nous avons sous les yeux ne parlent pas de cet incident dont il n'est pas question davantage dans les dépêches diplomatiques. Suivant ces divers rapports, ce sont les Français du Ponte Sisto qui, exaltés par le combat et craignant la vengeance des soldats corses, ont ameuté par leurs cris les gens de l'ambassade. La sortie offensive de ces derniers est constatée d'ailleurs par tous les témoignages. Un tumulte furieux remplit alors la via Giulia; il y eut une sorte de mêlée et des fluctuations brutales dans la foule : les uns venant du Ponte Sisto, les autres du côté opposé, tandis que la troupe des valets de M. de Créqui, remontant en sens

1. Cette fontaine est ainsi nommée d'un grand masque de pierre représentant une face humaine : l'eau s'échappe de la bouche de ce masque.

inverse pour repousser l'attaque éventuelle des Corses, balayait la rue jusqu'au Fontanone. On signale ensuite le reflux désordonné de cette troupe vers les communs du palais Farnèse.

Dans ce double mouvement, au milieu de cette bagarre de valetaille et de fuyards, et tandis que les soldats, comme nous l'avons dit, s'étaient déjà échappés par le *vicolo* della Sirena, l'emportement des gens de l'ambassade paraît avoir été si grand qu'ils frappaient au hasard sur les passants. Deux individus fort inoffensifs ont été victimes de cette fureur : l'un était un garçon boulanger allemand, nommé Michel Costa, qui reçut un coup de feu à la jambe gauche et fut transporté à la hâte chez un barbier de la rue Giulia; il mourut de sa blessure vingt jours après [1]. L'aventure de l'autre est particulièrement émouvante : ce malheureux, nommé Philippo Rossi, était un mendiant de Messine, aveugle, âgé de quatre-vingts ans. Il s'en revenait en tâtonnant de l'église della Morte où il avait assisté aux prières des quarante heures, et il suivait le long des murs la via Giulia, sans guide, pour rentrer chez lui près du Ponte Sisto. Il entendit tout à coup les rumeurs de la foule, les cris, et tout à l'entour de lui une agitation extrême; il se hâtait, ne comprenant rien à ce bruit, et cherchant à grand'peine à se diriger; déjà il approchait du Fontanone lorsqu'il reçut un grand coup d'épée ou de couteau sur la tête : « B..... de coquin ! » disaient ses assaillants. Il n'a pu en savoir ni en déclarer davantage, il se retrouva le lendemain à l'hôpital de la Consolazione, où il expira le 8 septembre suivant [2].

Presque en même temps, dans la même rue, il se produisit un épisode assez singulier. Deux soldats corses parurent tout à coup au milieu de la foule : étaient-ils du nombre des mystérieux combattants du Ponte Sisto, entraînés là peut-être par le torrent de la multitude, ou em-

1. Enquête, etc., p. 83 et p. 260 à 262.
2. Enquête, p. 103, 104-269 et 271.

portés à la poursuite des Français? Le duc de Créqui dans sa dépêche du 21 août paraît le penser lorsqu'il attribue (à tort d'ailleurs, nous l'avons vu) le tumulte à un Français domestique de la reine de Suède : « Il fut poursuivi par les Corses, dit-il, jusques auprès de mes écuries. Quelques-uns de mes palefreniers, sortis au bruit, les repoussèrent. » Mais le récit de ces deux Corses, dont l'un a témoigné presque mourant, paraît beaucoup plus vraisemblable : il ne faut pas oublier qu'écrivant le lendemain de l'incident, M. de Créqui, confusément informé, donne souvent des détails fort inexacts ; il est au contraire impossible que les deux Corses, interrogés séparément et dont les dépositions sont concordantes, aient inventé l'un et l'autre, de toutes pièces, n'ayant pu se concerter [1], une histoire aussi bien suivie que la leur. Je la regarde donc comme parfaitement vraie, bien qu'elle ne soit pas d'accord avec le récit de M. de Créqui : on a pu en effet au palais Farnèse, et de très bonne foi, considérer comme des assaillants ces soldats qui arrivaient ainsi par hasard au milieu de l'émeute.

Voici donc, d'après leur témoignage, ce qui s'est passé. Giovanni-Battista d'Ajaccio, venu récemment d'Ascoli, était sorti de la caserne à la vingt-deuxième heure (c'est-à-dire vers 6 heures du soir) avec son camarade Domenico, de Rogliano, surnommé le Florentin. Ils avaient dirigé leur promenade à travers la ville, du côté de la Ripetta, qui est le port du Tibre, puis longé la rue dell' Orso. Arrivés en suivant le fleuve, au pont Saint-Ange, ils avaient, de là, gagné la via Giulia comptant la remonter jusqu'au Ponte Sisto. Il atteignaient la fontaine du Mascherone, lorsqu'ils se trouvèrent tout à coup au milieu de la foule, au moment où les gens de l'ambassadeur sortaient en armes des communs du palais Farnèse. En entendant les vociféra-

1. Ils ne se sont pas revus en effet. L'un, blessé, a été porté à l'hôpital. L'autre a déserté le 22 août, après avoir été consigné dans l'intervalle à la caserne, et il n'a été repris qu'après la mort de son camarade.

tions contre les Corses et les clameurs, Giovanni-Battista et Domenico comprirent le danger : ils se glissèrent le long des murs, espérant n'être pas reconnus et pouvoir s'échapper par quelque ruelle. Mais ils virent bientôt qu'ils étaient suivis. En cet instant critique, Domenico eut la chance singulière que deux individus qu'il ne connaissait pas s'intéressèrent à le sauver; ils le poussèrent entre eux et lui dirent à la hâte : « Les Français en veulent aux Corses ; ils vous tueraient ». Domenico se laissa conduire par ses protecteurs qui parvinrent à masquer sa fuite jusqu'à l'hôpital de Saint-Sixte, où il entra rapidement; il y resta environ une heure, puis il put retourner à sa caserne [1].

Giovanni-Battista fut moins heureux. Il marchait un peu en avant de son camarade et passait entre la boutique du marchand de ferraille Vinci et d'un herboriste, lorsqu'il fut brusquement assailli par des gens armés. Sans essayer une lutte inégale, il se jeta dans la boutique de l'herboriste : celui-ci était absent; sa femme et son garçon Baldi furent frappés de terreur et ne portèrent à ce malheureux aucun secours. Cependant les agresseurs qui l'avaient vu entrer, le suivirent et le frappèrent à coups d'épée [2]. Ils allaient l'achever lorsque derrière eux une troupe leur cria : « Ce n'est pas celui-là! » Giovanni-Battista avait été pris pour un des combattants du Ponte Sisto. Mais il était trop tard, il avait reçu une blessure au ventre et une autre à la cuisse. Tout sanglant, sans être soutenu par Baldi et sa patronne qui ne songeaient qu'à eux-mêmes, non plus que par aucun des habitants du quartier qui se cachaient derrière leurs portes closes, il se traîna, la main sur le ventre, essayant parfois de courir [3],

1. Enquête, p. 115 à 116.
2. Vinci, qui voyait les faits de sa fenêtre, n'a désigné qu'un seul de ces individus, « vêtu de gris, avec rubans incarnat et blanc, et une plume au chapeau »; mais la déposition de G.-B. d'Ajaccio accuse trois ou quatre assaillants. L'arquebusier Deodato en indique aussi plusieurs. (Enquête, p. 117 et 120.)
3. Enquête, p. 117, 122.

jusqu'au perron de l'église de la Trinité où il resta, épuisé, quelques instants. Il fut entouré là par plusieurs de ses camarades qui le firent entrer dans une auberge voisine : enfin des gens charitables le portèrent à l'hôpital de la Consolazione [1]. Il demandait, dit un témoin, à être conduit à sa caserne et voulait mourir dans son lit [2]. Ce fut à l'hôpital qu'il mourut douze jours après. On le jugeait perdu dès le premier moment, car l'ambassadeur florentin écrit le 21 qu'il était mortellement blessé [3].

VIII

On comprend aisément quelle impression d'effroi et de colère suscitèrent au quartier des Corses les récits de ces divers épisodes, se produisant en l'espace de quelques minutes, et frappant pour ainsi dire coup sur coup les imaginations. Nous pouvons, d'après les témoignages produits à l'enquête, reconstruire cette scène dramatique.

Les soldats, après leur souper, se promenaient en grand nombre soit sur la petite place devant la caserne, soit près de l'église de la Trinité, soit dans les rues voisines. Il est probable que plusieurs étaient échauffés par le vin. Tout à coup une grande rumeur monta de la via de' Pettinari; des fuyards se précipitent : « Il y a querelle! » s'écrient ces gens en courant, « entre des Corses et des Français de la maison de l'ambassadeur au Ponte Sisto et dans la via Giulia ». Les marchands du quartier s'épouvantent ; le boucher de la place, Bernardini, clôt ses volets, et se met à dire les litanies avec sa famille; le charcutier Appio, tout tremblant, monte au premier étage pendant que sa femme se sauve à la cave [4]. Tous les voisins s'échappent

1. Enquête, déposition de G.-B. d'Ajaccio, p. 105 à 107.
2. Déposition Bernasconi, p. 219 et 220.
3. Arch. de Florence, *loc. cit.* (dép. du 21 août).
4. Enquête, dép. Bernardini et Appio, p. 183 à 190. — Nous désignerons désormais par le signe Dép. toutes les dépositions reçues à l'Enquête.

ou se cachent à l'envi [1]. Les soldats se groupent, s'excitent au bruit, déjà violemment émus par les cris de la foule : ils s'interrogent les uns les autres, incertains, hantés par l'idée de quelque attaque soudaine. Tout à coup arrivent sur la place, haletants, les Corses du Ponte Sisto se croyant poursuivis par les Français : Calenzana accourt blessé au bras, Marco Vergolé, homme violent, querelleur, joueur forcené, rencontre des camarades dans la via de' Pettinari et leur crie : « Vous restez là vous autres ! et les Corses s'arquebusent avec les Français [2] ! » puis il se précipite sur la piazzetta, montre son épée tordue [3]; Luccione, qui survient à son tour, annonce que deux soldats ont été tués [4]; Giacomo de Toxis le suit non moins troublé [5]; les récits se croisent, l'effervescence augmente rapidement parmi ces mercenaires plus ou moins aventuriers; on dit que les Français vont mettre le feu à la caserne [6]; on apprend presque en même temps la sortie des domestiques de l'ambassadeur, les bagarres de la via Giulia, le meurtre de Giovanni-Battista d'Ajaccio ; celui-ci vient tomber à demi mort sur les marches de la Trinité [7]. L'agression est évidente, il faut se défendre, il faut venger les camarades massacrés; le cri terrible : Aux armes! poussé par Vergolé [8], se propage dans cette soldatesque irritée de longue date contre les Français qui l'ont insultée. Les soldats épars s'accumulent sur la piazzetta, plusieurs perdant la tête, à la fois épouvantés et avides de représailles, prêts à tout.

1. Enquête, dép. Guidetti, p. 191 et 192.
2. *Ibid.*, dép. G.-B. Focicchia, p. 151-154.
3. *Ibid.*, dép. Occhiatana, p. 134 à 141; dép. Valerio Sichè, p. 263 à 266.
4. *Ibid.*, dép. Oletta, p. 220 à 225; dép. Terramorso, p. 143; dép. Marchetti, p. 257; dép. Vittorio d'Omessa, p. 253 à 256.
5. *Ibid.*, dép. de Santa Maria, p. 278 à 282.
6. *Ibid.*, dép. Annibal Orsaccioli, p. 157.
7. On criait partout : « Les Français ont attaqué les Corses ! » Enquête, dép. Matteo de Petralba, p. 125 à 130, et dép. Bola, 242-43.
8. Enq., dép. Occhiatana, déjà citée.

IX

Alors eut lieu une scène d'indiscipline farouche. Les soldats qui en ont été les acteurs ou les spectateurs l'ont racontée à l'enquête avec des détails qui portent l'empreinte de la vérité et qui se confirment les uns par les autres. Toute cette troupe, qu'on peut évaluer environ à cent soixante hommes, reflua sur les portes de la caserne : ceux qui étaient de garde et ceux qui étaient libres, saisis du même vertige, se précipitèrent dans les salles du rez-de-chaussée où étaient placées les arquebuses sur un râtelier : chacun prit soit son arme, soit celle que lui offrait le hasard [1], puis chercha à s'élancer au dehors : « Nous sommes attaqués, criaient-ils : deux des nôtres sont morts [2] ! » Le caporal de garde, qui se nommait Pietro d'Oletta, s'efforçait de retenir ces énergumènes, mais en vain : il fit alors fermer les barrières de bois placées entre la porte et la piazzetta [3]. Cette précaution, qui eût tout sauvé si l'exaltation des soldats eût été moindre, fut malheureusement inutile. Les Corses mutinés, méprisant les ordres du caporal, ceux du sergent Vinciguerra et du lieutenant Cardone qui étaient alors survenus [4], les menaçant même, brisèrent les trois travées des clôtures. Les premiers qui violèrent le passage étaient Carlo d'Ampugnano, Andrea Crovero d'Ajaccio, et le caporal Pietro de Montemaggiore [5], puis trois hommes de Bastelica : Simon, Domenico et Francesco [6]; une centaine d'autres les suivirent. Pietro d'Oletta débordé, effrayé peut-être, eut ici, au

1. Enquête, dép. Occhiatana, p. 134 à 141.
2. *Ibid.*, dép. Terramorso, p. 143.
3. *Ibid.*, 2e dép. Occhiatana, p. 287.
4. Enquête, dépositions diverses, unanimes sur ces détails : notamment dép. de l'Alfiere Cardone, p. 175 à 180; de Marchioni, p. 225 à 229; de Marchetti, 237 à 241 du sergent Vinciguerra, p. 229; de Mateo de Santa Maria, p. 278.
5. Enquête, dép. Marchioni, 225-229.
6. *Ibid.*, dép. Pietro d'Oletta, p. 283-85.

dire d'un témoin, un instant de faiblesse : il ne consigna expressément que les soldats de garde et laissa sortir les autres [1]. Lui-même évalue à vingt individus ceux qui obéirent et restèrent auprès de lui [2]. Tout le reste s'élança à travers les rues, non point par escouades, comme l'ont dit quelques relations inexactes [3], mais par petits groupes, ou isolés, et dans le plus grand désordre.

Leur incroyable itinéraire témoigne de leur délire. Au lieu de se diriger en masse par la rue de' Pettinari pour gagner le Ponte Sisto et la rue Giulia où l'attaque des Français avait été signalée, et où il était naturel de courir sur-le-champ, la plupart de ces individus se sont dispersés par trois autres issues. Les uns se sont lancés tout droit dans la rue qui fait face à la piazzetta, et, longeant S. Salvatore in Campo, ont occupé les ruelles qui débouchent sur la via de' Giubbonari et sur la place de S. Carlo de'

1. Enquête, dép. Terramorso, p. 143.
2. *Ibid.*, dép. Pietro d'Oletta, p. 220 à 225.
3. *Lettre écrite de Rome* (A. É., déjà citée). — *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome*, par Régnier Des Marais, 1707. Ce livre, intéressant au point de vue des négociations diplomatiques qui suivirent, est nul pour tout ce qui se rapporte à l'attentat. L'auteur s'est borné à rapporter en quelques lignes l'ensemble des faits et souvent avec inexactitude. Tous les détails sont empruntés sans contrôle à plusieurs relations que l'ambassade fit composer dans le premier moment et où la plupart des circonstances sont grossies et dénaturées. C'est ainsi que Régnier Des Marais représente les Corses venant « tambour battant » au palais Farnèse et y « disposant divers corps de garde tout autour ». — La lettre de Rome citée plus haut va plus loin : « Toute la compagnie se leva au battement du tambour, et guidée par ses officiers, avec le drapeau, marcha droit au palais ». — Je trouve enfin dans un manuscrit des Affaires étrangères, vol. XXIV, intitulé *Histoire des négociations des ministres du roi à la cour de Rome*, par M. de Saint-Pret, garde des archives, l'assertion suivante : « Les Corses persuadèrent à leur capitaine de faire battre le tambour et de mettre en bataille toute la compagnie. Après quoi ils marchèrent avec leur étendard et conduits par leurs officiers vers le palais Farnèse. » On verra plus loin que l'affaire du 20 août n'a présenté nulle part ce caractère pompeux, mais a conservé d'un bout à l'autre l'aspect et le désordre d'une échauffourée de soldats livrés à eux-mêmes. Quant au tambour, le détail est exact, mais l'ambassade de France et les rédacteurs de notes qu'elle a inspirés ont compris de travers l'ordre donné à cet égard par le capitaine des Corses. Cet officier faisait avec raison battre la retraite pour ramener ses soldats échappés. Il est étrange qu'on ait interprété ce rappel comme une excitation à l'émeute.

Catinari. Les autres sont sortis à gauche, ont inondé la place de la Trinité, et, se divisant en plusieurs groupes, ont parcouru les alentours du Mont-de-Piété, la via de' Balestrari, et poussé jusqu'au Campo de' Fiori. D'autres enfin, prenant leur course par le Capo di Ferro et la via de' Venti sont arrivés au vicolo della Cerqua jusqu'à l'encoignure du palais Farnèse. Il faut se les figurer tous errant à l'aventure, en tirailleurs libres, dans un mouvement de va-et-vient continuel à travers toutes les ruelles assombries par le crépuscule, dont les habitants avaient disparu, vociférant, se croisant, guettant au coin des maisons, refoulant les rares passants attardés, menaçant, tirant çà et là, au hasard, des coups d'arquebuse, véritables soldats débandés, sans chefs, sans ordres, sans aucun plan déterminé. Le fait seul de cette panique, de cette colère aveugle attestée par l'irruption hors de la caserne par-dessus les clôtures brisées, peut expliquer une course aussi désordonnée dans les détours d'un quartier confus. Ces petites troupes de gens indisciplinés par nature, soldats de métier, et dont le gouvernement pontifical avoue lui-même la brutalité [1], allaient et revenaient cherchant à se venger, ceux-ci dans les rues, ceux-là du côté de l'ambassade, au gré de leur fantaisie. Toutefois le mal eût été beaucoup plus grand, si, au moment où la plus grande foule sortait de la caserne, un incident qui devait naturellement se produire, à savoir la vigoureuse intervention d'un officier, n'eût arrêté son élan, et diminué sensiblement le nombre des agresseurs.

X

Le capitaine de la garde corse, Alphonso Franchi, en revenant de chez le prince Mario Chigi vers la

1. A. É., *loc. cit.*, dép. du duc de Créqui au roi, 28 août, f° 53 : « Il (le cardinal Chigi) me dit que les Corses étaient des gens féroces et dont on ne pouvait pas être maître ».

vingt-deuxième heure, était entré à la caserne où il avait trouvé tout en ordre : ayant une lettre à écrire, il avait regagné son logis situé tout près de là dans la via delle Grotte, étroite ruelle qui tombe dans la rue Capo di Ferro, à deux pas de la place de la Trinité. Pendant qu'il écrivait, il entendit au dehors une grande rumeur; on criait : « questione! questione! » (querelle!) il s'approcha de sa fenêtre et aperçut des fuyards courant dans la rue Capo di Ferro; aussitôt il prend son épée, descend, et en tournant l'angle de la rue delle Grotte, il voit sur la place de la Trinité une centaine de ses soldats armés qui s'avançaient en hurlant et brandissant leurs arquebuses. Stupéfait de ce spectacle, ignorant la cause du tumulte, il dégaine, et, comprenant qu'avant toute explication, il fallait faire rentrer cette troupe affolée, il interpelle ses soldats, les repousse, leur ordonne de rebrousser chemin, frappe quelques-uns du plat de son épée, en criant : « arrière! arrière! mes enfants! » Le lieutenant Cardone et le sergent Vinciguerra viennent à son aide : ils réussissent enfin à ramener le plus grand nombre sur la piazzetta. « Tous sont-ils dehors? s'écrie Franchi en apercevant le caporal Pietro d'Oletta — Oui, répondit celui-ci, sauf les hommes de garde. — Et pourquoi les avez-vous laissés sortir? » reprit le capitaine; Pietro s'excusa sur la violence qu'il avait subie. « Oui? repartit Franchi, vous me le payerez! »

Lui-même toutefois vit bien qu'il avait peine à maintenir ces furieux, et devait craindre un nouveau départ : alors il s'avise d'un expédient, paraît reconnaître avec eux qu'en effet, il faut défendre la caserne, et les fait poster les uns aux fenêtres, les autres aux angles des ruelles environnantes. A ce moment, il entendit au loin le bruit d'une arquebusade. Tous les soldats n'avaient pas obéi et plusieurs s'étaient échappés : d'ailleurs il n'avait rencontré que ceux qui passaient rue Capo di Ferro ou qui étaient encore sur la place de la Trinité, mais un certain nombre

étaient partis, on le sait, par la via Salvatore in Campo, d'autres avaient gagné le Mont-de-Piété. Franchi ne réunissait autour de lui qu'environ cent soldats; une vingtaine étaient restés à la caserne avec le caporal Pietro d'Oletta : on pouvait évaluer à une quarantaine environ ceux qui étaient dehors et ils étaient certainement les plus dangereux. Le capitaine crut devoir alors faire battre la retraite: le tambour était parmi les absents; un soldat fit son office : c'est ce rappel qui a été interprété par le parti français comme une provocation officielle à l'émeute. En même temps, Franchi envoya le sergent Vinciguerra à la recherche des soldats ; ce dernier en vit plusieurs sur la place Spada et aux alentours du palais Farnèse sans pouvoir les ramener : ils s'enfuyaient à son approche; il revint à peu près seul au bout d'une heure, épuisé de fatigue. La plupart étaient de retour : les autres ne rentrèrent que beaucoup plus tard. Cardone ayant placé des sentinelles, Franchi l'envoya en hâte au cardinal Impériali pour l'aviser des événements. Lui-même resta devant les barrières, l'épée à la main [1].

XI

Pendant ce temps, les soldats demeurés libres et errants au nombre de quarante ou cinquante aux environs du palais Farnèse et dans la via de' Giubbonari consommaient contre le droit des gens l'un des plus graves attentats qui se soient produits dans le cours de l'histoire moderne. Suivons d'abord ceux qui s'étaient jetés par la place Spada, dans la via de' Venti, d'où ils voyaient de

1. Enquête, déposition du capitaine Franchi, p. 169 à 175. Les dépositions des soldats à l'enquête sont unanimes au sujet de l'intervention du capitaine et de l'énergie dont il fit preuve en cette circonstance. Il n'est pas possible de douter de leur véracité, car ils donnent tous les mêmes détails, et ces détails sont confirmés par les bourgeois d'alentour, les marchands de la place de la Trinité, Bernardini, Appio, Guidetti, qui s'expriment comme les soldats. Je ne donne aucune indication spéciale : il faudrait citer tous les témoignages.

profil toute la façade du palais de l'ambassade, et ceux qui, par la via de' Balestrari ou le Mont-de-Piété, étaient arrivés soit au Campo de' Fiori, soit au bas de la place Farnèse. Comme ces gens se transportaient de côté et d'autre, et, selon l'expression de M. de Bourlemont, « voltigeaient à l'entour du palais » [1], il est impossible de connaître exactement les divers points où ils se sont postés; on n'en peut désigner qu'un seul, l'angle de la Via de' Venti et du vicolo della Cerqua : plusieurs témoins de l'enquête ont raconté qu'en cet endroit, d'où en effet on découvre une partie de la place Farnèse, des groupes de soldats ont stationné [2], et les dépositions d'habitants du quartier ont déclaré que c'était bien de cet emplacement que partaient les arquebusades [3]. Il y avait là notamment Francesco de Bastelica et Matteo de Petralba [4]. Sur d'autres points, dans les rues transversales, telles que la via de' Balestrari, les soldats passaient dans un sens ou dans l'autre [5]; bon nombre étaient aux issues du Campo de' Fiori. Les noms de plusieurs de ces individus sont unanimement cités : c'étaient Domenico et Simon de Bastelica, Antonio de Sari, Giuseppe de Cassano (qui ont avoué eux-mêmes leurs méfaits à leurs camarades) [6], Francesco de Rostino [7], puis Marco Vergolé, l'un des premiers fauteurs du désordre, Giacomo de Toxis qui avait ferraillé au Ponte Sisto, G.-B. de Sarola, Pietro de Zevaco [8] et d'autres, on peut dire sans hésitation tous ceux qui ont été depuis portés sur la liste des déserteurs; nous les retrouverons en analysant l'enquête. On ne sait où commencèrent

1. A. É., *loc. cit.*, Rome, 146, f° 38.
2. Enquête, dép. Matteo de Petralba, p. 386 à 392.
3. *Ibid.*, dép. Bentivoglio, p. 196; Boni, p. 199; Humiltà, p. 200 204 (tous habitants de la place Farnèse).
4. *Ibid.*, dép. Matteo, déjà citée.
5. *Ibid.*, dép. Visa, Feretti, Danusi, Speranza, habitants de la rue de Balestrari, p. 92, 96, 98, 100.
6. *Ibid.*, dép. Vitterio d'Omessa, p. 253 à 256; déposition Valerio Siché, 272 à 278.
7. *Ibid.*, dép. d'Occhiatana, p. 134.
8. *Ibid.*, dép. Pietro di Santa Reparata, 88 à 96.

les arquebusades, mais, à peu près pendant une heure, on entendit des détonations dans tout le quartier occupé par cette bande et en proie à la terreur. Les cris de : « Qui va là? Arrêtez! Où allez-vous? » retentissaient de tous côtés [1], accompagnés parfois de coups de feu. La place Farnèse était non pas « assiégée », comme l'ont prétendu les relations françaises, mais certainement entourée dans la direction du Campo de' Fiori et de la via de' Venti [2] par une quarantaine de soldats résolus que les chefs de la garde corse, intimidés ou impuissants à les saisir, ont laissés maîtres du terrain comme d'une ville conquise.

XII

Quelques minutes avant ces premières arquebusades (il était environ vingt-trois heures un quart) et probablement à l'instant où les Corses mutinés s'échappaient de la caserne, la place Farnèse étant encore remplie de promeneurs et de bourgeois assis devant leurs portes [3], le carrosse du duc de Créqui, sortant de la via de' Baullari, qui est perpendiculaire à la façade du palais, traversa la place et rentra sous la voûte du grand portail. L'ambassadeur revenait presque seul de chez la princesse Borghèse, ayant congédié son cortège au sortir de la visite [4]. Néanmoins il était facilement reconnaissable par son costume et son cordon bleu, et tout le voisinage remarqua sur-le-

1. Enquête, dép. des habitants de la via de'Balestrari.

2. Diverses relations disent « investi de toutes parts »; c'est absolument faux. Les Corses n'ont pas traversé la place Farnèse et n'ont pas paru derrière le palais dans la via Giulia. Ils étaient exclusivement postés sur la ligne des ruelles situées à gauche du palais et du Campo de' Fiori.

3. Les dépositions des marchands du quartier les montrent occupés à jouer aux « boccie » ou à faire leurs provisions au moment précis du retour de l'ambassadeur. (Voir Enquête, p. 196, 199, etc.)

4. *Relation véritable*, etc. (annexe à la dépêche de Créqui du 21 août, déjà citée). Régnier Des Marais, *loc. cit.* : « Au sortir d'une visite de cérémonie qu'il avait faite à la princesse Borghèse, il avait congédié tout son cortège », p. 13.

champ son retour [1]. A cette heure précise, le tumulte provoqué de l'autre côté du palais dans la via Giulia par la sortie de ses laquais et palefreniers s'amortissait peu à peu. Cependant le duc, en mettant pied à terre sous les arcades intérieures, au bas du grand escalier de pierre, en entendit les dernières rumeurs qui parvenaient à travers les jardins et les cours. A peine rentré dans ses appartements où ce désordre lui fut signalé à l'instant même, il envoya deux ou trois gentilshommes pour achever de faire retirer ses gens [2].

Dans l'intervalle, les Corses arrivaient en courant dans la via de' Venti, et à peine les gentilshommes étaient-ils sortis que les premières arquebusades éclatèrent [3]. Les fuyards venant du côté de la caserne avaient déjà semé l'alarme, la foule s'échappait dans tous les sens. Les habitants de la place et des alentours se renfermaient chez eux, guettant les événements par la fenêtre; d'autres se cachaient sous les porches et dans les encoignures [4] : quelques curieux persistaient à errer çà et là. Les pages, les laquais, les officiers de l'ambassade rentraient au palais Farnèse [5]; ceux d'entre eux qui s'en trouvaient éloignés dans les rues adjacentes se rapprochaient en hâte.

Tout à coup plusieurs volées de mousqueterie éclatèrent au coin de la via de' Venti; les marchands de la place Farnèse dont les boutiques faisaient face à cette rue en virent les flammes comme un éclair [6]. Les balles, rasant la façade du palais, frappèrent les murs de ces échoppes [7]. Quelques groupes qui, malgré les cris : « Sauvez-vous! » se tenaient encore à l'angle de la via della Morte ou près d'un palazzetto situé en face de cet angle, à l'entrée de

1. Enquête, dép. Bentivoglio et Humiltà, p. 196 et 200.
2. Dépêche du duc de Créqui, 21 août, A. E., déjà citée, et *Relation véritable*, etc.
3. *Ibid.*
4. Enquête, dép. déjà citée.
5. Enquête, dép. Humiltà, déjà citée.
6. *Ibid.*, dép. Boni, déjà citée.
7. *Ibid.*, dép. Laurenti et Monteacuto, p. 204 à 211.

la rue Monserrate [1], se dispersèrent au plus vite; mais cette décharge avait fait deux victimes. L'une était un garçon boulanger, Michel Trussil, d'Inspruck; il venait par la rue Monserrate : une balle l'atteignit à la jambe droite, il put cependant se retirer et regagner la boutique de son patron, via Giulia [2]. L'autre, nommé Andrea Guarnaccino, né à Carpegna, était le commis du libraire Casone; étourdi par le bruit des premiers coups de feu, il s'était arrêté au coin du palais et de la via della Morte, lorsque survint une seconde arquebusade ; frappé à mort, il fit un tour sur lui-même et tomba : une balle avait pénétré sous la gorge par le haut de la poitrine et traversant le thorax s'était logée sous l'épaule droite, un peu plus bas que le point d'entrée [3]. Alors se produisit une scène émouvante : un moine franciscain de l'Ara Celi qui passait, voyant ce jeune homme étendu, s'arrêta courageusement, se mit à genoux, lui recommanda son âme et lui donna l'absolution : « Est-il mort? » lui demandèrent deux témoins qui s'effaçaient le long des murailles, le marchand Laurenti et Philippe Catalucci. « Oui, répondit le frère, en faisant le signe de la croix : il est avec Dieu. » Le corps de Guarnaccino resta là toute la nuit; le lendemain, il fut porté dans l'église de Santa Catarina della Ruota, qui est voisine : des voleurs l'avaient dépouillé de la plupart de ses vêtements [4].

1. Enquête, dép. Humiltà, Laurenti, Monteacuto, déjà citées.
2. *Ibid*, dép. Michel Trussil, p. 83 à 85.
3. C'est avec intention que je note ces détails : on en verra plus loin l'importance. Ils sont consignés dans le procès-verbal de reconnaissance du cadavre. (Enquête, p. 76 à 79.)
4. Enquête, dép. Catalucci, Humiltà, Laurenti et Monteacuto, déjà citées, p. 200 à 211. — Procès-verbal, déjà cité, p. 76 à 79. La mort de Guarnaccino est également indiquée par le duc de Créqui. « Ces gentilshommes ne sortirent pas plutôt dans la place qu'on tira vers eux sept ou huit coups de mousquet dont il y en eut un qui tua un Italien. » Dép. du 21 août. — *Relation véritable*, etc. : « Un libraire italien au pied des fenêtres du palais », *loc. cit.* — Autre *Relation*, n° 36, déjà citée : « Andrea Guarnaccino, da Carpigna, garzone d'un libraro in Parione che casualmente se incontro a passare in dita piazza ». — Mêmes détails dans toutes les autres relations des Archives des Affaires étrangères.

XIII

Le désordre tournait à l'émeute et l'émeute au drame. es Corses, qui avaient commencé à tirailler dès leur vasion de la caserne sur la place de la Trinité, mais ans blesser personne [1], continuaient le feu non seulement près de l'ambassade, mais aussi au carrefour de' Balestrari [2]. A la débandade, courant effarés dans les *icoli* des alentours, ils occupaient en réalité tout l'espace ui s'étend de la Trinité à la place Farnèse et au Campo e' Fiori [3]. Le palais, dont on rouvrait sans cesse la porte our recevoir des gens de l'ambassadeur, se remplissait ussi de Français pourchassés ou croyant l'être ; à l'intérieur, les gardes, les gentilshommes prenaient les armes.

En ce moment critique, le duc de Créqui voulut avec aison se rendre compte personnellement de l'état des hoses. Entouré de ses secrétaires et officiers, il sortit de ses ppartements particuliers, et entra dans la grande salle ite de Paul III [4], située au centre de la façade du premier tage sous les écussons de Farnèse et de France, qui en ouronnaient les fenêtres. Cette pièce monumentale dont es murailles sont entièrement couvertes par les fresques e Daniel de Volterre, Vasari et autres maîtres de la ième école, éclairée par une large porte vitrée qui ouvre ur un balcon de pierre surmonté aux angles par quatre olonnes de porphyre vert, domine un grand espace [5] : on oit de là, au premier plan, toute la place Farnèse; en ace, la rue de' Baullari jusqu'au Campo de' Fiori, à droite a via de' Venti jusqu'au palais Spada, à gauche la via

1. *Racconto dell' accidente*, etc. Ms. de l'abbé Salvetti, déjà cité. Arch. higi.
2. Enquête, dép. Bentivoglio, p. 196.
3. Dép. de Créqui, 21 août.
4. Elle est appelée ainsi à cause de la fresque représentant le pape Farèse au-dessus de la grande cheminée.
5. J'ai décrit en détail le salon de Paul III dans mon livre intitulé : *ome, Carnet d'un voyageur*, 1890, p. 176 à 181.

Monserrate jusqu'au delà de l'église Santa Catarina della Ruota. L'ambassadeur s'avança sur le balcon [1]. Il parut vivement ému de la scène qui s'offrait à ses yeux : quelques fuyards traversaient la place vide; dans les rues adjacentes se pressait une foule éperdue; au coin des vicoli, les soldats corses tiraient au hasard. Les habitants des maisons voisines le virent frapper du pied, étendre les mains : était-ce un geste de surprise et d'indignation, ou bien, comme ils l'ont cru, cherchait-il à rappeler ceux de ses gens qui étaient restés dehors, ou encore à arrêter les arquebusades en menaçant les Corses? Quoi qu'il en soit, ceux-ci, sachant ou non que l'ambassadeur était sur le balcon, envoyèrent dans cette direction et sur les fenêtres une nouvelle volée de mousqueterie. La violation du droit des gens était consommée.

En présence d'une pareille insulte, le duc de Créqui, dont la vie même était en péril (plusieurs projectiles ayant passé près de sa personne et même laissé sur les colonnes du balcon des traces encore aujourd'hui visibles [2]), ne

1. Enquête, dépositions de Boni et d'Humiltà : « Viddi il signor ambasciatore su la ringhiera del Palazzo che sbatteva li piedi »; — « lo viddi comparir su la ringhiera... e con tutte due le mani chiamava à se le sue genti ». — Le duc de Créqui (dépêche du 21 août) : « Je m'avançais sur le balcon à la nouvelle qu'on m'en dit (de la mort de Guarnaccino et du mouvement d'investissement des Corses) : l'on m'y tira plusieurs coups au même instant ». — Lettre de M. de Bourlemont : « M. l'ambassadeur s'étant présenté à un balcon, on lui tira des mousquetades avec grand danger de sa personne ». A. É., *loc. cit.*, f° 38. — Mêmes détails dans la *Relation véritable*, etc., déjà citée. — *Lettre écrite de Rome*, A. É., f° 39; *Relation anonyme*, A. É., f° 49; *Autre relation (Nouvelles de Rome)*, A. É., f° 52 : « si fece vedere alle finestre facendo segno à Corsi che si fermassero ». — *Relazione del rumore*, etc., A. É., f° 34. — *Gazette de France*, 1662, p. 935. — Dépêche de l'ambassadeur de Florence du 21 août : « Si affacio alla ringhiera del suo palazzo, e vedendo tutta via ingrossare i Corsi... comincio a minacciarli; ma essi, di cio tanto più infioriti, spararono dell' archibugiate all' Ecc' Sua ». Archives de Florence, *loc. cit.*

Les documents sont unanimes sur cet incident.

2. Une lettre de la duchesse de Créqui (A. É., Rome, 149, supplément, f° 53) dit expressément : « Comme M. de Créqui fut sur la terrasse, l'on tira cinq coups de pistolets bien chargés de balles qui passèrent auprès de ses cheveux et qui le frisèrent. C'est un miracle qu'il n'a pas été tué. » Il est inutile de relever le mot de « pistolets » dont use la duchesse au lieu des mots arquebuses ou mousquets indifféremment employés dans tous les

pouvait demeurer exposé plus longtemps à la rage de ses agresseurs : il rentra dans l'intérieur du salon de Paul III, et donna immédiatement l'ordre de clore toutes les portes et fenêtres du palais, car les balles d'arquebuse, selon les termes de l'ambassadeur florentin « tombaient comme grêle de toutes parts » [1].

XIV

Il y eut à ce moment une inexprimable confusion dans les attaques des Corses, dans les mouvements de la multitude errante à travers les rues, dans la marche des sbires et de quelques troupes italiennes que la police faisait avancer pour rétablir l'ordre, disait-elle, et qui semblaient se joindre à l'émeute, comme l'ont prétendu injustement les Français et les relations inspirées par l'ambassade. Le palais Farnèse en fait était investi sur son côté gauche : un ami de l'ambassadeur, le marquis Frangipani, escorté de sept ou huit personnes, fut attaqué tout près de là [2]. Les ruelles étaient encombrées, les fuyards poussaient des clameurs, les détonations retentissaient de divers côtés. On ne peut admettre avec quelques informateurs que des piquets de cavalerie aient favorisé le désordre [3], mais il est certain que l'agitation se trouva, malgré leur présence, portée à son comble : les Français contre lesquels les Corses proféraient de furieuses invectives et des cris

documents de l'époque. — Quant aux marques des balles, nous avons constaté sur les colonnes et pilastres du balcon plusieurs trous qui, autant qu'on en peut juger après deux siècles, paraissent bien, comme l'ont affirmé plusieurs relations contemporaines, avoir été faits par les projectiles que les Corses envoyaient contre les fenêtres.

1. Dép. de l'ambassadeur florentin Rinuccini : « Fù di mestiero il ritirarsi e far serrare li portoni e finestre del palasso perche le archibugiate fioccavano da ogni banda ». Arch. de Florence, *loc. cit.*

2. Dép. du duc de Créqui, A. É., 21 août.

3. « En tous les autres endroits de la ville, les soldats se mettaien pareillement sous les armes, criant qu'on fit avancer la cavalerie et chargeant tous les Français. » *Gazette de France*, *loc. cit.*, p. 935 et suiv. — Même détail : *Relation véritable*, A. E., *loc. cit.*, f° 35.

de mort, se sauvaient en proie à la plus violente terreur[1]. On a dit qu'alors des gentilshommes de l'ambassade, avec le chirurgien et le barbier de M. de Créqui, postés à la fenêtre de l'angle droit du palais, avaient en représaille tiré aussi des coups de mousquet; on a même voulu leur attribuer la mort de Guarnaccino[2]. Enfin plusieurs autres

1. « On tirait de toutes parts sur tous les Français qu'on rencontrait et sur les Italiens qu'on s'imaginait qui venaient à mon palais. » Dép. de Créqui, 21 août, *loc. cit.* — « Les Français qui casuellement passaient proche le palais servaient de victimes à la rage et fureur de ces barbares, s'ils n'étaient prompts à se retirer dans des logis voisins qui leur furent ouverts, les bourgeois ni le peuple de Rome n'ayant aucunement contribué à cette méchante action. » Dép. de Bourlemont à Lionne, A. É., *loc. cit.*, f° 38, 21 août. — « Tiravano a chiunque gli capitava... che havesse similitudine di Francese. » A. É., supplém., déjà cité. *Relazione*, *loc. cit.*, f° 34.

2. Aucune relation française ou favorable aux Français ne fait mention de ces représailles, et il n'en est pas parlé davantage dans les dépêches de l'ambassade. Elles sont indiquées vaguement dans une relation italienne (A. É., Rome, *loc. cit.*, f° 36) : « le dette archibugiate fatte non solo da di Corsi ma anco dalli Francesi », et aussi dans le *Racconto* de l'abbé Salvetti, ms. déjà cité. Mais c'est surtout dans les témoignages de l'enquête qu'on trouve des renseignements sur ce point : plusieurs habitants de la place Farnèse, Catalucci, Humiltà, Laurenti, Montacuto, prétendent que des coups de feu ont été tirés de la fenêtre située à l'angle du palais où se tenaient quelques personnes. Un des blessés, Michel Trussil, affirme de même qu'un de ses amis qui était près de lui au moment où il fut frappé, lui a déclaré avoir vu tirer des fenêtres de l'ambassade de France. Enfin les médecins qui ont constaté la mort de Guarnaccino disent que la balle a dû être tirée d'un lieu élevé. Les autres témoins au contraire ne parlent que des arquebusades tirées au coin de la rue de' Venti, de l'autre côté du palais. Il est possible sans doute que, dans la foule de gens rentrés dans l'ambassade et qui assistaient à l'émeute, quelques-uns aient cru pouvoir user de représailles et essayer de riposter sans savoir au juste où étaient les assaillants. Mais les témoignages des habitants de la place et des chirurgiens ne me paraissent point péremptoires : ceux des premiers ne sont que des conjectures fondées sur ce fait que plusieurs balles ont éraflé les colonnettes d'entrée d'un palazzetto de la via Monserate, et que ces colonnettes ne se voient pas de la via de' Venti d'où tiraient les Corses. J'ai contrôlé ce fait et il est exact, mais il est très possible aussi que les balles des Corses venant frapper l'encoignure d'une maison située en avant des colonnettes aient ricoché sur le palazzetto. Aucun des témoins ne dit qu'il ait *vu* tirer des fenêtres : tous le supposent seulement d'après cet indice douteux. Quant aux chirurgiens qui ont constaté le décès du commis libraire, ils affirment que le trajet de la balle était de haut en bas, mais, d'après leur déposition même, la déviation était très faible, puisque la balle s'est arrêtée sous l'épaule droite. Guarnaccino stationnait juste sous la fenêtre : si la balle eût été tirée d'aussi haut et d'aussi près, elle eût percé beaucoup plus profondément et il eût été probablement traversé d'outre en outre. Il est plus vraisemblable que par un mouvement naturel, au milieu de l'arquebusade, il se sera légèrement baissé

passants furent blessés au Campo de' Fiori et au carrefour de' Balestrari : l'un était un Italien nommé Petrucci qui, s'échappant vers le palais du cardinal Pio, reçut une balle au pied gauche et mourut peu de jours après de sa blessure [1]. Les deux autres étaient Français et de la maison de l'ambassadeur.

L'un d'eux se nommait Aubin Copet. C'était un jeune homme de dix-huit ans, Parisien, « un de mes laquais », dit le duc de Créqui. Copet était particulièrement au service du secrétaire de l'ambassadeur : le pauvre garçon, venant du palais du cardinal Pio qui était au Campo de' Fiori, traversait la place pour se réfugier au palais Farnèse, lorsqu'il essuya le feu des Corses embusqués au coin de la rue de' Balestrari. L'effet de cette décharge fut terrible : Copet tomba avec deux côtes cassées, la poitrine traversée et une blessure au bras. Transporté aussitôt chez un arquebusier du Campo de' Fiori, le sieur Suardo, il semblait si près d'expirer qu'on envoya en hâte chercher un prêtre qui le confessa : il resta trois ou quatre heures dans la boutique et ce fut seulement quand les rues furent libres que des gens de l'ambassade vinrent le chercher avec des torches et l'amenèrent au palais Farnèse. Il y mourut quelques jours plus tard [2].

et penché, ce qui aura fait dévier la balle qui, venant d'assez loin, est restée dans la blessure. Sa mort d'ailleurs coïncide exactement avec la volée de mousqueterie tirée de la via de' Venti : sur ce point tous les témoignages sont d'accord. Nulle part il n'est question dans les documents ultérieurs, excepté dans le *Racconto* de l'abbé Salvetti, de cette prétendue riposte des officiers de l'ambassade, et l'on est surpris de voir dans un travail intitulé *Conclusion* et qui termine le volume de l'Enquête, l'assertion des coups de feu partis du palais Farnèse rapportée comme un fait précis : « les balles parties du palais tuent le garçon libraire Andréa Guarnaccino et blessent le boulanger allemand Michel Trussil » (p. 412). On voit que, d'après l'auteur, l'arquebusade des Corses postés au coin de la via de' Venti aurait été fort inoffensive. Elle n'aurait frappé que des murs et les deux victimes auraient été réservées aux officiers de l'ambassadeur, dont l'intervention active n'est constatée dans aucune autre pièce de nos dossiers.

1. Enquête, p. 102, 246 et 247. Petrucci, conduit sur-le-champ à l'hôpital de la Consolazione, y mourut le 3 septembre.

2. Sur Aubin Copet, voir Enquête, déposition Suardo, p. 192-194, et cons-

L'autre était un homme de rang plus élevé. Antoine du Boys, désigné simplement par M. de Créqui comme un de ses gentilshommes, et par diverses relations comme capitaine de ses gardes [1], cherchait, accompagné de trois amis, à regagner le palais. Ne pouvant aborder directement la place où il entendait des mousquetades, il eut la malheureuse idée de passer par les ruelles voisines, et, dans l'une d'elles dont il n'a pu donner le nom au magistrat de police, mais qui va au Pellegrino (probablement la via de' Balestrari), il fut, selon son récit à l'enquête, « assailli par vingt ou trente soldats corses qui lui crièrent : Arrêtez! Comme il leur répondit « qu'il allait à l'ambassade de France » [2], ces gens crièrent : « Tue! tue! ce sont des Français! » Aussitôt il reçut une balle dans le ventre, et il eût été tué sur le coup, disent plusieurs relations, si la balle n'eût rencontré une boîte à portrait en cuivre qu'il portait dans le gousset de son haut-de-chausses [3]. On l'emporta chez un marchand français de la place Navone, le sieur Paradan, où il logeait [4], et d'après un des rapports qui sont au dossier, il y serait mort le lendemain (le jour même de sa déposition, qui est datée du 21 août) [5]. Quoi qu'il en soit, l'exactitude de son témoignage a été contestée et ce meurtre a été depuis imputé aux sbires. Il semblerait difficile de démentir à cet égard le témoignage

tatation du décès, p. 194-196. — Il est désigné comme un des « laquais » du duc de Créqui dans les diverses relations déjà citées, et comme page du secrétaire dans la déposition Suardo. — Voir aussi l'appendice à l'enquête, p. 432.

1. Dép. du duc de Créqui, 21 août, *loc. cit.* — Du Boys est désigné de même comme gentilhomme de l'ambassadeur dans *Relation anonyme*, etc., déjà citée; *Relazione del rumore*, etc., déjà citée; *Relation véritable*, etc., déjà citée. Il est indiqué comme capitaine des gardes dans l'Enquête (Conclusion, p. 416), et dans *Autre relation*, etc., déjà citée.

2. Enquête, dép. de M. du Boys, p. 82 et 83.

3. *Relazione del rumore*, etc., déjà citée. — *Autre relation*, etc., déjà citée.

4. Enquête, dép. de M. du Boys, déjà citée.

5. *Relation anonyme*, déjà citée. Les autres rapports le citent seulement comme blessé sans donner la date de sa mort. Il est certain cependant qu'il succomba à sa blessure. (Voir, à ce sujet, Enquête, *Conclusion* (en note), p. 417.)

même du blessé, si en définitive, à la fin de l'enquête, et après un supplément d'instruction dont nous n'avons pas retrouvé les pièces, un sbire n'eût été arrêté et pendu comme notoirement coupable de ce meurtre [1]. Le duc de Créqui l'attribuait aussi aux hommes de police, et dès le premier moment [2]. On doit donc admettre (le gouvernement pontifical n'ayant eu aucun intérêt à la condamnation d'un de ses agents directs) que du Boys, dans l'émotion de l'attaque, n'a pas bien nettement distingué quels étaient ses agresseurs. Mais d'autre part il n'a pas inventé certainement les cris de mort proférés contre lui, et en supposant même que ce soit à une erreur des sbires qu'il faille attribuer un tel assassinat, il faut reconnaître tout au moins que la conduite de ces agents a été bien ambiguë et qu'ils étaient étrangement troublés en cherchant à rétablir l'ordre avec aussi peu de discernement et une pareille brutalité.

Nous devons dire toutefois qu'étant données la violence de l'émeute, la course de quarante soldats furieux au milieu d'une population aussi nombreuse, il est étonnant qu'on n'ait pas constaté plus de victimes. Nous n'avons eu à citer en définitive que neuf personnes atteintes depuis le commencement de l'affaire au Ponte Sisto et nous n'indiquerons plus qu'un meurtre, dans l'épisode qui va suivre. Aucun des récits du temps, même parmi ceux qui se montrent les plus hostiles au gouvernement

1. Voir, à ce sujet, la note déjà citée (Conclusion de l'Enquête, p. 416 et 417). Mais il faut aussi considérer que les éditeurs de l'Enquête, publiée à Bastia, sont évidemment favorables aux Corses.

2. Lettre particulière de M. de Créqui à M. de Lionne, A. É., *loc. cit.*, f° 44 : « Les sbires se mirent en armes aussi bien que les Corses, et eux qui n'ont jamais accoutumé de tirer blessèrent un de mes gentilshommes en place Navone d'un coup de mousquet dans le ventre ». L'ambassadeur se trompait en désignant la place Navone comme le lieu du meurtre. On a vu que M. du Boys a été tué rue de Balestrari, mais transporté ensuite chez lui, place Navone. La lettre de M. de Créqui est du 22 août, il était encore assez mal informé : néanmoins, en rapprochant ce qu'il dit des sbires avec le fait de la condamnation finale, on est fondé à signaler une troupe de sbires comme coupable de l'assassinat de M. du Boys.

pontifical, n'en mentionne davantage, et nous avons la certitude d'avoir la liste complète. On doit donc constater d'une part que la population romaine est restée entièrement étrangère à cette agression sauvage, n'ayant aucune haine contre les Français, et que, selon l'appréciation équitable de M. de Bourlemont, elle a « détesté cette méchante action »[1]; d'autre part, que des mesures relativement efficaces et promptes ont été prises pour empêcher que de semblables scènes ne vinssent à se produire en d'autres parties de cette ville remplie de vagabonds et de malandrins. Une seule relation parle de quelque trouble dans un quartier assez éloigné, sur la place d'Espagne, où trois gentilshommes français auraient été attaqués « et auraient été tués s'ils ne se fussent sauvés chez le cardinal d'Aragon »[2], et l'on voit dans un autre récit que cet ambassadeur a donné asile à « beaucoup de Français qui n'osaient pas retourner au palais Farnèse »[3]; mais en réalité s'il y a eu sur ce point quelque agitation, et si, comme il était naturel, la ville entière a été fort troublée au bruit d'un tel soulèvement et d'actes aussi criminels, du moins le désordre a été circonscrit dans le quartier même où il a éclaté. Les écrivains qui ont évoqué à ce propos le souvenir des Vêpres siciliennes[4] ont singulièrement exagéré l'importance matérielle des événements. Ce sont beaucoup moins les troubles eux-mêmes et le nombre des victimes qui constituent le caractère exceptionnel du soulèvement des Corses que la violation du droit des gens, flagrante dans l'attaque de l'ambassade de France et dans la dernière agression particulièrement odieuse que nous allons raconter. Là réside le crime qu'on a pu qualifier de « lèse-majesté divine et humaine » et qui a justifié les revendications du gouvernement de Louis XIV.

1. A. É., dép. de M. de Bourlemont à M. de Lionne, 21 août, *loc. cit.*
2. A. É., *Relation véritable*, etc., déjà citée.
3. *Ibid.*, *Récit non signé*, *loc. cit.*, p. 41.
4. Chantelauze, *le Cardinal de Retz*, p. 91.

XV

On a vu que les Corses, après avoir renversé les barrières de la caserne, s'étaient dispersés de différents côtés, que les uns avaient été arrêtés et ramenés au quartier par le capitaine Franchi, et que d'autres, plus rebelles et plus exaspérés, poursuivant leur premier dessein malgré les objurgations de leurs chefs, avaient envahi les ruelles aux alentours de l'ambassade et du Campo de' Fiori. Ceux-là sont les auteurs des désordres que nous venons d'exposer. Mais plusieurs soldats, ainsi que nous l'avons indiqué au § IX, se sont jetés droit devant la caserne dans la rue qui va vers l'église de San Salvatore in Campo, et ont débouché, par les *vicoli* voisins, dans la longue rue de' Giubbonari, près de la place qui s'ouvre en avant de la grande église de San Carlo de' Catinari [1].

Sur cette place, en demi-cercle, se groupaient des maisons élevées dont plusieurs magasins occupaient les rez-de-chaussée. On voyait de là s'ouvrir et se prolonger la rue de' Giubbonari, étroite, tortueuse, s'enfonçant dans la demi-obscurité du crépuscule vers le Campo de' Fiori : un îlot de vieilles habitations (aujourd'hui disparues) se dressait à l'entrée de cette rue, à son point d'intersection avec la place de San Carlo. Sur le côté gauche de l'église à laquelle on accède par un large escalier de dix marches de pierre, se prolongeait une longue ruelle qui existe encore et qui porte le nom de Monte della Farina : elle va vers Saint-André della Valle. A droite on arrivait sur la place par plusieurs rues actuellement détruites. Les boutiques faisaient demi-cercle devant l'église : il y en avait une dans

1. Cette église de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, surmontée par un des plus beaux dômes de Rome, est élevée au-dessus d'un large escalier. Devant elle s'ouvre une place assez grande dont quelques maisons construites depuis peu ont altéré la physionomie, mais non pas, je crois, les proportions. La rue de' Giubbonari commence là pour se continuer jusqu'au Campo de' Fiori.

l'îlot, habitée par un marchand nommé del Gallo : le sieur Baldesco avait deux magasins contigus, l'un de chapellerie et l'autre de mercerie, dans la rangée des maisons en façade; son voisin était un marchand de soieries appelé Joseph Maccione.

Il était à peu près vingt-trois heures et demie et le jour baissait, lorsqu'on apprit qu'une agitation menaçante se produisait dans le voisinage, aux alentours du quartier des Corses. Des gens qui venaient de là colportaient des récits alarmants. Il ne paraît pas cependant qu'on eût encore parlé d'arquebusades, car les marchands restaient devant leurs portes, échangeant des commentaires plus ou moins contradictoires. Aucun soldat n'avait paru. Quelques instants se passèrent ainsi, et les appréhensions devenaient plus fortes, les bruits sinistres se rapprochaient rapidement, des fuyards commençaient à se mêler à la foule, lorsque tout à coup deux carrosses, escortés de laquais et de pages, arrivèrent sur la place, venant du côté droit de San Carlo et se dirigeant le long de l'escalier de l'église, vers l'entrée de la rue de' Giubbonari. Deux laquais marchaient en avant : dans le premier carrosse il y avait quelques gentilshommes, dans le second plusieurs dames. Aucun domestique ne portait de torches, car il ne faisait pas encore nuit [1]. Plusieurs des témoins de la scène ont

1. Ce point a été discuté par le gouvernement pontifical qui avait intérêt à croire que l'ambassadrice n'avait pas été reconnue. Voir lettre du cardinal Chigi (A. É., Rome, 146, f° 47). — L'auteur de l'*Appendice à l'Enquête*, dont le but évident est de dégager la culpabilité des Corses, soutient la même thèse (p. 414 et 415). Disons seulement que l'agression de San Carlo a eu lieu presque en même temps que les premières arquebusades de la place Farnèse, c'est-à-dire à vingt-trois heures et demie (sept heures et demie du soir). Un des témoins de San Carlo dit, il est vrai, « mezzora di notte », mais son erreur de langage est manifeste : si en effet l'attentat de San Carlo avait eu lieu à une demie-heure de nuit (c'est-à-dire huit heures et demie), il s'ensuivrait qu'une heure se fût écoulée entre l'irruption des Corses, c'est-à-dire l'émeute elle-même, et l'attaque du carrosse de l'ambassadrice, ce qui est manifestement faux, tous ces incidents étant simultanés. Le témoin a voulu dire une demi-heure avant la nuit; alors, en août, on est en crépuscule, et l'on distingue fort aisément les gens, et encore mieux les carrosses.

déclaré n'avoir pas su quel était ce cortège qui, en effet, ne se distinguait de l'équipage accoutumé des personnages considérables de Rome que par la couleur des livrées, laquelle pouvait bien être inconnue aux marchands des environs. Quoi qu'il en soit, en ce moment même, par un funeste hasard, plusieurs soldats corses échappés, des premiers, de la caserne, se plaçaient en embuscade près de la place des Catinari.

Les carrosses qui survenaient ainsi à l'heure où se déchaînait l'émeute étaient ceux de l'ambassadrice de France. Ainsi que nous l'avons noté plus haut, pendant que M. de Créqui rendait visite à la princesse Borghèse, la duchesse avait été à Saint-Bernard, et de là « se promener », dit-elle dans une lettre particulière écrite le surlendemain [1]. Une relation ajoute qu'elle avait passé au Corso [2], ce qui est possible sans doute; mais il faut alors supposer qu'elle avait fait un détour pour rentrer chez elle, car la route ordinaire du Corso au palais Farnèse ne conduit pas à San Carlo de' Catinari. Comme elle approchait du carrefour, quelques individus vinrent à son carrosse et lui dirent « qu'il y avait cinq à six cents hommes autour du palais » de l'ambassade [3]. Fort émue de cette nouvelle, mais se croyant à « deux cents pas du logis » [4], bien qu'en réalité elle en fût plus éloignée, elle fit ordonner au cocher de presser le pas, et envoya en avant deux laquais « pour voir ce qu'il en était ». Les carrosses s'arrêtèrent alors devant les marches de l'église, et les laquais, s'approchant du marchand de soie Maccione et de son commis Dragoni, qui se tenaient à la porte de leur boutique, leur deman-

1. A. É., Rome, 149 (supplément), f° 53. Nous n'avons que la copie de cette lettre, fort médiocre d'ailleurs comme description et comme style. On ne sait à qui elle est adressée.

2. *Relazione del rumore*, déjà citée.

3. Lettre de la duchesse de Créqui, déjà citée. — *Relazione del rumore*, déjà citée : « Avvisata che non seguisse il viaggio più avanti che ivi giungesse il dubbio de qualche affronto, vol'ella proseguire ».

4. Même lettre.

dèrent quel était le bruit qu'on entendait aux alentours. Ceux-ci répondirent qu'ils l'ignoraient, mais qu'on disait qu'il y avait querelle entre les Corses et les gens de l'ambassadeur. Les laquais, pour en apprendre davantage, s'avancèrent alors à l'entrée de la rue de' Giubbonari et s'arrêtèrent avec quelque hésitation au coin de l'îlot situé à cet angle : en cet instant, le marchand Baldesco vit venir par la rue de' Giubbonari huit soldats, l'arquebuse à la main; soudain retentirent les cris de : « Qui va là? arrière! » et presque en même temps des coups de feu, qui d'ailleurs n'atteignirent personne [1]. On a dit cependant qu'un laquais fut blessé d'un coup de crosse à la tête [2], et qu'un jeune homme qui s'approchait du carrosse pour voir la duchesse fut également maltraité [3]; mais ces deux assertions sont douteuses ou exagérées : aucun témoignage ne les confirme.

Ce qui est certain, c'est qu'au bruit des coups de feu la panique se déclara : les marchands fermèrent en hâte leurs boutiques, car, dit l'un d'eux à l'Enquête, « dans ces tumultes chacun ne cherche qu'à se sauver », et un autre : « chacun pense à son propre péril » [4]. La duchesse, épouvantée, ne savait que faire et par quelle voie s'éloigner, lorsque M. de Luzarche, qui se trouvait dans le pre-

1. Enquête, dépositions Dragoni, Baldesco, Maccione, p. 88 à 95. — A. É., *Autre relation, loc. cit.*, f°s 36 et 37.

2. *Relation véritable*, A. É., *loc. cit.* — *Gazette de France, loc. cit.* — Dépêche de Créqui du 22 août. Il n'est question de ce fait dans aucune des pièces subséquentes; on doit penser que cette blessure était insignifiante : l'Enquête n'en parle pas.

3. Mme de Créqui dans sa lettre prétend même qu'on le tua sur place et le désigne comme un commis libraire. Mais il y a évidemment là confusion dans son esprit avec la mort de Guarnaccino qu'elle a apprise depuis. Ni les relations françaises ou italiennes, ni l'Enquête, ne font mention de ce jeune homme : il a probablement été simplement bousculé par la foule qui entourait les carrosses avant l'arquebusade. — Je ne trouve au surplus ce détail que dans la lettre de Mme de Créqui, dans le livre de Régnier Des Marais (p. 15), et dans la *Relation véritable*, etc., annexe à la dépêche de Créqui du 21 août. Mais tous ces renseignements sont de la même source.

4. Enquête, dép. Baldesco et Maccione, déjà citée.

mier carrosse et qui était venu auprès d'elle, résolut de se rendre à pied [1] au palais Farnèse pour prévenir le duc; en même temps il ordonna aux cochers de sortir de la place en contournant l'escalier de l'église et prenant à la hâte la rue della Farina qui en longe la muraille à gauche [2]. C'était en effet le seul chemin à suivre pour échapper à un danger imminent; on ne pouvait sans trop de lenteur faire complètement rebrousser chemin aux carrosses et encore moins tenter de passer dans la rue de' Giubbonari occupée par les Corses. La rue della Farina était libre, elle menait en dehors du cercle d'action de l'émeute, aboutissant à Saint-André della Valle; la duchesse, ayant décidé en même temps de se réfugier au palais du cardinal d'Este, relativement assez proche et où elle était assurée de trouver sécurité et secours, ne pouvait prendre une route plus directe pour s'y rendre [3].

Cependant les Corses qui avaient tiré les premiers coups d'arquebuse restaient aux alentours de l'îlot à l'entrée de la rue de' Giubbonari. On sait les noms de plusieurs de ces soldats transformés subitement en bandits : presque tous leurs camarades les ont désignés à l'Enquête et même ont rappelé leur vantardise et leurs aveux [4]. C'étaient Andrea Crovero, d'Ajaccio, homme de haute taille, vêtu d'une jupe de peau et de caleçons verts, Carlo d'Ampugnano,

1. *Autre relation*, déjà citée. A. É., f° 52 : « Consigliata da M. de Lusars, suo maestro di camara, salvare la propria vita, fù subito dato indietro ». — Lettre du cardinal Chigi, A. É., Rome, 146 (30 août) : « M. de Lusars, mandato dalla signora ambasciatrice per un altra strada al Palazzo ». — M. de Luzarche arriva au palais, non sans peine, avec le concours des sbires, à ce que prétend le cardinal Chigi dans ce document.

2. Ce mouvement est indiqué dans toutes les relations.

3. L'ambassadeur de Toscane (dép. du 21 août, *loc. cit.*) dit que Mme de Créqui était grosse, « essendo gravida ». Ni le duc dans sa correspondance, ni Régnier Des Marais, son secrétaire, dans l'ouvrage déjà cité, ni les lettres écrites de Rome qui sont aux Archives des Affaires étrangères, ni les relations contemporaines italiennes ou françaises ne font allusion à cette circonstance, qu'on n'eût pas manqué de relever, si elle eût existé, pour ajouter encore à l'odieux de l'attentat.

4. Voir notamment à l'Enquête les dépositions de Fabio et Paolo-Maria d'Ajaccio, p. 211 à 218.

non moins grand, barbu, habillé de drap gris et coiffé d'un chapeau blanchâtre, enfin le caporal Pietro de Montemaggiore, lui aussi vêtu de gris [1]. Tous trois, et sans doute quelques autres, l'arquebuse en arrêt, épiaient les mouvements de la place. Ont-ils su que ce cortège était celui de l'ambassadrice de France? C'est un point qui est demeuré obscur [2]. Bien que leur agression eût été fort étrange contre des voitures inconnues, on peut supposer que ces gens ivres de colère agissaient au hasard contre n'importe quel groupe soupçonné d'être Français.

Le premier carrosse où étaient les écuyers eut le temps d'entrer dans la rue della Farina, mais au moment où le second, dans lequel se trouvaient l'ambassadrice et ses femmes escortées par un jeune page de vingt ans, neveu d'un musicien de la musique du roi [3], nommé Bertaut, qui se tenait à la portière, tourna à son tour l'angle de l'escalier de San Carlo, une volée de mousqueterie éclata : quelques projectiles passèrent à travers la voiture, entre Mme de Créqui et ses suivantes, sans les toucher [4]; mais une balle tirée, dit-on, par André Crovero, frappa au ventre [5] le malheureux page qui était à découvert : « Un coup lui entra dans le cœur, dit Mme de Créqui, et il mourut sur la place, sans parler, tout raide » [6]. Il alla

1. Ce signalement est donné dans les mêmes termes par deux témoins, Marchioni et le caporal Pietro d'Oletta (Enquête, p. 225 à 229 et 220 à 225).

2. « Ne del processo si puo raccogliere che il detto Corso havesse potuto premeditare che ivi fosse detta carozza stante la qualita del fatto. » *Relation*. A. É., Rome, supplément, 149, f° 37. — Lettre du cardinal Chigi : « Non poteva Sua Eccellenza di notte incognita, nè la sua carrozza senza torcie esser conosciuta ». A. É., Rome, 146, f° 67.

3. Voir lettre de Rome, A. É., supplém., vol. 149, f° 54 : « Ce page était neveu de Bertaut de la musique du roi ». — Enquête, constatation du décès, p. 80 et 81. L'ambassadeur de Toscane (*loc. cit.*) dit que Bertaut était chevalier de Malte. Cette assertion paraît inexacte.

4. L'ambassadeur de Florence dit que la robe d'une des femmes de l'ambassadrice fut brûlée par une balle, « ad una damigella avvamporono le vesti ». Arch. de Florence, dép. de Rinuccini, 21 août, *loc. cit.* — Même détail. Lettre de Rome. A. É., Rome, suppl., vol. 149, f° 54.

5. Enquête : constatation de la mort de Bertaut, p. 80 et 81.

6. Lettre de Mme de Créqui, *loc. cit.*

tomber sur un amas d'immondices [1], tandis que le carrosse s'élançait dans la rue della Farina et que tous les habitants d'alentour s'enfuyaient précipitamment.

On a prétendu que les Corses avaient crié d'abord aux cochers des carrosses de reculer, et que Bertaut, « plus résolu », leur aurait répondu « on ne sait quoi » [2]. Ce détail est assez vraisemblable : d'abord il est dit dans plusieurs dépositions de l'Enquête que le cri de « addietro » (en arrière!) était sans cesse proféré par les Corses; ensuite Bertaut a été frappé au ventre et du côté droit [3], ce qui indique qu'au moment de l'arquebusade il faisait face aux assaillants, car s'il eût marché simplement à côté du carrosse, il eût été blessé à gauche. Nous croyons donc que ce jeune homme s'était tourné vers les Corses pour répondre à leur ordre insolent et qu'il a été visé plutôt que le carrosse même.

Une lettre en italien du 21 août donne un détail manifestement inexact : l'ambassadrice aurait recueilli le corps du page dans son carrosse, où ce dernier aurait expiré [4]. Aucun document ne rapporte ce fait : Mme de Créqui n'en parle pas dans son récit, et les témoignages des habitants de la place San Carlo n'y font pas même allusion; bien plus, l'un d'eux, le sieur Dragoni raconte avoir vu le page « étendu par terre » au moment où lui-même se

1. Enquête, déposition Maccione, p. 94 et 95. — Enquête, dépositions Dragoni et Baldesco, *loc. cit.* — Voir les diverses relations déjà citées et dép. de Créqui du 21 août : « Les soldats... tirèrent sept ou huit coups sur son carrosse et tuèrent un de ses pages à la portière ». *Relation anonyme*, déjà citée. — *Autre relation* (*Nouvelles de Rome*), déjà citée. — *Relazione del rumore*, déjà citée. — *Relation véritable*, etc.

2. *Récit non signé*, déjà cité. A. É., 146, Rome, f° 41 : « li quali havendo detto che le carrozze tornassero indietro, un paggio più risoluto disse *non so ché* a detti soldati li quali l'amazzorono con duo capi d'archibuggiata ».

3. Enquête. Déposition du notaire : « in ventre a parte dextera »; déposition du curé de Santa Catarina : « nella panza nella parte destra »; déposition du témoin Massoni : « nella pansa a mano destra », p. 80 et 81.

4. A. É., Rome, supplément, vol. 149, f° 54. Lettre adressée de Rome le 21 août et transmise en copie à Mme de Chavigny: « Il quale la signora ambasciatrice fece mettere dentro la propria carrozza, dove spiro, raccommandogli l'anima ».

sauvait après avoir fermé sa boutique. D'ailleurs dans la minute même où Bertaut fut tué, le carrosse de l'ambassadrice, exécutant en hâte son mouvement tournant, était déjà presque entré dans la rue della Farina et fuyait évidemment au plus vite. Il faudrait donc supposer que Mme de Créqui eût fait arrêter la voiture et eût envoyé ses gens relever le corps du page : on ne saurait croire que les écuyers qui conduisaient son cortège eussent laissé mettre en péril la vie de l'ambassadrice en un moment où l'on pouvait craindre que son carrosse ne fût poursuivi et où il fallait avant tout la mettre en sûreté. En vérité, on ne sait quand le corps de Bertaut fut relevé ; mais les procès-verbaux de l'Enquête rapportent qu'après avoir été reconnu, il fut transféré dans une salle dépendant du palais Farnèse et qu'on appelait « l'infirmerie de l'ambassade de France »[1]. Le lendemain, à la quatorzième heure, il fut placé, selon l'usage, par le fossoyeur Moreno, dans l'église Santa Catarina della Ruota, où son décès fut constaté par le notaire fiscal et par l'abbé Lancetta, curé de cette paroisse. Ce dernier déclara avoir entendu ce jeune homme en confession quelques jours auparavant[2].

XVI

Tandis que les assassins du page remontaient la rue de' Giubbonari pour s'aller joindre aux groupes qui occupaient les ruelles voisines du Campo de' Fiori ou du palais Farnèse[3], les carrosses de l'ambassadrice suivaient la rue

1. Enquête. Constatation de la mort de Bertaut, *loc. cit.*

2. Il est impossible d'admettre avec l'auteur de l'*Appendice à l'Enquête* (p. 420) que les Corses n'avaient pas vu le carrosse de l'ambassadrice. Bertaut était à la portière : « il tenait la portière », dit expressément la lettre de Mme de Créqui. L'ambassadeur s'exprime dans les mêmes termes, ainsi que toutes les relations. Comment supposer que les Corses en visant Bertaut n'aient pas vu le grand carrosse devant lequel celui-ci était placé ? Tout au plus peut-on dire qu'ils ignoraient que ce fût celui de l'ambassadrice.

3. On verra plus loin que Carlo d'Ampugnano, Andrea Crovero, Pietro di Montemaggiore sont signalés par tous les témoignages des soldats corses

della Farina. Cette rue, qui est assez étendue, longe d'abord à droite le mur de San Carlo, puis rencontre au delà, à gauche, celui de Saint-André della Valle. Elle aboutit aujourd'hui devant cette église sur la via Nazionale; mais alors elle se perdait dans un dédale de ruelles. Les cochers qui avaient ordre de se rendre au palais du cardinal d'Este, qui est maintenant la Banque nationale, ont dû prendre la rue du Sudario, qui s'ouvre un peu avant Saint-André, et déboucher, après une course de quelques minutes, à la via de la Pigna, où est situé ce palais, à l'angle de la rue de' Cestari [1].

La duchesse y arriva « à demi morte » [2]. Le cardinal l'accueillit avec les égards les plus affectueux, le respect qui était dû à son rang et à son titre d'ambassadrice, et en même temps avec l'émotion qu'un tel événement lui devait inspirer. On a écrit qu'elle était « demeurée évanouie plusieurs heures » [3]; elle-même n'en dit rien et ne donne dans son récit aucun renseignement sur son séjour au palais d'Este; elle indique seulement son entrée chez le cardinal, et ajoute : « Une autre que moi serait malade, le sexe n'étant pas accoutumé à de telles aventures » [4]. Les diverses relations se bornent à rappeler qu'elle demeura environ deux

comme étant rentrés les derniers à la caserne, d'où ils étaient sortis les premiers. (Voir Enquête, dép. de Fabio d'Ajaccio, p. 211 à 215, et de Paolo Maria d'Ajaccio, p. 216 à 218.)

1. Lettre de la duchesse de Créqui, *loc. cit.*

2. J'ai étudié cet itinéraire sur le terrain et il est certainement exact, si les cochers, comme on doit le croire, ont été au plus court. Aucun palais de Rome ne porte le nom d'Este aujourd'hui. Mais dans un ouvrage rare, in-folio, de Pietro Ferrario, intitulé *Palazzi di Roma*, édité par Giacomo de Rossi, sous le règne d'Alexandre VII, j'ai trouvé le nom de palais d'Este avec des désignations absolument précises qui font reconnaître cet édifice pour celui de la Banque actuelle. Ce palais, très remarquable par son architecture, est l'œuvre de Giacomo della Porta. Il est élevé de trois étages : les fenêtres sont surmontées de couronnements en demi-cercles ou en triangles alternés. La corniche d'en haut est d'une rare élégance. Au-dessus de la grande porte est un cartouche avec une tête de cerf. (Je dois la connaissance de l'ouvrage de Ferrario à l'obligeance de M. Conrad, bibliothécaire de l'Académie de France.)

3. Dép. de Créqui, 21 août, déjà citée.

4. Lettre écrite de Rome, 21 août. A. É., suppl., Rome, 149, f° 39.

heures, et même un peu moins de temps, au palais d'Este[1] : il est vraisemblable que dès qu'elle fut un peu remise, elle désira retourner auprès de son mari, et que, de son côté, le cardinal avait à cœur de s'entretenir avec l'ambassadeur des incidents de la soirée. Il prit ses dispositions pour que, dans le trajet, Mme de Créqui ne pût courir aucun nouveau péril. Il a mérité en ce rencontre l'éloge que lui donne M. de Bourlemont, et s'est vraiment « signalé avec tout le cœur, la résolution, la sagesse et l'affection que l'on peut désirer en un fidèle serviteur du roi » [2]. Il avait envoyé, dès le premier moment, au cardinal Chigi un de ses gentilshommes, le marquis Bernardi, pour l'aviser de l'état des choses, et ce dernier était revenu avec les plus belles assurances de toute la douleur que ces événements avaient causée au neveu de Sa Sainteté [3]. Mais, bien que, dans l'intervalle, les Corses fussent rentrés à leur caserne et que les voies publiques ne fussent plus exposées à leurs agressions, comme après de tels désordres où la police avait montré si peu de zèle, les quartiers qu'il fallait traverser étaient encore tumultueux, comme la duchesse devait passer par le Campo de' Fiori et la place Farnèse, le cardinal fit mettre sur pied et en armes toute sa maison; bon nombre de gentilshommes ses voisins se joignirent à lui, et comme la nuit était venue, les laquais furent munis de torches. Au milieu du cortège, le cardinal s'avançait dans une chaise à porteurs précédant le carrosse de la duchesse [4]. La foule s'écartait respectueusement devant cette longue procession d'hommes armés conduisant dans

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.* : « Sulle due hore di notte poi la condusse al marito »; — « verso le due hore di notte se ne ritorno a sua casa Sua Eminenza ». *Relation anonyme*, etc., déjà citée.

2. A. É., lettre de M. de Bourlemont, *loc. cit.*, 21 août.

3. *Récit non signé*, *loc. cit.* : « Non poteva far altro che farli conoscere il suo grave sentimiento e dispiacere. »

4. *Relation anonyme*, etc., *loc. cit.* — *Relazione del rumore*, etc., *loc. cit.* — *Lettre de Rome*, déjà citée. — Lettre de Mme de Créqui : « Je m'en suis retournée au logis avec M. le cardinal d'Este et cent personnes bien armées avec nous ».

les détours de ce quartier sombre, sous la lueur fumeuse des torches, un prince de l'Église et l'ambassadrice de France [1] : les sbires qui occupaient les rues, et qui d'ailleurs paraissent avoir fait enfin quelques efforts pour rétablir l'ordre, s'empressèrent de leur faciliter le passage [2]. Et c'est ainsi qu'entre neuf et dix heures du soir, la duchesse de Créqui rentra enfin au palais Farnèse.

XVII

Pendant ce temps, à la caserne corse, l'inquiétude était extrême. On avait entendu au loin les trente ou quarante soldats qui étaient restés dehors terrifier la ville par leurs arquebusades. Les chefs se méfiaient de ceux qui étaient rentrés et n'osaient les envoyer à la recherche des autres. Ils sentaient frémissants tous les hommes consignés. Nous avons dit que le tambour n'en avait rappelé qu'un petit nombre et que Cardone et les sergents posaient çà et là quelques postes au coin des ruelles pour occuper les impatients. Franchi, en attendant le retour des soldats les plus compromis, coupables évidemment de l'attaque de la place Farnèse et de San Carlo de' Catinari, fit placer des lanternes aux barrières qu'on avait relevées et où il installa des sentinelles. Quelques Corses rentrèrent isolément ou par groupes; enfin le barigel (chef de la police), accompagné de Mgr Bonaccorsi, commissaire des armes, arriva de la part du cardinal Impériali, avec l'ordre exprès de maintenir à tout prix les soldats à la caserne et de ne laisser sortir personne [3]. C'était la confirmation des instructions que le

1. « Al solo temuto nome di questo principe (d'Este) tuti li fecere riverenza ». *Autre relation*, *loc. cit.*, f° 52. — « Au milieu d'une haie de trois cents personnes et d'une centaine de flambeaux. » Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 16.

2. « Fù servito con ogni prontezza e rispetto. » (Lettre du cardinal Chigi, déjà citée.) — *Discolpa dei ministri del Papa.* A. É., Rome, supplément, 149, f° 58.

3. Enquête, dép. Franchi, p. 169 à 175. — *Relazione del rumore*, déjà citée. — *Discolpa dei ministri del Papa.* A. E., Rome, suppl., 149, f° 58, déj. cit.

gouverneur de Rome avait données au lieutenant Cardone lorsque celui-ci lui avait été envoyé par le capitaine. Franchi continua donc à faire bonne garde, mais il eut le tort de ne pas constater l'identité des émeutiers qui revenaient à la caserne. Au fond, lui-même et Cardone redoutaient d'irriter leurs hommes, de voir leur autorité méconnue, leur vie menacée peut-être. Le lieutenant, pour s'excuser de n'avoir remarqué personne, n'a-t-il pas prononcé à l'enquête cette étrange parole : « J'avais assez à faire à me garder moi-même et prendre soin qu'on ne me tirât point quelque arquebusade » [1].

Le danger n'était donc pas écarté et il fallait qu'un personnage d'un rang supérieur intervînt. Le frère du pape, ministre des armes, se présenta enfin au quartier des Corses vers une heure de nuit (neuf heures du soir). Dès le commencement du trouble, M. de Créqui lui avait envoyé un gentilhomme « pour lui dire la surprise où il était d'un tel procédé », et don Mario avait fait annoncer sa visite à l'ambassadeur [2] : mais auparavant il crut devoir se rendre de sa personne à la caserne pour reconnaître exactement la situation et donner des ordres péremptoires en vue de prévenir soit un retour offensif des Corses exaspérés, soit même, d'après une relation, quelque mouvement de la soldatesque allemande ou italienne cantonnée sur divers points aux alentours [3]. Il semble aussi qu'il ait craint des représailles de la part des gens de l'ambassadeur et par suite un nouveau conflit plus terrible que le premier [4]. En ce premier moment, cette inquiétude était, il faut le dire, assez naturelle et il importait de prendre des précautions de part et d'autre.

1. Enquête, dép. Cardone, p. 175 à 180.
2. Dépêche de Créqui, 21 août, déjà citée.
3. *Récit non signé*, déjà cité : « perche dubitava di maggior malefice che la soldatesche alemane et Italiane pigliassero i posti in quei contorni ». A. É., *loc. cit.*
4. *Relazione del rumore*, etc., *loc. cit.* : « ordinando ai capi che facessero guardare il lor quartiere dalle sentinelle, perche non sapeva ancora se le genti del ambasciatore fossero quietate ».

Franchi, interrogé par le prince, répondit, soit par conviction, soit pour couvrir ses soldats, en attribuant les rixes du Ponte Sisto et de la via Giulia aux provocations des Français ; il indiqua ensuite sommairement l'irruption des Corses et les mousquetades de la place Farnèse. Don Mario voulut alors en savoir davantage, et il fit comparaître plusieurs soldats isolément : mais tous, craignant de se compromettre, déclarèrent qu'ils ne savaient rien. Le ministre des armes se borna donc à renouveler les ordres déjà transmis par le barigel au nom du cardinal Impériali, en conseillant de faire veiller par des sentinelles à la sûreté de la caserne et en recommandant que les troupes fussent sévèrement consignées jusqu'au mardi matin 22 août [1]. Puis il se retira, mais au lieu d'aller au palais Farnèse, comme il l'avait promis au gentilhomme de M. de Créqui, il se borna à envoyer, quatre ou cinq heures plus tard, son maître de chambre à l'ambassadeur, en priant le duc « de l'excuser s'il n'était pas venu, à cause qu'il était occupé à mettre l'ordre partout » [2]. Cette excuse pouvait paraître plausible, mais il est vraisemblable qu'elle n'était qu'un prétexte et que don Mario craignait la colère de l'ambassadeur et peut-être même de s'exposer à quelque guet-apens s'il entrait au palais Farnèse [3]. Son absence en de telles conjonctures lui a depuis été reprochée avec raison, car au fond elle indiquait soit une méfiance blessante, soit un certain trouble de conscience, soit bien peu de souci de la responsabilité du Saint-Siège et surtout des égards dus en une telle circonstance au représentant de Louis XIV. On verra plus loin que sa conduite a donné lieu aux accusations

1. Enquête, dép. Franchi, Cardone, Vinciguerra, etc., *loc. cit.* — Dépêches de l'ambassadeur de Toscane, 21 août, déjà citées. — *Discolpa dei ministri del Papa.* A. É., Rome, supplément, 149, f° 58, déj. cit.

2. Dépêche de Créqui, 21 août, déjà citée. — Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 16.

3. « Dans la crainte peut-être qu'on l'arrêtât au palais Farnèse, il envoya quelques heures après s'excuser. » Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 16. Tout le récit de Régnier est copié presque mot pour mot sur la dépêche de l'ambassadeur du 21 janvier. C'est assez dire combien il est incomplet.

d'indifférence ou même de complicité : il était en effet inadmissible que le ministre des armes et le cardinal gouverneur de Rome se fussent l'un et l'autre abstenus de paraître cette nuit même au palais Farnèse, et d'y présenter sur-le-champ les excuses et condoléances de la Cour pontificale.

XVIII

Cette démarche eût été d'autant plus urgente qu'à l'ambassade l'indignation était au comble. Les gardes et gentilshommes du duc de Créqui, tout ce qu'on appelait alors « sa famille », c'est-à-dire ses officiers et serviteurs, la multitude de Français qui s'étaient réfugiés au palais comme dans une forteresse et qui remplissaient confusément les cours, les escaliers, les longues galeries de l'édifice, s'armaient de toutes parts, et réclamaient des représailles. La nuit se passa ainsi, au milieu d'un désordre extrême, dans la crainte de quelque nouvelle surprise qui eût inévitablement amené une lutte à outrance et des résolutions meurtrières. On pense quelle impression ont dû produire sur les imaginations que les premières arquebusades avaient déjà si violemment surexcitées, le dramatique retour de l'ambassadrice, le récit des assassinats commis sur le capitaine des gardes et Aubin Copet, des diverses agressions dont la rumeur publique exagérait les circonstances, la vue du cadavre sanglant de Bertaut, le spectacle de tant de fugitifs, et les commentaires sans nombre qui circulaient dans ce campement nocturne pendant cette veillée militaire.

Le duc de Créqui était au comble de l'indignation. Les coups de feu tirés contre le palais Farnèse et contre l'ambassadeur inviolable, l'outrage fait au Roi Très Chrétien dans la personne de son représentant à Rome, la chasse aux Français dans les rues, cette émeute sacrilège qui pendant deux heures avait épouvanté le quartier placé

sous la protection spéciale de l'ambassade, l'attentat de San Carlo de' Catinari dont l'ambassadrice malgré son rang, malgré le caractère auguste que lui donnait le droit des gens, avait failli être victime, l'ensemble de ces circonstances si graves au point de vue politique, si odieuses en elles-mêmes, « sans exemple, comme l'écrit un témoin, même parmi les Turcs » [1], se présentaient à son esprit comme l'un des événements les plus « noirs » et les plus « barbares » de l'histoire.

Son impression, si légitime d'ailleurs, était malheureusement encore aigrie par la persuasion où il était que ce forfait avait été prémédité et ordonné par les ministres du pape, notamment don Mario et le cardinal Impériali, et que les Corses n'eussent pas osé agir aussi audacieusement d'eux-mêmes [2]. Nous verrons que la Cour de France a longtemps affecté de partager cette opinion dont nous aurons à discuter l'exactitude et l'opportunité; mais il était assez naturel que, sous le coup d'un tel crime, on s'en prît d'abord au gouvernement, d'autant que l'attitude réservée de don Mario et d'Impériali était bien étrange. On agitait donc tout haut au palais Farnèse des projets de vengeance immédiate, et le cardinal d'Este en arrivant auprès de l'ambassadeur le trouva dans les dispositions les plus belliqueuses.

M. de Bourlemont, sur l'ordre de M. de Créqui, avait été sur-le-champ prévenir le cardinal d'Aragon : ce dernier, qui était couché avec la fièvre, se leva aussitôt, et vint apporter à son collègue l'expression de ses sympathies les plus cordiales [3]. La reine de Suède transmit au duc par un gentilhomme ses témoignages affectueux et ses

1. Lettre de M. de Bourlemont, 21 août, déjà citée.

2. Arch. de Florence, dépêche déjà citée de l'ambassadeur toscan. « Il sig. ambasciatore sta ostinato nel credere che a questi Corsi sia stato ordinato che non si lascino far sorprossi, perche non haverebbono havuto ardire di fare una simile attione. » — « Quoiqu'il n'y ait aucun doute que cette entreprise n'aye été faite par son mouvement et par son ordre », écrit le duc de Créqui au roi le 22 août. (A. É., *loc. cit.*, f° 43.)

3. Lettres de M. de Bourlemont, déjà citées.

offres de service [1]. D'autres personnages de Rome, le prince Pamphili, le président Borghi, le duc Cesarini, les cardinaux Sacchetti, Mancini, Sforza et Colonna, les ambassadeurs de Venise, de Malte et de Toscane accoururent également dans la nuit ou dès le lendemain matin présenter leurs condoléances; les cardinaux Aldobrandini, Acquaviva, Barberini, etc., firent parvenir leurs compliments : ce fut un véritable concours des plus grands seigneurs [2], et cet empressement faisait d'autant mieux ressortir l'abstention du ministre des armes et du gouverneur de Rome. Il fut décidé, séance tenante, que tous les cardinaux du parti français s'abstiendraient d'assister au consistoire que le pape devait tenir le lendemain [3] : le cardinal d'Aragon déclara s'associer à cette manifestation, et en outre se rendit, en sortant du palais Farnèse, chez le cardinal Chigi pour lui adresser ses remontrances [4]. Mais ce fut vraisemblablement avec le seul cardinal d'Este que le duc de Créqui agita pendant cette nuit les principales résolutions à prendre.

Lui-même voulait faire sur-le-champ « des démonstrations signalées » [5]. On entendait par là, d'après le récit de son secrétaire Régnier Des Marais, « de faire attaquer les Corses par les gens de l'ambassadeur auxquels on

1. Dép. de Créqui, 21 août, déjà citée.

2. *Relation anonyme*, déjà citée. — Lettre de Créqui à M. de Lionne. *loc. cit.*, f° 44. — Dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.* — Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 17. — Dép. de Créqui, 21 et 28 août. — Lettre particulière de Créqui à M. Granet, Rome, supplém., 149, f° 41.

3. *Relation*, etc., déjà citée, f° 52. — Lettre de M. de Bourlemont, *loc. cit.* — Dépêche de Créqui, 21 août, déjà citée. — *Relazione del rumore*, etc., *loc. cit.* — Dans ce consistoire on devait lire la *Relazione* de la vie de saint François de Sales dont la canonisation était imminente. (Voir *Racconto* de l'abbé Salvetti. Arch. Chigi.)

4. *Relazione del rumore*, etc., *loc. cit.* — *Récit non signé*, etc., déjà cité. — Dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.* — Arch. du Vatican Nonciature de France, 123. Dép. du cardinal Chigi au nonce à Paris, 21 août. Cette entrevue paraît avoir été assez vive. Le cardinal d'Aragon « croyait que le fait avait été ordonné » et Chigi s'efforça de le dissuader. (Voir plus loin chap. VII.)

5. Dépêche de Créqui du 21 et du 26 août, *loc. cit.*

joindrait ce qu'on avait pu armer de monde en si peu de temps, et ce qui se trouverait d'autres Français déterminés »[1]. C'était la guerre ouverte avec toutes ses conséquences. Le cardinal d'Este apprécia le danger d'une semblable décision qui eût en quelque sorte autorisé le gouvernement pontifical à entrer en lice directement pour rétablir l'ordre et à se déclarer en état de légitime défense, qui eût provoqué peut-être des massacres, et, à coup sûr, des épisodes sanglants. On était loin d'être assuré d'avoir le dessus dans une pareille lutte entreprise avec si peu de monde contre la milice corse, qui serait probablement soutenue par la soldatesque cantonnée dans la ville, et l'on pouvait douter que le roi de France, dont il était téméraire de préjuger les instructions, approuverait un acte qui le placerait nécessairement en situation d'ennemi déclaré du Saint-Siège[2]. Le cardinal fit valoir ces réflexions avec beaucoup de force, « me remontrant, écrit le duc de Créqui, d'un côté que quand on aurait une fois commencé, on ne serait plus maître des suites, et qu'ainsi on exposerait peut-être Rome à un saccagement général, et me représentant tout ensemble que Votre Majesté pourrait tirer de grandes satisfactions et des avantages considérables de cette affaire »[3].

Ces diverses considérations, dont la dernière était particulièrement politique, persuadèrent l'ambassadeur. Il savait combien on avait égard à Paris au sentiment du cardinal d'Este, et combien, dit-il, « Votre Majesté m'a chargé d'en faire compte »[4]. Le cardinal, dans une lettre à M. de Lionne, écrite le 22 août, rappelle lui-même ses instances : « J'ai été d'avis, dit-il, qu'il était hasardeux de changer l'état des choses, Sa Majesté pouvant avoir d'autres pensées d'un ordre supérieur, et qu'on devait

1. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 18 et 19.
2. *Ibid.* et p. 20.
3. Dépêche de Créqui au roi, 26 août, *loc. cit.*
4. *Ibid.*

attendre ses instructions »[1]. Le duc de Créqui suivit ce conseil[2] et résolut de prendre seulement les précautions nécessaires pour éviter de nouveaux incidents. Il ne s'y résigna cependant qu'avec peine : « Je marcherai désormais dans la ville, écrit-il au roi, d'une manière qu'il ne sera pas aisé de me faire une insulte »[3].

La nuit se passa dans ces délibérations, et, dès le lendemain lundi, un courrier partit pour Paris avec les dépêches qui instruisaient le roi et son ministre des événements de la veille et de l'attitude expectante que le duc de Créqui avait adoptée, malgré sa colère, sur l'avis du cardinal d'Este. Il avait ordre de tout faire pour devancer le messager que la Cour de Rome expédiait le même jour au nonce.

1. Lettre du cardinal d'Este à M. de Lionne, 22 août. A. É., Rome, 146, f° 46.

2. Le cardinal d'Este fut néanmoins accusé par la Cour de Rome et par l'ambassadeur toscan d'avoir excité les ressentiments du duc de Créqui : « S. Exc e stata di poi fomentata dalli consigli del S. card. d'Este... etc. ». (Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.*)

3. Dép. de Créqui au roi et à M. de Lionne, 21 août.

CHAPITRE VI

L'AMBASSADE ET LE SAINT-SIÈGE APRÈS L'ATTENTAT

(21 AOUT — 31 AOUT 1662)

I. — II. — Émotion générale au lendemain de l'attentat. — Attitude des autorités romaines. — La reine Christine. — III. Visite du cardinal Chigi à l'ambassadeur (25 août). — IV. Conduite de don Mario. — V. — VI. Procédés du gouvernement pontifical. — Discussion. — VII. — VIII. Évasion des Corses. — Divers incidents. — IX. Le corps diplomatique. — X. — XI. Armements du duc de Créqui dans l'intérieur du palais Farnèse. — Discussion de sa conduite. — XII. Mesures prises par le Saint-Siège. — Congrégation. — Démarche des ambassadeurs d'Espagne et de Venise auprès du duc de Créqui. — XIII. Bref du pape à Louis XIV (28 août); politique ambiguë du Saint-Siège. — XIV. Le cardinal Impériali et l'ambassadeur. — La crise s'aggrave de jour en jour. — XV. — XVI. Le décret pontifical contre les Corses. — XVII. Le duc de Créqui se dispose à quitter Rome. — XVIII. — XIX. Son départ. — XX. Impression de la Cour de Rome. — Consistoire. — Essais de justification.

I

Rome était le lendemain dans la stupeur. Des récits plus ou moins exacts des événements se répandaient de toutes parts : on se demandait si les troubles n'allaient pas se renouveler et si l'ambassadeur de France ne relèverait pas aussitôt l'affront qu'il avait reçu. Les Corses heureusement étaient consignés, et l'on a vu que le duc de Créqui renonçait aux représailles. Le palais Farnèse, fermé de toutes parts, n'ouvrait sa porte qu'aux agents diplomatiques ou à des seigneurs romains attachés au parti français. Le duc et M. de Bourlemont écrivaient au roi et à M. de Lionne :

les secrétaires expédiaient le courrier de Paris en toute hâte. La duchesse, profondément émue, se renfermait dans ses appartements et ne recevait que les personnes de son intimité. Pendant toute la matinée, aucun émissaire du Saint-Siège ne parut au palais Farnèse. Disons tout de suite que don Mario et Impériali n'y vinrent jamais. Le Mémoire de l'abbé Salvetti cherche à justifier leur conduite : il prétend que la « foule furieuse » des gens de l'ambassade parlait d'aller attaquer le ministre des armes dans sa maison, et que ce vieillard ne pouvait se mettre spontanément entre les mains de ses ennemis [1].

Alexandre VII n'apprit qu'au matin à son réveil les événements de la nuit. Il se rendit néanmoins au Consistoire où il put remarquer l'absence des cardinaux de la faction française. Un seul d'entre eux, le cardinal Orsini, malgré l'ordre de l'ambassade, assistait à cette réunion [2], soit qu'il eût peur de mécontenter le Saint-Père, soit qu'il eût pris fait et cause pour son frère le duc de Bracciano, brouillé pour un motif d'étiquette avec M. de Créqui [3]. Le pape ne fit aucune allusion, dans son discours, aux incidents dont l'assistance était préoccupée; mais il ordonna, en sortant, au cardinal Chigi d'aller faire visite à l'ambassadeur et à l'ambassadrice [4].

II

Le cardinal, qui redoutait un mauvais accueil, voulut reconnaître le terrain avant de demander audience : il pria donc le commandeur d'Elbène, ambassadeur de Malte, et qui, en qualité de Français, inspirait à bon droit toute confiance à son collègue, d'aller faire, de la part du Saint-Père, « mille excuses au duc de Créqui et l'assurer qu'il

1. *Racconto completo*, etc., ms. Bibl. Chigi.
2. Dép. de Créqui, 21 août. — Dép. de Bourlemont, même date.
3. Dépêche de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.*, 21 août.
4. *Racconto completo*, déjà cité.

n'avait nulle part à une action si noire »[1]. Quant à la duchesse, il ne pouvait pas honnêtement se dispenser de lui présenter ses hommages à la suite d'une aussi tragique aventure. Il envoya donc au palais Farnèse l'abbé Castiglione, son secrétaire, pour demander l'heure où il serait admis auprès d'elle. Le maître de chambre, M. de Luzarche, prit les ordres de l'ambassadeur et vint répondre que la duchesse dormait. L'abbé, poli et fin comme tous les prélats romains, s'inclina sans mot dire et reparut une heure après : Luzarche donna la même excuse, et l'abbé ayant gracieusement insisté, offrant d'attendre, le maître de chambre lui déclara que « l'ambassadrice était souffrante et ne pouvait point recevoir »[2].

Le duc de Créqui, en refusant cette visite, avait un double but. D'une part il voulait témoigner son indignation au neveu du pape, et, de l'autre, il n'entendait pas que le cardinal, en voyant la duchesse, pût se dispenser de faire auprès de lui une solennelle démarche d'excuses[3]. Aussi fit-il comprendre à M. d'Elbène qui lui en toucha quelques mots que « cette affaire devait se traiter non pas avec les dames, mais avec lui »[4]. Cette réponse assez rude fut relevée finement par le cardinal : « l'usage, dit-il, était

1. A. É., Rome, 146, f° 63. — *Récit non signé*, même volume, f° 41 : « Ha parlato al S. Amb. ambasciatore di Malta et li ha rappresentato li suoi sensi ». — Arch. du Vatican. *Nonciature de France*, n° 122. Dép. du cardinal Chigi au nonce, 21 août : « Questa mattina poi, per fer sapere al S. Amb. di Francia la mia passione in questo negotio, ho parlato col S. Amb. di Malta a gli ho rappresentati miei sensi ».

2. *Racconto completo*, déjà cité. — *Récit non signé*. A. É., déjà cité, f° 41 : « Si sono scusati con dire, la prima volta, che la signora ambasciatrice dormiva, à l'altra con dire que la signora non si era sentita molto bene ». — Dépêche du duc de Créqui, *loc. cit.*, 22 août, f° 43 : « Le cardinal Chigi envoya deux fois hier demander audience à ma femme, mais je la lui fis refuser. Pour moi, s'il me veut venir voir, je le verrai. » — Arch. du Vatican, n° 122, dépêche du cardinal Chigi, déj. cit.

3. Il se trompait sur ce point. Le cardinal Chigi, en racontant, dès le 21 août, au nonce à Paris, ses tentatives de visite, dit en propres termes : « Ho mandato ben due volte dalla signora ambasciatrice per voler far complimento, *con pensiero anco poi d'audare dall' ambasciatore;* ma si son scusati... ».

4. *Racconto completo, loc. cit.* : « quello negocio non é da trattare con le dame, ma con lui ».

de commencer par les dames », et il ajouta que, dans la circonstance actuelle, il avait cru convenable de faire une démarche auprès de l'ambassadrice. Néanmoins, comme il sentait bien que les choses ne pouvaient en rester là, il fit pressentir de nouveau M. de Créqui par M. d'Elbène et par l'envoyé de Venise, se déclarant prêt à venir chez l'ambassadeur pourvu qu'il fût assuré « de ne pas avoir à redouter de procédés discourtois ». Le duc s'étant borné à déclarer « qu'il agirait au mieux du service du roi son maître », le cardinal, de plus en plus ému, s'adressa à la reine de Suède par l'entremise du cardinal Azzolini, tout-puissant, comme on sait, sur l'esprit de cette princesse [1].

Christine qui, dès le premier moment, avait, comme nous l'avons dit, offert ses bons offices à M. de Créqui, et depuis renouvelé à M. de Bourlemont l'assurance de son dévouement aux intérêts du roi [2], accueillit très volontiers les ouvertures du cardinal Chigi. Elle fit exprimer à l'ambassadeur avec instance le désir de l'entretenir, et celui-ci, « ne pouvant pas lui refuser cette satisfaction, alla chez elle le mercredi ou le jeudi suivant » [3].

Malgré l'abdication dont elle avait étonné le monde, la reine de Suède aimait l'intrigue et les affaires, surtout se plaisait à user de son crédit, et à faire, comme le dit M. de Bourlemont, « des offres plus proportionnées à son grand courage et à sa bonne volonté qu'au pouvoir qu'il semble qu'elle ait à présent » [4]. Elle souhaitait passionnément être médiatrice du différend, et ce fut sur ce point qu'elle pressentit tout d'abord M. de Créqui : mais celui-ci, qui connaissait la répugnance de son maître pour toute intervention étrangère, et qui déjà tenait à distance ses collègues d'Espagne et de Venise, écarta toutes les ouvertures de la princesse, de façon que celle-ci vit bien

1. Le cardinal Chigi à Lionne. A. É., Rome, 146, f° 67 : « col mezzo d'un mio biglietto scritto al card. Azzolini ». — *Racconto completo, loc. cit.*
2. A. É., Rome, 146, f° 47, Bourlemont à Lionne, 22 août.
3. *Ibid.*, Créqui au roi, 28 août.
4. *Ibid.*, Bourlemont à Lionne, 22 août.

« qu'il ne voulait rien entendre du côté de la médiation »[1].

Laissant alors tomber ces propositions inopportunes, elle en vint à l'affaire du cardinal Chigi et demanda à M. de Créqui s'il recevrait le neveu de Sa Sainteté en cas que ce dernier désirât le voir. L'ambassadeur demeura d'abord dans les termes vagues dont il avait usé jusqu'alors, mais la reine le pressa davantage, le priant au moins de lui dire s'il ne ferait point « quelque affront au cardinal » lorsqu'il viendrait au palais Farnèse : « Il appréhende, ajouta-t-elle, de se commettre sur cette incertitude ». Il était impossible au duc de Créqui de se dérober aux instances d'une personne aussi considérable que la reine de Suède, et cependant il n'entendait point répondre officiellement à un soupçon presque injurieux, non plus qu'acheter par un engagement la démarche qui était due à sa dignité offensée. Il tourna la difficulté par des paroles qui font honneur à son tact de diplomate et d'homme du monde : « Je lui répondis, écrit-il au roi, que je ne prétendais point donner aucune parole à Sa Majesté, qu'il m'était indifférent ce que le cardinal Chigi et le Palais pussent craindre ou penser de moi, mais que je croyais pourtant lui pouvoir dire *à elle* que j'étais gentilhomme et que je n'étais point capable de faire une méchante action »[2].

III

Christine avait trop d'esprit pour ne pas apprécier l'élégance hautaine en même temps que la loyauté de cette réponse. Elle la fit connaître aussitôt au cardinal Chigi qui comprit n'avoir rien à craindre, et qui, le lendemain vendredi 25 août, envoya demander audience à l'ambassadeur.

C'était le jour de la Saint-Louis, fête du roi. De tout

1. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août.
2. *Ibid.*

temps, à cette date, les cardinaux tenaient chapelle le matin dans notre église nationale de Saint-Louis des Français en présence du représentant de Sa Majesté, qui leur offrait ensuite un somptueux banquet [1]. Mais après les événements du 20 août, M. de Créqui ayant décidé de ne plus intervenir à aucune « fonction publique », les cardinaux n'avaient point reçu l'invitation accoutumée. Toutefois, dans l'église magnifiquement parée, l'office divin avait été célébré dans le plus grand appareil par le supérieur et les chapelains, « de telle sorte, dit M. de Bourlemont, que la dévotion et l'honneur dus au saint n'ont reçu aucun préjudice » [2]. Il est assez étrange que ce jour ait été choisi pour l'audience, mais il y avait véritablement urgence, et, depuis le 20, le cardinal n'avait que trop tardé à remplir le premier de ses devoirs qui était de présenter les excuses officielles du gouvernement pontifical à l'ambassadeur outragé.

Il arriva donc au palais Farnèse en grand équipage, et, comme on pense, sensiblement ému. M. de Bourlemont et plusieurs gentilshommes étaient auprès de M. de Créqui lorsque le cardinal entra dans le salon de réception [3]. Au moment où le cardinal fut introduit, l'ambassadeur, quelle que fût son irritation intérieure, ne laissa paraître aucune altération sur son visage : il reçut avec une froide dignité les salutations de son hôte, puis les assistants se retirèrent [4]. « J'apporte à Votre Excellence, dit d'abord le cardinal, la sainte bénédiction du Pape. »

1. A. É., Rome, 146. *Autre relation*, déjà citée, f° 52 : « Il Sacro Collegio non vi andò conforme al solito da secoli in qua a tenervi capella, e questo perché l'ambasciatore non mando... ad inviturli... cosi non diede il lauto e sontuoso banchetto... come haveva destinato ». — Dép. de M. de Bourlemont à M. de Lionne, 28 août, *loc. cit.* : « La chapelle des cardinaux ne se tint point le jour de la fête de saint Louis, à cause que M. l'ambassadeur n'intervient plus aux fonctions publiques depuis l'accident qui est arrivé ».

2. *Loc. cit.*, Bourlemont à Lionne. M. de Bourlemont demanda à Lionne, quelques jours après, des instructions sur la conduite temporelle et spirituelle que devaient tenir le supérieur et les prêtres de Saint-Louis, dans les circontances présentes. Lettre à M. de Lionne, 28 août.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* Bien que Bourlemont ne dise pas que le cardinal et l'ambassadeur furent laissés seuls, ce fait est indiqué par la phrase suivante :

Après ces paroles de paix, il exprima le plus grand déplaisir des événements du 20 août, s'attachant à dégager la responsabilité du Saint-Siège. Il déclara « que les Corses étaient des gens féroces et dont on ne pouvait être maître », et s'étendit sur les regrets du gouvernement. Son langage était celui d'un homme vraiment touché, et il avait « presque la larme à l'œil » [1]. M. de Créqui répondit froidement, en peu de mots, et, dit Bourlemont, « en termes fort judicieux ». Voici ses paroles, d'après le Mémoire de l'abbé Salvetti : « il avait avisé le roi, il ne pouvait rien dire : c'était au roi à traiter de la satisfaction : lui-même avait les mains liées » [2]. Mais il attendit vainement les promesses accentuées de réparation immédiate et sévère qu'il comptait recevoir; le cardinal se retira promptement en annonçant seulement qu'une congrégation était établie « pour informer de l'affaire et punir les coupables » [3]. Ces expressions vagues déplurent à l'ambassadeur, de sorte que cette entrevue correcte, mais trop réservée de part et d'autre, ne fit qu'indiquer le dissentiment des deux interlocuteurs aussi bien sur les faits eux-mêmes que sur les mesures à prendre : « J'ai cru avoir sujet, écrit le duc de Créqui, d'être plutôt scandalisé que satisfait d'une telle visite » [4]. Le Saint-Siège, en effet, entrait dès lors dans une mauvaise voie : au lieu de couper court à l'incident par une répression vigoureuse et des excuses proportionnées à l'offense, il commençait à louvoyer, et cherchait à se tirer d'affaire par des compliments stériles et des assurances ambiguës. Cette politique ne pouvait qu'irriter le gouvernement français et donnait à la Cour de Rome une apparence d'indulgence suspecte envers des gens qu'elle aurait dû en même temps désavouer et punir.

« *J'ai appris* que le cardinal Chigi parla avec grande tendresse et versa même des larmes ».

1. *Ibid.*, Créqui au roi, 28 août.

2. *Racconto completo*, etc., *loc. cit.* — « Con poche parole si é spedito », dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, déjà citée.

3. A. É., *loc. cit.*, Bourlemont à Lionne, 28 août.

4. *Ibid.*, Créqui au roi, 28 août.

IV

Don Mario, de son côté, prenait une fâcheuse attitude. Non seulement il persistait à ne se point présenter au palais Farnèse, mais encore il affectait de regarder l'incident comme une simple rixe provoquée par des torts réciproques, et n'en comprenait pas le vrai caractère, le seul qui eût préoccupé un homme d'État, à savoir la violation du droit des gens. Se plaçant au point de vue étroit d'un juge d'instruction appelé à déterminer les responsabilités, il fit dire au duc de Créqui par l'abbé Benedetti « que si M. l'ambassadeur désirait, l'on informerait de ce fait pour en faire justice, mais qu'il fallait qu'il agréât que l'on visitât les morts et les blessés, que l'on cherchât les auteurs du délit, etc. »[1]. M. de Créqui prit la chose de très haut, et lorsque don Mario envoya demander « qu'un *caponotari* vînt au palais pour voir les marques des coups qui avaient été tirés aux fenêtres »[2], il répondit en traitant « cette proposition de ridicule », et en ajoutant « que ce n'était pas par des formes de chicane qu'on réparait une offense de la nature de celle qui avait été faite »[3]. Il y avait sans doute dans ces paroles quelque dédain de grand seigneur à l'égard des gens de robe, et M. de Créqui aurait pu montrer un peu plus de condescendance pour les formes de la justice : mais, d'autre part, comment don Mario, frère du pape, ministre des armes, en présence des excès commis par la soldatesque placée sous son autorité, n'a-t-il pas vu qu'il fallait offrir au représentant du Roi Très Chrétien des excuses autrement solennelles que celles dont son maître de chambre Ygurgeri s'était fait l'interprète auprès de l'ambassadeur, qu'un tel attentat exigeait avant tout une réparation éclatante, que c'était là une

1. A. É., *loc. cit.*, Bourlemont à Lionne, 21 août.
2. *Ibid.*, Créqui au roi, 28 août, déjà citée.
3. *Ibid.*

affaire politique beaucoup plus que judiciaire, et qu'il était inconvenant de prétendre s'en tenir aux formes de la procédure ordinaire dans une circonstance aussi exceptionnelle, comme s'il se fût agi d'un crime vulgaire commis sur un passant dans les ruelles de Rome [1] ?

V

Nous ne croyons pas le moins du monde que don Mario, non plus que le cardinal Imperiali, aient, comme le duc de Créqui et la Cour de France les en ont constamment accusés, fomenté l'émeute des Corses. Si hostiles qu'ils fussent à l'ambassadeur de France, ils avaient l'un et l'autre trop de bon sens pour lancer, de gaieté de cœur, le Saint-Siège dans une entreprise odieuse et injustifiée, qui devait être inévitablement réprouvée par toutes les Puissances et attirer les représailles d'un souverain aussi redoutable que Louis XIV. Lorsque le cardinal Chigi, dans la longue lettre qu'il adressa à M. de Lionne, le 30 août, démontre l'impossibilité morale d'une pareille connivence dans « l'excès le plus abominable qui se soit vu depuis longtemps » [2] et combien sa maison était éloignée, ne fût-ce que dans son propre intérêt, de vouloir faire une telle offense à un aussi grand roi, il est, à nos yeux, incontestablement sincère. Le pape était certainement un homme juste et pieux : le cardinal Chigi, jeune prélat ami du plaisir, n'était nullement sanguinaire : don Mario songeait avant tout à s'enrichir et n'a jamais montré un esprit aventureux ni farouche; le cardinal Imperiali est plus suspect sans doute, mais il était trop habile pour avoir osé dresser, sans ordre, un guet-apens dont il pouvait tout craindre pour sa fortune. Nous avons dit qu'il avait prononcé des paroles impru-

1. « De simples compliments sont mal propres dans une matière qui demande des réparations extraordinaires. » Lettre du duc de Créqui à M. Granet, 18 août, *loc. cit.*

2. Le cardinal Chigi à Lionne, 28 août, A. É., Rome, 146, f° 67. — *Racconto completo*, déj. cit.

dentes; don Mario, en véritable parvenu qui ne calcule pas la portée de son langage, avait laissé échapper, quelques jours auparavant, des expressions malséantes et dangereuses, mais peut-on conclure de ces démonstrations inconsidérées à l'existence d'un complot, à la préméditation et à l'organisation d'une attaque aussi inutile que criminelle contre la personne sacrée d'un ambassadeur et contre son palais inviolable? Nul document sérieux n'autorise vraiment une semblable conjecture.

L'indiscipline de la milice corse était d'ailleurs fort connue; elle explique, dans une certaine mesure, le caractère des événements. Tout le monde savait à Rome que ces gens « inoffensifs quand on ne les attaquait pas, devenaient terribles, lorsqu'ils se croyaient insultés ». On se souvenait que, plusieurs années auparavant, Alexandre VII avait prévenu la reine Christine qui habitait alors le palais Farnèse : « Les Corses, lui avait-il dit à propos d'une plaisanterie assez inconvenante adressée à un soldat par un laquais de la reine, s'ils prennent feu, tireront sur vos fenêtres et même sur Votre Majesté. Je pourrais bien les faire pendre mais non pas vous ressusciter. Croyez-moi, soyez prudente. » On n'avait donc pas à leur donner d'ordre, eût-on même voulu des troubles : leur naturel ne les poussait que trop à user de la force, et leur emportement n'est pas étonnant chez des hommes aussi ardents et aussi nerveux[1].

En revanche, et une fois écarté le soupçon d'une conspiration, ou même d'une ingérence dans une action que ses divers épisodes, aussi bien à l'origine que dans leur développement, démontrent avoir été spontanée, il faut bien dire que la conduite des autorités romaines permet de supposer qu'elles ont vu avec une certaine satisfaction intérieure l'affront infligé aux Français en général et surtout à un diplomate que le pape n'aimait pas et dont elles-mêmes détestaient les allures[2]. Don Mario et Imperiali

1. Arch. Vat., vol. 122, f°s 53 et 54. Dép. du cardinal Chigi au nonce.
2. L'ambassadeur de Toscane en a jugé ainsi et ne cache pas à sa

n'ont blâmé que modérément les actes des Corses, un peu embarrassés assurément d'avoir excité ces dangereux mercenaires à ne pas supporter les insolences des gens de M. de Créqui, mais les considérant au fond comme les défenseurs du Saint-Siège contre les privilèges urbains des ambassadeurs. Sans doute la nouvelle de l'attentat les a surpris; ils ne s'attendaient pas aux arquebusades contre le palais, non plus qu'à l'agression commise par les bandits de San Carlo de' Catinari contre la duchesse; ils se sont efforcés de rétablir l'ordre, mais ils sentaient bien n'être pas tout à fait innocents, envisageaient la cause des Corses avec une certaine complaisance, et ne pouvaient se dissimuler à eux-mêmes que leur langage avait pu donner lieu dans l'esprit de ces soldats indisciplinés à quelque méprise. C'est pourquoi ils n'ont pas montré sur-le-champ l'énergie et la sincérité qui n'appartiennent qu'aux consciences absolument libres. Le duc de Créqui et ses conseillers ont reconnu avec un instinct fort juste que le gouvernement romain hésitait, que la répression était indulgente et timide et les excuses vagues et insuffisantes. Ils ont cru dès lors, et ils se trompaient à cet égard, que l'entreprise était concertée. Ils eussent été dans le vrai s'ils se fussent bornés à estimer que la Cour de Rome avait conscience d'une responsabilité morale qui entravait son action contre les coupables et obscurcissait son jugement. Les gouvernements en effet répondent non seulement de ce qu'ils font, mais des erreurs accréditées par leur conduite ambiguë.

Le Saint-Siège s'est ainsi mal engagé, dès le premier jour. Plus audacieux, il eût facilement évité toute compromission en faisant saisir et exécuter sur-le-champ une

Cour qu'au fond, s'il n'y avait pas eu violation du droit des gens par l'attaque du palais Farnèse et l'attaque de San Carlo, le Saint-Siège n'eût pas été mécontent de la leçon infligée aux Français et aux gens de l'ambassade. « Non era per altro il caso da dispiacere a Roma perche i francesi... non volcano esser suggetti alle legge del paese ». Dép. du 26 août, déj. cit.

des troupes pouvait être assurée à l'intérieur de la caserne par quelques dispositions faciles à prendre : les soldats, très effrayés des suites de leur émeute, ne manifestaient aucune velléité d'insubordination ; le gouvernement avait sous la main assez de troupes italiennes ou étrangères pour prévenir toute tentative de révolte et ses craintes semblaient vraiment chimériques. Il n'était pas question d'ailleurs d'arrêter tous les Corses, mais seulement ceux qui avaient pris une part considérable dans l'attentat du 20 août : en se donnant deux ou trois jours de plus pour découvrir et emprisonner les plus suspects, c'est-à-dire une trentaine d'individus environ, on avait ensuite la faculté de laisser sortir les autres avec certaines précautions pour éviter leur débandade. Toutes ces mesures étaient affaire de dextérité : les officiers n'avaient point perdu toute autorité sur les troupes, et en agissant avec décision, rapidité et prudence, on eût assuré la répression, sans danger pour l'ordre public.

Que fait au contraire le gouvernement pontifical ? Après avoir donné l'éveil aux coupables par ses arrestations du lundi soir, il ouvre le lendemain matin toutes grandes, à tous les soldats sans distinction, les portes de la caserne ! Il est arrivé alors, comme il était aisé de le prévoir, que les plus compromis, informés des arrestations opérées la veille au soir et sachant parfaitement que leurs noms étaient répétés par tous leurs camarades [1], ont été pris de peur et n'ont songé qu'à se mettre en sûreté. Plusieurs s'étaient laissé entraîner à des aveux décisifs ; Andrea Crovero avait déclaré à ses compatriotes d'Ajaccio, Fabio et Paolo Maria,

1. Quelques-uns même, dans la journée du lundi, s'étaient vantés de leurs méfaits. Les autres soldats les leur reprochaient ouvertement : « Tu avais bien besoin de faire un pareil coup ! disait-on à Simon de Bastelica : tu nous as ruinés tous. Ne parle pas de tout cela : on te mettrait en prison. » Domenico de Bastelica racontait qu'il avait arquebusé place Farnèse. On accusait de toutes parts Carlo d'Ampugnano, Andrea Crovero, Piètro di Montemaggiore et d'autres. (Enquête, dépositions Valério Sichè, p. 272 à 278 ; Matteo de Santa-Maria, 278 à 282 ; Pietro Ansaldi, 288 à 296 ; Ferrante, 297 à 301 ; Matteo da Bastelica, 303 à 309 ; Giacomo da Corra, 311 à 313 ; P. G. de Zevaco, 315 à 318, etc.)

tions fort inusitées, pour ainsi dire au hasard, non pas avec la solennité d'un acte de justice, mais par surprise, et comme si les autorités militaires avaient peur de leurs soldats. On fit venir ces individus, de nuit, un à un [1], « avec adresse et peu à peu », comme le raconte lui-même le cardinal Chigi : de plus lorsqu'il prétend que, dans l'impossibilité d'avoir des données précises, on prit l'expédient de faire enfermer ceux qui étaient de garde au moment de l'attentat [2], cette assertion est inexacte : sur les onze soldats arrêtés trois n'étaient point de garde le 20 août [3]. Il est donc clair qu'on fit main basse sur les premiers venus parmi lesquels un seul fut plus tard déclaré coupable à la suite d'aveux arrachés par la torture, mais, ainsi que nous le raconterons plus loin, sans que sa conduite fût plus criminelle que celle de ses camarades et sans qu'il fût impliqué d'une façon précise dans l'attaque de l'ambassade et dans l'assassinat du page. Une telle mesure, que don Mario s'empressa de faire connaître au duc de Créqui [4], était donc vraiment peu sérieuse [5] et celui-ci, qui ne tarda pas à savoir comment l'on avait procédé, ne manqua pas de considérer qu'on avait voulu lui donner le change et, sous couleur de le satisfaire, ne mettre en prison aucun des fauteurs notoires de l'attentat.

Quant à la commission d'enquête, en appelant à la présider le cardinal Imperiali que l'ambassade regardait non

voli » et qu'on n'a pu y parvenir. Comme, d'après l'enquête, les noms de ces gens étaient le bruit public, il est vraisemblable qu'avec des efforts plus intelligents on les eût promptement recueillis.

1. *Relazione del rumore, loc. cit.* — Lettre du cardinal Chigi à Lionne, *loc. cit.*

2. *Ibid.*

3. Ce sont les nommés Michel d'Occhiatana, Giulio de Venaco et Annibal d'Altiano. Voir à l'Enquête leurs déclarations, p. 134, 141, 154.

4. A. É., *loc. cit.*, Bourlemont à Lionne, 22 août.

5. L'ambassadeur de Toscane, en général favorable à la Cour de Rome, dit lui-même que les soldats arrêtés n'étaient pas les vrais coupables : « Tutti questi son li più innocenti della compagnia non essendo in quel giorno alcun di loro uscito dal quartiere perchè erano di servitio ». Dép. du 26 août, déjà citée.

sans cause comme particulièrement ennemi des Français [1]. on la rendait de prime abord suspecte de partialité, et les fonctionnaires subalternes dont elle fut composée, entièrement dans la main du gouverneur de Rome (à l'exception de Mgr Antaldi, auditeur du cardinal Antoine [2]), ne présentaient aucune garantie [3]. Nous aurons lieu, dans le chapitre consacré à l'enquête, de constater combien toute la procédure a été mal conduite, et que, s'il fallait s'en rapporter à ses résultats, tous les Corses mis en cause, hormis un seul dont nous avons parlé, auraient été entièrement innocents.

Mais un fait qui témoigne soit d'une impéritie extraordinaire, soit d'une mauvaise volonté insigne, vint aggraver encore l'état des choses.

VII

Nous avons dit que les Corses, par ordre du gouvernement pontifical, avaient été consignés dès qu'ils furent rentrés le soir de l'attentat. Cette sage mesure ne fut pas maintenue, et, don Mario, dès le mardi matin 22, fit lever

1. « Le cardinal Imperiali a été établi commissaire pour juger de cette affaire, et à la vérité ils ne pouvaient pas choisir un homme qui agit avec plus d'animosité et de fureur contre tout ce qui porte le nom français. » Dép. de Créqui au roi, 26 août, déjà citée. — M. de Lionne, dans sa lettre du 15 septembre à la reine Christine, s'indigne avec raison d'un choix aussi malencontreux : « Le chef de cette congrégation devait plutôt lui-même y être soumis.... Quelle punition peut-on attendre d'un crime, pour énorme qu'il soit, quand on constitue pour juge et directeur de tous les autres celui-là même qui ayant lâché la bride aux coupables leur doit être comme garant de l'impunité de leur action ! » A. É., Rome, 149, fol. 66.

2. Le cardinal Chigi, dans sa lettre déjà citée du 29 août à M. de Lionne, a grand soin de citer ce personnage attaché à la personne d'un cardinal ami de la France, mais il passe sous silence les noms des autres commissaires. — Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 20, indique la composition de cette commission : « l'auditeur de la Chambre, l'auditeur du cardinal camerlingue, l'avocat fiscal, le secrétaire de la Consulte, le sénateur de Rome et un juge séculier ».

3. M. de Lionne a dit depuis, au sujet de la nomination d'Antaldi : « grâce, à la vérité, bien signalée et qui a déjà produit de grands effets, car la voix de ce bon prélat pèse bien autant que les 7 ou 8 autres ! » Lionne à la reine Christine, *loc. cit.*

la consigne [1]. On a cherché à expliquer cette dernière décision par divers motifs : d'abord par l'impossibilité de tenir renfermés un si grand nombre de soldats que d'ailleurs l'on ne savait comment faire subsister, puisqu'ils prenaient tous ordinairement leur nourriture au dehors [2]. On a fait ressortir aussi le péril de provoquer une insurrection des Corses qu'on n'eût pu réprimer, disait-on, que par une véritable guerre civile qui eût mis en mouvement tous les éléments de trouble toujours si redoutables dans une ville aussi grande et aussi tumultueuse. Les autres troupes avaient d'ailleurs diverses fonctions à remplir, telles que la garde des Palais apostoliques, et le maintien de l'ordre public, et il eût été impossible de les en détourner pour leur faire assiéger et combattre les Corses [3].

Ces arguments, développés par le cardinal Chigi dans sa lettre à M. de Lionne et par les divers Mémoires composés sous l'inspiration de la Cour de Rome, ne nous paraissent pas bien solides. Il est vrai que la consigne ne devait pas se prolonger outre mesure, mais il y avait lieu de la faire observer plus longtemps : la nourriture

1. Enquête : « Il martedi a mattina hebbi ordine d'aprire il quartiere ». Dép. Franchi, p. 173. — « Martedi a mattino venne ordine che si dasse libertà alli soldati. » Dép. Cardone, p. 179. — « Martedi... nel qual tempo venne l'ordine di S. Ecc. che si fossero lasciati uscire. » Dép. Vinciguerra, p. 232.

2. *Discolpa dei ministri del Papa*. A. É., Rome, 149, fol. 58. « Era necessitato il capitano a dar licenza a qualche d'uno per andarsi a provedere del mangiare... e tener assediata tutta la Compagnia non era riuscible... era sommamente pericoloso il veder un fatto d'armi... potendosi adumbrare i Corsi innocenti che si volesse far risolutione stravagante ».

3. Lettre du C. Chigi à M. de Lionne, déjà citée : « Per provedere a tante parti sarebbe stata necessaria altretanta soldatesca di quella che vi era impiegar la maggior parte di essa in attaccare i Corsi.... lasciendo la citta tutta in arbitrio... di tutti qué mali humori che havessero voluto profittare de quelle torbidesse ». — Voir aussi *Racconto completo*, etc., déjà cité : le Saint-Siège n'avait pas assez de troupes pour arrêter la garde corse, et ne pouvait d'ailleurs détourner ses autres soldats de la défense générale de la ville. Voir encore *Discolpa dei ministri*, etc., déjà cité : « La gente che era in Roma parte della quella ha dà assistere alla guardia del palazzo apostolico et ad altri posti necessarii ».

qu'il avait assassiné le page de l'ambassadeur; Domenico de Bastelica, Antonio de Sari, Giuseppe de Cassano, avaient confié à Vitterio d'Omessa qu'ils avaient attaqué le palais Farnèse [1]. Le cri public les accusait d'ailleurs ainsi que bon nombre d'autres, et tous ces gens ne doutaient pas qu'ils ne fussent très prochainement incarcérés.

Faut-il croire ici, comme plusieurs d'entre eux s'en seraient vantés plus tard, que « don Mario fit espandre et passer parole que qui voudrait se sauver les portes ne seraient fermées à personne » [2]? Doit-on admettre, sur la foi d'un témoin, que l'alfiere Cardone et le sergent Vinciguerra, par un sentiment de camaraderie, ou par une simple imprudence de langage, les ont indirectement engagés à la désertion en disant : « Heureux qui s'enfuit, heureux qui s'enfuira » [3]? Ces paroles, les dernières au moins, n'ont pas été inventées par le témoin qui les rapporte; mais il se peut qu'elles aient été prononcées, un peu au hasard, dans ces moments d'angoisse et de trouble où l'on pense tout haut, sans intention précise de provoquer le départ des coupables; et quant aux avis que prêtent à don Mario des déserteurs empressés de se disculper de leur fuite, ils sont en vérité fort douteux. A quoi bon d'ailleurs presser ces gens de s'échapper? ils n'y étaient que trop excités par leur propre conscience et par le sentiment du péril imminent dont ils étaient menacés, et il était clair qu'ils profiteraient avec empressement de la faculté qui leur était laissée de se dérober au châtiment.

La faute n'est pas là, mais dans la levée de la consigne. A peine en effet les portes de la caserne étaient-elles ouvertes, que trente-deux soldats, soit isolés, soit par groupes, quittèrent la ville et se dispersèrent dans la campagne. Neuf d'entre eux seulement ont été arrêtés plus

1. Enquête, dépositions Fabio et Paolo Maria d'Ajaccio, Vittorio d'Omessa, p. 211, 216, 253.
2. A. É., Rome, 149, fol. 78. Lettre du roi à la reine Christine, 17 septembre 1662.
3. Enquête, déposition de Pietro Antaldi de Santa Reparata, p. 288 à 296.

tard en Toscane, et ont comparu depuis à l'enquête, et il faut bien dire qu'aucun n'a été condamné, bien qu'en réalité leur fuite et les témoignages de leurs compatriotes démontrassent, malgré leurs dénégations obstinées, qu'ils n'étaient point innocents. Nous exposerons plus loin, dans le compte rendu détaillé de l'enquête, les interrogatoires de ces individus et les charges qui pesaient sur eux. Leur culpabilité est indéniable, et l'on peut en dire autant de leurs vingt-trois camarades qui n'ont pas été repris et qui n'ont jamais reparu [1]. Il est donc certain que, par cette mesure prématurée, don Mario, qu'il l'ait voulu ou non, a rendu impossible la répression de l'attentat. Le duc de Créqui ne manqua point de signaler la gravité du fait : « J'ai su, de science certaine, écrit-il au roi, qu'on avait fait sauver plus de quarante ou cinquante Corses qui pouvaient être notés pour être les plus coupables » [2]. Les Mémoires rédigés dans le sens français citent également cet incident à la charge des autorités romaines : « On doit penser, dit l'un de ces documents, que cette évasion s'est faite avec le concours tacite du gouvernement, puisque notoirement ces soldats sont partis tranquillement en plein jour, à la file, par les portes de la ville,... sans que nul s'en soit ému, sans qu'on les ait suivis et arrêtés ; de sorte que l'on voit clairement que l'on ne désapprouve pas en réalité leur crime et qu'on ne se met pas en peine de le punir » [3]. Le fait est que les apparences étaient singulièrement contraires à don Mario et au cardinal Imperiali, chargés de la police de Rome, et que leur négligence semblait autoriser tous les soupçons [4].

1. Ce n'était un doute pour personne. L'ambassadeur de Toscane dit expressément : « hanno lasciato fuggire vinticinque soldati i piu colpevoli », dép. du 26 août, déjà citée.

2. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août. — Lettre du même à M. Granet, *ibid.*

3. *Mémoire italien.*, A. É., Rome, 149, fol. 36.

4. L'ambassadeur de Toscane constate sans la désapprouver l'opinion du duc de Créqui à cet égard : « Il sig ambasciatore tanto piu si conferma nella sua opinione che i soldati sieno per essere sostenuti per aver eseguito gli ordini che avevano », dép. du 26 août, déjà citée.

VIII

Ils commirent aussitôt après plusieurs autres fautes qui ne peuvent s'expliquer que par l'agitation d'esprit où ils se trouvaient après l'attentat, par les plus fausses notions sur la portée réelle de l'événement, et par les défiances les plus inopportunes contre l'ambassade de France. L'envoyé de Toscane raconte que le capitaine des Corses osa traverser la ville, dès le 21, avec une vingtaine de soldats armés, et qu'il passa même au Campo de' Fiori, si voisin du palais Farnèse [1] : c'était une inexcusable infraction à la consigne, et l'abbé Salvetti, qui la mentionne dans son Mémoire justificatif, prétend vainement que Franchi était allé prendre les ordres de don Mario « avec sa suite ordinaire » [2]. Une telle sortie, eu égard aux circonstances, avait tout l'air d'une bravade. Peu de jours après, on fit plus : les personnages connus par leurs sympathies françaises furent inquiétés par la police; des pèlerins français furent mis en arrestation sans motifs; le duc Cesarini, l'un des plus grands seigneurs de Rome, étroitement lié avec l'ambassadeur, chevalier du Saint-Esprit [3], et dont les intérêts avaient été toujours soutenus par le cabinet du Louvre, fut l'objet de mesures vexatoires sous le prétexte de quelques fournitures d'armes qu'il avait faites au palais Farnèse : « On a fait aller cette nuit, écrit le duc de Créqui le 26 août, la patrouille chez lui pour faire perquisition d'armes, et on a envoyé les sbires à sa maison de campagne pour le même sujet. De sorte qu'il a été obligé de se venir retirer dans mon palais [4]. » C'était en quelque sorte une

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 21 août, déjà citée.
2. *Racconto completo*, etc., déjà cité.
3. Les ducs de Bracciano et de Carbognano avaient vivement sollicité le Saint-Esprit. Mais on ne les avait pas trouvés assez fermes dans le service français. Le duc Cesarini, au contraire, avait reçu l'Ordre le 16 janvier 1662 (manuscrit de M. de Saint-Pret, A. É., vol. XXIV, déjà cité).
4. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août. — *La Gazette de France* ne manque pas de relever ces divers incidents : « il (le card. Chigi) persé-

nouvelle insulte à l'ambassadeur en la personne d'un de ses plus fidèles partisans.

Citons encore un fait qui fut très sensible à M. de Créqui. Pour flatter l'ambassadeur d'Espagne et le détacher de la cause française, le cardinal Imperiali crut habile de faire défense à l'église des Portugais, sous peine d'excommunication, de prier pour leur souverain. On sait qu'à ce moment le Portugal, en lutte avec l'Espagne pour son indépendance, était secrètement favorisé par Louis XIV. M. de Créqui comprit sur-le-champ le but de cette mesure; elle était prise certainement, dit-il, « en vue d'acquérir les Espagnols par cette nouvelle obligation, ou d'empêcher du moins qu'ils n'entrent dans une étroite liaison avec moi »[1]. On se préparait dès lors à une lutte politique qu'il convenait au contraire d'éviter à tout prix. Le langage arrogant et moqueur dont les familiers du Saint-Siège affectaient d'user en parlant de l'attentat, ne montrait que trop à quel point on comprenait mal autour du pape les devoirs et la vraie dignité de la Cour de Rome. Lorsqu'il était urgent de reconnaître franchement la gravité des faits, de repousser toute solidarité avec les Corses, de ne point marchander les réparations et les excuses, on se mettait sur la défensive, on s'efforçait de pallier l'odieux de l'attentat, on laissait fuir les coupables; bien plus, l'on se cherchait des alliés chez les puissances étrangères.

cute par les voies qui sont en son pouvoir tous ceux qui ont osé faire quelques civilités à l'ambassadeur et respecter le Roy en sa personne », année 1662, p. 980 et suiv. — Voir aussi Régnier Des Marais, *loc. cit.*, 27. « Le duc Cesarini s'était réfugié chez l'ambassadeur pour se soustraire aux poursuites rigoureuses que l'on fesait contre lui, à cause de quelques armes qu'il avait fournies. » — Voir aussi ms. de M. de Saint Pret, déjà cité. — Voir dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.*, 28 août, racontant les perquisitions faites chez le duc Césarini à Rome et à Genzano et la retraite de ce seigneur au palais Farnèse.

1. *Ibid.* — Lettre de Vagnozzi, du 28 août, déjà citée : « questo e un punto di gran considerazione ».

IX.

Le gouvernement pontifical entra résolument dans cette voie. Il prétendit transformer l'attentat en incident diplomatique, et il affecta de le considérer comme un de ces événements amenés par des torts réciproques et qu'on doit régler en ménageant les deux parties. C'était méconnaître singulièrement les faits, mettre de la manière la plus blessante le duc de Créqui et la garde corse sur la même ligne, et élargir démesurément la question par des débats inopportuns et l'intervention des tiers. Le cardinal Chigi, suivant cette politique, chargea d'abord son collègue Azzolini de plaider la cause auprès de la reine Christine : celui-ci, très satisfait de cette mission, tourna l'imagination mobile de la princesse en faveur de la Cour de Rome, et lui fit même écrire à Louis XIV et à M. de Lionne des lettres dont nous parlerons plus loin et qui ne pouvaient que les irriter.

Quant aux ambassadeurs, les abbés Castiglione et Salvetti furent invités à les visiter, à leur présenter les choses sous un jour avantageux pour les autorités pontificales, enfin à les prier de s'entremettre pour un accommodement. Cette démarche eût été correcte dans le cas où, l'outrage ayant été immédiatement réparé, le duc de Créqui eût néanmoins élevé des prétentions contestables. Alors, mais seulement alors, un appel aux Puissances eût été justifié. Quoi qu'il en soit, les deux confidents du cardinal Chigi s'acquittèrent de leur tâche, et l'abbé Salvetti développa son habileté accoutumée dans le récit très atténué des événements, dans la démonstration de la complète innocence et de l'excellente conduite du Saint-Siège pendant et depuis l'attentat des Corses. Jusque-là, il était dans son droit, mais il l'excédait lorsqu'il demanda à l'envoyé florentin d'abord, puis au cardinal d'Aragon et à Bassadonna le concours de leurs gouvernements pour assurer

le repos public et un équitable arrangement de l'affaire. Toutefois ce n'était là encore qu'une faute politique, mais l'abbé Salvetti dépassa vraiment la mesure dans la seconde partie de son discours. Il y prit l'offensive, attaqua le duc de Créqui dans les termes les plus amers, et se plaignit d'un ambassadeur qui, dit-il, non seulement ne voulait pas entendre la vérité et refusait les satisfactions offertes, mais encore troublait la tranquillité de la ville en marchant dans les rues escorté de gens armés et en réunissant des forces dans l'intérieur du palais Farnèse. Il faut avouer qu'au lendemain de l'émeute corse cette tactique et cette accusation étaient audacieuses. Le négociateur pontifical pria, en terminant, ses interlocuteurs, de la part du pape, d'écrire à leurs Cours respectives que l'attitude de M. de Créqui obligerait le Saint-Siège « de pourvoir à la sécurité de Rome » [1].

Les ambassadeurs de Toscane, d'Espagne et de Venise ne s'expliquèrent pas sur ce dernier point. En ce qui concerne l'intervention, les deux premiers demeurèrent assez réservés, mais Bassadonna saisit, avec beaucoup trop d'ardeur, l'occasion de s'entremettre, « conformément à l'esprit de sa République », et se présenta comme médiateur [2]. Le duc de Créqui repoussa énergiquement une telle proposition qui devait être au surplus, comme on le verra, souvent reproduite, et répondit, avec une prudence qui fut très approuvée à Paris, « qu'il n'aurait garde de remettre la querelle de Sa Majesté entre les mains de personne, sans avoir ses ordres » [3].

1. Voir, pour ces démarches, dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.* — A. É., Créqui au roi, 28 août, déj. cit.

2. A. É., Créqui au roi, 28 août, déj. cit. « L'esprit de la République de Venise va toujours à s'entremettre des démêlés qui surviennent entre les princes, tant pour se tirer de la nécessité d'un engagement absolu dans l'un ou l'autre parti, que pour avoir l'avantage de se pouvoir rendre arbitre de leurs différends. » Disons, en passant, que je trouve cette même réflexion dans le livre de Régnier Des Marais et exprimée presque dans les mêmes termes.

3. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août. Le duc avait déjà répondu dans le même sens à des ouvertures antérieures de son collègue vénitien. Dès

X

L'objet principal des instances reconventionnelles de la Cour de Rome était donc désormais l'attitude militaire de l'ambassade de France. Elle a saisi avec empressement le prétexte des armements du duc de Créqui pour justifier sa propre conduite ultérieure. Examinons la valeur de cette argumentation. Il est certain qu'elle n'était pas tout à fait mal fondée ; l'ambassadeur, ce qu'on ne saurait blâmer après une pareille aventure, s'entoura en effet de précautions sérieuses et mit le palais Farnèse en état de repousser de nouvelles insultes. Mais en se gardant contre les périls éventuels, il donnait prise au soupçon de représailles, et le gouvernement pontifical, sincèrement peut-être, se regardait à son tour comme provoqué. En pareil cas, les adversaires se rejettent inévitablement l'un à l'autre les responsabilités, chacun donnant pour motifs à sa conduite les actes hostiles contre lesquels il est en droit de se prémunir. M. de Créqui armait parce qu'il avait été attaqué, et le Saint-Siège se prétendait à son tour en état de légitime défense. Remontant à l'origine des faits, la Cour de Rome maintenait que l'agression primitive avait été commise par les Français contre les Corses au Ponte Sisto et dans la via Giulia, considérait les événements subséquents comme une revanche trop violente sans doute, mais jusqu'à un certain point excusable : M. de Créqui prenait au contraire l'émeute des Corses pour point de

le 22 août, il écrivait au roi : « L'ambassadeur de Venise m'a envoyé dire qu'on me voulait donner toute sorte de satisfaction si je ne refusais pas d'entrer en arrangement. J'ai répondu que l'on pouvait toujours commencer à se mettre en état de me satisfaire, mais que je ne pouvais pas répondre que mon maître le fût (sic) pour cela, etc. » Il voyait poindre dès le premier jour l'idée fixe de l'Espagne et de Venise en toute cette affaire, la médiation. Nous la retrouvons à chaque instant dans la suite. — Voir aussi dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.*, 26 août : Créqui « ha sempre replicato... che resta preclusa a lui la strada di sentire alcun tratato ni aggiustamento prima che non gli giunghino di Francia gli ordini di come dovra governarsi ».

départ, et représentait les armements du palais Farnèse et les précautions militaires dont il s'entourait comme la conséquence naturelle de l'attentat : en retour, le gouvernement pontifical alléguait ces mêmes armements pour expliquer des procédés menaçants et des déploiements de forces qui, d'autre part, semblaient à l'ambassadeur une série de nouveaux outrages. Ainsi tous les faits réagissaient les uns sur les autres dès que le Saint-Siège et l'ambassade, par suite de leurs méfiances mutuelles, n'avaient pas réglé sur-le-champ cette affaire d'un commun accord.

Nous avons indiqué à plusieurs reprises les fautes du gouvernement pontifical : en mettant un faux amour-propre à ne pas vouloir accomplir tout simplement un acte de justice internationale, il créait une querelle, une question politique où il ne pouvait avoir le beau rôle puisque le droit des gens y était engagé. D'un autre côté, nous devons le reconnaître, M. de Créqui, sous le coup d'une indignation légitime mais qui aurait dû être plus prudente, a contribué à troubler le jugement de la Cour de Rome. Au lieu de se persuader à soi-même, et d'affirmer hautement, dès le premier jour et avant tout examen, la connivence du gouvernement pontifical dans l'attentat, il eût fallu, au contraire, que l'ambassadeur ne parût pas supposer un seul instant que le Saint-Siège y eût la moindre part. Il l'eût obligé en quelque sorte par cette confiance honorable à déployer toute la sévérité qu'on était en droit d'en attendre; il évitait au moins de le blesser par des soupçons prématurés. Que si, malgré ces témoignages de respect pour la personne et le caractère du Saint-Père et pour la sincérité de son gouvernement, ce dernier eût mal répondu à de tels procédés, on eût été ensuite autorisé à l'accuser de faiblesse et même de déloyauté. Le déclarer sur-le-champ auteur de l'attentat, lui faire voir la plus outrageante défiance, c'était inévitablement exciter ses susceptibilités, et le jeter dans un ordre d'idées hostiles, dans une série de raisonnements, de justifications, de démarches

embarrassées, d'actes défensifs dont il n'eût pas eu besoin s'il n'avait pas été mis en cause.

Pour n'en citer qu'un exemple, il est évident qu'au lendemain de l'attentat, lorsque le cardinal Chigi, sur l'ordre du Saint-Père, se présenta au palais Farnèse pour rendre visite à l'ambassadrice, s'il eût été reçu par elle et par M. de Créqui avec empressement, et si ce dernier eût concerté avec lui les mesures à prendre, le gouvernement pontifical eût été mis en demeure, par cette confiance même, de donner satisfaction à l'ambassadeur insulté, ne fût-ce que pour prévenir la colère de la Cour de France. En repoussant cette démarche avec dédain, on mécontentait inutilement le pape et la famille Chigi en affectant de les regarder comme personnellement coupables. En ne recevant plus tard le cardinal que par grâce et avec une sévérité glaciale, M. de Créqui lui faisait, en quelque sorte, un nouvel affront. La Cour de Rome se sentit traitée en ennemie, et sa rancune se traduisit par les négligences ou les actes malveillants que nous avons rappelés; une fois placée sur ce terrain, elle y resta jusqu'à la fin, mettant sa vanité à ne point céder, et, avec une obstination malhabile, elle se donna les apparences de la complicité.

L'ambassade et le gouvernement pontifical furent donc également mal conseillés par leurs ressentiments mutuels, le duc de Créqui en offensant le Saint-Siège par ses accusations aventurées, et le Saint-Siège en ajoutant griefs sur griefs à l'attentat pour se donner la satisfaction d'être désagréable à l'ambassadeur et de se venger de ses soupçons. Les incidents irritants devaient donc se succéder chaque jour. Les armements du palais Farnèse ont été l'un des symptômes de cet état de choses : ils attestaient matériellement en effet le conflit moral si tristement soulevé par la conduite réciproque des autorités romaines et de la mission française. Entrons plus avant dans l'examen de cette mesure évidemment provoquée par l'évasion des

Corses et qui a placé le duc de Créqui et le Saint-Siège pour ainsi dire face à face, comme à la veille d'un combat, sans que d'ailleurs elle ait dépassé la limite d'une démonstration menaçante.

XI

On a vu, à la fin du dernier chapitre (§ XVIII) que, dans la nuit du 20 au 21 août, la question des représailles était discutée au palais Farnèse. Nous avons rappelé que l'intervention énergique du cardinal d'Este avait empêché une décision imprudente, et calmé les premiers emportements du duc de Créqui et de son entourage. Mais en même temps nous avons fait remarquer combien l'exaspération était grande à l'ambassade, quelle foule s'y était réfugiée, et nous avons dit plus loin les craintes que cette agglomération de gens armés, dans un palais aussi vaste, facile à transformer en un quartier militaire, avait inspirées aux ministres du pape et même au cardinal Chigi, qui n'avait osé y pénétrer qu'après avoir été rassuré par la reine Christine sur l'éventualité d'un guet-apens (voir plus haut, § III).

Le duc de Créqui était un homme irascible et courageux; il n'avait cédé qu'avec peine aux conseils du cardinal d'Este. Mais en renonçant à entrer en lice, convaincu qu'il avait été attaqué par le gouvernement pontifical, il ne laissa pas, sous prétexte de se mettre en garde contre une nouvelle émeute, de réunir beaucoup d'armes dans le palais et de les distribuer à ses partisans : nous avons même vu plus haut que le duc Cesarini lui en envoya un certain nombre [1], et il est indéniable que cette multitude de réfugiés pour lesquels on avait dû accommoder, dans les galeries, dans le jeu de paume, des logements ou dortoirs improvisés [2], occupaient leurs loisirs à s'exercer mili-

1. Voir plus haut, § VIII.

2. « Va armando gente, e per dargli luogo nel suo Palazzo, ha levato S. Exc. il gioco della palla a corda, e quivi ha fatto portare una quantita di letti. » Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.* — Nous

tairement, de sorte que le palais avait l'air d'une caserne pleine de soldats. L'ambassadeur en outre sortait dans Rome avec un appareil solennel et belliqueux, environné de gens de livrée qui laissaient voir des mousquetons sous leurs manteaux [1].

Il paraît assez difficile, au premier abord, de déterminer exactement soit le nombre des hôtes du palais et l'importance des préparatifs de défense, soit l'aspect réel du cortège dont l'ambassadeur se faisait accompagner dans Rome. Si l'on en croit les lettres du cardinal Chigi à M. de Lionne, le récit de l'abbé Salvetti et les documents de source pontificale, les armements du palais Farnèse eussent été considérables : M. de Créqui aurait eu sous la main un véritable arsenal, approvisionné de bombes et de grenades, et où l'on fabriquait des balles; plus de 600 hommes, outre la « famiglia » évaluée à 200 personnes, se seraient réunis autour de lui, et même on aurait délivré des patentes de capitaines, nommé un colonel [2], et secrètement enrôlé des individus qui devaient paraître à un signal convenu. Le cardinal d'Este, de son côté, aurait mis son palais sur le pied de guerre [3]. Ces mêmes relations disent encore que le duc était sorti dans Rome avec une grande troupe à pied et à cheval et des carrosses remplis de gens munis d'armes à feu; que le palais Farnèse et ses alentours retentissaient des plus inquiétantes menaces : un incident ayant fait ouvrir la grande porte, on aurait aperçu, dans les cours, des soldats avec des mousquets mèche allumée. Le peuple effrayé

ne savons au juste où ce jeu de paume avait été installé, mais c'est probablement dans la salle dite de l'Hercule, de dimensions colossales, qu'il est impossible de convertir en salon habitable.

1. Régnier Des Marais, *loc. cit.* « Tous armés de mousquetons sous leurs manteaux », p. 24. — Ces gens étaient mal disciplinés; si l'on en croit l'ambassadeur de Toscane, deux d'entre eux se seraient battus sur la place Farnèse le 28 août et se seraient entretués : « tutti i due sono restati morti », dép. du 28 août, *loc. cit.*

2. *Racconto completo*, *loc. cit.* — Lettre du cardinal Chigi à Lionne, 1er septembre 1662. A. É., Rome, 146, fo 100.

3. Lettre du cardinal Chigi, 1er octobre, *loc. cit.*

réclamait des secours, les chefs de quartiers s'étaient adressés au sénateur de Rome, et les barons romains avaient été sur le point de s'armer pour leur propre défense [1].

Tout ce tableau est certainement exagéré pour les besoins de la cause, mais on ne peut cependant pas le dire inexact. L'ambassadeur ne parle pas, il est vrai, de ces armements dans son rapport du 28 août et se borne à rappeler qu'il avait d'abord été chez le cardinal d'Aragon « avec un seul carrosse, deux pages et quatre laquais », que depuis, il avait « marché armé » ayant entendu dire que « dix-sept Corses avaient ordre de le tuer » [2]. Mais, le même jour, en donnant ces détails dans une lettre particulière à M. de Lionne : « Je suis sorti trois fois, dit-il, depuis cette belle affaire : la première avec peu de monde et les deux autres fort bien accompagné, ce qui est vu fort mal autour de Sa Sainteté » [3]. Dans la suite, le roi ayant formellement demandé des indications exactes sur des démonstrations qu'il soupçonnait avoir été excessives [4], le duc de Créqui, mis ainsi en demeure de répondre, fut obligé de reconnaître « sincèrement » qu'il avait eu « trois cents Français tous armés de bons mousquetons, ou de fusils et mousquets », en ajoutant qu'il n'en avait jamais mené avec lui « dans la ville plus de cent », auxquels il avait fait donner des manteaux de livrée pour le suivre [5]. D'un autre côté, l'ambassadeur de Toscane se fait l'écho des plaintes du gouvernement pontifical en rapportant que le duc « amasse des troupes dans son palais », et que récem-

1. *Ibid.*, et *Racconto*, déjà cité. — D'après les récits de l'ambassadeur de Toscane (dépêche du 9 septembre), le gouvernement pontifical avait eu la preuve d'un rassemblement de 600 hommes au palais Farnèse. On faisait même courir le bruit qu'on leur avait promis le sac de Rome. Il est inutile de relever la fausseté d'une semblable rumeur : quant au nombre des gens réunis au palais, on ne l'a jamais su au juste; nous étudions plus loin cette question.

2. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août.

3. *Ibid.*, Créqui à Lionne, même date, f° 54.

4. *Ibid.*, le roi à Créqui, 15 septembre 1662, n° 147, f° 3.

5. *Ibid.*, Créqui au roi, 29 septembre 1662, f° 40.

ment, en allant chez la reine de Suède, chez les cardinaux d'Este et d'Aragon, il avait une escorte de « quarante personnes à pied autour de son carrosse, recouvertes de manteaux et armées de carabines, et une suite de onze carrosses pleins de Français vraisemblablement aussi pourvus d'armes à feu » [1].

Il résulte donc de la confrontation de ces divers documents que si la Cour de Rome, qui d'ailleurs ne pouvait présenter sur le nombre des gens réunis au palais Farnèse que des informations approximatives, a sensiblement gonflé les chiffres, elle ne se trompait pas en affirmant que l'ambassadeur s'était mis en quelque sorte sur le pied de guerre dans la capitale d'un prince indépendant. Elle était également dans le vrai, et même ici n'exagérait rien, en signalant la troupe nombreuse et ostensiblement menaçante qui accompagnait le duc de Créqui dans ses courses à travers Rome. Si l'ambassadeur de France, au lendemain de l'attentat des Corses, était en droit de veiller à sa sûreté personnelle, il n'était cependant pas autorisé à concentrer autour de lui des forces aussi dangereuses pour l'ordre public. Nul souverain n'eût toléré en silence un tel empiétement sur ses attributions; le pape se trouvait ainsi traité en coupable dont on redoute la récidive, et dont il faut surveiller les trahisons ou l'impuissance; l'on devait s'attendre à ses réclamations les plus énergiques, et à des manifestations corrélatives, faites en vue de protéger ses sujets contre quelque agression soudaine et aussi de sauvegarder sa propre dignité. M. de Créqui provoquait le gouvernement pontifical à augmenter la garnison de la ville, et il se donnait à lui-même une apparence de rébellion contre le souverain auprès duquel il était accrédité. Le Saint-Siège ne manqua pas de protester et en même temps de donner des ordres militaires qui paraissaient justifiés. L'ambassadeur le plaçait pour ainsi dire dès lors dans

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.*

l'impossibilité d'accorder des satisfactions réclamées d'une manière aussi impérieuse, car le pape aurait eu l'air de céder à la violence et non plus à l'évidence du droit.

XII

Le Saint-Siège a eu, en ce moment, le mérite de faire un effort pacifique auprès de M. de Créqui pour l'amener à modifier son attitude.

Déjà, en dehors de la commission d'enquête dont nous avons parlé [1], il avait institué une congrégation de cardinaux, chargée de rechercher les meilleurs moyens d'accommoder l'affaire. Sans doute il eût pu y nommer des personnages plus agréables à la France, et surtout n'y point placer Imperiali et Azzolini, dont les noms étaient particulièrement suspects à l'ambassade. Mais on ne saurait dire qu'une réunion composée des cardinaux Sacchetti, Franciotti, Corrado, Rospigliosi, Farnèse, Pio, et du secrétaire de la Chambre apostolique, M. de Rossi, fût systématiquement partiale, et méritât le dédain que le duc de Créqui fit aussitôt paraître. Sacchetti avait été le candidat français au dernier conclave; Franciotti, il est vrai, ainsi que Pio, étaient insignifiants et flottants et Corrado avait des tendances espagnoles, mais Farnèse passait pour un prélat particulièrement vertueux, et sa parenté avec la maison de Parme, étroitement liée à la politique du Louvre, semblait devoir au moins l'incliner du côté français [2]; Rospigliosi, secrétaire d'État, était un ancien ami de M. de Lionne, et notoirement sympathique à Louis XIV. Quant à M. de

1. Voir plus haut, § VI.

2. Ce cardinal, né en 1589, était de la branche des ducs de Latera, petits-neveux du pape Paul III. Son frère aîné avait vendu le fief de Farnèse aux Chigi : Agostino Chigi, fils de don Mario, en portait le titre. Girolamo Farnèse, nonce en Suisse sous Urbain VIII, en 1649, gouverneur de Rome sous Innocent X, avait été créé cardinal par Alexandre VII, en 1657, au titre de Sainte-Agnès-hors-les-murs. Il mourut sous Clément IX, en 1668. Il fut enterré dans l'église du Gésu, à Rome. (Voir *Dizionario di erudizione storico*, par Moroni, XXIII, p. 214.)

Rossi, il fut, dans la congrégation, le défenseur du droit des gens et le ferme partisan des réparations nécessaires [1].

C'est donc à tort que M. de Créqui avait conçu, dès le premier moment, une mauvaise opinion de cette assemblée qui, écrit-il plus tard au roi, « faisait voir une passion inconcevable de seconder celle de la Cour de Rome,... tous ces messieurs-là, hormis deux, étant esclaves des moindres mouvements du palais » [2]. Ce jugement venait d'un esprit prévenu : la congrégation des cardinaux contenait au contraire de bons éléments dont on eût pu tirer parti si l'on avait su les manier avec douceur et dextérité, et elle n'a été vraisemblablement amenée à faire cause commune avec le Saint-Siège que par suite des manifestations du palais Farnèse et découragée par le peu de déférence que lui montra l'ambassadeur.

Ici se place la démarche du Saint-Siège à laquelle nous avons fait allusion plus haut. Le pape pria les ambassadeurs d'Espagne et de Venise de demander en son nom au duc de Créqui de cesser ses préparatifs belliqueux et ses promenades en appareil militaire : il faisait observer que les Corses avaient ordre de témoigner à l'ambassade le plus profond respect; que les coupables étaient ou incarcérés ou éloignés de Rome, et, qu'en vérité, M. de Créqui, en prenant des mesures dont les Corses ne sauraient être la cause, laissait voir d'autres pensées et d'injurieux soupçons [3]. On voit par cette dernière parole combien le Saint-Siège était en même temps inquiet de ses projets et blessé de ses défiances.

L'ambassadeur ne répondit à ce message que par un refus déguisé : il reconnut qu'en effet il se faisait accom-

1. Voir, sur ces divers cardinaux, A. É., Rome, 149, note anonyme, f° 176, et notre chapitre II.

2. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 2 septembre 1662, f° 103.

3. A. É., *loc. cit.*, le card. Chigi à Lionne, 30 août : « dà giusta occasione di credere che, como veramente S. Exc., rispetto ai Corsi, no ha tal bisogno, cosi possa havere altri pensieri che oblighino a preventioni e rimedij ».

pagner de beaucoup de gens, et ajouta que « dores en avant il serait contraint de marcher avec encore plus de précaution, d'autant que le cardinal Chigi lui avait dit lui-même que les Corses étaient des gens féroces qu'on ne pouvait pas contenir dans le devoir » ; mais que cependant « il irait comme à l'ordinaire si le cardinal d'Aragon lui voulait donner parole de la part du pape que sa femme et lui seraient en sûreté dans la ville » [1].

Cette réponse était insidieuse, car il était à peine de la dignité du Saint-Père de souscrire à une condition formulée en des termes presque ironiques. Il y consentit toutefois ainsi qu'il l'a affirmé depuis en plein consistoire [2] : le cardinal Chigi fit la même déclaration [3], et l'ambassadeur l'avoue implicitement. Il prétend, il est vrai, que le cardinal d'Aragon, chargé du message pontifical, « n'a pas osé se hasarder à le faire » [4], ce qui paraît assez peu vraisemblable, mais il reconnaît que les évêques du Puy et d'Évreux avaient reçu de Sa Sainteté la promesse du châtiment des Corses et l'assurance que l'ambassadeur « n'avait rien à craindre » [5]. En même temps, une seconde démarche plus solennelle que celle de l'ambassadeur d'Espagne fut tentée par la congrégation des cardinaux qui eut soin d'user de l'entremise du cardinal Sacchetti, lequel ne pouvait être suspect au gouvernement français. Ce personnage, dont le caractère et la piété méritaient la plus haute estime [6], représenta au duc de Créqui que le Saint-Siège était animé du plus grand désir de le satisfaire, qu'il avait pris et allait

1. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 26 août.

2. Voir le discours du pape au consistoire du 2 septembre : « Quam securitatem, cùm à nobis petierit,... statim dedimus ». (A. É., Rome, supplém. 149, f° 59.)

3. « Dandosi ogni parola di sua sicuresza. » Chigi à Lionne, 30 août, dej. cit.

4. Créqui au roi, 2 septembre, *loc. cit.* — Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 28.

5. Même dépêche.

6. « Le cardinal Sacchetti,... moins attaché que tout autre aux passions du gouvernement, était aussi plus propre à manier l'esprit de l'ambassadeur ». Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 26.

prendre des dispositions pour juger les Corses arrêtés et saisir les fugitifs, mais en même temps il le conjura de cesser ses armements, de licencier les gens dont il était entouré, et de s'abstenir « d'aller en armes par la ville » [1].

L'ambassadeur eût été bien inspiré en saisissant l'occasion de cette visite officielle pour manifester des sentiments plus pacifiques. Mais il crut préférable de se maintenir dans l'ordre d'idées précédemment indiqué aux ambassadeurs d'Espagne et de Venise : « Je lui répondis, écrit-il au roi, que je remerciais la congrégation de la disposition où elle était de vouloir réparer l'injure faite à Votre Majesté dans ma personne; mais que, quant à ce qui était des armes, je ne pouvais pas les quitter tant que je verrais les Corses dans Rome et tant qu'on redoublerait les gardes de tous côtés,... lui ajoutant ensuite à peu près les mêmes choses que j'avais répondues à l'agent d'Espagne sur le même sujet » [2]. Il demanda en outre que les Corses fussent casernés au château Saint-Ange [3].

Cette réponse avait l'inconvénient de faire supposer au pape que l'ambassadeur n'était pas tout à fait de bonne foi lorsqu'il demandait seulement que sa sécurité lui fût garantie par la parole de Sa Sainteté, puisque malgré cette parole donnée aux évêques du Puy et d'Évreux ainsi qu'au cardinal d'Aragon, et malgré la visite du cardinal Sacchetti qui engageait le Sacré Collège, le duc de Créqui refusait de désarmer et même mettait en avant de nouvelles exigences. Toutefois le Souverain Pontife voulut se montrer conciliant; il ne pouvait placer les Corses au château Saint-Ange, car les constitutions de l'Église n'admettaient dans cette forteresse que les soldats des nations vassales du Saint-Siège [4], mais il reconnut

1. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août. — Lettre du cardinal Chigi à Lionne, 30 août, *loc. cit.* Ces deux documents s'expriment à ce sujet presque dans les mêmes termes.
2. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août.
3. Le cardinal Chigi à Lionne, 30 août, *loc. cit.*
4. « Il porli in Castello era contro le constituzione e le buone regole fon-

qu'il était dangereux de laisser les Corses dans le voisinage du palais Farnèse, et il décida de les établir à Capo-le-Case, c'est-à-dire dans un quartier situé à une certaine distance de l'ambassade, et de leur donner en même temps des ordres susceptibles de rassurer entièrement le duc de Créqui [1].

Le cardinal Sacchetti revint porter cette proposition à l'ambassadeur, mais celui-ci ne voulut point l'accepter : « Je lui ai répondu, dit-il, que les Corses ne seraient pas moins dans Rome pour être dans un quartier éloigné du mien, et que, me pouvant rencontrer à aller dans celui-là comme dans un autre, ce n'était encore rien faire » [2]. Il insista pour leur installation au château Saint-Ange ou leur établissement hors de Rome [3].

On ne saurait blâmer sans doute M. de Créqui d'avoir réclamé l'éloignement des Corses de l'enceinte même de la ville, car il était inadmissible qu'il pût risquer de se trouver en présence d'une troupe qui l'avait si gravement insulté : mais il est bien singulier qu'il passe sous silence, dans son récit, la concession que proposa le Saint-Siège à cet égard. Le pape, en effet, déclara dans son discours au consistoire du 2 septembre « avoir offert d'envoyer les Corses hors de Rome en les remplaçant par d'autres troupes » [4]. Il semble donc qu'il eût été possible de profiter de ces ouvertures pour entrer en négociations plus intimes, faire appel aux sentiments du Saint-Père et de plusieurs cardinaux de la congrégation, et du moins qu'il eût été sage de ne pas opposer un refus aussi catégorique à des proposi-

damentali del governo le quali non ammettono in Castello soldati d'altre natione che vassali della Santa Sede. » Chigi à Lionne, *loc. cit.*

1. *Ibid.*

2. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 28 août.

3. *Racconto completo*, etc., *loc. cit.* — Le cardinal Chigi à M. de Lionne, *loc. cit.* — Ces documents ajoutent que la réponse de M. de Créqui fut transmise au cardinal Sacchetti, par M. de Bourlemont. — Voir aussi la dépêche de l'ambassadeur de Toscane, 28 août.

4. Discours du pape au Consistoire du 2 septembre, A. É., 149, Rome, *loc. cit.*

tions qui pouvaient être le point de départ d'une entente. M. de Créqui eût grandement facilité les choses en prenant acte de ces promesses, et en offrant, si elles étaient tenues, de diminuer le nombre de ses gens armés et l'appareil de son cortège. On ne reçoit jamais de prime saut tout ce que l'on veut dans les pourparlers diplomatiques, et c'est en usant avec quelque dextérité de ce qui est gagné d'abord qu'on arrive à obtenir davantage. M. de Créqui n'était pas, on le voyait bien, un véritable diplomate : homme tout d'une pièce, il gardait son opinion personnelle sans tenir compte des embarras ni des sentiments de l'autre partie et sans comprendre qu'il faut souvent tempérer par la forme la fermeté de ses résolutions. Disons aussi qu'en accusant dans ses premiers rapports à son gouvernement le Saint-Siège d'être l'auteur de l'attentat, il s'était engagé lui-même; qu'il avait pour ainsi dire formé et décidé l'opinion du roi et de ses ministres, et qu'il pouvait craindre, en suivant ensuite la voie des pourparlers amiables, d'être taxé d'inconsistance et peut-être désavoué. Ainsi, moins d'une semaine après l'attentat, les deux parties qui eussent dû employer ce temps à l'apaisement, étaient devenues plus ennemies que jamais. Le Saint-Siège, voyant que M. de Créqui persistait à demeurer en armes dans Rome, se crut autorisé à opposer représailles à représailles; puis, une fois sur ce terrain, il entendit s'y maintenir et s'aveugla de plus en plus sur les conséquences.

XIII

Nous avons maintenant à signaler une série de manifestations et de mesures par lesquelles le gouvernement pontifical, outré de la conduite de l'ambassadeur, parut vouloir braver et exaspérer la Cour de France et son représentant.

Sans doute le pape, à la date du 28 août, écrivit à la

reine mère et à Louis XIV deux Brefs [1] où il exprimait en termes émus la douleur que l'incident lui avait causée; il racontait, non sans amertume, les tentatives inutiles du cardinal Chigi pour voir l'ambassadrice, exposait la formation immédiate de la congrégation des cardinaux, et déclarait même qu'il considérait « l'insulte faite à l'ambassade comme faite à lui-même », se disant « non moins blessé que le Roi de France » [2]. Mais, en même temps, ces documents, bien tardifs (car ils furent signés huit jours après l'attentat), n'offraient aucune réparation, n'indiquaient, en dehors des expressions d'une condoléance pompeuse, aucune excuse précise; le pape représentait dès les premiers mots les Corses comme « provoqués par les gens du duc de Créqui » [3], affectait de mettre le roi en garde contre les récits et commentaires malveillants, contre les « interprétations éloignées de toute vérité et inspirées par des calomnies et des passions mauvaises » [4], enfin il terminait cette amplification oratoire par ces mots qui vraiment avaient l'air d'une ironie : « Nous vous promettons que, *s'il reste encore quelque chose que vous puissiez justement désirer*, nous l'apprendrons dans un esprit paternel et recevrons ce vœu avec tout l'empressement de notre cœur [5]! » Quand on réfléchit qu'en réalité le Saint-Siège n'avait encore donné ni même proposé aucune

1. A. É., Rome, 149, f°s 56 et 64, lettres du Pape à Anne d'Autriche et au Roi.

2. A. É., Rome, 149, f° 64, bref du Pape au roi, 28 août 1662 : « nos injuriam oratori tuo factam propriam existimare »;... « æque ac tu ipse læsi ». — Le pape dit également à la reine mère : « Je ressens l'outrage qu'on a fait à son ambassadeur comme s'il m'était fait à moi-même », *loc. cit.*

3. « Aliqui ex militibus corsis insultibus à familia dilecti filii nostri ducis Créqui provocati. » *Ibid.*

4. « Interpretationibus ab omni veritate abhorrentibus et in solâ calumnia et passionum malignitate fondatis. » *Ibid.* — Dans la lettre à la reine mère le pape la prie de même « d'empêcher qu'on n'ajoute aucune foi à des calomnies très vaines et suggérées par la passion et la malice de quelques personnes », *loc. cit.*

5. « Tùm pollicemur quod, si *remanet* quod juste desiderare possis, id sanè a nobis paterne auditum omni cum animi promptitudine prorsùs excipietur. » *Ibid.*

réparation, on comprend combien cette phrase a dû irriter le gouvernement de Louis XIV.

Le lendemain, le cardinal Chigi écrivit au roi un billet de quelques lignes où il n'entre dans aucun détail sur l'événement qu'il qualifie seulement « d'incident survenu entre les Corses et les serviteurs du duc de Créqui » [1]; après quelques mots de regret personnel et une promesse assez vague de faire procéder « avec toute rigueur de justice contre les coupables », il termine par de banales formules de respect et de dévouement [2]. Cette lettre brève et légère, dont le ton général était si peu en rapport avec la gravité des faits, n'était qu'un acte de politesse, mais en même temps le cardinal en adressait une autre à M. de Lionne, beaucoup plus développée et plus sérieuse [3]. Il y racontait ses infructueuses demandes d'audience au palais Farnèse, les démarches de don Mario pour le rétablissement de l'ordre, l'institution de la commission d'enquête et de la congrégation cardinalice, les efforts de Sacchetti pour décider l'ambassadeur à désarmer, la translation des Corses à Capo-le-Case, et citait enfin l'édit pontifical dont nous parlerons tout à l'heure, destiné à amener la capture des individus évadés. Tous ces faits habilement présentés auraient pu exercer une heureuse influence sur l'esprit du gouvernement français : mais le cardinal eut le tort de ne point s'en tenir là, et, dans le but d'excuser les Corses, il eut la malencontreuse pensée de joindre à sa lettre une longue notice sur les actes de violence que les autorités romaines, antérieurement à l'attentat, reprochaient soit aux gens du duc de Créqui, soit aux Français en général. Ce document en dix-huit articles ne rapportait, hormis un seul fait criminel, que des désordres insignifiants :

1. « L'accidente seguito tra i corsi... et i servitori del S. duca di Crequi. » Le cardinal Chigi au roi, A. É., Rome, 146, f° 65, 29. Août.

2. « Sono ora a rappresentare a Vostrà Maestà il grave rammarico che ho preso »... « la premura che si ha di procedere con ogni rigor di giustizia contro i colpevoli ». *Ibid.*

3. A. É., Rome, 146, f° 67, le cardinal Chigi à Lionne, 30 août.

« ce ne sont, comme l'a fort bien dit M. de Lionne dans sa lettre à la reine Christine du 15 septembre, que bagatelles et évaporations de jeunes cervelles qui cherchaient à se divertir;... il ne s'est jamais passé quinze jours de temps en aucun Pontificat où les Français, Espagnols ou Allemands (je dis chaque nation en son particulier) n'aient commis seuls plus d'excès et en qualité et en nombre,... sans que la justice des Papes y ait quasi fait de réflexion. qu'il n'y en a de couchés dans ce registre en quatre mois de temps que M. de Créqui a séjourné à Rome » [1]. Le cardinal Chigi, en produisant cette pièce comme un acte d'accusation contre l'ambassade, se donnait l'apparence de prétendre représenter les événements du 20 août comme des représailles, et transformait le Saint-Siège en avocat plaidant en faveur des Corses les circonstances atténuantes. La Cour de Rome se faisait par cette communication le plus grand tort à elle-même : elle montrait une partialité fâcheuse, et, en présence de la sanglante violation du droit des gens qu'il s'agissait de réparer, elle cherchait à égarer la discussion sur quelques désordres isolés justiciables de la police subalterne et sans aucun rapport avec l'attaque à main armée dirigée contre un ambassadeur. On vit à Paris de fort mauvais œil une réclamation aussi étrangère aux faits qu'il s'agissait de punir [2].

1. A. É., Rome, 149, f° 66, Lionne à la reine Christine, 15 septembre 1662.

2. Voir, pour ce document, A. É., Rome, 146, f° 68. Hormis un acte de viol (article 2) qui aurait été commis par un palefrenier de l'ambassade, et l'affaire de la patrouille dont nous avons parlé en son lieu, il n'est question dans les seize autres articles que de quelques coups de bâton ou injures, rixes d'ivrognes, menaces, vols de fruits et autres délits de bas étage, qui eussent à peine motivé quelques jours de prison et ne pouvaient à aucun titre être mis sous les yeux du gouvernement français. Il est incroyable que le cardinal Chigi n'ait pas compris qu'en relevant avec tant de soin des faits d'aussi peu d'importance, dans une période de plusieurs mois, il prouvait le contraire de sa thèse; il y avait lieu de s'étonner en effet que l'on n'ait pu trouver après d'actives recherches que de pareilles vétilles à reprocher à tous les Français habitant Rome et à toute la domesticité de l'ambassade. En tout cas, aucun de ces faits, sauf celui de la patrouille, ne touchait en quoi que ce fût la garde corse. — L'ambassadeur de Toscane parle assez ironiquement de ce factum : « On a

XIV

L'attitude du cardinal Imperiali, qui paraît avoir eu la plus grande part dans cette triste politique, était aussi fort provocante. Dans les séances de la congrégation, il soutenait que les Français avaient été les premiers agresseurs, qu'on avait tiré des arquebusades des fenêtres du palais Farnèse, que le Saint-Siège devait armer pour sa défense et même faire venir de nouveaux soldats corses au lieu d'éloigner ceux qui se trouvaient dans Rome [1]. L'ambassadeur de Toscane raconte même qu'un familier du palais Farnèse, en relation avec Imperiali, étant allé le voir pour tâcher d'obtenir de lui un acte de justice susceptible de satisfaire la Cour de France, le cardinal reçut fort mal l'officieux négociateur, traita hautement d'injustice toute réparation expéditive, lui déclara qu'il avait trop de souci du salut de son âme pour commettre une iniquité en faveur de n'importe quel monarque de la terre, et ajouta qu'il s'étonnait qu'on osât

employé du temps à fabriquer un petit procès d'information sur les insolences infinies que l'on attribue aux Français ». Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.* — Les familiers du palais Farnèse n'hésitaient pas d'ailleurs à démentir ces prétendus désordres. Vagnozzi écrivait le 28 août : « cosi verra un processo nel quale si farà apparire che i medesimi committevano ogni di insolenze, soverchianze, rabbi di donne... per muovere a tumulto il popolo di Roma, tutte inventioni d'Imperiali ». A. É., Rome, 146, f° 62. — Enfin la lettre de Lionne à la reine Christine, déjà citée, fait pleinement justice de cette manœuvre. Il apprécie le mémoire avec beaucoup de verve et d'ironie : « Un Français, dit-on, a fait tomber à un crocheteur un melon qui s'est rompu! un autre a forcé à boire un homme qui passait dans la rue, ou a voulu toucher le bras à une femme qui marchait avec son mari, ou a dit quelques insolences à une lavandière, ou a payé un barbier d'un coup de balai, ou a tiré des coups de pierre aux fenêtres d'une courtisane qui refusait d'ouvrir sa porte, ou a appelé les Corses espions du pape, voilà, Madame, la nature des articles dont est compilé ce mémoire.... J'ai honte pour la cour de Rome qu'elle en veuille aujourd'hui prendre droit pour excuser et amoindrir le crime des Corses et pour le laisser impuni. »

1. Voir lettre de Vagnozzi citée plus haut : « in vece di mandar via quelli de corsi autori d'oguimalo se ne fanno venire de nuovi ».

faire une pareille proposition à un cardinal et à un prêtre[1]. Les intimes conseillers pontificaux n'étaient pas moins arrogants : le duc de Créqui prétend même que plusieurs étaient d'avis de le contraindre à désarmer, de réclamer par force le duc Cesarini réfugié au palais Farnèse et de mettre le cardinal d'Este au château Saint-Ange[2]. C'est peut-être une assertion risquée, car il ne s'agit là que d'opinions isolées qui n'ont pas eu de suite, mais il est constant que le pape était ému, devenait accessible aux projets violents; son entourage plaidait sans cesse la cause de la résistance, et ces suggestions réitérées ne pouvaient manquer de troubler à la fin un prince jaloux de son autorité, déjà prévenu contre la France et malveillant pour la personne de son ambassadeur. Il crut donc qu'il était contraint de se mettre à son tour sur la défensive, que les armements du duc de Créqui menaçaient ses sujets et sa propre indépendance. Le cardinal Chigi eut de nombreuses conférences avec M. Bonaccorsi, commissaire général des armes, pour faire entrer dans Rome des troupes de province et préparer des enrôlements[3] : ordre fut donné aux légats de se tenir prêts à expédier des soldats[4].

Le marquis Mattei, ministre d'Allemagne, étrangement fourvoyé dans une affaire qui ne concernait en rien l'Empereur, accepta la mission de commander la soldatesque de Rome, et cantonna des escouades sur les divers points stratégiques de la ville[5]. Tout enrôlement

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 26 août, *loc. cit.*
2. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 6 septembre, f° 116.
3. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.* — Vagnozzi, *loc. cit.*
4. *Ibid.*, 28 août, *loc. cit.*
5. « Sarà dichiarato luogotenente generale dell' armi il marcheze Mattei. » Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 28 août, *loc. cit.* — Nous avons parlé du marquis Mattei au chapitre II, § IX. Sa conduite lui coûta son poste : « Il a été chassé par Sa Majesté impériale de son service, dit la *Gazette de France* (1662, 13 novembre, p. 1200), pour avoir pris, sans son sceu et son agrément, l'emploi qu'on lui a ici donné du commandement des armes, et le cardinal Colonna lui a défendu, de la part de Sa Majesté, de se mêler plus de ses affaires en quelque manière que ce puisse être ».

fut interdit à autre personne qu'au pape[1]. Plusieurs compagnies, venues en hâte de Viterbe et de Velletri, furent placées aux portes de la ville, soi-disant pour empêcher d'entrer sous des déguisements religieux les gens qui venaient se mettre au service de l'ambassadeur[2]. Enfin, une véritable persécution fut inaugurée contre le duc Cesarini, l'un des plus fidèles amis de la France : ses biens, meubles et immeubles, furent momentanément séquestrés, et sa personne même fut assez gravement menacée pour qu'il ait cru devoir chercher un asile, d'abord, comme on l'a vu, au palais Farnèse, plus tard à l'ambassade d'Espagne, et enfin quitter les États pontificaux. Le séquestre ne fut levé que le 15 septembre[3].

La plupart de ces diverses décisions sont énumérées dans le Mémoire écrit sous les yeux du cardinal Chigi par l'abbé Salvetti et que nous avons déjà cité. Le duc de Créqui, dans sa dépêche au roi en date du 2 septembre, les indique de même, mais, d'après son récit, elles eussent été beaucoup plus accentuées : « Il était entré, dit-il, dans la ville, 4 000 à 5 000 hommes de guerre, tant cavalerie qu'infanterie ;... je m'étais vu chaque jour investi d'un nouveau corps de garde ;... on en avait mis huit ou dix autour de mon palais qui s'étaient retranchés avec des râteaux dans toutes les rues qui y aboutissent;... on en avait posé deux devant le logis de M. le cardinal d'Este;... on en avait encore mis deux autres, l'un devant la maison de M. le cardinal Antoine, et l'autre devant celle de M. le duc Cesarini, avec de pareilles barricades;... enfin, à moins d'entrer dans une guerre ouverte contre Votre Majesté, on ne pouvait pas faire des démonstrations qui en eussent davantage toutes les apparences... »[4]. Vagnozzi ajoute qu'il était interdit aux marchands de poudre d'en vendre aux gens de l'ambassade[5];

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, *loc. cit.*
2. *Racconto completo*, etc., *loc. cit.*
3. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 11 et 16 septembre.
4. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 2 septembre.
5. A. E., dép. de Vagnozzi du 28 août, *loc. cit.* — D'après l'ambassadeur

M. de Créqui affirme en outre, « qu'on avait enjoint aux marchands... de n'avoir nul commerce avec les Français et qu'on avait même fait défense aux boulangers et aux bouchers de fournir pour le palais Farnèse qu'une certaine quantité de pain et de viande » [1].

Il y a là beaucoup d'exagération et l'ambassadeur ajoutait foi avec trop d'empressement à toutes les rumeurs de la ville qui lui étaient apportées par des familiers non moins surexcités dans un autre sens que ceux de la Cour pontificale. La prétendue limitation des vivres est particulièrement invraisemblable. Le cardinal Chigi, dans une lettre au nonce, déclare que « cette accusation n'a pas le moindre fondement, qu'une telle défense n'a pu tomber un instant dans l'esprit du gouvernement pontifical, et qu'elle eût été impraticable quand on y eût songé » [2]. M. de Créqui force évidemment la note, et l'on ne saurait voir sans surprise que, dans la même dépêche, atténuant à l'inverse les actes de l'ambassade, il réduise à 50 ou 60 Français le total des réfugiés au palais Farnèse qu'il a plus tard avoué être beaucoup plus considérable. On doit dire d'ailleurs que la Cour de Rome, dans le Mémoire de l'abbé Salvetti cité plus haut, dément la plupart de ces assertions; d'après ce document, il n'y aurait pas eu dix, mais deux corps de garde : l'un, dans la via Giulia, pour la sûreté des prisons qui s'y trouvent, l'autre entre Saint-André della Valle et

de Toscane, on avait interdit, en général, le commerce des poudres et munitions de guerre (dép. du 28 août, *loc. cit.*).

1. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 2 septembre. — Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 27 et 28; emprunte en outre aux dépêches de l'ambassadeur l'information suivante : « On avait même publié des édits qui promettaient 50 écus de récompense et le rappel de tel bandit qu'on voudrait à quiconque irait révéler qu'un officier eût fait quelque levée ou qu'un soldat se fût engagé sans permission ».

2. Arch. Vat., le cardinal Chigi au nonce, 24 septembre, vol. 122, f° 115. — *Racconto completo*, etc., déjà cité. — Nous devons faire remarquer à ce sujet que, dans un *Écrit justificatif de la Cour de Rome*, envoyé depuis à Paris, par le nonce à Turin, il est dit seulement que l'on n'avait jamais limité les vivres de l'ambassade, mais *peut-être* ceux de la soldatesque que le duc de Créqui avait au palais Farnèse (A. É., Rome, 146, f° 139).

la Sapienza. Quant aux interdictions du commerce et de la fourniture des vivres, le Mémoire les traite d'inventions misérables et ridicules. Quoi qu'il en soit, les rassemblements de troupes dans la ville sont indéniables : le gouvernement pontifical entendait évidemment répondre ainsi aux armements de l'ambassadeur et à son refus de licencier les gens réunis au palais Farnèse, mais il donnait au duc de Créqui le droit de se dire cerné, et de ne pas considérer comme une satisfaction sérieuse ni rassurante pour lui en quoi que ce fût le remplacement des Corses par des soldats italiens. L'ambassadeur de Toscane, en général favorable au Saint-Siège, ne peut pas méconnaître que la situation n'était pas tenable, qu'il y avait plus de 3000 soldats dans Rome, trois postes établis de face et de flanc non loin du palais Farnèse, et que M. de Créqui était entouré par ces bandes, « ce qui, dit-il naïvement, ne saurait lui plaire » [1].

XV

Un autre fait a été aussi très sensible à l'ambassade et plus tard à la Cour de France : la reine Christine, qu'elle considérait comme une amie et qui avait témoigné d'abord au duc de Créqui le plus vif intérêt, se laissa entraîner, nous l'avons dit plus haut, sous l'influence du cardinal Azzolini, à prendre parti pour le Saint-Siège. Elle fit visite, il est vrai, à Mme de Créqui, mais, dans le cours de son entretien avec l'ambassadeur qui était présent, elle l'exhorta « à se contenter des diligences qui avaient été faites jusqu'alors,... essaya de lui persuader que tous les corps de garde n'étaient établis que pour sa sûreté, et lui répéta, plusieurs fois, qu'il n'y avait rien à gagner avec des prêtres et qu'il fallait prendre en payement tout ce qu'ils voudraient » [2]. Le duc de Créqui voyait clairement

1. Dépêches de l'ambassadeur de Toscane, du 28 et du 31 août, *loc. cit.*
2. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 26.

par là, écrit-il au roi, « qu'elle s'était relâchée de sa première chaleur », et il ajoute : « je n'ai attendu d'elle aucun office vigoureux, bien loin d'en devoir espérer quelque secours effectif dans le besoin » [1].

Peu après en effet, poursuivant le même ordre d'idées, la reine écrivit à Louis XIV et à M. de Lionne, les 29 août et 1er septembre, des lettres que le cardinal Chigi n'eût certes pas désavouées.

Tout en protestant de ses sentiments affectueux pour le roi, elle lui rappelait « qu'on ne peut se venger contre son père, ni contre sa mère, sans se faire tort à soi-même », et soutenait « qu'il ne peut tomber sous le sens de personne qu'on ait eu dessein de l'offenser ». Ces premières paroles étaient sages, mais plus loin, elle s'associait aux accusations présentées contre les gens de l'ambassadeur, les considérant comme ayant « abusé de mille façons de l'indulgence du gouvernement », et comme ayant provoqué la vengeance des Corses. Elle insinuait que « cet incident » n'avait d'autre importance que « celle que lui donnent ceux qui sont ennemis du repos de Rome et peut-être même de la gloire du roi ». Elle excusait les lenteurs du Saint-Siège par « la nature du gouvernement ecclésiastique », affirmait que l'on faisait « tous les jours des efforts pour faire quelque chose de plus et que l'on s'occupait à délibérer sur la satisfaction et réparation de cette faute ». Enfin elle invoquait « la bonté du roi et sa générosité » et lui demandait même « de passer l'éponge sur ce désagréable tableau ». Toutes ces phrases étaient entremêlées d'insinuations contre le cardinal d'Este et même le duc de Créqui et contre la facilité de ce dernier à croire ceux qui cherchent à « pousser le ressentiment du roi » [2]. La

1. Créqui au roi, 2 septembre, déj. cit.

2. Le cardinal d'Este, comme on sait, était particulièrement accusé de surexciter l'ambassadeur : c'est à lui que la reine fait ici allusion. Rinuccini, en plusieurs passages de ses dépêches du 26 et du 28 août, manifeste les mêmes défiances, mais il rappelle loyalement le 31 les protestations contraires que lui a fait entendre le cardinal. Nous avons vu qu'au moins dans

reine se plaignait du peu d'attention que l'ambassadeur avait prêté à ses avis, et réclamait « l'amnistie pour des fautes que, disait-elle, l'on a faites de part et d'autre et qui sont en état d'être plutôt pardonnées que corrigées ». Cette assimilation allait directement à l'encontre des sentiments de la Cour de France et l'indigna vivement à la fois contre celle qui lui faisait entendre de tels conseils et contre le gouvernement pontifical qui les avait évidemment suggérés [1].

Quelques-unes des observations de la reine eussent, il est vrai, mérité d'être pesées, mais elle laissait trop voir sa partialité, et notamment l'indulgence absolue dont elle parlait était inadmissible. Si l'on pouvait souhaiter que le roi usât de plus d'égards envers le Siège apostolique, on ne pouvait pas raisonnablement l'engager à déserter la cause du droit des gens violé et de la France insultée dans la personne de son ambassadeur. On verra plus loin combien les lettres de Christine furent sévèrement jugées à Paris et quelles réponses écrasantes elle s'attira de

les premiers jours, l'influence de ce dernier s'est exercée dans un sens pacifique. Depuis, Créqui ne cesse de s'en louer : « Je n'ai point de paroles, écrit-il au roi, qui puissent assez bien exprimer à Votre Majesté avec quelle chaleur il se comporte dans cette occasion et quels soins il prend »; et ailleurs : « Je ne puis compter que sur le cardinal d'Este ».

1. Ces lettres de Christine sont au nombre de quatre : 1° au roi, 29 août; 2° à Lionne, même date; 3° au roi, 1er septembre; 4° à Lionne, même date. Elles sont en copie à la Bibliothèque Nationale de Paris (manuscrits fonds français, nos 4 250 et 4 251, fos 48, 49 et 50). — Elle avait écrit au roi, le lendemain ou le surlendemain de l'attentat, une lettre très affectueuse : Louis XIV y répondit aussitôt dans les mêmes termes et envoya sa lettre à M. de Créqui; mais, dans l'intervalle, la reine avait pris parti pour la Cour de Rome, de sorte que l'ambassadeur ne crut pas devoir lui remettre le message. Voir Régnier Des Marais, p. 27, et la dépêche de Créqui au roi en date du 13 septembre : « Le procédé de la reine de Suède ayant été dans la suite si différent de ce qu'il m'avait paru dans le commencement, j'ai jugé à propos de ne pas lui faire rendre la lettre de Votre Majesté, estimant qu'elle ne devait pas avoir l'avantage d'en recevoir des remerciements dans un temps où elle nous donne si peu de sujet de lui en faire, s'étant déclarée entièrement pour le Palais, à l'instance du cardinal Azzolini ». A. É., Rome, 146, f° 148. — Voir encore, sur le rôle de Christine en cette affaire, *Histoire de Christine, reine de Suède*, par Lacombe, Paris, 1762, et l'ouvrage publié sous le même titre, en 1815, par Cail-au-Calleville, p. 97.

Louis XIV et de M. de Lionne. Son intervention, qui eût pu, mieux dirigée, être utile aux deux adversaires, nuisit donc aux intérêts qu'elle avait l'intention de servir.

XVI

Une négligence étrange et peut-être préméditée parut non sans raison bien suspecte à la Cour de France. Ce fut seulement le 29 août, c'est-à-dire une semaine entière après l'évasion des Corses, que le gouvernement pontifical publia un décret (bando) donnant aux autorités des provinces l'ordre de les poursuivre et de les arrêter, mit leur tête à prix, et demanda leur extradition aux États voisins. On ne pouvait prétendre qu'on ne les connaissait pas, car il était facile de dresser la liste des fugitifs dès les premiers jours en faisant l'appel, et, par cette lenteur, le Saint-Siège paraissait vouloir laisser aux coupables tout le temps nécessaire pour se mettre en sûreté [1]. Nous constatons volontiers que le décret était régulièrement rédigé et permettait même de saisir les déserteurs dans les églises, que les instances officielles furent faites dans une forme convenable tant auprès du grand-duc de Toscane qu'auprès des autres princes limitrophes; l'ambassadeur florentin fut prié en outre par le pape d'écrire personnellement, dans le même sens, à son souverain [2]; enfin ces diligences ne restèrent pas sans effet puisque, sur 32 évadés, 9 ont été repris [3]. Mais il n'en est pas moins vrai que si l'on eût lancé dès le lendemain

1. Voir Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 25. — La *Gazette de France*, année 1662, p. 980 et 981, ne manque pas de faire remarquer que le cardinal Imperiali « eut l'adresse de publier un ban pour les reprendre, mais seulement neuf jours après leur évasion ».

2. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 29 août.

3. Voir l'Enquête. Interrogatoire des fugitifs repris. — Le pape, dans son allocution au consistoire en date du 2 septembre, fait allusion à cet édit du 29 août : « ex edicto promulgato contra contumaces », et aux demandes d'extradition : « quos (contumaces) a vicinis principibus petimus ut vinculis devinctos ad nos mitterent ». A. É., Rome, 149, f° 59.

de la désertion en masse qui avait eu lieu le 22 août, la police romaine à la recherche des coupables, on avait toutes les chances possibles de les retrouver avant qu'ils eussent passé la frontière, tandis que les uns n'ont été arrêtés qu'en Toscane, et les autres, parmi lesquels précisément les plus compromis, sont parvenus, ainsi que nous l'avons dit, à échapper aux autorités florentines. L'ambassadeur et plus tard la Cour de France[1] étaient donc fondés à réclamer contre un décret aussi tardif et à le considérer comme un témoignage de plus de la mauvaise volonté des autorités pontificales.

XVII

La situation étant telle que nous venons de la décrire, le Saint-Siège étant bien affermi dans la résistance et de plus en plus persuadé que les armements de l'ambassade mettaient l'État en péril[2] et le duc de Créqui de son côté, en présence de tels procédés, se refusant à toute négociation autant par indignation personnelle que sous prétexte d'attendre les ordres du roi, et se considérant comme emprisonné pour ainsi dire dans son palais par les soldats du Saint-Siège; les deux adversaires étant en outre à ce point irrités et offensés par une série d'accusations réciproques, de malentendus et de fausses manœuvres, qu'une entente était impossible, une résolution suprême s'imposait au représentant de Louis XIV. Il n'avait plus qu'à quitter Rome et à mettre ainsi à couvert la dignité de son maître. S'il était à craindre qu'on l'accusât

1. M. de Lionne, dans sa lettre à la reine Christine du 15 septembre citée plus haut, parle sévèrement de cet édit du 29 août : « diligence après coup, fort superflue, dont à peine un enfant se voudrait payer! »

2. Voir l'allocution du pape au consistoire du 2 septembre. Elle témoigne des terreurs de son gouvernement : « cum imo quotidie magis numerum armorum atque armatorum augeret, ità ut jam subditi nostri de propriâ securitate timerent et aliquam aut stragem aut ad minus direptionem expavescerent. » A. É., Rome, *loc. cit.*

d'avoir ainsi précipité une rupture décisive, les choses étaient en vérité tellement envenimées et un accord immédiat si invraisemblable, qu'il ne risquait presque rien de ce côté-là. Son départ, au contraire, avait l'avantage de prévenir des éventualités redoutables ou du moins la prolongation d'un antagonisme individuel qui aggravait encore l'intensité de la querelle. Il ne lui était même plus loisible de licencier son monde, car il eût paru reculer devant les mesures menaçantes adoptées par le Saint-Siège; encore moins pouvait-il rester indéfiniment sous les armes. Il décida donc de sortir de la ville avec l'ambassadrice et ses principaux gentilshommes, accompagné du cardinal d'Este et des cardinaux de la faction française : Mancini, Orsini et Maidalchini. On verra qu'en prenant spontanément cette détermination, il ne fit que devancer les instructions de son souverain.

Le jeudi 31 août, il eut à ce sujet une longue conférence avec le cardinal d'Este : ils tombèrent d'accord qu'en suite des « continuelles entreprises de la Cour de Rome », l'ambassadeur « ne pouvait plus avec bienséance et dignité demeurer dans une ville où il se faisait tous les jours de nouveaux attentats contre le respect qui est dû au roi de France », et ils résolurent de fixer le départ au lendemain. Dans l'après-dînée, après avoir fait prévenir de ses intentions les cardinaux du parti français, le duc de Créqui pria les ambassadeurs d'Espagne et de Venise de venir au palais Farnèse, et, après s'être excusé de les avoir dérangés pour leur annoncer une décision prise, il leur communiqua son dessein [1]. Il l'avait laissé pressentir le matin à l'ambassadeur de Toscane qui lui faisait une visite de courtoisie [2], et il se borna à lui envoyer dire le soir qu'il partirait le lendemain « pour éviter à lui-même et au roi des difficultés plus grandes ». Rinuccini répondit par des offres de ser-

1. A. É., Créqui au roi, 2 septembre; le cardinal Chigi à Lionne, 2 septembre, *loc. cit.*
2. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 31 août, *loc. cit.*

vices qui furent volontiers accueillies, et M. de Créqui lui fit dire « a mezza bocca » qu'il pensait en effet se retirer sur les terres du grand-duc jusqu'à ce qu'il eût reçu un courrier de France : « En ma qualité de soldat, dit-il au secrétaire de son collègue, une petite maison me suffit » [1].

Les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, en apprenant cette nouvelle, se montrèrent fort émus : « Puisque ma présence à Rome, leur dit M. de Créqui, fait craindre à Sa Sainteté le trouble du repos public, j'estime que je dois lui enlever cette inquiétude en m'éloignant » [2]. Il ne leur cacha pas d'ailleurs qu'il ne leur demandait point conseil, de sorte que le cardinal d'Aragon et Grimani n'eurent qu'à recevoir et rendre les compliments d'usage; mais ils allèrent immédiatement chez le cardinal Chigi et l'informèrent de l'incident en lui rapportant les paroles de leur collègue. Celui-ci parut extrêmement surpris : « Je suis désolé, s'écria-t-il, que l'ambassadeur ait pris cette résolution qui n'a pas le moindre prétexte! Ce n'est pas la présence de M. de Créqui à Rome qui a donné à Sa Sainteté de justes motifs de pourvoir par les moyens les plus doux à la sauvegarde de ses sujets, mais seulement les armes et les soldats qu'il a réunis au palais Farnèse. »

Il rappela ensuite fort longuement toutes les assurances de sécurité personnelle que le pape avait transmises à l'ambassadeur soit par eux, soit par la reine de Suède, soit par le cardinal Sacchetti, soit par les évêques du Puy et d'Evreux. Enfin il s'étendit longuement sur les sentiments d'Alexandre VII et sur la sagesse de sa conduite politique [3].

A huit heures du soir seulement, M. de Créqui ordonna à l'abbé de Bourlemont de se rendre chez le cardinal Chigi.

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, même date, — 1er septembre : « si lascio S. Ecc. così a mezza bocca intendere che andava nello stato del Ser^mo gran-duca ».

2 et 3. *Racconto completo*, etc., *loc. cit* — Le cardinal Chigi à Lionne, 2 septembre, *loc. cit.* : « non si voleva loro consiglio ».

3. Le cardinal Chigi à Lionne, 2 septembre, *loc. cit.*

Il avait voulu probablement, en avisant si tard le premier ministre, éviter toute démarche et toute discussion rétrospective. M. de Bourlemont, dans son rapport à M. de Lionne, ne donne que peu de détails sur cette entrevue : « Son Éminence, dit-il, me répondit d'une façon qu'il paraissait en avoir grand déplaisir, et me dit que, s'il n'eût pas été si tard, il eût été à l'heure même aux pieds de Sa Sainteté, mais que le jour suivant, il ne manquerait pas d'y aller »[1].

L'ambassadeur n'informa aucune autre personne de son départ[2]; dans une affectueuse pensée pour le duc Cesarini, son hôte au palais Farnèse, il obtint du cardinal d'Aragon que ce seigneur, persécuté par le Saint-Siège à cause de son dévouement à la France, fût logé à l'ambassade d'Espagne[3]; il remit ensuite à M. de Bourlemont la gestion des affaires qui se présenteraient à Rome, et quand celui-ci lui rendit compte de son entrevue avec le cardinal neveu, il répondit seulement « que des bonnes paroles n'entraient point en satisfaction de l'entreprise que l'on faisait de poser journellement des corps de garde autour de son palais »; puis il lui commanda de se trouver le lendemain auprès de lui à la pointe du jour[4].

Dans la soirée, l'abbé Rospigliosi, échanson du cardinal Chigi et l'un de ses intimes confidents[5], se présenta de la part de Son Éminence au palais Farnèse. Il pria instamment l'ambassadeur de rester à Rome, répétant les plus belles promesses, et lui offrant, au nom du gouvernement.

1. A. É., *loc. cit.*, Bourlemont à Lionne, 2 septembre.

2. « Di questa sua partanza ha S. Ecc. dato parte ai cardinali del partito Francese, al cardinal d'Aragona et all' ambasciatori di Venetia e di Toscana, e non ad altri. » Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 31 août.

3. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 28. — Dépêche de Bourlemont à Lionne, déjà citée. — Dépêche de Créqui au roi du 2 septembre : « M. le cardinal d'Aragon le reçut à ma prière ». (A. É., *loc. cit.*)

4. A. É., Bourlemont à Lionne, déj. cit.

5. Il était neveu du cardinal Rospigliosi, depuis pape sous le nom de Clément IX. On le verra plus loin envoyé à San Quirico, auprès du duc de Créqui. Il accompagna le cardinal Chigi lorsque celui-ci vint en France en qualité de légat.

la révocation des mesures qui motivaient son départ pourvu que lui-même consentît à désarmer [1]. Comme cette condition, si raisonnable d'ailleurs, était précisément contraire aux intentions de l'ambassadeur, la démarche de l'abbé n'avait aucune chance d'aboutir, ni même de retarder d'un instant le départ. M. de Créqui prétendait désormais réclamer des réparations si grandes qu'il était impossible d'espérer une entente : il avait confié le matin même ces demandes à l'ambassadeur de Toscane, lequel estime « qu'il serait téméraire même d'en parler » et trouve ce langage « bien imprudent » [2]. Il n'entra au surplus dans aucun pourparler à cet égard avec l'abbé Rospiglioni, qui se retira avec la certitude que la décision prise était irrévocable.

XVIII

La nuit se passa tout entière dans les préparatifs de ce départ qui terminait si tristement la première mission du duc de Créqui à Rome. L'ambassadeur n'était pas sans inquiétude sur les événements du lendemain : sa sortie de la ville s'effectuerait-elle sans obstacle? et au dehors, sur les routes assez peu sûres de la campagne romaine, ne rencontrerait-il point quelque fâcheuse aventure? De plus le pays est malsain en cette saison de l'année [3] : la fièvre était à craindre, surtout pour la duchesse, dont la santé avait été fort ébranlée par les émotions de ces derniers jours. Puis quelles réflexions amères devaient se présenter à l'esprit de M. de Créqui! quelle antithèse entre le magnifique appareil de son arrivée au palais Farnèse quatre mois

1. *Racconto completo*, etc. — Il est à remarquer que ni le duc de Créqui ni M. de Bourlemont ne parlent de cette visite.

2. « Sarebbe temerita il parlare. » Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 31 août, déjà citée; — « pare a molti che que stosignore si sia troppo avanzato nel parlare », *ibid.*

3. L'ambassadeur de Toscane exprime ces inquiétudes dans sa dépêche du 31 août, déjà citée : « uscir de Roma in questa stagione non e negocio sicuro ».

auparavant et cette retraite presque forcée vers un pied-à-terre inconnu! En mai, il venait avec l'espoir d'être « persona grata » auprès du Saint-Père, de réconcilier la France et le Saint-Siège et d'illustrer encore son nom par l'heureux succès d'une mission politique de premier ordre : le 1er septembre, il partait traité en ennemi par le gouvernement romain, odieux au pape et à toute sa Cour, outragé et non vengé, et ne pouvant se dissimuler qu'après tout ce qui s'était passé et quoi qu'il pût en advenir, quelques satisfactions qu'obtînt plus tard la Couronne de France, son ambassade et ses conséquences compromettraient pendant bien des années les relations de l'Église et de la Monarchie.

Il savait bien sans doute que sa conduite ne serait pas ostensiblement désapprouvée à Paris, et que le gouvernement de Louis XIV, quel que fût au fond son jugement, avait trop de sentiment de sa dignité et trop de sens politique pour ne pas soutenir et couvrir son ambassadeur. Mais enfin il arrive souvent qu'un souverain et ses ministres, tout en s'abstenant du lâche procédé du désaveu lorsque l'honneur est sauf, sont quelquefois portés, en présence d'une affaire qui leur est pénible, à en vouloir, si discrètement que ce soit, à celui qui n'a pas su ou pu leur en éviter les ennuis. M. de Créqui connaissait la Cour et ses pièges : aimé du roi, entouré d'une famille puissante, appuyé par M. de Lionne, il avait cependant des ennemis jaloux de sa haute fortune, et dont les insinuations, les demi-sourires, les silences même pouvaient lui nuire dans l'esprit du maître. En somme il avait échoué d'une manière éclatante, et comme en toute affaire il y a généralement plusieurs voies à suivre, les esprits critiques et les railleurs ont toujours beau jeu de prétendre, lorsqu'on n'a point réussi, que l'on n'a pas pris le bon chemin [1]. Ajoutons que les gouvernements en général, qui ne veulent

1. On le vit bien par l'épigramme de Racine, citée plus haut (chap. III, § VIII).

jamais avoir tort et surtout paraître s'être trompés, ont toujours une extrême tendance à rejeter sur leurs agents la responsabilité des revers.

L'ambassadeur ne pouvait donc quitter la Ville Éternelle sans de graves soucis. Il est vrai que dans son cœur, en ce moment de crise, l'indignation et le désir de la vengeance l'emportaient encore sur tout autre sentiment. Son collègue de Toscane avait été frappé de la violence de ses rancunes et des menaces qu'il faisait entendre contre les parents du pape et ses conseillers. Cette colère était trop naturelle pour qu'on ose la lui reprocher, et certes il était bien permis à celui qui, depuis dix jours, n'obtenait pas justice d'un pareil attentat, de ne pas trop ménager ses paroles devant l'attitude hostile et ironique de ses adversaires[1].

XIX

Le vendredi 1er septembre, entre sept et huit heures du matin[2], la grande porte du palais Farnèse s'ouvrit, et l'on en vit sortir quatre carrosses à six chevaux et seize cavaliers d'escorte[3]. Dans le premier carrosse étaient l'ambassadeur, la duchesse de Créqui et M. de Bourlemont : les femmes de l'ambassadrice et les secrétaires et écuyers remplissaient les trois autres[4]. Aucune relation n'indique qu'il y ait eu soit dans l'intérieur du palais parmi la foule de gens armés et de réfugiés qui l'habitaient depuis le 20 août,

1. Il est certain que l'entourage du pape affectait de traiter cette affaire avec dédain et montrait beaucoup d'assurance. Je lis dans une lettre anonyme adressée au roi (A. É., Rome, 149, f° 76), qu'un secrétaire de Mgr Nini aurait dit, en apprenant la nouvelle du départ de l'ambassadeur : « Ha fatto bene de se partire, se peio non voleva vedere ».

2. Bourlemont dit « vers sept heures » et Créqui « sur les huit heures du matin ».

3. Il y avait en outre une litière fermée qui probablement contenait les bagages. Une note des archives de Florence dit que l'on s'imagina qu'elle contenait le corps du page Bertaut.

4. A. É., *loc. cit.*, Créqui au roi, 2 septembre, déj. cit; — Bourlemont à Lionne, même date; — dép. de l'ambassadeur de Toscane, 1er septembre, déj. cit.

soit sur la place et dans les rues adjacentes, la moindre démonstration bruyante. Personne, il est vrai, sauf les autorités supérieures de Rome et les ambassadeurs, n'était avisé du départ, et le gouvernement pontifical avait intérêt à prévenir tout désordre pour être en mesure d'établir plus tard que M. de Créqui s'était forgé des appréhensions vaines et que rien ne le menaçait [1].

Le cortège, au sortir des ruelles qui environnaient alors tout le quartier de la place Farnèse, suivit probablement la rue de la Ripetta pour gagner la porte du Peuple. Après l'avoir franchie, il parcourut la voie Flaminienne qui conduit au Ponte-Molle. Il paraît, si l'on en croit l'ambassadeur de Toscane, que, sur cette voie, il faillit faire une rencontre assez inopportune : don Mario, qui ignorait quel chemin M. de Créqui voulait prendre, se promenait précisément de ce côté, hors les murs, lorsqu'un de ses gentilshommes aperçut de loin les carrosses : le frère de Sa Sainteté, aussitôt prévenu, donna ordre de changer de route, et probablement ne fut pas aperçu de l'ambassadeur [2]. Au Ponte-Molle, avant le passage du Tibre, M. de Bourlemont prit congé de M. de Créqui et de la duchesse, qui continuèrent leur voyage jusqu'à leur première étape, et le surlendemain jusqu'à Montefiascone [3]. Il rencontra, avant de rentrer dans Rome, le cardinal

1. Le cardinal Chigi en effet n'a pas manqué dans le *Racconto completo*, etc., déjà cité, et qui a été écrit sous ses yeux, de faire remarquer la tranquillité du départ et combien les craintes de l'ambassadeur étaient mal fondées. — Il écrivit même à Lionne, le 2 septembre, un billet en ce sens : il place en substance M. de Créqui dans le dilemme suivant, à propos du petit nombre des cavaliers de son cortège : « Ou il croyait, ou il ne croyait pas à la promesse de sécurité qu'il avait reçue du pape : s'il y croyait, quelle nécessité d'avoir un millier d'hommes au palais Farnèse? S'il n'y croyait pas, comment est-il sorti, à la face de tout le peuple et des soldats, en plein jour, avec une suite si peu nombreuse? » A. E., Rome, 146, f° 102. — Arch. Vat., vol. 122, p. 84.

2. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre, *loc. cit.*

3. La première dépêche de Créqui au roi depuis son départ est datée du 2 septembre à Montefiascone, la seconde du 6 septembre à Radicofani. — (Montefiascone, province de Viterbe, près du lac de Bolsène, à 105 kil. de Rome. — Radicofani, à 165 kil. de Rome et à 11 kil. de la frontière toscane. Bourg dominé par un château fort, près du lac de Trasimène.)

Este qui était parti quelques instants après l'ambassadeur et devait le rejoindre au bourg de San Quirico, en Toscane, où celui-ci avait résolu de fixer provisoirement sa résidence, et où il arriva vers le 10 septembre [1]. Le gouvernement pontifical, d'après le récit du cardinal Chigi, avait envoyé à ses agents dans toutes les provinces (ne sachant au juste de quel côté passerait M. de Créqui) l'ordre de l'entourer de tous les égards dus à son rang [2]. A Viterbe, le gouverneur Tassi lui offrit l'hospitalité qu'il refusa et des rafraîchissements qu'il accepta pour ses gens [3]; toutefois ces instructions, au moins dans les premiers jours, ne furent pas exécutées partout, car je lis dans un billet autographe du duc de Créqui à M. de Lionne, daté du 2 septembre à Montefiascone : « Les édits que l'on a publiés contre la faction de France ont été si rigoureux que nous avons eu peine à loger en ce lieu » [4].

Quant aux cardinaux du parti français, un seul, Mancini, suivit presque aussitôt l'ambassadeur [5]. Maidalchini ne quitta l'État ecclésiastique qu'après que les autorités eurent arrêté un de ses gentilshommes [6]. Orsini, averti à plu-

1. La première dépêche du duc de Créqui, datée de San Quirico, est du 13, mais le cardinal d'Este a écrit de cette ville à Lionne le 11. — (San Quirico, bourg de la province de Sienne, à 46 kil. de Sienne et à 195 kil. de Rome.)

2. A. É., *loc. cit.*, Chigi à Lionne, 1er septembre.

3. Dép. du cardinal Chigi au nonce, 3 septembre. Arch. Vat., vol. 122. — Voir, pour les détails du passage à Viterbe, la dépêche de l'ambassadeur de Toscane du 9 septembre, et, dans cette même correspondance, une note très précise où sont rappelées toutes les politesses du gouverneur Tassi sur l'ordre du cardinal Chigi. L'ambassadeur se borna à répondre : « La plus grande faveur que vous pouvez me faire, est de me laisser suivre mon chemin ». Il persista à loger à l'hôtellerie de la Poste et il resta quatre heures à la fenêtre, l'air assez triste. Il y reçut la visite du cardinal Maidalchini. Peu s'en fallut qu'il ne fût croisé en route par une escouade de Corses qui se rendaient à Rome. Heureusement le gouverneur de Viterbe, prévenu à temps, prit des mesures pour éviter cette rencontre. (Arch. de Florence, *loc. cit.*)

4. A. É., Rome, 146, f° 105.

5. M. de Créqui croyait qu'il était parti en même temps que lui par une autre route (dép. du 2 septembre), mais M. de Bourlemont écrit le 2 septembre : « M. le cardinal Mancini se prépare pour sortir de Rome devant deux jours ».

6. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre.

sieurs reprises, et notamment par un billet de M. de Créqui que lui porta M. de Bourlemont le jour même du départ, se contenta de répondre « qu'il écrirait à l'ambassadeur », protesta de son dévouement au roi, mais en définitive resta dans Rome [1]. Cette défection était prévue : nous avons rappelé que ce cardinal s'était rendu au consistoire du 21 août malgré les instructions qu'il avait reçues de M. de Créqui : il voulait évidemment nager entre deux eaux. Sa conduite devait inévitablement le mettre en disgrâce : « Votre Majesté, écrivait l'ambassadeur au roi, est en droit de le priver de tous les avantages qu'il retire de sa libéralité et de lui ôter les armes et la comprotection de France » [2]. On verra plus loin que cette mesure fut en effet l'une des premières directions que Louis XIV envoya à M. de Bourlemont.

Ce dernier rentra sur-le-champ dans la ville, et se rendit, conformément aux ordres de son chef, chez le cardinal d'Aragon pour lui donner des nouvelles du départ, lui présenter les derniers compliments de M. de Créqui, et lui recommander les partisans de la France qui étaient restés dans Rome. L'ambassadeur d'Espagne, sensible à ce témoignage d'affectueuse confiance, fit au chargé d'affaires toutes les promesses de service imaginables et offrit même « son logis pour les gens et amis » de son collègue. M. de Bourlemont ne rencontra pas le même empressement chez la reine de Suède, qu'il alla voir le même jour : « Je l'ai trouvée, dit-il, soigneusement informée du parti contraire ». Christine était trop mal conseillée par le cardinal

1. L'ambassadeur de Toscane dit en propres termes : « Il sig. amb. di Francia, prima di partire di Roma, scrisse un biglietto al Sr card. Orsini, esortandole ad allontanarsi di questa città, ma S. Em gli rispose che gli pareva maggior servitio del Re che... restasse qui ». Dép. du 4 septembre, *loc. cit.* — Orsini chercha à se justifier dans un entretien avec Rinuccini. Il dit en outre qu'il n'avait jamais été mis dans aucune confidence, que M. de Créqui ne lui avait jamais fait visite particulière, etc. (Dép. de Rinuccini, du 9 septembre.)

2. A. E., Créqui au roi, 2 septembre. Il s'exprime à peu près de même dans ses dépêches précédentes, déjà citées, sur les hésitations suspectes du cardinal Orsini.

Azzolini, pour qu'on pût, à aucun degré, compter sur sa bienveillance.

En parcourant les rues, M. de Bourlemont constata le maintien des dispositions militaires : « Les corps de garde et les barrières continuent ici en plusieurs quartiers : on a fait fermer la porte de Saint-Pancrace qui va à Civita Vecchia, et l'on a fait préparer des matériaux pour la murer. Le peuple est dans la crainte d'un plus grand accident [1]. » L'ambassadeur de Toscane reconnaît également que « l'on fait tous les jours de nouvelles provisions de guerre », sous prétexte « du repos et de la sûreté de la ville » [2]. Plus de deux mille soldats des milices avaient été appelés des alentours; on avait bien suspendu les ordres d'enrôlement, mais, à l'intérieur de Rome, les mesures de police contre les personnes suspectes de sympathies françaises subsistaient toujours : on procédait publiquement contre les serviteurs et les biens du duc Cesarini faute de pouvoir l'atteindre lui-même; on inquiétait et l'on emprisonnait même les pèlerins français, on jetait aux *carcere nuove* quatre soldats du palais Farnèse. Le duc de Créqui pouvait écrire sans exagération au roi : « Je ne saurais assez représenter à Votre Majesté l'effroi, le désordre et la violence qui règnent en même temps à Rome » [3]. L'exactitude de cette assertion est démontrée par les précautions mêmes que prenaient personnellement le cardinal Imperiali et don Mario : celui-ci, ne se croyant plus en sûreté chez lui, allait habiter le Quirinal; il y avait fait placer deux pièces de canon du château Saint-Ange [4]; celui-là faisait fermer la nuit les grandes portes de son palais et plaçait dans la cour intérieure une troupe de sbires [5]. Ce personnage,

1. A. É., Bourlemont à Lionne, 2 septembre, déj. cit.
2. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre, *loc. cit.*
3. A. É., Rome, 146, Créqui au roi, 6 septembre, f° 116.
4. Note de Rome, A. E., 146, f° 136.
5. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre. — On a même prétendu, ce qui est assez peu vraisemblable, que don Mario fit mettre une garde de Corses dans son palais (*ibid.*, dép. du 9 septembre).

dont la responsabilité était si gravement engagée dans les événements, prenait une situation prépondérante dans les conseils de la Cour de Rome. Il allait devenir bientôt le principal objet de l'animosité du cabinet du Louvre dont il bravait, il faut bien le dire, le ressentiment avec une hautaine imprévoyance.

XX

Alexandre VII ne s'attendait pas, selon les apparences, à la retraite soudaine du duc de Créqui. On a vu que la résolution, prise vingt-quatre heures à peine avant l'exécution, avait été communiquée seulement la veille du départ aux ambassadeurs et au cardinal Chigi. Le cardinal d'Este l'avait également tenue secrète, laissant à ses gentilshommes le soin de présenter plus tard ses compliments au Saint-Père. A l'intérieur du palais Farnèse, on s'était préparé avec une telle rapidité que plusieurs pages et domestiques n'ayant reçu aucun subside, et se trouvant sans ressources, furent obligés de quitter Rome aussitôt sous divers déguisements [1] : nous avons rappelé plus haut que le duc de Créqui n'avait pris congé de personne autre que de ses collègues d'Espagne, de Toscane et de Venise.

L'émotion du pape fut donc très vive en apprenant, le vendredi matin, le cardinal Chigi n'avait su le jeudi la nouvelle qu'après le coucher de Sa Sainteté [2], que l'ambassadeur de France était déjà en route pour une destination inconnue. Il envoya sur-le-champ querir le cardinal d'Aragon pour avoir des informations, et lui exprima tout ensemble « le déplaisir » que lui causait ce départ et son désir « de satisfaire le roi » [3]. Dans la journée, le car-

1. Dépêche de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre, déjà citée.
2. A. E., *loc. cit.*, le cardinal Chigi à Lionne, 1er septembre. — L'ambassadeur de Toscane signale l'émotion du Saint-Siège dans sa lettre au duc de Créqui, en date du 10 septembre (Arch. de Florence, *loc. cit.*) : « la partezza improvisa di V. E. ha partorito gran confusione in questa Corte ».
3. A. E., *loc. cit.*, Bourlemont à Lionne, 2 septembre, déj. cit.

dinal Chigi alla voir l'ambassadeur d'Espagne, Bassadonna et Rinuccini, leur exposa de nouveau tout ce que le Saint-Siège prétendait avoir fait pour l'apaisement du conflit, et la douleur que causait à Sa Sainteté la résolution du duc de Créqui [1]. Le soir enfin, le pape fit prier tous les ministres étrangers de se présenter à son audience après le consistoire du lendemain, samedi 2 septembre [2].

Le discours soigneusement préparé qu'il lut au consistoire fut une longue apologie de sa conduite. Pour expliquer le silence qu'il avait gardé dans la précédente assemblée des cardinaux, le 21 août, sur l'attentat des Corses, il commença par cette phrase : « Les faibles douleurs parlent, les grandes sont muettes » [3] et, après avoir rapidement exposé les faits, il ajouta : « Nous avons eu horreur d'un tel crime, et oppressé par la profonde douleur de notre âme, nous avons senti fermé l'accès du langage, et aujourd'hui encore il nous est nécessaire d'avoir recours à l'écriture pour venir en aide à notre mémoire, même dans cette allocution sans ordre et confuse ». Ces derniers mots n'étaient pas tout à fait exacts, car tout ce document est au contraire rédigé avec beaucoup de précision, et indique très distinctement la succession des actes du Saint-Siège, tous les arguments par lesquels il prétendait les expliquer, aussi bien que ses griefs contre l'ambassadeur de France.

Le pape y rappelle l'ordre donné au cardinal Chigi de faire visite au duc et à la duchesse de Créqui, sa lettre au roi, l'édit lancé contre les Corses déserteurs, la demande d'extradition, les armements du palais Farnèse, la promesse de sûreté donnée à l'ambassadeur, le changement de caserne des Corses, l'offre de les éloigner de la ville, la persistance des préparatifs militaires à l'ambassade, la

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre, déjà citée.

2. A. É., *loc. cit.*, dépêche du commandeur d'Elbène à Lionne, 4 septembre : « Le pape envoya vendredi soir dire à tout ce que nous sommes ici d'ambassadeurs de l'aller trouver le lendemain », f° 114.

3. « Curae leves loquuntur, ingentes stupent. » Discours du pape au consistoire du 2 septembre, A. É., Rome, 149, f° 59.

nécessité où le Saint-Siège s'était trouvé de prendre de son côté des mesures propres à garantir la tranquillité publique. Il retrace les efforts de la reine de Suède et du corps diplomatique pour amener M. de Créqui à de meilleurs sentiments et loue les ministres étrangers de s'être « acquittés parfaitement de ce devoir », enfin il raconte le départ de l'ambassadeur et les ordres donnés partout, bien qu'on ignorât où il se voulait retirer, pour qu'il fût l'objet du traitement le plus empressé et le plus respectueux. Il déplore la décision prise par M. de Créqui « dans l'esprit duquel ont prévalu les suggestions du malin, le démon, père des zizanies,... qui se plaît à pêcher en eau trouble » Enfin il demande les conseils et les consolations des princes de l'Église, exprime l'espoir que le Roi Très Chrétien, « dans sa bonté et sa justice, appréciera cette affaire avec des sentiments différents de ceux que ses ministres se sont efforcés de lui inspirer » ; il termine en promettant d'accorder les plus grandes satisfactions possibles et la juste punition des coupables [1].

Cet habile discours où l'évasion des Corses, la tardive publication des mesures destinées à les reprendre, les procédés dilatoires des autorités romaines dans la question des réparations et leurs dispositions menaçantes contre le palais Farnèse étaient soigneusement passés sous silence ou atténués, et qui mettait au contraire en relief, de la façon la plus séduisante, la bonne volonté du Saint-Siège, attestait à quel point l'esprit du pape était circonvenu par ses conseillers. On ne saurait douter qu'il ne fût de bonne foi en exposant la situation sous cette forme : il ne voyait les faits que comme ils lui étaient présentés par son neveu, par son frère et par le cardinal Imperiali, et se croyait sincèrement, avec indignation, la victime des faux jugements de l'ambassade de France. C'est dans cette pensée qu'il écrivit, le même jour, un nouveau Bref à Louis XIV :

1. A. E., Rome, 149, f° 59.

après y avoir exposé « les soucis et l'amertume que lui causait le départ imprévu » du duc de Créqui malgré les assurances données par le Saint-Siège, il se plaint des manœuvres « de ceux qui cherchent à semer la discorde entre le père et le fils, engagent la volonté du roi avant de l'avoir pu connaître », et supplie Sa Majesté d'attendre, dans un esprit de prudence et d'équité, que le nonce apostolique l'ait mis en garde contre la calomnie et lui ait fait connaître la vérité tout entière [1].

Après le consistoire, il reçut les ambassadeurs en audience extraordinaire. Il leur dit « qu'il n'avait jamais ressenti plus grande affliction que dans la circonstance présente » ; il répéta qu'il prenait l'insulte des Corses comme faite à lui-même, qu'elle serait rigoureusement punie, qu'une congrégation avait été instituée à cet effet, que toute satisfaction serait donnée au roi, que l'ambassadeur n'avait rien voulu entendre, et s'était prétendu assiégé au palais Farnèse, tandis que lui-même, au contraire, par ses armements, mettait en péril la sûreté de l'État, et pria ses auditeurs de rapporter ses paroles à leurs gouvernements respectifs [2]. Il s'adressa ensuite en particulier à Rinuccini, qui lui avait appris que M. de Créqui se rendait en Toscane, et lui dit qu'il espérait le concours du grand-duc pour l'ajustement de cette affaire, tout en redoutant que le cardinal d'Este, « esprit inquiet et rempli de projets obscurs », ne vînt à la traverse des intentions du gouvernement florentin [3]. Enfin il renouvela ces diverses considérations dans l'audience qu'il donna le lendemain, au commandeur d'Elbène, ambassadeur de Malte, qui n'avait pu assister à celle de la veille, et dont il connaissait le crédit à la Cour de France; il accusa surtout le duc de Créqui avec la plus grande insistance : « il faudrait, écrit d'Elbène, faire un volume des plaintes qu'il me fit » [4].

1. Bref du pape à Louis XIV, 2 septembre, A. É., Rome, 149, f° 59.
2. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 2 septembre, *loc. cit.*
3. *Ibid.*
4. A. É., Rome, *loc. cit.*, d'Elbène à Lionne, le 4 septembre, f° 114.

Le cardinal Chigi, de son côté, adressa à tous les nonces une longue circulaire conçue dans le même esprit : il y rappelait avec complaisance l'empressement du pape à donner toutes les satisfactions possibles à l'ambassadeur, et, en opposition à ce tableau, les préparatifs séditieux du palais Farnèse. Il démontrait que le Saint-Père s'était vu ainsi dans l'obligation absolue de pourvoir à la sécurité de la ville par la répartition de quelques corps de garde aux alentours de l'ambassade. Il ajoutait que le duc de Créqui avait pris prétexte de ces sages mesures pour quitter Rome « sans motif raisonnable » et sans vouloir entendre les déclarations qui lui étaient prodiguées par le pape « avec un amour paternel ». Il blâmait enfin avec amertume la conduite d'un ambassadeur qui, « sans égard à la longanimité du Saint-Père, n'avait jamais marché droit, l'esprit prévenu par de mauvais conseils, essayant de troubler le repos public et cherchant les occasions de rupture »[1].

La tactique du Saint-Siège était donc bien caractérisée désormais : il prétendait intervertir les rôles et d'offenseur devenir offensé. Nous allons voir dans le chapitre suivant combien il était loin de compte, et quels furent l'impression et les actes du cabinet du Louvre au moment où le courrier expédié le 21 août par le duc de Créqui lui apporta la nouvelle de l'attentat.

1. Circulaire aux nonces, 2 septembre, Arch. Vat., vol. 122, p. 75 et suiv.

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE FRANÇAISE APRÈS L'ATTENTAT DU 20 AOUT

(SEPTEMBRE 1662)

I. Arrivée à Paris du courrier de Rome. — II. — III. Indignation du roi. — Sa dépêche au duc de Créqui. — IV. Ordre envoyé au nonce de se retirer à Meaux. — Son entretien avec M. de Lionne. — Attitude de Mgr Piccolomini. — V. Le nonce gardé à vue. — VI. Lettres du roi au pape et aux cardinaux. — Instructions à M. de Bourlemont, chargé d'affaires à Rome, et au duc de Créqui. — VII. — VIII. Nouveau courrier de Rome. — Second entretien du nonce avec M. de Lionne. — Complète divergence dans l'appréciation des événements et des réparations nécessaires. — IX. Colère du roi en apprenant les faits qui avaient amené le départ du duc de Créqui. — Le nonce reconduit à la frontière.

I

Le courrier du duc de Créqui, parti de Rome le 21 août au soir, arriva le 29 à Saint-Germain-en-Laye où se trouvait la Cour. Il apportait la dépêche de l'ambassadeur au roi, une lettre de M. de Bourlemont à M. de Lionne, et diverses lettres particulières. Nous n'avons pas à revenir sur ces documents souvent cités dans le précédent chapitre. Rédigés à la hâte, sous le coup des événements, ils reproduisaient fidèlement les sentiments et aussi les erreurs de l'ambassade et des Français de Rome. On ne peut s'étonner de leur forme dramatique en de telles circonstances, mais il faut reconnaître que la dépêche de M. de Créqui et le récit qui s'y trouvait annexé avaient un triple inconvénient : d'abord ils contenaient plusieurs détails inexacts accueillis sans contrôle dans la première

émotion ; ensuite ils proclamaient comme un fait certain la connivence du gouvernement pontifical ; enfin ils étaient écrits de façon à provoquer immédiatement dans l'esprit de Louis XIV et de ses ministres une de ces violentes colères qui ne laissent pas les hommes tout à fait maîtres de leur jugement, et les amènent spontanément aux mesures extrêmes qui engagent la politique.

Assurément il eût fallu une sagesse et un sang-froid peut-être au-dessus des forces humaines pour expédier à Paris, en cette heure de fièvre, une relation plus pondérée, pour s'en référer à des informations ultérieures, pour éviter surtout de donner, sur-le-champ et dès le premier jour, à l'agression des Corses le caractère d'un complot ourdi par le Saint-Siège contre le gouvernement français. C'était là cependant le péril capital dont il convenait de se garder en prévision des négociations qu'il deviendrait plus difficile de suivre du moment que la Cour de Rome était directement accusée et qu'il s'agissait, non plus seulement de punir un soulèvement de la soldatesque, mais de châtier les conseillers du pape, de les convaincre de complicité, et d'amener un État indépendant à s'humilier devant les revendications d'un autre État.

Ces rapports vibrants, l'exorde *ex abrupto* de l'ambassadeur demandant « vengeance de l'assassinat commis tant en sa personne qu'en celle de sa femme », son récit qui laissait trop voir la conviction que le Saint-Siège n'était pas étranger à l'affaire, éclatèrent comme un coup de foudre. L'orgueil de Louis XIV, profondément blessé par l'attaque du palais de France, le zèle ardent de ses ministres pour la dignité du maître, la rancune que plusieurs d'entre eux, notamment M. de Lionne, gardaient de longue date au Saint-Père, s'opposaient à l'examen réfléchi de la situation. Le premier mouvement fut le plus fort, et, sans avoir de renseignements complémentaires, sans connaître quelles mesures avaient pu être prises par les autorités romaines, on conclut tout de suite

à les estimer coupables, et, suivant l'impulsion donnée par M. de Créqui, on mit en cause le gouvernement pontifical. On accepta le système de revendications et de représailles adopté par l'ambassadeur et qui, au moment où le courrier arriva à Saint-Germain, avait déjà ulcéré le pape. Le mal était fait sans doute, mais le cabinet français, en se précipitant dans la même voie avec tant de violence et quand il n'avait entre les mains que des documents incomplets, quand il ignorait les intentions de la Cour de Rome, allait le rendre irréparable. Au lieu de circonscrire l'incident et de ne poursuivre que la réparation du droit des gens et la punition des coupables, il attaquait le Saint-Père lui-même, il élevait la question à la hauteur d'une lutte fort complexe sur le terrain à la fois politique et religieux où l'on est toujours placé dans tout dissentiment avec le Saint-Siège; enfin, il se lançait dans une aventure très fâcheuse pour les rapports de la Monarchie et de l'Église et qui ne devait être que compromettante et stérile.

Son bon droit était évident : les fautes des ministres romains le rendaient, s'il est possible, plus incontestable encore : mais en le surchargeant d'une accusation fondée uniquement sur des présomptions et qui enveloppait tout le gouvernement pontifical, il se créait à lui-même des difficultés redoutables; il se plaçait en outre dans l'éventualité d'une guerre en Italie où il n'avait rien à gagner et qui risquait de susciter les plus graves embarras religieux dans le royaume. Il eût été toujours temps d'en venir à des résolutions extrêmes si la Cour de Rome avait refusé les réparations nécessaires; mais en les attendant avec quelque patience (comme il fallut d'ailleurs s'y résigner), Louis XIV prenait le beau rôle, et peut-être les eût-il plus aisément obtenues. En un mot, la direction la plus prévoyante et la plus juste eût été d'abord de séparer nettement, au lieu de les confondre, la cause des Corses de celle du Saint-Siège; ensuite, d'insister avec toute l'énergie

du monde pour le règlement de la première et la restitution du droit des gens, en y intéressant même la dignité du pape; enfin de laisser les autorités romaines, soit se dégager en réparant spontanément l'outrage et clore ainsi l'incident à la satisfaction commune, soit se compromettre de telle façon qu'on pût alors, ayant mis les bons procédés de son côté, agir avec une équité irréprochable. Il fallait les écouter d'abord et leur enlever ainsi tout prétexte de déni de justice et toute raison de se prétendre calomniées. Dans les affaires politiques aussi bien que dans les autres, mettre l'amour-propre de l'adversaire hors de jeu est le meilleur des calculs, et je dirai même la règle élémentaire de la diplomatie. M. de Créqui, et après lui le cabinet français, y ont manqué au milieu du trouble des événements. Ils ont subi pendant dix-huit mois les conséquences de cette faute originelle.

II

Louis XIV avait toute la fougue, toute la susceptibilité sur le point d'honneur qu'on devait attendre d'un jeune homme de vingt-quatre ans. De plus, Mazarin l'avait mis dès longtemps en défiance contre la Cour de Rome : ses ministres, fidèles disciples du feu cardinal, l'avaient entretenu dans cette politique soupçonneuse justifiée souvent par les procédés d'un Pontife évidemment dépourvu de bienveillance : l'entourage, rompu à l'obéissance, partageait les idées du maître avec une passion qui semblait alors le premier des devoirs. Il n'y eut qu'un cri à la Cour, et cet entraînement était presque inévitable chez des ministres prévenus et chez un prince superbe, comblé par la fortune, persuadé de son infaillibilité, et qui ne vit au premier abord en cette affaire que sa majesté à venger [1]. C'est ainsi

1. Fléchier, dans une pièce de vers intitulée « Plainte de la France à Rome » et qui a été attribuée à Corneille, donne l'impression générale du

que le cabinet français accepta la querelle politique si malheureusement entamée à Rome par les erreurs mutuelles du duc de Créqui et du Saint-Siège, et c'est désormais dans cet ordre d'idées que nous aurons à nous placer en poursuivant le récit et l'appréciation des événements. L'attentat passe bientôt au second plan, et c'est en réalité une lutte diplomatique, continuée sous ce prétexte mais dont les causes étaient beaucoup plus profondes, qui se développera devant nous. La guerre du Sacerdoce et de l'Empire n'était pas finie : l'affaire des Corses est un de ses épisodes.

III

« J'ai appris avec l'étonnement et le ressentiment que vous pouvez vous imaginer, écrit le roi au duc de Créqui le lendemain de l'arrivée du courrier, ce qui s'est passé dans Rome. Le forfait de la milice du pape contre votre personne et votre palais, la personne de ma cousine la duchesse de Créqui et son carrosse, tous vos domestiques et tous les Français qui ont été rencontrés dans les rues, a des circonstances si atroces et si cruelles qu'il sera à jamais détesté par les nations même les plus barbares. C'est pourquoi, bien que je sois l'offensé et d'une qualité d'offense qui n'a point eu de pareil exemple en aucun temps ni chez aucun peuple, je crois que le pape a encore plus d'intérêt que moi qu'elle soit promptement réparée par un châtiment proportionné, s'il s'en peut trouver d'assez grand

public et de la Cour. Il fait parler la France en ces termes, s'adressant à Rome :

« ..... par un attentat et lâche et criminel
Tu fais de ses faveurs un mépris solennel.
On voit régner le crime avec la violence
Où doit régner la paix avecque le silence :
On voit les assassins courir avec ardeur
Jusqu'au palais sacré de mon ambassadeur
Porter de tous côtés leur fureur vagabonde
Et violer les droits les plus sacrés du monde. » Etc.

(Voir, sur ce poème : *Œuvres de Corneille*, édit. Hachette, t. X, appendice, p. 367.)

pour l'énormité d'un pareil assassinat. C'est ce qu'il me semble que la prudence de Sa Sainteté non moins que sa justice lui devraient conseiller pour les grands inconvénients qui pourront s'en ensuivre et dont je serai pleinement déchargé devant Dieu et devant les hommes, quelque mal qui en arrive. »

Jusqu'ici la dépêche du roi est parfaite, mais il ajoute :

« Cependant, comme nonobstant le visible intérêt du Pape, je ne laisse pas que d'être incertain s'il le connaîtra assez pour me donner la satisfaction qui m'est due, ou *si ceux qui ont donné les ordres* à cette canaille de commettre une si méchante action n'auront pas encore assez de crédit sur l'esprit de Sa Sainteté pour le détourner d'en faire un châtiment exemplaire, j'ai pris sur-le-champ deux résolutions que j'ai estimé ne pouvoir être différées comme le peuvent les mesures plus grandes qui dépendront après de ce qu'on me dira [1]. »

Voici quelles étaient ces deux résolutions. Le roi, dès qu'il eut pris connaissance des dépêches de l'ambassade, convoqua un conseil extraordinaire, où il appela « la reine mère, Monsieur, le chancelier de France, les maréchaux d'Estrées, de Gramont, du Plessis-Praslin, et de Villeroy et les sieurs Le Tellier et de Lionne, le prince de Condé s'étant trouvé à Chantilly » [2]. Dans ce conseil qui fut tenu soit le 29 août au soir, soit le 30 au matin, la connivence des autorités pontificales dans l'agression des Corses ne fut pas mise en doute; le second para-

1. Le roi à Créqui, 30 août 1662, A. É., Rome, 146, fol. 80.

2. *Gazette de France*, 1662, n°s 108 et 109. — Le nonce, dans sa lettre du 30 août, indique comme présents au Conseil : « le prince de Condé, les maréchaux d'Estrées et de Gramont, MM. Le Tellier, de Lionne et Colbert ». Arch. Vat. *Nonciature de France*, vol. 123. Dépêche du 30 août 1662. — Le maréchal de Turenne ne fut pas convoqué, à ce que raconte l'ambassadeur de Venise, par le motif qu'il était huguenot. Grimani ajoute que le roi en ayant gracieusement avisé le maréchal, ce dernier répondit avec beaucoup de tact et d'esprit que « pour cette même raison, il eût été dans son opinion le plus modéré de tous les conseillers de Sa Majesté ». Dépêche de Grimani, 5 septembre. Bibl. Nat., *Dispacci*, etc., déj. cit., filza 130.

graphe de la dépêche du roi au duc de Créqui relatif à « ceux qui ont donné des ordres à cette canaille » prouve qu'on a discuté sur cette base. Le nonce n'hésite pas à l'affirmer : « Le Conseil, dit-il, a appelé cet incident un assassinat, ne l'a pas estimé fortuit, mais bien amené par l'ordre donné de faire main basse sur les Français à la première occasion qui se présenterait » [1]. On voit par ces derniers mots que cette présomption se serait fondée uniquement alors sur les paroles imprudentes attribuées à don Mario et au cardinal Imperiali lors de l'affaire de la patrouille. Les lettres de Rome arrivées à Saint-Germain à cette date ne donnent en effet aucune information nouvelle sur ce point. Quoi qu'il en soit, sur cette donnée un peu vague, le roi assisté de son conseil prit deux décisions qui indiquaient chez la Cour de France la conviction absolue de la complicité du Saint-Siège. La première était d'ordonner au nonce de quitter Paris et de se retirer à Meaux, et la seconde d'inviter M. de Créqui à s'éloigner de Rome pour s'établir provisoirement à Sienne « ou en quelque autre lieu proche » qui serait à sa convenance [2]. Ces mesures, si considérables qu'elles fussent, étaient faibles relativement à l'état des esprits autour de Sa Majesté : le roi, qui avait eu soin de montrer beaucoup de calme dans la discussion, avait adopté l'envoi du nonce à Meaux comme la résolution la plus douce [3]; mais ses conseillers étaient plus ardents. « M. le maréchal de Villeroy, écrit M. de Lionne à M. de Créqui, jette feu et flammes.... Un autre, que vous saurez, a opiné d'envoyer le nonce à Vincennes [4] » ; et ailleurs, dans une lettre au cardinal Albizzi, il ajoute : « J'ai ouï dire ici, en ce rencontre, à un évêque que pour de moindres occasions on avait fait

1. Arch. Vat., dépêche du nonce du 30 août, *loc. cit.*
2. Le roi à Créqui, *loc. cit.* — Dép. du nonce, *loc. cit.* — Résumés du consistoire du 25 septembre. A. É., Rome, 149, fol. 87.
3. Dép. du nonce, *loc. cit.*, 3 septembre.
4. Lionne à Créqui, A. É., Rome, 146, fol. 82, 31 août 1662. — Voir aussi Régnier Des Marais, p. 37.

un schisme »[1]. Il n'y avait, à cet égard, rien à craindre de Louis XIV, mais son gouvernement était dès lors bien décidé à s'en prendre non pas seulement aux Corses, mais aux ministres mêmes du Saint-Père qu'il regardait, écrit M. de Lionne en propres termes, comme « les auteurs de cet assassinat », et auxquels le roi, dit-il encore, « saura bien porter des coups qui leur feront suer et jeter des larmes de sang ». Il insiste encore mieux sur cette accusation en indiquant au cardinal Albizzi la ville de Sienne comme la résidence probable de l'ambassadeur ; Sienne était la patrie du pape et de sa famille : « M. de Créqui aura lieu d'y voir, dit-il avec une mordante ironie, d'autres parents de Sa Sainteté qui seront peut-être plus civils que ceux de Rome qui le font saluer et madame sa femme à grands coups de mousquet »[2].

IV

Les amis du nonce avaient à peine eu le temps de lui faire connaître le résultat de la séance du Conseil[3], que le comte de Brienne, secrétaire d'État des Affaires étrangères, se présenta à la nonciature qui était alors à Paris rue Neuve-Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch[4]. Le ministre, dit le nonce, « me commanda, au nom du Roi, de partir le jour même pour me rendre à Meaux et de n'en pas quitter jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, en m'insinuant que l'on prenait cet expédient pour préserver ma

1. Lionne au cardinal Albizzi, 31 août 1662, A. É., Rome, 146, fol. 88. — *Dispacci*, etc., déjà cité. Grimani est très frappé de l'irritation générale. Il rappelle qu'on ouvrit au Conseil l'avis de mettre le nonce à la Bastille.

2. A. É., *loc. cit.*, Lionne au cardinal Albizzi. — Le choix de Sienne avait étonné beaucoup de gens. L'ambassadeur de Venise à Paris (dép. du 5 septembre 1662) ne croit pas qu'on y ait entendu malice : « credo non vi sii alcun misterio ». Le mot de Lionne prouve le contraire.

3. « Nell' istesso tempo che ne ricevei l'aviso da amici. » Dépêche du nonce, 30 août, *loc. cit.*

4. Arch. Vat., 121.

personne d'un accident semblable à celui qui était arrivé à Rome à M. le duc de Créqui » [1].

M. de Brienne, bien qu'il fût encore titulaire de la charge de secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, n'avait pas pris part au conseil extraordinaire convoqué la veille et n'avait reçu mission d'avertir le nonce que par égard pour la hiérarchie [2]. Aussi Mgr Piccolomini, connaissant sa situation effacée, n'entra-t-il avec lui dans aucune discussion : il se borna à lui exprimer son respect pour les volontés de Sa Majesté, mais en faisant observer qu'il était sans inquiétude à Paris sur sa propre sûreté, et que le roi ne pouvait vouloir chercher sur la personne du nonce les satisfactions auxquelles il avait droit; il demanda seulement à être entendu, et annonça qu'il se rendrait le soir même à Saint-Germain [3].

Il reçut dans cette journée du 30, le courrier de son gouvernement arrivé douze heures après celui de M. de Créqui [4], bien qu'il eût été expédié également le 21. Persuadé, après la lecture des dépêches du cardinal Chigi, qu'il dégagerait aisément le Saint-Siège des accusations si promptement admises par le cabinet français, et atténuerait l'impression produite par les rapports de l'ambassade, il partit immédiatement en poste pour Saint-Germain, comme il l'avait dit à M. de Brienne. Mais il n'arriva qu'à minuit, et, pensant bien qu'il ne pourrait voir ni le roi, ni M. Le Tellier à une heure aussi avancée, il se rendit directement et sans se faire annoncer, chez M. de Lionne, qu'il espérait trouver debout. Celui-ci, en effet,

1. Arch. Vat., dép. du nonce du 30 août.

2. La *Gazette de France* n'a pas su que le nonce eût reçu la visite du comte de Brienne. Elle prétend que le roi « envoya un lieutenant des gardes de son corps dire de sa part au nonce du pape qu'il eût à sortir incessamment du royaume ». Cette démarche n'eut lieu que quelques jours après. (*Gaz. de France*, 1662, n° 109.)

3. Dép. du nonce du 30 août, *loc. cit.* — *Racconto completo*, déjà cité. — Résumé du consistoire du 25 septembre, *loc. cit.* — Dép. de l'ambassadeur de Venise, *loc. cit.*

4. A. É., *loc. cit.*, le roi à Créqui (2e dép. du 30 août).

veillait encore : il ne put refuser de recevoir le nonce, bien que l'ambassadeur de Venise qui était venu un peu plus tôt pour essayer, dit-il, « de modérer les ardeurs impatientes », n'eût été admis chez aucun des ministres[1]. Mgr Piccolomini, dans les circonstances présentes, était si particulièrement autorisé et insista avec tant de force qu'il entra dans la chambre à coucher de M. de Lionne et eut de lui une longue audience.

« Il m'accueillit, dit-il, avec beaucoup de courtoisie, me raconta que la colère du roi était grande eu égard à l'atrocité du fait, supposant qu'on voulait faire des Vêpres siciliennes d'après l'ordre qu'on prétendait avoir été donné à la soldatesque de faire main basse sur tous les Français dans les occasions qui se présenteraient, ajoutant que l'origine du désordre[2] venait non pas des domestiques de l'ambassadeur, mais de gens au service de la reine de Suède[3]. » Le ministre répétait la dépêche de M. de Créqui.

Le nonce entreprit alors de redresser l'opinion du gouvernement français. Son argumentation est résumée dans une dépêche du roi à l'ambassadeur[4] :

« Il a dit d'abord à Lionne... qu'il apportait non pas des justifications, mais des satisfactions, et qu'avant d'entrer dans aucun détail des faits, il voulait l'assurer que l'action des Corses avait déplu au Pape autant qu'à moi, qu'il l'avait trouvée si brutale, particulièrement à l'égard de ma cousine la duchesse de Créqui, que Sa Sainteté en était dans une colère dont il ne pouvait exprimer la grandeur, qu'il la châtierait sûrement, et que déjà, quand le courrier était parti, il y avait neuf Corses d'emprisonnés et qu'on continuerait encore d'autres captures[5].

1. Dépêche de Grimani, 5 septembre, *loc. cit.*
2. La rixe du Ponte Sisto.
3. Arch. Vat., dép. du nonce du 30 août, *loc. cit.* (Il y a là une erreur de date. L'entrevue est du 30 à minuit, mais la lettre n'a pu être écrite que le 31.)
4. Cette dépêche signée du roi a été écrite cette même nuit par M. de Lionne : elle porte aussi la date du 30.
5. Les Corses furent en effet emprisonnés, comme on sait, le 21 août au soir.

Après cela, il est entré dans le fait, prétendant que le cas a été un pur accident auquel le Pape ni ses ministres n'ont eu aucune part (de quoi l'on n'est pas demeuré d'accord).... »

Mgr Piccolomini raconta ensuite la rixe du Ponte Sisto et de la via Giulia avec quelques variantes, puis il ajouta :

« Que le corps de garde des Corses ayant été averti, ils furent si irrités de voir deux des leurs morts et un autre blessé [1], qu'ils partirent tous à l'instant, se saisirent des avenues de toutes les rues et investirent votre palais. Il n'a pas désavoué qu'ils ne tirassent indistinctement dans vos fenêtres et dans le balcon sans qu'on leur eût dit que votre personne y fût [2], mais il a nié qu'ils aient marché tambour battant avec l'étendard [3], et a dit que le tambour ne battit que par l'ordre de don Mario quand il y arriva avec les chevau-légers et que ce fut à dessein de les rassembler et faire retirer, à quoi il prétend qu'ils n'ont pas pu réussir. »

Toutes ces explications étaient données par le nonce d'après deux dépêches du cardinal Chigi : l'une, circulaire, aux représentants du pape en France, à Naples, en Espagne et à Turin, l'autre, particulière, adressée à Piccolomini, toutes deux datées du 21 août [4]. Elles rapportent les faits tels que nous les avons racontés au chapitre IV, mais on y remarque surtout le désir du Saint-Siège d'écarter tout soupçon sur sa conduite. Le cardinal d'Aragon, lorsqu'il vint trouver le cardinal neveu [5], la nuit même de l'attentat, paraissait croire que l'agression avait eu lieu par ordre : « mais, dit ce dernier dans sa circulaire, je le rassurai sur ce point, et je lui fis voir qu'elle était au contraire accidentelle au suprême degré et que j'en avais un regret infini ».

1. Le nonce altère ici, par ignorance, la vérité : il n'y avait eu que deux Corses blessés, l'un gravement.

2. Ce dernier point est vraisemblable : les Corses ne pouvaient guère savoir qui était sur le balcon.

3. Cette accusation était en effet absolument fausse.

4. Arch. Vat., *loc. cit.*, vol. 122. Elles sont l'une et l'autre autographes du cardinal Chigi.

5. Voir plus haut, chap. V, § XVIII.

Dans la lettre particulière, il développe davantage ces affirmations pour mettre le nonce en mesure de défendre le gouvernement romain.

« Je sais bien, écrit-il, qu'à Paris on persistera à prétendre que si le fait en lui-même a été fortuit, il n'en a pas moins été ordonné parce que les Corses avaient reçu ordre de commettre un pareil excès à la première occasion qui se présenterait. Mais Votre Seigneurie verra (par les relations jointes à la dépêche) combien tout est arrivé accidentellement et que les Français ont commencé la querelle. Je puis vous assurer que « Notre Seigneur » [1] désapprouve infiniment tout ce qui s'est passé, et moi de même en particulier, d'autant plus que les Corses ont commis une action aussi brutale sur la personne de ce pauvre page et près du carrosse de l'ambassadrice. Votre Seigneurie devra faire tous ses efforts pour démontrer la vérité d'un fait qu'on ne cherche nullement à excuser, bien que les Corses disent qu'on a tiré sur eux des fenêtres de l'ambassade de France, que les Français ont été les auteurs de la rixe,... et que le premier blessé a été un Corse qui en effet est moribond.... Votre Seigneurie insistera donc sur ces vérités, sur notre désapprobation, sur notre volonté de châtier les coupables : elle fera remarquer le caractère fortuit de l'incident et la fureur aveugle de la nation corse.... Peut-être ne voudra-t-on pas vous donner audience. En ce cas vous devrez, par vos amis ou toute autre personne, faire connaître la vérité. »

M. de Lionne écouta avec déférence tout le discours du nonce qui était le développement des dépêches du cardinal Chigi, mais sans paraître convaincu. Il répondit en reproduisant à son tour les rapports du duc de Créqui et en ajoutant, dit la lettre du roi qui raconte cette entrevue,

« Que le premier pas que faisait le pape était bien m'assurer qu'il voulait me satisfaire, mais que, comme le cas était si atroce qu'on ne pouvait savoir si, quand il serait question de venir au détail de cette satisfaction, Sa Sainteté voudrait la faire telle

1. On appelait le pape « Nostro Signore » à Rome et dans toute l'Italie. Les Français se sont toujours refusés à lui donner ce titre.

qu'il convient et que je la prétendrais, il ne croyait pas, les choses demeurant encore dans cette incertitude, que je voulusse rien changer aux résolutions que j'avais prises, entendant parler de celle de la retraite du nonce à Meaux. »

Le ministre promit d'ailleurs de rendre compte de cet entretien à Sa Majesté, et congédia le nonce sans lui donner d'autre assurance. Il exposa le lendemain matin l'argumentation de la Cour de Rome à Louis XIV : « en effet, dit encore le roi, il avait bien jugé de mon sentiment, car je n'ai rien changé à ma première résolution, et le sieur Le Tellier que le nonce a aussi depuis demandé à voir, la lui a confirmée de ma part, nonobstant tout ce qu'il m'avait fait représenter » [1].

Le gouvernement français avait affaire à un diplomate fort actif, résolu à ne lâcher prise qu'à la dernière extrémité. Le lendemain matin, 31 août, il retournait à Saint-Germain; toutefois voulant témoigner son respect pour les ordres du roi, il n'entra pas au château et fit savoir seulement sa présence à Le Tellier. Il n'avait pas à revoir pour le moment M. de Lionne dont il connaissait le sentiment par son entrevue de la veille, mais il désirait s'entretenir avec un autre ministre dont le caractère mesuré lui inspirait plus de confiance. Le Tellier, avec l'autorisation du roi, le vint trouver à l'auberge où il était descendu, mais Mgr Piccolomini n'eut pas plus à se louer de cette entrevue que de la première. Bien que le ministre fût en effet un des conseillers les plus prudents du roi, son langage ne différa point de celui de son collègue : il se montra persuadé des ordres donnés antérieurement aux Corses contre les Français, déclara qu'un tel attentat n'eût pas été commis « en Turquie », et qu'il fallait donner une satisfaction extraordinaire à la nation française et à la Chrétienté

1. Le nonce constate cette démarche inutile; Lionne avait parlé au roi, « ma senza frutto alcuno ». Résumé lu au consistoire du 25 septembre, *loc. cit.* Dép. du nonce, 30 août. *loc. cit.*

offensée [1]. Le nonce répondit de son mieux à ces paroles sévères, mais il insista surtout contre le voyage de Meaux, demandant au moins un peu de répit. Le Tellier connaissait la volonté du maître et se tut [2].

Mgr Piccolomini avait quelque mérite à ne point désespérer d'autant que ses collègues n'étaient pas plus heureux que lui : l'ambassadeur de Venise, s'adressant à Le Tellier le même jour, s'était efforcé de l'adoucir, et avait été également rebuté. Le ministre, sans vouloir rien entendre, avait déclaré que le nonce ne devait pas « faire naître de nouveaux désordres par sa résistance » et obliger le roi à prendre des mesures pour le contraindre à la soumission [3]. L'ambassadeur d'Espagne, de son côté, avait promis de voir la reine mère et de lui parler avec vigueur, mais Mgr Piccolomini ne pouvait se faire illusion sur une telle démarche; il écrit en effet avec quelque mélancolie : « On ne peut guère se promettre rien des amis : ils suivent le vent qui souffle à la Cour » [4]. Il était du moins bien déterminé à ne pas consentir à sa relégation à Meaux : « J'aime mieux, dit-il, qu'ils me fassent mettre à la Bastille »; il ne voulait pas que les ministres pussent donner à son départ l'apparence d'un arrangement diplomatique, pris d'un commun accord [5]. Cette fermeté était vraiment méritoire en de telles circonstances, en face d'un ordre souverain et de la malveillance des courtisans. Il prétendit toutefois l'accentuer encore et il adressa à Le Tellier [6] une

1. Arch. Vat., dép. du nonce, *loc. cit.*

2. « Le Tellier fù ad abbocarsi seco con permissione di Suà Maestà, ma mostrando durezza alle rimostranze e preghiere del nuntio egli non havendo potuto spuntare ne pur dilazione per la partenza. » Résumé lu au consistoire du 25 septembre, *loc. cit.*

3. « Che bisognava che Sua Signoria obedisse e non facesse nascere maggiori disordini. » Grimani comprit même que l'on mettrait au besoin des gardes dans la maison du nonce. (Correspondance de Grimani, *Dispacci degl'ambasciatori*, etc., *loc. cit.*, dép. du 5 septembre.)

4. Dép. du nonce, *loc. cit.*

5. « Io ho stimato meglio sottopormi che mi faccino mettere alla Bastiglia che prender volontario la pena di una relegazione.... » *Ibid.*)

6. C'est par erreur que le *Racconto completo,* déjà cité, indique cette

lettre qui constate sa résistance et qui doit être considérée comme une protestation officielle :

« Je ne peux en aucune façon, dit-il, avec une éloquente émotion, recevoir du Roi une relégation par grâce et qu'on prétende me l'imposer pour ma sécurité. Ce serait faire tort à Sa Majesté que de croire qu'on puisse jamais dire qu'un innocent, un nonce du Saint-Père n'est pas en sûreté à Paris. Qu'il me soit permis de déclarer avec la soumission et le respect que je dois au Roi que s'il peut en effet me retenir ou m'envoyer où il lui plaira, je ne puis, moi, m'y soumettre sans la permission particulière de Sa Sainteté ou sans qu'au moins il soit évident que j'y ai été contraint. Le Roi ne saurait considérer cette résolution comme un manque de respect et d'obéissance : mais Sa Majesté est trop juste pour punir un nonce d'un événement aussi fortuit, et dont Sa Sainteté a déclaré vouloir châtier les coupables, ce qu'elle a déjà commencé de faire. J'espère que Votre Excellence me plaindra et voudra bien me protéger[1]. »

Mgr Piccolomini avisa le même soir le cardinal Chigi des événements et de sa conduite : « Il faudra, dit-il, qu'on m'envoie des gardes, ce qui établira d'autant mieux la violence qu'on me fait » ; et plus loin : « Je veux un ordre absolu et qui démontre la force que je subirai. Ce qu'on fera de moi, je ne sais : il paraît qu'on veut, de nonce, me faire devenir otage ; je me prépare à tout souffrir. » Il répète encore que les amis « tournent au vent de la Cour », sauf l'évêque de Rennes qui « n'a cessé de me transmettre tous les avis qu'il a pu ». Il a pressenti, vainement, un introducteur des ambassadeurs pour une audience du roi, mais « il n'a reçu aucune réponse : c'est un refus tacite »[2]. En

lettre comme écrite à Lionne. Tous les documents la donnent comme adressée à Le Tellier.

1. A. É., Rome, 149, f° 49. — *Ibid.*, f° 87. Cette lettre est citée *in extenso*, par Régnier Des Marais, p. 39. Elle est faussement datée du 30 et ne peut être que du 31. C'est le 29 que les courriers étaient arrivés, et le 30, au matin, que Brienne avait invité le nonce à partir : le même jour à minuit, Piccolomini eut son entrevue avec M. de Lionne ; le lendemain, 31, il vit Le Tellier à Saint-Germain dans la journée et ne lui a écrit qu'après cette audience, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa dépêche à Rome.

2. Arch. Vat., dép. du nonce, 31 août, *loc. cit.* : «... Le guardie, il che farà

vérité, Louis XIV avait exprimé sa volonté de telle sorte que personne, pas même les agents étrangers, n'osaient lui parler du nonce [1]. Ce dernier, de son côté, ne cachait pas à ses collègues « qu'il préférait que violence lui fût faite devant le monde entier » [2].

Cette perspective ne laissait pas d'inquiéter les ministres. M. de Lionne, avisé des dispositions du nonce, en entretient le duc de Créqui dès le 31 août : « On a songé déjà à ce qu'il faudra faire sans en venir à aucune violence contre sa personne ». Doit-on croire ici sérieusement qu'on ait eu l'intention de prendre le moyen suivant qu'il indique sur le ton d'une conversation familière? « Le roi d'Espagne nous en a fourni un exemple, quand un nonce refusant d'obéir à un ordre qu'il lui avait donné de se retirer de sa Cour, il défendit à tous ses sujets, sous peine de la vie, de porter aucuns vivres dans sa maison et mit un corps de garde devant sa porte pour y tenir la main, et, par ce moyen, l'homme se trouva pris par famine [3]. » Il n'est pas très vraisemblable que Louis XIV se fût inspiré d'une telle anecdote, mais le nonce lui épargna d'en venir à cette extrémité, et réfléchissant qu'une résistance absolue était inutile, essaya de sortir d'affaire par un moyen terme, c'est-à-dire en marquant de la soumission aux volontés du Souverain tout en évitant le voyage à Meaux. Il sortit de Paris le 2 septembre, mais il s'arrêta à Saint-Denis. Il avait reçu, dans l'intervalle, quelques témoignages de sympathie :

tanto più apparire la violenza che mi fanno ». Il persiste « a volerne ordine più preciso e che faccia vedere la forza che mi fanno »..... « Quello che varanno far di me, non lo so : pare che di nunzio mi voglino far diventare ostaggio..., mi preparo a ogni più gran sofferenza. » Il a pressenti « M. Girault » pour une audience du roi : « non mi ha dato alcuna risposta : e un tacito negarla ».

1. « A dire il vero, niuno ha ardito intraprendere di parlare apertamente per lui alla Corte. » Dép. de Grimani, 5 septembre, *loc. cit.* — Le nonce le savait : il écrit le 3 septembre, « nessuno si e voluto esporre a parlare a dirittura al Re », *loc. cit.*

2. *Ibid.*, dépêche du 8 septembre : « che amava meglio dhaver una violenza che fosse nota a tutto il mondo ».

3. Lionne à Créqui, A. É., Rome, 146, f° 83.

« la duchesse veuve d'Orléans, les ducs Charles et François de Lorraine, le duc de Guise, quelques gentilshommes, et même le lieutenant civil » avaient envoyé savoir de ses nouvelles ; ses collègues l'avaient visité; il se louait surtout de l'empressement de l'ambassadeur de Venise [1]. Il constatait cependant que « la peur de déplaire avait éloigné de sa maison tous les prélats qui la remplissaient autrefois, beaucoup de noblesse, et que les seuls évêques d'Autun et de Condom étaient venus le voir » [2]. La famille du duc de Créqui circonvenait la Cour et soufflait le feu [3]. En outre, l'ambassadeur d'Espagne montrait quelque crainte d'un soulèvement populaire, et racontait qu'on avait, la nuit, crié autour de son hôtel : « Mort aux Espagnols! » en essayant de forcer la porte. Mgr Piccolomini dit, il est vrai : « Je crois que c'étaient seulement des voleurs »; mais, tout en reconnaissant que le peuple ne lui avait jusqu'alors montré que du respect, il se défiait de l'effet que pouvait produire la violente correspondance de Rome insérée dans la *Gazette de France* [4]; il avait eu l'idée d'en faire imprimer une réfutation, mais s'en était abstenu par prudence [5]. Il se résignait donc à un demi-départ en vue de calmer l'esprit du roi et de prévenir des mesures plus rudes. Il avait reçu d'ailleurs une lettre de M. de Lionne insistant sur l'ordre de Sa Majesté [6], et le 2 septembre, au matin, M. de Brienne était revenu à la nonciature lui demander ce qu'il comptait faire. Sa décision au surplus était prise : il put montrer au ministre son carrosse attelé dans la cour. Il ne lui cacha pas toutefois qu'il se bornait à

1. Arch. Vat., dép. du nonce, Saint-Denis, 3 septembre, *loc. cit.*

2. *Ibid.* Ce dernier lui avait même offert une retraite dans une sienne abbaye, mais le nonce l'avait refusée pour ne pas le compromettre (*ibid.*).

3. « Tutti parenti che ha nel consiglio et alla Corte M. de Créqui, e le dame con la compassione che prendono della Signoria ambasciatrice fanno gran briglio e fomentano il foco », *ibid.*

4. *Gazette de France*, 1662, nos 108 et 109.

5. Arch. Vat., dép. du nonce, *loc. cit.*

6. Résumé lu au consistoire du 25 septembre, déjà cité : « il giorno del 31 viene lettere del Sr di Lionne, con reiterato ordine del Re d'andarsene à Meaux ».

sortir de Paris, qu'il n'acceptait pas la relégation à Meaux dans l'impossibilité où il était de s'y soumettre sans y être matériellement forcé. Brienne lui promit d'écrire au roi dans un sens favorable, en ajoutant cependant qu'il ne ferait rien avant de l'avoir vu partir [1].

V

Louis XIV laissa quelques jours de répit au nonce, pour attendre des nouvelles de M. de Créqui et peut-être profiter de cette résistance au mieux de ses intérêts : « Je dissimule la chose, écrit-il à l'ambassadeur, et lui laisse faire ce qu'il veut parce que la conduite qu'il tient aggravera encore les justes sujets que j'ai de me plaindre de la Cour de Rome » [2].

Au surplus, le nonce ne resta pas longtemps à Saint-Denis. Il y était fort mal logé à l'auberge, et il prétend « que le mauvais air et l'eau du pays rendaient malades tous les gens de sa suite » [3]. Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion qui est assez invraisemblable, il se borna à expédier, de Saint-Denis, son courrier du 3 septembre qu'il confia à l'abbé Liberati, son auditeur, avec ses instructions verbales [4], puis il résolut, le jeudi, de se retirer à Gonesse au couvent des dominicains. L'apparition de 30 à 40 mousquetaires à cheval qui étaient entrés à Saint-Denis le matin de ce jour et qui semblaient surveiller ses mouvements ne fut sans doute pas étrangère à ce déplacement [5].

La Cour voulait être informée de sa conduite. Elle savait

1. Arch. Vat., dép. du nonce du 3 septembre, *loc. cit.*

2. A. É., Rome, 146, f° 120, dépêche du roi à Créqui, 8 septembre.

3. « La cattiva aria e l'acque, congiuntamente con l'incommodità dell'al loggiamento facevano cadere ammalata tutta la gente che mi segue. » Dép. du nonce du 8 septembre, *loc. cit.*

4. Dép. autographe du nonce, Saint-Denis, 3 septembre 1662.

5. « Giovedi mattina (7 septembre) mi veddi attorniato da una compagnia di 40 soldati a cavallo..., la sera medesima mi ritirai in questo luogo dà Gonnes nel convento de padri domenicani. » Dép. du nonce, déjà citée, 8 septembre. — Voir dép. de l'ambassadeur de Venise, 8 septembre, *loc. cit.*

que, par lui-même ou par ses émissaires, des bruits défavorables à la politique du gouvernement étaient semés dans le public[1] : on prétendait même qu'il « voltigeait entre le Bourget et Bondy », changeant souvent d'habitation[2], et l'on tenait à ne pas perdre de vue un agent aussi remuant. Quelle eût été l'indignation du roi s'il avait lu la dépêche que le cardinal Chigi écrivait le 30 août au nonce ! Nous devons la citer ici pour faire bien comprendre le tour qu'avait pris les choses et l'intime pensée de la Cour de Rome à la veille du jour où le duc de Créqui s'éloignait du palais Farnèse :

« Elles sont nombreuses et graves, écrivait le neveu du Saint-Père, les occasions que « Notre Seigneur » a eues de se plaindre de l'ambassadeur aussi bien dans les diverses circonstances que vous connaissez déjà que dans le dernier incident des Corses qui ont été provoqués de tant de façons. Rien ne fût arrivé si M. de Créqui eût porté remède à cette situation, comme il le pouvait et le devait, et s'il eût imposé à ses gens de ne pas irriter les Corses par de mauvais traitements. »

Et allant plus loin :

« Celui qui insulte et attaque est le plus grand coupable. Les Français ont toujours été les agresseurs. Si les Corses ont commis de graves excès, il faut considérer que *patientia læsa fit furor*. Leur attentat doit être sévèrement puni, mais ceux qui les ont provoqués doivent aussi être châtiés. »

Bien plus, il déclare que si le pape, déférant aux conseils de la Congrégation,

« renonce à demander justice au roi du duc de Créqui et de ses gens pour tant d'insultes, le Saint-Siège doit néanmoins laisser la porte ouverte à des revendications ultérieures,... sinon la justice serait trop gravement lésée aussi bien que Sa Sainteté elle-même »[3].

1. A. É., *loc. cit.*, le roi à M. de Créqui, 8 septembre.
2. *Ibid.*, lettre particulière de Lionne à Créqui, 8 septembre, A. É., Rome, 146, f° 121. — Le nonce s'arrêta en effet deux jours au Bourget (dép. de l'amb. de Venise, 8 septembre, *loc. cit.*).
3. Arch. Vat. Nonciature de France, 1662, vol. 123. Dép. du cardinal Chigi au nonce, 30 août.

Ces assertions, qui prétendaient placer le Saint-Siège dans la situation d'un offensé et même d'un accusateur, étaient évidemment le thème des discours que tenait le nonce entour de lui, car elles ne sont que le développement, plus accentué après dix jours de lutte morale contre l'ambassade, des premières instructions qu'il avait reçues. S'il eût été plus généreux à la Cour de France de montrer à Mgr Piccolomini plus d'égards et de ne le pas traiter à peu près en prisonnier, on s'explique cependant que Louis XIV, après les agressions du 20 août, pût se considérer comme dégagé des règles diplomatiques ordinaires envers le représentant d'une Puissance qui se montrait si peu disposée aux réparations nécessaires [1].

Le nonce s'était trompé en croyant être plus libre à Gonesse qu'à Saint-Denis. Les mousquetaires l'y suivirent, « gardant tous les environs du couvent », et lui-même ou ses gens ne pouvaient sortir sans leur escorte qui affectait d'ailleurs la plus grande civilité [2] et donnait pour prétexte de sa présence la nécessité « d'empêcher qu'aucune insulte soit faite au nonce et à ses serviteurs » [3]. Mgr Piccolomini, impatienté à bon droit, inquiet peut-être de cette surveil-

1. Le roi explique, dans une dépêche à M. de Créqui en date du 11 septembre, les motifs de cette surveillance : « Je vous dirai à vous confidemment la vérité du fait. Ayant vu que le nonce ne tenait compte de ce que je lui avais envoyé dire de se retirer à Meaux, abusant de l'opinion qu'il a que je ne lui ferai point de violence, j'ai donné charge à Casau de s'aller loger, sans lui rien dire, avec trente cavaliers, au lieu où il est, d'observer soigneusement tout ce qu'il fera, quelles personnes lui iront parler, et de le suivre de la même sorte en quelque lieu qu'il puisse aller ». A. É., Rome, 146.

2. « La guardia tiene guardati tutti i posti del convento dove habito è non escò io, o alcuno de miei domestici che non ci accompagni, ma nel vero con gran civiltà. » Dép. du nonce, 12 septembre. Arch. Vat., *loc. cit.*

3. A. É., Rome, 146. — « Si on vous en parle, écrit le roi au duc de Créqui, 11 septembre, déj. cit., vous pouvez dire la même chose qu'a répondue Casau au maître d'hôtel du nonce, qu'il faut que ce soit quelque gentilhomme qui lui a obligation ou au pape, lequel a appréhendé qu'il ne lui arrivât quelque inconvénient du ressentiment des peuples, ce qui se donnera à connaître quand l'occasion sera cessée de lui rendre ce petit service. » On ne peut s'empêcher de faire remarquer ici, contre l'avis de Louis XIV, que c'était là une gasconnade d'exempt, mais non une réponse d'ambassadeur.

lance, fit pressentir à ce sujet MM. de Lionne et Le Tellier, mais ceux-ci, pour se dispenser de répondre, eurent l'air d'ignorer ce dont il s'agissait [1]. Les mousquetaires de leur côté refusaient les rafraîchissements que le nonce réciproquement poli, avec une pointe railleuse, leur avait fait offrir, et celui-ci prit le parti de paraître considérer l'assiduité de cette garde « comme une plaisanterie », afin de n'en point compliquer davantage ses affaires [2].

VI

Pendant ce temps le gouvernement français ne demeurait point inactif. Nous avons dit qu'il avait tout d'abord envoyé au duc de Créqui l'ordre de sortir de Rome : « Vous ne pouvez avec dignité pour moi ni sûreté pour vous, lui écrivait le roi, demeurer dans une ville où l'on assassine les ambassadeurs et les ambassadrices, où l'on investit leur palais, où l'on tâche de faire main basse sur toute une nation qui a si souvent tiré l'épée peur remettre les papes dans leur siège » [3].

A la même date du 30 août, Louis XIV adressait au pape une lettre pour l'informer de cette décision : « Nous avons aussitôt, disait-il, envoyé ordre à mon cousin de sortir hors de l'État ecclésiastique, afin que sa personne et notre dignité ne demeurent pas plus longtemps exposées à des attentats dont il n'y a jusqu'ici point d'exemple chez les barbares même ». Il ajoutait qu'il accréditait M. de Bourlemont pour « savoir de Votre Sainteté si elle veut approuver ce que sa soldatesque a fait et si elle a dessein ou non de nous en faire une satisfaction proportionnée à la grandeur

1. Résumé lu au consistoire, déjà cité : « rispondevano di non saper nulla ». — Voir Régnier Des Marais, p. 43. — A. É., dép. du roi, 11 septembre, déjà citée : « Cette escorte, à ce que j'apprends, lui est un peu fâcheuse et importune ».

2. Il affecta « di mettere questa affare in burla ». Dép. du nonce, déjà citée.

3. A. É., *loc. cit.*, le roi au duc de Créqui, 30 août.

de l'offense qui a non seulement violé, mais renversé indignement le droit des gens ». La lettre se terminait par une phrase amère qui montrait la profondeur des ressouvenirs du cabinet de Saint-Germain :

« Nous ne demandons rien à Votre Sainteté en ce rencontre. Elle a fait une si longue habitude de nous refuser toutes choses et a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre les résolutions sur lesquelles les nôtres se régleront, souhaitant surtout que celles de Votre Sainteté soient telles qu'elles nous obligent à continuer de prier Dieu qu'il conserve Votre Sainteté au régime de notre Sainte Mère l'Église[1]. »

En même temps le roi écrivit une circulaire à tous les cardinaux :

« Comme vous êtes, dit-il, un digne membre du sacré corps qui est le conseiller naturel des Papes, j'ai chargé le Sieur de Bourlemont, auditeur de Rote, de vous voir en ce rencontre pour vous faire entendre le juste ressentiment que j'ai d'une si grande offense, afin que, contribuant, comme je ne doute pas que vous le ferez volontiers en ce qui sera en votre pouvoir, pour me faire obtenir une réparation proportionnée à l'excès de l'injure, si vos offices se trouvent impuissants pour cela, on ne puisse, après ces diligences, me rien imputer de tous les maux et suites fâcheuses que cette affaire pourra tirer après soi dont je proteste, quoi qu'il arrive, devoir être pleinement déchargé devant Dieu et les hommes[2]. »

Je vois dans un écrit contemporain qu'une lettre de Sa Majesté fut également envoyée au cardinal Chigi ; je ne l'ai trouvée nulle part ; Régnier Des Marais qui y fait allusion n'en donne ni le texte ni l'analyse : « Elle ne paraissait écrite, dit-il seulement, que pour lui faire entendre à

1. A. É., Rome, 146, f° 84. — Copie de cette même lettre, A. É., Rome, 149, f° 40. — Elle est également citée par Régnier Des Marais, p. 41.
2. A. É., Rome, 146, f° 85. — A. É., Rome, 149. (Trois copies et une traduction italienne, f°s 44, 46, 47, 48.)

quoi il devait s'attendre s'il ne faisait donner une prompte réparation de l'affaire des Corses »[1].

Par le même courrier, Louis XIV acheva de régler les situations réciproques en disgraciant le cardinal Orsini. On se souvient que ce prince avait assisté au consistoire du 21 août, malgré l'invitation contraire qu'il avait reçue de l'ambassadeur comme tous les cardinaux du parti français[2]. Cette conduite, qui avait justement indigné le duc de Créqui, fut également jugée très sévèrement à Saint-Germain où l'on entendait que le cardinal Orsini, comprotecteur des affaires de France et pensionné par la Cour, témoignât un tout autre dévouement. Ce dernier alléguait qu'étant en même temps comprotecteur du Portugal, il n'avait pu, en cette qualité, s'abstenir de se rendre au consistoire : cette excuse était en vérité sans valeur et ne justifiait pas sa démarche; le roi lui écrivit le 30 août :

« Ayant appris le peu de compte que vous avez tenu de ce que mon cousin le duc de Créqui avait désiré de vous, que vous n'allassiez point au consistoire qui s'est tenu le lendemain du jour de l'assassinat commis en sa personne et en celle de ma cousine la duchesse de Créqui, comme déjà en plusieurs autres occasions vous avez fait voir que vous ne faites pas grand cas de ce qui regarde mon service, j'ai chargé M. de Bourlemont de vous dire mes intentions en quoi vous lui donnerez entière créance ».

Le mécontentement du roi se manifesta jusque dans la formule de politesse finale, car je lis sur la minute de cette dépêche la note suivante : « *pour le copiste :* Je ne vois pas qu'il faille finir cette lettre par *je prie Dieu de vous tenir en sa sainte garde* et nous estimons qu'en cette occasion cette clause, qui n'est que de style, se peut omettre »[3].

Les lettres au duc de Créqui, au pape, au Sacré Collège étant écrites ainsi qu'une circulaire aux gouverneurs de

1. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 42.
2. Voir plus haut, chap. v, § XVIII, et chap. vi, § I.
3. A. É., Rome, 146, f° 86.

provinces [1], le roi devait encore pourvoir au soin de ses affaires à Rome après le départ de son ambassadeur. Il le fit en envoyant par ce courrier ses instructions spéciales, sous forme de Mémoire, à M. de Bourlemont. Une lettre de M. de Lionne, conçue dans les termes les plus flatteurs pour ce diplomate, accompagnait la missive royale : « Aux grandes occasions, disait le ministre, on doit employer les bons ouvriers, et c'est en se conformant à cette maxime que le roi a jeté les yeux sur vous pour les choses que vous verrez dans un Mémoire signé de sa main que M. l'ambassadeur vous remettra » [2].

Les choses en étant venues, par suite des diverses circonstances que nous avons successivement rappelées, à un tel point que les deux Cours étaient en situation de lutte déclarée, que la France osait accuser tout haut le Saint-Siège de connivence dans l'affaire des Corses, et que le Saint-Siège prétendait atténuer le caractère de leur faute et ne s'empressait pas de le punir, les instructions données à M. de Bourlemont semblent bien celles qu'il était logique d'écrire.

Il devait demander une audience à Sa Sainteté pour lui remettre la lettre du roi [3], puis, aussitôt introduit, dire au pape « ce peu de paroles : que Sa Majesté l'a chargé de lui présenter cette lettre et d'y ajouter de vive voix que comme Rome, sous le gouvernement de ses ministres, est devenue un lieu où l'on assassine de guet-apens les ambassadeurs et les ambassadrices et toute une nation par la seule haine de son nom, quoiqu'elle ait en tout temps assez mérité du Saint-Siège, Sa Majesté a ordonné à son ambassadeur de mettre en sûreté sa personne et toute sa famille par sa retraite hors de l'État ecclésiastique, et qu'en même temps, pour prévenir les accidents qui pour-

1. Régnier Des Marais, p. 43. — Lettre du roi au duc de Créqui, *loc. cit.*, 8 septembre : « J'ai ordonné aux secrétaires d'Etat d'envoyer une lettre circulaire de moi à tous les gouverneurs de provinces, etc. ».

2. Lionne à Bourlemont, 31 août, A. É., Rome, 146, f° 91.

3. Voir plus haut, § VI.

raient arriver du ressentiment de ses peuples sur la personne du nonce, elle lui a envoyé dire qu'il eût à sortir de Paris et à se retirer à Meaux ».

Louis XIV, prévoyant ensuite que le pape « pour sauver sa réputation dans le monde, même quand il aurait intérieurement un autre dessein », manifesterait verbalement l'intention de faire justice des coupables, ordonnait à M. de Bourlemont de répondre seulement « que ce serait là un effet digne de la prudence de Sa Sainteté », mais que, pour lui, il n'avait d'autre pouvoir que d'écouter ce que le pape avait à lui dire et d'en référer au duc de Créqui.

Cette démarche faite, M. de Bourlemont se rendrait chez le cardinal Chigi, et chez tous les membres du Sacré Collège (à la réserve du cardinal Imperiali) et leur donnerait, sans entrer dans aucune discussion, les lettres royales destinées à chacun d'eux, ajoutant seulement « que si Sa Majesté est obligée d'en venir à des ressentiments proportionnés à l'injure, elle saura bien distinguer le respect et la révérence qu'elle veut toujours rendre au Saint-Siège d'avec les auteurs d'une si grande offense ». Quant au cardinal Orsini, le roi chargeait son agent de le voir, avant même l'audience du pape, et de lui déclarer « qu'il ait à ôter à l'instant même de dessus la porte de son palais les armes de France et à lui remettre le brevet de la comprotection de cette Couronne pour le renvoyer à Sa Majesté, laquelle ne veut pas plus longtemps avoir dans son parti une personne qui, dans les occasions qui s'offrent de son service, a accoutumé de montrer qu'il ne lui est guère à cœur ».

Ces instructions écrites le 30 août (c'est-à-dire avant qu'on sût en France les incidents qui, en aggravant l'état des choses à Rome, amenèrent le 1er septembre le départ de l'ambassadeur), étaient encore assez incertaines sur la marche à suivre dans les négociations ultérieures. Elles les confient à la prudence du duc de Créqui, du cardinal d'Este et de M. de Bourlemont, « en sorte que tous trois

voient ensemble ce qu'il y aura à faire et par quels moyens on pourra tirer la satisfaction la plus complète et les plus grands avantages qu'on pourra même en autres choses, sans néanmoins rien conclure qu'après avoir su de Sa Majesté si Elle voudra s'en contenter ». Quant à l'intervention de la reine de Suède ou de la République de Venise le roi exprime dès lors sa répugnance : il craint que l'une ou l'autre veuillent « gagner aux dépens de son honneur et de sa gloire les bonnes grâces du pape ». On verra par la suite que cette opinion s'est fortifiée de plus en plus et a déterminé plus tard le refus absolu de toute médiation, même celle de la Cour d'Espagne qui semblait plus autorisée que toute autre à l'offrir et s'est montrée à plusieurs reprises blessée de cette défiance.

Pour le moment, les instructions traitent sommairement deux questions capitales : d'abord la réparation de l'injure, et, sur ce point, le roi envoie à M. de Bourlemont une indication générale, que nous citerons plus loin, des principales clauses à obtenir, tout en ajoutant qu'il « demande beaucoup davantage pour se contenter de moins » ; ensuite les sûretés pour l'avenir qui consistent, après châtiment des coupables, dans le licenciement des Corses ou tout au moins (ce qui, rappelons-le en passant, avait déjà été proposé spontanément par le Saint-Père) leur changement de quartier et des précautions pour qu'ils ne puissent jamais approcher « de six rues du palais Farnèse ».

Tout ce document n'était qu'une ébauche à grands traits et susceptible de nombreuses modifications. Louis XIV le sentait si bien qu'il terminait en laissant au duc de Créqui, au cardinal d'Este et à M. de Bourlemont une certaine latitude pour « ajouter, changer ou retrancher ce qu'ils estimeront à propos pour son honneur et pour le bien de son service », et même en ce qui touche le départ de l'ambassadeur : « car, dit-il encore avec beaucoup de raison, il pourrait être arrivé tel incident qui aurait changé la face des choses, ou bien le pape pourrait avoir offert telle satis-

faction qu'il y aurait de l'imprudence et du préjudice à la rejeter ». Enfin les négociateurs devaient « naviguer selon le vent » [1].

Ces directions étaient donc fort circonspectes et prudentes : on ignorait encore à la Cour ce qui s'était passé depuis le 20 août, et, tout en désirant que M. de Bourlemont, ainsi que le lui écrivait M. de Lionne, exagérât quelque peu les intentions du gouvernement pour obliger le Saint-Siège « à faire de plus grandes offres qu'il ne le ferait autrement » [2], on sentait aussi la nécessité et la convenance de ne pas lui donner d'ordres trop précis sans savoir ce qui s'était fait à Rome. Le roi d'ailleurs, en rappelant son ambassadeur, prenait l'initiative de la rupture diplomatique, ce qui lui permettait d'user de certains ménagements sans être taxé de faiblesse. Enfin, comme le fait remarquer un diplomate contemporain très bien informé, « Sa Majesté, nonobstant toutes les démonstrations qu'Elle faisait, eût bien souhaité que ces différends fussent vidés à l'amiable, tant parce qu'il n'y avait rien à gagner dans une guerre contre le pape, que parce que cette occupation pouvait l'embarrasser dans des mesures qu'Elle prenait pour des desseins plus utiles et plus considérables » [3]. Il est donc bien vraisemblable que si les nouvelles de Rome eussent annoncé le châtiment de quelques Corses et quelques démarches déférentes envers l'ambassadeur, la Cour de France eût volontiers baissé le ton. Malheureusement les choses, nous l'avons dit, avaient pris une autre tournure.

VII

Sur ces entrefaites, le 7 septembre au soir, le nonce reçut à Gonesse un messager expédié de Rome le 31 août, c'est-à-dire avant le départ de l'ambassadeur qui eut lieu,

1. A. É., Rome, 149, Mémoire du roi à Bourlemont, f° 52.
2. *Ibid.*, 146, Lionne à Bourlemont, 31 août, f° 91.
3. A. É., Manuscrit de M. de Saint-Pret, déjà cité.

comme on sait, le 1er septembre. Ce courrier apportait à Mgr Piccolomini le Bref du pape au roi en date du 28 août, l'édit rendu contre les Corses fugitifs, les lettres du 29 et du 30 août de la reine de Suède et du cardinal Chigi à Louis XIV et à M. de Lionne, avec l'annexe sur les prétendus excès des Français antérieurement à l'attentat, et divers documents et Mémoires. Ces lettres racontaient, ainsi que nous l'avons rappelé, la visite du cardinal Chigi à l'ambassadeur et à l'ambassadrice, l'établissement de la commission d'enquête et de la congrégation cardinalice [1]. Sans doute ces pièces n'étaient point satisfaisantes, mais enfin elles pouvaient à la rigueur servir de base à des pourparlers qu'il eût été loisible ensuite de diriger de part et d'autre dans un sens conciliant et de faciliter par quelques actes de juste sévérité. Le nonce crut y voir les éléments d'une plaidoirie convaincante et tout au moins d'une négociation sérieuse, et, dès le lendemain matin 8, il envoya à M. de Lionne un de ses gentilshommes, le comte Guastavillani, avec une lettre où il lui exprimait le désir d'être reçu par Sa Majesté pour lui exprimer la douleur du pape, sa désapprobation de l'excès commis par les Corses et sa volonté de donner satisfaction. Il ajoutait que dans le cas où cette audience serait impossible, il priait M. de Lionne de lui donner un rendez-vous [2]. Le comte Guastavillani était chargé en même temps de remettre au ministre le Bref du Saint-Père et les dépêches adressées au roi et à M. de Lionne par le cardinal Chigi [3].

Ce gentilhomme s'étant acquitté de sa mission, le ministre le pria d'attendre la réponse du roi, et revint lui dire qu'il avait lu le Bref à Sa Majesté, et que l'heure de la messe empêchait le roi de prendre connaissance des

1. A. É., Rome, 149, f° 87. Résumé lu au consistoire du 25 septembre, déjà cité. — (Voir chap. VI, § XIII et XVI.)

2. A. É., Rome, 146, f° 124. Lettre autographe du nonce à Lionne, 8 septembre. — Arch. Vat., le nonce au cardinal Chigi, dép. du 12 septembre, de Gonesse.

3. Arch. Vat., le nonce au cardinal Chigi, *loc. cit.*, 12 septembre.

dépêches. Il demeura muet sur la demande d'audience, mais il offrit d'aller voir le nonce. Guastavillani lui répondit avec courtoisie que le nonce préférait se transporter lui-même au lieu de rendez-vous qui lui serait fixé, et M. de Lionne proposa alors pour le lendemain 9 septembre une entrevue à Suresnes. Le nonce partit le soir même pour ce village, toujours escorté par les quarante mousquetaires. Il y passa la nuit, et dès le matin il était auprès du ministre [1].

VIII

C'était la seconde fois que le représentant d'Alexandre VII pouvait entretenir M. de Lionne des événements du 20 août et exposer le point de vue de son gouvernement. Mais sa première conversation à Saint-Germain, pendant la nuit du 30 au 31 août [2], n'avait été, sous l'impression immédiate des nouvelles de Rome, qu'un rapide échange d'idées. A Suresnes, après la réception du second courrier du Saint-Siège, il se trouvait plus en mesure de traiter la question, et d'autre part le cabinet français avait eu le temps, durant ces huit jours écoulés, de déterminer mieux son attitude. Il est vrai qu'on ignorait encore le départ spontané de M. de Créqui, mais la réflexion avait succédé à la première émotion ; le roi avait en main le Bref du pape, le plaidoyer de la reine de Suède et les explications du cardinal Chigi, et le nonce se flattait de trouver son interlocuteur plus accessible. Le débat pouvait s'engager sur un terrain défini, et, en effet, on peut dire que dans cette entrevue, qui fut très longue, la question fut traitée, de part et d'autre, avec une grande précision et un rare talent de controverse.

M. de Lionne l'a retracée, le soir même, dans un volu-

1. A. É., Rome, 149, f° 87. Résumé du consistoire, *loc. cit.* — Arch. Vat., dép. du nonce du 12 septembre, *loc. cit.*
2. Voir au présent chapitre, § IV.

mineux Mémoire [1] que nous devons tenir pour fort exact, car il est d'accord avec les indications envoyées par Mgr Piccolomini à son gouvernement [2] et résumées dans une note lue plus tard au consistsire du 25 septembre.

Le nonce prit le premier la parole. Il commença par faire appel aux documents transmis la veille au roi, puis il divisa son argumentation en deux parties distinctes :

« J'espère deux choses, dit-il, de la prudence et de la justice de Sa Majesté : l'une qu'elle n'ajoutera foi qu'à la pure vérité du fait sans s'arrêter aux déguisements et exagérations qu'en pourraient faire calomnieusement des personnes ou trop passionnées pour leur intérêt, ou qui visent à aigrir davantage l'esprit de Sa Majesté pour leurs fins particulières. La seconde que Sa dite Majesté aura évidemment connu que, dans ce malheur arrivé par hasard, sans qu'aucune prudence ni pouvoir humain eût pu y remédier à temps, le pape, dès qu'il en eut connaissance, et depuis dans la suite, a fait tout ce qui pouvait dépendre de ses soins, de son affection et de son pouvoir pour témoigner la considération que Sa Sainteté fait du roi et la sincérité et la tendresse de l'amour paternel qu'elle lui porte. »

C'était bien là en effet ce qu'il fallait démontrer. Le nonce, abordant le premier point, se défendit d'abord « d'excuser le crime des coupables qui était, dit-il, si atroce que, sans plus regarder à la cause qui pouvait l'avoir produit, le pape le détestait et en avait eu plus de deplaisir que le roi ». Il laissa entendre cependant que les premières relations avaient aggravé les faits ; il insinua même qu'une première décharge de mousqueterie était venue, d'après les récits des Corses, des fenêtres du palais Farnèse, et d'autre part que le carrosse de l'ambassadrice « marchant la nuit, sans flambeaux contre la coutume », n'avait pas été reconnu.

1. A. É., Rome, 146, f° 125. Relation de l'entrevue de Suresnes, manuscrit de 17 pages in-folio autographe de Lionne, 9 septembre 1662. — Ce document est reproduit en entier dans le livre de Régnier Des Marais, déjà cité.

2. Arch. Vat., dépêche du nonce du 12 septembre, datée de Gonesse. — A. E., Rome, 149, f° 87, consistoire du 25 septembre, déjà cité.

Sur le second point, il énuméra tous les actes du Saint-Père et de ses ministres depuis l'attentat : les efforts de don Mario au moment de l'émeute pour « faire retirer ces enragés et les enfermer dans leurs quartiers », l'ordre donné sur-le-champ au nonce de présenter au roi « l'extrême déplaisir de Sa Sainteté » et son dessein de le satisfaire, la visite du cardinal Chigi au palais Farnèse, l'emprisonnement de douze Corses, la formation d'une congrégation spéciale pour procéder contre les coupables, la réunion de huit cardinaux chargés de délibérer sur les réparations à offrir à Sa Majesté, les ordres donnés pour l'arrestation des Corses fugitifs, enfin le Bref « conçu en termes qu'on ne saurait en trouver un pareil en tous les registres de Rome, par lequel Sa Sainteté déclare l'injure faite à Sa Majesté être la sienne propre, qu'elle en veut faire une vengeance proportionnée à l'offense,... et promet au roi en termes précis de lui donner toute la satisfaction qu'il pourra raisonnablement désirer ».

Après avoir ainsi habilement groupé les diverses mesures prises par la Cour de Rome de manière à représenter la conduite de son gouvernement comme entièrement correcte, le nonce, estimant avoir suffisamment justifié le Saint-Siège, prit hardiment l'offensive et se plaignit avec vivacité des armements du duc de Créqui. Il exposa en grand détail les préparatifs belliqueux poursuivis à l'intérieur du palais Farnèse, l'amas de gens et d'armes, les menaces d'attaque et d'attentat, l'escorte militaire de l'ambassadeur, bien que le Saint-Père lui eût « souvent envoyé donner sa parole qu'il n'avait rien à craindre », bien que les Corses eussent été établis dans une caserne à l'autre bout de la ville. « Je prie le roi, dit-il enfin avec véhémence, de considérer si l'ambassadeur peut de cette sorte troubler le repos et la sûreté de Rome et si les lois du bon gouvernement peuvent permettre au pape de le tolérer. »

Il termina son discours en demandant à M. de Lionne de

faire connaître au roi les « sincères intentions » de Sa Sainteté et de l'aider à « rétablir l'union et l'amour qui doit être entre le Père commun de tous les chrétiens et le Fils aîné de l'Église ».

Le ministre fut médiocrement ému par ce séduisant plaidoyer ; il n'était pas moins préparé que Mgr Piccolomini à soutenir la discussion ; son esprit lucide aperçut immédiatement les côtés faibles de l'argumentation de son adversaire, et, bien servi par une élocution facile ainsi que par sa longue expérience des affaires romaines, il réfuta le système de l'archevêque de Césarée dans une allocution très développée qui est un modèle de démonstration politique.

Prenant soin de déclarer, en manière d'exorde, que « s'il avait quelque pouvoir, il jetterait bien plutôt de l'eau que de l'huile sur le feu », mais que nul des conseillers de Sa Majesté n'était en mesure « de la porter à ceci plutôt qu'à cela », le roi connaissant de lui-même parfaitement toutes choses, il s'étonna qu'on eût assez peu compris à Rome la grandeur, la fermeté et l'inflexibilité de son maître sur le point d'honneur pour lui avoir laissé faire une pareille offense. Il rappela l'énergie qu'avait montrée le roi dans une affaire récente, celle du comte d'Estrades à Londres, qui était si loin cependant de l'incident de Rome, où « la plus vile canaille » a osé attaquer la propre personne de l'ambassadeur.

Il présenta ensuite quatre propositions décisives, « qu'il avait ouïes de la bouche de Sa Majesté, et que le nonce devait tenir pour indubitables et irrévocables ». D'abord le roi, dit-il en substance, toujours plein de respect pour le Saint-Siège, saura bien, « s'il est obligé de pousser son juste ressentiment pour la réparation d'une si grande injure », distinguer le pape des auteurs de cette offense. Ensuite jamais il n'accommodera l'affaire « qu'il ne reçoive une très grande et fort éclatante satisfaction ». En troisième lieu, « il ne comptera pour rien dans cette satisfaction

le châtiment des Corses, puisque c'est une justice que le pape se doit à lui-même pour sa réputation » et que d'ailleurs « un sang si bas et si impur » ne saurait rien réparer. Enfin le roi n'admet pas de distinction entre les Corses, tous ayant investi le palais de l'ambassadeur et tous étant aussi criminels les uns que les autres, même « ceux qui n'ont point tiré, faute d'avoir rencontré la proie qu'ils cherchaient ».

Le ministre, ayant ainsi posé les principes d'après lesquels se réglait la politique française, en vint aux documents apportés par le courrier et qui avaient paru si péremptoires au nonce. Son langage est ici particulièrement ironique :

« J'avoue, dit-il, que quand le gentilhomme qui m'apporta, de la part de Votre Excellence, la dépêche de M. le cardinal Chigi, me dit que j'y trouverais une pleine satisfaction pour Sa Majesté, j'ai été assez simple pour croire que non seulement la nouvelle était arrivée de quelque penderie de trente ou quarante Corses, mais que M. le cardinal Chigi était déjà avec une croix de légat à Aquapendente, aux confins de l'État ecclésiastique, pour venir en France faire des excuses au roi, de la part du pape, de l'action de sa soldatesque;... je fus bien surpris quand ayant ouvert le paquet en présence du roi, Sa Majesté n'y trouva ni l'avis d'aucun châtiment, ni aucune résolution effective pour sa satisfaction, mais seulement une longue lettre de M. le cardinal Chigi, pleine de grandes justifications pour lui et d'accusations contre M. l'ambassadeur, et un Bref du pape pour le roi, conçu à la vérité en termes civils et honnêtes, comme le requérait pour sa propre réputation l'atrocité du cas, mais en effet ne donnant que de belles paroles pour le plus mauvais traitement réel qui ait jamais été fait à aucun prince de bien moindre dignité que n'est celle du premier Roi de la chrétienté. »

M. de Lionne réfuta ensuite dans les termes les plus dédaigneux le Mémoire des prétendues violences commises antérieurement par des Français, les traitant « de jeunesses et gaillardises de gens qui cherchent à se divertir »; il soutint que jamais ambassadeur à Rome n'avait pris

plus de soin que M. de Créqui de « contenir ses gens et toute sa nation en règle », et rappela (comme nous l'avons rapporté plus haut) qu'il avait à son arrivée à Civita Vecchia, fait mettre aux galères « un de ses laquais pour une petite insolence à laquelle il n'aurait pas pris garde en France ».

Après avoir, à ce propos, mis en opposition avec la conduite des autorités romaines, la mansuétude du pape Urbain VIII dans une circonstance où les Français de l'ambassade avaient en effet provoqué un grave désordre, le ministre démentit deux assertions capitales du nonce; les coups de mousquet tirés des fenêtres du palais Farnèse, et l'obscurité de la nuit qui, à l'heure de l'agression de San Carlo de'Catinari, eût empêché les Corses de reconnaître le carrosse de l'ambassadrice. Passant de là aux « diligences que le pape avait faites, et dans le temps de l'action et depuis », il les déclara très insuffisantes, les réduisit à quelques compliments, fit ressortir qu'on avait laissé aux coupables les moyens de s'évader « pour s'exempter de l'obligation de les punir » et comme si l'on se flattait « de payer le roi de congrégations de cardinaux et de députation d'un tribunal particulier pour faire le châtiment de gens qu'on n'a plus en son pouvoir ».

Tout en louant les promesses contenues dans le Bref, il y signala des restrictions inquiétantes, et fit remarquer « qu'en huit jours de temps » on n'a fait autre chose pour la satisfaction du roi « que compiler ce Bref ». Quant aux « prétendus armements » de l'ambassadeur, il les approuva comme étant de légitime défense.

« Il a agi, dit-il, en ministre fort avisé de ne pas s'exposer pour une seconde fois — et la dignité du roi en sa personne — à la fureur de gens que Sa Sainteté elle-même et le nonce avouent être féroces, barbares, et intraitables. »

Mgr Piccolomini interrompit ici M. de Lionne en objectant que le pape avait éloigné le quartier des Corses

à une lieue de l'ambassadeur et lui avait encore offert et donné sa parole qu'il n'avait rien à craindre d'eux.

Cette observation amena une réponse inévitable : « Sa Sainteté, répliqua le ministre, n'était pas en état de tenir cette parole tant que les Corses étaient dans Rome, que l'ambassadeur et l'ambassadrice pouvaient sans cesse les rencontrer, pour reculé que fût leur nouveau corps de garde »; M. de Créqui ne devait pas risquer « d'avoir tous les jours à donner des batailles contre cette canaille et à se défendre de leurs insultes ». Il ajouta qu'Alexandre VII avait à choisir ou d'avoir à Rome un ambassadeur de France ou la soldatesque corse.

Le nonce parut assez surpris de la fermeté de ce langage, et fit la faute de revenir sur la parole du Saint-Père qui garantissait, dit-il, la sûreté de l'ambassadeur. M. de Lionne, cette fois, ferma la bouche à son interlocuteur par une réplique péremptoire :

« Cette autorité, dit-il, ne saurait être plus grande en aucun jour de l'avenir qu'elle l'était le 20 août, ni l'obligation plus expresse par aucune parole donnée qu'elle l'était le même jour par le droit des gens. »

Mgr Piccolomini n'insista plus sur ce point-là, et M. de Lionne, en arrivant à la question des responsabilités, se refusa absolument à admettre que l'attentat eût été, comme le soutenait le Saint-Siège, « un pur hasard, une fatalité, un fait purement accidentel », et il lui fit connaître, en manière de preuve, l'existence des avis secrets envoyés de Rome dès le 5 août, et d'après lesquels, à la suite de l'incident de la patrouille, on avait donné « une licence générale à la soldatesque de tirer contre tous les Français à la moindre occasion qui lui en arriverait ». Nous avons cité ce document à sa date : il a été constamment le principal argument de la Cour de France pour établir la connivence des autorités pontificales. Nous avons aussi indiqué le langage imprudent du nonce en cette circonstance, et M. de Lionne se regardait comme autorisé à

conclure « que le gouverneur de Rome et ceux qui commandent sous Sa Sainteté, quoi qu'ils puissent dire, ont eu autant de part en l'action des Corses, qu'en a la main à l'action d'un instrument qu'elle conduit et qu'elle fait agir ».

Cette accusation directe résumait toute la pensée du gouvernement français : le ministre termina son discours en invitant le nonce à lui apprendre « s'il avait des instructions ou quelque pouvoir de traiter de la satisfaction, ou du moins quelque lumière des pensées du pape là-dessus afin qu'il en pût rendre compte à Sa Majesté ».

Ici se dessina une nouvelle divergence d'idées entre les deux Cours : aucune d'elles ne voulait s'avancer : elles voulaient l'une et l'autre attendre les ouvertures de l'adversaire.

« Le pape, répondit le nonce, a promis par son Bref de donner au roi toute la satisfaction qu'il saurait désirer. C'est à Sa Majesté maintenant à s'expliquer de ce qu'elle désire. »

M. de Lionne refusa d'entrer dans cette voie :

« Sa Majesté, dit-il, ne fera point le personnage de demandeur, de requérant, ni de client. Sa Sainteté ne doit point s'y attendre. Elle peut assez connaître par son propre jugement ce qu'elle souhaiterait elle-même en un cas pareil, pour en sortir avec honneur.

— Mais, repartit le nonce, pour être pape, on n'est pas devin et l'on ne voit pas les intentions d'autrui dans le fond du cœur;... il est d'une nécessité absolue que Sa Majesté veuille au moins faire entendre ce qu'elle désire. »

On contesta quelque temps sur cette matière; enfin, M. de Lionne, tout en paraissant se laisser faire violence, donna un tour énigmatique à son langage, et dit qu'il y avait au moins deux conditions *sine qua non* en dehors desquelles il ne fallait pas espérer l'ajustement de l'affaire. Le nonce prétendit alors le faire expliquer davantage, mais le ministre s'y refusa, alléguant qu'il les avait déjà indiquées « dans la chaleur du discours » et qu'il était superflu

de les redire. Il s'agissait évidemment de la légation du cardinal Chigi en France et de la dissolution de la milice corse auxquelles M. de Lionne avait fait allusion. Mgr Piccolomini était trop avisé pour n'avoir pas saisi cette insinuation au passage, et, s'il avait joué l'ignorance, c'était dans le secret espoir d'avoir mal compris. Les derniers mots de M. de Lionne ayant confirmé sa première interprétation, il n'insista point, et repartit seulement « que ces conditions étaient un peu hautes » et qu'il espérait mieux « de la bonté du roi ». Quant à M. de Lionne, content d'avoir fait connaître les vues de son maître « sans tomber dans l'inconvénient de s'en rendre postulant », il termina cette discussion qui tournait quelque peu à devenir un jeu d'esprit diplomatique, par une sorte de résumé. Toute négociation d'accommodement, dit-il d'un ton sévère, devra « rouler sur trois points principaux, dont deux regardent le présent, le dernier l'avenir ». « Le premier, ajouta-t-il, devra être le châtiment des coupables par penderie et envoi aux galères ; le second, la satisfaction due au roi : laquelle devra être éclatante et publique, comme a été l'injure. Le troisième consistera en mesures prises pour la sûreté ultérieure de l'ambassadeur, sûreté incompatible avec le maintien des Corses dans Rome. »

En présence d'une résolution aussi ferme, le nonce vit bien qu'il était inutile de continuer le débat. Quoique M. de Lionne ait eu soin de lui dire, conformément à la tradition diplomatique, qu'il ne parlait que « selon son sens particulier sans avoir aucune charge du roi de s'avancer autant », Mgr Piccolomini avait trop l'habitude du langage des Cours pour ne pas comprendre parfaitement qu'en réalité son interlocuteur avait exposé la politique du gouvernement français. Il se borna de son côté à promettre « de s'employer autant qu'il le pourrait pour le service de son maître et le contentement du roi ». En se retirant, il ne put s'empêcher de « faire quelques plaintes » sur sa relégation à Meaux, en ajoutant, ce qui était de

trop, « qu'il n'y a jamais eu de pareil exemple ». Il provoquait ainsi le dernier mot de M. de Lionne : « qu'aussi n'y avait-il eu jamais d'exemple de ce qui s'était passé dans Rome le 20 août ».

Telle fut la fin de cette entrevue où les adversaires avaient pu constater combien les faits étaient diversement appréciés par leurs gouvernements respectifs, en un mot quelle immense distance les séparait, et à quel point une entente était difficile à établir entre des prétentions tellement divergentes. La conduite suivie dès le premier moment par l'ambassade et le Saint-Siège avait amené ce résultat, et tandis qu'il n'eût dû exister qu'une seule et même politique de réparation et de châtiment adoptée avec une égale énergie par la France et le Saint-Siège, celui-ci se cantonnait dans une résistance suspecte et celle-là dictait des conditions sous une forme très impérieuse. La France affirmait officiellement la complicité de la Cour de Rome, et celle-ci, tout en la répudiaut en paroles, semblait prendre à tâche de la rendre vraisemblable par l'ambiguïté de son attitude. Les deux camps étaient placés en face l'un de l'autre : l'arrivée du second courrier du duc de Créqui, le surlendemain de l'entretien de Suresnes, devait aggraver encore une situation déjà si tristement compromise.

IX

Le nonce s'en retourna à Gonesse pour y attendre l'effet de ses discours et des documents qu'il avait remis la veille à M. de Lionne. Malgré la vivacité du langage de son interlocuteur, il n'était pas tout à fait sans espoir : le ministre lui avait dit que le roi lui donnerait réponse dans trois jours, ce qui montrait l'intention de réfléchir mûrement [1]; le nonce se flattait que le temps et peut-être de

1. A. É., Lionne au nonce, 9 septembre, *loc. cit.*

meilleures nouvelles de Rome calmeraient l'irritation de la Cour de France. L'ambassadeur de Venise, qui ne donnait beaucoup de peine pour modérer les esprits, paraît avoir partagé ces illusions : il s'était rendu à Saint-Germain après l'entrevue, et, d'après ce qu'il avait recueilli autour de lui, il augurait un peu mieux de l'état des choses [1]. L'un et l'autre ne tardèrent pas à être déçus.

Un conseil spécial se réunit devant le roi dans l'après-dînée du lundi 11 septembre : il était formé des princes du sang, de plusieurs ducs et pairs, maréchaux et personnages considérables de la Cour [2]. La délibération avait commencé sur l'entretien de Suresnes, lorsque le courrier expédié par le duc de Créqui à la première étape de son voyage, arriva subitement à Saint-Germain. M. de Lionne ouvrit les dépêches et en donna le résumé. Le Conseil apprit ainsi le départ de l'ambassadeur et du cardinal d'Este en même temps que les motifs de leur résolution, les corps de garde placés près du palais Farnèse, l'entrée de nouvelles troupes pontificales dans Rome, la limitation des vivres de l'ambassade, l'évasion des Corses, enfin tout un ensemble d'événements qui devaient surexciter la colère du gouvernement français [3].

En écoutant ce rapide exposé, Louis XIV ne fut pas maître de son émotion : il se leva brusquement, le visage troublé, congédia le conseil, et ordonnant à MM. Le Tellier et de Lionne de le suivre, il rentra dans son appartement. Il y entendit la complète lecture du courrier et conféra longuement ensuite avec les deux ministres [4]. Le résultat de cette délibération fut une mesure rigoureuse : le roi ordonna que le nonce serait reconduit à la frontière et partirait dans les vingt-quatre heures.

1. et 2. Dép. de Grimani du 12 septembre, *loc. cit.*

3. Dép. de Grimani. — Résumé lu au consistoire du 25 septembre, déjà cité, *loc. cit.*

4. Dép. de Grimani, *loc. cit.* — Résumé lu au consistoire, déjà cité. « Il Re subito uscito dal consiglio si ritiro nelle sue stanze a leggere le lettere con Lione et Le Tellier. » — Arch. Vat., dép. du nonce du 12 septembre, *loc. cit.*

Le lendemain matin, 12, Mgr Piccolomini vit arriver à Gonesse un simple exempt des gardes [1] chargé de lui notifier l'ordre de Sa Majesté. Ce procédé, si différent de l'invitation d'aller à Meaux apportée courtoisement au nonce, à la première nouvelle de l'attentat, par le comte de Brienne, attestait combien le départ du duc de Créqui, provoqué par l'attitude du Saint-Siège, avait profondément ulcéré le roi. Toute la Cour partageait l'irritation du maître : l'ambassadeur de Venise raconte que, dans l'entourage de Sa Majesté, beaucoup de gens, qu'il ne nomme pas d'ailleurs, « exagéraient les faits, poussaient le Prince aux extrêmes, lui donnaient les conseils les plus inopportuns et les plus éloignés de la convenance et de la justice » [2]. On circonvenait Le Tellier, on intéressait son amour-propre en rappelant que, s'il avait, il est vrai, un fils abbé à Rome dont il souhaitait l'avancement, on n'en était pas moins certain qu'il était trop fidèle sujet pour ne pas faire tout au monde en vue d'obtenir la réparation due à Sa Majesté et à la France [3]. On s'échauffait jusqu'à prétendre qu'il fallait faire reconduire le nonce par des agents de police et non plus par des mousquetaires [4]. Enfin la reine Anne d'Autriche elle-même, jusqu'alors inclinée à la modération, était devenue « feu et flammes » [5] : on peut dire qu'il n'y avait qu'une voix à Saint-Germain en faveur des résolutions les plus sévères contre le Saint-Siège et même contre le nonce.

Ce dernier, en recevant l'ordre décisif qui lui était communiqué avec tant de rudesse, fut vivement ému, mais s'efforça encore de retarder son départ. Il pria l'exempt

1. « Per un simplice esente delle guardie. » Dép. de Grimani, *ibid.* — « L'officiale che me l'haveva portato. » Dép. du nonce, 12 septembre. Arch Vat., n° 121.

2. Dép. de Grimani, *ibid.*

3. *Ibid.*

4. Dép. de Grimani du 19 septembre. « Alcuni proposero di mandare li sbirri e sergenti in luogo delli moschettieri ad accompagnarlo. »

5. « La stessa Regina madre ch'era al principio portata al bene, di presente ella pure e tutta ardore e foco. » *Ibid.*

de lui permettre au moins d'écrire à M. de Lionne pour demander le temps d'aviser le pape de l'état des choses. Cet officier y consentit sans donner d'autre délai que jusqu'au lendemain matin. Le nonce en profita sur-le-champ pour expédier le comte Guastavillani à M. de Lionne avec un billet pour le ministre : ce gentilhomme n'étant pas revenu le soir, le nonce, de plus en plus inquiet, envoya un autre messager, mais dans la nuit il apprit « que le roi avait défendu à M. de Lionne d'ouvrir la lettre et de répondre » [1]. Il n'y avait plus à hésiter : « Je me mettrai demain en route, écrivit-il aussitôt à sa Cour : une plus longue résistance ne pourrait qu'exaspérer le roi sans résultat utile et faire augmenter encore les rigueurs dont je suis l'objet : déjà les mousquetaires interdisent à toute personne de communiquer avec moi » [2]. Au dernier moment, il avait pensé à solliciter un ordre écrit constatant qu'il ne cédait qu'à la force, mais il avait réfléchi avec raison que la violence n'était que trop évidente [3].

Il partit donc le 13, accompagné d'un seul secrétaire, le sieur Montauri, ayant laissé à Paris deux autres attachés à la nonciature, le sieur Conti qui était malade, et don Giovanni a Lapide chargé des affaires courantes [4]. Il choisit la route de Lyon pour être à même de rencontrer les courriers de Rome, et fit savoir le même jour à son gouvernement son intention d'aller à petites journées et de saisir tous les prétextes possibles de traîner en longueur si son escorte lui en laissait la facilité. Il espérait être laissé libre à Lyon de se rendre à Avignon, c'est-à-dire sur territoire pontifical, et comptait y rester jusqu'à nouvel ordre [5]. C'était une illusion. Le roi entendait au contraire

1. Dép. de Grimani, 12 septembre, *loc. cit.*
2. Arch. Vat., dép. du nonce, 12 septembre, 121.
3. Arch. Vat., dép. du nonce, de Corbeil, 14 septembre, *loc. cit.* — Dép. de Grimani, 12 septembre. — On a cru à Rome que cette démarche avait été faite (voir A. É., Résumé du consistoire, déjà cité), mais le témoignage du nonce est formel.
4. Arch. Vat., 123.
5. Arch. Vat., dép. du nonce (de Gonesse, 12 septembre), *loc. cit.*

hâter son voyage et surtout ne pas permettre à un personnage aussi considérable d'entrer dans le Comtat Venaissin, où le cabinet du Louvre avait déjà pris des mesures que nous exposerons par la suite.

Le départ eut lieu en grand appareil : vingt-cinq mousquetaires précédaient le carrosse du nonce et vingt-cinq autres le suivaient [1]. Le cortège était à peine en route qu'il fut rejoint par l'ambassadeur de Venise qui venait prendre congé de son collègue et demanda au commandant de l'escorte, qui se nommait M. de Casaux [2], l'autorisation d'entretenir le nonce. Cet officier s'y refusa d'abord : la veille en effet, à Gonesse, l'ambassadeur d'Espagne n'avait obtenu qu'avec peine d'entrer chez Mgr Piccolomini, ne l'avait vu qu'en présence de deux gardes, et sous la condition que l'entretien aurait lieu en français [3]. Le commandant répondit donc à Grimani qu'il avait ordre de ne laisser qui que ce fût parler au nonce. Le Vénitien insista sur sa qualité, déclarant d'ailleurs qu'il se bornerait à un simple compliment, et qu'au besoin il consentirait, comme avait fait l'ambassadeur d'Espagne, à entretenir son collègue par-devant témoins. Sous cette réserve, l'entrevue eut lieu, en plein champ : Mgr Piccolomini, après avoir vivement remercié Grimani de sa démarche affectueuse, se montra fort affligé du traitement sévère qu'il subissait, ajoutant qu'on ne lui avait même pas laissé parler à son confesseur, de sorte qu'il n'avait pu dire la messe avant de partir. Grimani lui exprima ses condoléances, et, après qu'il l'eut quitté, il recommanda instamment à M. de Casaux d'avoir tous les égards possibles pour le représentant du Saint-Père. Le cortège se remit

1. A. É., Résumé lu au consistoire, déjà cité.

2. M. de Casau ou Casaux. « Le petit Casau », dit Bussy-Rabutin. Mémoires, II, p. 129. — Il fut depuis gouverneur de Bergues (1668), de Furnes (1674), maréchal de camp en 1676 et mourut gouverneur de Thionville en 1681. (Voir *Corresp. de Bussy-Rabutin*, V, p. 21.)

3. Dép. de Grimani, 19 septembre, *loc. cit.* A. É., Résumé lu au consistoire, déjà cité.

aussitôt en route rapidement, et l'ambassadeur de Venise, qui avait été fort choqué des rigoureuses consignes données à l'escorte, s'empressa d'aller s'en plaindre à M. de Lionne. Le marquis de la Fuente avait exprimé de son côté, après sa visite à Gonesse, le même mécontentement au ministre. Celui-ci fit aux deux ambassadeurs des excuses plus ou moins sincères, alléguant qu'assurément les ordres généraux transmis aux gardes ne concernaient pas les agents étrangers, mais que les soldats n'avaient point su faire les distinctions convenables [1].

La première station du nonce fut à Corbeil, d'où il écrivit le 14 à son gouvernement. Il était très découragé : « je me vois, dit-il, entièrement perdu »; il rappelle que, depuis l'arrivée du courrier de M. de Créqui, les ministres ont refusé non seulement de traiter avec lui, mais encore d'ouvrir ses lettres. Il ajoute que M. de Lionne, s'entretenant avec un familier de la nonciature, avait déclaré que le pape ne donnait que des mots et se trompait fort s'il croyait satisfaire ainsi Sa Majesté; que notamment la Cour de France accusait le cardinal Impériali d'avoir excité les Corses en les appelant poltrons et leur disant de se réunir pour mettre à terre une quarantaine de Français; enfin que lui-même ne savait pas où on le conduisait, ses gardes refusant toute réponse à cet égard [2].

Tant d'émotions avaient ébranlé sa santé, car à Fontainebleau où il séjourna le 16, il était trop souffrant pour écrire, et le courrier fut signé par son secrétaire Montauri [3]. Il continua néanmoins son voyage sans interruption, car, le 19, il rencontra un messager de Rome à la Charité-sur-Loire [4], mais il ne put avoir ses dépêches sans difficulté, M. de Casaux s'opposant à ce qu'elles lui fussent remises et même ayant fait arrêter le courrier. A demi par ruse,

1. Dép. de Grimani, 19 septembre, *loc. cit.*
2. Arch. Vat. div. dép. du nonce (de Corbeil, le 14 septembre), vol. 121 et 123.
3. *Ibid.*, dép. de Montauri, Fontainebleau, 16 septembre, vol. 123.
4. *Ibid.*, dép. du nonce du 24 septembre, vol. 121.

à demi par persuasion, il obtint cependant qu'on lui laissât prendre ses lettres, et même qu'un cavalier de l'escorte fût expédié à Saint-Germain pour porter à M. de Lionne les autres dépêches du portefeuille. Il joignit à cet envoi un billet où il se plaignait avec amertume au ministre d'une telle contrainte et du nouvel affront qui lui était fait par l'emprisonnement du messager du Saint-Siège. Ces instances ne furent pas inutiles : bien que M. de Lionne eût renvoyé le paquet sans l'ouvrir, le messager fut du moins relâché, et le nonce assure même que le commandant des mousquetaires demanda, sur son désir, la révocation de l'ordre donné aux postes de retenir les courriers du pape [1].

Le 20 ou 21, on arriva à Nevers. Là, Mgr Piccolomini, pour avoir un prétexte d'attendre, « fit rompre son carrosse ». Il avait appris en effet que le nouvel ambassadeur de Louis XIV à Venise, M. de Bonzi, évêque de Béziers [2], allait passer par Nevers où ses chevaux étaient commandés à la poste, et il souhaitait fort l'entretenir, espérant en recevoir « quelque bonne nouvelle ». Mais le carrosse fut réparé le 22, et il fallut partir en toute hâte : M. de Bonzi, qui voulait au contraire éviter cette entrevue, n'entra à Nevers que le lendemain [3].

Mgr Piccolomini s'arrêta le 24 à Varennes [4], et le 1er octobre il atteignait Lyon après avoir trouvé moyen, dit-il, de tirer de long de manière à faire durer dix-huit jours un voyage qui s'effectuait d'ordinaire en une semaine : « Je n'y suis parvenu, ajoute-t-il, qu'avec beaucoup de

1. Arch. Vat., dép. du nonce du 24 septembre, vol. 121.

2. G. de Bonzi, d'origine italienne, évêque de Béziers, ambassadeur à Venise de 1662 à 1664, puis en Pologne de 1664 à 1670. Créé à cette époque archevêque de Toulouse, il fut envoyé comme ambassadeur à Madrid, où il succéda au marquis de Villars, de 1670 à 1671.

3. A. É., Correspondance de M. de Bonzi, Venise, I, 82, 1662. Dép. du 23 septembre, datée de Nevers, n° 123.

4. Arch. Vat., dép. du nonce datée de Varennes, 24 septembre. Bien que la dépêche ne donne aucune indication sur cette ville et qu'il y ait plusieurs Varennes dans la Nièvre, il est certain qu'il s'agit ici de Varennes-sur-Allier, gros bourg de 2 400 hab., qui est situé sur la route de Lyon.

peine : c'était sans doute prolonger ma captivité, mais je pensais avoir dans l'intervalle des réponses à mes deux courriers du 12 et du 14[1] » (de Gonesse et de Corbeil). Son espoir avait été trompé, mais il n'avait pas perdu son temps; malgré la surveillance dont il était l'objet, il avait trouvé moyen de prévenir le vice-légat d'Avignon des nouvelles inquiétantes qu'il avait reçues au sujet du Comtat Venaissin, d'envoyer quatre lettres à Paris à l'ambassadeur de Venise et à d'autres amis; enfin, en passant à la Palisse, lorsque le paquet refusé par M. de Lionne lui fut rendu, il réexpédia le courrier par la traverse avec ordre de remettre à Grimani les dépêches que le ministre n'avait pas voulu ouvrir : le nonce priait en même son collègue de présenter ces plis directement à Sa Majesté[2]. Quoi qu'il en fût, une fois à Lyon, il estima que les envois de Rome étant évidemment retenus à la frontière, il devenait inutile de faire de nouveaux efforts pour prolonger son voyage, et, le 2 octobre, il passait le pont de Beauvoisin qui séparait la France des États du duc de Savoie.

Son escorte alors prit congé de lui. En quittant le commandant, le nonce lui dit « qu'en son particulier, il tiendrait toujours à honneur de se déclarer et de se montrer le très humble et dévoué serviteur du roi et qu'il se flattait que ces sentiments seraient agréés de Sa Majesté; mais qu'il espérait aussi de la piété et de la prudence du roi qu'il prendrait en considération la violence dont on avait usé envers le nonce de Sa Sainteté et les efforts du Saint-Père pour donner à Sa Majesté toute satisfaction convenable »[3]. Ce langage, fort mesuré après un traitement aussi rigoureux, atteste l'esprit patient et sage de l'éminent

1. Arch. Vat., dép. du nonce, datée de Lyon, 1er octobre.

2. *Ibid.*, dépêches du nonce, de Chambéry, datées du 3 octobre. Le nonce n'indique pas dans ce curieux récit comment il s'y est pris pour tromper la surveillance de M. de Casaux. Il dit seulement : « in tutto il tempo che sono stato così rigorosamente custodito, ho pero trovato modo di scrivere quattre volte a Parigi, etc. »

3. *Ibid.*, dépêche du nonce, datée de Chambéry, 3 octobre 1662, *loc. cit.*

diplomate qui avait été ainsi la victime des événements, et qui se trouvait, comme il arrive trop souvent dans les affaires politiques, châtié pour la faute des autres. Mgr Piccolomini avait déployé au cours de cette crise, et dans les circonstances les plus délicates, une énergie et une activité vraiment extraordinaires. Il avait eu à supporter l'indignation de la Cour de France, et — ce qui est particulièrement pénible pour un agent — à défendre, expliquer, atténuer, des procédés qu'il ne pouvait pas au fond approuver. Pénétré cependant d'un inaltérable respect pour le Saint-Siège, il s'était maintenu sans défaillance sur le terrain où le pape avait cru devoir se placer, et sans s'épargner lui même, sans compter pour quoi que ce fût ses ennuis et même ses souffrances personnelles, toujours sur la brèche, l'esprit en éveil, le cœur plein du sentiment de ses devoirs, il était demeuré constamment l'avocat intrépide de la cause qui lui était confiée. Il se retirait, vaincu par la force, avec une dignité hautaine et douce; il emportait l'estime de la France et il avait mérité la gratitude de son gouvernement. Il gardait devant l'histoire le noble caractère d'un opprimé dont le courage n'avait pas faibli.

Il fut accueilli à Pont-de-Beauvoisin par l'auditeur du nonce de Turin, qui lui apporta les compliments empressés et les offres de service du duc de Savoie. Le cardinal Chigi lui avait envoyé de son côté le secrétaire de la nonciature Liberati, chargé de lui faire connaître l'approbation du Saint-Père pour sa conduite et ses sympathies pour ce qu'il avait souffert [1], et aussi de lui remettre une lettre où ces sentiments étaient exprimés :

« Votre Seigneurie, écrivait le cardinal, a montré pleinement dans le malheur sa prudence et sa sagesse accoutumées : Sa Sainteté apprécie grandement la circonspection et la sagacité avec laquelle vous avez agi aussi bien que l'habileté dont vous avez usé pour faire différer autant que possible les résolutions

1. Arch. Vat., dép. du nonce, datée de Chambéry, 3 octobre 1662

du roi. Je vous envoie tous les éloges et tous les remerciements du Saint-Père pour les services que vous avez ainsi rendus au Saint-Siège, et je vous prie de vous consoler par cette pensée et par l'espérance qu'avec l'aide de Dieu les agitations présentes cesseront et que nous retrouverons la paix et le bon accord [1]. »

Après avoir pris lecture de cette lettre, le nonce se rendit, le jour même, à Chambéry, où il fut reçu en l'absence du gouverneur de la ville M. de la Pérouse, par le fils de ce personnage, et où il put enfin se reposer de tant de fatigues [2]. Il y resta longtemps, car son rôle était joué et les négociations qui suivirent furent conduites en dehors de lui. On sent, dans les quelques lettres qu'il écrivait à Rome en octobre et en novembre [3], toute la tristesse que laisse dans l'âme des hommes politiques, après les événements auxquels ils ont pris une part active, l'abstention que leur imposent parfois les circonstances. Du moins parmi les plaintes qu'il fait parfois entendre sur la tristesse de sa résidence, à travers ses mélancoliques retours sur les caprices de la fortune qui l'ont envoyé de la nonciature de France à l'auberge de Chambéry [4], on retrouve sans cesse dans sa pensée un désir de conciliation qui lui fait honneur. Les nouvelles qu'il recevait de ses amis, surtout de l'ambassadeur de Venise qui lui était demeuré très fidèle [5], lui apprenaient la marche des affaires et le peu de succès des pourparlers engagés entre les deux Cours. Il en était vivement touché, et s'empressait d'envoyer à son gouvernement les lettres de ses correspondants : tout en usant des formes les plus enveloppées et respectueuses dans ses com-

1. Arch. Vat., dépêche du cardinal Chigi au nonce, datée de Rome, 24 septembre.
2. Arch. Vat., dép. du nonce, Chambéry, 3 octobre.
3. Arch. Vat., dép. du nonce du 6 octobre, du 20, du 27 octobre, du 11, du 18, du 23 novembre.
4. Arch. Vat., dép. du nonce du 6 et du 13 octobre : « Mi trovo staccato dalla nunciatura di Francia in questo luogo di Chambery.... Si fà tanto più sentire l'incommodità dell' alloggio in un' osteria. »
5. Arch. Vat., lettres de Grimani au nonce, datées de Paris, 3 et 18 novembre.

munications, il appelait avec instance l'attention du cardinal Chigi sur « les circonstances et les symptômes », il invoquait « les remèdes les plus opportuns » [1]. Ce langage modéré était méritoire chez un diplomate qui avait été traité avec si peu de ménagements par la Cour de France, et il ne pouvait être suspect au Saint-Siège après tant de preuves de dévouement. On ne saurait déterminer la part d'influence qu'il a eue sur la suite des affaires, mais il est certain, du moins, que le Saint-Père ne lui en sut pas mauvais gré, car Mgr Piccolomini, rappelé l'année suivante à Rome, reçut du pape l'abbaye de Beaupré en Lorraine [2], et fut élevé en 1664 à la dignité de cardinal [3]. C'était un acte de simple justice, mais l'équité des gouvernements envers les diplomates qui ont été mêlés à des incidents qui leur déplaisent est assez rare pour que l'on signale avec éloge ceux qui savent récompenser les services rendus.

1. Arch. Vat., dép. du nonce au cardinal Chigi, Chambéry, le 23 novembre.
2. A. É., Rome, VII, 148, Bourlemont à Lionne, 26 décembre 1662, fol. 150.
3. Sa promotion est du 14 janvier 1664. (Gaz. de France, 1664. Corresp. de Rome, p. 139.) Il mourut le 24 mai 1681, à soixante-douze ans.

CHAPITRE VIII

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE JUSQU'AUX CONFÉRENCES DE SAN QUIRICO

(SEPTEMBRE 1662)

I. — II. — III. Direction politique du cabinet français. — Le roi informe des faits les autorités du royaume. — Il fait connaître les événements aux Puissances étrangères. — Impression des divers États. — Le roi se préoccupe particulièrement de l'Espagne. — M. de la Feuillade, archevêque d'Embrun, ambassadeur à Madrid. — Attitude réservée de Philippe IV. — IV. Lettres du roi et de M. de Lionne à la reine Christine. — Irritation de la Cour de France contre cette princesse. — V. Tactique du cabinet français. — Lettre du roi au duc de Créqui. — VI. Divers projets de réparation. — VII. M. de Bourlemont et le Saint-Père. — Audience du 9 septembre. — M. de Bourlemont et le corps diplomatique. — Disgrâce du cardinal Orsini. — VIII. Nouvelle lettre du pape au roi (12 septembre). — IX. Dispositions du Saint-Siège. — Incidents divers, fluctuations de sa politique. — Départ des Corses. — Leur passage devant le palais Farnèse. — X. Communication diplomatique du cardinal Chigi. — Fâcheuses discussions. — XI. Affaire des évêques du Puy et d'Évreux. — XII. Avis de divers évêques et théologiens français, Grimaldi, le cardinal de Retz, l'abbé Siri. — XIII. Documents divers sur la culpabilité des Corses et du Saint-Siège. — XIV. Opinion de la Cour de France. — Son désir d'une solution pacifique. — XV. Le duc de Créqui reste seul chargé des négociations futures. — Le roi exige des satisfactions péremptoires. — Sa procédure diplomatique.

I

Pendant que le nonce s'acheminait vers la frontière, le gouvernement de Louis XIV étudiait de plus près les éléments de sa conduite future. Ses idées n'étaient pas en effet complètement fixées sur la mesure de ses exigences, M. de Lionne ne les avait laissé entrevoir dans l'entrevue

de Suresnes que d'une manière assez vague. Mieux instruit des faits depuis l'arrivée du second courrier du duc de Créqui, le roi, après avoir expulsé le nonce, entendait réclamer désormais des réparations beaucoup plus étendues : il ne voulait toutefois s'avancer qu'avec une certaine prudence, ne comprenant pas très bien encore les projets de la Cour de Rome. Le Saint-Siège d'ailleurs était également indécis. Les deux adversaires s'observaient l'un l'autre, risquant çà et là, pour tâter le terrain, des paroles ou des actes menaçants, mais ne voulant pas engager de négociation précise avant d'être mieux éclairés. Louis XIV espérait que le pape, pressé par l'évidence du droit et la crainte de son ressentiment, ferait des concessions acceptables. Alexandre VII se flattait de voir la première « furie française » s'éteindre vite comme un feu de paille et comptait en traînant de long s'en tirer à bon marché [1]. Il y eut donc, en septembre, une période purement stratégique, remplie par des démarches, des menaces, des procédés hostiles, enfin par tout le manège d'ennemis qui cherchent à prendre les meilleures positions possibles en vue de la lutte future. Nous essayerons de résumer rapidement la multitude de documents émanés des deux Cours et se contredisant à l'envi, et nous nous attacherons seulement aux pièces et aux incidents qui caractérisent leur politique mutuelle et permettent d'apprécier la situation.

II

Louis XIV se préoccupa d'abord de justifier aux yeux de ses peuples l'expulsion du nonce. Il adressa au maréchal d'Aumont, gouverneur de Paris [2], une lettre officielle

1. Je lis dans une *note de Rome*, datée du 11 septembre : « Le Pape dit hautement que ce ne sera autre chose qu'une *furie française*, qui veut dire de peu de durée ». A. É., Rome, 146, f° 137.

2. Antoine d'Aumont, duc et pair, maréchal de France, gouverneur de Paris, mort en 1669.

dans laquelle en lui faisant part des événements « sans exemple » qui s'étaient passés à Rome, il lui annonçait la mesure prise à l'égard du représentant du pape « pour obtenir les réparations nécessaires ». Il lui ordonnait en outre d'en informer les Parisiens, de publier sa lettre avec une relation des faits et de faire vendre cette feuille dans les rues [1]. En même temps, la *Gazette de France* donnait régulièrement à ses lecteurs des correspondances de Rome rédigées au ministère des Affaires étrangères [2], où les événements ainsi que la conduite des autorités pontificales étaient exposés avec une violence calculée pour provoquer l'indignation de la France entière.

D'un autre côté, le gouvernement prit soin de faire connaître aux principales Puissances tous les détails de l'incident. Non seulement il lui importait de les raconter lui-même sans se laisser prévenir par les circulaires envoyées de Rome aux nonces, mais la violation du droit des gens touchait toutes les Cours et le roi ne doutait pas qu'elles ne prissent parti pour lui dans une question d'intérêt commun : « J'ai donné part en Espagne, en Allemagne, et généralement à tous les princes catholiques, écrit-il au duc de Créqui, de l'offense qu'on m'a faite à Rome en votre personne » [3]. Toutefois, par un scrupule qui montre bien à quel point les affaires religieuses et politiques étaient alors connexes, il s'abstint d'en entretenir les Puissances protestantes : « Je n'ai rien fait savoir, ajoute-t-il, aux princes

1. *Dispacci, etc.*, déj. cit. Dép. de Grimani du 19 septembre.

2. On y retrouve parfois sans changement des paragraphes extraits des dépêches de l'ambassadeur. M. de Lionne envoie d'ailleurs la *Gazette* à M. de Créqui en des termes qui ne laissent aucun doute sur l'intervention de ses bureaux. On voit que dès lors le gouvernement français savait user de la presse. Voir notamment une lettre de Lionne à Créqui du 6 octobre (A. É., Rome, 147, f° 75), où il lui annonce le numéro de la *Gazette* du même jour : « Je me persuade, dit-il, qu'elle vous donnera quelque chatouillement de sensualité : vous verrez du moins qu'on songe à vous autant qu'il est juste et qu'on s'y applique même avec plaisir ». En outre, craignant que Renaudot n'ait pas achevé son tirage au moment du départ du courrier, il envoie à M. de Créqui une copie de l'article.

3. A. É., Rome, 146, le roi à Créqui, 8 septembre 1662.

d'une autre religion qui ne sont déjà que trop mal disposés envers la Cour de Rome »[1]. En réalité l'Angleterre, le Brandebourg, et les petits États allemands ne pouvaient intervenir utilement dans ce différend ni auprès du roi ni auprès du Saint-Siège : les seuls gouvernements qui, par leur attitude et leurs démarches, étaient en mesure d'en hâter la solution étaient l'Empire, les États italiens, et surtout l'Espagne.

L'Empire désirait autant que possible ne point se mêler directement dans la querelle. Pendant les négociations qui suivirent, il ne joua qu'un rôle effacé. La France n'avait pas alors d'ambassadeur à Vienne et les relations de Louis XIV avec l'Empereur étaient correctes, mais très froides : les deux souverains ne s'écrivaient point depuis quatre ans[2]. Cependant la Cour de Vienne, ainsi que nous l'avons rappelé, ayant blâmé et puni la conduite du marquis Mattei[3], le roi pouvait compter sur la bienveillante neutralité de l'Empereur et ne souhaitait pas davantage.

Il avait au contraire les plus fortes raisons de désirer et d'espérer le concours des États italiens. Le Piémont, Gênes, Venise, Florence, étaient, il est vrai, attachés au Saint-Siège par sentiment catholique et se défiaient des ambitions qu'on supposait à la France dans le nord de la péninsule, mais le roi savait qu'ils n'aimaient point la famille Chigi et que le prestige de la maison de Bourbon était très grand sur leur esprit; il pensait à bon droit que

1. A. É., Rome, etc.

2. Régnier Des Marais, *loc. cit.*, p. 147. Ce fut seulement à la fin de septembre 1662 que la correspondance fut reprise par l'envoi convenu et simultané de deux lettres, l'une du roi, l'autre de l'empereur, datées l'une et l'autre du 20 juin.

3. « On a trouvé [à Vienne] fort à dire que le marquis Mattei ait accepté l'emploi qu'on lui a donné à Rome, et l'Empereur a rejeté fort loin les propositions que les parents du Pape lui ont fait faire par ledit marquis d'une ligue particulière du Pape avec l'Empereur. » A. É., Venise, I, 82 : dép. de l'évêque de Béziers du 21 novembre 1662, f° 159. — « Le comte Czernin m'a dit que l'Empereur était si fort dans les intérêts de Votre Majesté qu'ayant su la faute qu'avait faite le marquis Mattei de prendre emploi dans les troupes du Pape, il lui avait ôté le soin de ses affaires. » *Ibid.*, dép. du 25 novembre, f° 164.

leur opinion et leurs efforts à Rome, s'ils étaient favorables à la cause française, auraient nécessairement une influence considérable sur le Saint-Père, et qu'en outre, dans le cas où une lutte armée deviendrait nécessaire, le passage sur les territoires piémontais, génois et florentin serait indispensable aux troupes d'invasion. Il lui fallait donc se ménager les sympathies de ces gouvernements. A Turin, il était à peu près certain de rencontrer de la bonne volonté : madame Chrétienne, fille de Henri IV, dont la régence avait été si glorieuse, avait conservé sous le règne de son fils, Charles-Emmanuel II, une autorité morale due à son âge, à ses vertus, aux services éclatants qu'elle avait rendus à la maison de Savoie : elle en usait pour maintenir les meilleures relations avec la France. Venise et Florence étaient beaucoup moins sûres. La République ne pouvait voir qu'avec chagrin et impatience s'élever un dissentiment entre le roi de France dont elle espérait et sollicitait sans cesse les subsides d'hommes et d'argent, et le Saint-Père dont les appels aux princes chrétiens en faveur d'une ligue contre les Ottomans servaient sa politique. Il était donc à peu près inévitable qu'elle ne se déclarerait ni contre l'un ni contre l'autre, ne voulant s'aliéner aucun de ces puissants appuis, mais qu'elle chercherait à les concilier. Son ambassadeur à Paris était, dès le premier jour, entré dans cette voie : on se méfiait un peu de son envoyé à Rome, Bassadonna, qui passait pour très dévoué au Saint-Siège [1], mais on espérait mieux de Quirini, son successeur désigné. En tout cas, Louis XIV avait hâté le départ de son ministre, l'évêque de Béziers. On a vu plus haut que celui-ci suivait à quelques heures de distance la même route que le nonce et avait évité de le rencontrer [2] : dans la même pensée, il eut soin en arrivant à Venise de se maintenir sur la réserve avec le nonce du pape auprès de la République, tenant à garder ses cou-

1. A. É., dép. de l'évêque de Béziers, 4 novembre 1662 (Venise, I, 82).
2. Voir chap. précédent, § IX.

dées franches et à débattre, en dehors de toute relation personnelle, les intérêts de son maître [1]. Quant à Florence, le grand-duc Ferdinand de Médicis [2], bien qu'il eût fait la guerre au pape vingt ans auparavant, était un souverain fort pacifique, et il n'y avait pas lieu de douter qu'il ne fît très sincèrement tous ses efforts pour favoriser une entente : son fils Côme venait d'épouser une princesse de la maison de France, Marguerite-Louise d'Orléans, cousine de Louis XIV, et quoique ce mariage fût dès lors assez orageux, il avait établi de bons rapports entre les deux Cours [3]. D'autre part, le cardinal de Médicis, oncle du grand-duc, était doyen du Sacré Collège, et l'on pouvait craindre de ce côté une influence contraire aux vues de la France : aussi le roi ne manqua-t-il point d'écrire plusieurs fois à ce personnage au sujet de l'incident en lui marquant une déférence toute particulière. On verra que le cabinet toscan, très inquiet d'une lutte éventuelle entre la France, son amie, et le Saint-Siège, son plus proche voisin, mit tout en œuvre pour faciliter les négociations ultérieures [4].

Les duchés de Parme et de Modène intéressaient spécialement, comme on sait, la politique française ; aussi dès la première nouvelle de l'attentat du 20 août, les questions de Castro et de Comacchio parurent l'un des éléments de

1. A. É., dép. de l'évêque de Béziers, 28 octobre 1662, *loc. cit.*

2. Ferdinand II de Médicis, fils de Côme II, né en 1610, mort en 1670. Il avait fait en 1641, 1642 et 1643, des campagnes malheureuses contre le Saint-Siège. C'était un prince assez faible, à qui l'on doit reprocher d'avoir abandonné la cause de Galilée : mais il encouragea les lettres et les arts et fut assez populaire en Toscane.

3. Marguerite d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII, née en 1644, mariée en 1661, à Côme de Médicis prince héritier de Toscane. Après avoir mené une conduite étrange à Florence, elle retourna en France en 1675, et ne revit plus son mari qu'elle avait en aversion. Elle avait eu deux fils, Ferdinand, mort en 1713, et Jean-Gaston, qui fut le dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis. Elle mourut à Paris en 1721.

4. L'évêque de Béziers note ces dispositions dans sa correspondance. Il raconte, à la date du 28 octobre, que le prince Matias, frère du grand-duc, « a écrit à don Mario qu'il fallait se presser d'apaiser Sa Majesté ou que l'on n'y sera pas à temps ». A. É., Venise, *loc. cit.*

la discussion à suivre avec la Cour de Rome : elles devinrent malheureusement plus tard et demeurèrent longtemps l'obstacle capital à un accord. Le roi écrivait donc, dès le 8 septembre, au duc de Créqui, sans s'expliquer encore, il est vrai, de ses intentions : « Je suis sur le point de dépêcher d'Aubeville à Parme et à Modène : il aura charge de s'entendre avec vous et de vous informer de tout ce qu'on lui dira sur les commissions dont il sera chargé » [1]; le même jour M. de Lionne disait à l'ambassadeur : « Je crois que le voyage de M. d'Aubeville à Parme et à Modène leur donnera bien la puce à l'oreille et avec raison » [2]. L'agent de Parme à Paris, l'abbé Siri, avait été volontairement indiscret en causant avec le nonce quelques jours auparavant « en rase campagne » : il avait fait allusion à une revendication de Castro; en entendant ces mots, « le nonce, écrit Lionne, devint rouge comme du feu et dit que c'était une affaire consommée. — Oui, repartit l'abbé, au compte du pape, mais non pas à celui que fait mon maître [3]. »

Mais une Puissance préoccupait et à bon droit plus vivement encore Louis XIV. C'était l'Espagne.

III

Philippe IV était intéressé dans la question à tous les titres. En qualité de Roi Catholique, particulièrement dévoué au Saint-Siège par la tradition de ses pères aussi bien que par sa foi personnelle, il semblait en quelque sorte le champion naturel du pape. Mais, en qualité de beau-père de Louis XIV, il paraissait qu'il dût prendre fait et cause pour son gendre offensé. Si, d'autre part, comme représentant d'une des plus anciennes monarchies de l'Europe, il ne pouvait rester indifférent à l'outrage qu'avait reçu la majesté royale, la France était l'antique

1. A. É., Rome, *loc. cit.*, 8 septembre, 146, f°s 120 et 121.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* Voir plus loin, sur l'abbé Siri, la note de ce chapitre, § XII.

ennemie de sa maison, sa rivale directe, et ne lui inspirait aucune bienveillance. En outre il était signataire du traité des Pyrénées, et, si l'on soulevait la question de Castro, il avait tout droit d'intervenir. Enfin comme possesseur de Milan et du royaume de Naples, il ne devait pas moins que les autres princes de la Péninsule, craindre les suites d'une lutte entre la France et le Saint-Siège. L'affaire pouvait prendre une extension inattendue, un caractère européen, et remettre en cause la paix générale après de si longues guerres à peine terminées. La misérable émeute des Corses allait-elle amener une conflagration redoutable et tout au moins troubler profondément l'Espagne, la France et l'Italie?

Louis XIV se rendait compte des divers motifs qui pouvaient faire hésiter son beau-père, et de plus — ce qui compliquait singulièrement son action politique — il était préoccupé d'une pensée transversale : il ne voulait à aucun prix d'une médiation espagnole. Il mettait son amour-propre à venir à bout du Saint-Siège par ses ressources personnelles : en un mot, il entendait avoir le cabinet de Madrid pour allié et non pas l'accepter comme arbitre. La ligne de conduite à tenir exigeait donc la diplomatie la plus déliée. Aussi le roi, pour prévenir, s'il était possible, toute discussion sur ce point, résolut-il de s'adresser aussitôt et directement à son beau-père, de faire appel à son amitié et de l'engager de prime abord dans sa cause.

La combinaison était bonne, mais il fallait se hâter. Le nonce du pape à Madrid, homme fort actif, se tenait prêt à contrecarrer toute démarche française. Louis XIV n'augurait pas bien des intentions du marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne à Paris : « Il a donné de certains conseils, écrit-il le 13 septembre, et fait certaines diligences et démonstrations publiques avec le nonce dont il eût pu se passer » [1]. On a vu cependant que Mgr Picco-

1. A. É., Espagne, t. II, 1662, n° 43. Dépêche du roi à l'archevêque d'Embrun, 13 septembre.

lomini n'était pas très satisfait de son collègue; mais le roi était fort susceptible en cette affaire : il se défiait même du cardinal d'Aragon, tout en affectant d'apprécier le caractère courtois de sa conduite, et il écrivait sur ce point à l'ambassadeur de France à Madrid [1] :

« Si ce cardinal avait voulu témoigner plus de chaleur qu'il n'a fait pour mes intérêts et seconder le duc de Créqui comme celui-ci l'aurait fait à son égard si pareil outrage lui était arrivé, toutes choses se fussent passées bien différemment. Il n'a pas à la vérité manqué de civilité et d'honnêteté, mais il s'est arrêté là, n'ayant même jamais demandé une seule audience au Pape pour lui remontrer les grands inconvénients qui arriveraient de la mauvaise conduite de ses parents et de ses ministres. Il est sans doute que s'il eût voulu faire seulement le semblant d'assembler ses amis de la dépendance du Roi mon beau-père, la crainte de cette jonction aurait tellement effrayé la Cour de Rome qu'elle n'aurait pas tardé un instant à me satisfaire pleinement. Mais il doit avoir suivi ses ordres ou cru de mieux rencontrer les intentions de son maitre dans cette indifférence et cette froideur [2]. »

De tel symptômes n'étaient pas fort rassurants, mais le roi eut la sage hardiesse de ne point s'y arrêter. Il alla au but sans retard et chargea son ambassadeur de demander en son nom « deux marques d'amitié » à Sa Majesté Catholique. La première était « sa parole de ne recevoir, ni pendant la vie ni après la mort d'Alexandre VII, la famille Chigi et le cardinal Imperiali sous sa protection ». La seconde, en cas de guerre avec le pape, d'accorder le passage aux troupes françaises par le Milanais. Il ajoutait qu'il espérait même que Philippe IV interdirait au nouvel

1. Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid de 1661 à 1668. Il était oncle du maréchal de la Feuillade.

2. Le cardinal d'Aragon avait été, comme on l'a vu au chapitre v, § XVIII, personnellement fort correct, mais il n'avait pas pris parti officiellement pour son collègue. Il attendait les ordres de sa Cour, dont il connaissait trop bien la politique circonspecte et les intérêts complexes pour oser la compromettre par quelque démarche hasardée.

ambassadeur d'Espagne désigné pour le Saint-Siège, don Pedro d'Aragon, frère du cardinal de ce nom, d'entrer dans Rome avant que la France ait obtenu satisfaction[1]. Ces demandes étaient de la plus haute importance puisqu'elles impliquaient l'adhésion du cabinet de Madrid à la politique française, la mise en disgrâce de la famille Chigi, et plus encore le concours effectif de l'Espagne à une expédition éventuelle par la concession du passage des troupes à travers une province de la Monarchie. Mais en même temps, ce qui rendait la mission de l'ambassadeur plus difficile encore, Louis XIV l'invitait à écarter toute idée de médiation : « Je suis assuré, disait-il, que mon beau-père aurait grand soin de mes intérêts, mais outre que je ne mettrai jamais mon honneur en compromis, sa personne est trop éloignée et ses ministres trop froids et ont trop de désir de plaire à la Cour de Rome pour m'en confier à eux, quelques ordres qu'ils puissent recevoir »[2].

L'ambassadeur de France à Madrid, Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, était en bonne situation à la Cour d'Espagne. Ce diplomate, un peu lent, verbeux dans son langage, ne manquait ni de lumières, ni de sagacité. Les formes pompeuses de ses discours ne déplaisaient pas au cabinet de Madrid dont les allures étaient toujours embarrassées et qui aimait à traîner en longueur. Avant de recevoir les instructions que j'ai citées plus haut, il avait eu, le 17 septembre, audience de Philippe IV pour l'aviser de l'attentat du 20 août. Sa Majesté Catholique s'était bornée à répondre sans marquer aucune émotion : « Cette affaire s'arrangera », et, sur une insinuation relative aux duchés de Parme et Modène, le roi ajouta laconiquement : « Je suis

1. A. É., Espagne, *loc. cit.*, dép. du roi du 13 septembre. Nous avons dit plus haut que le cardinal d'Aragon n'était qu'intérimaire de l'ambassade d'Espagne à Rome, depuis le départ de don Ponce de Léon et jusqu'à l'arrivée de don Pedro d'Aragon, son frère, titulaire du poste.

2. A. É., Espagne, *loc. cit.*

informé de leurs intérêts et je prendrai une décision »[1]. La Cour d'Espagne paraissait donc vouloir observer jusqu'à nouvel ordre une attitude énigmatique. Le duc de Medina-San Lucar, premier ministre, demeurait, dans son entretien du même jour avec l'archevêque d'Embrun, non moins réservé que son maître : il ne parla qu'en termes vagues de l'incident de Rome et dit que l'affaire de Castro serait examinée en conseil. L'impression de l'ambassadeur était donc, à cette date, assez mauvaise : « Je crois, écrit-il au roi, que les Espagnols profiteront de l'occasion pour donner quelques embarras à Votre Majesté et chercheront à prendre en tout cas le parti d'arbitres et de médiateurs pour l'accommodement »[2].

M. de la Feuillade voyait juste sur ce point. La suite de notre récit démontrera qu'en effet la médiation a été le constant objectif du cabinet de Madrid. La froideur manifestée par le Roi Catholique au sujet d'une affaire aussi grave qu'un différend entre le Pape et la France était plus apparente que réelle. On verra qu'il s'en départit plus tard devant l'urgence des événements, mais ce fut toujours en vue d'une intervention officielle. C'est pourquoi Philippe IV, pour assurer la continuité et l'autorité de sa politique, décida de laisser à Paris le marquis de la Fuente, son ambassadeur, très au courant des choses de France, mais qui était depuis peu désigné pour Vienne[3]. Ce dernier ayant remis ses lettres de rappel en septembre dans une audience solennelle où le duc de Beaufort l'avait escorté au palais[4], s'était déjà mis en route pour l'Allemagne,

1. A. É., Espagne, dép. de l'archevêque d'Embrun au roi, du 22 septembre, f° 132.

2. A. É., Espagne, 43, dép. de l'archevêque d'Embrun, du 22 septembre.

3. Dès le milieu de l'année 1662, La Fuente avait été nommé ambassadeur à Vienne et avait en outre des lettres de créance pour le roi de Pologne. Elles sont datées du 8 octobre. (Arch. nationales. Fonds de Simancas, 1662, K. 1407-1414.) Il avait eu en septembre son audience de congé. *Ibid.*, K. 1386.

4. Le duc de Beaufort, qui était fort glorieux comme on sait, ne manqua pas de faire remarquer à La Fuente combien était grand l'honneur de sa compagnie : « A nul autre, lui dit-il, on ne l'eût fait et pour nul autre je ne serais venu ». Arch. nat. Fonds Simancas, *loc. cit.*

lorsque son souverain, changeant d'avis en présence des affaires de Rome, lui écrivit le 30 octobre : « Aucune autre personne ne pouvant aussi bien que vous mener ces difficultés à bonne fin, tant à cause de votre prudence et de la connaissance que vous avez de cette Cour que des sentiments bienveillants du roi et des reines à votre égard, vous resterez en France jusqu'à nouvel ordre, pour poursuivre la médiation » [1]. Ce dernier point était donc capital pour le cabinet de Madrid.

Disons incidemment que M. de la Fuente ne revint en France que plusieurs mois après : il y avait rompu son établissement, il était souffrant, et il résista longtemps aux instances impératives de Philippe IV [2]. Bien qu'il eût été réaccrédité auprès de Louis XIV par lettres du 12 décembre, et que son successeur à Vienne, le comte Chinchon, fût désigné en janvier 1663 [3], il trouva moyen de ne rentrer à Paris que le 31 mars. Toute la négociation avec l'Espagne, d'octobre 1662 au printemps de l'année suivante, eut donc lieu en dehors de lui, par la seule entremise du chargé d'affaires don Miguel de Iturietta et de l'archevêque d'Embrun.

Nous sommes obligés ici d'anticiper quelque peu sur les

1. Lettre du roi d'Espagne à La Fuente, 30 octobre 1662. Arch. nat. Fonds Sim., K. 1407.

2. Il fallut pour qu'il se décidât à obéir que le roi écrivît le 3 décembre en des termes qui montraient l'irritation la plus vive : « Vous devez considérer que j'ai pris cette résolution avec pleine maturité et pour le bien de mon service; je suis extrêmement surpris que vous ne l'ayez point exécutée : vos motifs ne sont aucunement valables. Je vous ordonne donc de retourner en France sans vous arrêter une heure et j'espère que vous n'aggraverez par aucun retard le mécontentement où je suis ». Le 17 décembre, le roi lui écrivit encore : « Le peu d'attention que vous avez donné à l'exécution de mes ordres m'a causé le plus vif étonnement. Veuillez partir immédiatement et m'aviser de votre obéissance sans réplique et sans vous laisser arrêter par aucun motif et aucun incident. » (Arch. nat. Fonds Simancas, K. 1407.) La Fuente n'en fit pas moins durer son voyage de retour pendant sept semaines, et n'arriva à Paris que le 31 mars : sa première lettre à don Blasco de Loyola est datée du 8 avril. (Voir Arch. nat. Fonds Simancas, dép. de La Fuente des 15 novembre 1662, 7 février, 8 avril 1663. — K. 1386 et 1387.)

3. Arch. nat. F. Sim. K. 1408.

événements pour bien caractériser l'attitude du cabinet de Madrid si importante en toute cette affaire. L'ambassadeur de France en Espagne, avant d'avoir reçu les instructions de Louis XIV, revit Sa Majesté Catholique et le duc de San Lucar le 8 octobre ; il les trouva l'un et l'autre, ainsi qu'il l'avait prévu dans sa dépêche du 22 septembre, très désireux de jouer le rôle de médiateurs : Philippe IV le lui dit en propres termes, et le premier ministre, en faisant remarquer que la Cour de Rome pouvait « absolument désavouer » l'attentat et en devait satisfaction à la France, offrit nettement l'entremise de son souverain : « Ce médiateur, ajouta-t-il, ne peut être suspect au roi, ayant un intérêt dans la cause pour le droit des princes violé dans la personne d'un ambassadeur »[1]. Le prélat, quelque peu embarrassé, se borna à une vague réponse, mais il fut très ému lorsque, le lendemain 9 octobre, il reçut la dépêche où Louis XIV, se déclarant décidément contraire à toute médiation, lui énumérait néanmoins les trois propositions qu'il devait présenter à l'agrément de l'Espagne. Il sentait bien que s'il avait pu laisser espérer la médiation au cabinet de Madrid il aurait eu beaucoup plus de chance de faire accepter les demandes de son maître. Toutefois, et bien qu'il fût ainsi privé d'un précieux moyen d'action, il se rendit chez le duc de San Lucar pour s'acquitter des ordres qu'il venait de recevoir.

Il eut soin, pour rassurer les sentiments catholiques de l'Espagne, d'insister sur la volonté de son souverain de séparer entièrement la question religieuse de la question politique : le roi, dit-il, « toujours attaché inviolablement aux intérêts, à la révérence et à l'obéissance au pape agissant comme pontife », entend poursuivre la réparation de l'injure « non point contre le pape ou contre le successeur des apôtres, mais contre ses parents ou ministres qui abusent de la puissance temporelle pour violer le droit des

1. A. É., dépêche de l'archevêque d'Embrun, du 11 octobre 1662.

gens ». Il plaça ensuite sous les yeux du premier ministre les propositions de Louis XIV. Le duc de San Lucar qui, dans la pensée d'en arriver à l'intervention directe, ne voulait point blesser le cabinet français par un refus général, consentit sur-le-champ de bonne grâce à deux de ces demandes : il promit que son maître ne recevrait pas les Chigi et Imperiali sous sa protection, et que l'entrée de don Pedro d'Aragon dans Rome serait ajournée. En revanche, il fit de nombreuses objections au passage des troupes françaises dans l'État de Milan : il parla longuement des conséquences de ce passage, de l'émotion qu'il causerait en Italie, des armements que tous les princes amis et ennemis se croiraient dès lors obligés de préparer, et, malgré tous les raisonnements de l'ambassadeur, se contenta de dire qu'il en référerait à son souverain [1].

L'archevêque d'Embrun vit que son silence sur la médiation avait déçu le premier ministre, et qu'il ne fallait pas s'attendre à rencontrer beaucoup de zèle à Madrid. D'un autre côté, on avait remarqué à Paris la froideur de l'Espagne et l'on s'en plaignait avec quelque amertume [2] : M. de la Fuente, avant son départ, avait fait de fort belles phrases sur l'affaire des Corses, mais, en prodiguant les conseils de modération de la part de son maître « en qualité de roi plus âgé », il avait demandé du temps pour le Saint-Siège [3]. Lorsque donc, à Madrid, les propositions eurent été discutées en conseil d'État, Philippe IV dit à l'ambassadeur « qu'il y avait là quelques points délicats » : les discours du nonce parurent écoutés avec une certaine faveur, et enfin, le 20 octobre, le duc de San Lucar, acceptant définitivement les articles relatifs aux Chigi, au cardinal Imperiali et à l'entrée de don Pedro, écarta la demande de passage, estimant impossible « de justifier

1. A. É., dép. de l'archevêque d'Embrun, du 11 octobre 1662.
2. A. É., dép. du roi à l'archevêque d'Embrun, 15 octobre 1662.
3. A. É., dép. du roi à l'archevêque d'Embrun, 22 octobre. Voir aussi dép. du roi à Créqui, même date, *ibid.* Rome, VI, 147, fol. 124.

une guerre avant que le pape eût fait un refus absolu de donner satisfaction »; il déclara en outre que la guerre « passerait toujours dans l'opinion de tous les Princes pour une guerre de religion » et « que l'hérésie prendrait un nouvel orgueil et de nouvelles forces de ce désordre ». Le nonce fut avisé officiellement de cette réponse en même temps que l'ambassadeur français [1], mais il arriva au cabinet espagnol de déplaire à la fois aux deux parties : le nonce fut mécontent de la concession faite à la France sur les deux premiers points [2], et Louis XIV des objections opposées à la demande de passage : il eût espéré de la part de son beau-père une politique plus franchement favorable et disait avec une sincérité quelque peu brutale que « plus on ferait de démonstrations publiques qui fâchent le pape, plus on avancerait l'accommodement » [3].

Nous reprendrons plus tard le récit des négociations avec l'Espagne. Terminons cet exposé des premières démarches du cabinet français au dehors, par le résumé de sa correspondance avec la reine Christine de Suède.

IV

Nous avons précédemment rappelé les lettres fort maladroites de cette princesse au roi et à M. de Lionne en date du 29 août et du 1er septembre [4]. Louis XIV et son ministre y répondirent l'un et l'autre le 15 et le 16 septembre dans les termes les plus énergiques : leurs lettres, fort étendues (celle de Lionne n'a pas moins de douze pages in-folio de son écriture serrée), sont de véritables réquisitoires où se manifestent complètement les vues de la politique française. Le roi et M. de Lionne ne se fussent pas vraisemblablement donné la peine de composer de tels

1. A. É., dép. de l'archevêque d'Embrun, 24 octobre 1662.
2. A. É., *ibid.*, 28 octobre 1662.
3. A. É., dép. du roi à l'archevêque d'Embrun, 29 octobre 1662.
4. Voir chap. VI, § XV.

documents pour une princesse aussi inconsidérée que la reine Christine s'ils n'eussent eu l'arrière-pensée de les publier plus tard quand ils jugeraient le moment venu. Quoi qu'il en soit, c'est assurément dans ces deux missives qu'ils ont le mieux réfuté l'argumentation du Saint-Siège et plaidé avec l'éloquence la plus persuasive la cause de la dignité royale et du droit violés.

La lettre de M. de Lionne est la réfutation complète des arguments de la Cour de Rome. Elle débute par un éloge du roi :

« J'avoue, Madame, que je ne puis assez m'étonner qu'on ait si peu connu de delà les qualités de l'esprit de S. M., ferme, inflexible, vigoureux, incessamment appliqué aux affaires et surtout sensible au dernier point aux choses qui touchent l'honneur, qu'on ait osé y lâcher la bride (qui est le terme dont on en peut parler le plus favorablement) à lui laisser faire une si grande offense, et qu'après cette faute inexcusable on y en ait ajouté une seconde peut-être non moins désobligeante de croire S. M. capable de se payer pour toute satisfaction d'un compliment et de quelques belles paroles. »

Le ministre passe de là à l'examen, point par point, des objections, excuses et raisonnements du Saint-Siège, et déclare « qu'on n'a presque rien fait en toutes choses petites et grandes que contraires de ce qui se devait pour le respect du roi ». Il réfute en termes ironiques le Mémoire du cardinal Chigi sur les prétendues provocations des Français, et venant ensuite à la conduite de la Cour de Rome, il blâme successivement tous ses actes depuis l'attentat : la lenteur du cardinal à faire visite à l'ambassadeur, les ménagements dont on a usé envers les Corses et les facilités qu'on a données à l'évasion des coupables, le retard de l'édit lancé contre eux, la composition des congrégations instituées pour connaître de l'affaire sous la présidence du cardinal Imperiali « qui devait plutôt lui-même y être soumis et sujet à y répondre ou à quelque autre tribunal »; le changement de caserne des Corses, mesure

insuffisante puisqu'elle les a laissés dans Rome; le Bref du pape où Sa Sainteté, il est vrai, « a la bonté de déclarer qu'elle tient l'injure faite pour sienne propre et a déjà commandé qu'il en soit fait prompte et sévère vengeance », mais qui en réalité n'a été suivi d'aucun effet; la phrase de ce Bref : « s'il y a encore quelque chose à faire » qui semble bien étrange lorsqu'on réfléchit qu'il n'a été pris aucune disposition sérieuse.

M. de Lionne traite ensuite la question des armements de l'ambassadeur et les justifie entièrement : il n'a agi ainsi, dit-il, « que pour sa propre défense qui est du droit naturel et pour ne pas demeurer exposé à de nouveaux insultes de la fureur de ces mêmes barbares qui l'avaient voulu assassiner et madame l'ambassadrice ». Il maintient que le gouvernement pontifical ne pouvait donner au duc de Créqui aucune assurance valable, et ne pouvait « répondre que ces brutaux, sur le moindre incident et contre sa volonté, ne fissent quelque nouvel insulte à l'ambassadeur et à l'ambassadrice dans les rues, après quoi on nous voudrait peut-être encore payer de la simple excuse qu'on ne l'aurait pu croire et qu'on en est bien fâché ». Il rappelle ensuite avec amertume les préparatifs militaires du Saint-Siège, les corps de garde établis autour du palais Farnèse, et la série des faits qui avaient amené le départ du duc de Créqui. Il termine sur le ton le plus menaçant : « Le roi ira son chemin d'une même teneur sans s'en démentir : il se satisfera de la raison qui lui sera offerte, mais certainement il ne laissera point de tache à son honneur qu'il veut et est obligé de transmettre à ses successeurs sans flétrissure » [1].

La lettre de Louis XIV, également composée par M. de Lionne, est conçue dans un ordre d'idées plus générales : le roi laisse de côté les détails de discussion, en se référant à ce qu'a écrit son ministre, et traite la question au point de vue de sa dignité personnelle et de l'attitude prise

1. A. É., Rome, supplément 149, n° 66.

par la Cour de Rome. Il repousse d'abord avec beaucoup de hauteur les suggestions indulgentes de la reine Christine.

« Il est fort aisé, écrit-il, de donner des conseils de modération qu'on a peine à prendre pour soi-même quand on est vivement offensé [1], et si Votre Majesté avait reçu quelque mauvais traitement en la personne du dernier de ses domestiques,... je suis assuré qu'elle a tant de cœur et tant d'amour pour sa gloire qu'elle ne suivrait pas le conseil qu'elle me donne de *passer l'éponge*, comme elle dit, sur ce tableau désagréable, et qu'elle ne prendrait pas, en cette nature d'affaires, pour une victoire fort honorable, celle de vaincre son ressentiment. »

Il poursuit, dans un magnifique langage et sur un ton vraiment royal :

« Nous avons reçu du Ciel, Madame ma sœur, une dignité dont nous nous rendrions indignes, si, pour quelque considération que ce puisse être, nous souffrions la moindre tache à notre honneur et c'est sur ces taches-là qu'il faut *passer l'éponge* pour les effacer par une réparation proportionnée à l'offense, et non pas sur l'offense même par un oubli qui nous rendrait méprisable en ce qu'il serait imputé à faiblesse d'âme ou impuissance des forces. Je demeure d'accord avec vous que je dois être persuadé qu'il n'y a prince au monde, si impudent ou si hardi, qui voulût ou osât, de propos délibéré, me faire injure : aussi ne puis-je croire que ç'ait été l'intention du Pape de m'offenser ; mais n'y a-t-il pas des enragés et des impudents par tout le monde, et croyez-vous que tous ceux qui dominent dans Rome sous Sa Sainteté, n'ayant guère vu autre chose que son enceinte, et enivrés d'un pouvoir passager pour lequel ils n'étaient pas nés, sachent seulement qu'il y a quelque puissance au dehors qui soit égale à la leur et qu'ils soient obligés de respecter? »

Après ces considérations personnelles, le roi en vient à des appréciations de haute portée sur la politique du Saint-Siège : il flétrit « le népotisme qui suce le plus pur sang des sujets de l'État ecclésiastique et tout le patrimoine de saint Pierre pour engraisser une seule famille », et fait l'historique de ses rapports avec Alexandre VII.

1. Allusion évidente à l'assassinat de Monaldeschi.

« Autant de temps, dit-il, que le pape a donné à la chrétienté la satisfaction de régir lui-même son Pontificat, il nous a été facile d'entretenir ensemble une entière et bonne correspondance. Dès qu'il a tiré ses parents de la condition où Dieu les avait fait naître et qu'il leur a mis en main la direction de toutes les affaires, ni moi, ni aucun autre prince ou potentat n'avons eu sujet de nous louer de la Cour de Rome. On n'y a plus éprouvé que des dégoûts, que refus, que mauvaises satisfactions et qu'aigreur. J'en ai bien fait, en mon particulier, une longue expérience pendant cinq ou six ans, jusqu'à ce qu'enfin, voulant tenter s'il me restait encore quelque moyen possible de lier entre nous une amitié cordiale, comme j'y étais très disposé de ma part, je me résolus de lui envoyer une ambassade d'éclat, jetant les yeux pour la soutenir sur un des plus qualifiés seigneurs de mon royaume et en qui j'ai entière confiance, comme étant mon domestique. Mais, comme il a eu l'audace, arrivant à Rome, d'y demeurer quelque temps sans voir les parents séculiers du pape avant qu'avoir reçu leurs visites parce que les exemples de ceux qui l'avaient devancé en cet emploi se trouvaient assez différents, encore que depuis, par mon ordre, il les ait visités le premier, il fallut néanmoins abattre cette audace, et par le fer et par le feu, sur sa personne et sur l'ambassadrice, et venger le crime qu'il avait commis d'avoir osé délibérer sur un si juste devoir. Voilà les pensées et les effets que produit la puissance dans une condition médiocre quand la fortune l'élève au-dessus de sa portée et lui met en main un pouvoir qui lui fait tourner la tête. Le délai de cette visite, faite à la vérité, mais trop tard au gré de ceux qui l'ont reçue, a été la pierre de scandale qui a seule causé l'affaire du 20 août. »

Le roi développe encore assez longuement cette opinion, quelque peu exagérée, et qui avait tout au moins l'inconvénient d'affirmer la complicité du Saint-Siège et de rendre l'accord très difficile ; bien plus, il insiste sur les prétendus ordres donnés aux Corses bien avant l'attentat « de faire main basse sur tous les Français indifféremment », rappelle les paroles du nonce à l'époque du désarmement de la patrouille, et répète qu'on ne saurait attribuer l'action du 20 août à un cas « purement fortuit », tandis qu'il n'a été

« que par l'exécution d'un ordre bien exprès et fort souvent [illegible] pour [illegible] le même jour ». Il termine par cette [illegible] .

« Je ne manquerai pas à ce que je me dois à moi-même en ce [illegible] et à mon honneur : je ne me satisferai point de compliments et de beaux termes pour de méchants effets, et que si je suis obligé de poursuivre mon ressentiment par le refus de [illegible] satisfaction, je saurai bien distinguer le respect et la révérence que je veux toujours porter au Saint-Siège et à la personne de Sa Sainteté, d'avec les auteurs de l'offense que [illegible] laquelle n'étant point réparée, ne demeurera pas impunie [1]. »

V

Cette lettre fut envoyée au duc de Créqui avec ordre de la faire parvenir à la reine en cas de rupture de toute négociation avec Rome. L'ambassadeur ne la remit donc que plus tard, comme nous le dirons ailleurs [2]. Nous l'avons toutefois citée en ce lieu parce qu'elle montre exactement quel était dès lors le point de vue officiel de la Cour de France. Quelques jours après, le roi écrivait dans le même sens au cardinal de Médicis une lettre où il énumère de nouveau tous ses griefs, visant surtout la conduite du Saint-Siège envers l'ambassadeur depuis l'attentat, l'évasion des Corses, les procès formés contre le duc Cesarini [3], les autres

1. A. E., supplément, Rome, 149, fol. 78. Lettre du roi à la reine Christine, Saint-Germain, 15 septembre 1662.

2. Le roi l'avait expédiée au duc de Créqui, sous cachet volant, avec ordre de ne la remettre que si la négociation est rompue et sans aucune espérance de conclusion : A. E., Rome, VI, n° 147, le roi au duc de Créqui, 15 septembre 1662.

3. Le roi écrivit en outre à cette date une lettre autographe au duc Cesarini pour le féliciter de son dévouement, qui avait valu à ce seigneur un traitement rigoureux de la Cour de Rome. « Je vous en remercie, dit-il, par cette lettre écrite de ma propre main, vous assurant que ma protection ne vous manquera jamais et que s'il vous arrivait le moindre préjudice de m'avoir témoigné tant de zèle, je le ferai réparer. » En effet, les intérêts du duc Cesarini furent placés constamment au premier rang des

incidents que nous raconterons plus loin, déclare que « les clefs de saint Pierre n'ont rien de commun avec les armes à feu des Corses et de la Sbirerie, l'autorité vénérable du Souverain Pontife avec des gentilshommes de Sienne », et « que, conservant inviolablement toute la vénération due au Saint-Siège et respectant toujours la personne de Sa Sainteté », il démontrera que « ses ministres qui se veulent couvrir d'un manteau qui ne leur appartient pas » ne l'auront pas « insulté impunément » [1].

Sa colère était assurément très sincère, et il était de sa politique de la laisser voir, et même, au besoin, d'en exagérer les apparences : mais il y a presque toujours, en diplomatie, une pensée ostensible et une autre voilée, et Louis XIV n'était pas au fond aussi décidé aux mesures extrêmes qu'il se plaisait à le dire tout haut. Le même jour où il écrivait à la reine de Suède, il envoyait au duc de Créqui une dépêche confidentielle à tel degré qu'il ordonnait à l'ambassadeur de la déchiffrer lui-même sans se confier à aucun secrétaire quelque assuré qu'il pût être de sa fidélité. C'était bien le secret du roi; il ne voulait point que M. de Créqui, dans la chaleur de son ressentiment, prît au pied de la lettre les expressions violentes des documents officiels; voici le texte :

« Je dois vous dire, lui écrit-il, qu'en même temps que je fais grand éclat et beaucoup de bruit, et que je continuerai encore par toutes les voies dont je pourrai m'aviser à imprimer des frayeurs à la Cour de Rome qui la convient à me faire raison et que je passerai même aux effets si j'y suis forcé par

satisfactions demandées au Saint-Siège pendant le cours et jusqu'à la fin des négociations. (A. É., Rome, supplément 149, fol. 67. — Avec deux copies, nos 67 et 68.)

1. Il y a aux Archives des Affaires étrangères deux documents intitulés : Lettre du roi au cardinal de Médicis, tous deux de la main de Lionne. L'un d'eux est un abrégé de l'autre : je ne sais lequel a été réellement expédié. J'ai pris indifféremment dans les deux textes les passages cités qui expriment également la pensée du roi. (Voir A. É., Rome, 149, supplément, nos 83, 84 et 85. Dép. du roi au cardinal de Médicis, 12 octobre 1662.)

mon honneur,... je ne vous celerai pas, dis-je, que je souhaite beaucoup que l'éclat et le bruit suffisent pour me faire avoir cette raison sans que je sois nécessité à en venir à des démonstrations effectives, et cela pour deux raisons : l'une qu'il n'y a jamais rien à gagner avec des prêtres, et la seconde que cette occupation peut m'embarrasser certaines autres mesures que je prends pour des desseins plus utiles et de toute autre considération [1]. Conduisez-vous donc dans cette vue que vous me rendrez un service fort agréable de vous prévaloir de la crainte que l'on pourra avoir à Rome pour me tirer de cette affaire avec honneur sans rejeter les ouvertures qu'on vous ferait si vous voyez qu'elles puissent être proportionnées à la qualité de l'offense » [2].

Ce document atteste beaucoup de prudence. Il est à regretter que le roi ne se soit pas toujours maintenu sur le terrain où il se plaçait dans cette lettre confidentielle : il avait tous les droits du monde de demander une réparation et de la poursuivre avec énergie, mais il était sage en même temps de ne point agir avec trop de rigueur dans une affaire nécessairement stérile pour lui, qui le détournait des intérêts majeurs de son royaume, et pouvait lui créer des difficultés d'ordre religieux qu'il est toujours essentiel d'éviter. Sans doute le roi par la disposition qu'il a toujours montrée à entreprendre des pourparlers et à retarder les mesures extrêmes, est resté fidèle au programme qu'il traçait alors à son agent, mais il s'en est écarté, comme nous aurons à le raconter tout à l'heure, en compliquant l'affaire par ses revendications en faveur des ducs de Parme et de Modène, et en paraissant vouloir la complète humiliation de la Cour de Rome. Une fois entré dans cette voie, les inclinations conciliantes dont il entretenait son ambassadeur devenaient à peu près inutiles et une longue

1. Le roi fait ici allusion aux projets qu'il avait formés dès lors sur la Lorraine et la Flandre et pour la réorganisation de ses finances. Il s'occupait aussi à cette époque de l'achat de Dunkerque et des subsides secrets à envoyer au gouvernement de Portugal.

2. A. É., Rome, VI, 147, dép. du roi au duc de Créqui, 15 septembre 1662, n° 4.

lutte diplomatique était inévitable. Tout se fût terminé beaucoup plus vite, et avec honneur, si l'on eût suivi avec persévérance la ligne de conduite que le roi traçait le 15 septembre. Le duc de Créqui l'acceptait d'ailleurs avec la plus grande soumission, et répondait à la lettre de son souverain en termes excellents : « La plus grande application que j'aurai jamais sera celle d'étudier de sorte tous les sentiments de Votre Majesté que, de la connaissance que j'en aurai, je puisse me faire toujours une règle certaine de ma conduite. J'agirai selon ce qu'il plaît à Votre Majesté de me prescrire et n'oublierai rien des choses que je croirai qui pourront contribuer à sa satisfaction [1]. » Tout semblait donc bien préparé et il est fâcheux qu'on n'ait point renfermé strictement la question dans ses véritables termes : on ne saurait cependant méconnaître, d'autre part, que les autorités romaines, en multipliant les mauvais procédés, ont certainement contribué à éloigner le gouvernement français de la route qu'il désirait suivre.

VI

Il est curieux de rapprocher de ces instructions secrètes les prétentions ostensibles du roi et du duc de Créqui à cette même date. Celles de l'ambassadeur indiquées dans la lettre qu'il adressa à ses collègues au cours de son voyage (probablement de Radicofani), en date du 6 septembre, sont portées à outrance. Il leur déclarait que pour satisfaire Sa Majesté, le pape devrait : 1° ôter le chapeau au cardinal Imperiali; 2° remettre don Mario entre les mains du roi « pour en faire ce qu'il lui plaira » [2];

1. A. É., Rome, VI, 147, lettre autographe du duc de Créqui au roi, fol. 22.

2. Le duc de Créqui était, en écrivant, sous l'influence d'une lettre de l'abbé Strozzi, agent du roi à Florence, et dont il avait envoyé un extrait à M. de Lionne le même jour 6 septembre : « Vous y verrez, disait-il au ministre, une nouvelle confirmation de ce que je vous ai déjà mandé que tout le désordre arrivé le 20 d'août s'était fait par les ordres de don Mario

3° « faire pendre en place Farnèse les capitaines, lieutenants et enseignes corses avec cinquante de leurs soldats »; 4° bannir pour jamais de l'État ecclésiastique les Corses au service du Saint-Siège; 5° « faire pendre en place Navone le barigel de Rome avec cinquante sbires »; 6° envoyer en France un légat pour présenter les excuses du Saint-Siège et déclarer publiquement que Sa Sainteté « n'a jamais eu de part à l'outrage fait à Sa Majesté en ce rencontre et n'a vu qu'avec un extrême regret que ses ministres en aient été les auteurs ». Et, après avoir énuméré ces conditions draconiennes évidemment inacceptables, M. de Créqui ajoutait : « quand on aura *commencé* par ces choses,... je ne refuserai point d'aller remplir ma place à Rome »[1].

Le programme du roi communiqué à son ambassadeur est beaucoup plus mesuré et même assez flottant. Pour les Corses, il réclame, il est vrai, un châtiment exemplaire, mais il n'exige pas, comme M. de Créqui, une véritable hécatombe. Il propose « deux bandes de vingt hommes chacune, décimés sur les deux compagnies » et qui seraient « condamnés à mort et aux galères ». Il insiste pour l'amende honorable que ces gens feraient au palais Farnèse : « Leurs compagnons, ajoute-t-il, assisteront tous à leur supplice : les officiers iront ensuite, sans épée, vous demander pardon à genoux pour tout le corps, lequel sera, sur-le-champ, licencié par le pape ». Quant à don Mario et au barigel, le roi n'en parle pas : il entend seulement que le cardinal Imperiali sera « ôté du gouvernement de Rome ». Il est vrai qu'il prétend qu'une pyramide soit élevée déclarant « la nation corse incapable de porter les

et du cardinal Imperiali ». A. É., 146, Rome, *loc. cit.* — Nous aurons à reparler plus tard de cette lettre de l'abbé Strozzi.

1. Lettres du duc de Créqui à l'ambassadeur de Venise, à l'ambassadeur de Toscane et au cardinal d'Aragon, en date du 6 septembre. A. É., 146, fol. 119, et Rome, supplément, n°s 74 et 75. — Celle adressée à l'ambassadeur de Toscane est plus brève que les autres, mais Rinuccini (dép. du 8 septembre) fait remarquer qu'elle est tout entière de sa main. Il l'envoie à son gouvernement en copie le même jour. (Archives de Florence, *loc. cit.*)

armes » désormais au service du Saint-Siège; mais en même temps il avoue qu'il renonce à la pyramide si on lui accorde la nomination d'un cardinal français de plus, ou l'indult des Trois-Évêchés. Enfin il consentira même à accepter la visite d'excuses en France de don Mario ou de don Agostino en échange de celle du cardinal Chigi. On voit que ses idées sur les formes de la réparation sont encore fort incertaines et susceptibles de modifications et atténuations diverses.

Mais le point saillant de ce document, c'est l'apparition d'une clause qui va devenir la condition capitale de l'arrangement futur et l'intérêt majeur des négociations, c'est à savoir la demande de la rétrocession de Castro au duc de Parme, et de Comacchio au duc de Modène. Le roi y revient d'ailleurs un peu plus tard dans sa dépêche au duc de Créqui du 11 septembre, en lui donnant un caractère plus considérable encore, et de premier rang. On pouvait encore comprendre, bien qu'il n'y eût aucune relation entre cette question et l'attentat du 20 août, que Louis XIV entendît profiter de la circonstance pour faire régler avantageusement les affaires de ses alliés : mais ce qui est tout à fait surprenant, c'est qu'il semble disposé à se contenter éventuellement de cette seule clause, à renoncer au besoin à toutes les autres pour l'obtenir. Quel que fût son désir d'être agréable aux maisons de Farnèse et d'Este, il est inexplicable qu'il ait estimé ce succès assez considérable pour proposer d'abandonner en sa faveur les revendications qu'il estimait nécessaires au maintien de son honneur et de son droit. Cependant il en a jugé ainsi, et il écrit à son ambassadeur : « Si Sa Sainteté voulait rendre Castro à mon cousin de Parme et Comacchio à mon cousin de Modène, peut-être me porterais-je à ne prétendre aucune autre satisfaction en toute cette affaire ». Notons avec soin une parole aussi importante : nous en verrons le développement dans les négociations de l'avenir.

Remarquons, en terminant cet exposé des intentions incomplètes et mal définies encore de la politique française, que, de toute façon, Louis XIV, soucieux de la dignité de son ambassadeur, persistait à vouloir que la conduite de l'affaire restât entre les mains du duc de Créqui, « afin, lui dit-il, que ceux qui vous ont offensés soient obligés, pour m'apaiser, de recourir à vous-même et ne trouvent point d'autre porte ouverte que la vôtre pour avoir accès auprès de moi et se remettre en mes bonnes grâces »[1].

VII

Après avoir fait connaître les dispositions prises par Louis XIV à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que les instructions ostensibles et secrètes données à l'ambassadeur, nous avons à raconter ce qui se passait à Rome depuis le départ du duc de Créqui.

On a vu que le pape, au consistoire du 2 septembre, le lendemain même du jour où l'ambassadeur avait quitté le palais Farnèse, et dans l'audience qu'il donna au corps diplomatique à l'issue de cette cérémonie, s'était montré fort étonné et indigné de la résolution que le duc de Créqui avait prise, et au fond plus préoccupé de justifier la conduite de son gouvernement que de proposer des satisfactions sérieuses[2]. La direction politique adoptée dès l'origine se trouvait ainsi affirmée et maintenue, et pendant les jours suivants, où, dans l'absence de nouveaux courriers, on avait tout le loisir de la réflexion, les conseillers du Pontife, persistant dans le même système, n'ordonnèrent pas un seul acte de réparation, affectant toujours de croire que la « furie française » ne durerait pas[3]. On licencia,

1. Le roi à Créqui, 11 septembre 1662. A. É., Rome, 146, fol. 131.
2. Voir chap. VI, § XX.
3. L'ambassadeur de Toscane signale la même tranquillité : « a me non pare che delle riposte di Francia... si siano maggiormente intimoriti questi signori ». Le cardinal Chigi prétendait même que le roi avait écrit

il est vrai, quelques « milices de paysans qu'on avait formées en hâte » [1], mais les barricades des rues voisines du palais Farnèse demeurèrent « gardées par des soldats » : on continua d'agiter la question d'un prochain appel de troupes ; les Français furent soumis dans la ville à des vexations nombreuses ; plusieurs furent emprisonnés, d'autres battus à coups de bâton et de crosse de mousquets, si bien que le cardinal d'Aragon ouvrit son palais à beaucoup de ces malheureux, et leur fournit vivres et secours [2].

Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'arrivée du courrier expédié de France le 30 ou le 31 août et qui apportait à M. de Bourlemont les instructions de sa Cour. Nous les avons rapportées au chapitre précédent [3]. Ce prélat exécuta sur-le-champ ces ordres. Il se rendit d'abord à l'audience du pape pour remettre entre ses mains la lettre de Louis XIV [4]. Sa Sainteté reçut le pli royal, mais se réservant de l'ouvrir quand Elle serait seule, le plaça près d'Elle sur un escabeau [5]. M. de Bourlemont prononça alors les paroles qui lui étaient prescrites, et le pape commença un long discours très agressif contre la Cour de France. Le nonce, cependant, n'avait pas encore été expulsé

à son ambassadeur à Turin pour savoir si les faits étaient aussi graves qu'on les lui avait indiqués et qu'il avait été très rassuré par la réponse. (Dép. de Rinuccini, 9 septembre.)

1. On les avait fait venir de Viterbe et de Velletri. Elles furent licenciées dans les premiers jours de septembre (dép. de l'ambassadeur de Toscane, 9 septembre).

2. A. É., Rome, 146, notes, fol. 136 et 137. — On mit en liberté le 7 septembre quatre soldats du duc de Créqui qu'on avait emprisonnés, mais l'ambassadeur de Toscane qui raconte ce détail ajoute que d'autres Français furent incarcérés sous divers prétextes, et que M. de Bourlemont alla prier l'ambassadeur de Venise d'intervenir auprès du Saint-Siège pour lui représenter « qu'il ne fallait pas irriter encore plus l'esprit du Roi Très Chrétien ». Dép. de Rinuccini du 9 septembre. Arch. de Florence, *loc. cit.*

3. Voir chap. VII, § VI.

4. Cette entrevue est probablement du 9 septembre, car la dépêche de M. de Bourlemont qui la raconte est datée du 10 (A. É., Rome, 146, fol. 130.)

5. L'ambassadeur de Toscane prétend que le pape avait eu d'abord l'intention de ne pas ouvrir cette lettre et de n'y pas répondre (dép. du 16 septembre). Mais il constate plus tard que Sa Sainteté a changé d'avis (dép. du 23 septembre). Arch. de Florence, *loc. cit.*

du royaume (la décision du roi est du 11 septembre), mais il avait reçu l'ordre d'aller à Meaux : les premières phrases d'Alexandre VII furent une réclamation contre « le mauvais traitement qu'avait reçu... un prélat si sage et si pieux, n'ayant donné aucun sujet de plainte ». Sa Sainteté s'étendit ensuite sur l'affaire du 20 août, mais dans une pensée tout à fait contraire à celle du gouvernement de Louis XIV. Il dit que « les Français avaient injurié les Corses et les avaient obligés à mettre l'épée à la main », et il ajouta, écrit M. de Bourlemont à M. de Lionne, « beaucoup d'autres prétendus griefs que vous aurez pu voir dans les informations qu'ils ont fait faire ici pour excuser l'assassinat et dans l'intérêt du gouverneur de Rome » [1]. Puis, s'animant de plus en plus, et montrant à découvert combien étaient vivaces dans son cœur ses rancunes contre la Cour de France et surtout contre les ministres du roi, il donna à son langage la forme d'une accusation : il prétendit que « les ministres de Sa Majesté échauffaient son esprit et lui inspiraient tout ce qu'ils pouvaient pour lui causer du déplaisir et de l'aversion contre sa personne » [2]. Il ajouta « que le cardinal Mazarin avait déjà nourri le roi dans une haine pour lui et qu'il voyait bien que l'on continuait à lui donner les mêmes pensées, qu'il en avait eu des preuves, même avant qu'il fût pape »; il revint ensuite sur l'exclusion qui lui avait été donnée au conclave, déclara qu'on « avait mis les affaires du roi aux mains du cardinal Antoine pour lui déplaire », et — ce qui fait bien connaître dans quel esprit il avait accueilli le duc de Créqui à son arrivée dans Rome — il insinua « qu'on avait envoyé M. l'ambassadeur pour l'inquiéter et lui donner des déplaisirs, et, de plus, qu'il s'était joint à lui des conseillers perni-

1. Nous avons cité plus haut, à plusieurs reprises, ces documents justificatifs et nous n'avons pas à y revenir. Indiquons seulement pour faire suite à ces nombreuses pièces un Mémoire envoyé à Paris par le nonce de Turin particulièrement favorable à don Mario. (A. É., Rome, 146, fol. 139.)

2. Passage chiffré dans la dépêche de M. de Bourlemont.

cieux » (c'était une allusion au cardinal d'Este) [1], « et là-dessus, il me dit que *l'un de ces conseillers* s'était vanté qu'il avait fait révolter Bologne contre lui ».

A ces mots, M. de Bourlemont ne put se contenir et s'écria que « les ennemis des bons serviteurs du roi leur suscitaient cette calomnie auprès de Sa Sainteté ». Il allait poursuivre, mais le pape l'interrompit et nomma franchement le cardinal d'Este : puis comme la surprise empêchait son interlocuteur de répondre, il alla plus loin et dit « que l'on nourrissait Sa Majesté dans l'affection de prendre et enlever les États des autres » [2]. M. de Bourlemont entendant ces paroles qui visaient directement son maître protesta avec énergie, et répondit « que Sa Sainteté ne connaissait pas la justice et la bonté du roi ». Le Saint-Père comprit qu'il s'était trop avancé, montra quelque regret des mots qui lui étaient échappés, et assura le chargé d'affaires de France « qu'il était bien informé que Sa Majesté était un ange pour les bonnes intentions et pour la bonne conscience, mais que ses mauvais conseillers travaillaient à gâter son bon naturel » [3].

On était là sur un terrain brûlant. Sa Sainteté s'en éloigna, mais pour revenir dans un ordre d'idées non moins désagréable au gouvernement français, en excusant de nouveau la conduite des Corses et louant les autorités romaines. Il défendit les officiers « en disant qu'ils n'étaient point au quartier lors de l'émotion, qu'aussitôt qu'ils y arrivèrent ils apaisèrent tout, que le capitaine ne se pouvait mieux comporter qu'il avait fait pour empêcher le

1. Nous avons déjà dit (chap. VI, § XV et note spéciale) à quel point ce cardinal était suspect au Saint-Siège. L'ambassadeur de Toscane (dép. du 4 septembre) le déclare expressément : « Pare a Sna. Santita di temere sopra ogni altra cosa de consigli del cardinale d'Este »; et ailleurs (dép. du 6 septembre) il rappelle la colère du pape contre ce cardinal et paraît penser que, dans l'allocution consistoriale du 2 septembre, c'était à ce prélat que le pape faisait allusion en disant : « Inimicus noster seminavit zizanias ». (Arch. de Florence, *loc. cit.*)

2. Passage chiffré dans l'original expédié.

3. *Ibid.*

désordre ; que don Mario avait travaillé une partie de la nuit pour donner les ordres afin qu'il n'arrivât point d'autres accidents, et qu'il avait fait rechercher les coupables, que les Corses n'avaient point tiré sur le carrosse ni proche de Mme l'ambassadrice, mais que, par accident, son page avait été tué sans être connu », enfin, après beaucoup d'autres assertions analogues, il attribua les déploiements de troupes et les corps de garde « à la nécessité de pourvoir à la sécurité de Rome » et termina par un trait, plus approprié aux circonstances qu'il ne le supposait lui-même : « Je ne demande autre chose, dit-il, sinon que le nonce soit aussi bien traité à la cour du Roi comme j'ai fait ici M. de Créqui » [1].

M. de Bourlemont, quelque irrité qu'il fût en écoutant ce discours, demeura silencieux, se souvenant que ses instructions lui ordonnaient de tout entendre sans répliquer. Il prit congé de Sa Sainteté avec tristesse, voyant bien que le pape ne comprenait pas la situation et que l'affaire prenait le caractère le plus alarmant [2]. Il se rendit, au sortir de l'audience, chez le cardinal Chigi à qui il remit la lettre du roi dont il était chargé pour Son Éminence : le cardinal parla peu, exprima seulement son regret de l'incident, déclara « qu'il s'employait pour en faire faire réparation », dit quelques mots en faveur du gouverneur de Rome et, en manière de péroraison, protesta « de son inclination pour les Français » [3].

Il restait encore à M. de Bourlemont à visiter les ambas-

1. A. É., Rome, 146, *loc. cit.*, et note intitulée *Réponse du Pape à M. de Bourlemont*, fol. 129. Cette note est un résumé en italien de la dépêche du prélat.

2. La cour de Rome paraît avoir compris tout autrement le discours du pape à M. de Bourlemont. Le manuscrit justificatif de la Bibliothèque Chigi (*Racconto completo*, déjà cité) prétend que le Saint-Père fit toute sorte de démonstrations d'affection pour le roi, de réprobation de l'incident du 20 août et ajoute seulement qu'il présenta « de paterne doglienze per cio che si era operato col nunzio ». Le récit de M. de Bourlemont ne saurait être suspect : il est écrit au sortir de l'audience et la bonne foi du prélat est indéniable, mais il a peut-être forcé les termes.

3. A. É., Rome, 146. Même dépêche de M. de Bourlemont.

sadeurs. Le duc de Créqui l'avait invité en effet « à ne rien faire de considérable sans en donner participation aux ministres des Couronnes afin de les obliger par cette déférence apparente à rester plus unis en la cause commune ». Il raconte son entretien avec l'ambassadeur d'Espagne, auquel même il donna lecture de la lettre de Sa Majesté au Saint-Père : le cardinal d'Aragon en fut très ému, notamment du passage où Louis XIV se déclarait « disculpé devant Dieu et les hommes du trouble qui peut arriver en Italie ». C'était là surtout le souci des diverses Cours : toute agitation dans la Péninsule leur était à bon droit suspecte; dans tous les documents, dépêches des ambassadeurs vénitiens et florentins, de l'évêque de Béziers [1], etc., cette crainte est constamment exprimée : M. de Bourlemont la signale avant toute autre chez l'ambassadeur d'Espagne, et il s'appliquait d'ailleurs à l'entretenir pour exciter le cardinal d'Aragon à insister auprès de la Cour de Rome en vue d'une solution pacifique. Celui-ci ne manqua pas en effet de voir le Souverain-Pontife « pour lui faire appréhender les suites de cette affaire », et il assembla ses conseillers intimes au palais d'Espagne, entre autres les cardinaux Sforza et Colonna et les ambassadeurs de Venise et de Florence pour leur communiquer ses inquiétudes [2]. M. de Bourlemont, conformément à ses instructions, vit ensuite les membres du Sacré Collège pour leur remettre les lettres royales qui leur étaient destinées. Plusieurs d'entre eux, surtout Barberini et Albizzi [3], lui témoignèrent des sentiments très

1. Voir notamment A. É., Venise, I, 82, la dépêche de l'évêque de Béziers du 11 novembre 1662 (f° 138). « Ce sont les plus ordinaires discours;... ils appréhendent que les amis de Votre Majesté venant en Italie, il n'arrive des conjonctures dans lesquelles Votre Majesté forme des pensées dignes de sa valeur. » Voir Corresp. de l'ambassadeur de Florence, passim, *loc. cit.* — Voir aussi dépêche de l'évêque de Béziers du 18 novembre, *loc. cit.*, fol. 157 : « L'épouvante est grande ».

2. A. É., dép. de Bourlemont, du 10 septembre, déj. cit.

3. Albizzi avait écrit à M. de Lionne une lettre extrêmement favorable à la France, où il signale « l'orgueil de ces gens plus fort que jamais » et suggère les réparations les plus complètes. A. É., Rome, 146, fol. 138. —

sympathiques : tous apprécièrent la volonté exprimée par le roi de distinguer « le respect qu'il veut toujours avoir pour le Saint-Siège d'avec les auteurs d'une si grande offense ». Ces paroles, écrit M. de Bourlemont, « contentèrent tous les cardinaux en leur ôtant la crainte qu'ils avaient que le Saint-Siège n'en souffrît ». Le chargé d'affaires de France vit aussi la reine de Suède qui parut surprise de n'avoir pas de réponse du roi. M. de Bourlemont, qui pressentait les intentions de sa Cour sur ce point, s'en tira en termes évasifs, paraissant penser que M. de Créqui serait chargé probablement de ce message : il eut d'ailleurs le regret de constater que Christine persistait dans son opinion, « parlant fort à la décharge du cardinal Imperiali et le voulant excuser » [1].

Quant au cardinal Orsini, en recevant la lettre sévère de Louis XIV, il voulut se défendre et dit « qu'il lui paraissait étrange qu'on le mît hors du parti du roi pour n'avoir pas voulu être contre le pape ». M. de Bourlemont lui répondit « que c'était mieux servir le pape au contraire que d'assister l'ambassadeur » [2]. Persuadé ou non, Orsini dut « mettre bas les armes de France » [3] puisqu'il avait cessé d'être comprotecteur : il s'y était refusé jusque-là, malgré l'injonction du duc de Créqui au moment de son départ, mais il ne pouvait plus résister en présence de l'ordre péremptoire de Sa Majesté [4].

L'ambassadeur de Toscane constate également les bonnes dispositions d'un certain nombre de cardinaux, « condemnando anche l'omissione delle sodisfationi che si potevano e dovevano dare questa sera stessa del successo, e la lentezza nel darla adesso ». (Dép. du 16 septembre, Arch. de Florence, *loc. cit.*)

1. A. É., Rome, 146, dép. de Bourlemont à Lionne, 12 septembre, fol. 142. — L'ambassadeur de Toscane rapporte cette entrevue. Il ajoute que Christine blâma fort l'attitude du gouvernement français envers Imperiali en insinuant qu'on perdrait ainsi le concours des cardinaux du parti de l'escadron. (Dép. du 16 septembre, Arch. de Florence, *loc. cit.*)

2. Dép. de Bourlemont, 10 septembre.

3. *Ibid.*, 12 septembre.

4. Il avait répondu au gentilhomme que lui avait envoyé l'ambassadeur le 31 août qu'il avait le droit de placer les armes de France sur sa maison en vertu d'une lettre du roi et qu'il ne les enlèverait que sur lettre con-

VIII

Dans son entretien avec le chargé d'affaires de France Alexandre VII avait si bien exprimé sa vraie pensée qu'il la reproduisit dans la lettre qu'il écrivit au roi deux jours plus tard. Après avoir exprimé de nouveau les sentiments d'indignation et de douleur que lui avait causés l'agression des Corses et l'avoir déclarée tout à fait accidentelle, il se plaignait de la conduite du roi envers le nonce et du duc de Créqui envers le Saint-Siège : « Votre ambassadeur, disait-il, a placé par ses armements cette ville et notre dignité dans le plus grand péril. Il est resté à Rome armé, et l'a quittée sans votre ordre bien qu'en notre nom il eût été prié d'y demeurer, bien que nous lui eussions promis toute sécurité ; il a cependant été traité sur sa route avec affection et honneur par nos officiers. » Cette appréciation des choses irrita d'autant plus la Cour de France que Sa Sainteté présentait, en contraste avec ces bons traitements, la relégation du nonce « innocent ecclésiastique, envoyé vers vous par le Pasteur et le Père que Dieu vous a donné, par l'Église votre mère et tenant pour ainsi dire auprès de vous la place de Dieu ». Le Souverain-Pontife terminait cette lettre qui avait la forme d'une objurgation sévère en s'écriant : « Que dira l'univers ? que dira la république chrétienne ? que pensera Dieu même [1] ? »

En même temps il donna copie de ce document au Sacré Collège « afin que les cardinaux, dit l'ambassadeur de Toscane, en répondant à la circulaire de Sa Majesté [2], réglassent leur langage sur celui du Bref, ce qu'ils firent

traire. (Dép. de l'ambassadeur de Toscane du 9 septembre.) Il avait depuis donné la même réponse à M. de Bourlemont. (*Ibid.*)

1. Ce troisième Bref du pape commence par ces mots : « Dilectus filius abbas de Bourlemont » ; il est daté du 12 septembre 1662. (A. É., Rome, 146, fol. 141.) — Régnier Des Marais le cite en entier, p. 83 à 85.

2. La circulaire que M. de Bourlemont leur avait remise.

d'ailleurs ponctuellement »[1], et s'imaginant, ajoute Régnier Des Marais qui rapporte également ce détail, « que cette uniformité de sentiments entre lui et eux servirait à faire impression en France sur les esprits »[2]. Cette présomption était bien hasardée, et la nouvelle de l'expulsion du nonce que le pape reçut quelques jours plus tard lui fit voir combien il se trompait sur les intentions du gouvernement de Louis XIV. Au surplus ce Bref ne fut pas lu en ce moment par le roi : il était porté par le courrier qui rencontra le nonce à la Charité-sur-Loire, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, et qui fut arrêté par M. de Cazaux. Néanmoins le paquet destiné à M. de Lionne lui fut expédié avec quelque retard, et le Bref y était contenu. Mais le ministre, par ordre de Sa Majesté, et pour marquer à la Cour de Rome toute la colère de son maître, renvoya au nonce le pli sans l'avoir ouvert[3].

IX

Le Saint-Père, quelles que fussent ses illusions, sentait bien cependant qu'il fallait témoigner, au moins par quelques actes, de son désir de satisfaire le roi. Mais, comme nous allons le voir, ses ministres agirent de si mauvaise grâce, d'une manière si incomplète et en combinant si mal les circonstances, qu'on ne lui sut aucun gré de ses concessions.

Le séquestre mis sur les biens du duc Cesarini fut levé vers le 15 septembre, et on lui rendit les clefs de ses domaines : on renonça au procès qu'on prétendait lui faire[4], mais ce seigneur n'en fut pas moins tenu en telle suspi-

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 25 septembre 1662. (Arch. de Florence, *loc. cit.*)
2. Régnier Des Marais, p. 85.
3. A. E., 147, dép. de Lionne à Créqui, 25 septembre, fol. 25. Voir chap. VII, § IX, et Régnier Des Marais, p. 92.
4. Dép. de l'ambassadeur de Toscane du 16 septembre 1662. (Arch. de Florence, *loc. cit.*)

cion et l'objet de vexations si pénibles qu'il crut nécessaire pour sa sûreté de quitter l'Etat de l'Église et de se réfugier secrètement dans le royaume de Naples [1]. Le cardinal d'Aragon, qui le logeait au palais d'Espagne depuis le départ de M. de Créqui, l'y encouragea lui-même, et le conduisit jusqu'au delà de Tivoli, le 22 octobre, dans son propre carrosse. Sous prétexte de promenade, c'était toute une évasion combinée avec le vice-roi de Naples. Une troupe de cent soldats espagnols à pied et à cheval, qui avaient franchi pendant ce temps la frontière pontificale, se trouvèrent sur le point de la route où les voitures ne pouvaient plus s'avancer, en un lieu appelé Vicovaro; ils reçurent là le duc Cesarini, qui fut conduit par le gouverneur de l'Abruzze, don Pedro Valerio, avec toute sorte d'honneurs, à Civita Ducale, ville appartenant au duc de Parme et enclavée dans les possessions de l'Espagne [2]. Le Saint-Siège se plaignit plus tard, et avec raison, de cette entrée d'une troupe en armes sur son territoire; mais cette irrégularité passa inaperçue : on ne remarqua dans l'incident que l'extrémité où la Cour de Rome avait réduit un des plus fidèles partisans du roi. Le bon effet de la levée du séquestre se trouvait ainsi détruit, et le gouvernement français était engagé de plus en plus à soutenir ce seigneur dont la cause avait été liée à la sienne par une persécution inopportune. M. de Bourlemont, pour bien marquer le sentiment de son maître, alla remercier le cardinal d'Aragon du concours qu'il avait donné à un ami de la France [3].

Cet essai de satisfaction avait été précédé d'un autre plus important, il est vrai, beaucoup plus significatif et qui aurait pu être utile s'il eût été mieux combiné : nous voulons parler de l'expulsion de la garde corse; mais on va

1. Le duc Cesarini à Lionne, 15 septembre 1662. A. É., 147, fol. 6.
2. Dép. de Bourlemont, 24 octobre 1662. A. É., Rome, 147, fol. 136. — Dép. de Vagnozzi, 30 octobre, *ibid.*, fol. 150. — Dép. de Bourlemont, 31 octobre, *ibid.*, fol. 157.
3. Dép. de Bourlemont, 31 octobre, *loc. cit.*

voir que les autorités romaines s'y prirent si mal que la sage décision du Pontife ne fit que nuire à sa cause. L'enquête sur les événements du 20 août se poursuivait, avec lenteur sans doute, mais enfin on avait gardé une douzaine de prisonniers, on les interrogeait ainsi qu'un certain nombre de témoins; le cardinal Imperiali, le 25 août, avait adressé au pape une exposition des faits assez peu exacte, se terminant toutefois par une demande d'autorisation de poursuites contre plusieurs accusés fugitifs : notamment Domenico de Bastelica, Carlo d'Ampugnano, Marco Vergolé, Francesco de Bastelica [1]; un *bando* avait été publié neuf jours après les événements pour faire reprendre les évadés. Toutes ces dispositions étaient assurément bien incomplètes, mais on pouvait avec un peu d'art et d'esprit de conduite les faire valoir comme un commencement de réparation, et, en y joignant la dissolution et le départ de la garde corse, on avait quelque chance d'atténuer la colère du roi.

Ce dernier acte surtout, s'il eût été accompli comme il devait l'être, c'est-à-dire avec toutes les apparences d'un châtiment solennel, fût devenu pour le Saint-Siège un argument précieux non seulement dans ses pourparlers avec la Cour de France, mais encore dans ses relations à ce sujet avec les Puissances étrangères, car enfin c'était là une mesure considérable : le licenciement de tout un corps de troupes, en expiation de la faute de plusieurs soldats, était un fait politique dont Louis XIV devait tenir grand compte et dont toute l'Europe eût certainement félicité le Saint-Père. L'ambassadeur de Toscane l'annonçait avec quelque ostentation à Florence dans sa dépêche du 12 septembre : « Sa Sainteté a daigné, pour faire paraître avec évidence sa bonne volonté de satisfaire le roi, me faire savoir que la Congrégation d'État a ordonné le départ de toute la milice corse avec ses officiers pour

1. Voir cet acte aux Arch. A. É., Rome, 149, supplément, fol. 93.

Civita Vecchia et leur expulsion de l'État ecclésiastique avec défense d'y rentrer sous peine des galères; [1] » on ajoutait même que le pape devait lancer une bulle « fulminatoire » — « déclarant que les Corses ne seraient plus jamais employés au service du Saint-Siège » [2].

Alexandre VII avait donc été bien inspiré en se décidant à prévenir, sur ce point, les demandes officielles de la Cour de France. Malheureusement, par la maladresse ou l'audace de ses agents, le départ des Corses eut lieu dans des conditions telles, qu'il put être considéré comme une nouvelle offense. Le mardi matin, 12 septembre, tout le bataillon sous le commandement du capitaine Franchi, quitta la caserne de Capo le Case, tambours en tête, drapeaux au vent, traversa la ville par la Sapienza, la place Navone, et déboucha sur la place Farnèse, défilant ainsi devant le palais dans un appareil guerrier et imposant. Tandis que la Cour de Saint-Germain attendait une amende honorable, tandis qu'à Paris, selon l'expression de l'ambassadeur de Venise, « chacun s'imaginait que les soldats quitteraient Rome la corde au cou et une rame à la main au lieu de mousquets » [3], voici qu'ils sortaient de la ville avec tous les honneurs de la guerre, les armes à la main, en ordre militaire, dirigés comme à la parade par leurs officiers, et semblant par cette attitude braver une fois de plus l'ambassade de France. MM. de Bourlemont et Vagnozzi s'empressèrent de faire connaître cet incident à M. de Lionne et à M. de Créqui [4]; ce dernier en écrivit au roi avec une légitime indignation : « Ils ont eu l'insolence, dit-il, à leur sortie de Rome, de passer comme par bravade devant mon palais, tambour battant et enseignes déployées », et il ne manqua pas d'ajouter : « c'est une chose

1. Dép. de l'ambassadeur de Toscane, 12 septembre 1662.
2. *Ibid.*, dép. du 16 septembre 1662.
3. Dép. de Grimani, 17 octobre 1662, *loc. cit.*, f° 75.
4. A. É., Rome, 147, dép. de Vagnozzi, 18 septembre, f° 12; dép. de Bourlemont, *ibid.*, f° 15, 19 septembre.

qu'ils ne peuvent avoir faite sans un ordre particulier » [1]. Il était assez vraisemblable en effet que cet itinéraire n'était pas fortuit. Mais qui l'avait ainsi réglé? Toutes les autorités en repoussèrent la responsabilité : le marquis Mattei « jura qu'il n'avait pas donné un tel ordre et l'imputa au cardinal Imperiali et à Azzolini » [2]. Le sénateur de la ville s'écria que ses bons avis étaient inutiles auprès du pape, qui n'écoutait qu'Imperiali et ses conseils violents [3]. Plus tard le Saint-Siège, dans le Mémoire justificatif que nous avons eu souvent l'occasion de citer, a affirmé que la juridiction du cardinal Imperiali ne s'exerçait pas sur la marche des troupes, que don Mario n'avait indiqué que le point de départ et le point d'arrivée sans s'occuper de l'itinéraire, que les soldats ne pouvaient suivre une autre route à travers la ville pour divers motifs d'ordre intérieur, et qu'au surplus on aurait dû supposer au contraire qu'on les avait fait passer devant le palais Farnèse pour les humilier davantage [4]. Sans nous arrêter à cette dernière hypothèse qui est inadmissible étant donné le brillant spectacle du défilé, nous constaterons seulement qu'il était facile de prendre un autre chemin, et que si l'on n'a pas cherché à faire une nouvelle insulte, on a du moins et fort gratuitement, par un tel manque de tact, détruit l'effet du châtiment qu'on infligeait à la milice corse. Celle-ci,

1. A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 21 septembre, f° 17.
2. Dép. de Vagnozzi, *loc. cit.*
3. *Ibid.*
4. Manuscrit de la Bibl. Chigi. *Racconto completo*, etc., déjà cité. — L'abbé Salvetti, auteur de ce travail, prétend que les troupes ne pouvaient prendre par le pont Saint-Ange, à cause du château, ni par la Trinité à cause du quartier allemand. Cette observation indique qu'on ne voulait pas les faire passer devant les casernes des troupes italiennes ou étrangères, sans doute de peur de quelque rumeur. Le manuscrit ajoute que, dans cet état de choses, on ne pouvait, pour aller au Ponte Sisto, prendre que la place Farnèse ou la via Giulia, qui est également près du Palais. Il est bien certain qu'autrement, il eût fallu les faire passer dans un dédale de ruelles, mais l'impossibilité d'aller par le pont Saint-Ange n'est pas démontrée, et en tout cas on pouvait gagner le Ponte Sisto par un détour en longeant le Tibre. Ce qui était nécessaire avant tout c'était d'éviter la place Farnèse, du moment que la milice corse s'en allait tambour battant et non pas désarmée.

il est vrai, poursuivit son chemin jusqu'à Civita Vecchia, où elle fut licenciée et embarquée pour Livourne avec défense de rentrer dans l'État pontifical [1], mais l'impression du gouvernement français fut, pour ainsi dire, plus mauvaise que si les Corses n'étaient point partis. A la Cour les médisants insinuèrent que les Chigi avaient eu le plus grand intérêt à faire sortir les Corses, dont le langage les pouvait compromettre [2]. La *Gazette de France* ne manqua pas de se faire l'écho de ces rumeurs [3]. De son côté M. de Créqui déclara même que si on les avait bannis « en apparence pour les châtier », c'était en réalité « pour les dérober à la juste vengeance » du roi. Il ajoute dans la même dépêche : « Il est aisé de voir avec quel esprit les ministres du pape agissent, puisqu'ils osent offenser Votre Majesté dans les choses mêmes qu'ils veulent qu'on croie qu'ils font pour la satisfaire » [4]. Enfin Louis XIV accepta ces diverses opinions; dans sa dépêche à l'ambassadeur : « Il faudra compter pour rien, dit-il, cette partie de satisfaction qu'ils croient m'avoir donnée et dire même qu'on les a chassés pour deux raisons qui me désobligent : l'une pour s'exempter de les châtier et l'autre de crainte qu'ils ne parlassent trop et qu'ils ne déclarassent par quels ordres ils se sont portés à la brutale action qu'ils commirent le 20 août » [5]. Il était impossible à la Cour de Rome de plus mal profiter de la concession qu'elle se décidait à faire.

X

Le cardinal Chigi, dans une lettre qu'il adressa à M. de Lionne le 12 septembre, accentuait encore ce système d'indulgence envers les Corses qui rendait inutiles toutes

1. A. É., Rome, 147, dép. de Vagnozzi et de Bourlemont, déjà cit.
2. Dép. de Grimani, 10 octobre 1662, *loc. cit.*, f° 70.
3. *Gazette de France*, du 19 septembre 1662, p. 1004.
4. A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 21 septembre, déjà cit.
5. A. É., Rome, 147, le roi à Créqui, 26 septembre, f° 27.

les protestations affectueuses que la Cour de Rome prodiguait au roi. Il n'entendait reconnaître que quelques coupables, soutenait la thèse excellente en soi, mais fort suspecte dans l'espèce, « qu'on ne peut condamner l'innocent pour le criminel, et qu'il est impossible de violenter la conscience des juges ». En fait, il était malaisé d'expliquer la fuite des principaux accusés, et si quelques-uns, comme l'annonçait le cardinal, avaient été en effet repris à Livourne, à Florence et à Pistoia, leur procès ne se poursuivait qu'avec lenteur, et aucun n'a été condamné soi-disant faute de preuves. C'était pousser la mansuétude au delà des bornes. Puis, dans cette lettre, les arguments se neutralisaient les uns les autres : le cardinal faisait grand étalage de l'expulsion des Corses, mais en même temps il vantait la conduite de Franchi et de ses officiers en déclarant qu'ils auraient plutôt « mérité une récompense pour avoir fait rentrer les émeutiers dans leur caserne » [1].

Ces considérations, ainsi que tous les documents émanés du gouvernement pontifical, lettre au nonce à Turin, circulaires aux autres envoyés diplomatiques, Mémoires multipliés par ses soins, ne pouvaient que déplaire à la Cour de France. La question était prise à rebours : on persistait à accuser le duc de Créqui, à se plaindre des armements du palais Farnèse « transformé, disait-on, en place d'armes », à représenter que « ce n'était pas

1. Arch. Vat., *loc. cit.*, dép. du cardinal Chigi à M. de Lionne, 12 septembre. — Divers bruits ont couru au sujet de ces officiers. M. de Créqui écrit à Lionne le 21 septembre : « Le capitaine corse avec ses officiers s'est sauvé dans une felouque sur le bruit de la proposition que j'avais faite ». D'autre part on prétendait qu'un de ces officiers était caché dans un couvent : « On a envoyé l'un d'entre eux, écrit Lionne à Bourlemont le 25 septembre, dans un couvent de Saint-Benoit, dont le Père de la Ciaia, parent de la maison Chigi, est supérieur, lequel Père tient cet officier invisible ». A. É., Rome, 147, f°s 18 et 25. — La *Feuille des nouvelles de Rome* donne la même information en ajoutant : « on l'a envoyé dehors de peur qu'il ne révélât les ordres qu'il avait eus », *ibid.*, f° 26. — Franchi et son alfiere Cardone s'étaient réfugiés à Gênes, si l'on en croit une pièce anonyme adressée au cardinal d'Este. A. É., 148, f° 73.

l'ambassade qui avait été assiégée, mais l'esprit de l'ambassadeur par son entourage, et même celui du roi par ses conseillers »[1]; on menait grand bruit de l'édit de taille rendu, le 29 août, contre quelques fugitifs et qui avait été si tardif et si inutile; on citait la levée du séquestre des biens du duc Cesarini sans parler des persécutions qu'il subissait encore[2]; on se défendait enfin, par une série de notes diplomatiques, de toute participation dans les événements du 20 août, mais en même temps on insinuait que les gens du duc de Créqui, ayant tiré des fenêtres du palais Farnèse, pourraient bien être les auteurs des meurtres signalés; on citait des désordres analogues qui, en Angleterre et à Constantinople, n'avaient pas suscité les mêmes colères[3]; on continuait à laisser les sbires insulter les gens restés à l'ambassade de France; on enfonçait, sous prétexte de perquisition, les portes du couvent français de Saint-Antoine[4]; enfin on persévérait dans une polémique de récriminations, d'atténuations, d'apologies peu justifiées et de blâmes à la fois très solennels et très vagues : on annonçait tous les châtiments sans qu'il en fût décidé aucun, et l'on perdait ainsi un temps précieux. Au fond, la Cour de France, malgré ses déclarations comminatoires, ne demandait que d'en finir; le Saint-Siège pouvait se tirer à bon marché de ce mauvais pas, et avec un peu d'habileté et de vigueur étouffer l'affaire. Il ne sut pas

1. Arch. Vat., *loc. cit.* Note au nonce de Turin, 3 octobre, f°s 118 et 119. — Circulaire aux nonces, même date (p. 123 à 130). — Édit de Taille, 29 août, n° 151 — la taille était de 300 écus par individu; — et *passim*, f°s 220 et 233. Lettres au nonce, au duc de Savoie, au prince Matias, à La Fuente. — Circulaires du 22 et du 29 décembre. Ces pièces assez monotones répètent toutes les mêmes arguments. Elles remplissent le volume des Archives du Vatican : « Nunziatura di Francia, n° 122 ».

2. « La persécution continue toujours contre le duc Cesarini. » Dép. A. É., Rome, 147, f° 17, Créqui au roi, 21 septembre.

3. Un mémoire du 25 novembre (Arch. Vat., 122, f° 220) cite une agression commise à Londres contre le palais du comte de Soissons, ambassadeur de France, et à Constantinople contre l'ambassadeur même : « e pur non si sono vedute colà, ne in Inghilterra, istanse cosi alte di sodisfazioni ».

4. *Gazette de France*, du 19 septembre 1662, p. 1004.

user du moment, et l'on verra les interminables pourparlers auxquels il se trouva amené par les hésitations malavisées de ses ministres.

XI

En terminant cet exposé, citons un épisode qui peint assez bien l'embarras où les événements avaient jeté les consciences ecclésiastiques, et les susceptibilités du cabinet du Louvre. Nous avons dit qu'au moment de l'attentat deux prélats français, les évêques du Puy et d'Evreux [1], se trouvaient à Rome où ils étaient venus pour la canonisation de saint François de Sales. Nous avons rappelé (chap. VI, § XII) l'audience qu'Alexandre VII leur avait donnée le 27 août. Avant de s'y rendre, ne sachant que faire au milieu du conflit, ils avaient correctement demandé à l'ambassadeur s'il pensait que, dans les circonstances présentes, ils dussent suspendre les démarches dont ils étaient chargés pour la canonisation. M. de Créqui, avec beaucoup de raison et de tact, leur avait répondu qu'ils pouvaient aller à l'audience et rèmettre au pape la lettre royale relative à saint François de Sales. Il avait ajouté « qu'une affaire si honnête et si innocente qu'était la leur ne devait rien avoir de commun avec la tragédie du 20 août, et qu'il ne fallait pas que la canonisation d'un

1. Je trouve dans une note des Archives du Vatican (nonciature de France, 123, à la date du 10 février 1662), les informations suivantes sur ces deux prélats. « M. Henri de Monpau, évêque du Puy et comte de Villana, joint à son caractère sacré la noblesse de famille étant des barons de Tour en Champagne. On tient ici en estime sa grande piété : il est éloigné des nouvelles hérésies de Jansénius, et je l'ai entendu, en toute occasion, parler avec grand respect et beaucoup de zèle de l'autorité apostolique et du Saint-Siège.

M. Charles Bourbon, évêque d'Évreux, est né dans cette ville où ses frères occupent encore des charges. Il était auparavant coadjuteur de Soissons. On estime assez sa piété, et, pour autant que j'en ai appris, il n'a jamais été d'opinion janséniste, mais au contraire il est ami des Jésuites. »

Ce dernier prélat est désigné dans quelques documents comme évêque de Soissons, dont il avait été coadjuteur avant d'être appelé à Évreux.

saint évêque souffrît aucun dommage de l'injure qu'il avait reçue ». Ainsi autorisés, les prélats avaient accompli leur mission spéciale auprès de Sa Sainteté, et l'évêque du Puy avait même profité de l'audience pour faire entendre au pape « des choses très considérables à l'avantage du roi et de l'ambassadeur » [1]. Plus tard, ces deux évêques avaient passé au palais Farnèse « presque toute la journée et jusqu'à la nuit » la veille du départ de M. de Créqui, et le lendemain au matin ils étaient revenus pour prendre congé de l'ambassadeur qui était déjà en route. Ils n'avaient pas manqué de charger M. de Luzarche, son maître de chambre, de leurs compliments pour lui, en priant cet officier de lui faire savoir qu'ils « attendaient les ordres de Sa Majesté et les siens et qu'ils feraient tout ce qu'il lui plairait de leur ordonner » [2].

Jusque-là cette affaire était fort simple : mais il se trouva que le 8 septembre (jour de la Nativité de la sainte Vierge), où le Saint-Père se rendait, comme à l'ordinaire, en cavalcade à l'église de Santa Maria del Popolo, ces évêques crurent se devoir joindre au cortège pontifical ; de plus, à la fin du même mois, ayant reçu du roi l'ordre de se retirer jusqu'à nouvel ordre auprès de l'ambassadeur, ils eurent une audience de congé, du pape et du cardinal Chigi [3]. Ces démarches, lorsqu'elles furent connues à Paris, parurent contraires à la politique du gouvernement et furent jugées avec la plus grande sévérité. Le roi écrivit, le 6 octobre, à M. de Créqui : « Ces deux évêques, mes sujets, ont été assez imprudents et assez peu zélés pour l'honneur de leur patrie, pour suivre en public le pape à ses cavalcades,

1. Mémoire des évêques du Puy et de Soissons (Bibl. nat. Fonds Baluze, vol. 119, f°s 142 et 143).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* Bourlemont à Créqui (fin septembre ou 2 octobre 1662) : « Je viens de rendre les lettres du Roi à MM. les évêques, lesquels ont témoigné grande promptitude d'obéir à Sa Majesté ». A. É., Rome, 147, f° 63. — Créqui avait envoyé ces lettres à M. de Bourlemont, le 26 septembre. A. É., Rome, supplément 149, f° 88.

dont j'ai beaucoup d'indignation »[1]. M. de Lionne s'était exprimé sur leur compte en termes non moins rudes, de sorte que les prélats eurent peine à se justifier. Ils écrivirent en hâte au ministre, désolés « d'avoir été accusés lorsqu'ils avaient pensé bien faire », et ils se rendirent à San Quirico pour expliquer leur conduite au duc de Créqui. En réalité, s'il eût été préférable qu'ils n'eussent point paru à la cavalcade de la Nativité, ils se croyaient fondés à dire à l'ambassadeur qu'ils n'avaient fait là « qu'une action de religion et de piété chrétienne », que M. de Bourlemont ne les avait point avertis que leur présence dût déplaire à Sa Majesté, et que lui-même avait assisté, comme les autres prélats, à l'office du jour dans la chapelle du pape[2]. En ce qui concernait leur audience de congé, ils étaient plus innocents encore puisqu'ils avaient sollicité et obtenu du chargé d'affaires de France, l'autorisation de s'y rendre et y avaient fait entendre au pape, « sans blesser le respect », un langage plein « de force et de liberté » en faveur d'une prompte réparation[3]. Leur récit est confirmé d'ailleurs par M. de Bourlemont, qui écrivait à M. de Lionne n'avoir pas osé prendre sur lui de les empêcher d'aller à l'audience « ni même leur conseiller le contraire »[4].

Les deux évêques plaidèrent leur cause à San Quirico, et M. de Créqui, après les avoir entendus, leur répondit avec beaucoup de bienveillance : « Messieurs, j'ai deux choses à vous dire : l'une est que je vous donne ma parole que je n'ai point écrit contre vous (et appelant Régnier Des Marais, son secrétaire) : voilà, ajouta-t-il, qui vous le peut témoigner[5]; et l'autre c'est que je vous promets que j'écrirai au

1. Le roi à Créqui, 6 octobre, Rome, 147, f° 74.
2. Mémoire justificatif, déjà cité.
3. Mémoire justificatif, déjà cité.
4. A. É., Rome, 147, f° 158, dép. de Bourlemont à Lionne, le 31 octobre 1662.
5. Cette assertion est exacte : nous n'avons en effet rien trouvé dans les lettres du duc de Créqui au roi, sur cette affaire, antérieurement à la visite des évêques.

roi pour votre justification parce que je crois que cela est raisonnable »[1]. L'incident se trouva clos, mais on voit par la première impression de Louis XIV combien il était chatouilleux pour tout ce qui, de loin ou de près, touchait au respect dû par le clergé à son autorité personnelle, et, comme il le dit avec une énergique éloquence, « à l'honneur de la patrie ». Il tenait même si particulièrement, en ce démêlé avec Rome, au milieu de conjonctures qui agitaient les consciences en France, à être approuvé par les prélats, qu'il provoqua en ce moment même les opinions écrites d'un certain nombre d'évêques et de théologiens. Nous en résumerons brièvement quelques-unes qui sont demeurées aux archives des Affaires étrangères. Elles complètent l'étude de la situation générale à l'époque où la diplomatie allait engager des négociations. Ces documents d'ailleurs montrent à plein comment certains abus de l'autorité pontificale étaient appréciés alors par d'éminents personnages ecclésiatiques, et combien le sentiment des droits du pouvoir laïque et le patriotisme s'alliaient chez plusieurs d'entre eux au respect qui est dû au chef de l'Église. Mais ils font connaître en même temps quelle était la force de l'esprit gallican et les arguments parfois téméraires qu'il savait tirer des excès de pouvoir et de népotisme dont tant d'illustres Pontifes ont depuis si heureusement délivré la politique du Saint-Siège.

XII

Nous indiquerons d'abord l'avis du cardinal Grimaldi, qui était, comme on sait, l'un des principaux membres de la faction française à Rome[2]. Son travail est particulièrement significatif : au lieu de discuter la question des

1. Mémoire justificatif, déjà cité. — Créqui écrivit en effet au roi, le 23 octobre, en faveur des évêques, disant « qu'ils ne manquent de zèle, ni pour le roi, ni pour leur patrie, et ont agi faute de connaissance de la manière dont ils se devaient gouverner en ce rencontre ». A. É., Rome, 147, f° 130.
2. Voir chap. II, § IV.

réparations à exiger, il y traite seulement une thèse spéciale, celle de l'autorité du Sacré Collège, et manifeste le désir qu'on profite de la circonstance pour atténuer le pouvoir exclusif des papes et remettre en vigueur les anciens droits et attributions qui, d'après lui, ont appartenu autrefois aux cardinaux : « Ce ne sera rien innover, dit-il, mais au contraire rétablir un ordre qui n'a commencé d'être altéré que depuis deux cents ans en ça »[1]. Il trace, pour motiver son opinion très discutable, le tableau le plus sévère des abus romains portés, ajoute-t-il, à tel point « que la papauté ne semble plus être qu'une principauté et domination séculière ». Il signale, avec une énergie que les meilleurs amis du Saint-Siège ne sauraient qu'approuver, l'influence des parents des Souverains-Pontifes : « ils aliènent, dit-il, le temporel comme bon leur semble sans consulter que leurs volontés, avec autant de profusion et de largesse comme si c'était leur patrimoine, et si peu de retenue qu'il semble que la fin de l'élection des papes n'est que d'enrichir leurs parents et en faire des princes ». Il insiste enfin pour le développement du pouvoir du Sacré Collège qui mettra un terme à un état de choses pernicieux à la religion et au Saint-Siège.

L'évêque de Fréjus, Zongo Ondedei[2], l'ancien agent de Mazarin, soutient les mêmes idées dans la note qu'il remit à M. de Lionne, mais avec une fâcheuse intempérance de langage. On reconnaît, dans ce document hostile et irrespectueux, le prélat intrigant, le politique agité que le P. Rapin, dans ses Mémoires[3], a nommé rudement « Italien de nulle probité », et que le cardinal de Retz, son ennemi politique il est vrai, a traité avec peu d'estime. Son *Avis* témoigne de toute la violence de son esprit. Loin d'écrire, comme Mgr Grimaldi, dans une pensée pacifique qui eût

1. A. É., Rome, 147, Avis de M. le cardinal Grimaldi, f° 53.
2. Zongo Ondedei, maître de chambre de Mazarin et son agent particulier, évêque de Fréjus en 1654, mort en juillet 1674.
3. Mémoires du Père Rapin, 1, p. 212.

convenu à un évêque, Ondedei s'applique à échauffer encore les ressentiments du roi; il signale chez Alexandre VII « une présomption mal fondée de son propre savoir et un mépris insupportable de tous les Princes »[1]; et plus loin, l'intention de « traiter l'ambassadeur de haut en bas, comme s'il eût été un de ses sujets ». Il affirme que l'incident du 20 août « n'a pas été fait sans ordre exprès ou du moins sans une connivence et tacite permission du pape et de ses ministres ». Passant ensuite à des considérations générales, il déclare que « la puissance temporelle des papes a corrompu leurs mœurs et aboli de telle manière la vie apostolique qu'aujourd'hui on ne reconnaît quasi plus en leur personne le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre ». Il en arrive enfin, après un long réquisitoire dont les termes sont presque injurieux, à demander que le pape n'ait pas plus de pouvoir que « le doge de Venise en sa république ou l'évêque dans son chapitre », et il invoque au besoin l'initiative du roi pour cette réforme[2].

Ondedei s'emporte davantage encore dans une lettre à M. de Lionne : « Je voudrais, dit-il, rompre toutes les négociations, déclarer la maison Chigi et le cardinal Imperiali assassins, infâmes, traîtres et ennemis du roi.... Il y a des personnes qui disent que le roi veut envoyer une armée.... La pensée est fort belle et fort généreuse, et si Sa Majesté veut en user de la sorte, je n'ai rien à dire[3]. »

L'abbé Elpidio Benedetti, qui cependant était, lui aussi, une créature de Mazarin, s'exprime avec beaucoup plus de convenance et de mesure[4]. Pour lui, faire la guerre au Saint-Siège n'est pas admissible : soutenir par la force les prétentions des ducs de Parme et de Modène sur Castro et

1. A. É., Rome, 147. Advis de M. l'évêque de Fréjus sur le différend de Rome, f° 56.
2. Advis de l'évêque de Fréjus, *loc. cit.*
3. A. É., Rome, VI, 147, f° 107, 14 octobre 1662.
4. A. É., Rome, 147. Avis du Sr Elpidio Benedetti, sur le différend de Rome, f° 57.

Comacchio ne serait pas universellement compris et approuvé; mais poursuivre par tous les efforts et par toutes les ressources de la politique la réforme du népotisme, empêcher « la dilapidation du patrimoine de saint Pierre, la ruine de l'État ecclésiastique qui, pour enrichir quelques familles, se voit réduit à l'extrême misère », voilà qui serait digne de la grandeur du roi et tous les peuples catholiques ne manqueraient pas de donner leur concours à un si juste et utile dessein [1].

Il est évident qu'il était sage de préparer la destruction du népotisme, mais on voit aussi qu'un tel changement ne pouvait s'accomplir dans l'état de l'Europe par une entente diplomatique : on eût suscité des discussions infinies, et, à Rome, des difficultés inextricables, parmi lesquelles les satisfactions à obtenir pour l'attentat du 20 août eussent couru grand risque d'être ajournées ou éludées. L'esprit pratique de Louis XIV et de ses conseillers ne pouvait s'abuser sur ce point et embrasser un projet d'une telle étendue, susceptible d'agiter profondément le monde catholique et qui d'ailleurs faisait dériver dans le domaine des controverses religieuses la question purement politique dont il était préoccupé. La Cour de France écoutait donc plus volontiers les avis des ecclésiastiques qui envisageaient l'affaire d'une façon plus précise, tels que le cardinal de Retz [2], l'abbé Siri [3] et le grand prieur d'Auvergne.

Tout disgracié qu'il fût et vivant dans la retraite à Com-

1. A. É., Rome, 147. Avis du Sr Eloidio Benedetti, etc.

2. Le Mémoire du cardinal de Retz intitulé : « Sentiment du cardinal de Retz, sur l'affaire de Rome, octobre 1662 », est en copie aux Arch. A. É., Rome, 147, fo 54. Il a été publié *in extenso* par M. Chantelauze dans son livre intitulé : *le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques*, p. 115. On trouve également dans cet ouvrage un résumé assez exact de l'affaire des Corses, p. 71-175.

3. L'abbé Vittorio Siri, né à Parme, en 1608, mort à Paris, en 1685. Il est auteur de nombreux écrits historiques et politiques réunis sous le nom de *Mercurio*. Protégé par Richelieu et Mazarin, il jouissait à Paris d'une autorité fort grande pour toutes les questions de diplomatie. Il était agent de Parme en France. Son mémoire intitulé : « Avis de l'abbé Siri » est aux Arch. A. É., Rome, 147, f° 58. — Nous avons cité plus haut (§ II) sa discussion avec le nonce Piccolomini sur Castro.

mercy, le cardinal de Retz avait gardé à la Cour une renommée digne de son génie, et surtout il passait pour connaître à fond le Saint-Siège, l'entourage d'Alexandre VII et tous les ressorts de la diplomatie pontificale. Il était naturel que, dans une affaire aussi compliquée, on voulût être instruit de sa pensée : Guy Joly, son secrétaire, fut donc mandé auprès de Le Tellier qui lui exprima, sous le sceau du secret, le désir du roi de recevoir un Mémoire du cardinal sur « la conduite qu'on devait tenir et sur la satisfaction qu'on pourrait demander en cas d'accommodement » [1]. Celui-ci s'empressa d'envoyer une note où l'on retrouve la fermeté accoutumée de son intelligence et de son style, et où il envisage à peu près tous les côtés de la question. D'abord, se conformant à l'opinion prédominante à la cour, il n'admet point le système défensif du gouvernement romain au sujet de l'attentat; à ses yeux, malgré ses belles paroles, il a eu part dans l'événement, et « une surséance si longue de tous les ordres publics dans un tumulte si peu ordinaire » est la preuve « indubitable d'un consentement ou d'un commandement exprès ». Toute la France est engagée « à la poursuite et à la vengeance de l'injure ». Ce point posé, il passe aux moyens à employer pour faire céder le Saint-Siège : il indique d'abord le refus des contributions ecclésiastiques et la défense de porter « de l'argent à Rome ». En second lieu — et l'on verra plus loin comment ce conseil a été suivi — l'occupation d'Avignon et la réunion de cette ville par arrêt du Parlement. Il est moins favorable à la revendication de Castro, « qui peut amener le raisonnement et la jalousie des princes voisins », mais il pense qu'on doit toujours se donner les apparences de ce dessein pour inquiéter et effrayer le Saint-Père « étant assuré que cette affaire lui est fort sensible ». En somme, il juge nécessaire « d'imprimer fortement dans l'esprit du pape que nous ne vou-

1. Mémoires de Guy Joly.

lons en manière du monde penser à l'accommodement », et aussi de ne recevoir « aucune médiation que lorsqu'on saura précisément quelle doit être la satisfaction que le pape nous veut donner et si elle peut contenter Sa Majesté ».

Venant de là aux réparations, il cite sommairement l'envoi à Louis XIV d'un neveu du Pontife, ou de don Mario accompagné du cardinal Imperiali « pour demander pardon », l'abandon « à la discrétion du roi de l'officier corse et de quelques soldats »; il fait allusion enfin à l'érection d'une pyramide en mémoire de la satisfaction donnée à la France par la Cour de Rome. Il est vraisemblable que pour ces dernières clauses, Retz se réfère à des bruits qui avaient déjà couru sur les intentions du gouvernement, car nous avons constaté que le voyage éventuel d'un Légat et la pyramide avaient été notés dans divers documents antérieurs à la rédaction de ce Mémoire [1].

En résumé le cardinal de Retz, encore ici beaucoup plus homme d'État que prélat, sans se préoccuper de réformer le Saint-Siège, va droit au but capital qui est d'obtenir la satisfaction nécessaire : il n'est pas partisan d'une guerre qui « attire apparemment avec soi une conflagration générale »; il entend obliger le pape à céder en arrêtant toute expédition d'argent à Rome et en s'emparant d'Avignon. Remarquons sur ce dernier point que ce conseil a pu confirmer Louis XIV dans la pensée de conserver ce gage, mais ne lui a pas suggéré la décision qu'il a prise : en effet le Mémoire est du courant d'octobre 1662 et, ainsi qu'on le verra dans un chapitre suivant, la prise de possession d'Avignon est du 2 octobre, et les instructions royales à ce sujet portent la date du 27 septembre [2].

1. En particulier dans une note de la main de Lionne, en date du 27 septembre et intitulée : « Points de la réparation que le Roi peut et doit prétendre ». A. É., Rome, 147, f° 32. — La légation du cardinal Chigi était indiquée dans la lettre du duc de Créqui à ses collègues, en date du 6 septembre. A. É., Rome, 148 (supplément), f° 74.

2. M. Chantelauze est donc dans l'erreur quand il attribue au cardinal de Retz l'occupation d'Avignon : mais il est vrai que l'on trouve pour la

Le grand prieur d'Auvergne, dont l'avis avait été également demandé par M. de Lionne, se montre particulièrement hostile aux Chigi, surtout à don Mario qu'il déclare en même temps que le cardinal Imperiali : « auteurs, causes, coupables et complices des assassins ». Il réclame les satisfactions les plus étendues : lettre du pape désavouant l'attentat, destitution et exil d'Imperiali, légation en France, bannissement du barigel, exécution des Corses coupables, expulsion de tous les soldats de cette milice, garrottés, et en plein jour [1].

Quant à l'abbé Siri, son travail est plus étendu et plus sérieux que celui du grand prieur. Historien distingué, homme politique justement apprécié par Richelieu et par Mazarin, il était fort écouté à la Cour, ayant toujours montré, bien qu'étranger, un sincère dévouement à la France. Comme il était agent du duc de Parme à Paris, il conçut le Mémoire qu'il remit à M. de Lionne dans un sens particulièrement belliqueux [2], car son maître avait tout intérêt à une complication qui lui assurerait la possession de Castro. Il fait donc observer que le gouvernement du roi s'est borné jusqu'à présent à des menaces, et qu'il est temps d'agir. Italien lui-même, il déclare qu'on n'a pas compris l'esprit italien ou plutôt le génie de la Cour romaine qui ne cède qu'à un péril imminent et prouvé. Il eût fallu, selon lui, faire débarquer, aussitôt après l'attentat, trois mille hommes dans l'État pontifical : en se contentant de négocier, on a autorisé les résistances du Saint-Siège. Il est donc d'avis de se résoudre sur-le-champ à la guerre, quitte à s'arrêter aussitôt que la Cour de Rome aura décidé de satisfaire le roi. Après avoir rapidement examiné la situation des autres États de l'Europe, il affirme qu'aucun d'eux n'est en mesure de s'opposer à

première fois dans le Mémoire l'idée de faire prononcer l'annexion par le Parlement d'Aix.

1. A. É., Rome, 147. Mémoire de M. le grand prieur d'Auvergne sur l'affaire de Rome, fol. 60.

2. A. É., Rome, 147. Avis de l'abbé Siri, fol. 58.

la volonté de Louis XIV et de défendre le Saint-Siège. Il allègue la faiblesse de l'Espagne, qui d'ailleurs est aux prises avec le Portugal, les préoccupations intérieures de l'Empire et des Vénitiens, les intérêts des princes italiens qui n'ont rien à espérer du pape et tout à craindre de la France. Il n'admet pas le scrupule de combattre le Saint-Père, et appuie son argumentation de nombreux exemples historiques. Il cite Venise qui a longtemps occupé les villes de Romagne, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II en guerre contre Léon X, Jules II, Clément VIII et Jules III, Charles-Quint comptant parmi les succès de son règne la prise de Rome et l'emprisonnement du pape, Florence soutenant trois ans de lutte armée contre le Saint-Père, la ligue des Vénitiens, de Modène et de la Toscane en 1643 contre Urbain VIII, enfin l'entrée de Venise dans le Ferrarais en 1632. Il conclut qu'on peut obtenir gloire, profit et honneur en combattant le pape comme tout autre souverain.

Citons, en terminant, un Mémoire anonyme, mais qui paraît écrit par une plume parlementaire. L'auteur ne croit pas opportun d'en venir aux armes : il indique en revanche les avantages d'une « bonne loi sur la collation des bénéfices », sur la « promotion des évêques », et la remise en vigueur « de l'ancienne police de l'Église » [1]. Cette combinaison, où se manifeste au plus haut degré l'énergie persévérante des doctrines gallicanes, risquait évidemment de rouvrir la querelle des investitures, et son auteur prétendait assez imprudemment décider une question synallagmatique par un acte d'autorité.

XIII

On voit que tous ces différents avis, soit modérés comme ceux du cardinal Grimaldi et de l'abbé Elpidio Benedetti, soit ouvertement violents comme ceux d'Ondedei, de

1. Bibl. nat. Manuscrits. N° 12 795 (1662).

l'abbé Siri, du prieur d'Auvergne, soit juridiques comme le Mémoire parlementaire, soit strictement politiques comme la note du cardinal de Retz, affirmaient unanimement la responsabilité de la Cour de Rome dans les événements du 20 août et la nécessité absolue de lui en faire porter la peine. Ils différaient sur le choix des moyens, réforme intérieure du Saint-Siège, arrangements financiers, guerre déclarée, mais ils exprimaient tous le même sentiment.

Nous n'avons pas à revenir sur la pensée de M. de Créqui, lequel n'a jamais cessé d'affirmer sa conviction personnelle sur les origines officielles de l'attentat [1]. De son côté, M. de Bourlemont, dont l'esprit conciliant est indéniable, adressait à M. de Lionne, vers la même date, sous forme de Mémoire, un résumé très précis des préliminaires de l'incident, des paroles attribuées à don Mario et à Imperiali lors de l'affaire de la patrouille, de l'événement lui-même et des faits qui l'avaient suivi. Il y rappelle les fâcheuses mesures des autorités romaines depuis le 20 août, et se trouve ainsi amené à discuter la connivence du Saint-Siège : sa conclusion, pour être présentée sous la forme interrogative, n'en est pas moins fort rude pour le gouvernement pontifical : « Je veux bien croire, dit-il, que l'on n'a pas commandé directement aux soldats et aux sbires d'attenter à la personne de M. l'ambassadeur et de Mme l'ambassadrice, ou autrement je douterais si je serais ici parmi des chrétiens ou des barbares,... mais ces discours de mépris et ces ordres indiscrets ne peuvent-ils pas concourir à former une résolution criminelle, sous l'espérance d'en avoir plutôt de l'aveu que du blâme? » Il termine enfin par un mot qui contient évidemment son jugement définitif : « Cet attentat a été fait et commandé à la mode de la Cour, c'est-à-dire, fait sans faire » [2].

1. Voir encore sa dépêche du 21 septembre sur le cardinal Imperiali, « principal auteur de l'attentat qu'on a osé commettre contre Votre Majesté en ma personne ». A. É., Rome, 147, fol. 17.

2. A. É., Rome, 147, fol. 55. Écrit de M. de Bourlemont (sans date, mais d'après les détails de l'exposé, il est évidemment du mois de septembre).

M. de Créqui avait reçu à peu près en même temps et communiqué au roi une dépêche de l'abbé Strozzi, agent de France à Florence qui lui donnait avis de la présence en cette ville de trois soldats corses fugitifs. L'abbé les avait fait interroger par plusieurs de leurs compatriotes, et les déclarations de ces gens (intéressés, il est vrai, à expliquer et à atténuer leurs crimes) avaient été compromettantes pour les autorités romaines. Non seulement ils avaient rappelé la fameuse phrase de don Mario au moment de la première querelle entre les Français et les Corses avant le 20 août, mais encore ils avaient déclaré que le cardinal Imperiali les avait accablés, en cette occasion, de reproches et de railleries pour s'être laissé maltraiter par les Français. Ils avaient ajouté qu'au lendemain de l'attentat, don Mario faisait courir le bruit « que les portes de la ville étaient ouvertes à qui voudrait fuir » [1]. Ces discours, assez vagues d'ailleurs, et venant d'individus suspects, n'avaient pas grande portée en eux-mêmes, et le roi invitait plus tard l'ambassadeur à « n'épargner ni soin ni dépense pour avoir d'autres dépositions des Corses et savoir d'eux, en forme prouvante et authentique, comment s'est passée l'action du 20 août et toutes les circonstances de leur évasion » [2]. Ces premiers renseignements lui semblèrent néanmoins très précieux; ils venaient se joindre à l'ensemble des circonstances qui accusaient les ministres d'Alexandre VII, et la cour de France les accueillit avec empressement; le roi écrivit sur-le-champ à M. de Créqui : « Par les ingénues déclarations que ces trois Corses ont faites à leurs compagnons, on a pu voir la cause pour laquelle les plus coupables d'entre eux ont trouvé tant de facilité à s'évader », et il ajoutait avec une pleine assurance : « Les parents du pape et le cardinal Imperiali ont été les auteurs et les instigateurs de l'action des Corses, sinon en

1. L'abbé Strozzi à Créqui, 29 août 1662. (Voir Régnier Des Marais, Preuves, etc., p. 6.)
2. A. É., Rome, 147, le roi à Créqui, 6 octobre 1662, fol. 74.

toute son étendue, du moins en lâchant entièrement la bride à ces brutaux »[1]. C'était la conclusion de M. de Bourlemont.

XIV

L'opinion du roi était faite aussi bien que celle de ses ministres, dès le commencement du mois de septembre, sur l'attentat et ses origines. Tous les documents qui lui parvenaient depuis lui paraissaient de nature à la confirmer. L'entrevue du pape et de M. de Bourlemont lui avait fait voir plus clairement encore que le Saint-Père était circonvenu par son entourage. « Je ne crois pas, écrivait M. de Lionne, que MM. de Rome fassent rien que le poignard sur la gorge[2]. » Et ailleurs : « Le pape ne sait des choses que ce qu'on lui en veut dire, toujours fort éloigné de la vérité »[3]. On citait d'un cardinal ami d'Imperiali de singulières fanfaronnades : « Il faut en finir une bonne fois, s'était écrié ce personnage, avec ces Français, et les armes à la main, refouler leur orgueil »[4]. La *Feuille des nouvelles de Rome* annonçait que le Saint-Père allait se rendre en villégiature à Castel Gandolfo et les princes Chigi « prendre l'air » dans les propriétés qu'ils venaient d'acquérir[5]. Cette affectation d'indifférence était assez inopportune, au moment où tant de faits considérables, de relations et de documents aggravaient la situation générale et surexcitaient les esprits en France.

Louis XIV cependant, bien qu'un certain nombre de ses conseillers se fussent prononcés, comme on l'a vu, pour une action immédiate, redoutait à bon droit les convictions très catholiques du royaume qu'il était néces-

1. Le roi à Créqui, 16 septembre, *ibid.*, fol. 7.
2. A. É., Rome, 147, Lionne à Créqui, 26 septembre, fol. 29.
3. *Ibid.*, Lionne à Bourlemont, 25 septembre, fol. 25.
4. Lettre de Vagnozzi, 25 septembre, fol. 25. (Vagnozzi ne dit pas le nom de ce cardinal.)
5. *Nouvelles de Rome*, 25 septembre, fol. 26.

saire de ménager, et aussi les espérances de discorde religieuse que nourrissait le parti huguenot : il se défiait des agitations intérieures qu'une guerre soudainement entreprise ou bien une immixtion hasardée dans l'organisation du Saint-Siège pouvaient provoquer en France. Il savait que la Cour de Rome avait cherché à mettre en avant le P. Annat, son confesseur [1], et que le parti « dévot » essayait de transformer la question en cas de conscience [2]. Ses ministres avaient, il est vrai, empêché le P. Annat de se mêler de l'affaire [3], mais on sentait des hésitations et des scrupules dans l'épiscopat. D'un autre côté, les dispositions de l'Espagne demeuraient fort ambiguës : l'ambassadeur de Venise prêchait l'indulgence et rappelait au roi son caractère de fils aîné de l'Église [4]. Sans doute Grimani était tenu à distance par Louis XIV et par la reine mère [5], et l'on espérait venir à bout des incertitudes affectées par le cabinet de Madrid; mais pour être assuré du concours de Philippe IV et des Vénitiens, il fallait du temps. Enfin le gouvernement français avait des projets politiques qui l'intéressaient beaucoup plus qu'une stérile querelle avec Rome. Le roi jugea donc prudent de ne s'avancer qu'avec mesure tout en continuant des démonstrations verbales susceptibles d'inquiéter le Saint-Siège, et il résolut de poursuivre jusqu'à la dernière extrémité la voie des négociations. C'est pourquoi il avait écrit à M. de Créqui,

1. *Dispacci*, etc., déj. cit. Lettre de Grimani du 3 octobre 1662, fol. 56.

2. Cette préoccupation est particulièrement sensible dans une lettre de Lionne à Créqui du 16 septembre 1662, à propos des évêques du Puy et d'Evreux. « Il ne serait pas bon, dit-il, qu'ils vinssent ici débiter ce que Sa Sainteté peut avoir dit, car tous ces messieurs les prêtres ont toujours grande propension... de complaire à la Cour de Rome. » A. É., Rome, 147, fol. 8.

3. Dép. de Grimani, déj. cit.

4. Dép. de Grimani, déj. cit.

5. Le roi lui avait répondu en termes très froids dans son audience du 27 septembre. Anne d'Autriche de son côté avait dit à Grimani : « Le mal est né à Rome. C'est de Rome que les remèdes doivent venir. Le Roi ne se départira pas de la justice. » *Ibid.*

le 15 septembre, la lettre confidentielle que nous avons citée plus haut [1] pour lui faire bien comprendre son désir d'une solution pacifique : c'est pourquoi encore il eut soin d'écarter la demande de pouvoirs militaires que lui avait adressée un peu étourdiment l'ambassadeur [2], en lui répondant « que la qualité de plénipotentiaire », c'est-à-dire le simple caractère diplomatique, lui donnerait « plus de crédit à Rome et ferait plus de peine au Saint-Siège que toute autre chose » [3]; c'est pourquoi enfin il lui donna l'ordre formel de ne point songer à rentrer en France, mais au contraire de rester à San Quirico. Il repoussa en même temps le projet d'une ligue des princes d'Italie qu'avait présenté et recommandé le cardinal d'Este [4] : c'est, dit-il, « un éclat qui n'est nullement nécessaire » et qui de plus pourrait inquiéter le roi d'Espagne et même « l'obliger à songer de se lier par une autre confédération avec le Pape » [5].

XV

Toute cette conduite était fort sage. Mais en même temps qu'il prouvait ainsi la modération de ses conseils, le roi maintint avec énergie les grandes lignes de sa politique et sa ferme volonté d'obtenir satisfaction. En premier lieu, il se prononça de nouveau contre toute médiation. Nous savons comment il avait répondu aux insinuations de l'Espagne. Il ne fut pas moins résolu

1. § IV du présent chapitre.
2. Dans une dépêche du 13 septembre, Créqui avait sollicité d'être déclaré « lieutenant général en Italie ». Il ajoutait : « avec ordre aux vaisseaux et aux troupes de la côte de Provence de concourir conjointement avec moi à tout ce que je leur ferais savoir être du service de Votre Majesté ». Malgré toutes les précautions oratoires dont l'ambassadeur enveloppait sa demande, elle excédait trop les intentions réelles du roi pour avoir chance d'être accueillie. (A. É., Rome, 146, fol. 148.)
3. A. É., Rome, 147, fol. 27. Le roi à Créqui, 26 septembre 1662.
4. Le cardinal d'Este à Lionne, 11 septembre 1662. (A. É., 146, fol. 132.)
5. Le roi à Créqui, 26 septembre 1662, déj. cit.

à l'égard de Venise et de la reine de Suède : « Vous avez agi fort prudemment, écrivit-il à Créqui, de rejeter une médiation de la République » [1]. M. de Lionne répéta à Bourlemont : « Le roi ne veut point mettre son honneur en compromis, et n'admettra aucune médiation, quelle qu'elle soit » [2]. Quant à Christine, elle avait trop vivement déçu la Cour de France pour qu'on voulût la laisser en quoi que ce fût s'occuper de la question : depuis ses malencontreuses lettres au roi, elle persévérait dans les mêmes sentiments hostiles, et M. de Bourlemont signalait fréquemment ses imprudences de langage : « Elle porte si fortement, dit-il, le cardinal Imperiali qu'elle déclare que si le pape l'abandonne, elle lui dira qu'il fait une lâcheté » [3]. Il est donc fort naturel que cette fantasque princesse ait inspiré les plus grandes défiances à Paris : « Je ne désire pas, écrit le roi à M. de Créqui, qu'elle se mêle en rien de cette affaire » [4], et ailleurs : « Vous ne la devrez plus souffrir dans l'affaire après s'être partialisée comme elle l'a fait » [5]. Le Cabinet français restait donc pleinement décidé à n'admettre que des négociations directes avec la Cour de Rome. C'était le premier article de son programme. Le second, qu'on en peut regarder comme le corollaire, était de laisser la question entre les mains du duc de Créqui. Nous l'avons déjà noté (§ VI). Le roi tenait à sauvegarder la dignité de son ambassadeur : il jugeait avec beaucoup de tact et un sage respect des traditions diplomatiques qu'un gouvernement qui abandonne un agent fidèle se discrédite lui-

1. Le roi à Créqui, 18 septembre 1662. *Ibid.*, fol. 10.
2. A. É., Rome, 147, Lionne à Bourlemont, 25 septembre 1662, fol. 25. — La même phrase se retrouve dans plusieurs documents de Lionne ou du roi : elle exprime toute la pensée de la Cour de France.
3. A. É., Rome, 147, Bourlemont à Lionne, f° 30, 26 septembre 1662.
4. *Ibid.*, le roi à Créqui, 26 septembre, déj. cit.
5. *Ibid.*, 18 septembre 1662. « Se partialiser » est un vieux mot aujourd'hui inusité et bien à tort. Il exprime laconiquement l'idée de prendre parti à tel point qu'on n'écoute plus l'opinion contraire. On le retrouve dans Saint-Simon.

même. Il ne cessa de rassurer sur ce point M. de Créqui, repoussa les ouvertures faites en dehors de lui, refusant même de recevoir toute dépêche de la Cour de Rome : enfin M. de Lionne déclara, par son ordre, à M. de Bourlemont pour que le Saint-Siège en fût informé, « que Sa Majesté ne laissera aucune autre porte ouverte que celle de M. de Créqui qui est le principal offensé après elle »[1]. Cette décision fut particulièrement désagréable à la Cour de Rome, « qui n'appréhende rien plus que de passer par les mains de M. l'ambassadeur »[2], mais outre qu'à Paris, on n'était pas mécontent de causer cet ennui au Saint-Siège, il est certain qu'on ne pouvait agir autrement, au moins à l'origine, sans faire au représentant du roi un affront injuste et impolitique. Louis XIV demeurait fort assuré d'ailleurs que M. de Créqui n'agirait, en quoi que ce fût, en dehors de sa direction et ne se méprendrait pas sur l'étendue de ses droits. Ce dernier, en effet, tout flatté qu'il fût de la persévérante confiance de son maître, qu'il remerçiait avec effusion[3], n'acceptait point sans quelque timidité une responsabilité aussi étendue, et c'était avec une entière bonne foi qu'il écrivait au roi : « Je demande en grâce à Votré Majesté de m'ordonner précisément toutes choses, de me déclarer positivement et expressément quelles seront les demandes que j'aurai à faire et à quoi Elle veut absolument que je m'en tienne »[4]. On pouvait donc lui laisser sans inquiétude l'apparence de conduire la négociation.

En troisième lieu, le roi tenait à réserver le champ libre aux pourparlers : « Vous devez, écrivait-il à M. de Créqui, laisser entendre que, *sans médiation*, vous êtes prêt

1. A. É., Rome, 147, Lionne à Bourlemont, 25 septembre, déj. cit.
2. *Feuille des nouvelles de Rome* (2 octobre). *Ibid.*, fol. 67.
3. « Je répéterai encore à Votre Majesté que je ne puis jamais lui rendre d'assez grands services pour mériter la centième partie des bontés qu'elle a pour moi. » A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 7 octobre 1662, f° 77.
4. A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 29 septembre 1662, f° 39. — Et ailleurs : « Je ne me sens ni assez de lumière pour me conduire de moi-même dans une pareille occasion, ni assez de force pour agir de mon propre mouvement ». *Ibid.*

d'écouter et de recevoir par quelque personne que ce soit toutes les ouvertures et propositions qu'on voudra me faire pour ma satisfaction, pourvu qu'on parle avec charge[1] et qu'on propose des réparations proportionnées à la qualité de l'offense »[2]. Mais, en même temps, il estimait de sa dignité, et M. de Créqui l'encourageait dans cette pensée qu'il devait « recevoir et résoudre les propositions de satisfaction et non pas les faire »[3]. On se souvient que, lors de l'entrevue de Suresnes, M. de Lionne avait refusé au nonce une explication catégorique sur les intentions de Sa Majesté, disant que le roi « ne ferait point le personnage de demandeur, de requérant et de client »[4]. Ce système, il faut bien le reconnaître, n'a été maintenu par le gouvernement français qu'en théorie : en pratique, il était impossible de rester absolument muet sur les satisfactions qu'on voulait obtenir : déjà le nonce, à Suresnes, avait dit à M. de Lionne « que pour être pape on n'est pas devin »[5]. De son côté, M. de Bourlemont écrivait à M. de Créqui : « Que si l'on ne s'ouvre de rien, il ne faut espérer aucun ajustement » ; que tous les agents étrangers excusaient le pape de son inertie « puisqu'il ne pouvait pas apprendre ce que voulait Sa Majesté » ; enfin que tout le monde à Rome disait : « Veut-on en France que l'on devine[6] ? » M. de Créqui, à San Quirico, persistait, il est vrai, à soutenir que le roi ne devait point s'expliquer avant de connaître les offres de Rome, parce que, si l'on demandait beaucoup, le Saint-Siège déclarerait ces propositions « exorbitantes et injustes », et que si on les présentait moindres, le Saint-Siège « s'appliquerait encore à les combattre par la confiance que cette modération lui donnerait »[7]. Mais si, ostensiblement,

1. C'est-à-dire autorisé par le Saint-Père.
2. A. É., Rome, 147, le roi à Créqui, 18 septembre, déj. cit., f° 10.
3. *Ibid.*, Créqui au roi, 21 septembre 1662, f° 17.
4. Voir chap. VII, § VIII.
5. *Ibid.*
6. A. É., Rome, 147, Bourlemont à Créqui (sans date, mais entre le 26 septembre et le 2 octobre), fol. 63.
7. A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 29 septembre 1662, f° 39.

le roi approuvait l'opinion de l'ambassadeur bien qu'elle fût différente de celle de M. de Bourlemont, s'il lui écrivait : « J'estime qu'il faut continuer à nous tenir fort serrés et leur laisser penser à eux-mêmes ce qui me peut contenter pour me l'offrir puisque je suis l'offensé » [1], cependant il ne lui cachait pas qu'en réalité si l'on avait agi autrement il n'y « trouverait aucun grand inconvénient ». Il parlait ainsi pour une bien bonne raison, c'est qu'en fait, se plaçant, pour presser les choses, en complète contradiction avec cette procédure entièrement réservée et expectante, il avait, dès la fin de septembre, envoyé à M. de Créqui, pour servir de base à ses pourparlers, une note précise indiquant, sous forme d'alternative, ce qu'il entendait obtenir. Et il était bien évident que cette note devait être mise sous les yeux du gouvernement pontifical et former ainsi l'élément majeur de la discussion : on verra en effet dans l'exposé des négociations de San Quirico que M. de Créqui s'empressa de la présenter à l'envoyé du pape et il ne pouvait pas faire autrement. On doit donc considérer comme tout à fait platonique le système d'attente silencieuse dont le roi faisait parade en vue de sa dignité personnelle et que l'ambassadeur préconisait pour embarrasser mieux le Saint-Siège.

C'est donc cette note et son commentaire que nous citerons plus loin [2], qui indiquent la direction de la politique française, et nous n'avons rappelé les fluctuations extérieures de la pensée du roi que pour faire mieux ressortir ses véritables dispositions, lesquelles, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, étaient de faciliter les pourparlers, même en sacrifiant la prétention hautaine qu'il avait émise d'attendre les offres et de ne pas les provoquer. C'était là sa résolution effective; M. de Créqui

1. A. É., Rome, 147, le Roi à Créqui, 13 octobre 1662, f° 101.
2. Nous devons renvoyer la citation du texte au chapitre des négociations de San Quirico, puisque ce document en a été la véritable base. Il ne faut pas le confondre avec le premier projet cité plus haut, § VI, p. 394.

ne la comprenait encore que vaguement, car il se bornait à annoncer au roi l'intention d'écrire à M. de Bourlemont : « que si l'on veut m'envoyer un ministre du pape pour me faire ouverture des réparations qu'il prétend donner, je le recevrai avec un esprit de paix et apporterai toute sorte de facilité pour parvenir à un accommodement » [1].

En résumé : pas de médiation; la négociation dirigée nominalement par le duc de Créqui; la communication des demandes du roi refusée en principe, mais acceptée et même préparée en fait, telle était la procédure diplomatique du cabinet français à la fin de septembre. Mais, à cette même date, le roi prit une autre résolution pour compléter et affirmer son plan de campagne, pour peser avec plus de force sur les conseils de la Cour de Rome et donner une preuve de la fermeté de sa politique [2] : il fit occuper Avignon et le Comtat Venaissin. Nous raconterons plus loin ce nouvel événement en même temps que les origines et les incidents des conférences qui s'ouvrirent à San Quirico. Le projet de ces pourparlers s'agitait en ce moment à Rome, car M. de Créqui écrivait au roi, le 24 septembre : « On vient tout présentement de me dire qu'on pourrait bien députer de Rome pour conférer avec moi sur les satisfactions qui sont si justement dues à Votre Majesté [3]. Ce n'étaient là toutefois que des rumeurs et tout était en suspens au moment où, dans le plus grand secret (car aucune dépêche n'en avait avisé M. de Créqui ni M. de Bourlemont) [4], la décision du roi sur Avignon fut

1. A. É., Rome, 147, Créqui au roi, 29 septembre 1662, déj. cit.

2. Même la mission d'Aubeville en Italie pour le passage des troupes n'avait pas ému le Saint-Siège. Lionne le rappelle avec amertume : « Comme je connais la Cour de Rome, écrit-il à Bourlemont, je suis assuré qu'ils prendront cela pour une simple menace.... Ils devraient pourtant considérer que semblables déclarations ne sont pas des jeux d'enfant. » A. É., Rome, 147, 25 septembre, f° 25.

3. *Ibid.*, Créqui au roi (lettre autographe), 24 septembre, f° 22.

4. M. de Créqui ne fut avisé de la décision royale que par une dépêche de Le Tellier, en date du 25 septembre, qu'il ne put recevoir avant le

prise et exécutée. Mais avant d'en venir à ce récit et à l'étude des négociations de San Quirico, voyons ce qu'était devenue l'affaire des Corses et quels étaient les résultats de l'enquête poursuivie par les autorités pontificales sur les événements du 20 août.

3 octobre, c'est-à-dire après le fait accompli. A. É., Rome, supplément, 149, f° 72. — La dépêche où Lionne informe M. de Bourlemont est à la même date.

CHAPITRE IX

L'ENQUÊTE ET LE PROCÈS DE LA GARDE CORSE

(21 AOUT — 21 NOVEMBRE 1662)

I. Méthode suivie pour l'analyse de l'enquête et du procès. — II. La reconnaissance des morts et blessés. — III. Dépositions des témoins du Transtévère et du Ponte Sisto. — IV. Dépositions des soldats corses attaqués au Ponte Sisto. — V. Dépositions des témoins de San Carlo de' Catinari, de la via de' Balestrari, de diverses rues adjacentes. — VI. Dépositions des officiers et sous-officiers corses. — VII. Dépositions des soldats corses arrêtés le 21 août. — VIII. Dépositions des soldats corses non prisonniers. — IX. Dépositions des soldats fugitifs repris. — X. Les confrontations et la torture. — XI. Dernières scènes de l'enquête. Matteo de Petralba.

I

Nous devons, dans ce chapitre exclusivement consacré à l'enquête prescrite par le gouvernement pontifical sur l'attentat du 20 août, remonter un peu en arrière de la date où nous sommes parvenus et la dépasser ensuite de quelques mois, afin de ne pas compliquer ultérieurement notre récit par des détails étrangers au cours des événements politiques et qui forment d'ailleurs un épisode à part, un tout qu'on ne peut disjoindre.

L'enquête a porté, tantôt simultanément, tantôt successivement, sur les diverses circonstances de l'incident, et elle paraît au premier abord fort obscure. Mais, en l'analysant avec soin, l'on peut distinguer ses principaux éléments, grouper les témoignages, et former ainsi plusieurs séries de dépositions dont chacune a son caractère différent. Pour plus de clarté, nous les énumérons, et nous les

reprendrons ensuite les unes après les autres. Les Commissaires ont entendu : 1° les témoins qui ont reconnu les morts et les blessés et les dépositions de plusieurs des blessés eux-mêmes ; 2° trois témoins de la rixe du Transtévère ; 3° quatre de la rixe du Ponte Sisto ; 4° cinq soldats corses mêlés à cette rixe ; 5° trois témoins de l'incident de San Carlo de' Catinari ; 6° quatre du tumulte de la via de' Balestrari ; 7° douze des scènes diverses du Campo de' Fiori et de la place Farnèse ; 8° quatre dépositions des officiers et sous-officiers corses ; 9° onze de soldats corses emprisonnés dès le 21 août au soir ; 10° neuf de soldats corses laissés en liberté ; 11° neuf de soldats corses fugitifs le 22 août et repris depuis à différentes dates : on sait que sur 32 fugitifs inscrits sur la liste des absents, neuf seulement ont été retrouvés ; 12° huit dépositions obtenues par la torture.

Ajoutons que l'enquête commencée le lendemain de l'attentat, 21 août, a été close le 21 novembre [1]. Elle a été dirigée par le lieutenant criminel Stefano Braccio et par plusieurs de ses substituts. En dehors de la reconnaissance des morts et blessés, elle comprend 64 témoignages sur les événements. Examinons maintenant les différents groupes de dépositions que nous venons d'énumérer.

II

1° *Reconnaissance des morts et blessés.*

Le premier cadavre examiné fut celui d'Andréa Guarnaccino, commis libraire chez le sieur Casone, natif de Carpegna. Il fut reconnu par deux de ses parents, dans l'église

1. Cette date du 21 novembre est donnée par le préambule du manuscrit publié à Bastia, mais les procès-verbaux ne dépassent point la date du 28 octobre. (Voir Enquête, p. 75 et p. 401, où se trouve la dernière déposition.) Les légalisations du manuscrit sont datées et scellées le 27 novembre 1662 (p. 404). (Nous avons indiqué plus haut (chap. v § II, en note) le titre et la publication de ce manuscrit précieux qui provient, selon toute apparence, de la bibliothèque du cardinal Imperiali. Il a été légué par le docteur Prela, médecin de Pie VII, à la Bibliothèque de Bastia.)

de Santa Catarina della Ruota, par-devant le notaire pontifical, le substitut Nerosio, et le sieur Gallina, chirurgien des prisons. Ce malheureux, tué à l'angle du palais Farnèse et de la via della Morte, ainsi que nous l'avons raconté, et confessé à la hâte par un moine, était resté sur la place pendant toute la nuit du 20 au 21 et des voleurs l'avaient dépouillé de ses vêtements [1]. C'était un garçon de 25 ans : il n'avait qu'une blessure faite par une balle d'arquebuse. Le point important du procès-verbal est celui-ci : la balle d'après la constatation du chirurgien aurait pénétré par le thorax et se serait arrêtée sous l'épaule droite d'où il eût été facile de l'extraire par une légère incision ; or le point d'entrée de la balle étant plus élevé que son point d'arrêt, il s'en suivrait que le coup d'arquebuse aurait été tiré de haut en bas, c'est-à-dire d'une fenêtre et non pas de la rue où se tenaient les Corses. Ce fait a été soigneusement noté pour donner à entendre que Guarnaccino a été tué par une décharge venue du palais Farnèse [2]. Nous avons discuté ailleurs (chap. v, § XIV) cette opinion qui ne nous semble à aucun degré péremptoire.

Le corps de Bertaut, le page de l'ambassadrice, fut examiné le même jour (21 août). Il avait été transporté d'abord dans une salle appelée l'infirmerie de l'ambassadeur de France, et, de là, dans l'église paroissiale de Santa Catarina. Bertaut était un jeune homme imberbe, disent le rapport officiel et les dépositions des témoins ; il paraissait vingt ans, de taille moyenne, avec les cheveux châtain clair. Il avait été tué par une balle d'arquebuse dans la partie droite du ventre. Le curé de Santa Catarina déclara le connaître depuis l'arrivée de l'ambassadeur et même l'avoir confessé quelques jours auparavant. Le cadavre était nu, soit que la livrée des pages qu'il portait ordinairement eût été volée par des rôdeurs pendant le peu de temps où il était resté sur la place de Catinari, soit qu'on l'eût

1 Détails déjà cités au chap. v, § XII.
2. Enquête, p. 76 à 79.

dépouillé pour le mettre au linceul dans l'infirmerie où il avait passé la nuit [1].

Guarnaccino et Bertaut seuls avaient été tués sur le coup : les autres victimes étaient des blessés qui, pouvant déposer eux-mêmes, furent presque tous interrogés soit chez eux, soit à l'hôpital de la Consolazione par le notaire pontifical assisté de substituts et de chirurgiens. Cette commission se transporta, toujours le 21, chez le sieur Paradan, marchand français sur la place Navone où elle fut mise en présence de M. Antoine du Boys, Arlésien, capitaine des gardes de l'ambassadeur, qui demeurait là ou bien qui y avait été transporté. Il était blessé au ventre; nous avons rapporté (chap. v, § XIV) sa déclaration en faisant remarquer qu'il attribuait sa blessure aux Corses : « Je ne pourrais, dit-il, reconnaître les assaillants, mais je suis certain, d'après leurs armes, qu'ils étaient Corses, et qu'ils m'eussent achevé si je ne me fusse échappé dans une maison voisine que d'ailleurs je ne saurais indiquer ». Rappelons cependant que les autorités romaines, sur la foi d'autres témoignages, condamnèrent plus tard un sbire pour ce meurtre. M. du Boys succomba après le 28 octobre, date de la fin de l'enquête [2].

Un boulanger nommé Michel Costa, Allemand, fut également signalé le 21 août par un barbier de la via Giulia comme blessé à la jambe dans le tumulte. Son décès à l'hôpital de la Consolazione est constaté à l'enquête, le 8 septembre suivant, par le chirurgien de la maison et plusieurs témoins [3]. Il ne paraît pas avoir été interrogé.

En revanche, toujours le 21 août, les commissaires reçurent à l'hôpital de la Consolazione la déposition d'un nommé Michel Trussil, d'Inspruck [4], boulanger comme Michel Costa, et blessé à la jambe droite. Cet homme, qui

1. Enquête, p. 80 à 81.
2. *Ibid.*, p. 423 (note).
3. *Ibid.*, p. 83 et p. 260 à 262. Voir, sur Costa, chap. v, § VII.
4. Nous avons cité Michel Trussil, chap. v, § XII.

ne savait pas l'italien, témoigna par l'entremise d'un interprète : il raconta qu'en sortant de son four situé via Giulia il avait remonté par la via Monserrate qui donne sur la place Farnèse, à droite du palais, et qu'un peu au delà de l'église Monserrate, il fut frappé d'une balle d'arquebuse, sans savoir d'où venait le coup. Il ajouta qu'un de ses camarades avait affirmé avoir vu, en marchant un peu en avant, des décharges partir du palais Farnèse. C'est la seconde déclaration attribuant des arquebusades aux gens de l'ambassadeur [1]. Trussil paraît avoir survécu.

Encore le même jour, au même hôpital, le chirurgien Simoncelli examina et interrogea plusieurs autres blessés. D'abord un sieur J.-B. Petrucci, portefaix, qui sortant de dîner au Campo de' Fiori avait entendu des coups de feu : il courut pour s'y réfugier vers le palais du cardinal Pio qui était en effet sur cette place, mais en passant devant l'entrée de la rue de' Balestrari, où se tenaient des soldats corses, il reçut une balle au pied gauche sans voir qui l'avait frappé. Un camarade le conduisit à l'hôpital [2], où il mourut le 3 septembre. Son décès fut constaté le lendemain [3]. Le second était le mendiant aveugle de quatre-vingts ans, nommé Filippo Rossi, natif de Messine, dont nous avons noté la mort dans un chapitre précédent (chap. v, § VII).

Les deux soldats corses, Giovanni Battista d'Ajaccio et Giovanni de Calenzana, qui avaient été attaqués via Giulia (voir chap. v, § VII), furent interrogés le 21 : Giovanni Battista d'Ajaccio à la Consolazione où son décès fut constaté le 4 septembre, et Giovanni de Calenzana au quartier des Corses où il avait été conduit [4]. Nous n'avons pas à revenir sur leur récit. Enfin, le 28 août, les autorités furent appelées à reconnaître le corps d'un dernier blessé : celui-

1. Enquête, p. 83 et 85.
2. *Ibid.*, p. 102 et 103. Nous avons cité Petrucci au chap. v, § XIV.
3. *Ibid.*, p. 246 et 247.
4 *Ibid.*, 105 à 107 et 244, 245. — *Ibid.*, 107 à 110.

là était un Français nommé Aubin Copet [1], dont nous avons raconté la mort au chapitre v, § XIV. Son cadavre fut apporté pour les constatations légales dans l'église de Santa Catarina della Ruota [2].

Il résulte de ces documents que dix personnes ont été atteintes dans la soirée du 20 août, que huit ont succombé à leurs blessures. L'enquête à cet égard est très précise : elle a été bien faite et donne des détails très circonstanciés, tant pour les interrogatoires que pour les constatations funéraires. On a élevé quelques doutes, pour Guarnaccino et Trussil, sur la question de savoir s'ils ont été atteints par les Corses ou par des ripostes du palais Farnèse. Malgré sa déposition, il y a tout lieu de penser que M. du Boys a été victime d'un sbire condamné plus tard à mort pour ce fait. Quant au mendiant aveugle, il a été frappé par des Français dans la bagarre du Ponte Sisto : pour les deux soldats corses, il est évident qu'ils ont été blessés par des gens de l'ambassade. Il reste donc incontestablement au compte de la garde corse la mort des deux Français Bertaut et Aubin Copet, celle de Michel Costa et de Petrucci et, selon toute apparence, celle de Trussil et de Guarnaccino.

III

Venons maintenant aux dépositions de témoins oculaires, bourgeois de la ville, sur les événements eux-mêmes.

2° *Les témoins de la rixe du Transtévère.*

C'est là, on le sait, que l'incident a commencé. Nous avons raconté les faits dans un chapitre précédent. Disons seulement que les trois témoins que nous avons cités, Joanna Vietti, Marco Vietti, savetier, son mari, et Angelo Balestra, dont la profession n'est pas indiquée, ont été interrogés, dès le 21 août, par les autorités régulières de la

1. Enquête, déposition de Suardo, p. 192 à 193.
2. *Ibid.*, p. 194 à 196.

ville, c'est-à-dire en un moment où ils pouvaient se rappeler les événements avec exactitude. Nous n'avons rien à ajouter à leur récit que nous avons inséré presque textuellement, si ce n'est que le témoignage de Balestra est assez peu concluant, puisque de son propre aveu, dès qu'il eut vu qu'il y avait une bagarre dans la rue, il rentra chez lui, en homme prudent, ferma sa porte et se mit à souper sans chercher à en savoir davantage, « ne se mêlant, dit-il, que de ses propres affaires » [1].

3° *Les témoins de la rixe du Ponte Sisto.*

L'épisode du Transtévère était peu de chose. C'est sur le Ponte Sisto que s'est produite la seconde scène du drame, particulièrement importante, puisqu'elle a amené, en se développant avec une rapidité inouïe, les faits ultérieurs. Nous en avons décrit les diverses phases d'après les dépositions de gens qui y ont assisté ou du moins qui en ont vu quelques détails. Ici l'enquête paraît fort insuffisante, car il y avait à l'heure de la rixe beaucoup de gens à l'entour du Ponte Sisto, et il eût été nécessaire d'en appeler un grand nombre, ne fût-ce que pour contrôler contradictoirement leurs dires. Quatre individus seulement ont été interrogés le 21.

Le premier témoin est un arquebusier lorrain, Jean Déodat, qui habitait en arrière du Ponte Sisto près de l'église de San Salvator in Unda, chapelle fort sombre, construite au moyen âge et soutenue par des colonnes antiques, située à l'entrée de la via de' Pettinari. Déodat, qui était assis devant sa boutique, occupé à lire, dit-il, les fables d'Esope, se trouvait très bien placé pour voir les combattants qui venaient du Ponte Sisto. Du seuil des échoppes qui sont au coin de la rue, on aperçoit en effet très distinctement l'enfilade du pont. Déodat raconte les allées et venues des soldats corses poursuivis, l'entrée en scène des gens de l'ambassade, venant de la via Giulia qui

1. Enquête, p. 85 à 88 et p. 124.

aboutit au coin de la via de' Pettinari, puis l'assassinat de Giovanni Battista d'Ajaccio. Sa déposition est assez précise et d'une certaine valeur [1].

La suivante émane d'un nommé Domenico Baldi, garçon de l'herboriste chez lequel Giovanni Battista d'Ajaccio a été frappé par les gens de l'ambassade. Son patron, messer Giovanni, n'a pas été appelé à l'enquête : mais Domenico Baldi était dans la boutique située tout près du pont, près du collège de Saint-Sixte, à l'extrémité de la via Giulia, au moment où le soldat corse pourchassé s'y est précipité : il a vu que les agresseurs étaient des Français en troupe, armés d'épées et de fourches, et qu'ils ont attaqué le fugitif. Mais ce jeune homme paraît avoir été affolé par le tumulte : sa patronne, tenant son enfant dans ses bras, poussait des cris de terreur, et lui-même, de son propre aveu, ne s'aperçut même pas au premier moment que Giovanni Battista d'Ajaccio eût été blessé, non plus que du départ de ce malheureux. Sans chercher à le secourir, il ne songea qu'à fermer au plus tôt sa boutique [2].

En face de cette échoppe, se trouvait celle d'un marchand de ferraille, Domenico Vinci, qui n'était pas beaucoup plus brave. Il raconte qu'après avoir vu de sa fenêtre la foule de Français armés, notamment l'homme vêtu de gris avec rubans incarnat et blanc dont nous avons indiqué précédemment la présence, et après avoir remarqué, malgré son trouble, que ce personnage frappait d'estoc et de taille dans la boutique de l'herboriste, il ne s'occupa que de porter secours à sa femme qui s'était évanouie et ne s'enquit pas davantage de ce qui avait pu s'ensuivre [3].

Enfin le dernier témoin de cet épisode est un nommé Angelo Miliacci, serrurier en face l'égoût du Ponte Sisto

1. Enquête, p. 117-119.
2. *Ibid.*, p. 119.
3. *Ibid.*, p. 120 et 121.

près de l'hôpital. Celui-là achetait des légumes à l'entrée du pont lorsqu'il vit une rixe assez confuse entre Corses et Français, puis l'arrivée des gens de l'ambassadeur, puis le meurtre de Giovanni Battista d'Ajaccio. Il est le seul qui ait aperçu le soldat blessé sortir de la boutique de l'herboriste et s'échapper en courant. Lui-même s'en alla dévotement à l'église della Morte, où il resta pendant tout le temps du tumulte jusqu'à deux heures de nuit [1].

On peut juger par ces récits à peu près identiques de la stupeur où ces diverses scènes avaient plongé tous les habitants des alentours du Ponte Sisto. Dans ce tumulte, les femmes crient et s'évanouissent, les hommes, sous le coup de la frayeur, ne songent qu'à se renfermer chez eux ou à s'enfuir. La rue Giulia, du palais Farnèse au pont, est entièrement livrée à la domesticité de l'ambassade; quelques soldats corses sont poursuivis : personne ne sait quelle est la cause première de l'incident, on se dit seulement qu'il y a eu du trouble au Transtévère. La rixe en effet a été aussi rapide qu'inattendue : chacun vaquait à ses affaires; l'enquête nous montre tous ces gens dans leur vie ordinaire, tout à coup surpris comme par un orage et ayant à peine le temps de se reconnaître et d'examiner ce qui se passe autour d'eux. C'est à ce même moment que le vieux mendiant aveugle Rossi était assassiné au milieu de la foule éperdue. Il y a eu là une panique générale que les témoins font comprendre par leurs dépositions fort peu claires il est vrai, mais encore empreintes de l'émotion que leur a causée un événement si subit et accompli en si peu de temps. Cette impression se retrouve d'ailleurs dans les témoignages d'habitants des quartiers voisins où se sont produits quelques minutes plus tard les plus graves incidents de l'affaire. La scène du Ponte Sisto et de la via Giulia n'a guère duré plus d'un quart d'heure : elle prit fin par la disparition des soldats

1. Enquête, p. 122.

corses avec lesquels le combat s'était engagé sur le pont au sortir du Transtévère, et l'agitation se transporta sur-le-champ dans le dédale des rues qui entourent le palais Farnèse.

IV

4° *Dépositions des soldats corses attaqués sur le Ponte Sisto.*

Leurs récits confirment les indications données par les habitants d'alentour. Cinq soldats furent interrogés et il ne paraît pas qu'il y en ait eu davantage mêlés à ce premier désordre : c'étaient d'abord les deux blessés Giovanni Battista d'Ajaccio, Giovanni de Calenzana, puis Giovanni de Muro, Jacques de Toxis et Domenico da Rogliano. Nous n'avons pas à répéter ici ce que nous avons raconté des aventures de Giovanni Battista et de Domenico de Rogliano les ayant indiquées au chapitre v : nous ajouterons seulement que le premier déclara à l'enquête [1] que ses assaillants parlaient français. Quant à Domenico, sauvé comme nous l'avons dit par des passants charitables, il déserta le soir même de son interrogatoire, le 21, et n'a jamais reparu [2].

Les trois autres soldats corses, Giovanni de Calenzana, Giovanni de Muro et Giacomo de Toxis, sont ceux qui se sont battus sur le Ponte Sisto avec les Français, mais il ne faut pas oublier que ces derniers n'ont pas été retouvés, et que nous n'avons à l'enquête d'autres témoignages sur ce premier épisode que ceux de leurs adversaires. Le point de départ demeure donc nécessairement incertain. D'après les récits des trois Corses, ils seraient aussi innocents les uns que les autres : cependant l'un d'eux, Giacomo de Toxis, est sur la liste des déserteurs [3].

Quoi qu'il en soit, on a vu que Giovanni de Calenzana pré-

1. Enquête, p. 105 à 107.
2. *Ibid.*, liste des déserteurs, p. 236 et 237.
3. Enquête, p. 236 et 237.

tendait se trouver paisiblement à la fontaine du Ponte Sisto lorsqu'il fut inopinément assailli par cinq ou six Français, l'épée nue : il se défendit, fut blessé au bras droit et heureusement secouru par Muro et Toxis, qui mirent en fuite les agresseurs. Lui-même s'en retourna sur-le-champ au quartier où son arrivée causa une grande émotion parmi ses camarades. Il affirma d'ailleurs — ce qui est à croire — qu'il se mit au lit et ne prit aucune part aux événements qui suivirent[1].

Giovanni de Muro fit un récit analogue. Lui aussi était sur le Ponte Sisto : il regardait les gens qui se baignaient dans le Tibre, lorsqu'en apercevant Calenzana attaqué par les Français, il dégaina pour le défendre, puis, après la fuite des assaillants, le reconduisit au quartier par la ruelle de la Sirène. Il semblerait, d'après cette déposition, que le bruit de l'attaque s'était déjà répandu parmi les Corses : Muro déclare qu'il apprit en arrivant au quartier que plusieurs soldats étaient déjà sortis en armes. Peut-être en effet la rumeur publique avait-elle précédé son retour et le tumulte fut-il seulement très surexcité par la vue de Calenzana blessé[2].

Quant à Giacomo de Toxis, il est le seul de ses camarades qui ait avoué avoir été au Transtévère. Il allait dîner, dit-il, chez ses parents aubergistes près de l'église San Giovanni della Malva, et il aurait appris là, d'un paysan, qu'il y avait rixe sur le Ponte Sisto entre des Français et des Corses. Sans prendre son repas, il serait parti en hâte et la taverne étant très voisine du pont, il serait arrivé à temps pour combattre avec Calenzana et Muro : il se serait échappé, voyant les gens de l'ambassade déboucher par la via Giulia, et aurait regagné le quartier comme ses deux camarades par la ruelle de la Sirène. Dans le trajet, il aurait vu Giovanni Battista d'Ajaccio revenir blessé[3].

1. Enquête, p. 107 à 110.
2. *Ibid.*, p. 110 à 112.
3. *Ibid.*, p. 113 à 115.

Ces cinq dépositions concordent assez bien entre elles, et il est peu probable que leurs auteurs aient pu se concerter, ayant été interrogés dès le lendemain. Un seul point reste obscur et n'aurait pu être éclairci que par le témoignage des Français qui se sont battus sur le Ponte Sisto avec Calenzana, Muro et Toxis : quels ont été les premiers agresseurs? Il est, à cet égard, impossible de rien affirmer. Nous arrivons maintenant à la grande affaire, l'émeute des Corses, l'attentat contre le carrosse de l'ambassadrice, l'investissement et l'attaque du palais Farnèse. Examinons successivement les dépositions relatives à ces événements et la procédure de l'enquête.

V

5° *Témoins de l'incident de San Carlo de' Catinari.*

Il est regrettable que les commissaires n'aient cité que trois témoins d'un fait aussi tragique. Les coups de feu tirés dans la direction du carrosse de la duchesse de Créqui, l'assassinat de son page Bertaut, ont été en effet l'un des principaux griefs de la Cour de France. Le Saint-Siège devait désirer multiplier les témoignages pour établir clairement en cette conjoncture le cas fortuit et l'innocence des autorités. Ces témoins ayant été cités le lendemain de l'attentat, il est assez naturel qu'on s'en soit tenu là dans le premier moment; mais, dans les jours qui ont suivi, on serait aisément parvenu à retrouver d'autres personnes ayant assisté à la scène de San Carlo.

Quoi qu'il en soit, les trois témoins cités étaient en mesure d'avoir bien vu les choses et leurs dépositions sont concordantes. Le premier était le marchand de soie Joseph Maccione qui demeurait sur la place : il se tenait à sa porte avec son commis Aloysio Dragoni lorsqu'arrivèrent les deux carrosses qui contenaient l'ambassadrice et sa suite. Ils entendirent les deux arquebusades successives, virent tomber le page et s'enfuirent. Le second témoin est ce

même Dragoni : son rapport reproduit à peu près celui de son patron, l'un et l'autre paraissant n'avoir su que plus tard que les carrosses étaient ceux de l'ambassadrice de France; cette assertion était favorable aux soldats corses qui pouvaient l'avoir ignoré de même, et ceux-ci, dans cette hypothèse, ne sauraient être accusés d'avoir sciemment violé le droit des gens[1]. Le troisième témoin, Baldesco, marchand près de l'église San Carlo, à la fois chapelier et mercier, n'était pas plus courageux que ses deux confrères: il donne les mêmes informations et avoue que comme eux il s'est sauvé au plus vite en entendant les coups de feu[2].

Néanmoins ces trois dépositions paraissent être exactes en ce qui touche les quelques instants qui ont précédé les deux arquebusades et la mort du page, et, faute d'autres détails, c'est d'après ces récits que nous avons exposé l'incident. Ils ne sont pas d'ailleurs démentis par les documents français qui, sans insister sur le point de fait, s'efforcent particulièrement d'en tirer des déductions politiques et de prouver les intentions criminelles des assaillants.

6° *Témoins des incidents de la via de' Balestrari.*

Nous avons indiqué (chap. v) les divers itinéraires suivis par les Corses dans leur course désordonnée à travers le quartier voisin de la place Farnèse. Ils sont restés dans les massifs de maisons, dans les îlots et les rues qui rayonnaient autour de leur *piazzetta*, de la Trinité au Campo de' Fiori, et de la Trinité au palais; les communs de l'ambassade, sur la via Giulia, et tout le côté droit sont restés libres, ce qui semble bien indiquer que l'unique idée des Corses a été la défense de leur caserne.

Les commissaires enquêteurs paraissent, en recherchant les témoins des faits qui s'étaient produits sur les différents points de ce quartier, avoir cette fois encore bien incomplètement compris leur devoir. Il est malaisé de croire que, sur un espace où la population était aussi

1. Enquête, p. 88 à 90.
2. *Ibid.*, p. 90 à 92.

nombreuse, ils n'aient pu obtenir qu'une quinzaine de dépositions relatives à un ensemble de faits qui ont duré plus d'une heure. Ils n'ont d'ailleurs reçu que des indications médiocrement intéressantes. Voyons d'abord les témoignages de quatre habitants de la via de' Balestrari. Ceux-là étaient bien placés pour tout voir : cette ruelle en effet, située entre la via de' Giubbonari et la place Spada, paraît avoir servi de trait d'union entre les deux groupes principaux des soldats corses; mais ces gens se bornent à raconter qu'ils ont entendu des cris et des arquebusades et semblent, en général, avoir plutôt songé à se cacher eux-mêmes qu'à considérer les événements. Le premier, un tailleur, nommé Christophe de Visa, était assis devant sa porte lorsqu'une foule de gens s'est précipitée dans la rue; les uns venaient d'un côté, les autres d'un autre, en désordre et fort émus, et des soldats corses, l'arquebuse en arrêt, remontaient vers le palais Spada. Il est rentré aussitôt chez lui, et le mouvement, les cris, les coups de feu se sont succédé pendant un temps assez long. Il a entendu crier : « Arrête! Où allez vous? » mais sans pouvoir dire si ceux qui parlaient dans la nuit étaient des Corses ou des sbires [1]. Le second témoin, André Feretti, était un épicier qui, au premier bruit, voyant des Corses au coin de la rue, a fermé sa boutique et s'est rendu pour s'y mettre en prières, à Saint-André della Valle, où il est resté jusqu'à l'Ave Maria. A son retour, des hommes à arquebuse forçaient les passants à rebrousser chemin. Il put cependant rentrer chez lui et se coucher, et, durant une heure au moins, il entendit du bruit dans la rue et l'ordre de reculer [2]. Quant au cabaretier Danusi, il s'est renfermé dans son échoppe n'osant ouvrir que le guichet pour donner à boire à ses pratiques, et c'est par ces buveurs qu'il a, dit-il, appris les incidents de la soirée [3]. Speranza, le garçon de l'auberge de la Coron-

1. 2. 3. Enquête, p. 92, 96, 98.

cina, dans la même rue, n'en a pas vu davantage : la maison est restée fermée toute la nuit; il rapporte seulement les récits populaires, il a ouï du tumulte sans pouvoir rien préciser, et, en ce qui concerne les Corses, il se borne à faire remarquer qu'ils étaient vêtus de diverses couleurs et n'avaient pas leurs manteaux [1].

7° *Témoignages de divers marchands de la place de la Trinité, du Campo de' Fiori, de la place Farnèse, etc.*

Ceux-ci sont un peu moins concis. Le boucher Bernardini, dont la boutique est sur la place de la Trinité de Pellegrini, raconte qu'environ vers la vingt-troisième heure, il sortit de chez lui, surpris par une violente rumeur : en se plaçant devant la rue qui va de la place à la fontaine du Ponte Sisto (c'est la rue de' Pettinari), il aperçut une assez grande foule près de la fontaine, et des gens l'épée à la main. Les fuyards, jetant les mots en courant, disaient que ces gens étaient des Français du service de l'ambassadeur. C'était donc la fin du premier épisode, c'est-à-dire la rixe du Ponte Sisto et l'intervention des domestiques du duc de Créqui. Le boucher vit alors les soldats corses s'agiter tumultueusement sur la petite place voisine de la Trinité et où était leur caserne; sans en regarder davantage, il retira son étalage, ferma sa porte et se retira dans sa chambre pour y réciter les litanies avec sa famille. Après les avoir terminées, il se mit à la fenêtre, et assista à tous les incidents que nous avons racontés, le départ des Corses et l'intervention du capitaine Franchi. Sa famille épouvantée le suppliait de se retirer de la fenêtre : il jugea le conseil prudent, et, partageant lui-même l'émotion des siens, il conduisit sa femme et ses enfants chez sa belle-mère ; il en revint deux heures après : l'émeute avait cessé, mais les rues étaient encore gardées, et il lui fallut décliner ses noms et qualités aux sentinelles pour pouvoir rentrer dans sa maison [2].

1. Enquête, p. 100.
2. Voir, sur *Bernardini et Appio*, chap. v, § VIII. — Enquête, p. 183 à 186.

Son voisin, le charcutier Appio, dépose à peu près dans les mêmes termes : lui aussi, il a vu de loin les fuyards qui, en arrivant sur la place de la Trinité, accréditaient le bruit d'une attaque imminente de la part des gens de l'ambassadeur; il a pu constater le trouble que cette nouvelle, qui semblait confirmée par l'arrivée de Giovanni Battista d'Ajaccio, répandit parmi les Corses; lui aussi a été témoin des efforts successifs que le sergent et le capitaine Franchi ont faits pour réintégrer les soldats dans leur caserne, et il a entendu les arquebusades de la place Farnèse [1]. Nous trouvons exactement les mêmes détails dans les dépositions de Guidotti, marchand de vermicelle sur la place de la Trinité [2], et du tailleur Bernasconi qui passait là au moment de l'émeute et qui s'était réfugié à l'hôpital au moment où Giovanni Battista y fut amené : il l'a même entendu dire en gémissant « qu'il voulait rentrer à la caserne et mourir dans son lit » [3]. Il faut reconnaître que ces trois témoignages (du 26 et du 27 août) sont très favorables aux officiers de la garde corse, dont ils exposent avec beaucoup de précision les tentatives pacifiques : ils sont d'ailleurs d'accord avec les déclarations des soldats que nous rapporterons plus loin. Ils montrent enfin à merveille l'origine et les rapides progrès de la panique.

Les deux dépositions d'un nommé Catalucci et de l'arquebusier Suardo établi sur le Campo de' Fiori se rapportent exclusivement, la première à la mort du commis libraire, et la seconde à la blessure d'Aubin Copet qui avait été porté dans la boutique de l'arquebusier. Catalucci n'apprend rien de nouveau ; Suardo donne les seuls détails qu'on ait sur la mort de Copet, qui est resté chez lui jusqu'à trois ou quatre heures de nuit et a été emporté ensuite au palais par des domestiques de l'ambassadeur [4].

1. Enquête, p. 186 à 190.
2. *Ibid.*, p. 191 et 192.
3. *Ibid.*, p. 219 et 220.
4. *Ibid.*, p. 181 à 183 et 192 à 194.

Venons aux interrogatoires des artisans ou négociants logés soit sur la place Farnèse, soit au coin des ruelles adjacentes. Les individus cités sont au nombre de cinq : le sellier Bentivoglio[1], le barbier Boni[2], le menuisier Humiltà[3], le marchand de corail Laurenti[4], et le fripier Monteacuto[5]. Leurs déclarations sont du même jour, 29 août. Elles décrivent toutes l'effroi qui a saisi la foule aux premières détonations des arquebuses ; Bentivoglio a vu les soldats corses au coin de la rue de' Venti et de la place Farnèse; Boni, rentrant chez lui en toute hâte, apprend de sa femme qu'elle a failli recevoir une balle, sa fenêtre étant en face de la rue de' Venti; Humiltà a vu la place se remplir de fuyards et se vider instantanément à trois reprises ; Laurenti et son compère Monteacuto, qui jouaient aux *boccie* devant leurs boutiques contiguës situées dans la rue qui aboutit à l'angle droit du palais Farnèse, faillirent recevoir une arquebusade et durent se réfugier en hâte sous le porche d'un palais voisin qui existe encore et dont le fronton est soutenu par deux colonnes. Les uns et les autres racontent la mort du commis libraire, confessé par un moine de l'Ara Cœli. Un commissaire aux vivres, Giovanni Bola, entendu quelques jours après, le 3 septembre, sur les mêmes incidents, se borne à confirmer les relations précédentes[6].

Celles-ci sont d'ailleurs intéressantes bien qu'elles présentent quelques discordances de détail. Par exemple le sellier Bentivoglio et le menuisier Humiltà ont assisté l'un et l'autre à la rentrée du duc de Créqui dans le palais Farnèse. D'après Bentivoglio, tout était calme sur la place et lui-même se tenait assis à prendre le frais devant sa porte, lorsque l'ambassadeur, à vingt-trois heures un quart, venant en carrosse par la rue de' Baullari, qui est juste en face le grand portail du palais, traversa la place et rentra chez lui. Humiltà déclare, au contraire, que la foule était déjà fort agitée lorsque à vingt-trois heures et

1 à 5. Enquête, p. 196 et 199 à 211.
6. *Ibid.*, p. 242 et 243.

demie sonnées arrivèrent les carrosses du duc de Créqui.

Toutefois, en ce qui concerne l'apparition de l'ambassadeur au balcon de la façade et les arquebusades dirigées contre lui, les déclarations des témoins sont à peu près identiques. Bentivoglio signale, il est vrai, quelques lointaines détonations qui auraient précédé les coups de feu de la place Farnèse : il est vraisemblable en effet que les Corses ont tiré, dans les environs, plusieurs volées avant que M. de Créqui, attiré peut-être par le bruit, fût sorti de ses appartements. Mais peu importe : le fait capital est la simultanéité des arquebusades et de la présence de l'ambassadeur. Or il est attesté par les diverses dépositions; le barbier Boni s'exprime ainsi : « Il pouvait être vingt-trois heures et demie, lorsque j'entendis des coups d'arquebuse. M'étant mis un peu de côté devant ma fenêtre, je vis l'ambassadeur de France sur le balcon : il frappa des pieds et se retira à l'intérieur. » Humiltà est plus précis encore : « Je vis, dit-il, l'ambassadeur paraître sur le balcon, et en gesticulant des deux mains, il semblait appeler à lui ses gens (car le mouvement de ses mains n'indiquait pas autre chose à mon sens); j'ai vu, en effet, en trois ou quatre fois, des pages, laquais, palefreniers et gentilshommes regagner le palais : et à peine avaient-ils fini d'y rentrer, j'ai entendu les coups de deux arquebusades partant du vicolo de la Cerqua ». L'agression décisive des Corses a donc eu lieu au moment où M. de Créqui, sur la terrasse, cherchait à se rendre compte des événements.

Il faut par conséquent classer ainsi les faits : 1° rentrée de l'ambassadeur avant les arquebusades; 2° quelques coups de feu isolés dans les ruelles adjacentes; 3° venue de M. de Créqui au balcon et rentrée des gens à l'intérieur du palais; 4° les arquebusades du vicolo della Cerqua et le meurtre du commis libraire au coin de la rue della Morte. Nous avons adopté cet ordre au cours de notre récit.

VI

Tel est l'ensemble des témoignages recueillis parmi les gens de la ville. Nous arrivons maintenant aux dépositions des soldats corses. Elles présentent un tout autre caractère. Jusqu'ici nous n'avons vu que des individus fortuitement témoins d'événements auxquels ils sont étrangers. Ces gens ne révèlent aucun coupable, soit par crainte de quelque vengeance particulière, soit plutôt par réelle ignorance : ils n'avaient en effet aucune relation avec les Corses : à peine auraient-ils pu discerner quelques figures et ils ne donnent çà et là que des détails insignifiants sur les costumes. On doit ici reprocher aux commissaires enquêteurs de n'avoir procédé à aucune confrontation entre les soldats et les témoins. Ils demandent, il est vrai, à ces derniers s'ils pourraient reconnaître les soldats. Invariablement les témoins répondent que non, et l'on devait bien s'y attendre. Mais si on les eût mis en présence des individus, peut-être eussent-ils changé de langage. C'est là un des côtés faibles de cette enquête superficielle. En ce qui concerne les soldats, elle présente encore des lacunes considérables, soit par suite de la désertion des Corses les plus compromis, soit par le peu de précision des interrogatoires, soit par les négligences et les tâtonnements de la procédure.

Remarquons toutefois qu'ici elle change de forme : chacun des soldats amenés devant les commissaires est en effet plus ou moins suspect. Ceux qui l'écoutent ont une double tâche : ils doivent non seulement recueillir de sa bouche des détails sur les incidents, mais tirer de sa déposition des indices sur sa culpabilité ou sur son innocence, reconnaître, s'il y a lieu, les contradictions de son discours et la part de vérité et de mensonge qui s'y rencontre. L'enquête devient presque un procès, et la plupart des soldats cités sont virtuellement et tout ensemble

accusés et témoins. Cette série de procès-verbaux assez confus représente donc une ébauche informe d'instruction préliminaire. Nous avons dû, pour y jeter quelque clarté, classer les dépositions d'après la situation spéciale de chacun des soldats ou officiers interrogés.

8° *Les officiers et gradés.*

La déposition qui aurait dû être entendue la première était celle du capitaine Franchi, d'autant que cet officier avait momentanément sous ses ordres un certain nombre de soldats d'une autre compagnie commandée par le capitaine Savelli, absent de Rome. Elle ne fut cependant reçue que le 25 août. Son lieutenant Cardone fut cité le même jour. Quant au sergent Vinciguerra et au caporal Pietro d'Oletta, ils ne furent appelés, le premier que le 2 septembre et le second que le 31 août. Plusieurs soldats avaient, dès le 21 août et jours suivants, comparu devant les commissaires.

Le capitaine Franchi, né à Lecci en Corse, était depuis longtemps au service pontifical, et il commandait depuis deux ans la compagnie casernée près de la Trinité de' Pellegrini. Sa déposition indique le désir d'excuser ses soldats en général et de n'en compromettre nominativement aucun. Il commence par rappeler les provocations qu'en diverses circonstances antérieures les Corses ont subies de la part des Français de l'ambassadeur, et déclare qu'en ces différentes conjonctures, le prince don Mario et le cardinal Imperiali lui ont toujours recommandé de maintenir l'ordre et d'interdire à ses soldats tout acte de violence. Cette assertion contredit donc les rapports sur lesquels était fondée l'argumentation française. Il passe ensuite à l'attentat du 20. Nous avons rapporté son récit au chapitre v et nous y renvoyons le lecteur. Disons seulement que tous les témoins affirment avec lui qu'il a fait tous ses efforts pour calmer ses soldats; son zèle et son courage semblent ici hors de cause. Ajoutons qu'il explique parfaitement l'ordre qu'il a donné de battre le tambour,

non pas, comme on l'en a accusé, pour marcher contre l'ambassade, mais au contraire pour rappeler sa troupe à la caserne. C'est également lui qui raconte les instructions de don Mario et du cardinal Imperiali pour consigner les soldats; toute cette partie de sa déposition est donc favorable aux autorités romaines et à lui-même. Plus tard, au contraire, sa conduite est fort équivoque : sans doute on ne peut lui reprocher d'avoir levé la consigne le 22 août puisqu'il en avait reçu l'ordre, mais il reste inexcusable de n'avoir pas recherché avec soin les auteurs de l'attentat. Il est vrai qu'il en avait fait arrêter douze le lundi soir, mais à peu près au hasard et comme par acquit de conscience, car ce n'étaient pas les plus coupables. Son témoignage est également suspect lorsqu'il dit avoir été tellement troublé et furieux qu'il n'a reconnu aucun de ses hommes lorsqu'ils sont rentrés à la caserne; il est plus suspect encore lorsqu'il avoue le 25 août, c'est-à-dire cinq jours après l'attentat, ne pas même savoir les noms des fugitifs et se borne à s'en référer à la liste que le sergent a dû établir. Cette négligence montre combien peu les pouvoirs publics et lui-même ont été soucieux d'assurer la répression, et, de ce chef, les accusations formulées par le gouvernement français sont assurément légitimes [1].

La déposition du lieutenant Cardone n'est pas plus satisfaisante à ce point de vue; elle paraît d'ailleurs calquée sur celle du capitaine : lui aussi déclare ignorer les noms des fugitifs et n'avoir reconnu aucun de ses soldats. Cette dernière assertion ne saurait être admise en présence du témoignage formel de l'un de ces derniers, Giacomo de Tox, qui représente Cardone, dans la via San Paolino, empêchant ses soldats de tirer sur lui et leur criant : « C'est Giacomo, laissez-le venir ». Le lieutenant avait donc au moins distingué celui-là. Et il faut bien ajouter que

1. Enquête, p. 169 à 175.

pour s'excuser de n'avoir, dit-il, examiné précisément personne, ce singulier officier donne une raison qui ne lui fait pas honneur : « Ce n'était pas le moment, dit-il, d'observer les gens, et j'avais assez affaire de me garder moi-même et d'éviter qu'on ne me tirât quelque arquebusade » [1].

Le sergent Vinciguerra est beaucoup plus sincère; il a montré de l'énergie; il a dressé la liste des fugitifs et la communique aux commissaires. Il y en avait 32 en tout, 24 de la compagnie Franchi et 8 de la compagnie Savelli. Sa déposition, en date du 2 septembre, est particulièrement précieuse : il s'y montre prêtant main-forte au capitaine pour faire rentrer les principaux groupes de soldats à la caserne, et courant aux alentours pour ramener les autres. Enfin il a bien vu ceux qui sont revenus les derniers. A ses yeux, tous les fugitifs sont coupables : « Ils ne se seraient pas sauvés, dit-il, s'ils étaient innocents »; mais, avant d'avoir dressé sa liste, il avait remarqué l'absence de cinq individus dont au surplus on retrouvera les noms dans la plupart des autres dépositions et que nous avons déjà mis en scène, les caporaux Carlo d'Ampugnano et Pietro de Montemaggiore et les soldats Andrea Crovero d'Ajaccio, Domenico de Rogliano et Francesco de Venaco. En outre, comme il a su par le caporal Pietro d'Oletta, que Carlo d'Ampugnano, Pietro di Montemaggiore, Andrea Crovero, étaient partis de la caserne dans la direction de San Carlo de' Catinari et revenus par le même chemin, il les accuse du meurtre du page Bertaut, notamment Crovero qui est rentré l'un des derniers. Il ajoute que le capitaine Franchi et le lieutenant Cardone partageaient son sentiment, et l'on ne s'explique pas que ces derniers aient poussé la discrétion dans leur interrogatoire du 25 août jusqu'à s'abstenir de toute désignation personnelle. Il est aussi très étonnant que les commissaires

1. Enquête, p. 175 à 180.

n'avent fait comparaître le sergent Vinciguerra et pris connaissance de la liste des fugitifs que le 2 septembre, c'est-à-dire dix jours écoulés depuis la désertion de ces trente-deux soldats, qui a eu lieu le 21 et le 22 août. Il semble que la première chose à faire était de réclamer cette liste et le signalement des fugitifs, afin d'être en mesure de les reprendre avant qu'ils se fussent dispersés hors de l'Etat pontifical. Néanmoins la déposition de Vinciguerra et celle qui va suivre ont eu ce grand avantage de faire connaître quelques-uns des criminels, de donner un corps pour ainsi dire à l'accusation. Elles se trouvent au surplus confirmées par de nombreux témoignages subséquents qui, malgré leurs réticences, établissent à peu près les responsabilités [1].

Deux jours avant que Vinciguerra eût été entendu, les commissaires avaient cité, le 31 août, le caporal Pietro d'Oletta. Cet homme était un vieux soldat : appartenant depuis 1644 à la garde corse, il avait servi dans plusieurs villes du territoire ecclésiastique et depuis six mois seulement dans la compagnie Franchi [2]. Il était de garde à la caserne précisément le 20 août, et s'y trouvait depuis la vingt-deuxième heure, lorsqu'à vingt-trois heures et demie environ, il vit arriver sur la petite place un soldat nommé Giulio Cesare Luccione d'Orezza, qui apporta le récit de l'attaque du Ponte Sisto et de la rue Giulia, et des blessures reçues par Giovanni Battista d'Ajaccio et Calenzana. C'est à cette nouvelle, d'après le témoin, que tous les soldats entrèrent en fureur, saisirent leurs armes et se dispersèrent dans les rues adjacentes, malgré ses efforts pour les arrêter. Ici nous devons faire plusieurs observations : d'abord l'attitude réelle de Pietro d'Oletta est controversée; les soldats interrogés ne sont pas d'accord à son sujet : les uns le représentent comme essayant de contenir les Corses, mais un autre prétend que le

1. Enquête, p. 229 à 236.
2. *Ibid.*, p. 283-285.

caporal a, au contraire, laissé sortir tous ceux qui n'étaient pas de garde. En second lieu, ce Giulio Cesare Luccione qui, d'après Pietro d'Oletta, aurait le premier semé l'alarme et occasionné le tumulte, n'est cité que dans cette déposition. Nous verrons ailleurs indiqués comme les auteurs primitifs du soulèvement deux soldats, Marco Vergolé et un autre dont le nom n'est pas noté, lesquels, arrivant du Ponte Sisto, déclaraient y avoir été attaqués et criaient « aux armes » : Marco montrait même son épée tordue. Il n'y a guère à douter de ce dernier détail : le témoin qui le révèle donne le signalement physique et moral de ce Marco, « plutôt petit que grand, vêtu de vieux drap sombre et la barbe rare », connu pour un joueur forcené et un garçon très querelleur. Le second soldat serait donc Giulio Cesare Luccione. Mais ce qui est fort bizarre c'est qu'on ne retrouve nulle part ailleurs le nom de ce Luccione : il n'a pas été arrêté, il ne s'est pas enfui, il n'a jamais été interrogé. Il semble cependant que les commissaires enquêteurs, en l'entendant accuser par Pietro d'Oletta, auraient dû sur-le-champ s'occuper de lui et le faire comparaître puisqu'il n'avait point déserté.

Revenons à la déposition du caporal Pietro d'Oletta. Elle fournit les mêmes indications que les précédentes sur la fuite des soldats et de plus donne le signalement des trois soldats soupçonnés de l'assassinat du page : Crovero est grand et barbu; il porte une jupe de peau et des hauts-de-chausse de drap vert : Carlo d'Ampugnano, grand aussi, est vêtu de drap gris avec un chapeau gris clair presque blanc : Pietro de Montemaggiore est de taille ordinaire, vêtu de drap dont le témoin n'a pas remarqué la couleur. Il n'y a donc pas de doute sur ces trois personnages. Par malheur les deux premiers avaient disparu et n'ont jamais été repris : Pietro de Montemaggiore seul a été arrêté.

Ici se terminent les interrogatoires des officiers et

sous-officiers. Nous allons suivre maintenant ceux des soldats en les résumant, car la plupart donnent les mêmes détails et nous ne nous arrêterons qu'aux indications particulières.

VII

9° *Les soldats arrêtés dès le 21 août.*

On sait que le soir du lundi 21 août onze Corses ont été arrêtés par ordre du capitaine Franchi et envoyés à la prison dite les *Carcere Nuove*, qui existe encore dans la via Giulia. Ces individus ont comparu à l'enquête dans les séances des 23, 24 et 25 août. Ils se nommaient : 1° Matteo de Petralba; 2° Pietro de Giussano; 3° Michel de Occhiatana; 4° Antonio Giulio de Venaco; 5° Terramorso; 6° Valerio de Zevaco; 7° Giovanni Battista de Focicchia; 8° Annibal d'Altiano; 9° Giacomo de Tox; 10° Andrea de Montemaggiore; 11° Giordano de Corrano. Ce fut à la suite de leur arrestation que trente-deux de leurs camarades, pris de peur et sans doute ne se sentant pas la conscience nette, s'échappèrent le lendemain mardi matin, dès que la consigne de la caserne fut levée par l'imprudente décision des autorités de Rome.

Comme à l'enquête le capitaine Franchi a soutenu ne connaître aucun des soldats qui ont pris part à l'émeute, on ne comprend pas pourquoi il a fait arrêter les uns plutôt que les autres. En tout cas, si quelques-uns de ceux qu'il a fait incarcérer n'étaient certes pas innocents, les coupables avérés, ceux que la plupart des témoignages dénoncent, ceux que le sergent Vinciguerra et le caporal Pietro d'Oletta déclarent avoir reconnus, ont pu le lendemain s'échapper tranquillement de la caserne. Bien plus, quand des charges si graves pesaient sur ces individus, on enfermait aux *Carcere Nuove* onze soldats dont la plupart n'étaient désignés par aucun témoignage et dont deux seulement, Giacomo de Tox et Matteo de Petralba, furent

cusés par leurs camarades au cours de l'enquête. Encore iacomo ne fut-il cité que par trois et Matteo par deux moins, tandis que Crovero, Carlo d'Ampugnano, Pietro e Montemaggiore, Domenico de Bastelica qu'on avait issés libres furent nommés par 12, 13 et 14 témoignages. joutons que, parmi ces onze prisonniers, six ne repaaissent plus dans l'enquête, deux interrogés une seconde ois demeurent impunis, deux sont mis à la question et envoyés, un seul, Matteo de Petralba, sera condamné, ans qu'il y ait à sa charge des preuves plus convaincantes que pour les autres. On verra plus loin la triste histoire le ce malheureux.

Comme on devait s'y attendre, les onze prisonniers se déclarèrent complètement étrangers aux désordres. Leurs récits reproduisent à peu près les faits déjà connus.

Matteo de Petralba, surnommé Fortuna, fut entendu le premier. Cet homme appartenait à la compagnie Savelli : il était venu depuis trois mois de Pérouse à Rome pour être adjoint à la compagnie Franchi, et faisait partie de l'escouade commandée par Pietro d'Oletta; il était entré de garde le 20 août, à vingt-deux heures. D'après ses explications, après avoir soupé, il s'était paisiblement installé sur la *piazzetta*, à la porte de la caserne, et lisait un ouvrage intitulé : « Les *Cinq Livres* du comte Matteo Boiardo », lorsqu'il vit arriver du côté de la Trinité, de la Regola, par toutes les rues aboutissant au corps de garde, une foule de ses camarades furieux criant : « Rumore ! rumore ! » ou bien « Les Français ont attaqué les Corses ». Ils se dispersèrent dans la ville après avoir saisi leurs armes dans la salle de la caserne où elles étaient déposées; lui-même ne les suivit pas et se posta seulement devant l'entrée, l'arquebuse à la main; le capitaine Franchi le plaça, avec d'autres, à la porte et aux fenêtres pour garder les quartiers et les fit tous rentrer à la nuit. Matteo n'aurait donc joué aucun rôle dans les événements[1]. Néanmoins, deux de ses camarades l'ayant

1. Enquête, p. 125 à 130.

[illegible] une seconde et une troisième fois, et nous le retrouvions dans la salle de garde.

Nous ne citerons que pour mémoire les réponses de Pietro [illegible], [illegible] de Venezia, de Valerio de Zerace, [illegible] de Montemagno et de Guerdano de Corrano. Les uns disent avoir été simplement placés en sentinelle devant le quartier [1], les autres être rentrés de souper ou de la promenade en entendant le rappel du tambour et avoir été consignés sur-le-champ [2].

Marco de Serravalle, qui était venu de Pérouse avec Marco de Serravalle, donna une déposition fort circonstanciée. Tel est le qui désigne, nous l'avons rappelé plus haut, le soldat Marco Verzole comme ayant par ses clameurs donné le premier signal du tumulte : il décrit avec beaucoup de précision le départ de ses camarades furieux et leur course vers la rue de Giubbonari ; il avoue les avoir suivis, mais il ajoute qu'après de la fontaine de la place de Monte-de-Pietà, s'étant aperçu qu'il avait pris une autre arquebuse que la sienne, il était rentré au quartier : il venait d'en ressortir lorsqu'il fut ramené avec 40 ou 50 autres soldats par le capitaine Franchi, lequel les aurait postés ensuite au coin du corps de garde, d'où ils se seraient avancés jusque dans la rue Capo di Ferro à l'angle de la via delle Grotte : ils n'auraient pas dépassé ce point et seraient retournés au bruit du tambour à la caserne. Michel de Occhiatana, après ce récit, dénonça deux de ses camarades, Francesco de Rostino et Domenico de Bastelica, les seuls, dit-il, qu'il ait reconnus [4]. Interrogé une seconde fois le 21 septembre, il confirma tous ses dires et n'a plus été inquiété [5].

Terramorso, qui comparut ensuite, se déclara blanc

1. Enquête, p. 317-328 et 335 à 338.
2. *Ibid.*, p. 131 à 134 ; — 161-165 ; — 165 à 168.
3. *Ibid.*, p. 141-143 ; — 148-150.
4. *Ibid.*, p. 134 à 141.
5. *Ibid.*, p. 287, 288.

comme neige. En revanche, sa déposition est peu favorable au caporal Pietro d'Oletta : « Sans doute, dit-il, il est difficile de contenir une soldatesque furieuse et mutinée... et Dieu sait si un officier supérieur y fût parvenu » ; mais il ajoute : « Le caporal, non seulement n'a fait aucune diligence, mais encore il ordonna de laisser sortir du quartier, en armes, tous ceux qui n'étaient pas de garde » [1]. Plus tard, il est vrai, dans un second interrogatoire, il atténue les torts de Pietro d'Oletta, ou cherche du moins à excuser sa faiblesse, en disant « qu'il y avait pour lui péril de la vie à lutter contre ces forcenés ». Lui aussi, au cours de cette deuxième séance, cite Domenico et Simone della Bastelica, parmi les soldats irrités qui avaient brisé les barrières, l'arquebuse à la main, pour s'échapper dans les rues voisines [2].

Giovanni de Focicchia et Annibal d'Altiano étaient allés souper ensemble et fumer ensuite dans une tabagie. Dans leurs dépositions contradictoires sur l'itinéraire qu'ils auraient suivi pour rentrer à la caserne, ils signalent tous deux la présence d'un soldat corse que le premier ne nomme pas et que le second appelle Valerio Novelli, qui les rencontrant, d'après l'un dans la rue Giulia, d'après l'autre dans le cabaret de la via dell'Orso, les aurait informés de la rixe entre les Français et les Corses; il aurait ajouté : « Vous restez là, vous autres, et nos camarades s'arquebusent avec les Français! » Tous deux sont d'accord pour affirmer qu'une fois rentrés à la caserne, vers vingt-quatre heures, ils n'en sont sortis le lundi soir que pour aller en prison [3].

Un dernier prisonnier, Giacomo de Tox ou Toxis (qu'il ne faut pas confondre avec un homonyme fugitif et mêlé à l'incident du Ponte Sisto [4]), se déclare de même innocent. Comme il était très pieux, il avait été à l'adoration

1. Enquête, p. 143 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 285.
3. *Ibid.*, p. 151 à 154 et 154 à 158.
4. Voir déposition de Calenzana, p. 115 et 116.

des quarante heures dans l'église Saint-Marcel, qui est sur le Corso ; il rentrait au son du tambour par la via San Paolino lorsqu'il faillit être tué par ses camarades embusqués en cet endroit : heureusement reconnu par le lieutenant Cardone, il est retourné paisiblement à la caserne, où il fut placé par Pietro d'Oletta en sentinelle à une fenêtre où il a passé la nuit [1].

On voit que, d'après tous ces interrogatoires de soldats arrêtés le lendemain de l'attentat, le capitaine Franchi n'aurait envoyé aux *Carcere Nuove* que des innocents, et que les vrais coupables se seraient tous sauvés le jour suivant effrayés par les arrestations de la veille. Mais il est clair qu'on ne saurait ajouter foi à ces dénégations intéressées : sans doute les principaux criminels se sont enfuis, mais il est impossible de croire que Franchi eût précisément fait arrêter des individus aussi notoirement inoffensifs; quoiqu'il les ait pris sans discernement, il est très vraisemblable qu'ils ont au moins été du nombre des soldats qui ont battu les environs de la caserne avant ou après l'intervention du capitaine. Au fond presque tous les Corses se sont laissé entraîner à prendre les armes, et sont sortis tumultueusement du corps de garde. L'un des témoins les évalue à 120 ou 130 et un autre estime que Franchi en a fait rentrer une soixantaine. Mais dans l'impossibilité où l'on était de les incarcérer tous, encore eût-il fallu saisir d'abord les derniers revenus, lesquels avaient été vus par Pietro d'Oletta et d'autres, et aucun des onze prisonniers n'était de ceux-là. Les commissaires ont essayé de compléter ces informations si insuffisantes en faisant comparaître dans leurs séances des 29 août, 1er, 2, 5 et 7 septembre, neuf autres soldats qui avaient été laissés en liberté. On va voir que ces dépositions sont fort importantes en ce qui concerne au moins plusieurs des coupables déjà désignés par les précédents témoignages.

1. Enquête, p. 158 à 161.

VIII

10° *Les soldats corses non prisonniers.*

Le point saillant de ces dépositions dont tous les auteurs, bien entendu, se disculpent entièrement eux-mêmes de toute complicité, c'est que quatre d'entre eux sur neuf déclarent avoir reçu les confidences des assassins du page Bertaut et des auteurs des arquebusades de la place Farnèse. Les cinq autres, sans avoir à rapporter des faits aussi décisifs, nous apprennent cependant que, parmi les Corses, l'opinion accusait unanimement les mêmes individus. En sorte que ces rapports précis, d'accord avec ceux que nous avons déjà analysés, ne laissent point de doute sur les noms d'un certain nombre de criminels : ces lumières se complétèrent, comme on verra, par les récits des fugitifs ramenés ultérieurement à Rome.

Les commissaires firent comparaître d'abord parmi ces soldats restés libres, Fabio d'Ajaccio, lequel était certainement innocent, par la raison qu'étant malade, il n'avait pu quitter la caserne. Son récit des incidents de l'émeute n'offre rien de nouveau; il ne les a vus que de la fenêtre et pouvant à peine se tenir debout. Mais le lendemain, dans la nuit du lundi au mardi, au moment de l'arrestation des onze prisonniers, des aveux de la plus haute importance lui ont été faits par un de ses camarades, comme lui d'Ajaccio, et son compagnon de lit, cet Andrea Crovero déjà fortement soupçonné d'être l'un des meurtriers de San Carlo de' Catinari. Voici en quels termes Fabio raconte cette émouvante confidence : « Andrea m'a dit pendant la nuit, tandis que nous étions couchés ensemble, qu'il avait résolu de s'enfuir parce que, le dimanche soir, il avait tué d'un coup d'arquebuse, un serviteur ou page de l'ambassadeur de France dans la rue voisine de la place de' Catinari. En l'entendant parler ainsi, je lui demandai s'il y avait là avec lui quelqu'autre de nos camarades : mais il

refusa de nommer personne, et dans la matinée du mardi où nous avons été libres de sortir, il a pris la fuite. » Fabio ajoute qu'il avait fait part de ces détails au seul lieutenant Cardone, et l'on peut apprécier par là combien la version de ce dernier est suspecte, car on se rappelle qu'il a déclaré ignorer tous les coupables [1].

La culpabilité d'Andrea Crovero est donc établie par cette déposition, mais voici un autre témoin, Paolo Maria, qui a reçu les mêmes aveux. Cet homme est d'Ajaccio comme Andrea et comme Fabio, ce qui explique la confiance particulière d'Andrea. Or, lui aussi déclare que ce dernier est l'assassin du page : il le sait parce que Andrea le rencontrant, le mardi matin, près de la porte de la Trinité, l'a pris à part, et, en lui annonçant qu'il allait fuir, a ajouté : « A San Carlo de' Catinari, j'ai tiré une arquebusade contre un page de l'ambassadeur de France qui est tombé mort près de moi ». « Il me serra la main, continue Paolo Maria, me recommanda ses effets qu'il laissait à la caserne, et s'en alla aussitôt accompagné de quatre ou cinq soldats qui l'attendaient dans l'auberge de' Pellegrini. » De ces soldats, Paolo Maria en signale trois, Carlo d'Ampugnano, et deux autres non moins incriminés, Giovanni Battista de Sarola et Antonio de Sari, lesquels au surplus n'ont jamais été retrouvés [2]. Le même témoin dit encore que la veille de son interrogatoire, c'est-à-dire le 28 août, il a rapporté ces informations au capitaine Franchi : cet officier ayant été entendu à l'enquête trois jours auparavant, le 25, pouvait en effet avoir ignoré ces détails et l'on n'en peut rien conclure contre sa véracité ; mais comment, du 21 au 25, sachant qu'il devrait comparaître, n'a-t-il pas pris ses mesures pour recevoir des informations aussi faciles à obtenir ? Évidemment le lieutenant Cardone et lui se sont présentés devant les commissaires avec l'intention arrêtée de ne dénoncer aucun des auteurs de l'attentat.

1. Enquête, p. 211 à 215.
2. *Ibid.*, p. 216 à 218.

Quoi qu'il en soit, tous les soldats sont entrés désormais dans la voie des déclarations : elles se confirment les unes les autres. Marchioni indique les trois premiers Corses sortis du corps de garde et qui y rentrèrent aussi les derniers : là encore nous retrouvons les noms d'Andrea Crovero, de Carlo d'Ampugnano et de Pietro di Montemaggiore. Le témoin est très précis : il donne les signalements et les costumes en termes exactement semblables à ceux dont s'est servi dans sa déposition le caporal Pietro d'Oletta [1]. Quatre autres témoins, Marchetti, F. de Lota, Julio de Pila, Barnabé de Santa Lucia, indiquent, les 2 et 5 septembre, ces trois mêmes fugitifs comme coupables, en se référant au sentiment général des camarades [2]. Deux jours plus tard, le 7, Vittorio d'Omessa en désigne nettement trois autres d'après leurs propres aveux; ce sont Domenico de Bastelica, Giuseppe de Cassano et Antonio de Sari. Ceux-là aussi sont fugitifs, et ils se sont découverts au témoin au moment même de leur départ : « Je ne connais avec certitude, dit-il, que trois des coupables, mais qui ont arquebusé place Farnèse (et il cite leurs noms) : eux-mêmes me l'ont confessé sur la place de l'Église de la Trinité; je m'y promenais, ils m'ont tiré à part et m'ont dit : Adieu, nous partons. Je leur demandai pourquoi et tous les trois avouèrent qu'ils avaient été le dimanche à la place Farnèse et tiré là des arquebusades, et que ne voulant aller en prison, ils se mettaient en sûreté [3]. » En confirmation de ce récit, un autre soldat, Giovanni Battista de Zilia, raconte que toute la nuit du dimanche, il avait entendu Domenico de Bastelica soupirer, et que, le mardi suivant, ce même individu, avec Antonio de Sari et Giuseppe de Cassano, lui ont annoncé leur départ comme à Vittorio d'Omessa, en avouant leur participation aux attentats de la place Farnèse [4]. Toutefois ces deux témoins ne se sont décidés

1. Enquête, p. 225 à 229.
2. *Ibid.*, p. 237-241; 248 à 253.
3. *Ibid.*, p. 253 à 256.
4. *Ibid.*, p. 257 à 260.

à parler de ces confidences que le 5 ou 6 septembre, le premier au sergent (probablement Vinciguerra), le second au lieutenant Cardone qui leur avaient posé des questions sur les fugitifs. Se sont-ils refusés jusque-là à rien répondre, ou faut-il croire que c'est seulement quinze jours après l'incident que les chefs de la garde corse ont pris la peine de prendre les renseignements qu'ils auraient dû solliciter plus tôt?

Aucun autre soldat libre n'a comparu devant la commission : mais on voit que les responsabilités commencent à se répartir. On sait à n'en pas douter les noms des coupables du crime de San Carlo de' Catinari, et des fusillades de la place Farnèse. Andrea Crovero, Carlo d'Ampugnano, Pietro de Montemaggiore sont les meurtriers ou les complices de la mort du page; Domenico di Bastelica, Giuseppe de Cassano, Antonio de Sari ont attaqué le palais de l'ambassade. Marco Vergolé a le premier sonné l'alarme. Il y a d'autres noms cités encore, et il est certain que les fugitifs ont pris une part plus ou moins grande aux désordres; mais, dès à présent, l'enquête est en possession de désignations précises, la lumière se fait peu à peu : il nous reste à étudier les témoignages des fugitifs repris et ramenés à Rome.

IX

11°. *Les fugitifs repris.*

Trente-deux déserteurs étaient inscrits sur la liste du sergent Vinciguerra : la police romaine n'a pu remettre la main que sur neuf de ces individus, parmi lesquels un seul, le caporal Pietro di Montemaggiore, était gravement compromis : douze témoins en effet l'ont accusé d'une manière péremptoire. Il fut cependant traité avec ménagement malgré ces charges écrasantes. Quant à ses complices, Crovero, Carlo d'Ampugnano, Domenico di Bastelica, etc., ils ont réussi à s'échapper.

L'odyssée de ces fugitifs est un des curieux détails de l'enquête.

Valerio Sichè raconte, dans ses deux interrogatoires du 7 et du 14 septembre, qu'il est arrivé à Rome le 20 août au moment même de l'émeute, venant d'Anagni où il tenait auparavant garnison. Il a saisi son arme comme tous les autres, croyant à une attaque, mais il est rentré sur l'ordre du capitaine Franchi. Depuis, il a pris peur en voyant qu'on arrêtait quelques camarades, et il s'est enfui le mardi matin par la Porte Saint-Pancrace. Errant d'abord à travers les roseaux et les vignes de la campagne environnante, il est rentré par la même porte dans Rome, et s'est arrêté à San Pietro in Montorio : il est resté là deux jours et deux nuits caché dans l'église et dormant sur la terrasse. Ses camarades, Giovanni Della Valpaiola et Francesco de Bastelica, ont passé par cet endroit, et, le voyant seul, l'ont engagé d'abord à poursuivre sa route avec eux. Il s'y est refusé, mais bientôt, craignant d'être surpris, il est retourné dans les champs, probablement autour de la villa Pamphili, y est demeuré près d'une semaine, trouvant à peine de quoi manger; il s'est décidé enfin à s'écarter de plus en plus de la ville, à tout hasard, dans la direction de Viterbe. Sur la route, il a rencontré un autre camarade fugitif comme lui, Matteo di Paolo de Santa Maria, et ces deux malheureux, épuisés de fatigue et de faim, ont passé la nuit sur l'escalier d'une église de couvent près du bourg de Toscanella. Au matin ils entendaient la messe lorsque le capitaine de police du lieu entra dans l'église et les fit prisonniers malgré le droit d'asile. Le gouvernement pontifical, dans la proclamation que nous avons citée, autorisait en effet les autorités à violer ce privilège pour l'arrestation des Corses. On les mena tous deux dans les prisons de Viterbe, puis à Rome, où ils furent enfermés aux *Carcere Nuove* le 7 septembre.

Nous trouvons dans les deux interrogatoires du compagnon de Valerio, Matteo de Santa Maria, des détails ana-

logues sur les péripéties de sa fuite et de son arrestation. Quant à sa conduite pendant l'émeute il la dépeint comme très correcte, mais il a reconnu le caporal Pietro de Montemaggiore qui rajustait son arquebuse et fermait le couvercle du fourneau. Il a entendu depuis accuser les mêmes soldats que tant de témoins ont déjà nommés. Selon lui, qui avait vu, au début de l'affaire, Marco Vergolé et deux autres faisant irruption sur la place de la caserne, c'est à leurs déclamations qu'il faut attribuer tous les événements de la soirée du 20, et il résume son opinion par un mot caractéristique : c'est, dit-il, « una furia all'improviso » [1].

Le troisième fugitif interrogé, Pietro Ansaldi di Santa Reparata, prétend qu'étant à la promenade après souper et entendant dire qu'il y avait quelque rumeur du côté du Ponte Sisto, il crut qu'on saluait le passage de la reine de Suède, et courut pour la voir arriver sur la place Farnèse. Poussé par la curiosité et supposant sans doute que la reine suivait la via Giulia, il entra dans le palais Farnèse dont les cours intérieures ont aujourd'hui encore une issue sur cette rue, et dans la via Giulia, il vit le tumulte provoqué par la sortie offensive des gens de l'ambassadeur. Il se mêla à la foule sans être reconnu, mais un ami qu'il rencontra lui dit de s'échapper au plus vite, et qu'il serait attaqué si l'on savait qu'il était Corse. Pietro retourna alors au quartier en toute hâte par les ruelles qui entourent le palais Spada et trouva ses camarades prenant les armes. Il affirme avoir été alors comme les autres placé en sentinelle, et ne s'être enfui le surlendemain mardi que sur le bruit, semé dans la caserne, que les soldats allaient être emprisonnés, envoyés aux galères ou pendus. Il est parti avec les nommés Simon Della Corbara et Marc-Antoine de Bonifacio, et, après avoir vainement cherché à s'embarquer sur le Tibre, ils s'en allèrent

1. Enquête, p. 267 à 269 et 278 à 282.

sur la route de Viterbe où ils rencontrèrent trois autres fugitifs, des plus suspects, Pietro Giovanni de Zevaco, Marco Vergolé et Giacomo de Corra. Arrivés par Montefiascone à Bolsène, ils furent rejoints par une douzaine de leurs camarades : c'étaient la plupart de ceux que tout le monde accusait. Inquiet de se sentir en leur compagnie, il se sépara d'eux et arriva seul à Florence. Il y rencontra Domenico de Bastelica et Pietro de Montemaggiore qui allaient à Pistoia, mais il les quitta promptement pour gagner Livourne où il comptait prendre la mer. C'est là qu'il fut arrêté avec deux autres fugitifs, Domenico de Zevaco et Giacomo de Corra; tous trois furent ramenés à Pérouse et de là à Rome. Remarquons que cet individu est le premier qui ait désigné, parmi les coupables, ce Matteo de Petralba qui devait payer pour tous [1].

Ferrante Bravetto s'était échappé avec Simon et Matteo de Bastelica : ils firent route ensemble jusqu'à Pérouse, et tandis que les deux derniers restaient aux environs de cette ville, Ferrante alla jusqu'à Florence où il fut pris. Ses deux interrogatoires donnent une preuve de plus contre les deux soldats de Bastelica : il déclare en effet que l'un et l'autre, tant à la caserne avant le départ qu'en cheminant vers Pérouse, lui ont avoué leur participation à l'émeute. Il rappelle même un détail topique : Matteo lui aurait avoué qu'il avait mis de la poudre mouillée dans son arquebuse pour la rouiller, et faire croire ainsi qu'il ne l'avait point déchargée. Enfin Ferrante, comme le précédent témoin, accuse Matteo de Petralba. Ce sont les seuls qui l'aient désigné [2].

C'est en quittant Ferrante que les deux soldats de Bastelica, Matteo et Simone, ont été arrêtés ensemble à Agubbio. Leurs dépositions démentent la précédente : tous deux proclament énergiquement n'avoir jamais paru à l'émeute,

1. Enquête, p. 288 à 296 et p. 302.
2. *Ibid.*, p. 297 à 301 et 310.

et ne s'être évadés que par frayeur[1]. N'insistons pas sur les récits de Giacomo de Corra et Pier Giovanni de Zevaco, arrêtés à Livourne : ils sont pour le détail des faits et les noms des principaux meneurs conformes à ceux des autres témoins[2]. Après eux, il ne restait à entendre qu'un dernier prisonnier, le caporal Pietro de Montemaggiore, mais celui-là était particulièrement compromis : douze témoins l'accusaient de la manière la plus précise d'être sorti l'un des premiers, et rentré l'un des derniers, d'avoir pris une part considérable aux divers incidents; sa culpabilité était évidente et attestée par sa fuite elle-même.

Il maintint cependant avec une remarquable obstination son innocence absolue, prétendit n'avoir pas un instant bougé de la caserne, n'avoir pas mis le pied dans les rues, ne pas même les connaître, ignorer où est l'église San Carlo de' Catinari, située à deux pas du quartier, et s'être évadé « par peur et faute de jugement ». Vainement on lui rappela les dires de tous ses camarades, on l'adjura de confesser la vérité : il persista à tout nier pendant quatre interrogatoires; confronté enfin avec ses accusateurs, il garda, comme nous le verrons plus loin, la même attitude impassible et ne laissa pas échapper le moindre aveu. Cette audace lui réussit, et il convainquit évidemment les commissaires, car il ne fut pas appliqué à la torture et selon toute apparence fut mis en liberté[3].

X

Les confrontations.

On était arrivé au 29 septembre : tous les Corses soit prisonniers du lundi soir 21 août, soit déserteurs repris, soit cités comme témoins, en tout trente-trois personnes, y compris les deux officiers Franchi et Cardone, avaient été

1. Enquête, p. 303 à 309, p. 338, p. 314-315.
2. *Ibid.*, p. 311 à 313 et 315 à 318.
3. *Ibid.*, p. 318 à 321 et 325, 350 à 360, 364 à 369.

interrogés, quelques-uns à plusieurs reprises. De nombreuses accusations s'étaient produites, mais pas un soldat n'avait avoué. Les commissaires résolurent alors de procéder par confrontation, et de placer en présence les uns des autres les individus suspects et ceux qui les désignaient comme coupables.

Quatre des prisonniers furent soumis à cette épreuve : Pier Giovanni de Zevaco, Matteo de Petralba, Matteo de Bastelica et le caporal Pietro de Montemaggiore.

Le 29 septembre, on fit venir en face de Pier Giovanni de Zevaco les déserteurs Pietro de Santa Reparata et Ferrante Bravetto, le caporal Pietro d'Oletta et deux autres prisonniers, Terramorso et Michel d'Occhiatana. Tous confirmèrent leurs déclarations et l'accusé les repoussa tour à tour.

Les autres audiences du même jour et du 2 octobre, consacrées à cette procédure, ne présentèrent également qu'une série d'affirmations et de dénégations dénuées de preuves. Matteo de Petralba se référa à ses déclarations précédentes : Matteo de Bastelica, placé devant les mêmes accusateurs et en outre devant son caporal Pietro d'Oletta, soutint avoir passé tout le temps du trouble chez un certain chanoine Savelli demeurant au Transtévère, lequel chanoine ne comparut jamais à l'enquête. Enfin Pietro di Montemaggiore, confronté avec Valerio Sichè, Matteo de Santa Maria, le caporal Pietro d'Oletta, Ferrante, etc., qui le chargent unanimement, les accuse à son tour de mensonge avec la dernière énergie.

L'enquête n'obtint donc aucune nouvelle lumière dans cette série de séances qui eussent pu être fort concluantes si le commissaire avait pris la peine de faire ressortir les contradictions et de provoquer les observations réciproques. Mais, en réalité, la confrontation n'était faite que pour la forme; l'intérêt se concentrait d'avance sur la procédure à laquelle aboutissait alors toute enquête criminelle, à savoir la torture. Les juges se réservaient jusqu'à cette épreuve,

et c'était uniquement par elle qu'ils pensaient arriver à découvrir la vérité.

Ce fut le 2 octobre que le juge Stephano Bracci, qui avait conduit l'instruction, se décida à appliquer la question ordinaire à quelques-uns des prisonniers, tant pour les amener à des révélations sur leur propre culpabilité qu'ils se refusaient tous à reconnaître, que pour apprécier la valeur de leurs dénonciations. Ils furent donc torturés à la fois comme accusés et comme témoins.

12° *La torture.*

Il y avait plusieurs sortes de questions. La question simple ou préliminaire, qui n'exigeait pas la présence d'un chirurgien et ne mettait point la vie du patient en péril, pouvait être appliquée sur le seul ordre du juge quand il la considérait comme opportune. Elle a consisté pour les Corses dans le supplice de la suspension : le patient était dépouillé de ses vêtements, ligoté, et attaché par les poignets à une corde placée en travers et qu'un système de poulies élevait avec lui au-dessus de terre. La seconde question, appelée extraordinaire, était la *veglia*, supplice beaucoup plus grave et qui ne pouvait être décidé qu'avec une autorisation spéciale du pape. Elle fut réservée à un seul des accusés.

Parlons d'abord de la question préliminaire, à laquelle neuf des prisonniers ont été soumis.

Giacomo de Corra subit le premier cette épreuve.

On l'interrogea d'abord encore une fois, en le sommant de déclarer s'il persistait dans ses déclarations précédentes. Il les maintint avec fermeté, et comme il s'était borné à dire qu'il n'avait rien vu par lui-même et n'avait reconnu personne, le juge répondit que ces affirmations étant invraisemblables, il allait être conduit dans la salle du supplice. Avant qu'il fût élevé du sol par les poignets, le commissaire Bracci l'adjura encore de dire la vérité, et comme le patient déclarait : « Je ne puis dire plus que je n'ai dit », l'ordre fut donné de le suspendre. Giacomo

souffrit quelque temps en silence; puis il se décida à parler, mais sans s'accuser lui-même, et avoua seulement qu'il avait vu sortir de la caserne, malgré l'ordre du caporal Pietro d'Oletta, deux de ses camarades, Domenico de Bastelica et un certain Matteo Ghisme. Il refusa constamment d'en dire davantage, et, après une suspension de trois quarts d'heure, le juge le fit descendre et délier : on remit en place ses bras quelque peu disloqués, et il fut reconduit à la prison [1].

On fit venir ensuite un des soldats incarcérés le lundi soir, et qui, lui aussi, le 25 août, dans son premier interrogatoire, avait soutenu n'avoir distingué personne. Il se nommait Giovanni Andrea de Montemaggiore; la question lui arracha un seul cri : « O Gésu-Maria! » mais pas un aveu. Son supplice avait duré également trois quarts d'heure [2].

La troisième séance fut plus intéressante. Le caporal Pietro de Montemaggiore fut d'abord introduit, et, invité à dire la vérité, il persista dans son système de dénégation absolue : « La vérité, répondit-il, je l'ai dite. Je ne suis pas sorti de la caserne : je n'ai arquebusé nulle part. » Le juge Bracci fit venir alors l'un des accusateurs de cet homme, Valerio Sichè, et lui demanda si, en face de Pietro, il maintenait ses déclarations : « Oui, dit Valerio, devant Pietro ici présent, je persiste à déclarer que j'ai dit la vérité en ce qui concerne lui-même et les autres que j'ai nommés : je suis prêt à ratifier mes paroles même dans la torture ». Bracci le fit lier alors et avant que de donner ordre de le suspendre, il l'exhorta à la crainte de Dieu, et l'avertit de ne pas produire d'inculpations injustes. « Je n'ai inculpé personne à tort », répondit Valerio, et le supplice commença. Interrogé de nouveau pendant qu'il était suspendu, le patient répéta en substance ses dépositions précédentes : « J'ai dit et je soutiens que Domenico et Simon de Bastelica, le caporal Pietro ici présent, Carlo d'Am-

1. Enquête, p. 360 à 362.
2. *Ibid.*, p. 362 à 364.

pugnano et Andrea d'Ajaccio (Crovero) sont sortis du quartier le 20 août avec leurs armes, et qu'ils ont été les derniers à y revenir, qu'eux-mêmes disaient avoir arquebusé à la place Farnèse et tué un page à San Carlo de' Catinari. »

Le juge se tourna alors vers Pietro de Montemaggiore qui répondit : « J'ai entendu tout ce que Valerio vient de dire dans la torture et je déclare que ce n'est pas la vérité ». — « J'ai dit la vérité en toute chose », riposta le patient qui fut alors remis à terre et délié.

Aussitôt après, un autre prisonnier, Matteo de Santa Maria qui, lui aussi, avait dénoncé Pietro de Montemaggiore, fut amené, lié, adjuré suivant les mêmes formules, et de même suspendu. Son langage ne fut pas moins précis que celui de Valerio Sichè : « J'ai vu passer, dit-il, le caporal Pietro, ici présent, qui rajustait le couvercle de son arquebuse, et tout le monde déclarait publiquement que lui, Domenico, Carlo, Andrea, avaient fait tout le mal, arquebusé à la place Farnèse et tué le page à San Carlo de' Catinari. »

Pietro ne fut pas plus troublé par cette affirmation que par les autres : « Je déclare, dit-il, que Matteo de Santa Maria ment pour se disculper lui-même et que je n'ai rien fait de ce qu'on m'impute. — Non, reprit le patient, je ne parle point pour me disculper, ni pour nuire à d'autres : tout ce que j'ai dit est la vérité [1]. »

Il semblait qu'après ce double supplice, après ces affirmations attestées par la torture, on ne pût se contenter des simples dénégations de Pietro et qu'il eût été équitable de le soumettre à son tour à la même épreuve. Il n'en fut rien toutefois, et vainement, le même jour, Ferrante et Pietro Ansaldi de Santa Reparata, mis à la question l'un et l'autre, renouvelèrent leurs déclarations sur les principaux accusés, notamment ceux qu'on avait entre les mains, la

1. Enquête, p. 364 à 369.

ommission affecta de n'en pas tenir compte et Pietro de Iontemaggiore ne fut pas poursuivi davantage [1].

Un autre accusé, Pier Giovanni de Zevaco, fut moins eureux. Pietro Ansaldi et Ferrante, qui le dénonçaient avec ersévérance, furent de nouveau, et en sa présence, liés, djurés et suspendus. Il continua, malgré leurs affirmaions réitérées, à se déclarer innocent [2], mais les commisaires n'acceptèrent point ses dénégations et il dut subir ı torture pendant une heure. On n'obtint de lui que ces aroles : « Je ne sais que ce que j'ai dit et rien autre hose ». Sa fermeté le sauva : il n'est plus question de lui ans les procès-verbaux [3]. Son compatriote Valerio Zevaco, risonnier de la première heure dont nous avons rapporté 'interrogatoire, fut torturé avec lui et aussi inutilement que ui le 7 octobre, mais pendant un quart d'heure seulement. l continua d'affirmer qu'il n'avait rien vu et rien su, qu'il ı'était pas sorti de la caserne, et le juge n'insista point.

La veglia.

Ces horribles scènes n'avaient donc en réalité donné ıucun résultat. Elles avaient attesté seulement l'obstination les prévenus. L'enquête touchait à sa fin, et elle aboutisait à un échec sur toute la ligne. Sans doute elle avait ndiqué une douzaine d'individus dont la culpabilité paraisait évidente, mais le plus grand nombre d'entre eux taient en fuite, et à la date du 7 octobre, c'est-à-dire plus de six semaines après l'émeute, il semblait impossible le les reprendre; d'un autre côté, par une étrange indulgence, on ne semblait pas oser condamner les trois fugitifs qu'on avait entre les mains. Ce fut alors que par une nexplicable rigueur et comme si les juges, déroutés jusqu'à ce moment, voulussent quand même trouver un coupable, out le poids du procès retomba sur un seul individu, Matteo de Petralba.

1. Enquête, p. 369 à 371 et 371 à 373.
2. *Ibid.*, p. 373 à 378.
3. *Ibid.*, p. 378 à 381.

La commission avait interrompu ses séances du 7 au 16 octobre. Mais, en ce dernier jour, elle se réunit de nouveau, et Giovanni Francisco Andreotti, procureur fiscal général, lui donna lecture d'une lettre (*chirografo*) adressée par le pape en date du 14 de ce mois au cardinal Imperiali et contenant l'autorisation de faire appliquer aux accusés le supplice de la *veglia*, nominalement à Simon de Bastelica et en général à d'autres soldats corses. On devait penser dès lors que Simon y serait soumis : cependant le manuscrit de l'enquête n'en dit rien ; ce document est-il incomplet ? rien ne l'indique : il ne s'y trouve ni pages déchirées, ni séries interrompues, jusqu'au procès-verbal de clôture. Nous devons donc en conclure que nous avons en main tout le procès que, seul, Matteo de Petralba fut soumis en supplice de la *veglia*, et que tous les autres ont échappé au châtiment.

XI

Venons aux dernières scènes de l'enquête. Matteo de Petralba, on s'en souvient, avait été arrêté dès le 21 août : ses trois interrogatoires n'avaient rien révélé de particulier. Il avait soutenu comme tous ses camarades sa complète innocence : il avait démenti énergiquement les accusations d'Ansaldi et de Ferrante, et il ne paraissait pas qu'il y eût de motifs pour qu'il fût plutôt qu'un autre rappelé devant les commissaires, lorsque le 25 octobre, le lieutenant criminel Bracci, assisté du substitut fiscal Eligio Citio, armés du *chirografo* pontifical, reprirent aux *Carcere Nuove* leurs séances interrompues le 7 du même mois, et le firent comparaître.

Il répéta ses dépositions précédentes : « La vérité, je l'ai dite. Le dimanche 20 août, je ne suis pas sorti de la caserne où j'étais de garde. Je n'ai pas désobéi au caporal, connaissant mon devoir, et je n'ai pris part à aucun des faits sur lesquels je suis interrogé. » En présence de ces affirmations,

Bracci l'adjura de ne point mentir, et comme Matteo persistait, il déclara que d'après les indices résultant du procès, en vertu des pouvoirs dont il était investi, et notamment de la lettre pontificale du 14 octobre, l'accusé serait successivement soumis d'abord au supplice de la suspension qui ne lui avait pas encore été appliqué, et subsidiairement à celui de la *veglia*. En conséquence Matteo de Petralba fut suspendu; il se borna à pousser des cris de douleur : « O Gésu! Maria! Madonna del Carmine! San Antonio di Padova! » C'était assez pour un jour, mais le lendemain 26, il fut ramené devant la commission.

Le lieutenant criminel fit constater que les os du patient n'avaient point été brisés par la précédente torture; puis il le fit dépouiller, lier et appliquer à la *veglia* avec l'assistance de Silvestre Possuri et d'Antonio Gallina, l'un médecin et l'autre chirurgien des prisons. Pendant la première heure, le patient maintint l'affirmation de son innocence, mais au cours de la seconde, vaincu par la douleur, il s'écria qu'il allait dire la vérité. Il raconta alors que malgré l'ordre du caporal, il était sorti de la caserne, qu'il avait couru avec ses camarades, notamment Francesco Domenico di Bastelica, Pietro di Montemaggiore, etc., vers la place Farnèse, qu'il s'était arrêté près du palais Spada à côté d'une boutique de marchande de corail, et que là il avait tiré des coups d'arquebuse dans la direction de la place et de l'ambassade [1].

La commission avait enfin des aveux : elle fit délier le patient et le livra aux soins des chirurgiens. L'épreuve toutefois n'était pas complète : la procédure exigeait en effet que l'accusé confirmât librement, le lendemain, la confession qu'il avait faite. Mais ici le juge fut singulièrement déçu, car le 27, Matteo déclara ne se souvenir de rien, n'avoir cédé qu'à la douleur, et rétracter toutes ses déclarations [2].

1. Enquête, p. 389 à 392.
2. *Ibid.*, p. 393.

Cet incident, qui était de nature à susciter de nouvelles incertitudes, amena la comparution d'un témoin. Matteo avait donné un détail précis : il avait dit, qu'en tirant des coups d'arquebuse sur la place Farnèse, il était posté devant la boutique d'une marchande de corail de la via de' Venti qui en effet aboutit à l'angle du palais. Les commissaires firent venir cette femme, qui se nommait Brigida Donati : elle raconta seulement qu'elle avait vu plusieurs soldats corses devant sa porte, mais ne reconnut point Matteo, ce qui était assez naturel, car elle s'était renfermée au premier bruit et n'avait évidemment examiné personne. L'accusé s'empressa donc de faire remarquer que ce témoignage ne prouvait rien contre lui [1] : il est vrai que Brigida ne le désignait point, mais il faut reconnaître qu'en donnant lui-même pendant la torture une indication locale aussi nette, et qui n'était pas prise au hasard puisque Brigida attestait la présence d'un groupe d'insurgés en cette même place, il s'était dangereusement compromis.

Le juge, ne sachant plus que croire, eut recours à son premier argument, et fit remettre le malheureux Matteo à la torture. Après trois quarts d'heure de résistance, le patient abandonna son système de défense et renouvela ses précédents aveux : il décrivit de nouveau, et avec plus de détails, la révolte des Corses contre leur caporal Pietro d'Oletta ; il se représenta s'élançant furieux, l'arquebuse à la main, dans la rue Capo di Ferro, échappant au capitaine Franchi, se plaçant devant la boutique de la marchande de corail et tirant à deux reprises sur la place Farnèse. Il rappela en outre tous les noms des camarades qu'il avait déjà cités [2].

Cette seconde déclaration le condamnait absolument : le lendemain, 28 octobre, il prétendit bien la reprendre en la disant arrachée par la douleur [3], mais il en avait trop dit

1. Enquête, p. 393 à 397.
2. *Ibid.*, p. 398 à 401.
3. *Ibid.*, p. 401 et 402.

pour que ses dénégations intéressées pussent être admises. Sans doute il n'était pas l'un des plus coupables et l'on ne comprend pas pourquoi le juge s'est acharné sur lui, et l'a seul soumis à la *veglia*; en résumé, s'il avait certainement pris part à l'émeute, s'il appartenait à cette troupe de soldats qui, de la via de' Venti, balayaient à coups d'arquebuse la place Farnèse et tiraient aux fenêtres de l'ambassade, tous ses camarades en avaient fait autant. Mais ils eurent sur lui cet avantage de n'être pas torturés bien sérieusement, et de ne rien avouer. Sa faiblesse au contraire le perdit, et il fut pendu le 16 décembre.

Telle est l'histoire de l'enquête, qui dura du 21 août au 28 octobre. Elle complète toutes les données de notre récit. Sans doute elle a été conduite avec négligence, sans contrôle sérieux : les interrogatoires sont mal dirigés, avec partialité envers tels ou tels, la torture est appliquée sans souci des charges plus ou moins grandes, de sorte que l'on en est arrivé à ce résultat vraiment ridicule, de ne pouvoir punir qu'un seul homme pour une émeute où cent cinquante soldats ont jeté la terreur pendant toute une soirée dans un quartier de Rome. Mais en définitive aucun témoignage ne justifie les accusations admises par le cabinet du Louvre. Nul soldat ne fait allusion à des ordres venus de haut et l'on ne voit dans les faits aucune trace de préméditation. Il se peut assurément que les témoins aient été intimidés et que ce document ne soit pas tout à fait sincère : en somme il est difficile de le récuser. Il a donc à ce point de vue une très haute valeur, et de plus, dans un autre ordre d'idées, cette série d'informations rétrospectives, vulgaires parfois, mais précises, données par des gens du peuple, des marchands, des ouvriers, des soldats présente à nos yeux un intérêt particulier : nous pensons en effet qu'il faut non seulement considérer les événements historiques auprès des princes ou des ministres qui les dirigent, mais encore, lorsqu'on le peut, en étudier dans les régions inférieures les péripéties et le

retentissement. C'est là ce que nous donne l'enqu
les épisodes populaires du drame dont nous allo
suivre maintenant le développement diplomatiq
conclusion.

FIN DU TOME PREMIER

ME

Farnèse en 1662

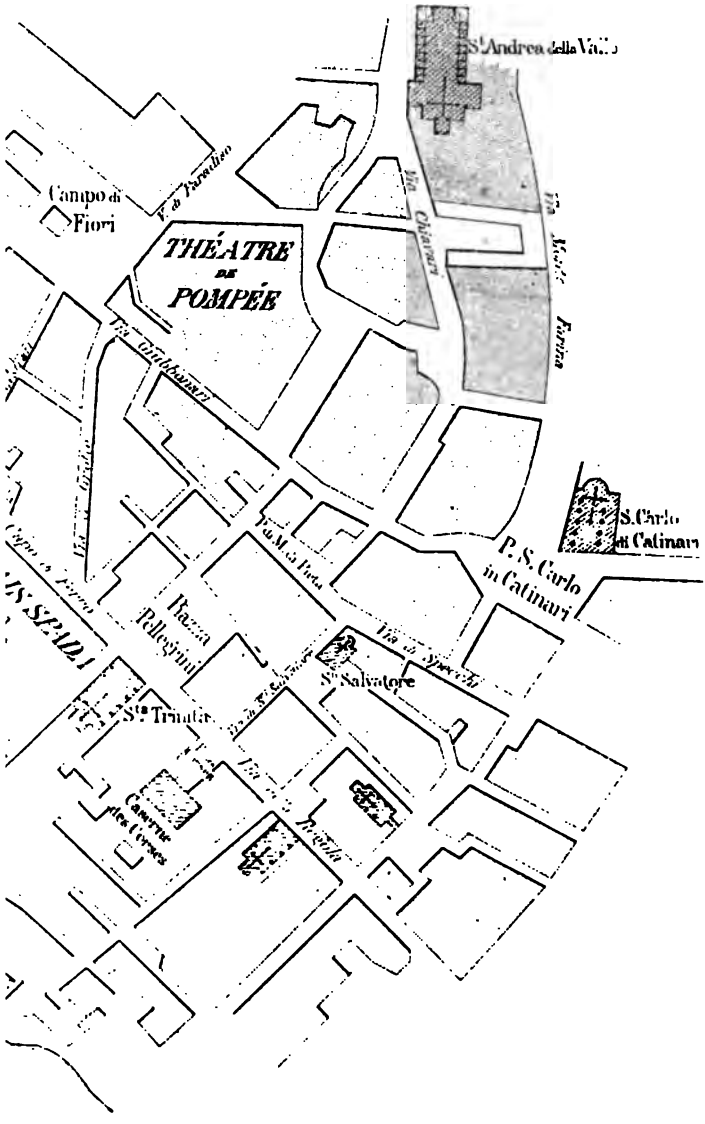

retentissement. C'est là ce que nous donne l'en
les épisodes populaires du drame dont nous all
suivre maintenant le développement diplomati
conclusion.

FIN DU TOME PREMIER

Siège. — XIV. Opinion de la Cour de France. — Son désir d'une solution pacifique. — XV. Le duc de Créqui reste seul chargé des négociations futures. — Le roi exige des satisfactions péremptoires. — Sa procédure diplomatique..... 371

CHAPITRE IX

L'ENQUÊTE ET LE PROCÈS DE LA GARDE CORSE

I. Méthode suivie pour l'analyse de l'enquête et du procès. — II. La reconnaissance des morts et blessés. — III. Dépositions des témoins du Transtévère et du Ponte Sisto. — IV. Dépositions des soldats corses attaqués au Ponte Sisto. — V. Dépositions des témoins de San Carlo de' Catinari, de la via de' Balestrari, de diverses rues adjacentes. — VI. Dépositions des officiers et sous-officiers corses. — VII. Dépositions des soldats corses arrêtés le 21 août. — VIII. Dépositions des soldats corses non prisonniers. — IX. Dépositions des soldats fugitifs repris. — X. Les confrontations et la torture. — XI. Dernières scènes de l'enquête. Matteo de Petralba..... 434

TABLE DES GRAVURES

1. Portrait du duc de Créqui (*frontispice*).
2. Autographe de M. de Lionne (*hors texte*)..... 136
3. Vue du palais Farnèse..... 207
4. Plan de Rome (à la fin du volume) (*hors texte*).

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

Chigi à l'ambassadeur (25 août). — IV. Conduite de don Mario. — V. — VI. Procédés du gouvernement pontifical. — Discussion. — VII. — VIII. Evasion des Corses. — Divers incidents. — IX. Le corps diplomatique. — X. — XI. Armements du duc de Créqui dans l'intérieur du palais Farnèse. — Discussion de sa conduite. — XII. Mesures prises par le Saint-Siège. — Congrégation. — Démarches des ambassadeurs d'Espagne et de Venise auprès du duc de Créqui. — XIII. Bref du pape à Louis XIV (28 août); politique ambiguë du Saint-Siège. — XIV. Le cardinal Imperiali et l'ambassadeur. — La crise s'aggrave de jour en jour. — XV. — XVI. Le décret pontifical contre les Corses. — XVII. Le duc de Créqui se dispose à quitter Rome. — XVIII. — XIX. Son départ. — XX. Impression de la Cour de Rome. — Consistoire. — Essais de justification. 261

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE FRANÇAISE APRÈS L'ATTENTAT DU 20 AOUT

I. Arrivée à Paris du courrier de Rome. — II. — III. Indignation du roi. — Sa dépêche au duc de Créqui. — IV. Ordre envoyé au nonce de se retirer à Meaux. — Son entretien avec M. de Lionne. — Attitude de Mgr Piccolomini. — V. Le nonce gardé à vue. — VI. Lettres du roi au pape et aux cardinaux. — Instructions à M. de Bourlemont, chargé d'affaires à Rome, et au duc de Créqui. — VII. — VIII. Nouveau courrier de Rome. — Second entretien du nonce avec M. de Lionne. — Complète divergence dans l'appréciation des événements et des réparations nécessaires. — IX. Colère du roi en apprenant les faits qui avaient amené le départ du duc de Créqui. — Le nonce reconduit à la frontière..... 323

CHAPITRE VIII

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE JUSQU'AUX CONFÉRENCES DE SAN QUIRICO

I. — II. — III. Direction politique du Cabinet français. — Le roi informe des faits les autorités du royaume. — Il fait connaître les événements aux Puissances étrangères. — Impression des divers Etats. — Le roi se préoccupe particulièrement de l'Espagne. — M. de la Feuillade, archevêque d'Embrun, ambassadeur à Madrid. — Attitude réservée de Philippe IV. — IV. Lettres du roi et de M. de Lionne à la reine Christine. — Irritation de la Cour de France contre cette princesse. — V. Tactique du Cabinet français. — Lettre du roi au duc de Créqui. — VI. Divers projets de réparation. — VII. M. de Bourlemont et le Saint-Père. — Audience du 9 septembre. — M. de Bourlemont et le corps diplomatique. — Disgrâce du cardinal Orsini. — VIII. Nouvelle lettre du pape au roi (12 septembre). — IX. Dispositions du Saint-Siège. — Incidents divers, fluctuations de sa politique. — Départ des Corses. — Leur passage devant le palais Farnèse. — X. Communication diplomatique du cardinal Chigi. — Fâcheuses discussions. — XI. Affaire des évêques du Puy et d'Evreux. — XII. Avis de divers évêques et théologiens français, Grimaldi, le cardinal de Retz, l'abbé Siri. — XIII. Documents divers sur la culpabilité des Corses et du Saint-

VII. Nomination du duc de Créqui en qualité d'ambassadeur de France. — VIII. Le duc de Créqui. — IX. La duchesse de Créqui. — X. Préparatifs de l'installation de l'ambassadeur au palais Farnèse. — XI. Mission d'Aubeville. — Animosité réciproque des sbires et des Français résidant à Rome. — Premières rixes en février 1662. — XII. — XIII. Lettres de créance de M. de Créqui. Ses instructions générales. — XIV. Mémoires secrets remis à l'ambassadeur. — XV. Départ du duc et de la duchesse de Créqui le 17 avril 1662. — Leur voyage. — XVI. Arrivée à Civita Vecchia..... 95

CHAPITRE IV

LES TROIS PREMIERS MOIS DE L'AMBASSADE

I. — II. La question des premières visites. — III. L'entrée du duc de Créqui et l'audience *secrète* du pape le 11 juin. — IV. Personnel de l'ambassade, Mgr de Bourlemont, Régnier Des Marais, Vagnozzi, l'abbé Elpidio Benedetti, M. de Luzarche. — V. Première audience officielle le 20 juin. — Attitude ambiguë du Saint-Père. — VI. Retour de la reine Christine à Rome. — Ses relations avec l'ambassade. — Difficultés d'étiquette. — VII. Mauvais procédés des autorités pontificales. — Contravention aux privilèges urbains des ambassadeurs. — VIII. Audience du 1er juillet. — Aigreur de l'entretien. — Fâcheuse impression réciproque. — IX. Affaire des visites aux parents du pape. — Concession de la Cour de France. — Difficultés diverses. — X. Rixe du 28 juillet entre des Français et les soldats corses de la patrouille. — Mécontentement du Saint-Siège. — Paroles attribuées à don Mario. — XI. — XII. Audience du 28 juillet. — Visite du duc de Créqui aux parents du pape..... 158

CHAPITRE V

L'ATTENTAT DU 20 AOUT

I. — II. Aspect du quartier Farnèse avant l'attentat. — Topographie des environs. — La caserne de la garde corse. — III. — IV. Premières rixes au Transtévère et sur le Ponte Sisto. — V. — VI. — VII. Émeute et meurtres dans la via Giulia. — VIII. — IX. — Soulèvement de la garde corse. — X. Le capitaine Franchi. — XI. Les Corses attaquent le palais Farnèse. — XII. Les arquebusades. — Plusieurs victimes. — XIII. L'ambassadeur au balcon. — XIV. Les Corses maîtres des rues adjacentes. — Autres victimes. — XV. Agression des Corses contre le carrosse de l'ambassadrice. — Mort du page Bertaut. — XVI. Retour de la duchesse de Créqui au palais Farnèse. — XVII. Rentrée des soldats corses à leur caserne. — Conduite des autorités pontificales. — XVIII. Mesures prises par l'ambassadeur et le cardinal d'Este..... 204

CHAPITRE VI

L'AMBASSADE ET LE SAINT-SIÈGE APRÈS L'ATTENTAT

I. — II. Émotion générale au lendemain de l'attentat. — Attitude des autorités romaines. — La reine Christine. — III. Visite du cardinal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... V

CHAPITRE I

ÉTAT DES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC ROME
A LA MORT DE MAZARIN

I. II. La France et la Cour de Rome sous le ministère de Mazarin. Pontificat d'Innocent X. — III. — VI. Origines de l'affaire de Castro. — Missions de Lionne, mission Jeure Millet. — Affaire de Comacchio. — Cette question et celle de Castro au traité des Pyrénées. — VII. Mission du président Colbert en 1660. — VIII. Etat de la Cour de France, Louis XIV. — IX. Les deux reines. — X. Les ministres, Le Tellier, Colbert, Lionne. — XI. Eclat de la Cour. — Dispositions de la France envers le Saint-Siège en 1660..... 1

CHAPITRE II

ROME SOUS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE VII (CHIGI)

I. Le pape Alexandre VII. — Sa vie. — Son caractère. — Le népotisme. — II. La famille Chigi. — Don Mario. — Le cardinal Flavio Chigi. — Don Agostino. — Influence des parents. — III. Les ministres du pape. — Les cardinaux Rospigliosi, Corrado, Imperiali, Mgr Rasponi, l'abbé Salvetti. — IV. Le Sacré Collège. — Les cardinaux du parti français : d'Este, Barberini, Mancini, Grimaldi, Maidalchini, Orsini. — V. Les cardinaux du parti espagnol : Médicis, Aragon, Astalli. — VI. L'escadron volant. — Caractère de ce groupe. — Ses principaux membres : Ottoboni, Albizzi, Azzolini. — VII. Les cardinaux indépendants : Sacchetti, Pallavicini, Cibo, Odescalchi. — VIII. Aspect général du Sacré Collège. — IX. Relations du Saint-Siège avec l'Espagne, l'Allemagne, et les divers princes d'Italie. — X. Isolement de la Cour de Rome en Europe... 32

CHAPITRE III

LE DUC DE CRÉQUI AMBASSADEUR

I et II. Perplexités du Cabinet du Louvre au sujet de la nomination d'un ambassadeur à Rome. — III. — IV. Envoi de M. d'Aubeville comme chargé d'affaires. — V. — VI. Ses instructions. —